

LES CAHIERS DE
L'ASSOCIATION TIERS-MONDE

N°31 - 2016

XXXI^{es} JOURNÉES
SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le bilan des Objectifs du Millénaire pour
le développement 15 ans après :
réduction de la pauvreté et/ou montée
des inégalités ?

3, 4 et 5 juin 2015
Université de Rouen



Faculté de Droit, Sciences
Économiques et Gestion



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE



Sommaire

Célestin MAYOUKOU et Jean BROT Présentation du XXXI ^e Cahier ATM	5
<i>Association Tiers-Monde</i>	11
<i>Mondes en Développement</i>	13
1. OMD, pauvreté et inégalités	
Désiré AVOM Pourquoi les pays de l'Afrique centrale n'ont pas réalisé les OMD à l'échéance 2015 ?	19
Bruno BOIDIN Les objectifs du développement durable (sustainable Development Goals) : une chance pour la santé en Afrique ?	29
Juliette ALENDA La transition du système de santé sénégalais peut-elle agir sur les inégalités sociales ?	35
Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT La pauvreté, un concept plurivalent	45
Sanae SOLHI et Abdelhaq MEHDI OMD1 vers une optimisation des politiques publiques en Afrique	59
Mhammed ECHKOUNDI, Gwenaëlle OTANDO et Hicham HAFID Perceptions et stratégies de lutte contre la pauvreté : cas du Gabon et du Maroc	69
Nuah MAKUNGU MASUDI Construire « des systèmes locaux d'échange » et lutter contre la pauvreté : dynamismes économiques de la Chinafrique en République démocratique du Congo (RDC). Les récits de vie des petits commerçants au grand marché de Kinshasa (Zando)	79
Lansana BANGOURA, Momar Khary MBOW, Albert LESSOUA et Diadié DIAW Impact de la microfinance sur la pauvreté et les inégalités : une analyse de causalité hétérogène en données de panel	89
Riadh BRINI et Arafet FERROUKH Dettes publiques, croissance économique et réduction de la pauvreté en Tunisie : modèle ARDL	101
Salah AHMED Démocratisation et inégalités de revenu : cas des pays en développement	109
Rédha YOUNES BOUACIDA Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs	117

2. Varia

Denis ACCLASSATO et Achille ASSOUTO Dynamique des prix céréaliers et efficacité des mesures de stabilisation au Bénin	129
Omar BABOU et Philippe ADAIR L'économie informelle à Tizi-Ouzou (Algérie) : déterminants, segmentation et mobilité	141
Charlotte FONTAN SERS, Virginie LOUBET DUTHIL et Nicolas PECASTAING Changement climatique et développement : le cas du MDP en Afrique	151
Mathurin FOUNANOU Mécanismes d'allocation des contrats pour les services environnementaux dans les pays en développement : une analyse théorique et comparative des solutions alternatives	161
Perrine LAISSUS-BENOIST Les objectifs de l'action humanitaire : vers une généralisation des impératifs de performance ?	171
Adama BA et Cécile BASTIDON Régime de change, stabilité des prix et qualité des institutions	181
Tsiry ANDRIANAMPIARIVO et Claire GONDARD-DELCROIX Classes moyennes rurales et marché du crédit : les Petites Prospérités d'Itasy (Madagascar) entre peur et capacité d'endettement	195
Sevgi INECI Comment éliminer les problèmes de financement des activités de microcrédit et assurer leur durabilité ?	207
Marie-Françoise DELAITE Retour aux valeurs de la microfinance	215
Hassiba GHERBI et Philippe ADAIR Femmes et emploi informel dans la wilaya de Béjaia (Algérie) : un modèle probit	221
Gilles Célestin ETOUNDI ELOUNDOU Évaluation du dispositif de renforcement des capacités, d'accompagnement et de mise à niveau des entreprises camerounaises dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique	231

Cet ouvrage a été réalisé et coordonné par
Jean BROT,
pour le compte de l'ASSOCIATION TIERS-MONDE
Dépôt légal : DLE-20160623-38433

Présentation du XXXI^e Cahier ATM

Célestin MAYOUKOU¹ et Jean BROU²

Le 31 mai 2014, lors de l'assemblée générale de l'Association Tiers-Monde tenue au terme des XXX^{es} Journées de Marrakech, fut prise la décision de confier l'organisation des Journées suivantes... à l'équipe du CREAM de Rouen. La présentation faite par les deux ambassadeurs normands, Mourad Kertous et Sahad Zerzour, des conditions locales d'accueil, de la mobilisation de l'équipe et de la capacité déjà démontrée à plusieurs reprises d'organiser dans d'excellentes conditions humaines et scientifiques des manifestations internationales emportaient la décision. Un an plus tard, sur le site Pasteur de l'université de Rouen, en bordure des quais de Seine se déroulaient les XXXI^{es} journées du développement de l'Association Tiers-Monde sur le thème « *Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement 15 ans après : réduction de la pauvreté et/ou montée des inégalités ?* ».

1. DES OMD AUX ODD (OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE) : LE BILAN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT



Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont introduit une rupture dans l'approche du développement en s'inscrivant dans une double approche. La première se rattache au paradigme de Sen, lequel appréhende la question du développement comme un processus visant à élargir les opportunités que peuvent saisir les individus afin d'atteindre des niveaux de bien-être individuels et collectifs satisfaisants. La

seconde perçoit le développement dans une approche de développement durable. Les ODD de l'après-2015 veulent les concilier.

La déclaration du Millénaire avait défini huit objectifs : *éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'équité du genre et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, assurer un environnement durable, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement*. L'année 2015 étant celle du bilan, le colloque a cherché à déterminer les progrès réalisés, à préciser les retards ou les difficultés à respecter certains des objectifs, à mesurer dans quelles proportions et dans quels domaines les pauvretés ont reculé et si (et comment) les inégalités se sont accrues.

La durabilité de l'environnement est menacée ; certains décès maternels pourraient être évités ; l'accès à la thérapie antirétrovirale et à la prévention du VIH restent à développer ; de nombreux enfants se voient toujours refuser le droit à l'éducation primaire. Le taux d'employabilité reste un indicateur non renseigné. Le taux d'achèvement du cycle du secondaire et l'accès aux formations de type tertiaire restent difficilement mesurables. La qualité de l'enseignement primaire s'est dégradée, avec souvent



¹ CREAM, Université de Rouen. Celestin.Mayoukou@univ-rouen.fr

² Association Tiers-Monde. jean-brot@orange.fr

des inégalités d'accès en matière de genre. Malgré les fortes mobilisations de ressources internationales, la bonne gouvernance régresse. Dans un contexte où les fonds consacrés à l'aide au développement sont de plus en plus réduits, les pays en développement (dont les plus pauvres en Afrique subsaharienne) sont confrontés à une montée des inégalités, quand bien même ils jouissent d'une croissance soutenue depuis ces dix dernières années et d'un recul des pauvretés. Ces inégalités sont, par ailleurs, multiformes.

Les pays qui ont connu une croissance rapide ont vu décroître la pauvreté. Avec un taux de croissance stable à 7% l'an durant plusieurs années, l'Asie de l'Est a pu maintenir son chômage aux alentours de 4%. La Chine, du fait des progrès considérables qu'elle a réalisés depuis 1978, a contribué à la réduction de la pauvreté au niveau mondial, à tel point que l'analyse de l'évolution de la pauvreté dans le monde doit se faire en précisant si l'on inclut ou non la Chine...

À l'approche de la date fatidique de 2015, l'Assemblée des Nations Unies a adopté la résolution 66/228 du 27 juillet 2012³, sur « l'Avenir que nous voulons ». Cette résolution a confié à Ban Ki-Moon le mandat de mener une concertation mondiale sur l'Agenda post-2015. Un panel de personnes éminentes issues de tous les continents⁴ a proposé de nouveaux objectifs pour l'après-2015. Il s'agit des Objectifs de développement durable (ODD). En étroite ligne des OMD, le cap demeure l'éradication de la pauvreté. Les questions du développement durable, de la croissance économique, de l'énergie propre, de l'accès à l'eau, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'autonomisation des filles et des femmes, de la création d'emplois durables, d'une croissance réduisant les inégalités et de la création d'un environnement financier favorable au niveau mondial en sont les principaux piliers. La réduction des inégalités devient centrale, car elle figure au cœur des objectifs.

En phase avec l'agenda international et les objectifs de l'Association Tiers-Monde, les XXXI^{es} journées du développement organisées à l'université de Rouen ont alimenté ce grand débat et anticipé l'agenda post-2015.

2. LE BILAN DES XXXI^{es} JOURNÉES DE ROUEN

Parmi les 230 propositions d'articles reçues par le comité d'organisation, 150 ont été retenues et réparties dans 50 ateliers. Dix-neuf pays de quatre continents étaient représentés. La délégation africaine avec onze nationalités devançait celle de l'Europe avec cinq, de l'Asie avec deux et de l'Amérique avec le seul Canada... Très peu de défections ont été constatées. Les sessions plénières, les tables rondes et les six sessions d'ateliers ont densifié le programme des trois journées.

Le bilan scientifique à retenir des travaux est la difficulté de relier les analyses relatives à l'impact de la microfinance à celles des OMD, même si les politiques stratégiques de réduction de la pauvreté l'ont inscrit comme l'un des instruments permettant d'atteindre certains OMD. En

outre, les indicateurs des OMD mis en place par les Nations Unies sont difficilement opérationnels. Il faudrait dans le cadre du passage aux ODD pouvoir réduire le nombre des indicateurs qui apparaissent déjà plus nombreux que ceux retenus par les OMD.



Les travaux ont fait ressortir un nombre très limité de pays ayant pu atteindre 5 objectifs,

³ Nations Unies, Assemblée générale : « Résolution adoptée par l'Assemblée le 27 juillet 2012 », 66/288, 11 septembre 2012.

⁴ *A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies Through Sustainable Development. The Report of High-Level Panel of Eminent Persons on the post-2015 Development Agenda.*

notamment en Afrique subsaharienne. Aussi, la question de la croissance inclusive doit-elle être réappropriée par les chercheurs afin que les travaux à venir accordent une place à l'économie expérimentale dans les analyses des questions relatives aux inégalités.



Les XXXI^{es} journées ont été ouvertes par Hubert Gérardin, Président de l'Association Tiers-Monde (ATM), et par Nicolas Meyer-Rossignol, Président de la Région Haute Normandie⁵. Le premier a rappelé l'importance des journées scientifiques et des thématiques des journées précédentes. Le second a insisté tant sur le rôle de la France dans l'appui à l'aide publique au développement (APD) que celui de la Région Haute Normandie dans l'accompagnement de la coopération décentralisée. Celle-ci oriente son action sur une double dimension de l'aide au développement et de la solidarité. L'action de la Région en direction de Madagascar s'inscrit dans cette double dimension. La Région Haute Normandie soutient des microprojets de développement au bénéfice des régions étrangères partenaires de sa coopération décentralisée. La

Région appuie au niveau international les programmes d'éducation au service du développement durable et solidaire. La question du commerce équitable participe des enjeux que la Région Haute Normandie met au centre de sa coopération décentralisée.

Cafer Ozköl, Président de l'Université de Rouen, a marqué son appui aux journées en participant à une session parallèle. La Directrice du Laboratoire CREAM et de la Directrice de l'IUT de Rouen, institut partenaire nous ont honorés de leur présence.

Lors de la session introductive, les débats ont porté sur la persistance de la pauvreté et la mortalité infantile figurant parmi les huit objectifs des OMD. Cette mortalité pourrait être fortement réduite si les aides étaient mieux affectées en direction des populations les plus vulnérables. La contribution scientifique des journées sur le lien entre OMD et montée des inégalités s'est traduite par une conférence introductive sur le bien-fondé des OMD. Même si la lutte contre la pauvreté a été l'objectif essentiel des OMD, les inégalités multiformes se sont accentuées. La coopération décentralisée peut concourir à atténuer certaines formes d'inégalités, comme celles induites par les dimensions spatiales. Elle peut grandement faciliter l'accès à l'eau potable pour les populations d'Afrique subsaharienne. La Région Haute Normandie soutient des microprojets contribuant à l'atteinte de cet objectif. L'une des interventions en session plénière, faite en visioconférence, a mis en évidence la difficulté d'atteinte de plusieurs objectifs dans la plupart des pays d'Afrique. Des progrès ont été manifestes dans la lutte contre la pauvreté, le VIH-SIDA, mais d'autres restent à réaliser, par exemple l'accès à l'eau. Les débats sur le passage des OMD aux ODD ont souligné l'importance de la prise en compte du temps dans les politiques publiques. L'exploitation des ressources renouvelables doit se substituer à celle, excessive, des ressources épuisables. En outre, les contraintes induites par une démographie galopante conditionnent l'équilibre à trouver entre le taux de fécondité et le taux de croissance économique. Une croissance démographique non maîtrisée peut annihiler tous les fruits attendus de la croissance. D'où les questions qui ont émergé lors des débats : quels types de trajectoires prendront les futurs ODD ? Quels agrégats pourraient être mobilisés pour les quantifier ? Les communications ont abordé plusieurs thématiques : les dimensions éthiques et théoriques, les questions relatives à l'accès à l'eau, les dimensions multiples de la pauvreté et des inégalités, ainsi que les politiques contribuant à les combattre.

L'esthétique du lieu, sa fonctionnalité et son accessibilité ont fourni un cadre particulièrement apprécié à ces journées normandes. Le beau temps permanent a rendu agréables et conviviaux les brefs déplacements vers Le Marégraphe ou La Fabrik, sur les quais de Seine, pour le repas de gala. Situées dans les locaux de l'université, les vastes salles du CROUS ont facilité les brèves

⁵ Région dénommée depuis les dernières élections régionale « Normandie ».

déambulations des participants pour les déjeuners méridiens. L'implication constante de l'équipe du CREAM et l'harmonieuse complémentarité avec celle d'ATM ont concouru au parfait déroulement de ces belles, ensoleillées et fécondes XXXI^{es} journées.



3. LES CONTRIBUTIONS

Onze contributions sélectionnées dans ce numéro des *Cahiers* s'articulent, dans la première partie, autour de la thématique des Objectifs du Millénaire pour le développement, de la pauvreté et des inégalités. La seconde partie varie rassemble onze textes qui ouvrent des perspectives sur les marchés, l'entreprise, les prix, le crédit, la microfinance, l'emploi, l'informel, l'action humanitaire, le changement climatique.

Désiré AVOM pose un diagnostic sur la situation des pays d'Afrique centrale en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats contrastés seraient dus à la piètre qualité de la croissance dans un environnement perturbé par les conflits et à la mauvaise définition des cibles dans un contexte d'insuffisance de l'aide.

Bruno BOIDIN, au delà du bilan contrasté des Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé en Afrique, esquisse les perspectives prometteuses qu'offrent les Objectifs du développement durable (ODD). Ces derniers, prenant effet en janvier 2016, semblent favoriser une vision plus intégrée et une meilleure prise en compte des multiples déterminants de la santé.

Juliette ALENDA part du constat des multiples formes d'inégalités sociales de santé au Sénégal puis explore les possibilités et souligne les difficultés de la transition du système sénégalais de santé vers une couverture maladie universelle.

Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT interrogent les concepts de pauvreté dans l'optique des revenus ou du niveau de vie) et dans celle des « conditions de vie ». Indispensables pour préciser les objectifs des politiques publiques, les taux de pauvreté, déterminés à partir d'une ou de plusieurs dimensions de la pauvreté, dépendent étroitement des définitions retenues.

Sanae SOLHI et Abdelhaq MEHDI recherchent la répartition optimale des investissements pour l'atteinte de l'objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté) des OMD dans cinq pays africains (Afrique du Sud, Égypte, Gabon, Maroc et Tunisie) sur la période 2000-2012.

Mhammed ECHKOUNDI, Gwenaëlle OTANDO et Hicham HAFID analysent les perceptions de la pauvreté ainsi que les stratégies de lutte contre ce phénomène mises en place par le Maroc et le Gabon.

Nuuh MAKUNGU MASUDI illustre avec les récits de vie recueillis auprès des commerçants du marché central de Kinshasa (Zando) le dynamisme et les formes économiques de la Chinafrique.

Lansana BANGOURA, Momar Khary MBOW, Albert LESSOUA et Diadié DIAW étudient l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté et les inégalités de revenus. Ils

procèdent à une analyse de causalité hétérogène sur un panel composé de 44 pays en développement et sur la période 1996-2012.

Riadh BRINI et Arafet FERROUKH utilisent l'approche autorégressive à retards échelonnés (ARDL) pour mesurer l'impact de la dette publique et de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté en Tunisie durant période qui s'étale de 1990 à 2013.

Salah AHMED explore l'hypothèse selon laquelle l'effet de la démocratisation sur les inégalités de revenu est conditionné par la qualité des institutions. Sur un panel de 76 pays en développement sur la période 1965-2010, il montre que l'effet de la démocratisation sur les inégalités de revenu n'est pas statistiquement significatif.

Rédha YOUNES BOUACIDA expose les politiques environnementales mises en place en Algérie depuis une quinzaine d'années puis évalue leur efficacité en proposant un ensemble d'indicateurs statistiques de développement durable.

Denis ACCLASSATO et Achille ASSOUTO évaluent à l'aide d'un modèle ARCH, l'impact des instruments mis en œuvre ces dernières années pour juguler la crise alimentaire au Bénin. Les résultats montrent que les interventions publiques ont eu des effets limités sur la volatilité des prix. Pour bénéficier d'une stabilisation effective et durable, ces politiques doivent reposer sur la dynamique des forces du marché.

Omar BABOU et Philippe ADAIR caractérisent les déterminants de l'emploi et du secteur informel en Algérie, ainsi que la mobilité socio-professionnelle des actifs, entre les deux segments (formel et informel) et au sein du secteur informel lui-même

Charlotte FONTAN SERS, Virginie LOUBET DUTHIL et Nicolas PECASTAING mettent en exergue la contribution du Mécanisme pour un développement propre (MDP) sur le continent africain. Après avoir examiné les déterminants de l'implantation des projets MDP ils en étalonent les impacts sur les dimensions du développement durable.

Mathurin FOUNANOU présente deux mécanismes optimaux d'allocation des contrats de conservation de l'environnement dans les pays en développement : une procédure d'enchères et une procédure de réglementation.

Perrine LAISSUS-BENOIST étalonne les évolutions au sein des systèmes humanitaire et de développement, en étudiant d'abord les phénomènes de standardisation, puis leur traduction comme éthique contrainte, enfin les nouvelles théories du changement.

Adama BA et Cécile BASTIDON comparent deux régimes de change différents afin de déterminer lequel est susceptible d'inciter les gouvernements des pays en développement à intensifier la lutte contre la corruption, tout en maintenant l'objectif de stabilité des prix.

Tsiriy ANDRIANAMPIARIVO et Claire GONDARD-DELCROIX cherchent à mieux comprendre les besoins et choix financiers des ménages ruraux selon la diversité de leurs profils et de leurs stratégies à travers le cas des Petites Prospérités (ou classes moyennes rurales) sur le marché du crédit d'Itasy à Madagascar.

Sevgi INECI identifie les déterminants du succès du financement des micros activités durables dans le contexte européen et africain.

Marie-Françoise DELAITE met en évidence les trois valeurs fondatrices de la microfinance : le refus d'une logique caritative, l'adoption d'une logique sociale et solidaire et le rejet d'un capitalisme actionnarial.

Hassiba GHERBI et Philippe ADAIR identifient les déterminants de l'accès des femmes au secteur informel, grâce à un modèle probit appliqué sur un échantillon de 726 femmes actives tiré d'une enquête ménages réalisée à Bejaia en 2012.

Gilles Célestin ETOUNDI ELOUNDOU établit un diagnostic de l'Accord de partenariat économique lancé par les pouvoirs publics camerounais en 2014. Les résultats étant peu significatifs, des actions correctives sont à mener sur les plans de la sensibilisation, de la communication, de l'accompagnement, de l'engagement et de la responsabilisation des différents partenaires.

4. LES PUBLICATIONS

Outre la sélection des 22 contributions réunies dans ce trente et unième numéro des *Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, 5 articles ont fait l'objet d'une publication en 2016 dans *Mondes en Développement*, une vingtaine d'auteurs nous ont signalé avoir trouvé preneur de leurs textes dans différentes revues européennes ou africaines. Le bilan global est donc satisfaisant avec un tiers des communications publiées. Ces XXXI^{es} Journées confirment la qualité des travaux retenus par le comité scientifique lors de son expertise effectuée au cours de l'hiver précédent les trois grandes, belles, conviviales et intellectuellement stimulantes journées normandes.

Enfin il m'est agréable d'exprimer ma reconnaissance à Anne-Marie et Marie-Paule auxquelles la qualité de ces Cahiers doit beaucoup...



"L'Association a pour objet de promouvoir toutes études et recherches relatives aux problèmes culturels, économiques, sociaux, financiers, juridiques ou autres, que posent les pays en développement".

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE se situe dans une approche de recherche rigoureuse et réaliste. **Elle se veut incitatrice.** C'est pourquoi :

- **elle organise annuellement les "Journées sur le développement"**, durant lesquelles des communications issues de travaux de recherche sont présentées ;
- **elle veut encourager, provoquer et accroître des contacts fructueux entre étudiants, enseignants et professionnels qualifiés**, en vue de favoriser le rapprochement des expériences des uns et des autres ;
- **elle fait appel au concours de spécialistes**, aussi bien dans les domaines de la recherche que des applications.

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE, fondée par le professeur François Perroux, puis dirigée par le professeur René Gendarme et Pierre-Etienne Fournier, est actuellement présidée par Hubert Gérardin. Depuis l'assemblée générale de juin 2013, une nouvelle équipe a été mise en place. Francis Kern, vice-président, et Jean-Jacques Friboulet pour les relations internationales, Philippe Adair, vice-président, et Catherine Figuière pour la valorisation éditoriale, Bernard Haudeville, vice-président, et Jean-Claude Vérez pour l'animation scientifique en constituent l'ossature.

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE rassemble en son sein des personnalités, venues d'horizons divers, unies par le souci, selon la formule du fondateur, de « **mettre la recherche économique et ses résultats pratiques au service du plein développement de la ressource humaine.** »

Portrait du fondateur François PERROUX

Il est difficile, en quelques lignes, d'évoquer François Perroux et son œuvre, peut-on d'ailleurs les dissocier ? Homme de science aux vues prémonitoires, son analyse des faits économiques et sociaux n'est pas simple explication ou normalisation. Elle entend mettre à la disposition des acteurs du monde économique des méthodes d'inspiration scientifique applicables à l'espace économique concret, favorables au plein développement de la ressource humaine.

Né à Lyon en 1903, mort à Paris en 1987, François Perroux est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages, d'articles et de travaux, dont *L'Europe sans rivage*, *L'économie du XXème siècle* et *La coexistence pacifique*. Il est licencié es lettres classiques quand il est reçu premier, à vingt-cinq ans, au concours d'agrégation d'économie politique. Successivement professeur aux Facultés de Droit de Lyon et de Paris, il termine son enseignement au Collège de France. Utilisant couramment cinq langues, il enseigne dans quelque trente nations. Il fonde notamment l'Institut de Science Economique Appliquée (ISEA) en 1945, qui deviendra l'Institut de Sciences Mathématiques et Economiques Appliquées (ISMEA), l'Association Tiers-Monde (ATM) et la revue *Mondes en développement*, en 1973.

Quels sont ses buts ?

Au moment où de très nombreux et très graves problèmes, tant d'ordre économique qu'humain, assombrissent tragiquement les perspectives ouvertes aux populations des pays du Tiers-Monde et où de nouveaux équilibres générés par la transformation de l'Europe ne peuvent que se répercuter sur le reste du globe, à commencer par le Sud du bassin méditerranéen et l'Afrique, l'Association vise à promouvoir, modestement mais avec la plus grande détermination, une meilleure compréhension des conditions d'existence et de développement des intéressés.

L'économie du XXI^e siècle devra être mondiale pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire satisfaire les besoins des populations. Le développement, qui favorise la vie des hommes, n'est ni un privilège ni le fruit d'une localisation favorable. La réussite dépend de l'effort de tous. S'y préparer s'impose maintenant. L'émergence des Jeunes Nations et de leurs cinq milliards de ressortissants dont il convient de faciliter l'essor du niveau de vie et d'assurer, à plus long terme, les bases de l'autonomie ethnique et culturelle, leur entrée sur des marchés aux frontières estompées, sont déjà en cours. Dans les nouveaux équilibres en gestation, les techniques ne suffisent plus, elles peuvent même avoir des effets pervers. L'enjeu réclame une solidarité active et l'accompagnement attentif des efforts de réflexion de tous. C'est le grand œuvre du XXI^e siècle.

Quels sont ses moyens ?

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE, indépendante de tout organisme, consacre le produit des cotisations de ses membres à l'organisation des Journées sur le développement et à des publications. Le maintien de ce qui est entrepris, le développement souhaité, voire la création de nouvelles activités nécessitent un accroissement de son budget et des adhésions, dont le nombre a régulièrement augmenté au cours des dernières années.

Quelles sont ses réalisations ?

Depuis 1985 l'Association a régulièrement organisé des **Journées Jeunes Chercheurs**, puis, à partir de 1997, des **Journées sur le développement**, sous forme d'un colloque en partenariat avec des universités françaises ou étrangères. Après Mons en Belgique, ces journées se sont tenues en 2008 à l'Université Gaston Berger de Saint Louis du Sénégal, en 2009, en partenariat avec le CREA à l'Université du Luxembourg, en juin 2010, à Strasbourg en partenariat avec le BETA CNRS, puis en juin 2011 en Suisse à Fribourg. En juin 2012, en partenariat avec le LEO, elles se déroulèrent à Orléans, en juin 2013 elles ont été organisées avec ERUDITE à l'Université Paris-Est Créteil. Les XXX^{es} Journées se sont tenues avec le GREMID à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, du 29 au 31 mai 2014. En partenariat avec le CREAM, les XXXI^{es} Journées se tinrent à Rouen du 3 au 5 juin 2015 sur le thème « *Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement 15 ans après : réduction de la pauvreté et/ou montée des inégalités ?* ».

L'Association Tiers-Monde, depuis fin décembre 1991, assure la diffusion d'un bulletin d'information FP **CONTACT** destiné en priorité à ses membres.

L'Association Tiers-Monde a fait paraître plusieurs ouvrages :

- *François Perroux, penseur de notre temps*, 1992, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- *Entreprise, région et développement. Mélanges en l'honneur de René Gendarme* (sous la direction de Jean Brot), 1997, Metz, Ed. Serpenoise, 464 pages.
- *Infrastructure et développement* (sous la direction de Jean Brot et Hubert Gérardin), 2001, Paris, L'Harmattan, 306 pages.
- *Quels acteurs pour quel développement ?* (sous la direction de Géraldine Froger, Claire Mainguy, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2005, Paris, Karthala, 290 pages.
- *Catastrophe et gouvernance. Succès et échecs dans la gestion des risques majeurs* (sous la direction de Jean Brot, Stéphane Callens, Hubert Gérardin et Olivier Petit), 2008, Belgique, Cortil-Wodon, Éditions Modulaires Européennes, 216 pages.
- *L'État, acteur du développement*, (sous la direction de Fabienne Leloup, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2012, Paris, Karthala, 298 pages.
- *L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale* (sous la direction d'Arnaud Bourgain, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2014, Paris, Karthala, 300 pages.
- *Dynamiques des sociétés civiles en économie ouverte. Études de cas et perspectives (Afrique de l'Ouest, Europe, Maghreb)* (sous la direction de Jean-Jacques Friboulet, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2015, Paris, Karthala, 266 pages.



Ligne éditoriale

Revue francophone à comité de lecture fondée en 1973 par François Perroux (Collège de France), *Mondes en développement* publie au plan international des contributions en français ou, pour certaines, en anglais. Elle s'intéresse aux différents modes et trajectoires de développement des pays dans le monde, selon des valeurs humaines (économie des ressources humaines, éthique du développement...), économiques (coopérations, mondialisation, sous-développement et pauvreté, dynamiques migratoires...), sectorielles et techniques (industrialisation, agriculture, transferts de technologies...), financières (financement du développement, dette, microfinance...). Une attention particulière est accordée aux enjeux institutionnels (gouvernance) et de la société civile dans une perspective de développement durable. Ouverte sur les approches pluridisciplinaires, *Mondes en développement* veut être un lieu de débats et de réflexions sur les recherches théoriques et appliquées en matière de développement.

BON DE COMMANDE

Mondes en développement

Je soussigné(e), M./Mme

Institution Particulier

NOM Prénom

Institution

N° TVA

Rue

N° Bte

Code postal

Localité Pays

abonnement annuel 2014 à *Mondes en développement*

(4 numéros l'an),

au prix de 145 €. **Frais de port et d'emballage compris pour tous pays.**

Paiement à la réception de la facture par chèque ou mandat poste.

ou

J'autorise la société De Boeck Services à débiter ma carte du montant de la facture.

Carte N° //

N° CVV*

* Les 3 numéros au dos de votre carte, pour une meilleure sécurité des transactions.

VISA MASTER CARD A.E.

Date de validité

Date : Signature

À retourner à

De Boeck Services

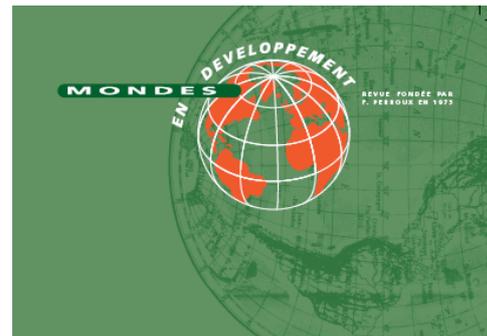
Fond Jean-Pâques, 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve.

_ +32 10 48 25 11 • _ +32 10 48 25 19 •

abo@deboeckservices.com

Les commandes sont servies après réception du paiement.

L'abonnement se clôture à la parution du dernier numéro de l'année en cours.



Éditée par les Editions De Boeck, *Mondes en Développement* est accessible en ligne sur www.cairn.info, portail de plusieurs centaines de revues de sciences humaines et sociales francophones.

- en texte intégral pour les articles de plus de trois ans depuis 2001.

- en accès conditionné : achat d'article en ligne ou en libre consultation pour les universités ayant souscrit un abonnement au bouquet cairn.

Mondes en Développement, classée CNRS et AERES, est indexée par ECONLIT (The American Economic Association's Electronic Bibliography)

 de boeck

Note aux auteurs

Les textes doivent être envoyés sous format électronique aux deux adresses suivantes :
 hubert.gerardin@univ-lorraine.fr et fabienne.leloup@uclouvain-mons.be

Les articles soumis sont évalués quant à leur pertinence pour publication dans la revue. Si cet avis est positif, le texte est alors expertisé de manière anonyme par deux rapporteurs du comité de lecture, composé des membres du conseil de rédaction et d'une trentaine d'universitaires.

Les instructions aux auteurs sont disponibles sur les sites :

- <http://www.mondesdeveloppement.eu> (contact : sylvain.zeghni@univ-mlv.fr)
- CAIRN : http://www.cairn.info/en-savoir-plus.php?ID_REVUE=MED#
- Éditions De Boeck : http://universite.deboeck.com/html/revues/mondes/MED_consignes.pdf

Rédaction

Directeur de la publication**Hubert GÉRARDIN**

BETA-CNRS Université de Lorraine
 Faculté de Droit, Sciences économiques et gestion
 13, place Carnot CO n° 700 26
 F-54035 Nancy cedex
Hubert.gerardin@univ-lorraine.fr

Rédaction en chef

Bruno BOIDIN bruno.boidin@univ-lille1.fr
Nathalie FABRY nathalie.fabry@univ-mlv.fr
Géraldine FROGER geraldine.froger@uvsq.fr
Fabienne LELOUP fabienne.leloup@uclouvain-mons.be
Laurence ROUDART Laurence.Roudart@ulb.ac.be
Conseillers de la rédaction
Pierre ENGLEBERT PE004747@pomona.edu
André PHILIPPART a_philippart@hotmail.com
Secrétaire de rédaction responsable des notes de lecture
Jean BROT jean-brot@orange.fr
Responsable de la rubrique MED il y a 30 ans
François DENOËL francois.denoel@laposte.net
Responsable de la veille Internet
Catherine FIGUIÈRE catherine.figuier@upmf-grenoble.fr

Conseil de rédaction

Jérôme BALLET (Bordeaux), **Bruno BOIDIN** (Lille 1), **Arnaud BOURGAIN** (Luxembourg) **Jean BROT** (Lorraine), **Stéphane CALLENS** (Artois, Bruxelles), **Olivier DAMETTE** (Lorraine, Metz), **François DENOËL** (Paris-Est), **Pierre ENGLEBERT** (Pomona College, Los Angeles), **Nathalie FABRY** (Paris-Est), **Catherine FIGUIÈRE** (Grenoble 2) **Jean-Jacques FRIBOULET** (Fribourg), **Géraldine FROGER** (Toulouse) **Jean-Jacques GABAS** (CIRAD, Paris XI), **Hubert GÉRARDIN** (Lorraine) **Jean-Jacques HALLAERT** (FMI, Washington), **Joseph KAMANDA KIMONA-MBINGA** (Ministère de l'Environnement, Canada), **Francis KERN** (Strasbourg) **Marc LABIE** (Mons), **Michel LELART** (Orléans), **Fabienne LELOUP** (Louvain-Mons), **Claire MAINGUY** (Strasbourg), **Marcel MAZOYER** (AgroParisTech), **Thierry MONTALIEU** (Orléans), **André PHILIPPART** (Bruxelles), **Gautier PIROTTE** (Liège), **Laurence ROUDART** (Bruxelles), **Stéphanie TREILLET** (Paris-Est), **Sylvain ZEGHNI** (Paris-Est)

Collection numérisée des numéros 1 à 120 (1973-2002)

Sur deux CD-Rom
 Libre accès, plus de 1200 fichiers, sommaires, articles, notes, documents, résumés, table générale
 Prix de vente TTC et frais d'expédition inclus
 CD1 (1973-1993) (n° 1 à 44) 300€
 CD2 (1984-2002) (n° 45 à 120) 300€
 CD1 + CD2 (Collection complète) 580€

Commande à adresser à
 Association Mondes en Développement
 Laurence ROUDART
 Faculté des Sciences sociales et politiques
 Université Libre de Bruxelles
 CP 124/50
 Avenue Franklin Roosevelt
 B-1050 Bruxelles
Laurence.Roudart@ulb.ac.be

Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde

- N°1, PARIS, 1985, ISMEA-Institut Henri Poincaré (épuisé)
 Les problèmes de la théorie du développement, volume I, 97 pages.
- N°2, NANCY, 1986, CREDES, Faculté de Droit (épuisé)
 Les problèmes de la théorie du développement, volume II, 107 pages.
- N°3, PARIS, 1987, Centre Beaubourg-Georges Pompidou (épuisé)
 Industrialisation et développement, 97 pages.
- N°4, TOULOUSE, 1988, Palais d'Assézat (épuisé)
 L'endettement international, 180 pages.
- N°5, BORDEAUX, 1989, Faculté de Droit (épuisé)
 Innovation et développement, 180 pages.
- N°6, STRASBOURG, 1990, Palais de l'Europe (épuisé)
 L'Europe et le développement des nations, 121 pages.
- N°7, PARIS, 1991, Ministère de la Recherche et de la Technologie
 Monnaie, finance, banque et développement des nations, 206 pages.
- N°8, METZ, 1992, Faculté de Droit
 Effort endogène et développement des nations, 161 pages.
- N°9, LYON, 1993, Université Louis Lumière, Lyon II
 La cité et le développement des nations, 132 pages.
- N°10, NICE, 1994, CEMAFI, Université de Nice-Sophia-Antipolis
 Europe-Afrique : vers quel développement ? 178 pages.
- N°11, PARIS, 1995, Banque de France-Malesherbes
 Les voies du développement durable, 158 pages.
- N°12, ORLÉANS, 1996, LEO, Université d'Orléans
 Quel développement face à la mondialisation ? 162 pages.
- N°13, POITIERS, 1997, IERS, Université de Poitiers
 Les composantes locales, régionales, mondiales du développement des nations.
 Antagonismes ou complémentarités ? 226 pages.
- N°14, BENDOR, 1998, CRERI, Université de Toulon et du Var
 Europe-Méditerranée : vers quel développement ? 222 pages.
- N°15, BÉTHUNE, 1999, EREIA, Université d'Artois
 Infrastructures et développement, 238 pages.
- N°16, EVRY, 2000, Université d'Evry-Val-d'Essonne
 Tertiariation et développement, 264 pages
- N°17, AIX-EN-PROVENCE, 2001, CEREFI, Université d'Aix Marseille III
 Intégration régionale et développement, 438 pages.
- N°18, TUNIS, 2002, LIEI, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis
 Libéralisation, transferts de connaissances et développement, 358 pages.
- N°19, PARIS, 2003, GEMDEV, Université Denis Diderot Paris VII
 Quels acteurs pour quel développement ? 222 pages.
- N°20, NANCY, 2004, BETA-Nancy, Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
 Droits et développement, 244 pages.
- N°21, MARRAKECH, 2005, CREQ, Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
 Formation, emploi et développement, 236 pages.
- N°22, ARRAS, 2006, EREIA, Université d'Artois
 Urgence, solidarité, gouvernance et développement, 190 pages.
- N°23, MONS, 2007, FUCAM (Facultés Universitaires Catholiques de Mons)
 L'État malgré tout ? Acteurs publics et développement, 276 pages.
- N°24, SAINT LOUIS DU SÉNÉGAL, 2008, Université Gaston Berger
 Économie de la connaissance et développement, 350 pages.
- N°25, LUXEMBOURG, 2009, CREA, Université du Luxembourg
 Attractivité, gouvernance et développement, 208 pages.

N°26, STRASBOURG, 2010, BETA CNRS, Université de Strasbourg
Crises et soutenabilité du développement, 272 pages.

N°27, FRIBOURG (CH), 2011, Université de Fribourg
La construction de la société civile et le développement.
Entre innovation, subsidiarité et développement, 210 pages.

N°28, ORLÉANS, 2012, LEO, Université d'Orléans
Mobilités internationales, déséquilibres et développement :
vers un développement durable et une mondialisation décarbonée ? 220 pages.

N°29, CRÉTEIL, 2013, Université Paris-Est Créteil
Économie informelle et développement :
emploi, financement et régulations dans un contexte de crise, 286 pages.

N°30, MARRAKECH, 2014, GREMID, Université Cadi Ayyad
Éthique, entrepreneuriat et développement, 208 pages.

N°31, ROUEN, 2015, CREAM, Université de Rouen
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement 15 ans après :
réduction de la pauvreté et/ou montée des inégalités ?, 238 pages.

1. OMD, pauvreté et inégalités

Pourquoi les pays de l’Afrique centrale n’ont pas réalisé les OMD à l’échéance 2015 ?

AVOM Désiré¹

À l’échéance 2015, d’une manière générale, les pays en développement pour la plupart n’ont pas réalisé tous les OMD. Les performances diffèrent toutefois d’une région à une autre, et à l’intérieur d’une région de fortes disparités apparaissent. Ces performances ne sont cependant pas surprenantes. Plusieurs études et rapports ont montré sur la base des tendances observées à quelques années de l’échéance, qu’il serait difficile pour tous les pays en développement en général et certains pays en particuliers confrontés à des troubles sociaux et des problèmes de gouvernance d’y parvenir (Bigsten et Shimeles, 2007). C’est en Afrique centrale, où malgré les bonnes performances de croissance économique que l’on a enregistré les plus faibles résultats. En effet, l’Afrique centrale s’est progressivement détachée comme la sous-région qui avait peu de chances de parvenir à la réalisation des OMD, à partir des tendances lourdes observées dès la fin des années 2000 (Avom et Carmignani, 2008a et 2008b).

En effet, les précédents rapports sur les OMD en Afrique montrent qu’au regard des efforts investis en comparaison avec les conditions prévalant à l’origine, les pays africains sont au nombre des nations les plus performantes (Commission Économique pour l’Afrique, 2014). Cependant, même si dans certains cas les performances de l’Afrique dépassent celles des régions telles que l’Asie du Sud-Est, l’Amérique latine et les Caraïbes ou l’Asie de l’Ouest, en se concentrant exclusivement sur les écarts entre les niveaux actuels de performance et celui des cibles 2015 à atteindre, la plupart des sous-régions de l’Afrique (excepté l’Afrique du Nord) est considérée comme étant à la traîne dans la course aux OMD.

En particulier, l’Afrique centrale prise dans sa globalité a certes enregistré une croissance continue et de performances satisfaisantes pour quelques-uns des indicateurs des OMD (les taux de scolarisation dans le primaire, la couverture vaccinale contre la rougeole, la prévention et l’accès au traitement du VIH/SIDA, et le dépistage et traitement de la tuberculose), mais les pays de la sous-région ont encore beaucoup d’efforts à fournir afin de se mettre durablement sur la trajectoire de réalisation des OMD². Les domaines dans lesquels ces efforts s’avèrent particulièrement nécessaires sont la pauvreté et la malnutrition, l’autonomisation des femmes, la mortalité infantile et maternelle, l’accès aux infrastructures de base et aux nouvelles technologies. Cette contribution examine les raisons qui peuvent expliquer le retard de la sous-région dans la réalisation des OMD 2015 afin d’en tirer des enseignements pour les éventuels programmes post-2015. Nous adoptons une démarche en deux étapes. La première partie fait le point sur les performances des pays du Bureau Sous-Régional pour l’Afrique Centrale de la Commission Économique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA/BSR-AC), la seconde propose quelques éléments d’explication du retard des pays d’Afrique centrale dans la réalisation des OMD 2015.

¹ Centre d’Études et de Recherche en Économie et Gestion (CEREG), Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université de Yaoundé II-Soa. davom99@gmail.com

² Rapports 2013 et 2014.

1. ÉTAT DES LIEUX DES OMD EN AFRIQUE CENTRALE

En 1990, les pays membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés, à travers la déclaration dite du millénaire, à aider les pauvres à accéder à des conditions de vie meilleures avant 2015. Les OMD constituent le cadre de référence de cet engagement. Il s'agit en effet d'un ensemble de huit objectifs assortis de vingt-une cibles précises. La réalisation de ces objectifs a fait l'objet d'un suivi à travers soixante indicateurs relatifs à l'extrême pauvreté et la faim, à l'éducation, à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, à la santé, à la durabilité de l'environnement et au partenariat mondial.

1.1 *Les OMD : une articulation cohérente et pratique du développement humain*

Le premier objectif se proposait *d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim*. La réalisation de celui-ci appelle l'atteinte des trois cibles que sont : la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour³ ; l'assurance du plein emploi complet et productif et du travail décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes ; la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de personnes qui souffrent de faim.

Le deuxième objectif voulait *assurer l'éducation primaire pour tous*. Sa principale cible est de donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires à l'horizon 2015.

Pour réaliser le troisième objectif à savoir *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*, les pays en développement devaient atteindre une seule cible, c'est-à-dire éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires, de 1990 à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est la cible du quatrième objectif qui consistait à *réduire la mortalité infantile*.

Le cinquième objectif consistait à *améliorer la santé* en recherchant à atteindre deux cibles : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle et rendre universel l'accès à la médecine procréative en 2015.

Trois cibles sont nécessaires pour réaliser le sixième objectif de *lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies*. Il s'agit d'arrêter et commencer à inverser, dès 2015, la propagation du VIH/SIDA, d'assurer un accès universel au traitement du VIH/SIDA, et, d'arrêter et commencer à inverser, dès 2015, la morbidité incidente du paludisme et autres maladies graves.

Quatre cibles permettent d'évaluer le septième objectif qui visait à *assurer la viabilité de l'environnement*. Il faut intégrer les principes de développement durable dans les options politiques et les programmes des pays et inverser la perte de ressources environnementales ; réduire la perte de biodiversité afin d'arriver à 2010 à en réduire sensiblement le rythme ; réduire de moitié, à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès durablement à une eau potable et qui ne disposent pas de sanitaires de base ; et, arriver, à 2020, à apporter une amélioration significative dans la vie d'au moins dix millions d'habitants de taudis.

Le huitième objectif consistait à faire advenir *un partenariat mondial pour le développement*. Cet objectif visait alors, comme cibles, à promouvoir la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglé, prévisible et non discrétionnaire ; répondre aux besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement ; trouver une réponse globale à la dette des pays en développement ; faire qu'en coopération avec les sociétés pharmaceutiques on puisse se procurer les médicaments essentiels peu coûteux dans les pays en développement ; et, coopérer avec le secteur privé pour que l'on puisse profiter des avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

1.2 *Les performances OMD de la sous-région : des résultats préoccupants*

Le développement est un ensemble de processus complexes, que le cadre des OMD a réussi à articuler de manière cohérente. Mais la réalisation de ces objectifs, à 2015, semble irréaliste pour l'ensemble des pays de la sous-région. Essayons, pour le mettre en évidence, de comparer les performances de l'Afrique centrale sur certains indicateurs à celles de l'Afrique subsaharienne, puis d'interroger l'évolution de la pauvreté non monétaire et de la pauvreté monétaire.

³ Le seuil de pauvreté avait été fixé à 1 dollar par jour ; mais depuis 2008, compte tenu de ce que dans les pays en développement les niveaux de prix étaient plus élevés que prévus, la Banque mondiale choisit le seuil de 1,25 dollar par jour.

Le tableau 1 donne les performances⁴ réalisées par les pays d'Afrique centrale par rapport à une sélection de cibles relatives à chaque objectif. Nous comparons ces données à la moyenne de l'Afrique subsaharienne dont les progrès sont déjà qualifiés d'insuffisants en juin 2014⁵.

Tableau 1 : Performances OMD pour l'Afrique centrale

Objectifs et cibles		Pays											Définition de l'indicateur
OMD	Cibles	ANG	BUR	CMR	CON	GAB	GEQ	RCA	RDC	STP	TCH	ASS	
Objectif 1	Réduire de moitié l'extrême pauvreté	43,4	81,3	9,6	54,1	4,8		62,8	87,7	28,2	61,9	43,4	Population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA), pourcentage
	Réduire la faim de moitié	15,6	29,1	15,1	11,6	6	10,6	23,5	24,2	14,4	30,3	16,2	Enfants de moins de 5 ans avec insuffisance pondérale modérée ou sévère, pourcentage
Objectif 2	Scolarité primaire pour tous	85,7	94,1	91,5	91,6	92,1	62,2	72,2	36,2	97	63,8	83,75	Taux net total de scolarisation dans le primaire, filles et garçons
	Cycle primaire complet	31,9	43,8	69,8	70,3	59,8	72,1	46,6	70,7	66,1	38,1	67,55	Proportion d'écoliers qui terminent l'école primaire, filles et garçons
Objectif 3	Scolarisation égale des filles au primaire	0,64	0,99	0,88	1,07	0,97	0,98	0,74	0,88	0,98	0,76	0,96	Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation primaire en 2012-2013
	Scolarisation égale des filles au secondaire	0,65	0,73	0,86	0,87	0,88	0,72	0,51	0,59	1,11	0,46	0,87	Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation secondaire en 2012-2013
	Scolarisation égale des filles au tertiaire	0,37	0,51	0,73	0,63	0,59	0,45	0,36	0,55	0,86	0,24	0,62	Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation tertiaire en 2012-2013
Obj.4	Réduire de 2/3 la mortalité des moins de 5 ans	167,4	82,9	94,5	49,1	56,1	95,8	139,2	118,5	51	147,5	80	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes, en 2013
Obj. 5	Réduire de trois quarts la mortalité maternelle	460	740	590	410	240	290	880	730	210	980	415	Taux de mortalité maternelle, pour 100 000 naissances vivantes, en 2013
Objectif 6	Stopper le VIH/sida et inverser la tendance	2,3	1,3	4,5	2,8	4	6,2	4,1	1,1	1	2,7	2,5	Population âgée de 15 à 49 ans vivant avec le VIH, pourcentage, en 2012
	Stopper le paludisme et inverser la tendance	18251	16722	19943	34586	25114	24447	35357	26267	12228	29620	23340	Cas notifiés de paludisme, pour 100 000 habitants, en 2012
Objectif 7	Réduire de moitié la population sans eau potable améliorée	54	75	74	75	92	51	68	46	97	51	74	Proportion de la population utilisant des ressources améliorées d'eau potable en 2012
	Réduire de moitié la population sans assainissement	60	47	45	15	41	89	22	31	34	12	30	Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées en 2012
Objectif 8	Utilisateurs de téléphone	62,87	25,17	73,98	105,1	215,9	69,43	29,49	43,7	68,55	35,8	68,99	Nombre d'utilisateurs de téléphone pour 100 habitants, en 2013
	Utilisateurs d'Internet	19,1	1,3	6,4	6,6	9,2	16,4	3,5	2,2	23	2,3	6,4	Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants, en 2013

ANG : Angola, BUR : Burundi, CMR : Cameroun, CON : Congo, Gab : Gabon, GEQ ; Guinée Équatoriale, RCA ; République Centrafricaine, RDC : Rép. démocratique du Congo, STP : Sao Tomé et Príncipe, TCH : Tchad, ASS : Afrique subsaharienne.

Source : Construit à partir des données de la Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

⁴ Les informations sont tirées des indicateurs disponibles en juillet 2014, dont les dernières données, pour la plupart, remontent à 2011, 2012 et 2013, et pour quelques unes, à la fin des années 1990 et début des années 2000. Les pays dont les scores sont au moins meilleurs que la médiane de l'Afrique subsaharienne, sont marqués en vert.

⁵ Voir note 2.

L'observation du tableau dans son ensemble montre qu'aucun pays n'a pu réaliser des performances supérieures à la médiane de l'Afrique subsaharienne sur la totalité des indicateurs (aucun pays n'est vert sur toute la colonne). De même, aucune cible n'a pu être atteinte par l'ensemble des pays (aucune cible n'est verte sur toute la ligne).

Cependant, des enseignements intéressants peuvent être tirés quand on étudie le tableau dans le détail. Deux pays sont bien en deçà de la moyenne africaine sur tous les 15 indicateurs OMD choisis. Il s'agit de la République centrafricaine et du Tchad. À l'opposé, Sao Tomé et Príncipe et le Congo ont les meilleures performances de la sous-région sur l'ensemble des objectifs avec un score de 12/15 indicateurs favorables. Les cibles pour lesquelles l'Afrique centrale est plus performante comparativement à la moyenne africaine comprennent la réduction de la population sans assainissement (7/10 pays), la scolarité primaire pour tous et la réduction de la faim (6/10 pays). La sous-région enregistre les pires résultats sur les cibles de la réduction de la mortalité infantile, la scolarisation des filles au secondaire et au supérieur, le cycle primaire complet (3 pays seulement sur 10), et, l'amélioration de l'utilisation de téléphone et internet, la réduction de la population sans eau potable, la réduction de la prévalence du paludisme, la réduction de la mortalité maternelle et la réduction de la pauvreté (4/10 pays)

Le tableau 2 donne une sélection d'indicateurs qui permettent de dégager le profil de la pauvreté non monétaire et pouvant apporter des précisions sur le rythme de réalisation des OMD.

Tableau 2 : Évolution de la pauvreté non monétaire en Afrique centrale

		Espérance de vie	Taux d'immunisation		Malnutrition		Taux brut d'enregistrement		Accès eau	Accès sanitaires
			DPT	Rougeole	Hauteur	Poids	Primaire	Secondaire		
Angola	1990	39,84	24	38	n.d.	20	79,62	10,57	36	29
	2004	41,18	59	64	45,2	30,5	n.d.	16,55	53	31
Burundi	1990	44,38	86	74	48	37,5	71,15	5,45	69	44
	2004	44,23	74	75	56,8	45,1	79,92	12,14	79	36
Cameroun	1990	52,4	48	56	26	15,1	99,46	27,46	50	48
	2004	45,98	73	64	31,7	18,1	116,75	43,78	66	51
Congo	1990	54,19	79	75	27,5	23,9	116,92	46,22	n.d.	n.d.
	2004	52,48	67	65	n.d.	n.d.	88,67	38,62	58	27
Gabon	1990	59,64	78	76	n.d.	n.d.	140,94	n.d.	n.d.	n.d.
	2004	54,08	38	55	n.d.	11,9	129,55	50,09	88	36
Guinée Eq.	1990	45,59	77	88	n.d.	n.d.	162,76	n.d.	n.d.	n.d.
	2004	42,67	33	51	n.d.	n.d.	127,23	29,73	43	53
RCA	1990	47,84	82	83	n.d.	n.d.	63,5	11,18	52	23
	2004	39,41	40	35	n.d.	n.d.	64,37	11,56	75	27
RDC	1990	45,51	35	38	n.d.	n.d.	70,07	22	43	16
	2004	43,71	64	64	38,1	31	n.d.	n.d.	46	30
Rwanda	1990	31,17	84	83	48,7	29,4	69,81	8,26	59	37
	2004	43,92	89	84	n.d.	n.d.	119,21	14,34	74	42
Sao Tomé P.	1990	61,57	92	71	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	2004	63,27	99	91	n.d.	n.d.	132,94	40,2	79	25
Tchad	1990	45,97	20	32	n.d.	n.d.	52,07	6,75	19	7
	2004	43,88	50	56	40,9	36,7	70,97	15,13	42	9

Source : Avom et Carmignani (2008a).

L'Angola, Sao Tomé et Príncipe, mais surtout le Rwanda sont les seuls pays pour lesquels il y a eu une amélioration de l'espérance de vie. L'indicateur s'est dégradé dans les autres pays sur la période 1990-2004. De même, le taux d'immunisation connaît une baisse dans la plupart des pays. L'Angola, le Cameroun et la RDC enregistrent les meilleures performances. Cet indicateur a fortement baissé au Gabon, en Guinée Equatoriale et en RCA. La situation générale d'insécurité alimentaire justifie la hausse du taux de malnutrition pour les seuls pays dont les données sont disponibles sur les deux années (Cameroun et Burundi), et donc que la dynamique ne soit pas favorable (Avom et Carmignani, 2008a). La tendance générale des taux de scolarisation est à l'augmentation, sauf pour les pays dont le taux initial était déjà supérieur à 100% (Congo, Gabon et Guinée Équatoriale par exemple). De même, l'accès à l'eau et aux aises sanitaires est en nette progression pour tous les pays dont les données sont disponibles sur la période. Toutefois, excepté pour le cas de la RDC, les aises sanitaires n'avancent pas au même rythme que l'accès à l'eau.

Le tableau 3 fournit des données permettant de dégager le profil monétaire de la pauvreté en Afrique centrale pouvant donner une indication de la tendance de la sous-région sur l'atteinte des OMD.

Tableau 3 : Évolution de la pauvreté monétaire en Afrique centrale

Pays	Années	Seuil de pauvreté national (SPN)			Années	Seuil de pauvreté international (SPI)			
		<i>Incidence de la pauvreté</i>				<i>1,25 dollar par jour</i>		<i>2 dollar par jour</i>	
		Ensemble	Rural	Urbain		Incidence	Profondeur	Incidence	Profondeur
Angola	2001	68	94,3	57
	2003	70	2000	54,31	29,94	70,21	42,35
	2008	36,6	58,3	18,7	2009	43,37	16,45	67,42	31,47
Burundi	1990	36,42	36	43	1992	84,24	40,2	95,18	59,3
	2002	68	1998	86,43	47,28	95,41	64,07
	2006	66,9	68,9	34	2006	81,32	36,39	93,45	56,06
Cameroun	1996	53,3	59,6	41,4	1996	47,43	15,86	71,5	32,78
	2001	40,2	52,1	17,9	2001	24,86	6,69	50,69	18,5
	2007	39,9	55	12,2	2007	27,61	7,24	53,15	19,97
Congo	2005	50,7	64,8	..	2005	54,1	22,82	74,4	38,82
	2011	46,5	74,8	..	2011	32,82	11,47	57,25	24,15
Gabon	1994	62	1994	23
	2005	32,7	44,6	29,8	2005	6,09	1,25	20,88	5,75
Guinée Eq.	2006	76,8	79,9	31,5
RCA	1992	62,4	74,4	..	1992	83,15	57,41	90,97	68,76
	2003	2003	62,43	28,3	81,9	45,3
	2008	62	69,4	49,6	2008	62,83	31,26	80,09	46,78
RDC	2005	71,3	75,7	61,5	2006	87,72	52,76	95,15	67,58
Rwanda	1985	63,26	19,67	88,33	41,8
	2000	58,9	2000	79,37	41,78	91,6	58,63
	2006	56,7	61,9	28,5	2006	71,97	34,71	87,36	52,08
	2011	44,9	48,7	22,1	2011	63,02	26,53	82,28	44,48
Sao Tomé et P.	1994	40	2001	28,18	7,87	54,2	20,63
	2009	61,7	59,4	63,8	2010	43,53	13,94	73,08	31,2
Tchad	1995	43,4	48,6	..					
	2003	54,8	58,4	7,4	2003	61,94	25,64	83,28	43,92
	2011	46,7	52,5	6,6	2011	36,52	14,18	60,54	27,34

Source : WDI, 2015 ; Avom et Carmignani (2008a).

La tendance générale qui se dégage de cette compilation de données est qu'il y a (pour les pays présentant des données sur trois plages au moins, excepté le Cameroun) une augmentation générale de la pauvreté sur les premières sous-périodes suivie d'une légère amélioration de l'indicateur monétaire de la pauvreté pour chaque pays sur les dernières périodes. La réduction de la pauvreté monétaire s'observe pour la majorité des pays sur les dernières années, le Gabon enregistrant les meilleurs scores. Cependant, les indicateurs en RCA sont relativement stables, et ont augmenté à Sao Tomé et Principe.

Ces résultats confirment les craintes des chercheurs martelant que l'Afrique centrale ne serait pas au rendez-vous de juin 2015. Cette situation paraît d'autant plus surprenante que la croissance économique est restée relativement forte ces dernières années dans la plupart de ces pays.

2. LES RAISONS DE L'INFORTUNE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les raisons de la déconvenue de l'Afrique centrale sont presque identiques à celles de l'Afrique en général et peuvent se répartir en deux grands types d'explications : les raisons internes et les raisons externes. Les raisons externes du retard de l'Afrique centrale dans la réalisation des OMD 2015 se trouvent dans la définition même des seuils des cibles et le recul de l'aide publique au développement. Les raisons internes sont plus pertinentes et englobent l'augmentation de la population, les conflits et la nature de la croissance retrouvée.

2.1 *Les raisons internes : la mauvaise qualité de la croissance dans un environnement en proie aux conflits*

L'Afrique centrale renferme elle-même les germes de son infortune vis-à-vis de la réalisation des OMD. Des conflits ont secoués la sous-région (RDC, Rwanda, RCA, Tchad et Cameroun), qui peuvent détourner l'attention des décideurs des véritables objectifs de développement. Des conflits déstabilisateurs

et la corruption détruisent le tissu productif et le climat des affaires renforçant la réputation de région du monde parmi les moins attractives pour les investisseurs (Avom et Carmignani, 2008a) et élargissant encore le secteur informel. Toutes choses qui ont des répercussions sur la croissance et les investissements qui lui sont nécessaires.

Les trajets longs vers les centres d'instruction, l'inscription tardive et le redoublement, entre autres, peuvent aussi être les manifestations des conflits, mais sont surtout les marques d'une inadéquation des politiques pour la promotion d'une croissance pro-pauvres. La sous-région connaît, depuis les années 2000, une croissance continue, qui malheureusement n'est pas suffisante pour contribuer à la réalisation des OMD. Le tableau 4 montre qu'à quelques exceptions près, tous les pays de l'Afrique centrale ont retrouvé le chemin de la croissance et elle est même à deux chiffres pour certains.

Tableau 4 : Évolution des taux de croissance en Afrique centrale

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Angola	-0,30	-1,20	-6,90	-24,70	3,50	10,40	11,20	7,90	6,80	3,24	3,01	4,22	13,82
Burundi	3,50	5,00	1,01	-6,24	-3,83	-7,92	-8,00	-1,59	4,75	-1,01	-0,86	2,06	4,45
Cameroun	-6,11	-3,81	-3,10	-7,93	2,06	4,13	4,91	5,31	4,90	4,06	4,17	4,51	4,01
Congo	1,00	2,40	2,61	-0,98	-5,49	3,99	4,29	-0,62	3,74	-2,58	7,58	3,80	4,58
Gabon	5,19	6,11	-3,09	3,95	3,71	4,97	3,63	5,74	3,48	-8,93	-1,88	2,13	-0,27
Guinée Eq.	-1,76	-1,02	34,75	11,03	16,67	17,49	66,58	149,97	23,77	25,66	18,21	63,38	19,46
RCA	-2,15	-0,55	-6,42	0,34	4,90	7,20	-4,00	5,30	4,70	3,60	-2,49	4,46	3,62
RDC	-6,57	-8,42	-10,50	-13,47	-3,90	0,70	-1,02	-5,62	-1,62	-4,27	-6,91	-2,10	2,95
Rwanda	-2,40	-2,51	5,87	-8,11	-50,25	35,22	12,75	13,85	8,86	7,58	8,32	8,67	13,51
Sao Tomé et P.	3,19	1,99
Tchad	-4,18	8,54	8,00	-15,71	10,14	1,24	2,21	5,65	6,95	-0,68	-0,88	11,66	8,49
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Angola	5,25	10,88	18,26	20,74	22,59	13,82	2,41	3,41	3,92	5,16	6,80
Burundi	-1,22	4,83	0,90	5,38	4,79	5,05	3,47	3,79	4,19	4,02	4,59	4,66	..
Cameroun	4,03	3,70	2,30	3,22	3,26	2,88	1,93	3,27	4,14	4,59	5,56	5,93	..
Congo	0,81	3,48	7,76	6,24	-1,58	5,57	7,47	8,75	3,42	3,80	3,44	6,78	..
Gabon	2,25	0,69	3,90	-3,63	6,49	-3,03	-1,20	9,14	7,09	5,25	5,64	4,31	..
Guinée Eq.	13,96	38,00	16,75	7,70	12,25	9,91	-4,53	-3,83	1,94	5,76	-6,51	-0,30	..
RCA	-5,40	5,99	0,91	3,64	4,61	2,05	1,71	3,05	3,30	4,11	-36,05	1,01	..
RDC	5,58	6,74	6,14	5,32	6,26	6,23	2,86	7,08	6,86	7,16	8,50	9,05	..
Rwanda	1,45	6,95	6,91	9,24	7,61	11,16	6,27	7,31	7,85	8,79	4,68	6,96	..
Sao Tomé et P.	6,57	3,83	7,09	9,12	3,25	8,19	4,02	4,48	4,83	4,59	4,19	4,48	..
Tchad	14,72	33,63	17,33	0,65	3,27	3,05	4,22	13,55	0,08	8,88	5,70	7,30	..

Source: WDI, 2014, 2016 pour les années récentes.

La croissance en Afrique centrale pourrait ne pas être suffisamment inclusive ou pro-pauvres parce que alimentée exclusivement par les produits primaires, particulièrement du pétrole. En plus, la dynamique de fortes inégalités, initiales ou dérivées de la qualité de la croissance dans la sous-région, installe les pays dans un scénario peu favorable à la réalisation des OMD. Avom et Carmignani (2008b) identifient justement les politiques favorables à la promotion d'une croissance pro-pauvres. Il s'agit des investissements en biens publics, la diversification des structures productives et du renforcement du secteur financier entre autres.

2.2 Les raisons externes : la mauvaise définition des cibles dans un contexte d'insuffisance de l'aide

Pour ce qui est des raisons externes, l'Afrique toute entière, par rapport à l'ensemble des régions de la planète possède les conditions initiales les plus défavorables. 34 des 54 pays les moins avancés se retrouvent en Afrique et il ne conviendrait pas d'évaluer les performances de l'Afrique, et donc de

l'Afrique centrale, sur les mêmes bases que les autres régions. Du fait de ces conditions initiales désavantageuses, l'Afrique se sentira toujours éloignée de la réalisation des OMD par rapport aux autres, malgré les efforts considérables qu'elle aura accomplis depuis le début des années 2000. L'on a observé, par exemple, que la proportion des habitants de l'ensemble des régions d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour est passé de 56,5% en 1990 à 48,5% en 2010. Ce chiffre est en deçà de la cible fixée pour 2015 de 20,25 points de pourcentage, mais ne représente que 4,1% en ce qui concerne l'Asie (Commission Économique pour l'Afrique, 2014). L'Afrique a beau fournir des efforts considérables pour accélérer le rythme de ses avancées vers les OMD, elle en sera toujours éloignée. Les efforts consentis seraient observables et loués si les taux d'accélération des OMD étaient utilisés pour évaluer les performances des pays. La définition des seuils des cibles peut donc expliquer que l'Afrique centrale, comme l'Afrique toute entière soit à la traîne.

Le montant de l'aide dirigé vers l'Afrique n'a pas atteint les proportions prévues pour aider à la réalisation des OMD. Les flux d'aide publique au développement (APD) vers l'Afrique fluctuent d'année en année sans atteindre la cible de 0,7% du revenu national brut des pays de l'OCDE prévue pour 2015 au plus tard. En Juillet 2005⁶, les pays du G8 avaient envisagé, pour 2010, une augmentation de 25 milliards de leur APD pour l'Afrique. Les estimations confirment que seuls 11 milliards ont été reçus par l'Afrique. L'APD des pays du Comité d'Aide au Développement (CAD) est passée de 0,31% de leur RNB à 0,32% en 2010, bien loin des 0,7% prévus (Commission Economique pour l'Afrique, 2012). Une diminution de 3% est intervenue entre 2010 et 2011. Cette tendance s'est poursuivie en 2012. Une baisse de l'APD des pays du CAD de l'ordre de 5% à l'échelle du continent africain correspondait à une chute de 4,7% des flux entrants entre 2011 et 2012. L'OCDE (2014) estime que cinq pays d'Afrique subsaharienne (Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Erythrée et Togo) ont connu une diminution de plus de 50% d'APD entre 2011 et 2012. En dehors des Danemark, Luxembourg, Suède, Norvège et Pays-Bas, qui ont déjà dépassé la cible de 0,7%, tous les autres pays sont bien en deçà de la cible. La chute du montant et de la proportion de l'APD peut aussi expliquer que l'Afrique en général, l'Afrique centrale en particulier, ne puisse pas réaliser les OMD 2015.

CONCLUSION

Pendant que le nouveau programme mondial de développement post-2015 entre en vigueur, il semblait nécessaire d'évaluer les performances de l'Afrique centrale par rapport aux OMD 2015 et de fournir des explications possibles de l'insuffisance de ses résultats. Nous trouvons que les performances des pays de l'Afrique centrale sont décevantes. Cette situation peut être due à la mauvaise qualité de la croissance dans un environnement en proie aux conflits, de même qu'à la mauvaise définition des cibles dans un contexte d'insuffisance de l'aide. La prise en compte de ces explications pourrait éviter à la sous-région d'essuyer de nouveaux échecs. Le nouvel agenda de développement devra éventuellement définir les objectifs qui tiennent compte des conditions initiales des économies de l'Afrique centrale, à défaut de tailler le programme aux réalités de chaque sous-région. Les économies de la sous-région devront surtout diversifier les sources de financement pour éviter de dépendre de l'APD sans cesse fluctuante. Elles devront encore s'efforcer d'aligner l'impératif de croissance longue et durable avec une plus grande équité en assurant les conditions d'une croissance inclusive ou pro-pauvres au sens strict du terme. Les actions entreprises dans les années 1990, durant la période post-dévaluation, ont certes permis de renouer avec la croissance, voire de réduire la pauvreté dans une certaine proportion, mais ces mesures ne semblent pas suffisamment axées en faveur des pauvres, surtout des pauvres ruraux. Cette croissance n'aurait donc pas pris naissance dans les secteurs où les pauvres sont concentrés et n'aurait pas entraîné une forte utilisation de la main-d'œuvre. Le nouvel agenda de développement devra donc mettre l'accent sur la qualité de la croissance.

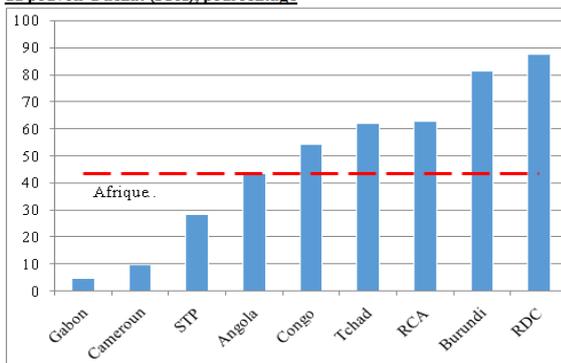
⁶ Lors de la conférence de Gleneagles organisée en Ecosse en Juillet.

BIBLIOGRAPHIE

- AVOM D., CARMIGNANI F. (2008a) Croissance économique et réduction de la pauvreté en Afrique centrale, *Économie Appliquée*, Tome LXI, n° 4, 23-46.
- AVOM D., CARMIGNANI F. (2008b) Pauvreté, croissance et redistribution, *Revue Française d'Économie*, n° 1, vol. XXIII, juillet.
- BIGSTEN A., SHIMELES A. (2007) Can Africa reduce poverty by half 2015, *Development Policy Review*, 25(2), 147-166.
- COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (2014) *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : analyse de la position africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba, CEA.
- COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (2012) *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement 2012 : perspectives émergentes en Afrique relativement à l'agenda de développement post-2015*, Addis-Abeba, CEA.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2014) *Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport 2014*, New York, ONU.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2011) *Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2011*, New York, ONU.

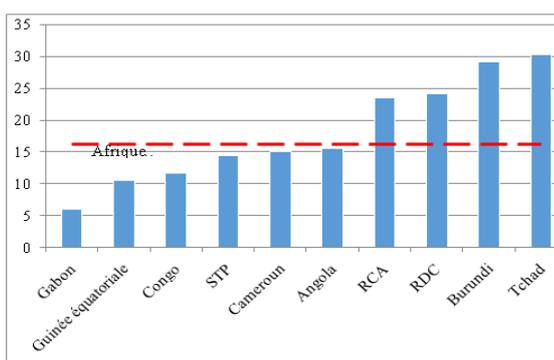
ANNEXES

figure 1 : Population disposant de moins de 1.25 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA), pourcentage



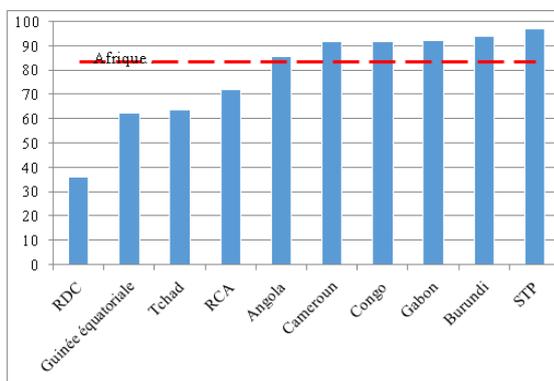
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 2 : Enfants de moins de 5 ans avec insuffisance pondérale modérée ou sévère, pourcentage



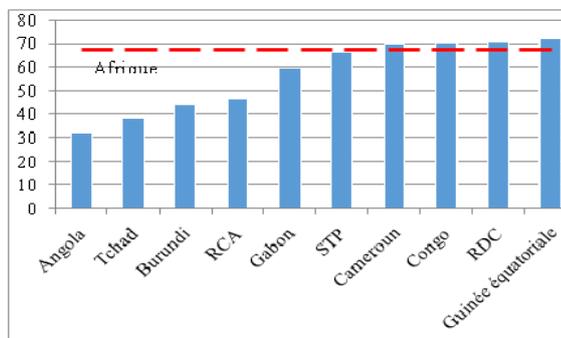
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 3 : Taux net total de scolarisation dans le primaire, filles et garçons



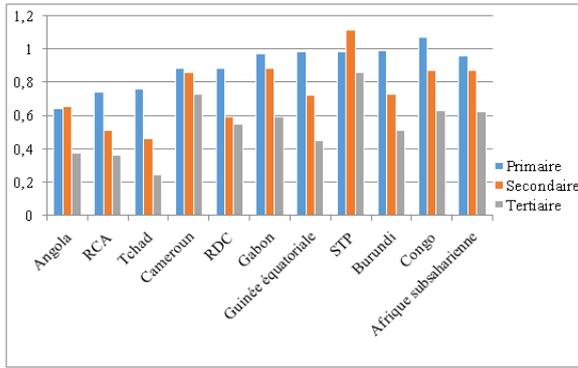
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 4 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire, filles et garçons



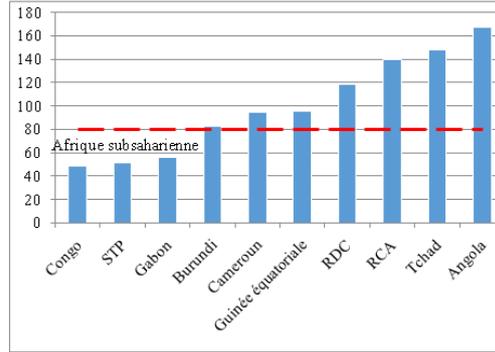
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 5 : Disparités entre les sexes dans les enseignements primaire, secondaire et tertiaire



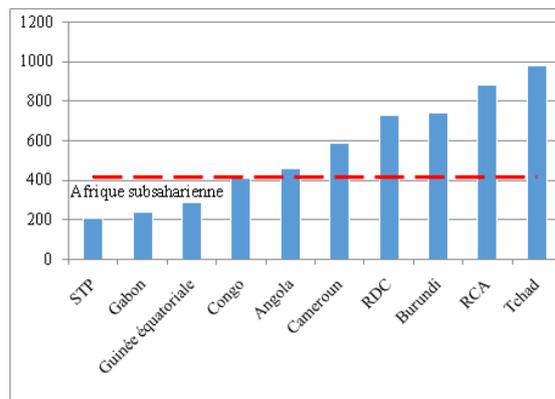
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 6 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1.000 naissances vivantes, en 2013



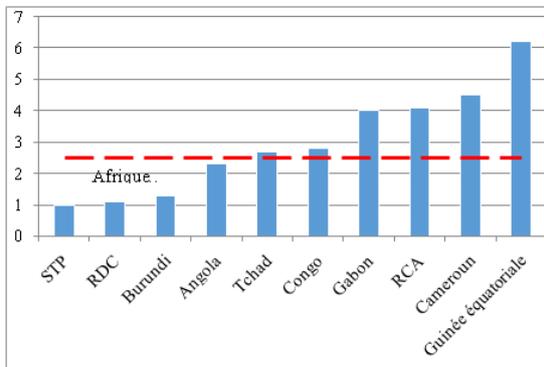
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 7 : Taux de mortalité maternelle, pour 100.000 naissances vivantes, en 2013



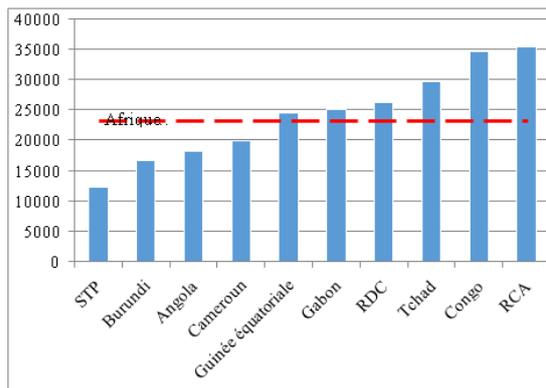
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 8 : Population âgée de 15 à 49 ans vivant avec le VIH, pourcentage, en 2012



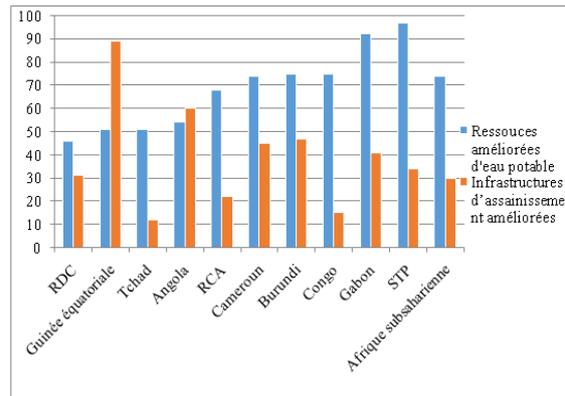
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 9 : Cas notifiés de paludisme, pour 100.000 habitants, en 2012



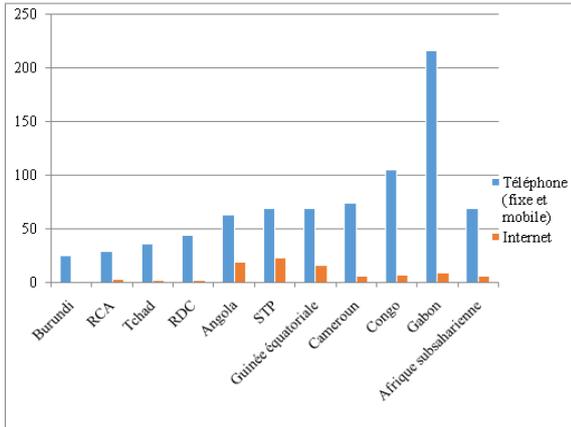
Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 10 : Proportion de la population utilisant des ressources améliorées d'eau potable et des infrastructures d'assainissement améliorées, en 2012



Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

figure 11 : Nombre d'utilisateurs de téléphone et d'Internet, pour 100 habitants, en 2013



Source : Division Statistique des Nations Unies, juillet 2014.

Les objectifs du développement durable : une chance pour la santé en Afrique ?

Bruno BOIDIN¹

Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de la santé en Afrique est contrasté. L'objectif de cet article est d'examiner dans quelle mesure les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ont pris effet en janvier 2016 dans le cadre des Nations Unies (2015a, 2015b) fournissent de nouvelles perspectives prometteuses dans ce champ. En remettant au centre de l'attention les interactions entre les différents objectifs, les ODD semblent favoriser une vision plus intégrée et une meilleure prise en compte des multiples déterminants de la santé (partie 1). Cependant, il convient de souligner les questions en suspens et les défis dans le domaine de la santé en Afrique que les ODD ne semblent pas avoir véritablement examiné (partie 2).

1. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LA SANTÉ ?

Quelles nouvelles perspectives émergent avec les ODD dans le champ de la santé ? On peut apporter deux éléments de réponse.

En premier lieu, la santé est désormais un domaine en soi clairement prioritaire à travers l'objectif 3 : « donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ». Dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la santé était énoncée dans trois objectifs et dans une cible², mais ces derniers demeuraient des leviers intermédiaires de la santé. Dans les ODD, la santé est considérée comme un objectif en tant que tel. Par ailleurs, en plus des quatre objectifs déjà présents dans les OMD, neuf nouvelles cibles de santé ont été ajoutées. Parmi ces cibles figurent des enjeux dont le caractère crucial a été souligné dans la littérature (Chestnov et al., 2014 ; Nations Unies, 2011 ; WHO, 2010a, 2010b) : la lutte contre les maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale (cible 3.4) ou encore l'atteinte de la couverture maladie universelle (cible 3.8) constituent des exemples emblématiques. Finalement, comme l'indiquent Brolan et Hill (2015, 11), « The contradiction here is while the MDG agenda appears to be maintained and expanded in the High-Level Panel's proposed imagining of the post-2015 development goal world, there is only one health goal embodying this extended schema. »

¹ Université Lille 1, CLRSE. bruno.boidin@univ-lille1.fr

² OMD 4, réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; OMD 5, améliorer la santé maternelle et réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle ; OMD 6, combattre le VIH-SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies ; OMD 8, cible E : en coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

En second lieu, les ODD se distinguent des OMD par une avancée conceptuelle : la reconnaissance du caractère multidimensionnel du développement et la nécessité de faire interagir les différents objectifs. Ainsi la déclaration des ODD s'inspire d'une approche intégrée du développement durable : « There are deep interconnections and many cross-cutting elements across the new Goals and targets » (Nations Unies, 2015b, 5).

En conséquence, le domaine de la santé est présent dans l'ensemble des ODD, y compris ceux ne relevant pas directement de la santé. Il est explicitement fait mention de la nécessité de mobiliser de façon conjointe les trois dimensions du développement durable que sont l'économique, le social et l'environnemental (Nations Unies, 2015b, 8-9). La santé peut alors bénéficier directement de l'amélioration du niveau des autres cibles. Ainsi, l'accès de tous à des services énergétiques fiables (objectif 7), le travail décent (élément de l'objectif 8), la réduction des inégalités (objectif 10), la conservation et la préservation des océans et des écosystèmes (objectifs 14 et 15), ou encore la promotion de sociétés pacifiques (objectif 16) œuvrent indéniablement à l'amélioration de la santé. De plus, de nombreuses cibles incluses dans les différents objectifs autres que la santé font directement référence à des leviers de santé : mise en place de systèmes de protection sociale pour tous (cible 1.3) ; égalité des genres (cible 5.6) ; accès aux services d'assainissement et d'hygiène (cible 6.2) ; politiques de protection sociale adéquates (cible 10.4) ; accès à des transports sûrs (cible 11.2) ; fin de la maltraitance des enfants (cible 16.2) ; renforcement des partenariats multipartites (cibles 17.16 et 17.17).

Au total, le domaine de la santé est appréhendé de façon différente dans les ODD par rapport aux OMD car il semble désormais admis que la santé est un objectif final dont les leviers sont inter-reliés. L'Organisation Mondiale de la Santé (WHO, 2015a, 2015b) considère également cette évolution comme un progrès significatif.

2. QUESTIONS EN SUSPENS ET DÉFIS POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN AFRIQUE

Sans nier les réelles avancées offertes par les ODD, il convient de s'interroger sur les conditions d'application du paradigme porté par les ODD. Deux leviers nous paraissent complémentaires et incontournables pour une mise en œuvre effective des ODD dans le domaine de la santé. Le premier est celui des déterminants sociaux de la santé (DSS), dont la traduction en actes se fait attendre dans les pays africains. Le second est celui de l'économie politique du développement, fondée sur l'idée que ce ne sont pas tant de « bonnes » institutions de la santé qu'il faudrait chercher mais plutôt de bonnes complémentarités entre les institutions.

2.1 *Les déterminants sociaux de la santé : de faibles avancées malgré les preuves empiriques*

Le plaidoyer de l'OMS pour l'action sur les déterminants sociaux de la santé (WHO, 2008, 2009) constitue un élément central d'une conception multidimensionnelle de la santé dans les pays en développement. Nous considérons que ce plaidoyer est implicitement présent dans la déclaration des ODD qui prône une action conjointe sur différentes cibles afin d'atteindre des objectifs de développement social. On peut ainsi considérer que l'action sur les déterminants sociaux de la santé présente une déclinaison d'une approche intégrée du développement durable préconisée dans les ODD.

La littérature a mis en évidence la pertinence d'une approche fondée sur les déterminants sociaux de la santé pour analyser les carences de la santé dans les pays pauvres. Parmi les plus importants déterminants, l'éducation maternelle et le statut des femmes apparaissent incontournables. Plusieurs études consacrées aux liens entre genre et santé (Richards et *al.*, 2013 ; Yamin et *al.*, 2015) démontrent le rôle crucial du pouvoir de négociation au sein des ménages comme des facteurs importants de la santé et de la nutrition des enfants. Ces enquêtes prolongent les résultats précédents de Caldwell (1993, 126) qui insiste également sur la place du pouvoir politique, de l'engagement communautaire et de l'éducation.

Pourtant le rôle des déterminants sociaux de la santé est encore largement négligé en Afrique. En 2010 les États africains du Bureau régional Afrique de l'OMS ont adopté la stratégie régionale africaine d'action sur les DSS. Celle-ci a été révisée en 2012 (WHO, 2012) suite à une évaluation montrant que très peu de progrès avaient été réalisés (WHO, 2011). Comme le relèvent Houéto et Valentini (2014), la situation sur ce continent n'est guère reluisante, particulièrement en Afrique francophone : la promotion de la santé y est souvent réduite aux programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) ou à la

communication pour le changement de comportement (CCC). L'action sur les inégalités sociales de santé est négligée et les différentes initiatives sont peu connectées.

La faible mise en œuvre de l'approche par les DSS en Afrique subsaharienne résulte de différents éléments de contexte. Tout d'abord, alors que la déclaration des ODD prône un rôle actif des pouvoirs publics locaux et de leurs partenaires dans l'effort global (Nations Unies, 2015b, 9-11), l'affaiblissement des pouvoirs publics à partir de la crise économique et des plans d'ajustement structurel a fortement réduit la capacité des États à conduire une politique globale de santé. De ce point de vue, le paradigme « health in all policies » (HiAP) (WHO, 2013) est très peu appliqué à l'Afrique. Comme indiqué par Carrera (2014), les pays riches rencontrent de sérieuses difficultés dans la mise en œuvre de ce paradigme. Il est alors aisé d'imaginer les obstacles qui se dressent devant lui dans les pays pauvres, caractérisés par des États faibles, peu aptes à assurer les services de base et à construire de solides politiques sociales.

Un deuxième élément de contexte tient à la relation inégale entre d'un côté, les bailleurs de fonds et les partenaires au développement, de l'autre, les pays bénéficiaires de l'aide. Comme le pointent plusieurs analyses (UNPSDH, 2012 ; Laverack, 2007), les pays africains sont soumis à une pression importante des partenaires techniques et des bailleurs qui s'apparente à une vision « *donor driven* ». C'est donc la méthode d'intervention des partenaires techniques et financiers qui est privilégiée plutôt que la participation des communautés. Cependant les programmes n'ayant pas véritablement impliqué les communautés ont peu de chance de se traduire en amélioration de l'autonomisation (empowerment) tel que préconisé dans la Charte d'Ottawa (Laverack, 2007). Le cloisonnement de systèmes de santé renforce ces faiblesses en mettant l'accent sur des maladies selon une conception verticale plutôt que sur la santé conçue comme le résultat d'une action collective.

2.2 *Adopter une perspective de complémentarité institutionnelle plutôt qu'une conception « clés en main » des institutions*

Deux principes mis en avant dans la déclaration des ODD (Nations Unies, 2015b) nous semblent essentiels. Le premier principe n'est pas nouveau : les acteurs locaux doivent être au cœur de l'effort engagé pour atteindre les ODD (p. 9). Le deuxième principe marque une plus grande inflexion par rapport aux modèles habituels d'aide. Il s'agit de la reconnaissance de la diversité des approches possibles pour la mise en œuvre du développement durable : « We recognise that there are different approaches, visions, models and tools available to each country » (p. 11).

Pourtant, la réalité des pays africains semble globalement peu propice à la mise en œuvre de tels principes. Même si les sociétés civiles y sont actives et que les processus de décentralisation et de transition vers une meilleure gouvernance sont indéniablement en marche, nous pensons qu'un obstacle majeur doit être surmonté. En effet, l'Afrique est particulièrement touchée par la juxtaposition de programmes de santé qui sont mis en œuvre sans cohérence d'ensemble. Il existe un décalage entre la nécessité de promouvoir une approche multisectorielle de la santé, portée par l'OMS, et une tendance dans les faits à la dissémination des moyens mobilisés entre différents leviers et dispositifs. Ces dispositifs ont été fortement appuyés par les bailleurs de fonds et les partenaires techniques du développement : gratuité de certains soins, paiement à la performance (*payment for performance*), développement des mutuelles communautaires, décentralisation, partenariats public-privé etc. Même si ces différents dispositifs peuvent avoir, chacun pris isolément, leur pertinence, ils ne constituent pas une véritable politique globale de santé. Or cette juxtaposition de programmes correspond à un transfert « clé en mains » de solutions importées de l'extérieur qui a pourtant été largement critiqué dans la littérature sur le développement (Easterly, 2006). Le manque d'appropriation locale de tels dispositifs est un risque majeur. Il en découle de faibles complémentarités entre les différents volets des politiques de santé. Or, les complémentarités institutionnelles sont considérées comme essentielles pour une action publique efficace dans la littérature sur la décision publique.

L'analyse d'Aoki (2001) met en évidence qu'il est impossible d'évaluer la contribution marginale de chaque institution à la performance globale des politiques. La complémentarité tient au fait que l'augmentation de la quantité ou de la qualité des services offerts par une administration accroît la contribution des autres administrations. Par exemple, une politique d'accès des femmes à l'éducation portée par le Ministère de l'éducation renforce les effets d'une politique de soins primaires ou d'extension de couverture maladie du Ministère de la santé. Dans le champ de la santé, il n'existe pas de « *one best way* » (la meilleure institution ou le meilleur programme) mais des politiques cohérentes et globales qui relient les différents acteurs ou au contraire des politiques incohérentes qui superposent des programmes. Les travaux sur les politiques de santé montrent précisément que des complémentarités faibles entre les institutions se caractérisent par des silos institutionnels (*government silos*), chaque acteur développant des actions spécifiques de façon

cloisonnée (Marmot, 2010) et par le caractère désordonné (*messy*) des décisions publiques (Carey et Crammond, 2015).

Alors qu'une analyse très fine des processus sociopolitiques qui conduisent aux politiques de santé serait nécessaire pour mettre en évidence les faiblesses de celles-ci, Embrett et Randall (2014, 147) montrent au contraire que la littérature sur les politiques agissant sur les déterminants sociaux de la santé (DSS) est focalisée sur le plaidoyer (*advocacy*) plutôt que sur l'analyse et que le recours à l'analyse politique est très limité. Ainsi le manque d'application des DSS est lié à une méconnaissance des processus de construction des politiques. Or ces lacunes sont particulièrement prégnantes en Afrique où des résultats scientifiques majeurs, tels que la mise en évidence des DSS, ne se traduisent pas par des changements importants dans la façon dont la sphère politique prend en charge les questions de santé. En effet les travaux empiriques en Afrique ont montré le caractère particulièrement tâtonnant des politiques de santé (Meessen et al., 2011 ; Nyamwaya, 2003). Ils soulignent le caractère imprévisible des actions de développement compte tenu des interventions et réactions de nombreux acteurs. Bambra et al. (2010) insistent sur l'importance d'une approche « *whole of government* » pour la santé et du caractère encore très timide des gouvernements en la matière. Ces travaux rejoignent les préoccupations des chercheurs africanistes sur la mise en œuvre des politiques de santé. En effet l'écart entre les preuves scientifiques et la mise en pratique nécessite d'étudier sur le terrain les causes de cet écart (Cf. Ridde et al., 2013). Le manque d'appropriation des dispositifs extérieurs plaqués sur des systèmes existants montre l'inadéquation d'une démarche « clé en mains » des politiques de santé.

CONCLUSION

Les ODD offrent de nouvelles perspectives pour la santé en Afrique. Ils engagent en effet un modèle d'aide fondé sur une conception véritablement multidimensionnelle de la santé et convergent à cet égard avec l'approche « *health in all policies* ». Ils appellent également à un rôle central des acteurs locaux de la santé, publics et privés, afin de dépasser une conception « *donor driven* » de l'aide. Cependant, au-delà de ces principes généraux, nous avons cherché à montrer que la mise en œuvre des ODD dans les politiques et programmes de santé en Afrique nécessite de dépasser deux lacunes importantes. D'une part, la faible application d'une approche fondée sur les déterminants sociaux en Afrique est encore criante et résulte de facteurs structurels tenant à la domination toujours forte des acteurs internationaux sur les gouvernements locaux. D'autre part, la persistance d'une conception « clé en main » des politiques de santé se traduit par la coexistence de dispositifs variés, souvent impulsés par les partenaires du développement et qui ne composent pas une véritable politique de santé.

La façon dont les deux obstacles ainsi mis en évidence pourraient être abordés dans le champ de l'aide au développement dépend des priorités qui seront retenues par les acteurs nationaux et internationaux. À cet égard, il convient de souligner une certaine similarité entre la littérature mobilisée dans cet article et le point de vue de l'OMS présenté dans son document stratégique consacré aux ODD (WHO, 2015b, 194-199). En considérant la couverture santé universelle (cible 3.8 des ODD) comme une condition nécessaire de l'achèvement des objectifs de santé, l'OMS réaffirme qu'un dépassement des programmes de santé cloisonnés est un prérequis : « Placing UHC as the target to which all the others contribute also shows how UHC can serve to increase coherence, reduce fragmentation in the health sector, and contribute to the development of strong health systems » (p. 196). Dans le même ordre d'idée, l'OMS estime que les programmes concernés devraient relever de stratégies globales définies à une échelle nationale : « WHO will need to ensure that individual programme areas contribute to, and work within, the framework of a country's overall health plan or strategy » (p. 197). Ainsi les solutions qui aideront à surmonter les obstacles aux ODD sont certainement à trouver en partie dans la vision de l'OMS. Cependant, alors que la couverture santé universelle est l'objectif premier préconisé par l'OMS, il n'a été retenu que comme cible, occupant alors une place subalterne dans les ODD. On peut estimer, à l'instar de Brolan et Hill (2015, 8), que le pouvoir de l'OMS a été une nouvelle fois bousculé par les autres acteurs au moment de la définition des ODD. En conséquence c'est bien la capacité de l'OMS à défendre un modèle de santé globale et intersectorielle, contre les visées plus cloisonnées de certains acteurs influents, qui s'avère déterminante pour le succès des ODD dans le champ de la santé.

BIBLIOGRAPHIE

- AOKI M. (2001) *Towards a comparative institutional analysis*, Cambridge, The MIT Press.
- BAMBRA C., GIBSON M., SOWDEN A., WRIGHT K., WHITEHEAD M., PETTICREW M. (2010) Tackling the wider social determinants of health and health inequalities: evidence from systematic reviews, *J. Epidemiol. Community Health*, 64, 284-291. <http://dx.doi.org/10.1136/jech.2008.082743>.
- BROLAN CE, HILL PS. (2015) Universal Health Coverage's evolving location in the post-2015 development agenda: Key informant perspectives within multilateral and related agencies during the first phase of post-2015 negotiations. *Health Pol. Planning*, 1-13, <http://dx.doi: 10.1093/heapol/czv101>
- CALDWELL J. C. (1993) Health transition: the cultural, social and behavioral determinants of health in the Third World, *Soc. Sci. Med*, Jan, 36(2), 125-135.
- CAREY G., CRAMMOND B. (2015) Action on the Social Determinants of Health: Views from inside the Policy Process, *Soc. Sci. Med*, March, 128, 134-141.
- CARRERA P. M. (2014) The difficulty of making healthy choices and "health in all policies", *Bull. World Health Organ*, March, 92(3), 154.
- CHESTNOV O., OBERMEYER W., ST JOHN J., VAN HILTEN M., KULIKOV A. (2014) Towards the world we want, *Bull World Health Organ*, Sept., 92(9), 623.
- EASTERLY W. (2006) Planners vs. searchers in foreign aid, ADB distinguished Speakers Program, Manila, Asian Development Bank. http://www.adb.org/Economics/speakers_program/easterly.pdf
- EMBRETT M. G., RANDALL G. E. (2014) Social Determinants of Health and Health Equity Policy Research : Exploring the Use, Misuse and Nonuse of Policy Analysis Theory, *Soc. Sci. Med.*, 108, 147-155.
- HOUËTO D., VALENTINI H. (2014) Health promotion in Africa: history and prospects, *Santé publique*, juillet, 26(1), suppl, 11-20 [in french]
- LAVERACK G. (2007) *Health Promotion Practice: building empowered communities*, Berkshire England, Open University Press.
- MARMOT M. (2010) The Marmot review: Strategic review of health inequalities in England post-2010, The Marmot Review. London. www.ucl.ac.uk/marmotreview
- MEESSEN B., HERCOT D., NOIRHOMME D., RIDDE V., TIBOUTI A., KIRUNGA TASHOBYA C. (2011) Removing user fees in the Health sector: a review of policy processes in six sub-Saharan African countries, *Health Pol Planning*, Nov., 26, suppl. 2, ii.16-ii.29.
- NATIONS UNIES (2015a) Draft outcome document of the United Nations summit for the adoption of the post-2015 development agenda, United Nations general assembly, New York, United Nations, A/69/L.85. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015>
- NATIONS UNIES (2015b) Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. New York: United Nations. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015>
- NATIONS UNIES (2011) Political declaration of the high-level meeting of the General Assembly on the prevention and control of non-communicable diseases (A/66/L1), In: 2011 High Level Meeting on Prevention and Control of Non-communicable Diseases, New York, 19-20 September, New York, United Nations.
- NYAMWAYA D. (2003) Health promotion in Africa: Strategies, players, challenges and prospects, *Health Prom Int*, June, 18(2), 85-87.
- RICHARDS E, THEOBALD S, GEORGE A, KIM J.C, RUDERT C, JEHAN K. (2013) Going beyond the surface: gendered intra-household bargaining as a social determinant of child health and nutrition in low and middle income countries, *Soc. Sci. Med*, Oct, 95, 24-33.
- RIDDE V., DRUET T., POPPY S., KOUANDA S., HADDAD S. (2013) Implementation Fidelity of the National Malaria Control Program in Burkina Faso, *PLoS ONE*, 8(7), e69865.
- UNPSDH) (United Nations Platform on Social Determinants of Health (2012) Joint statement of the UN platform on Social Determinants of Health: Health in the post-2015 development agenda: need for a social determinants of health approach. http://www.who.int/social_determinants/advocacy/UN_Platform_FINAL.pdf
- WHO (World Health Organization) (2015a) *From MDGs to SDGs. A new era for global public health 2016-2030*, Geneva, WHO.
- WHO (World Health Organization) (2015b) *Health in 2015: from MDGs, Millennium Development Goals to SDGs, Sustainable Development Goals*, Geneva, WHO.
- WHO (World Health Organization) (2013) The Helsinki Statement on Health in All Policies, Helsinki, Ministry of Social Affairs and Health.
- WHO (2012) Health Promotion: Strategy for the African Region (AFR/RC62/9)/. Luanda, Angola, Regional Office for Africa.
- WHO (2011) Progress Report on the Implementation of the Regional Health Promotion Strategy (AFR/RC61/PR/4), Yamoussoukro, Ivory Coast, WHO.
- WHO (2010a) Health System Financing: the Path to Universal Coverage, World Health Report, Geneva, WHO.
- WHO (2010b) A Strategy for Addressing Key Determinants of Health in the African Region (AFR/RC60/R1), Malabo, Equatorial Guinea, Regional Office for Africa.

- WHO (2009) Commission on social determinants of health, Report of the secretariat, Sixty-second World health assembly (A62/9), Geneva, WHO.
- WHO (2008) Commission on Social Determinants of Health. Closing the Gap in a Generation: Health Equity through Action on the Social Determinants of Health, Geneva, WHO.
- YAMIN A. E., BAZILE J., KNIGHT L., MOLLA M., MAISTRELLIS E., LEANING J. (2015) Tracing shadows: how gendered powered relations shape the impact of maternal death on living children in Sub saharian Africa, *Soc. Sci. Med.*, June, 135, 143-150.

La transition du système de santé sénégalais peut-elle agir sur les inégalités sociales ?

Juliette ALENDA¹

Les inégalités sociales de santé, exacerbées et révélées par la crise économique actuelle, sont devenues une priorité dans le monde. Concevoir les inégalités permet une meilleure compréhension du système de santé que par le biais de la pauvreté ou de la précarité, qui caractérise des états vulnérables dans le bas de l'échelle sociale, sans lien avec les autres catégories de la population. Les inégalités sociales s'intéressent aux liens entre la santé et l'appartenance à un groupe social. Cette approche permet des comparaisons au sein de l'ensemble de la population et met en évidence des différences socioéconomiques, territoriales, de genre, etc. (Guichard, Potvin, 2010). Ces problématiques touchent l'ensemble des pays, au Nord comme au Sud. Des études, des expérimentations sont menées depuis plusieurs années afin de mieux articuler les liens entre les populations et les politiques de santé. Par exemple, les Ateliers Santé Ville en France agissent, depuis 2000, au niveau local sur les déterminants sociaux de santé (soins, prévention, logement, emploi, etc.) et essaient de faire le lien entre le local et le global. L'Évaluation d'Impact sur la Santé est une méthode qui se développe dans les pays européens à la recherche d'une meilleure collaboration entre décideurs et promoteurs concernant les déterminants sociaux de la santé. Ces évolutions sont ici confrontées au cas du Sénégal.

Les inégalités de santé se manifestent sous différentes formes dans ce pays. 80% de la population est exclue de toute couverture maladie. Les fonctionnaires et les salariés du secteur formel bénéficient d'une couverture institutionnalisée, elle-même limitée. Des assurances privées et des mutuelles de santé couvrent une petite partie de la population exclue de ces formes institutionnalisées. Dans un système où les ménages sont la première source de financement de la santé, la forte pauvreté et de nombreux déterminants jouent directement sur les inégalités de santé. La transition du système de santé au Sénégal peut-elle contribuer à améliorer la lutte contre les inégalités sociales ? Une première partie nous permettra de comprendre les origines des inégalités, en termes notamment de couverture de la santé au sein de la population sénégalaise depuis la décolonisation. De nos jours, cette couverture stagne, la plupart de la population étant exclue de toute forme institutionnalisée. La deuxième partie montrera qu'en réponse à ces inégalités, divers acteurs à plusieurs niveaux se mobilisent. Mais cette lutte contre les inégalités de santé possède des limites influant sur la cohésion sociale et la viabilité à long terme de l'extension de la couverture maladie, ce sera l'objet de la troisième partie.

La démarche méthodologique de cette communication, se basant sur une approche historique et institutionnaliste des inégalités de santé, reposera sur divers éléments. Une revue de littérature concernant les inégalités, la mutualité, le développement au Sénégal se combinera à une analyse des rapports et de la documentation concernant les thèmes abordés. Des entretiens qualitatifs menés en 2013, 2014 et 2015 auprès d'acteurs impliqués dans le développement mutualiste au Sénégal et des études de cas de mutuelles ont permis de recueillir des éléments d'information et d'analyse supplémentaires.

¹ Clersé, Université Lille 1. juliettealenda@hotmail.fr

1. DES INÉGALITÉS CONSTRUITES DEPUIS LA DÉCOLONISATION

Remontons tout d'abord aux origines de ces inégalités pour expliquer leur importance à l'heure actuelle. Lors de la décolonisation, l'État sénégalais a tenté de mettre en place un système basé sur la gratuité. Mais, depuis la crise de la dette des années 1970, il s'est vu imposer, par les Institutions Financières Internationales (IFI)², un système qui prône le paiement direct de la santé et qui produit clivage au sein de la population. Bien que le système de santé soit en transition vers une Couverture maladie universelle (CMU) à l'heure actuelle, cette extension pérennise ce clivage. Ces difficultés se couplent avec des inégalités sociales de santé nombreuses, notamment entre milieu rural et urbain.

1.1 *Un clivage par rapport aux régimes obligatoires*

Comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne, la couverture maladie a d'abord été mise en place au moment de la colonisation. Le système a progressivement été diffusé vers les Sénégalais occupant des postes à responsabilité, puis vers les fonctionnaires après l'indépendance en 1961. Jusqu'au milieu des années 1970 s'est développé un système financé en totalité par l'État, centralisé. Les Instituts de Prévoyance Maladie (IPM) couvrant le secteur privé ont vu le jour en 1975. Seul le secteur formel se trouvait ainsi protégé institutionnellement. Les années 1980 ont vu la dégradation des conditions économiques et la mise en place, par les IFI, de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) privilégiant la recherche d'un équilibre macroéconomique et limitant les dépenses publiques. À la fin des années 1980, les ménages devenaient la première source de financement du secteur de la santé au Sénégal. La solidarité interpersonnelle a beaucoup compté, ceci étant encore le cas, pour compenser l'absence de protection face à la maladie mais aussi de protection sociale en général. La société civile a commencé à se regrouper afin de peser dans les décisions concernant la santé à partir des années 1970 et 1980, sur le constat du manque de moyens quant à la santé et du manque de prise en compte des besoins des patients, ce qui a conduit à la création des mutuelles de santé (Fassin, Fassin, 1989).

Depuis les années 1970 et la mise en place de régimes d'assurance maladie pour le secteur formel, aucune autre réforme n'avait été impulsée pour les étendre aux travailleurs informels. La population est ainsi clivée en trois groupes principaux par rapport à la couverture maladie, des inégalités apparaissant également au sein de chaque groupe. Le premier groupe, celui du secteur formel, est constitué des fonctionnaires et des salariés du privé qui conservent leur protection. Le deuxième, majoritaire, réunit des personnes exclues de ces couvertures institutionnalisées. Le troisième rassemble des populations dites vulnérables (femmes, enfants, indigents, personnes âgées), l'État pratiquant des politiques d'assistance dans leur cas. Le régime non contributif regroupe environ 12% de la population et le régime des IPM moins de 4% (tableau 1). Ce tableau illustre la faible envergure de ces régimes formels par rapport au second groupe, dans lequel les individus passent par les régimes contributifs volontaires ou les réseaux informels pour accéder aux soins.

Tableau 1 : Les régimes de couverture maladie en 2007 au Sénégal

Type de régime	Personnes couvertes	Organismes gestionnaires	Nombre de bénéficiaires	Part de la population couverte (%)
Régime non contributif	Agents de l'État	Ministère des Finances	817 193	7,35
	Personnes âgées de plus de 60 ans. Plan SESAME	État et IPRES	555 690	4,87
	Étudiants	COUD	33 000	0,30
Régimes contributifs volontaires	Membres des mutuelles de santé	Mutuelles de santé	421 670	3,79
	Souscripteurs d'une assurance santé privée	Assureurs privés	24 500	0,22
Régimes contributifs obligatoires (IPM)	Salariés du secteur privé	IPM	400 149	3,60
Total			2 252 202	20,13

Source : Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat, 2008.

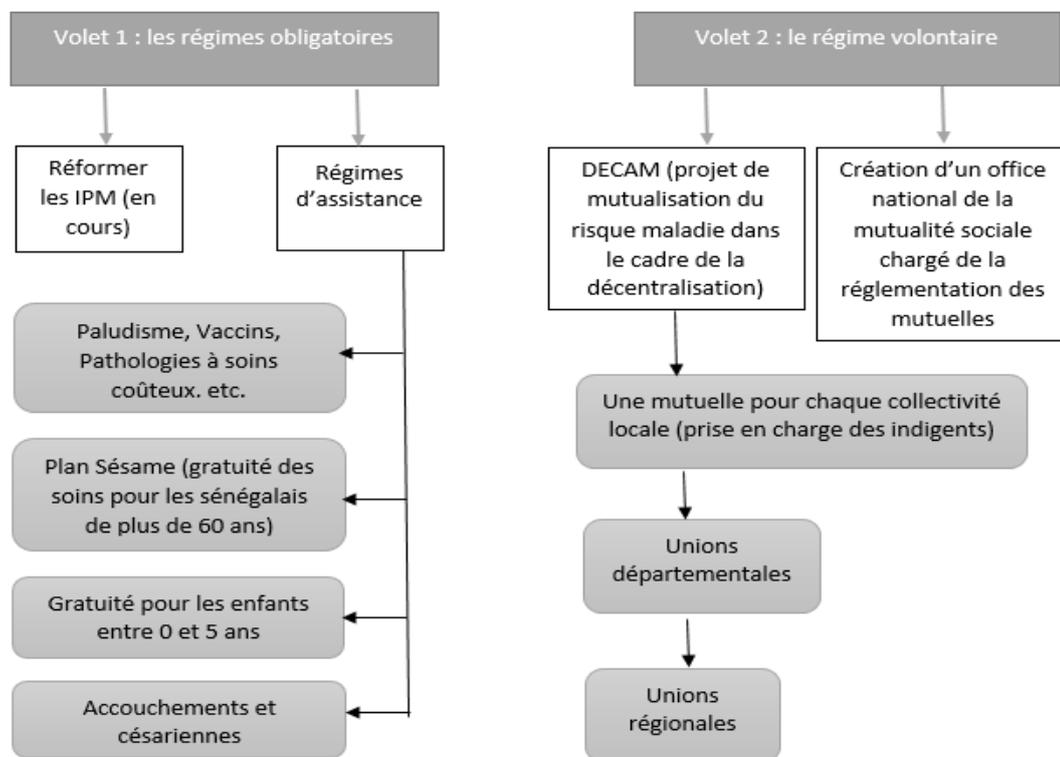
² Fonds Monétaire International (FMI) et Banque mondiale.

1.2 Une extension qui conserve les clivages

Depuis cet état des lieux, deux gouvernements, celui de M. Abdoulaye Wade puis celui de M. Macky Sall à partir de 2012, ont cherché à mettre en place des programmes destinés à étendre la couverture maladie. L'objectif de 50% fixé pour 2015 par l'ancien gouvernement est loin d'être atteint, un nouvel objectif a été depuis proposé dans le cadre de la CMU³ : protéger 90% de la population en 2022. Un objectif ambitieux mais qui conserve pourtant les clivages observés précédemment. Les grandes lignes de la CMU, établies par le gouvernement actuel, reprennent ainsi celles des programmes du gouvernement précédent.

La plus grande inégalité face à la prise en charge de la santé se situe dans cette différence entre un secteur formel protégé légalement, de manière obligatoire, qualifié de moderne, et un secteur dit informel, qui se rapporte au traditionnel. Au Sénégal, ce clivage consiste en une différence de culture, et non une réelle différence entre légalité et illégalité. Plutôt qu'illégal, le travail informel est marginal par rapport à des normes imposées (Niang, 1992). Cette vision de l'économie informelle se rapproche de l'économie populaire, qui hybride les sphères privées et publiques, se basant sur le collectif et non sur la rationalité individuelle, rompant avec l'image illégale, « non capitaliste », et même mauvaise du secteur informel (Laville, 2010).

Schéma 1 : Les deux volets de l'extension de la couverture maladie au Sénégal



Source : fait par l'auteur, à partir du Plan stratégique de développement de la CMU au Sénégal, 2013-2017 (Ministère de la santé et de l'action sociale, 2012).

La transition vers la CMU conserve les systèmes accumulés depuis la décolonisation, en mettant un accent sur la mutualité. Les fonctionnaires et leurs familles sont couverts par le régime national d'assurance dépendant du fond de leur ministère. Les salariés du privé bénéficient de la couverture des IPM, financée de manière contributive. Divers types de mutuelles existent au Sénégal : les mutuelles complémentaires, pour le secteur formel, les mutuelles professionnelles et les mutuelles communautaires qui se basent sur un village, un quartier, une communauté et sont destinées à couvrir les soins primaires. Majoritaires, les mutuelles de santé communautaires sont au cœur de l'extension de la couverture maladie.

³ La CMU dans les pays en développement consiste, d'après la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, à « veiller à ce que tous les individus aient accès aux services de santé dont ils ont besoin sans risquer de se ruiner financièrement ou de s'appauvrir, aujourd'hui et à l'avenir ».

1.3 *Des inégalités sociales liées entre elles*

En plus de ces inégalités au niveau de la couverture maladie, les inégalités de santé sont nombreuses, liées entre elles et avec des inégalités dans d'autres domaines du développement humain. Les plus fortes se retrouvent entre milieu rural et milieu urbain, notamment au niveau de la stabilité des revenus.

Encadré 1 : Des inégalités diverses

Comme l'explique le président de la mutuelle de Fandène, située à Thiès, « *la hausse des cotisations n'arrange pas les membres, parce que c'est en milieu rural. Les revenus dépendent de la pluviométrie. Quand il n'y a pas assez de pluie, les récoltes ne sont pas bonnes c'est difficile. Il faut taper à gauche à droite pour se nourrir, pour payer l'école, la santé.* » Que ce soit en milieu rural ou urbain, « *dans un environnement de pauvreté, il y a des arbitrages, en fonction des obligations* » d'après un conseiller en économie de la santé à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Source : Présentation de l'auteur d'après les entretiens effectués en février 2015 avec M. Pascal Ndione, à la mutuelle de Fandène, et en septembre 2013 avec M. Farba Lamine Sall, à l'antenne de l'OMS à Dakar.

Les inégalités d'éducation, de travail, d'urbanisme jouent sur les possibilités d'accès à la santé. La taille de la famille va également contribuer à renforcer les inégalités dans ces divers domaines. Non seulement la forme de la famille est élargie dans la société sénégalaise, au-delà des parents et des enfants, mais certaines traditions, telles que la polygamie dans certains milieux, renforcent les difficultés pour assurer financièrement l'ensemble d'un foyer. Les inégalités se situent également au niveau de l'offre de soins, encore une fois notamment entre le milieu urbain et le milieu rural. L'offre publique s'est développée dans les années 1970 par le renforcement des hôpitaux dans les zones urbaines. Dans les années 1980, à la mise en place du paiement direct, l'offre privée s'est étendue (cliniques, cabinets, pharmacies), mais encore une fois dans les villes principalement (CAS/PNDS, 2004). Dans le même temps, alors que ses dépenses dans la santé diminuaient, l'État fit le choix de privilégier les hôpitaux urbains alors qu'il ne pouvait plus supporter le coût des structures de santé dans les zones rurales, éloignées et pauvres (Fassin, Fassin, 1989). Dans certaines zones, l'offre de santé n'est pas présente, le personnel de santé manque cruellement. En cas de maladie, les patients doivent alors assumer les coûts et les difficultés du transport afin d'atteindre une structure de santé, ce qui est souvent dissuasif.

Selon l'appartenance sociale, la situation géographique, le genre, les inégalités de santé sont fortes et surtout diverses, à la fois économiques, géographiques, culturelles. Les déterminants sociaux de la santé varient selon le contexte. Il est important de les prendre en compte de manière globale dans la mesure où ils sont liés entre eux.

2. DIVERS ACTEURS SE MOBILISENT

Face aux conséquences de ces inégalités de santé, plusieurs acteurs se mobilisent. Dans les années 1980 se sont créées les mutuelles de santé, dont le but est de proposer de couvrir les soins de santé primaires avec une très faible cotisation pour la population exclue des assurances institutionnalisées et ne pouvant assumer une assurance privée. Les pouvoirs publics se mobilisent également par des politiques d'assistance spécifiques, initiées depuis les déclarations d'Alma-Ata et de Bamako, mettant en avant la santé de la mère et de l'enfant. L'aide internationale, en plus de diffuser ses recommandations, agit directement sur place, à travers les actions humanitaires ou encore les partenariats avec les mutuelles de santé.

2.1 *Des initiatives citoyennes*

La mutualité sénégalaise prend ses racines dans les comités de santé, créés sous l'impulsion de divers acteurs au sein des quartiers (mères de familles, groupes religieux, associations, médecins) avant d'être institutionnalisés et mis sous tutelle de l'État. Le premier fut créé à Pikine dans les années 1970. Les comités de santé, première expérience communautaire intégrée dans les prises de décisions au niveau local, sont des organisations de type association, appartenant aux structures de santé de la pyramide sanitaire publique sénégalaise (maternités, postes et centres de santé, hôpitaux). Ceci a permis une amélioration de l'accès aux médicaments, dans le choix comme dans le prix, dans les petites structures de soins rurales éparpillées sur le territoire. Face à des besoins importants et une population ne pouvant accéder aux soins, la mutualité se développe à la fin des années 1980, représentée d'abord par les associations socioprofessionnelles, socioculturelles, confessionnelles ainsi que les groupements féminins (ABT,

UNSAID, Ministère de la santé et de la prévention, atelier de contribution à la pérennisation des mutuelles, 2011). Ces expériences s'étant développées jusqu'à aujourd'hui, les mutuelles sont devenues l'un des piliers de l'extension de la couverture maladie.

Les comités de santé comme les mutuelles communautaires se concentrent principalement sur les inégalités économiques. Toutefois les initiatives citoyennes se multiplient dans la santé comme dans d'autres domaines, permettant des rapprochements entre les acteurs luttant contre les inégalités diverses (associations de jeunes, coopératives, etc.) afin d'agir sur les déterminants sociaux de la santé. Un Groupement féminin, association destinée au développement d'une communauté, d'un quartier, rencontrée en juin 2014, permettait notamment aux femmes de cotiser pour une centrale d'achat d'un côté et pour un fonds social de l'autre en cas de mariage, de problème... Il ne s'agit pas de s'attaquer aux seules inégalités économiques limitant l'accès à la santé, mais à l'ensemble des déterminants sociaux de la santé. La mutuelle communautaire And Faju, rencontrée en septembre 2013 à Dakar, travaille ainsi avec les jeunes qui s'organisent dans un cadre général pour aller vers les besoins des populations selon quatre grands axes : la santé, l'éducation, l'emploi et l'habitat. Les expériences couplant le microcrédit et les mutuelles de santé se développent. L'objectif est d'empêcher les personnes de tomber dans une trappe à pauvreté en raison d'une maladie, et à l'inverse d'éviter les détournements des crédits vers d'autres postes comme la santé. Certaines inégalités sont traitées conjointement. Ces diverses initiatives s'appuient à la fois sur des déterminants économiques (touchant aux inégalités de revenus), socioculturels (touchant aux inégalités sociales, géographiques, culturelles) et sociopolitiques (luttant contre les inégalités dans la prise en compte de la parole des populations).

2.2 *Les pouvoirs publics en retrait*

Les principaux mécanismes de participation des pouvoirs publics dans la lutte contre les inégalités par rapport à l'accès aux soins sont les subventions : pour les mutuelles, pour les hôpitaux, pour les politiques de gratuité. Hésitant entre un statut d'accompagnateur ou de décideur concernant les mutuelles de santé, la mise en place des subventions à partir de 2013 constitue un pas en avant dans l'appui de la dynamique mutualiste et par là de la réduction des inégalités. La création d'un office national de la mutualité sociale, de l'agence de la CMU, montre la volonté d'offrir un cadre institutionnel aux mutuelles de santé communautaires. Si l'offre de santé semble s'être développée de manière importante au Sénégal depuis les années 1970, cette amélioration est à nuancer dans la mesure où elle a suivi un rythme similaire à la croissance de la population. Le ratio entre le personnel de santé et la population reste insuffisant, et inférieur à celui des pays voisins ; le pays fut en effet remarqué plusieurs fois par l'OMS comme manquant de personnel de santé, avec des inégalités qualitativement et quantitativement⁴ fortes selon les régions. La volonté du gouvernement de lutter contre les inégalités d'accès aux soins par la demande principalement est limitée par cette stagnation de l'offre de santé.

Afin de prendre en compte la dimension sociale de l'ajustement à partir des années 1990, un grand nombre de pays ont décidé de créer des filets de sécurité pour les populations les plus vulnérables (Banque Africaine de développement, 2004). L'abolition du paiement direct, pour lutter contre les inégalités économiques concernant l'accès à la santé, passe ainsi par les politiques de gratuité destinées aux personnes les plus vulnérables. Cette abolition est primordiale pour l'accès aux soins de la population. Elle pourrait par exemple permettre de sauver entre 150 000 et 300 000 enfants de moins de 5 ans par an, selon une étude menée dans 20 pays d'Afrique subsaharienne (James et al., 2006). Mais l'abolition est encore rejetée en Afrique subsaharienne, la vision de l'Initiative de Bamako (recouvrement des coûts) continuant à dominer (Ridde, 2012). Ces politiques de ciblage se basent principalement sur la lutte contre la pauvreté, et non contre ses déterminants ou contre les inégalités. Seules les inégalités économiques sont prises en compte, ciblant un effet bien précis, l'accès à certains soins, se basant sur la pauvreté des individus.

2.3 *Des décalages entre les discours et les réalités*

Les recommandations internationales ont permis de diffuser une certaine vision de la justice sociale, se basant sur l'efficacité sous la contrainte de l'équité. Cette équité rejoint la problématique des inégalités sociales de santé, la conception de la justice sociale pouvant dépendre des individus, de leur appartenance sociale. L'équité a connu plusieurs évolutions. La conception égalitariste des années 1970 consistait en un

⁴ Ceci est pointé dans le rapport du bureau régional de l'OMS en Afrique, « Stratégie de coopération de l'OMS avec les Pays, Sénégal 2009-2013 » (Sambo, 2009).

accès égal aux soins pour tous, mais fut remplacée dans les années 1980 par la vision libérale, amenant la responsabilité financière des patients, et la justification des inégalités dans l'accès aux soins par les différences entre les productivités individuelles. Aujourd'hui la vision rawlsienne domine, guidant les politiques vers les populations les plus vulnérables. Cependant les discours internationaux ont peu à peu évolué vers la lutte contre les déterminants de la pauvreté⁵, dans l'optique du développement humain.

Partenaires du développement, appuis techniques et financiers, les bailleurs de fonds, les IFI et leur expertise ont une place importante dans la mise en œuvre des politiques de santé au Sénégal. Mais les « bonnes pratiques », universelles, se diffusent sans réellement se pencher sur leur application selon les contextes locaux. Bien que connus, les problèmes et spécificités de la société semblent être ignorés ou considérés comme des défaillances, au lieu au contraire de s'y adapter (Hibou, 1998). Rompant avec l'idée que la protection sociale est trop coûteuse pour les pays en développement, des instituts tels que la Banque mondiale ont démontré la possibilité de l'étendre à l'ensemble de la population au Sénégal. Ces études se concentrent sur les modalités de financement mais ne cherchent pas à composer avec les contraintes et spécificités locales, amenant un écart entre les projections et la réalité (Baumann, 2010).

Encadré 2 : L'organisation des partenaires des mutuelles de santé

Au niveau des mutuelles de santé, les appuis sont principalement conjoncturels, de court terme. La cohérence est parfois absente, avec plusieurs structures externes d'appui pour une mutuelle, aboutissant sur des conflits d'intérêts. La lutte contre les inégalités de santé reste cloisonnée entre des actions parsemées sur le terrain. « *Chacun a sa mission, ses objectifs* », précise le coordinateur de l'Union régionale des mutuelles de Saint-Louis. À Diourbel, le président de la mutuelle Mame Diarra Bousso expliquait que l'initiative était partie d'une ONG « *qui n'avait pas les mêmes principes* » que les populations ciblées. « *Chacun avait ses mutuelles, avec ses objectifs, avec sa philosophie* ».

Source : Présentation par l'auteur sur la base des études menées au Sénégal de 2013 à 2015 et les entretiens effectués en septembre 2013 avec M. Alioune Niasse, à Saint-Louis, et en août 2013 avec M. Demba Mame Ndiaye à Diourbel.

Il n'existe pas de cadre logique dans l'organisation des partenaires internationaux dans la lutte contre les inégalités de santé au Sénégal. Il ne s'agit pas de faire en sorte que les populations s'approprient les recommandations, les outils, mais de les former afin qu'elles s'adaptent à des politiques globales jugées plus efficaces que d'autres par les bailleurs de fonds et les IFI (Fall, 2011). Malgré l'importance des aides, des échanges, des partenariats entre le Nord et le Sud, le danger est que les actions menées sur le terrain soient, comme dans les années passées, inefficaces lorsqu'il s'agit de lutter durablement contre les inégalités sociales de santé. L'échelle locale semble plus à même de prendre en compte les déterminants sociaux de la santé afin de lutter contre les inégalités, les politiques menées au niveau national et les recommandations internationales peinent à saisir le prisme des inégalités sociales afin de mieux adapter les politiques selon les contextes.

3. LES CONSÉQUENCES DES INÉGALITÉS DE SANTÉ SUR LA VIABILITÉ DE LA CMU

Cette pérennisation des inégalités de santé comporte de forts risques par rapport à la viabilité du système de santé sénégalais. Bien que les mutuelles contribuent à solvabiliser la demande, elles connaissent de grandes difficultés et ne peuvent prendre en charge l'ensemble des inégalités. La mobilisation des acteurs possède des limites, se concentrant surtout sur les inégalités économiques et l'urgence de la situation. En plus de jouer directement sur l'accès à la santé, ces inégalités posent problème au niveau de la citoyenneté des individus, de la cohésion sociale.

3.1 Des politiques peu adaptées à l'ensemble des situations

Les politiques menées afin d'améliorer l'accès aux soins de santé se basent principalement sur les mutuelles communautaires de santé qui, dans un contexte de transition, sont un exemple frappant du fait

⁵ Concernant la santé, en 2008, la Commission des Déterminants sociaux de la Santé de l'OMS publiait son rapport « Comblent le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé » (CSDH, 2008). Cette dynamique passant de la lutte directe contre la pauvreté, en réponse aux dégradations économiques des années 1980, à la lutte contre les déterminants de la pauvreté se diffuse depuis les années 1990, se basant notamment sur les capacités d'Amartya Sen.

que les interventions mises en place ne sont pas adaptées à l'ensemble d'un territoire et ne peuvent ainsi se pérenniser pour lutter contre les inégalités de santé. Les difficultés sont d'abord financières, du fait de la population ciblée et des très bas taux de cotisations. Certaines mutuelles communautaires ne possèdent pas de local, ni de système informatique, ce qui complique grandement la gestion. Selon les groupes sociaux, la stabilité du revenu est loin d'être assurée, le taux de recouvrement des cotisations est un réel problème pour la viabilité des mutuelles communautaires. Les difficultés sont également techniques : les crises, les mauvaises gestions, voire les détournements de fonds ne sont pas rares, se rapprochant ainsi d'autres inégalités sociales et notamment celles relatives à l'éducation. Les équipes de direction sont presque toujours bénévoles. L'attractivité est une difficulté supplémentaire, notamment du fait de l'absence ou de l'insuffisance de la présence de structures de santé de proximité dans de nombreuses zones rurales.

Pourtant un consensus existe aux niveaux international et national sur le fait que la forme mutualiste, se basant sur des cotisations mensuelles et garantissant les soins primaires, est la plus adaptée au contexte des pays africains. Dans l'urgence qu'est l'accès à la santé pour tous, les mutuelles doivent se développer rapidement, efficacement.

Encadré 3 : L'urgence de l'accès la santé

Le coordinateur du Graim, Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes, analyse la situation ainsi : « *maintenant le contexte dans lequel nous sommes, y a des soucis prioritaires en termes d'accès à la santé qui l'emportent sur toute autre considération qu'on voulait avoir et certainement qu'on va utiliser ce défi d'accès à la santé pour mettre en place les mutuelles. Mais plus tard il faudra travailler à renforcer socialement ces mutuelles, organisationnellement et politiquement. Parce que pour nous la mutualité est une culture. C'est dommage qu'on soit en train de construire la mutuelle à partir de paradigmes ou de réalités aujourd'hui plus matérielles que sur un aspect culturel.* »

Source : Présentation par l'auteur d'après l'entretien effectué à Thiès avec M. André Wade en février 2015.

Cela se ressent dans la dynamique mutualiste qui a eu lieu jusqu'à présent. Malgré de nombreuses initiatives, les mutuelles fonctionnelles sont peu nombreuses. La participation à une mutuelle nécessite de prendre l'habitude de la cotisation, de la prévoyance. Le manque d'adhésion provient en partie de cette différence de vision entre la solidarité organisée au sein d'une mutuelle, s'inspirant de systèmes réussis dans les pays occidentaux, et la solidarité entre proches. Les études préliminaires partent du constat que si les populations peuvent payer certains frais, notamment les enterrements ou les mariages, elles peuvent payer une cotisation à une mutuelle de santé.

Encadré 4 : Les obligations sociales

Un conseiller en économie de la santé à l'OMS explique qu'il faut aller plus loin dans la compréhension des logiques sociales et culturelles : « *La population sait qu'il vaut mieux prévenir que guérir, mais les individus arbitrent selon leurs obligations sociales et culturelles. L'obligation sociale est plus forte que l'obligation légale.* »

Source : présentation par l'auteur d'après l'entretien effectué en septembre 2013 avec M. Farba Lamine Sall à Dakar.

Les mutuelles étaient au départ des expériences situées, ciblant des communautés spécifiques, puis se sont diffusées sur l'ensemble du territoire. Mais cette généralisation de la forme mutualiste telle qu'elle est appliquée par les politiques actuelles connaît de nombreuses difficultés d'appropriation selon les territoires, les groupes sociaux, les revenus, etc.

3.2 Le besoin d'une approche systémique

Le système, dans l'approche systémique, est considéré comme la totalité organisée d'un ensemble d'unités actives et solidaires en relation et interaction par l'intermédiaire de flux. Son fonctionnement repose sur les interactions entre les éléments du système et sur des boucles de rétroaction, permettant à la fois de stabiliser le système et de le faire évoluer (Le Moigne, 1994 [1977]). Il ne s'agit pas en pratique d'analyser l'impact d'une politique, ou d'un acteur, sans penser à ses conséquences et à ses interactions avec l'ensemble du système. Les interventions politiques doivent être situées, replacées dans une histoire, dans des relations particulières, non linéaires, donnant des enchevêtrements multiples et complexes (Ridde, Robert, Guichard et al., 2012). Les approches « *bottom-up* » (ou « extension par le bas », par les communautés) et « *top-down* » (ou « extension par le haut », par les pouvoirs publics centralisés) ne sont pas complémentaires au Sénégal. Les politiques de gratuité ou la couverture maladie pour certaines professions sont des initiatives de l'État et s'opposent à un système venant du niveau communautaire.

Celui-ci, bien que promu par l'État, ne donne pourtant pas encore les clés d'un développement important de ce secteur. Si les objectifs de la transition au Sénégal sont fixés, il manque en revanche une approche systémique. L'urgence est mise en avant, et le pays manque d'une vision d'ensemble des déterminants sociaux de la santé.

La couverture maladie, et la protection sociale plus généralement, possèdent un caractère redistributif important selon les auteurs post-keynésiens, mettant en avant la protection comme facteur de cohésion sociale (Euzéby, Fargeon, 2011). Dans les pays en développement, la protection devient un investissement nécessaire au développement humain, à la croissance économique et à la cohésion nationale. Pourtant elle risque de devenir ici une nouvelle source de clivages, dans un système où la solidarité s'organise d'un côté au sein du secteur formel, « l'élite » de la population, et d'un autre côté au sein du secteur dit informel et pauvre, sans aucune redistribution entre les différents niveaux de richesses. L'une des plus grande problématique des mutuelles est la faible capacité des bénéficiaires à cotiser, l'absence de redistribution se ressent ainsi particulièrement ici. De par le côté volontaire de l'adhésion, les garanties très basses proposées et le fait que la population ciblée soit très hétérogène, les personnes avec des revenus plus élevés mais non soumises aux régimes obligatoires vont plutôt se diriger vers les assurances privées ou le paiement direct dans des structures de bonne qualité. La solidarité au sein des mutuelles communautaires se fait surtout entre des personnes ayant des revenus bas. Ceci accentue les difficultés de cohésion sociale dans la transition de ce système de santé.

3.3 *Un statut de consommateur de soins ou de citoyen ?*

Durant les années 1990, face aux ravages des politiques de la décennie précédente, le mouvement « altermondialiste » a contribué à révéler l'existence des pratiques solidaires afin de remettre en cause les modèles de développement imposés par les bailleurs de fonds. Ces derniers, afin de faire évoluer leurs plans de développement, ont peu à peu installé un consensus sur l'importance des pratiques solidaires et de la participation communautaire (Baron, 2007) ; mais ils se focalisent encore sur une participation économique et instrumentale des populations (Fournier, Potvin, 1995). Cette participation consiste en l'appropriation par les populations d'un comportement efficient en termes de santé, plus responsable, préconisant aux communautés de s'en sortir par elles-mêmes pour combler les manques de leurs systèmes de santé. Les populations doivent dans cet objectif être mieux informées afin de pouvoir prendre leurs décisions quant à leur santé (Baade-Joret, 2006). La régulation tend, quel que soit le régime, à la contractualisation afin de coordonner les acteurs. Le consommateur de soins est un individu rationnel et opportuniste, le contrat (l'assurance maladie) permet de résoudre les problèmes de coordination par la compétitivité, la responsabilité, la justice, l'efficacité (Domin, 2006). Le contrat provient de la notion « d'équilibre » (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan et al., 2006), alors qu'en réalité la relation n'est pas équilibrée, les individus ayant des intérêts différents. Ce cadre abouti à un statut de consommateur de soins effectuant des choix rationnels, révélant des comportements d'individus entrepreneurs d'eux-mêmes. Le statut de citoyen est laissé de côté dans ce cadre d'intervention ; la santé y est vue comme un bien public, l'intervention de l'État et celle des initiatives citoyennes résultent de la déficience du marché. Mais la santé est avant tout un droit humain, mettant en avant l'équité comme critère de régulation de la santé. Les droits fondamentaux sont des prérequis pour d'autres droits, notamment économiques (Boidin, 2014). Or les inégalités de santé consacrent un décalage entre le statut de citoyen et la réalité. L'article 8 de la Constitution sénégalaise précise : « La République du Sénégal garantit à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs suivants : [...] le droit à la santé, et à un environnement sain ». La citoyenneté sociale se base sur des droits sociaux. Pourtant la majorité de la population est exclue de toute couverture et doit se prendre en charge par elle-même afin d'améliorer l'accès aux soins de santé.

Deux tendances coexistent ainsi à l'heure actuelle, celle de l'amélioration d'un statut de consommateur de soins visant, par la responsabilité, à rendre le secteur de la santé plus efficace, et celle d'un statut de citoyen, pour lequel la santé est un droit fondamental participant à l'évolution de la démocratie. Entre ces deux tendances, le système de santé sénégalais en transition semble peiner à trouver un modèle viable, réellement adapté et accepté.

CONCLUSION

Les inégalités sociales de santé sont très fortes au Sénégal, elles proviennent d'un processus historique, politique, d'interventions s'accumulant depuis la décolonisation. Aujourd'hui le système de santé est en transition, mais conserve d'importants clivages favorisant ces inégalités sociales. Les modèles de prise en charge de la santé peinent à s'adapter aux réalités sociales, économiques et culturelles de l'ensemble des territoires. Les inégalités jouent négativement sur la viabilité à long terme de la CMU telle qu'elle est en train de se construire, les politiques menées ne se basent pas sur une approche systémique qui pourrait prendre en compte les inégalités sociales et permettre une adaptation par rapport aux contextes rencontrés. Il est ainsi difficile de mettre en place, au sein de cette transition, un modèle de santé viable qui résulterait d'une construction de long terme et d'une interaction entre les acteurs, et non d'une urgence, qui est certes présente.

Se poser la question des inégalités sociales ouvre la voie à d'autres manières d'évaluer les politiques de santé, en prenant en compte leurs impacts par rapport à diverses strates sociales (Link, Phelan, 1995). En effet, les individus sont situés, socialement, géographiquement. Les impacts des politiques diffèrent ainsi selon leur situation, la manière dont les individus s'approprient les politiques diverge selon leur appartenance à tel ou tel groupe social. Or les politiques menées et les recommandations internationales ne prennent pas en compte cette différenciation selon la situation des individus, l'évaluation se faisant de manière globale. Il est donc important de situer l'ensemble des déterminants sociaux de la santé selon les contextes avant de mettre en place des politiques de santé, de les faire évoluer et de lutter à long terme contre les inégalités sociales de santé. Une application de la participation, non seulement économique mais démocratique, permettrait de faire le lien entre les politiques, les cultures locales, les inégalités sociales, prendrait en compte la parole des divers groupes sociaux et permettrait de diriger les politiques menées pour aboutir à un modèle de santé accepté par tous.

BIBLIOGRAPHIE

- ABT, USAID, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION (2011) *Atelier de contribution à la pérennisation des mutuelles de santé au Sénégal*, Saly, USAID, Rapport de synthèse des travaux, 16 p.
- BAADE-JORET B. (2006) *Local health care and governance, reflections on health care decentralization in Senegal*, Virginia, Development Associates Issue Paper, 9 p.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (2004) *Rapport sur l'expérience de la Banque en matière de dimensions sociales de l'ajustement*, Département de l'évaluation des opérations, Groupe de la Banque africaine de Développement, 53 p.
- BARON C. (2007) Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts, *Revue Tiers Monde*, n° 190, 325-342.
- BAUMANN E. (2010) Protections sociales en Afrique subsaharienne : le cas du Sénégal, *Fondation Jean-Jaurès*, Note n° 56, 19 p.
- BOIDIN B. (2014) *La santé, bien public mondial ou bien marchand ? Réflexions à partir des expériences africaines*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 182 p.
- CAFSP (Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat) (2008) *Stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie des sénégalais* [En ligne], mis à jour en 2010, consulté le 18 juin 2014. URL : <http://www.coopami.org/>.
- CAS/PNDS (2004) *Plan stratégique de développement des mutuelles de santé au Sénégal*, Dakar, Ministère de la Santé, 82 p.
- CSDH (Commission des Déterminants Sociaux de la Santé) (2008) *Comblé le fossé en une génération – Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*, Genève, OMS, 246 p.
- DIAGNE M. (2011) *Relance du développement local au Sénégal*, Dakar, L'Harmattan, 470 p.
- DOMIN J.-P. (2006) Le système de soins entre contrat et communauté : une analyse des transformations en cours, *Recherches familiales*, n° 1, 26-37.
- EUZÉBY C., FARGEON V. (2011) Droit à la santé et développement humain, in P. Batifoulier, A. Buttard, J.-P. Domin (dir) *Santé et politiques sociales : entre efficacité et justice. Autour des travaux de Maryse Gadreau*, Paris, Éditions Eska, 146-157.
- EYMARD-DUVERNAY F., FAVEREAU O., ORLÉAN A., SALAIS R., THÉVENOT L. (2006) Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions, in F. Eymard-Duvernay (dir) *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, Paris, La Découverte, 23-44.
- FALL M. A. (2011) *Saint-Louis du Sénégal : et si le développement n'était qu'une chimère ?* Paris, L'Harmattan, 278 p.
- FASSIN D., FASSIN É. (1989) La santé publique sans l'État ? Participation communautaire et comités de santé au Sénégal, *Revue Tiers-Monde*, tome 30, n° 120, 881-891.

- FOURNIER P., POTVIN L. (1995) Participation communautaire et programmes de santé : les fondements du dogme, *Sciences Sociales et Santé*, vol. 13, n° 2, 39-59.
- GUICHARD A., POTVIN L. (2010) Pourquoi faut-il s'intéresser aux inégalités sociales de santé ? in L. Potvin, M.-J. Moquet, C. M. Jones (dir) *Réduire les inégalités sociales en santé*, Saint-Denis, INPES, 52-61.
- HIBOU B. (1998) Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne, Du catéchisme économie au fait (et méfait) missionnaire, *Les Études du CERI*, n° 39, 46 p.
- JAMES C., HANSON K., MCPAKE B. et al. (2006) To Retain or Remove User Fees? Reflections on the Current Debate in Low- and Middle-Income Countries, *Applied Health Econ Health Policy*, vol. 5, n° 3, 137-153.
- LAVILLE J.-L. (2010) *Politique de l'association*, Paris, Seuil, 354 p.
- LE MOIGNE J.-L. (1994 [1977]) *La théorie du système général, théorie de la modélisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 352 p.
- LINK B. G., PHELAN J. (1995) Social conditions as fundamental causes of diseases, *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 35, 80-94.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (2012) *Plan stratégique de développement de la CMU au Sénégal, 2013-2017*, Dakar, 53 p.
- NIANG A. (1992) Le secteur informel : définitions et facteurs de son expansion en milieu urbain au Sénégal, Saint-Louis, *Revue sénégalaise de sociologie*, n° 2.
- RIDDE V. (2012) *L'accès aux soins de santé en Afrique de l'Ouest, au-delà des idéologies et des idées reçues*, Les presses de l'université de Montréal, 344 p.
- RIDDE V., ROBERT E., GUICHARD A., BLAISE P., VAN OLMEN J. (2012) L'approche Realist à l'épreuve du réel de l'évaluation des programmes, *Revue Canadienne d'évaluation de programme*, vol. 26, n° 3, 37-59.
- SAMBO L. (2009) *Stratégie de coopération de l'OMS avec les pays, Sénégal, Inde*, Bibliothèque de l'OMS, Bureau régional de l'Afrique, 57 p.

La pauvreté, un concept plurivalent

Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT¹

La lutte contre la pauvreté est l'objectif principal de nombreuses politiques économiques et sociales. Le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement est « éliminer l'extrême pauvreté et la faim » (Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005). Trois cibles sont associées à cet objectif essentiel, « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour » (Cible 1A), « assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif » (Cible 1B) et « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim » (Cible 1C). Ce premier objectif du Millénaire et les cibles associées font apparaître le caractère plurivalent du concept de pauvreté. Qu'est-ce qu'une personne pauvre ; comment déterminer le nombre de pauvres ? Doit-on définir la pauvreté par des revenus jugés insuffisants, comme le suggère la cible 1A précédente en assimilant une personne pauvre à toute personne qui touche un revenu inférieur à un certain seuil, soit, dans le cas d'extrême pauvreté, un dollar par jour ? Est-il préférable de se référer à un manque de capacités au sens d'Amartya Sen (2010 ; 2000a et b), comme cela est le cas pour la cible 1B, avec l'absence d'une capacité d'agir, « l'impossibilité de trouver un « travail décent et productif » ou, pour la cible 1C, l'absence d'une « capacité d'être », comme celle de ne pas bénéficier de ressources alimentaires suffisantes ? Dans cette hypothèse, la pauvreté et, en particulier, l'extrême pauvreté, serait liée à un manque de capacités.

La détermination du taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion de pauvres dans un pays, est-elle étroitement liée au concept de pauvreté retenu ? Nous nous proposons d'analyser, à cet égard, les principaux concepts de la pauvreté et les mesures qui en découlent. La première partie concerne les concepts de pauvreté dans l'optique des revenus ou du niveau de vie (pauvreté souvent qualifiée de pauvreté monétaire). La pauvreté, qualifiée fréquemment de « pauvreté en conditions de vie » est ensuite appréhendée, dans une seconde partie, par référence simultanée à plusieurs indicateurs de pauvreté.

1. LE CONCEPT DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS L'OPTIQUE DES REVENUS OU DU NIVEAU DE VIE

La pauvreté monétaire peut être appréhendée selon deux optiques² : la pauvreté absolue et la pauvreté relative. Un individu est en « état de pauvreté absolue », lorsqu'il n'a pas accès à un panier de biens

¹ BETA-CNRS Nancy, Université de Lorraine. Hubert.Gerardin@univ-lorraine.fr, jacques.poirot2@wanadoo.fr

² Dans le *Rapport sur le développement dans le monde 1990* publié par la Banque mondiale (1990, 30-31), « être pauvre, c'est ne pas pouvoir atteindre un niveau de vie minimum. (...) Les revenus des ménages et les dépenses par personne sont acceptables comme indicateurs de niveau de vie dans la mesure où cela comprend aussi ce que l'on produit soi-même et qui est très important pour la grande majorité des pauvres du monde. Ni l'une ni l'autre mesure, cependant, ne prend en compte certaines dimensions qui entrent dans l'équation du niveau de vie, comme la santé, l'espérance de vie, l'instruction et l'accès à des biens publics ou à des ressources qui appartiennent à tout le monde ».

indispensables pour sa survie. Il serait possible d'évaluer, pour chaque pays, le montant monétaire minimal dont devrait bénéficier une personne pour mener une vie décente. L'état de pauvreté relative s'inscrit dans la logique des inégalités ; il est, en effet, déterminé par rapport au niveau de vie moyen du pays de résidence d'un individu. Les pays en développement et les États-Unis ont adopté le concept de pauvreté absolue, tandis que les pays développés ont préféré se référer à une pauvreté relative pour déterminer le nombre de personnes considérées comme pauvres. Après avoir examiné ces deux concepts de pauvreté et les difficultés de leur mise en œuvre, nous rechercherons dans quelle mesure un « compromis » entre pauvreté absolue et pauvreté relative serait possible.

1.1 *Le concept de pauvreté absolue*

Avec le concept de pauvreté absolue, sont considérées comme pauvres toutes les personnes dont les revenus sont insuffisants pour acquérir un panier de biens, considérés comme fondamentaux et/ou indispensables. Le seuil de pauvreté est déterminé par la valeur monétaire de ce panier. L'ONU a choisi comme seuil de pauvreté extrême 1,25 dollar par jour. Cette méthode soulève de nombreuses difficultés, car la composition du panier de biens retenu dépend, en partie, du mode de vie, différent d'un pays à l'autre, si bien que ce concept de pauvreté absolue, apparaît *de facto* comme un concept de pauvreté relative. Il a été parfois qualifié, dans cette optique, « d'absolu relatif » ou « d'absolu socio-historique », car il est « daté et localisé » (Sénat, 2008b, 48). Par ailleurs, pour effectuer des comparaisons internationales, il est nécessaire de convertir la valeur monétaire du panier de biens en unités monétaires étrangères, notamment en dollars. Il conviendrait d'utiliser, à cet égard, pour que les comparaisons internationales aient un sens, un taux de change respectant la parité des pouvoirs d'achat. Cependant, cette parité des pouvoirs d'achat est déterminée au niveau de l'ensemble de la population, alors qu'il serait évidemment plus judicieux d'établir des taux de change respectant la parité des pouvoirs d'achat en s'appuyant uniquement, dans le cas qui nous intéresse, sur les budgets de consommation des plus pauvres.

Aux États-Unis, 48 seuils de pauvreté avaient été initialement calculés en 1963-1964 à partir des budgets alimentaires établis par le département américain de l'Agriculture, ainsi qu'à partir de données concernant la part consacrée à l'alimentation dans les budgets des ménages (Sénat, 2008b, 49). Les seuils de pauvreté furent établis à partir du montant du budget alimentaire minimal, multiplié par trois pour tenir compte des autres dépenses en biens et services. Chacun de ces 48 seuils dépend de la taille de la famille et de l'âge de ses membres. Depuis leur établissement au début des années 1960, ces seuils sont révisés chaque année en fonction du taux d'inflation. Cette mesure de la pauvreté absolue apparaît comme « ancrée dans le temps ». Elle s'inspire d'une méthode proposée par Seebohm Rowntree en 1901, et mise en œuvre en Angleterre. Cette détermination de seuils absolus a fait l'objet de très nombreuses critiques ; « ancrée dans le temps », la structure des budgets des ménages n'a pas été révisée depuis leur établissement dans les années 1960. La grande diversité des besoins individuels et les incidences des politiques d'aide sociales sous forme de dons, dans les domaines de l'alimentation, du logement ou de la santé sont ignorées.

Les pays développés, en général, ne se réfèrent pas au concept de pauvreté absolue et ont préféré déterminer le nombre de pauvres à partir du concept de pauvreté relative.

1.2 *Le concept de pauvreté relative dans l'optique du niveau de vie*

Après avoir précisé le mode de détermination des indicateurs de pauvreté relative, nous montrerons que le taux de pauvreté, proportion des individus pauvres dans un pays, n'est, *de facto*, qu'un indicateur des inégalités dans la répartition des revenus.

1.2.1 *Détermination des indicateurs de pauvreté relative*

La méthode et les critiques de la détermination des indicateurs de pauvreté relative seront successivement examinés.

a) Méthode de détermination des indicateurs de pauvreté relative

Avec le concept de pauvreté relative, le seuil de pauvreté n'est plus déterminé par la valeur monétaire d'un panier de biens minimal, mais par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population du pays. Le seuil de pauvreté est fixé actuellement par l'Union européenne à 60% du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. La France, qui a retenu ce seuil de référence officiel de 60% au niveau mondial, publie également des statistiques sur la pauvreté selon d'autres seuils, de 40%, de 50% et de 70%, conformément aux recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Le niveau de vie est déterminé en fonction du revenu disponible des ménages ; ce dernier comprend pour la France les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées et contribution à la réduction de la dette sociale). Pour obtenir le « niveau de vie moyen » d'un membre du même ménage, on divise le revenu disponible de ce ménage par le nombre pondéré de membres du ménage. Au lieu de compter chaque membre du même ménage comme une unité, on pondère leur poids. L'échelle, actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE), repose sur le système de pondération suivant : une unité (qualifiée d'unité de consommation ou UC) pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Un ménage de 2 adultes avec deux enfants de plus de 14 ans représentera 2,5 unités de consommation. Pour obtenir le « niveau de vie » d'un membre de ce ménage, le revenu disponible du ménage, dans ce cas, sera divisé par 2,5. Il est possible, d'estimer, au niveau d'un pays, la répartition de la population en fonction du « niveau de vie ». Pour déterminer le seuil de pauvreté, la méthode consiste ensuite à déterminer la médiane de cette distribution et à fixer comme seuil de pauvreté 60% de cette dernière³. La valeur médiane a été préférée à la valeur moyenne, parfois plus intuitive, parce que la médiane est peu sensible aux valeurs extrêmes (valeurs les plus faibles et valeurs les plus fortes) dont l'estimation est parfois incertaine. Le système de pondération pour déterminer le niveau de vie d'un membre d'un ménage s'explique par la nécessité d'inclure l'effet des économies d'échelle dans nombre de dépenses au niveau de l'ensemble du ménage. Par exemple, le niveau des dépenses de chauffage ne dépend pas directement du nombre de personnes occupant le même logement.

Il est possible de déterminer des indicateurs de pauvreté et d'effectuer aisément des comparaisons internationales. Le taux de pauvreté est l'indicateur le plus fréquemment observé ; il s'agit de la proportion de la population dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté. Un autre indicateur permet de compléter le taux de pauvreté, il s'agit de l'intensité de la pauvreté (*poverty gap*). Il correspond à la formule suivante :

$$\text{Intensité de la pauvreté} = \frac{(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre})}{\text{seuil de pauvreté}}$$

Plus cet indice est élevé, plus la pauvreté est considérée comme « intense », car plus le niveau de vie des plus pauvres (repéré par leur niveau de vie médian) est éloigné du seuil de pauvreté.

Nombre d'observateurs considèrent par ailleurs que retenir 60% du niveau de vie médian pour déterminer le seuil de pauvreté aurait pour conséquence de classer comme pauvre, une partie des « classes moyennes » ; à cet égard, un seuil de 50%, sinon de 40% paraîtrait plus approprié. Les pays de l'Union européenne (UE) ont toutefois privilégié, comme mentionné *supra*, un pourcentage de 60%, tandis que l'OCDE a conservé officiellement un taux de 50%.

b) Critiques de la méthode de détermination des indicateurs de pauvreté relative

Le concept de pauvreté relative, ainsi que sa mise en œuvre avec le calcul d'un seuil de pauvreté et d'un indicateur d'intensité de la pauvreté afin de déterminer, à une date donnée, le nombre de pauvres, a fait l'objet de nombreuses critiques, qu'il s'agisse du système de pondérations ou des éléments constituant le niveau de vie des ménages.

Le système de pondérations permet de déterminer le nombre d'unités de consommation au sein d'un ménage et, par conséquent, le niveau de vie d'un membre quelconque de ce ménage présente inévitablement un certain arbitraire. Le CNIS (2007) a reconnu le « caractère partiellement conventionnel » des échelles d'équivalence qui ont été adoptées. Il a suggéré, à ce propos, de retenir plusieurs échelles et de tester la sensibilité des résultats obtenus à différentes variantes selon le type de famille (famille monoparentale, etc.) ou la position du ménage dans la distribution des revenus. La Commission Quinet (2008), de son côté, dans son rapport sur la mesure du pouvoir d'achat, s'est interrogée sur le bien-fondé d'une échelle unique ignorant la spécificité de certaines situations familiales, comme les familles monoparentales ou les familles nombreuses. D'autres systèmes de pondération plus sophistiqués ont été proposés. Par exemple, l'OCDE utilise, pour ses analyses, une échelle d'équivalence, dite « échelle de l'OCDE modifiée », construite à partir de la racine carrée du nombre d'individus du ménage ; cela revient à augmenter le « poids » des unités de consommation du ménage de 41% pour une personne supplémentaire, puis de 32% pour deux personnes supplémentaires et de 27% pour trois. Selon le rapport du Sénat (2008b, 30),

³ La médiane du niveau de vie divise la population française en deux ensembles égaux, la moitié de la population dispose d'un niveau de vie supérieur à la médiane et l'autre moitié d'un niveau de vie inférieur à ce niveau médian.

cette méthode s'appuyant sur l'emploi d'une racine carrée revient à adopter, *de facto*, une méthode proche de celle dite, « échelle de l'OCDE », mentionnée précédemment et qui est la plus couramment utilisée.

Pour établir le « niveau de vie » effectif des ménages, il conviendrait d'inclure, en particulier dans le cas de la France, non seulement des revenus perçus, mais encore de l'autoproduction au niveau des ménages, de la valeur des services publics individualisables et des aides aux ménages non statistiquement retenues.

L'imputation des loyers fictifs, principal élément de l'autoproduction des ménages, est absente du revenu disponible des ménages pour déterminer leur niveau de vie (Sénat 2008b, 34 et suivantes ; Driant et Jacquot, 2005). Les loyers fictifs correspondent à la valeur des loyers, nette des intérêts d'emprunts, que sont supposés se verser à eux-mêmes les ménages occupant un logement dont ils sont propriétaires. Si les loyers fictifs étaient retenus, les ménages dont la « personne de référence » est âgée de plus de 65 ans ne représenteraient qu'un cinquième des ménages pauvres (au seuil de 50% de la médiane des niveaux de vie) au lieu du tiers sans cette imputation (calculs effectués en 2005) (Driant et Jacquot, 2005, 190). Cette imputation des loyers fictifs au revenu disponible des ménages réduirait légèrement le taux de pauvreté relative, tel qu'il est calculé actuellement. Au niveau européen, il a été prévu d'introduire les loyers fictifs des propriétaires occupant leur propre logement dans l'enquête sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2014, Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie/ EU-SILC)

Pour estimer de façon précise le taux de pauvreté et surtout pour faciliter les comparaisons internationales dans ce domaine, il conviendrait d'intégrer, dans le niveau de vie, la valeur des services publics individualisables, tels que les services d'éducation et de santé. Concernant ces deux services essentiels pour les ménages, surtout pour les familles ayant plusieurs enfants, les pays, dans le monde, en général, et, en Europe, en particulier, sont loin d'être dans la même situation. Si ces services publics individualisables étaient pris en compte, les pays où ces derniers sont réputés les plus généreux, comme la France, auraient un taux de pauvreté monétaire sans doute moins élevé qu'il n'apparaît actuellement dans les statistiques publiées. Dans cette optique, il conviendrait de prendre en considération l'incidence des logements sociaux, de l'aide sociale facultative versée par les collectivités territoriales, comme cela est le cas pour la France (Sénat, 2008b, 38).

1.2.2 Le taux de pauvreté relative, un indicateur de l'inégalité dans la répartition des revenus

Pour nombre d'analystes, avec le concept de pauvreté relative, il s'agit moins de déterminer un seuil de pauvreté, ainsi que le nombre et la proportion de pauvres qui en découlent, que d'apprécier l'inégalité dans la répartition des revenus ; taux de pauvreté relative et intensité de la pauvreté ne sont que des indicateurs de l'inégale répartition des revenus. Les « pauvres » recensés, notamment avec un pourcentage de 60%, sont dénommés également comme des « personnes étant à risque de pauvreté » (Sénat 2014, 45).

Tableau 1 : Taux de pauvreté au seuil de 50% et de 60% (en %)

	Seuil de 50%			Seuil de 60%		
	2005	2011	Évolution 2005/2011	2005	2011	Évolution 2005/2011
États-Unis	17,0	17,1	0,1	23,8	24,2	0,4
Grèce	12,7	15,2	2,5	19,9	22,3	2,4
Espagne	14,9	15,1	0,2	21,6	21,8	0,2
Italie	11,8 (1)	12,6	0,8 (2)	18,8 (1)	20,0	1,2 (2)
Portugal	12,7	11,9	-0,8	18,8	19,0	0,2
Canada	11,7	11,7	0,0	20,6	18,2	-2,4
Irlande	11,5	9,7	-1,8	15,9	17,5 (3)	1,6 (4)
Suède	8,4 (1)	9,7	1,3 (2)	16,4 (1)	17,4	1,0 (2)
Belgique	9,3	9,5 (3)	0,2 (4)	18,0	17,0	-1,0
Royaume-Uni	10,5	9,5	-1,0	19,7	16,4	-3,3
Autriche	7,7	9,0	1,3	13,8	15,2	1,5
Allemagne	9,1	8,7	-0,4	15,3	15,0	-0,3
France	7,2	8,0	0,8	13,9	14,7	0,8
Norvège	7,8 (1)	7,7	- 0,1 (2)	13,1	14,5	1,4
Finlande	6,6	7,5	0,9	13,3 (1)	13,3	0,0 (2)
Pays-Bas	7,8	7,2 (3)	- 0,6 (4)	12,4	13,2	0,8
Danemark	5,3	6,0	0,7	14,7	13,2 (3)	- 1,5 (4)

(1) Données 2008. (2) Évolution 2008-2011. (3) Données 2010. (4) Évolution 2005-2010.

Source : Observatoire des inégalités (2015).

En 2012, selon Eurostat (Sénat, 2014, 45), 17% de la population européenne était à risque de pauvreté. Les taux de pauvreté (ou de risque de pauvreté) les plus élevés se rapportaient à la Grèce et à la Roumanie

(23%), à l'Espagne (22%), à la Bulgarie et à la Croatie (21%). Au contraire, les taux de pauvreté les plus bas concernaient les pays du nord de l'Europe, réputés généralement pour être moins inégalitaires sur ce continent, Danemark et Finlande (13%) et les Pays-Bas (10%). Toutefois, parmi les pays caractérisés par les plus faibles taux de pauvreté apparaissent la Slovaquie (13%) et la République tchèque (10%), qui n'ont pas les niveaux de vie moyens les plus élevés d'Europe, à la différence des pays nordiques.

Le tableau 1 indique les taux de pauvreté des pays considérés comme étant les plus riches (pays de l'OCDE), pour les années 2005 et 2011, et leur évolution de 2005 à 2011. Les pays du nord de l'Europe, quel que soit le seuil retenu (50% ou 60%), ont les taux de pauvreté les plus faibles, tandis que les États-Unis avec les pays du Sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Italie ou Portugal) ont les taux les plus élevés. L'observation de ces taux de pauvreté, par pays, souligne, incontestablement, que le taux de pauvreté est plus un indicateur de l'inégale répartition des revenus qu'un « véritable indicateur » de pauvreté. On peut imaginer, à ce propos, un pays dont la répartition des revenus serait parfaitement égalitaire et qui aurait, par conséquent, un taux de pauvreté relative nul, mais dont aucun habitant n'aurait un « niveau de vie décent », c'est-à-dire ne parviendrait à atteindre un « seuil de pauvreté absolu » considéré comme normal.

Par ailleurs, même si le niveau de vie de l'ensemble de la population augmente, le taux de pauvreté relative peut ne pas diminuer dans la mesure où les inégalités dans la répartition demeurent inchangées ; ce taux de pauvreté peut même s'accroître si l'accélération de la croissance économique s'accompagne d'un déséquilibre croissant dans la répartition des revenus. La réduction de ce « taux de pauvreté », tel qu'il est calculé, peut difficilement être choisie comme objectif unique d'une politique économique.

1.3 La recherche d'un compromis entre « pauvreté absolue » et « pauvreté relative »

En 2007, une tentative de compromis entre les concepts de « pauvreté absolue » et de « pauvreté relative » avait été faite, en France, en retenant le principe d'un taux de pauvreté « ancré dans le temps ». Un seuil de pauvreté de référence avait été choisi, égal à 60% du niveau de vie médian. Ce seuil devait être revalorisé, chaque année, en fonction du taux d'inflation. Selon ses promoteurs, ce taux ancré dans le temps devait permettre de « mesurer les évolutions de la population vivant sous le seuil de pauvreté, indépendamment des variations année après année du revenu médian de la population » (Ministère de la solidarité et de la cohésion sociale, 2011).

Le taux de pauvreté est considéré comme semi-absolu, puisque le seuil, déterminé de façon relative pour une année, reste ensuite constant en termes réels d'une année sur l'autre (Sénat, 2008a). Ce compromis entre pauvreté absolue et pauvreté relative avait été adopté à la suite des engagements pris, en 2007, par Nicolas Sarkozy, élu Président de la République, de réduire le niveau de pauvreté d'un tiers d'ici à la fin de son quinquennat. L'objectif était de réduire le taux de pauvreté en le faisant passer de 12,1%, au début du quinquennat (taux calculé à partir du seuil de 2005, accru du taux d'inflation) à 8% en 2010 (Sénat, 2008a, 21). Cette méthode pour apprécier la réduction de la pauvreté avait été présentée comme « plus appropriée que la mesure de la pauvreté par le suivi du taux du [taux de] pauvreté [relative], parce qu'elle rendrait mieux compte de l'impact des politiques publiques et, d'autre part, car elle traduirait plus directement le sentiment des personnes qui, à court terme, verraient leur niveau de vie fluctuer en fonction du coût de la vie plutôt qu'en fonction de leur place dans l'échelle sociale » (Sénat, 2008a, 21 ; Sénat 2008b, 37).

Cette méthode d'appréciation de réduction de la pauvreté a fait l'objet de critiques. Pendant une période de croissance du PIB, une baisse du taux de pauvreté est prévisible, comme le montrent les calculs pour la France (Sénat, 2008b, 38). De 1997 à 2000, le taux de pauvreté ancré dans le temps (1997 pour l'année de base), est passé de 13,4 % à 10,2 %, soit une diminution d'environ un quart, sur une période de trois ans ; de 2000 à 2005, le taux de pauvreté ancré dans le temps (2000 pour l'année de base) est passé de 12,7 % à 9,7 %, soit une diminution d'environ un quart également sur une période de 5 ans toutefois ; ce taux de pauvreté ancré dans le temps a continué à se réduire, mais à un rythme moins rapide qu'au cours de la période précédente 1997-2000. Étant donnée l'évolution du « taux de pauvreté ancré dans le temps » observée au cours des périodes précédentes, l'engagement de réduire d'un tiers le taux de pauvreté en 5 ans laissait supposer néanmoins un effort particulier de la part des autorités publiques.

L'emploi de ce mode de calcul peut se justifier pour apprécier la réduction de la pauvreté, dans la mesure où le seuil de pauvreté de référence « semi-absolu » correspond, en termes réels, à un panier de biens susceptible de satisfaire les besoins fondamentaux selon des standards de consommation considérés comme acceptables. En 2009, le gouvernement avait pu annoncer une réduction du taux de pauvreté ancré dans le temps, ce dernier étant passé de 13,1% en 2006 à 11,8% en 2009, soit une réduction de 10% seulement de taux en trois ans. L'INSEE, de son côté, en se référant au seuil déterminé pour l'année en cours, estimait que le taux de pauvreté avait progressé de 2006 à 2009, passant de 13,1% à 13,8%. Fortement contesté, ce taux de pauvreté semi-absolu a été abandonné (Sénat, 2014, 52).

Il faut observer que si le choix d'un taux de pauvreté semi-absolu aboutit à réduire le nombre de pauvres par rapport au taux de pauvreté relative, il élimine les moins pauvres parmi les pauvres. En se fixant un objectif assez ambitieux de réduction de la pauvreté, les pouvoirs publics sont alors obligés de s'intéresser au sort des plus pauvres, surtout si un seuil de 50%, ou même de 40% du niveau de vie médian, était choisi. Retenir pendant quelques années un seuil semi-absolu de pauvreté peut être justifié, à condition que la période de référence ne soit pas trop longue.

Au terme de cette analyse concernant le taux de pauvreté relative, on peut se demander jusqu'à quel seuil la réduction d'un taux de pauvreté relative peut être un objectif de politique économique. Comme nous l'avons souligné, ce taux reflète le degré d'inégalité dans la répartition des revenus. Se poserait alors la question de déterminer à quel niveau il conviendrait de réduire le taux de pauvreté relative, c'est-à-dire, *de facto*, le degré d'inégalité dans la répartition des revenus. On peut, à cet égard, se référer au principe de différence de Rawls (1987). Selon cet auteur, les inégalités et leur aggravation éventuelle ne sont acceptables que si elles profitent aux plus pauvres. Existerait-il un taux de pauvreté relative optimal ?

Par ailleurs, pauvreté absolue et pauvreté relative ne sont pas toujours véritablement dissociables. Amartya Sen avait observé, en effet, que l'espérance de vie des noirs américains était sensiblement plus faible que celle des habitants de l'État indien du Kerala, alors que le niveau de vie des noirs américains est considéré comme très supérieur à celui des Indiens du Kerala. On aurait pu s'attendre à ce que les noirs américains, bénéficiant d'un meilleur niveau de vie que les habitants du Kerala, aient l'espérance de vie la plus longue. Pour comprendre ce paradoxe apparent, il faut se référer au seuil de pauvreté relative aux États-Unis. Les noirs américains sont relativement plus nombreux que la moyenne de la population américaine à être en dessous de ce seuil de pauvreté (relative). Cherchant à imiter les standards de consommation du reste de la population, ils sont amenés à négliger la satisfaction de certains besoins essentiels, au niveau de l'alimentation ou des soins médicaux. Leur espérance de vie en est directement affectée, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble de la population du Kerala qui bénéficie, en outre, d'un système de protection sociale développé (Sen, 2000a). L'analyse précédente montre qu'il est difficile, et même contestable, de se limiter à un seul concept de pauvreté ; on peut appréhender aussi la pauvreté en se référant à plusieurs indicateurs constituant un tableau de bord.

2. LA PAUVRETÉ APPRÉHENDÉE PAR LA RÉFÉRENCE SIMULTANÉE À PLUSIEURS CATÉGORIES D'INDICATEURS

Des travaux ont été menés en France, comme à l'étranger, concernant la sélection, le calcul et l'interprétation d'ensembles d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion. Il est possible, en combinant ces indicateurs, d'estimer un taux de pauvreté. À cet effet, les indicateurs retenus ont été classés en plusieurs catégories, chacune d'entre elles correspondant à un concept ou à une dimension spécifique de la pauvreté. Le nombre de pauvres a été estimé et des taux de pauvreté calculés en combinant deux ou trois de ces dimensions de pauvreté, chacune étant identifiée, selon les cas, à un seul indicateur ou à une catégorie d'indicateurs. L'indice de Sen, qui rassemble en un indice synthétique plusieurs concepts de pauvreté, peut se rattacher à cette logique d'analyse. Nous analyserons successivement les combinaisons de deux et de trois dimensions de la pauvreté ; les classements des pays selon plusieurs dimensions de la pauvreté seront ensuite comparés à l'aide des coefficients de corrélation de rang de Spearman.

2.1 *Combinaison de deux catégories d'indicateurs : pauvreté monétaire et pauvreté en condition de vie*

Nous retiendrons, comme exemples les plus représentatifs, la mesure de la pauvreté par la combinaison des concepts de pauvreté monétaire et de pauvreté en conditions de vie ; il s'agit, tout d'abord, du cas de la mesure de la pauvreté en Irlande et ensuite, pour la France, les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) dans ce domaine.

2.1.1 *La méthode irlandaise*

Le *Central Statistics Office d'Irlande* a choisi deux indicateurs de nature différente pour déterminer l'appartenance éventuelle d'une personne à l'ensemble des pauvres ; il s'agit, d'une part, du fait pour un individu d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire relative tel que nous l'avons défini précédemment pour la France et pour l'Europe et, d'autre part, le fait pour ce même individu

d'appartenir à un ménage victime d'au moins une privation figurant sur une liste de 8 indicateurs de privation. Cette méthode consiste à déterminer *la pauvreté en conditions de vie*. Le seuil de pauvreté monétaire est déterminé en retenant comme critère 60% de la médiane du niveau de vie ; cependant, l'échelle qui correspond aux unités de consommation d'un ménage est légèrement différente de l'échelle européenne, puisqu'un poids de 1 est donné au premier adulte du ménage, puis 0,66 aux autres individus de 14 ans et plus, et enfin 0,33 aux enfants âgés de moins de 14 ans. Concernant les huit indicateurs se rattachant au concept de la pauvreté en conditions de vie, trois se rapportent à l'alimentation, trois à l'habillement, un au chauffage et le dernier à l'endettement.

Selon cette méthode de calcul, 18,5 % de la population irlandaise étaient situés en dessous du seuil de pauvreté, qu'il s'agisse de la pauvreté monétaire et/ou de la pauvreté en conditions de vie en 2005, tandis que 7 % de cette population était en situation de pauvreté « vérifiée », constituant un ensemble de personnes répondant simultanément aux deux concepts de pauvreté (être en dessous du seuil de pauvreté et être victime d'au moins une privation (Sénat, 2008a, 39). Dans le premier cas, on choisit une approche multidimensionnelle inclusive et dans le second cas, une approche multidimensionnelle cumulative (Damon, 2014). Dans le premier cas (approche inclusive), en effet, pour déterminer le nombre de pauvres, on se réfère à la population qui est pauvre pour au moins une de deux dimensions de la pauvreté, et dans le second cas (approche cumulative), on ne retient que les personnes qui répondent aux deux dimensions de la pauvreté (pauvreté monétaire relative et pauvreté en conditions de vie).

2.1.2 Méthode de l'ONPES

Depuis 2005, en France, l'ONPES (2011 et 2012) a sélectionné « 27 privations ou difficultés », qui constituent des indicateurs permettant de caractériser l'état de pauvreté éventuel d'un ménage (encadré 1)⁴. Pour estimer le nombre de pauvres, l'ONPES s'appuie sur un panel de 10 000 ménages environ, qui sont interrogés chaque année sur leur revenu, leur situation financière et leurs conditions de vie⁵. Un ménage (et par conséquent, les personnes qui le composent) est considéré comme pauvre, lorsque 8 privations ou difficultés au moins sur les 27 proposées ont été déclarées. Ce « taux de pauvreté en conditions de vie » correspond à la proportion des ménages français considérés comme pauvres.

Encadré 1 : Privations retenues par l'ONPES pour déterminer l'état de pauvreté

Insuffisance de ressources : remboursements d'emprunt élevés par rapport aux revenus, découvert bancaire, revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage, puiser dans ses économies pour équilibrer le budget, ne disposer d'aucune épargne, considérer sa situation financière comme difficile.

Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer des factures d'électricité ou de gaz, des loyers, ses impôts.

Restrictions de consommation : impossibilité de maintenir le logement à la bonne température, de se payer une semaine de vacances, de remplacer des meubles, d'acheter des vêtements chauds, d'acheter de la viande, de recevoir parents ou amis, d'offrir des cadeaux au moins une fois par an, de posséder deux paires de chaussures, ne pas faire de repas par manque d'argent.

Difficultés de logement : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de système de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, humidité, bruit.

Source : Sénat (2008a, 41).

Tableau 2 : Taux de pauvreté monétaire et taux de pauvreté en conditions de vie, 1997-2010
(% population totale)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010				
Taux de pauvreté monétaire à 60%	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1				
Taux de pauvreté en conditions de vie	13,3	12,7	12,4	12,9	12,6	13,4				
Taux de pauvreté monétaire à 60% OU en conditions de vie	23,0	21,9	21,3	20,6	20,4	nd				
Taux de pauvreté monétaire à 60% ET en conditions de vie	4,6	4,8	4,4	4,8	4,9	nd				
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de pauvreté en conditions de vie	13,1	12,0	11,9	12,1	11,6	11,9	11,4	10,6/		
								14,7	13,3	12,7

La rupture de série observable en 2004 s'explique par le passage de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) à l'enquête européenne SILC-SRCV (statistiques sur les revenus et les conditions de vie).

Sources : Source : *La Lettre de l'ONPES*, n°6, octobre 2012, 3 et Sénat (2008b, 57).

⁴ Avant 2005, l'ONPES avait retenu 8 privations sur 11 cas possibles.

⁵ Panel sur les ressources et conditions de vie (SRCV), partie française du système de statistiques communautaires (SILC).

Entre 2005 et 2010, les 8 privations choisies pour déterminer la part de la population française considérée comme pauvre en conditions de vie ont abouti à ce que les taux de pauvreté monétaire (60%) soient très voisins des taux de pauvreté en conditions de vie (tableau 2). En 2005, ces taux étaient très proches, respectivement 13,1% et 13,3%. Toutefois, ces deux populations pauvres ne coïncident pas véritablement ; en 2009, 4,9% de la population seulement était en situation de pauvreté, à la fois, à cause de revenus insuffisants (taux de pauvreté monétaire à 60%) et en conditions de vie. Selon la terminologie européenne, ce taux de 4,9% correspond à un « taux de pauvreté consistante » (*consistent poverty*). Si on considère comme pauvre tout individu répondant à l'un des deux critères (pauvreté monétaire ou pauvreté en conditions de vie), la part de la population pauvre en France, selon ce critère, aurait été de 20,4% en 2009. Par ailleurs, l'ONPES a montré qu'entre 2004 et 2008, 36% de la population avait été victime de la pauvreté monétaire ou en conditions de vie, pendant au moins une année.

2.2 *Combinaison de trois catégories d'indicateurs*

Nous examinerons deux exemples, où trois catégories d'indicateurs sont combinées pour obtenir le nombre de pauvres. Dans les deux cas, sont retenues la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie, mais la première étude, celle de Fall et Verger (2005) se réfère à une pauvreté subjective comme troisième catégorie, tandis la seconde analyse, réalisée par Eurostat, a choisi comme troisième dimension de la pauvreté, l'appartenance à un ménage à très faible intensité de travail. Nous mentionnerons aussi l'indice de Sen, un indice qui regroupe trois indicateurs se rapportant aux inégalités dans la répartition des revenus.

2.2.1 *Combinaison de la pauvreté monétaire, en conditions de vie et de la pauvreté subjective : l'étude de Fall et Verger*

La pauvreté subjective caractérise la difficulté d'un individu ou d'un ménage à équilibrer son budget. Selon le rapport du Sénat (2008b, 58), cette approche est qualifiée de subjective pour deux raisons : d'une part parce qu'elle repose sur la perception par les individus eux-mêmes de leurs difficultés à « boucler les fins de mois » ; d'autre part, parce que ces difficultés peuvent résulter du « choix implicite de dépenser plus qu'on ne gagne, sans que les niveaux de revenu ou de consommation de l'individu soient ici considérés ».

Dans leur analyse de la pauvreté en France, Fall et Verger (2005) considèrent qu'un ménage est en situation de pauvreté subjective s'il cumule trois difficultés budgétaires parmi six difficultés se rapportant à l'insuffisance de revenu (un revenu ne permettant de vivre que « difficilement »), la nécessité de s'endetter et des retards de paiement (loyer, factures, impôts...). Le taux de pauvreté subjective des ménages était de 12,4% en 2001. À côté de la pauvreté subjective, les auteurs, en s'appuyant sur le panel européen des ménages, utilisé jusqu'en 2004, s'intéressent ensuite à deux autres concepts classiques de pauvreté, la pauvreté monétaire, appréciée par rapport au seuil de 50% de la médiane du niveau de vie, et la pauvreté en conditions de vie, définie comme le cumul de sept indices de mauvaises conditions de vie. Il convient de signaler que les auteurs ont déterminé les seuils pour caractériser la pauvreté de façon à ce que les trois ensembles de ménages pauvres (pauvreté subjective, pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie) aient des populations comparables (au sein de leur échantillon).

À l'instar des résultats obtenus par l'ONPES qui avait combiné pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie, les différentes formes de pauvreté ne se « recouvrent » pas systématiquement. Près du quart des ménages du panel présente au moins un symptôme de pauvreté (monétaire, de conditions de vie ou subjective), mais un seul ménage seulement sur soixante-dix est victime simultanément de ces trois types de pauvreté. Ce « non-recouvrement » entre les différentes formes de pauvreté souligne la nécessité de sélectionner plusieurs critères pour caractériser la pauvreté, et de compléter ces évaluations globales du nombre de pauvres dans un pays par des études concernant des sous-populations spécifiques victimes de la pauvreté, comme la population des sans-abris ou celles des jeunes, des femmes ou des catégories les plus âgées de la population.

2.2.2 *L'analyse de la pauvreté en Europe par Eurostat : pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et appartenance à un ménage à très faible intensité de travail*

Pour déterminer la population pauvre en Europe, Eurostat (Communiqué de presse, 2013) s'appuie sur trois critères : la pauvreté monétaire (qualifiée de « risque de pauvreté »), la pauvreté en conditions de vie et, en se distinguant des autres méthodes analysées précédemment, l'appartenance à un ménage à très faible intensité de travail. Les personnes en situation de pauvreté monétaire (qualifiées également à risque

de pauvreté) sont celles qui sont en dessous du seuil de pauvreté monétaire à 60% de leur pays, comme nous l'avons précisé précédemment (avec un « revenu disponible équivalent adulte » inférieur au seuil de pauvreté, selon les termes de l'étude d'Eurostat). En 2012, le taux de pauvreté monétaire était **de 16,9%** dans l'Union européenne (ce calcul retient le seuil médian de chaque pays).

La pauvreté en conditions de vie correspond aux personnes victimes de privations sévères ; ces dernières sont privées d'au moins quatre des neuf éléments suivants : être en mesure de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps ; être en capacité de chauffer correctement le domicile ; faire face à des dépenses imprévues ; consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ; s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ; posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone, y compris un téléphone portable. Il convient de préciser qu'en 2012, 10% de la population européenne était en « situation de privation matérielle sévère », variant de 5% pour le Luxembourg, l'Autriche et les pays nordiques à 44% pour la Bulgarie, pays fréquemment considéré comme le plus pauvre de l'Union européenne (avec la Roumanie où 30% de la population est pauvre selon ce critère).

Une personne est considérée comme vivant dans un ménage à faible intensité de travail si elle est âgée de moins de 59 ans et que les membres adultes du ménage, dans lequel elle vit, ont travaillé moins de 20% de « leur temps potentiel » de travail au cours de l'année précédant l'enquête. Les adultes étudiants sont exclus de ce décompte.

Comme dans les analyses précédentes combinant plusieurs indicateurs, de nature différente, on peut estimer le nombre total de pauvres en retenant une approche inclusive ou une approche cumulative. Avec l'approche inclusive, on considérera comme pauvre toute personne qui répond au moins à un des trois critères de pauvreté ; avec l'approche cumulative, une personne est considérée comme pauvre, si elle satisfait simultanément aux trois critères. Dans le premier cas (approche inclusive), en 2012, les pauvres représenteraient, avec 124,5 millions de personnes, soit 24,8% de la population de l'Union européenne (19,1%, avec 11,8 millions de personnes pour la France). En 2008, cette proportion, en France, était de 18,8%, mais la part de personnes répondant simultanément aux trois critères de pauvreté n'était que de 1,4% (tableau 3 ; Damon, 2011).

2.2.3 La construction d'un indice synthétique à partir d'indicateurs de pauvreté : l'indice de Sen

Amartya Sen a combiné en un indice synthétique (qualifié d'indice de Sen) trois indicateurs de la pauvreté, qu'il est parfois délicat d'interpréter séparément : le taux de pauvreté relative, l'intensité de la pauvreté et un indicateur de l'inégale répartition des revenus chez les plus pauvres. Sen a repris le taux de pauvreté relative à 60% et l'intensité de la pauvreté définie précédemment. L'écart entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian (« écart de pauvreté ») indique le montant du transfert qu'il conviendrait d'effectuer en moyenne à chaque « unité de consommation » des ménages pauvres pour qu'ils puissent disposer d'un niveau de vie correspondant au seuil de pauvreté. L'inégalité de distribution des revenus chez les pauvres peut être repérée par l'indice de concentration de Gini calculé pour l'ensemble des ménages pauvres. Cet indice est compris entre 0 et 1. Il prend la valeur zéro si la répartition des revenus est parfaitement égalitaire et la valeur 1 si un seul individu bénéficiait de l'ensemble des revenus. L'indice de Sen correspond à la formule de calcul suivante : $S = T.[I + (1 - I).G]$. Avec T, taux de pauvreté, I, intensité de la pauvreté, et G, indice de Gini. Un indice de Gini ne pouvant pas toujours être calculé pour certains pays, on peut réduire l'indice de Sen au produit du taux de pauvreté par l'intensité de la pauvreté ($S = T.I$) ou par l'écart de pauvreté, le cas échéant. L'indice de Sen simplifié, reflète le montant total des transferts qui seraient nécessaires pour élever le niveau de vie des pauvres jusqu'au seuil de pauvreté. L'indice de Sen varie entre zéro et la valeur du seuil de pauvreté. Il prend la valeur minimale zéro, lorsque tous les revenus des personnes pauvres sont égaux au seuil de pauvreté. Si tous les revenus des pauvres étaient nuls, cet indice prendrait sa valeur maximale égale au seuil de pauvreté. Une redistribution, toutes choses égales par ailleurs, au profit des pauvres, sans qu'aucun d'entre eux ne franchisse le seuil de pauvreté, entraîne une réduction de l'indice. L'indice de Sen s'accroît avec les inégalités dans la répartition des revenus entre les pauvres⁶. L'indice de Sen, relativement complexe et parfois même impossible à calculer, sous sa forme complète, lorsque la répartition des revenus entre les pauvres n'est pas connue, ne permet pas de déterminer directement le nombre de pauvres dans un pays ou dans une région, comme les méthodes précédentes qui combinaient plusieurs dimensions de la pauvreté.

⁶ Se reporter à Bellu et Liberati (2006) pour une analyse complète de l'indice de Sen.

2.3 Classements des pays selon les dimensions de la pauvreté et leur degré de pauvreté

Pour repérer la partie pauvre de la population, plusieurs dimensions de la pauvreté ont été parfois simultanément choisies, comme analysé précédemment. La méthode cumulative permet de déterminer un « noyau dur » de la pauvreté correspondant à des personnes victimes à la fois des différentes formes de pauvreté sélectionnées. On peut se demander, à cet égard, si les classements des pays selon les taux de pauvreté relatifs aux diverses dimensions sont relativement voisins. Nous avons choisi, à titre d'exemple, l'analyse de la pauvreté en Europe menée par Eurostat, avec ses trois dimensions, la pauvreté monétaire au seuil de 50% regroupant, selon la terminologie de cette institution, les personnes à risque de pauvreté, la pauvreté en conditions de vie, correspondant aux personnes « victimes de privations sévères » et, en troisième dimension, les personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail. Nous avons comparé, tout d'abord, les classements des pays européens pour lesquels les statistiques d'Eurostat dans ce domaine étaient complètes. Nous avons ensuite confronté les classements de ces pays européens d'une part selon le taux de pauvreté inclusive et, d'autre part, selon le taux de pauvreté cumulative ; cette dernière analyse ne concerne que l'année 2008 pour laquelle nous disposons de statistiques complètes sur ces deux types de pauvreté. Le degré de proximité entre les divers classements de pays a été apprécié à partir du coefficient de corrélation de rang de Spearman.

2.3.1 Classements des pays européens selon les trois dimensions de la pauvreté d'Eurostat

Le tableau 3 indique les taux de pauvreté correspondant aux trois dimensions de la pauvreté retenues par Eurostat, ainsi que le taux de pauvreté déterminé par l'approche inclusive (ensemble des personnes relevant au moins d'une des trois dimensions de la pauvreté). Le tableau 4 précise les rangs des pays classés dans l'ordre croissant des taux de pauvreté.

Tableau 3 : Risques de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les pays de l'Union européenne, avec l'Islande, la Norvège et la Suisse, 2012 (en % de la population)

	Personnes à risque de pauvreté	Privations matérielles sévères	Ménages à faible intensité de travail	Pauvreté inclusive Personnes relevant d'au moins une des dimensions de la pauvreté			
				2008	2011	2012	2012 en millions
		2012					
Belgique	14,8	6,5	14,0	20,8	21,0	21,6	2,4
Bulgarie	21,2	44,1	12,4	44,8	49,1	49,3	3,6
Rép. tchèque	9,6	6,6	6,8	15,3	15,3	15,4	1,6
Danemark	13,1	2,8	10,9	16,3	18,9	19,0	1,1
Allemagne	16,1	4,9	9,8	20,1	19,9	19,6	15,9
Estonie	17,5	9,4	9,0	21,8	23,1	23,4	0,3
Grèce	23,1	19,5	14,1	28,1	31,0	34,6	3,8
Espagne	22,2	5,8	14,2	24,5	27,7	28,2	13,1
France	14,1	5,3	8,4	18,6	19,3	19,1	11,8
Croatie	20,5	15,4	16,1		32,3	32,3	1,4
Italie	19,4	14,5	10,3	25,3	28,2	29,9	18,2
Chypre	14,7	15,0	6,4	23,3	24,6	27,1	0,2
Lettonie	19,4	26,0	11,5	33,8	40,4	36,6	0,7
Lituanie	18,6	19,8	11,3	27,6	33,1	32,5	1,0
Luxembourg	15,1	1,3	6,1	15,5	16,8	18,4	0,1
Hongrie	14,0	25,7	12,7	28,2	31,0	32,4	3,2
Malte	15,0	8,0	7,9	19,6	21,4	22,2	0,1
Pays-Bas	10,1	2,3	8,7	14,9	15,7	15,0	2,5
Pologne	17,1	13,5	6,8	30,5	27,2	26,7	10,1
Portugal	17,9	8,6	10,1	26,0	24,4	25,3	2,7
Roumanie	22,6	29,9	7,4	44,2	40,3	41,7	8,9
Slovénie	13,5	6,6	7,5	18,5	19,3	19,6	0,4
Slovaquie	13,2	10,5	7,2	20,6	20,6	20,5	1,1
Finlande	13,2	2,9	9,1	17,4	17,9	17,2	0,9
Suède	14,2	1,3	10,0	14,9	16,1	18,2	1,8
Royaume-Uni	16,2	7,8	13,0	23,2	22,7	24,1	15,1
Islande	7,9	2,4	6,0	11,8	13,7	12,7	0,0*
Norvège	10,1	1,7	7,0	15,0	14,5	13,8	0,7
Suisse	15,9	0,8	3,4	18,6	17,2	17,5	1,3

* Population pauvre inférieure à 0,05 million.

Source : Eurostat (2013).

**Tableau 4 : Rangs des pays européens selon les dimensions de la pauvreté
(Pays classés selon le taux décroissant de pauvreté)**

	Personnes à risque de pauvreté	Privations matérielles sévères	Ménages à faible intensité de travail	Pauvreté inclusive		Personnes à risque de pauvreté	Privations matérielles sévères	Ménages à faible intensité de travail	Pauvreté inclusive
Belgique	17	18	4	16	Hongrie	21	4	6	6
Bulgarie	4	1	7	1	Malte	16	14	19	15
Rép. tchèque	28	16	24	26	Pays-Bas	26	25	17	27
Danemark	25	23	10	21	Pologne	11	10	24	11
Allemagne	13	21	14	18	Portugal	9	13	12	12
Estonie	10	12	16	14	Roumanie	2	2	21	2
Grèce	1	6	3	4	Slovénie	22	16	20	18
Espagne	3	19	2	9	Slovaquie	23	11	22	17
France	20	20	18	20	Finlande	23	22	15	25
Croatie	5	7	1	7	Suède	19	27	13	23
Italie	6	9	11	8	Royaume-Uni	12	15	5	13
Chypre	18	8	26	10	Islande	29	24	28	29
Lettonie	6	3	8	3	Norvège	26	26	23	28
Lituanie	8	5	9	5	Suisse	14	29	29	24
Luxembourg	15	27	27	22					

Source des données brutes : Eurostat et calcul des auteurs.

Les coefficients de corrélation de rang (tableau 5) ont été déterminés entre les quatre classements du tableau 4.

**Tableau 5 : Coefficients de corrélation de rangs selon les classements relatifs à la pauvreté
(Pays de l'Union européenne, 2012)**

	Pauvreté inclusive	Personnes à risque de pauvreté	Privations matérielles sévères	Ménages à faible intensité de travail
Pauvreté inclusive	1	0,84 0,1%	0,90 0,1%	0,57 0,2%
Personnes à risque de pauvreté		1	0,61 0,1%	0,52 0,5%
Privations matérielles sévères			1	0,41 5%
Ménages à faible intensité de travail				1

Source : Données brutes Eurostat, calculs des auteurs.

Comme on pouvait le pressentir, compte tenu de la nature des variables utilisées, les coefficients de corrélation de rang de Spearman sont tous significatifs au seuil d'incertitude de 0,5%, à l'exception de la corrélation de rang entre « privations matérielles » (pauvreté en conditions de vie) et « faible intensité de travail », qui n'est significative qu'au seuil de 5%. La proximité entre classements est la plus grande pour les deux classements se rapportant à « la pauvreté inclusive » et aux « privations matérielles sévères » (tableau 5), soit un coefficient de 0,9, significatif au seuil de un pour mille. Seuls deux pays ont des décalages de rang relativement importants : la République tchèque et l'Espagne (10 rangs d'écart) et, dans une moindre mesure, la Slovaquie avec 6 rangs d'écart. Les classements entre « pauvreté inclusive » et « pauvreté monétaire » (ou « personnes à risque de pauvreté ») sont caractérisés par un coefficient de corrélation de rang élevé (0,84), significatif au seuil d'incertitude de un pour mille. Seule la Hongrie présente un fort décalage de rang de 15 places. Il est vrai que le nombre de pauvres relevant de la pauvreté inclusive est influencé simultanément par les trois dimensions de la pauvreté. Il est intéressant de comparer les classements des pays selon la pauvreté monétaire (« personnes à risque de pauvreté ») et selon la pauvreté en conditions de vie, ces deux dimensions de la pauvreté étant retenues fréquemment dans les analyses. La proximité entre ces deux classements est soulignée par un coefficient de corrélation de rang relativement élevé, significatif au seuil d'incertitude de un pour mille. Sept pays sur les 29 ont des décalages de rang égaux ou supérieurs à 10 places ; il s'agit des pays cités précédemment, la République tchèque, l'Espagne, la Slovaquie et la Hongrie, auxquels s'ajoutent Chypre, Luxembourg et Suisse.

2.3.2 Classements des pays selon l'approche inclusive et cumulative : le cas d'Eurostat

Le tableau 6 indique, pour l'année 2008, les taux de pauvreté dans les pays européens selon l'approche cumulative et inclusive. Le rapport entre ces taux concernant un même pays, varie dans les proportions

très fortes ; pour l'Espagne, le taux de pauvreté selon l'approche inclusive est 61,3 plus élevé que le taux correspondant à l'approche cumulative ; ce ratio est le plus faible pour la Bulgarie (10,0), la Belgique et la Hongrie (10,4). Ce même ratio pour la France est de 13,3. Malgré ces rapports entre taux très différents, existe-t-il une proximité entre le classement des pays, d'une part selon l'approche cumulative et d'autre part, selon l'approche inclusive ? Le coefficient de corrélation de rang est de 0,67 pour les 27 pays classés ; il est significatif au seuil d'incertitude de un pour mille. Il n'y avait qu'une chance sur 1 000 d'obtenir par le simple effet du hasard des classements aussi proches. Cinq pays seulement ont des décalages de 10 places ou plus d'un classement à l'autre (Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce et Espagne). La corrélation entre les deux classements est fortement significative bien qu'un dixième tout au plus de la population pauvre selon l'approche inclusive soit considéré comme pauvre selon l'approche cumulative. On peut en conclure qu'un pays avec un taux de pauvreté élevé, par rapport aux autres pays, dans le cadre d'une approche inclusive de la pauvreté, approche la plus souvent choisie, a les meilleures chances d'avoir, également, par rapport aux autres pays, un taux de pauvreté parmi les plus élevés avec une approche cumulative de la pauvreté.

Tableau 6 : Taux de pauvreté dans les pays de l'Union européenne en 2008 (en %)

	Taux de pauvreté cumulative (1)	Taux de pauvreté inclusive (2)	Rapport 2/1		Taux de pauvreté cumulative (1)	Taux de pauvreté inclusive (2)	Rapport 2/1
UE28	1,4	23,7	16,9	Lituanie	1,5	27,6	18,4
Belgique	2,0	20,8	10,4	Luxembourg	0,2	15,5	77,5
Bulgarie	4,5	44,8	10,0	Hongrie	2,7	28,2	10,4
Rép. tchèque	1,4	15,3	10,9	Malte	1,1	19,6	17,8
Danemark	0,4	16,3	40,8	Pays-Bas	0,5	14,9	29,8
Allemagne	1,7	20,1	11,8	Autriche	1,4	18,6	13,3
Estonie	1,2	21,8	18,2	Pologne	1,9	30,5	16,1
Irlande	1,6	23,7	14,8	Portugal	1,2	26,0	21,7
Grèce	1,1	28,1	25,5	Roumanie	2,4	44,2	18,4
Espagne	0,4	24,5	61,3	Slovénie	1,1	18,5	16,8
France	1,4	18,6	13,3	Slovaquie	1,3	20,6	15,8
Italie	1,3	25,3	19,5	Finlande	0,8	17,4	21,8
Chypre	0,9	23,3	25,9	Suède	0,3	14,9	49,7
Lettonie	2,2	33,8	15,4	Royaume-Uni	1,2	23,2	19,3

Source : Damon, 2011, et calculs des auteurs.

CONCLUSION

La pauvreté avec les diverses dimensions, que nous avons mises en évidence, apparaît comme un concept plurivalent ; elle peut être analysée selon des optiques très différentes, sans qu'on ne soit en mesure, le plus souvent, de privilégier l'une d'entre elles au détriment des autres. Considérer un individu comme pauvre dépend étroitement des critères choisis.

Les deux dimensions les plus couramment observées de la pauvreté correspondent, l'une, à la pauvreté monétaire et, l'autre, à la pauvreté en conditions de vie. La « pauvreté monétaire », qu'elle soit absolue ou relative, est appréciée, en termes monétaires, par rapport à un seuil de ressources dont devrait bénéficier chaque individu. La pauvreté en conditions de vie consiste, au contraire, à repérer les privations dont seraient victimes des personnes qui ne peuvent pas accéder à des biens ou à des ressources jugés fondamentaux et/ou indispensables ; au-delà d'un certain niveau de privations, les personnes sont considérées comme pauvres. Comme nous l'avons montré, d'autres dimensions moins courantes de la pauvreté ont été aussi retenues, comme la « pauvreté subjective » ou l'appartenance à un ménage « à très faible intensité de travail ». La pauvreté subjective est induite par les difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés les individus, qui courent le risque de connaître un très fort endettement, les privant progressivement de nombreuses libertés d'être et d'agir au sens d'Amartya Sen.

À partir de ces définitions de la pauvreté, caractérisée par une ou plusieurs dimensions, il est possible de déterminer, au niveau des États ou des régions, le nombre de personnes considérées comme pauvres et le taux de pauvreté. Dans l'optique d'une dimension unique de pauvreté, le nombre de pauvres est déterminé directement par la partie de la population qui se situe en dessous du seuil de pauvreté. Dans l'hypothèse où on adopte simultanément plusieurs dimensions de la pauvreté, trois approches sont possibles, une approche exclusive, inclusive ou cumulative. Avec l'approche exclusive, on estime le nombre de pauvres au niveau de chacune des grandes dimensions choisies ; avec l'approche inclusive, est considérée comme pauvre toute personne qui appartient, au moins, à l'une des dimensions de pauvreté retenues ; avec

L'approche cumulative, est considéré comme pauvre tout individu qui répond aux critères de pauvreté au niveau de chacune de ses dimensions. Le nombre de pauvres est nécessairement plus élevé avec l'approche inclusive qu'avec l'approche cumulative. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de dimensions entraîne inexorablement un accroissement du nombre de pauvres avec la méthode inclusive et une forte réduction du noyau dur de la pauvreté avec la méthode cumulative. Cependant, c'est l'écart principalement entre le recensement de la population pauvre selon ces deux méthodes qui pourrait sembler étonnant. Cet écart, parfois considérable, est souligné par le titre donné par Damon (2014) à son article commentant les résultats de l'étude d'Eurostat analysée précédemment : « La pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union européenne : 1,4% ou 24 % de la population ? ». Cet écart entre l'approche inclusive et cumulative est d'autant plus important que le nombre de dimensions est plus élevé ; c'est le cas de l'étude de Fall et Verger (2005), avec trois dimensions de la pauvreté ; avec l'approche inclusive, le nombre de pauvres représente près du quart des ménages, tandis que la pauvreté frappe un ménage sur soixante-dix lorsqu'on privilégie l'approche cumulative. Il est clair que les individus qui apparaissent comme pauvres dans l'une des dimensions de la pauvreté ne le sont généralement pas avec une autre dimension. Le noyau dur de la pauvreté déterminé par l'approche cumulative est souvent relativement réduit et correspondrait, d'après les études faites, à 5% environ de la population dans la majorité des pays développés.

La détermination des seuils pour apprécier l'importance de la pauvreté monétaire ou en conditions de vie a fait l'objet de nombreux débats. Quel seuil doit-on choisir pour la pauvreté monétaire relative ? Plusieurs seuils sont souvent retenus à la fois. Selon nombre d'observateurs, un seuil pour la pauvreté relative relativement élevé, comme celui de 60% choisi en Europe, a pour conséquence d'inclure parmi les pauvres une partie des classes moyennes, tandis que la fixation de seuils plus faibles (50%, 40%) ne concerneraient que les plus pauvres. Pour la pauvreté en conditions de vie, si on peut relativement aisément justifier le choix des types de privations qui constituent la pauvreté, ou qui en sont ses indicateurs, la fixation d'un nombre minimum de privations pour définir un pauvre est faite inévitablement avec un certain arbitraire. Ce choix a pu être guidé parfois par la volonté « d'équilibrer » le nombre de pauvres relevant des diverses dimensions de la pauvreté, comme, par exemple, le souhait de donner une importance à peu près égale à la pauvreté monétaire relative et à la pauvreté en conditions de vie.

L'analyse de la pauvreté en conditions de vie soulève, de son côté, le problème du vieillissement des indicateurs. Retenir certains types de privations devient parfois de moins en moins pertinent au cours du temps, au fur et à mesure que des biens et services deviennent de moins en moins coûteux et que l'absence de leur consommation au sein des ménages serait de moins en moins le signe d'une privation, mais plutôt le choix volontaire des intéressés en dehors de tout obstacle financier. L'analyse de la pauvreté monétaire relative échappe à ce type de critiques, car le seuil, fixé directement par rapport au niveau de vie médian, augmente généralement avec le niveau de vie de l'ensemble de la population. Comme nous l'avons souligné, le taux de pauvreté monétaire constitue plutôt, *de facto*, une mesure des inégalités dans la répartition des revenus. L'idée de constituer un seuil de pauvreté monétaire semi-absolu, pour éviter cet inconvénient, a été abandonnée en France. Il apparaît un refus de la plupart des observateurs et de l'ensemble de la population, notamment en France, d'utiliser un indicateur de pauvreté qui n'incorporerait pas immédiatement l'effet de la diffusion de nouveaux produits et services résultant, pour nombre d'entre eux, du progrès technique.

Amartya Sen assimile la pauvreté à un manque extrême de capacités d'être et d'agir. Ne serait-il pas possible alors de repérer des capacités jugées fondamentales auxquelles devraient avoir la possibilité d'accéder, sans restriction, l'ensemble de la population ? L'analyse de la pauvreté en termes de conditions de vie ou de privations relèverait directement de cette logique. Cet auteur, toutefois, s'est toujours refusé à établir une liste détaillée des capacités fondamentales des individus, ce qui est indispensable pour constituer des indicateurs suffisamment précis pour déterminer le nombre de pauvres. De plus, comme rappelé *supra*, des indicateurs très précis risquent de perdre leur signification au fil des années. Un compromis entre « généralité » de l'indicateur, susceptible de ne pas vieillir, et « précision » de cet indicateur, parfois indispensable pour qu'il soit opératoire, est sans doute difficile à établir.

Pour mesurer les effets de leur politique sociale et être capable, le cas échéant, de les infléchir pour les rendre plus efficaces, les autorités publiques auraient sans doute besoin d'une estimation non pas globale du nombre de pauvres, mais plutôt d'une définition de la pauvreté accompagnée d'une procédure de détermination de leur nombre au niveau des catégories de la population, présentant les risques les plus élevés de tomber dans la pauvreté. Les familles monoparentales, les ménages à faible intensité de travail, les ménages à faible capital social, les jeunes, les chômeurs, pour donner quelques exemples, pourraient faire l'objet d'analyses spécifiques avec des indicateurs permettant de mieux cerner les causes et les conséquences de la pauvreté. Cependant, il serait sans doute toujours nécessaire d'être en mesure

d'apprécier le nombre total de pauvres, en se référant simultanément, comme cela est déjà fait, à plusieurs dimensions de la pauvreté. La recherche d'un « noyau dur de la pauvreté » par une approche cumulative, malgré les difficultés méthodologiques qu'elle présente, est indispensable pour mieux comprendre, à travers cette population, les causes et les conséquences de la pauvreté. Comme nous l'avons montré précédemment à l'aide des coefficients de Spearman, les pays européens, qui ont les « noyaux durs » les plus importants de pauvreté, ont tendance, également, selon l'approche inclusive, à afficher les taux de pauvreté les plus élevés. La pauvreté, par certaines de ses caractéristiques, peut être rapprochée du chômage. À côté des personnes sans aucun emploi, il existe autour du « noyau dur » du chômage un « halo » constitué de personnes qui ont des emplois avec un temps partiel très variable ; le « noyau dur » de la pauvreté est entouré, lui-aussi, d'un halo de pauvreté, regroupant des ménages qui ne sont victimes que de formes particulières de pauvreté. Les analystes doivent s'efforcer d'en préciser les contours pour rendre plus efficaces les stratégies publiques de lutte contre la pauvreté, plus particulièrement, celles qui visent à lutter contre les formes les plus extrêmes de pauvreté ou, pour reprendre les termes d'Amartya Sen, les formes les plus extrêmes de manque de capacités.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE (1990) *Rapport sur le développement dans le monde 1990. La pauvreté*, Washington, Banque mondiale, 287 p.
- BELLU L. G., LIBERATI P. (2006) Impacts des politiques sur la pauvreté. Mesures de l'écart de pauvreté généralisé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, EASYPol, www.fao.org/tc/easypol
- CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE (CNIS) (2007) *Niveaux de vie et inégalités sociales*, Rapport du groupe de travail, mars, http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/rapports/2007/RAP_2007_103_niveaux_de_vie_inegalites_sociales.PDF
- DAMON J. (2011) La pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union européenne : 1,4 ou 24 % de la population ?, http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=1371&id_rubrique=110&id_mot=80&id_groupe=19
- DRIANT JC, JACQUOT A. (2005) Loyers imputés et inégalités de niveaux de vie, *Économie et Statistiques*, numéro spécial Logement, n°381-382, 177-206.
- EUROSTAT (2013) Risque de pauvreté ou d'exclusion dans l'Union européenne, communiqué de presse du 5 décembre, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/5169055/3-05122013-AP-FR.PDF/c6dc3992-c040-4b3c-8f1f-4ccf6dc90071?version=1.0>
- EUROSTAT (2014) Enquête UE-SILC, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/introduction.
- FALL M., VERGER D. (2005) Pauvreté relative et conditions de vie en France, *Economie et Statistiques*, n° 383, 384, 385, 91-107.
- MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE (2011) *Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans*, Rapport au Parlement, octobre.
- OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS (2015) la pauvreté dans les pays riches, http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=990
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE (ONPES) (2012) *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport 2011-2012, <http://www.onpes.gouv.fr/Les-Rapports.html>
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE (ONPES) (2011) *Les indicateurs de l'ONPES en 2011*, <http://www.onpes.gouv.fr/Indicateurs.html>
- PROJET OBJECTIFS DU MILLENAIRE DES NATIONS UNIES (2005) *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, Communication Development Inc.
- QUINET A. (Commission) (2008) *Mesure du pouvoir d'achat des ménages*, février, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000066/0000.pdf>
- RAWLS J. (1987) *Théorie de la Justice*, Paris, Seuil, 700 p.
- SEEBOHM ROWNTREE B. (1901) *Poverty: a Study of Town Life*, Londres, Macmillan, 437 p.
- SEN A. (2010) *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 558 p.
- SEN A. (2000a) *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*, Paris, Odile Jacob, 480 p.
- SEN, A. (2000b) *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 281 p.
- SÉNAT (2014) *Comment enrayer le cycle de la pauvreté ? Osons la fraternité !*, rapport d'information, Y. Vaugrenard, Délégation sénatoriale à la prospective, n° 388 (2013-2014), 19 février, 205 p.
- SÉNAT (2008a) *La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : quels indicateurs ?*, Les documents de travail du Sénat, série études économiques, n° EE1 juin, 67 p.
- SÉNAT (2008b) *Les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, rapport d'information, B. Seillier, Mission commune d'information sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, annexe au procès-verbal de la séance du 2 juillet.

OMD1 vers une optimisation des politiques publiques en Afrique

Sanae SOLHI¹ et Abdelhaq MEHDI²

À l'aube du troisième millénaire, les Nations Unies se sont focalisées sur la lutte contre la pauvreté. En effet, lors de l'assemblée générale des Nations Unies en 2000, les problèmes de développement socio-économiques ont été identifiés par la communauté internationale dans le cadre de la Déclaration du Millénaire adoptée par 147 chefs d'État et de gouvernement. Cette déclaration contient un ensemble de huit objectifs de développement baptisés : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)³ et assortis des cibles chiffrées à atteindre à l'horizon 2015.

Dans son rapport « *Investir dans le développement* » Sachs (2005) recommande que « les gouvernements des pays en développement devraient se doter de stratégies de développement assez ambitieuses pour atteindre en 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Nous les désignons sous le nom de stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur les OMD. Pour respecter cette date limite de 2015, nous recommandons à tous les pays de mettre en place ces stratégies en 2006 au plus tard. S'il existe déjà un document de stratégies de réduction de la pauvreté, il doit être adapté aux OMD ». Cette recommandation n'a fait que raviver la volonté des pays en développement à combattre la pauvreté, l'habitat insalubre et de la précarité des conditions de vies en général.

Depuis, l'assemblée générale des Nations Unies et avec l'appui des organisations internationales notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les pays de l'Afrique ont mis en place des stratégies de lutte efficaces et bien ciblées. Les programmes sociaux et économiques ont été réorientés vers la réalisation des OMD. En conséquence, la lutte contre la pauvreté (OMD1) est devenue un axe majeur de la politique menée par les pouvoirs publics vers le développement humain, de par l'importance du budget de l'État alloué aux secteurs sociaux et au renforcement des mécanismes de protection et d'assistance sociale. En effet, l'objectif 1 du millénaire pour le développement (OMD1) vise à éliminer l'extrême pauvreté et la faim. C'est l'un des axes majeurs du fait de l'impact positif par cascade qu'une réduction de la pauvreté aurait sur l'ensemble des autres OMD.

Cette analyse a pour finalité de trouver une répartition optimale des investissements pour l'atteinte de l'OMD1 en Afrique. Après plus d'une décennie, les pays d'Afrique ont-ils éliminé ce fléau ? Les ressources affectées à cet objectif sont-elles efficacement allouées ? Pour répondre à ces questions, la première partie identifie les avancées de l'Afrique dans la réalisation des OMD. La deuxième présente un état des lieux de la pauvreté et des inégalités en Afrique. La troisième partie teste l'efficacité des politiques publiques engagées à l'aide d'un modèle structurel en équations simultanées sur données de panel estimé par la méthode *doublets moindres carrés*. Les statistiques utilisées couvrent la période de 1990 à 2012 et concernent cinq pays (Afrique du sud, Égypte, Gabon, Maroc et Tunisie) appartenant à deux régions aux caractéristiques distinctes : l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

¹ Université Mohammed V Rabat-Agdal, Maroc. sanae.solhi@gmail.com

² Université Mohammed V Rabat-Agdal, Maroc. mehdi.abdelhaq@gmail.com

³ - Huit objectifs fixés à l'échelle internationale des OMD : réduire la pauvreté, la faim, la mortalité maternelle et infantile, la maladie, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement d'ici à 2015.

1. AVANCÉES DES PAYS AFRICAINS DANS LA RÉALISATION DES OMD⁴

Les États africains ont accompli une percée sur le front de la réalisation des OMD. En dépit de conditions initiales considérées comme les plus désavantageuses par rapport à celles de l'ensemble des régions du monde. En effet, sur les 54 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), 34 se trouvent en Afrique, ce qui représente une part disproportionnée de pays à revenu faible (PRF). Il ne convient donc pas d'évaluer la performance du continent sur les mêmes bases que pour d'autres régions plus développées. En tenant compte des conditions initiales du continent, il apparaît que le rythme des progrès relatifs aux OMD en Afrique s'est accéléré depuis 2003.

Depuis 2000, le continent africain a fait des progrès louables vers l'atteinte de nombreux objectifs, cibles et indicateurs. Au regard conditions prévalant à l'origine, les pays africains sont parmi les nations les plus performantes sur la voie des OMD. La croissance économique soutenue et les améliorations enregistrées au titre de la réduction de la pauvreté exercent un impact positif en Afrique subsaharienne. Le PNUD (2013) y note une baisse de 56,5% à 47,5% de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté entre 1990 et 2008. Le rapport met également en avant les gains importants dans les domaines de la santé et de l'éducation, tout en soulignant que ceux-ci restent entravés par la mauvaise qualité et l'insuffisance d'accès liées aux prestations fournies. L'année suivante le PNUD (2014) fait état des résultats enregistrés à l'échelle du continent au niveau de la scolarisation et de la parité entre filles et garçons dans le primaire, de la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national et des taux de prévalence du VIH et du sida. Une étude comparative des pays ayant réalisé la progression la plus rapide au titre des OMD a révélé que parmi les dix pays du monde les plus performants huit étaient africains (tableau 1).

Tableau 1 : Synthèse des performances de l'Afrique en matière d'OMD, 2013

<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays les plus performants, cibles et indicateurs sélectionnés</i>
<i>Objectif 1</i> : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	En retard	<i>Cible 1A</i> : Égypte, Gabon, Guinée, Maroc, Tunisie <i>Cible 1B</i> : Burkina Faso, Éthiopie, Togo, Zimbabwe <i>Cible 1C</i> : Algérie, Bénin, Égypte, Ghana, Guinée Bissau, Mali, Afrique du Sud, Tunisie
<i>Objectif 2</i> : Assurer l'éducation primaire pour tous	En bonne voie	<i>Indicateur 2.1</i> : Algérie, Égypte, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe. <i>Indicateur 2.2</i> : Maroc, Ghana, Tanzanie, Zambie
<i>Objectif 3</i> : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	En bonne voie	<i>Indicateur 3.1</i> : Gambie, Ghana, Maurice, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe <i>Indicateur 3.2</i> : Botswana, Éthiopie, Afrique du sud <i>Indicateur 3.3</i> : Angola, Mozambique, Rwanda, Seychelles Afrique du Sud
<i>Objectif 4</i> : Réduire la mortalité infantile	En retard	<i>Indicateurs 4.1 et 4.2</i> : Égypte, Libéria, Libye, Malawi, Rwanda, Seychelles, Tunisie
<i>Objectif 5</i> : Améliorer la santé maternelle	En retard	<i>Cible 5A</i> : Guinée équatoriale, Égypte, Érythrée, Libye, Maurice, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tunisie <i>Cible 5B</i> : Égypte, Ghana, Guinée-Bissau, Rwanda, Afrique du Sud, Swaziland
<i>Objectif 6</i> : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	En bonne voie	<i>Cible 6A</i> : Côte d'Ivoire, Namibie, Afrique du Sud, Zimbabwe <i>Cible 6B</i> : Botswana, Comores, Namibie, Rwanda <i>Cible 6C</i> : Algérie, Cap-Vert, Égypte, Libye, Maurice, Sao Tomé et Príncipe, Soudan, Tunisie
<i>Objectif 7</i> : Assurer un environnement durable	En retard	<i>Cible 7A</i> : Égypte, Gabon, Maroc, Nigéria <i>Cible 7C</i> : Algérie, Botswana, Burkina Faso, Comores, Égypte, Éthiopie, Libye, Mali, Maurice, Namibie, Swaziland
<i>Objectif 8</i> : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	En retard	<i>Cible 8F</i> : Kenya, Libye, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie

Source : PNUD, 2013.

Cependant, ces taux masquent de profondes inégalités. Ainsi, l'emploi vulnérable représente 70% de la croissance de l'emploi dont les femmes sont les premières touchées. En conséquence, l'Afrique est encore confrontée aux défis persistants de remédier aux inégalités de revenu omniprésentes, la transformation de la croissance économique en perspectives d'emplois décentés, en amélioration des services, et en réduction des inégalités en termes de revenu, de genre et de milieu de résidence.

⁴ Les statistiques affichées dans cette partie émanent de : <http://www.statistiques-mondiales.com/maroc.htm>

Si l'Afrique a accompli des progrès certains sur le front de la réduction de la mortalité infantile, qui marque une diminution de 50% entre 1990 et 2010 dans des pays tels que l'Érythrée, le Libéria, Madagascar et le Niger ; ces réelles avancées excluent cependant les enfants des zones rurales et enclavées par manque de médecins et d'infrastructure sanitaire appropriée. L'Afrique (hors Afrique du Nord) reste à la traîne dans la réduction de la pauvreté, avec un écart d'environ 41% par rapport à la cible de 2015, contre un écart de 25% pour l'Asie du Sud et de 6,1% l'Amérique latine.

Durant la dernière décennie, les conditions de vie de 24 millions d'habitants des bidonvilles et autres habitats informels en Afrique ont été améliorées grâce aux 12% de l'effort mondial visant à réduire cette forme de fracture urbaine. L'Afrique du Nord est la seule sous-région dans le monde en développement où le nombre (8,7 millions) et la proportion des habitants des bidonvilles n'ont cessé de baisser depuis 2000 (de 20 à 13%). L'Égypte, le Maroc et la Tunisie enregistrent les meilleurs scores en la matière. En revanche, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles n'a diminué que de 5% (ou 17 millions de personnes) en Afrique subsaharienne. Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda, le Rwanda et le Burkina Faso ont été les pays les plus actifs de la région, en réduisant la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième dans la dernière décennie.

2. ÉTAT DES LIEUX DE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS AFRICAINS

L'objectif 1 (OMD1) du millénaire pour le développement visant à réduire la pauvreté, créer des emplois et promouvoir la sécurité alimentaire ne constitue pas seulement un objectif en soi, mais aussi un moyen d'accélérer les progrès vers la réalisation des autres OMD du fait de l'impact positif par cascade qu'une réduction de la pauvreté aurait sur l'ensemble des OMD. Pour le suivi de l'OMD1, trois cibles ont été retenues :

- **Cible 1A** : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1.25 dollar par jour.
- **Cible 1B** : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.
- **Cible 1C** : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Toutefois, l'atteinte des OMD1 et la stimulation de la croissance économique passent par des politiques et des investissements publics judicieux. Les programmes des pays africains restent entravés par un financement à la fois insuffisant et imprévisible et sans orientation cible des politiques et des dépenses d'appui publiques nécessaires à la réduction de la pauvreté et les inégalités.

2.1 Progrès des pays africains vers la lutte contre la pauvreté

Au cours des dix dernières années, le nombre d'Africains en situation d'extrême pauvreté n'a cessé de diminuer, en dépit des crises financières. La proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est passée de 56,5% en 1990 à 48,5% en 2010. Pour autant, la réduction de la pauvreté reste inférieure d'environ 20,25 points de pourcentage de l'objectif de la réduire de moitié en 2015. La part du continent dans la pauvreté mondiale demeure élevée (figure 1). La pauvreté en Afrique présente trois caractéristiques majeures : i) elle prédomine en milieu rural ; ii) elle frappe surtout les femmes et iii) elle est liée au caractère très souvent informel des activités économiques.

2.1.1 Prédominance de la pauvreté rurale

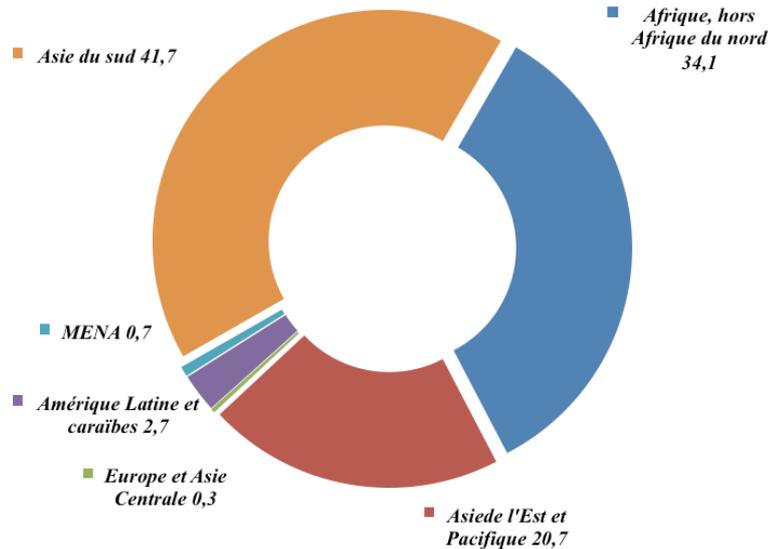
La pauvreté est plus répandue en zone rurale qu'en ville. L'état déplorable des infrastructures, l'absence de moyens de subsistance et d'emplois pour les jeunes, l'accès limité à un enseignement de qualité et la pratique répandue du travail des enfants sont autant de vecteurs de la pauvreté en zones rurales. En outre, des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigéria connaissent un niveau élevé de pauvreté urbaine.

2.1.2 La féminisation de la pauvreté

La féminisation de la pauvreté est l'autre facette des inégalités, notamment en Égypte, au Cameroun, au Maroc, au Kenya, au Cap-Vert, en Afrique du Sud, en Guinée et à Madagascar. Les femmes ont souvent de faibles niveaux de rémunération et travaillent dans de mauvaises conditions. Elles n'ont qu'un accès

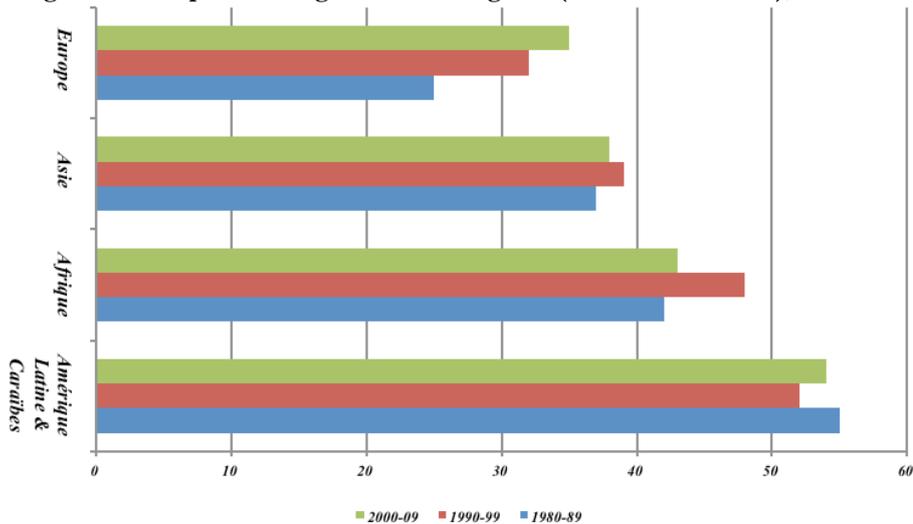
limité à des moyens de production tels que des terres. Leur faible niveau d'instruction réduit également leurs accès à des emplois décents et bien rémunérés. Enfin, la fréquence de conflits civils violents discrimine les femmes et affecte leur capacité de s'engager pleinement dans des activités productives.

Figure 1 : Part mondiale de la pauvreté dans les régions en développement, 2010 (%)



Source : Calculs basés sur les travaux menés par Chandy et Homi (2014).

Figure 2 : Comparaison régionale de l'inégalité (coefficient de Gini), 1990-2009



Source : Calculs des auteurs basés sur les Indicateurs de développement dans le monde (World Bank, 2013).

2.1.3 Précarité et vulnérabilité des emplois

En Afrique, la participation des femmes au marché du travail et leur accès à certains emplois sont restreints par le pouvoir patriarcal et par leur faible capacité de négociation. Dans ce contexte, les opportunités demeurent limitées et les poussent à occuper des emplois informels et précaires caractérisés par une faible productivité. Selon le rapport Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA et al., 2012), les activités informelles constituent la première source d'emploi des femmes africaines. En 2012, la part de l'emploi précaire dans la totalité des emplois en Afrique s'élevait à 41,4%, témoignant de l'existence d'une forte proportion de travailleurs informels ne bénéficiant d'aucune protection sociale.

2.2 L'inégalité : en baisse, mais toujours préoccupante

L'Afrique est la deuxième région au monde, après l'Amérique latine, où les inégalités de revenus sont les plus importantes. L'indice de Gini pour la période allant de 2000 à 2009 en Afrique est de 43,9, comparé à 52,2 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. C'est en Asie et en Europe que cet indice est le plus faible,

respectivement de 37,5 et 32,5. Toutefois, si l'on compare les progrès réalisés de 1990 à 1999 à ceux de 2000 à 2009, c'est l'Afrique qui enregistre le meilleur résultat (4,3%), devant l'Asie (3,1%). Les niveaux d'inégalité se sont accentués dans la région d'Amérique latine et Caraïbes, en Europe de l'Est et Asie centrale et en Europe (figure 2).

La répartition géographique de l'inégalité en Afrique entre 2000 et 2009 montre que l'Afrique australe (indice de Gini de 48,5) et l'Afrique centrale (indice de Gini de 45) sont les sous-régions où la répartition des revenus est la plus inégale, tandis que l'Afrique du Nord (indice de Gini de 37,4) et l'Afrique de l'Est (indice de Gini de 41,0) demeurent celles où les inégalités de revenu sont les moins prononcées.

Les pays qui sont parvenus à réduire l'inégalité ont aussi accéléré la croissance et diminué la pauvreté. Lorsque les inégalités de revenus sont très élevées, les effets d'une forte croissance sur la réduction de la pauvreté en sont affaiblis. Corriger l'inégalité par le biais de mécanismes de protection sociale rend la croissance plus inclusive, favorise la cohésion sociale et promeut des relations harmonieuses entre les citoyens et l'État. Lutter contre la pauvreté en Afrique nécessite également d'accroître la productivité et les revenus dans le secteur informel.

La plupart des vecteurs de l'inégalité demeurent liés à des facteurs endogènes. Les vecteurs exogènes de la répartition inégale des revenus n'en sont pas moins importants. Relevant de la première catégorie, les effets des échanges commerciaux et de l'ouverture des marchés ainsi que la mondialisation financière exercent des incidences sur les compétences demandées et les écarts de rémunération. Les répercussions des facteurs exogènes sur chaque pays dépendent de la manière dont les politiques macroéconomiques et relatives au marché du travail appliquées au plan national viennent contrer ou intensifier ces effets. Les décideurs africains devraient examiner la façon dont ils pourraient utiliser leurs politiques macroéconomiques pour remédier aux effets de la répartition inégale des revenus liés à la mondialisation.

2.3 Création d'emplois vs l'augmentation de la population active

L'Afrique enregistre l'un des taux de chômage des jeunes les plus élevés au monde. Il était de 27,2% en 2013, comparé à 26,6% en 2012. En moyenne, cet indicateur a enregistré une augmentation annuelle d'environ 1 point de pourcentage de 2007 à 2012. Le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord a connu une hausse importante par rapport à d'autres régions du monde en développement.

Les gouvernements sont amenés à mettre en place des mesures visant à améliorer la productivité du secteur informel, à créer des environnements favorables au développement des petites entreprises, à faciliter l'acquisition des compétences pertinentes, notamment à destination des jeunes et des femmes. En outre, les gouvernements sont invités à donner la priorité aux mesures publiques en matière d'emploi bénéficiant le plus au développement en fonction du cadre de développement établi. Il est également question de lever les obstacles qui freinent l'esprit d'initiative et le développement du secteur privé.

Néanmoins, la pauvreté en Afrique a baissé plus rapidement pendant la période 2005-2008 par rapport à 1990-2005, ce qui justifie les efforts déployés. Ce résultat est à associer à des taux de croissance plus élevés, à une meilleure gouvernance et à la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale dans de nombreux pays avec une certaine inégalité selon les pays et selon les sous-régions. Cette disparité s'explique en partie par les différences d'une région à l'autre concernant l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance économique, et par le niveau d'engagement politique s'agissant de la mise en place de mécanismes de protection sociale dans les différents pays.

3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : QUELLE EFFICACITÉ ?

À la veille de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, le bilan des progrès accomplis apparaît contrasté. Des problèmes persistent, particulièrement, des dysfonctionnements dans les systèmes de santé ; des progrès qui varient selon les objectifs ; et le creusement des inégalités entre les sous-populations. Les efforts accomplis varient d'une région et d'un pays à l'autre en fonction des structures sociales et politiques, de la géographie et de l'histoire locale de chacun.

Le Rapport mondial de suivi des OMD de 2013 indique que le monde a atteint la cible visant à réduire de moitié la proportion des personnes vivant en dessous de 1,25 dollars par jour en 2010. L'Afrique subsaharienne malgré une croissance de son PIB de l'ordre de 5% ces dernières années a peu avancé en termes de réduction de la pauvreté. 48% de sa population vit au-dessous de 1,25 dollars par jour en 2010

contre 56% en 1990. Il en découle que certains OMD ne peuvent se réaliser sans l'accompagnement d'une politique d'investissement et de financement optimale.

3.1 Analyse empirique de l'OMD1

La pauvreté monétaire est considérée comme un facteur déterminant à la réalisation de tous les autres objectifs car elle constitue un obstacle pour l'accès à certains services sociaux de base auxquels se réfèrent les OMD. En conséquence, le premier objectif de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim conditionne la réalisation de tous les autres OMD. Par ailleurs, le capital humain, y compris la composante féminine, constitue aujourd'hui un facteur essentiel pour le développement d'un pays. D'où l'intérêt particulier porté sur la pauvreté, le chômage et la discrimination à l'égard des femmes. Notre analyse empirique soulève ces problèmes de disparités et de dysfonctionnements pour un échantillon de pays africains appartenant à deux régions différentes : l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

3.1.1 Présentation du modèle d'équations simultanées

L'évaluation des dépenses publiques en matière de lutte contre la pauvreté repose sur la combinaison de plusieurs variables relatives aux investissements des États ainsi que l'atteinte des indicateurs cibles en matière d'OMD. L'analyse empirique retenue pour évaluer les politiques et les stratégies engagés dans le domaine d'OMD1 repose sur un modèle d'équations simultanées, estimé par doubles moindres carrés, relatives aux trois cibles de l'OMD1. La caractéristique essentielle des modèles d'équations simultanées repose sur la détermination simultanée de deux ou plusieurs variables endogènes comme des fonctions de variables exogènes, de variables déterminées et d'aléas. La grande majorité des travaux sur les modèles d'équations simultanées se sont développés à la suite de ceux de Klein et Goldberg (1955), Koopmans (1950) et Hood et Koopmans (1953) pour l'ensemble de la théorie économique.

Le choix de la méthode de doubles moindres carrés (DMC ou 2SLS) a été retenu pour tenir compte des propriétés des équations simultanées. En effet, dans les équations simultanées, les variables explicatives sont corrélées au terme de l'erreur, ce qui viole l'une des conditions de l'utilisation de la régression linéaire (Bakary, 2000). Le test de Durbin Watson nous a permis de détecter l'auto-corrélation des erreurs, le test de Student et intervalle de confiance nous a servi dans le test de la significativité des paramètres. La réalisation de cette étude a nécessité la construction d'une base de données contenant l'ensemble des variables issues des trois cibles de l'OMD1. Les données utilisées pour cette partie couvrent la période de 1990 à 2012 pour cinq pays africains : l'Afrique du sud, l'Égypte, le Gabon, le Maroc et la Tunisie.

3.1.2 Spécification du modèle

Notre modèle comporte plusieurs variables endogènes dont nous cherchons à mettre en évidence la simultanéité. Le recours aux équations simultanées (par référence à la littérature) nous paraît un choix pertinent pour le tester. De plus, nous étudions l'évolution de ces variables au cours du temps. Ainsi, les variations de pauvreté et d'inégalité (Indice de Gini) à l'instant t sont fonctions des valeurs objectifs de l'OMD1, de leurs valeurs à l'instant $t-1$ et de facteurs exogènes. Les valeurs objectifs ou encore les niveaux retardés des variables endogènes ne sont pas observables mais sont supposés dépendre de certaines variables observables. Dans notre essai empirique, nous utilisons, à l'instar de la majorité des études théoriques, un modèle standard qui utilise la spécification du modèle de panel suivante :

$$y_{i,t} = \alpha y_{i,t-1} + \beta x_{i,t} + \eta_i + \varepsilon_{i,t} \quad (i = 1, \dots, N \quad t = 1, \dots, T) \quad (1)$$

Où y la variable endogène, x les variables exogènes, (α, β) les paramètres à estimer, η_i l'hétérogénéité individuelle et $\varepsilon_{i,t}$ le terme d'erreur. Pour estimer ce modèle, l'approche du modèle de panel permet d'exploiter les dimensions inter ou intra individuelles et temporelles des données. De plus, elle résout le problème d'endogénéité dû à la corrélation entre la variable endogène retardée et le terme d'erreur de l'équation (1). Le système d'équations à estimer est le suivant.

L'équation de la pauvreté :

$$\text{Pauvreté}_t = \alpha_0 + \alpha_1 \text{ChomageF}_t + \alpha_2 \text{TxErbF}_t + \alpha_3 \text{ProdAgr}_t + \alpha_4 \text{ProdInd}_t + \alpha_5 G_t + \alpha_6 \text{GINI}_t + \alpha_7 \text{EMPF}_t + \alpha_8 \text{Hop}_t \quad (2)$$

L'équation des inégalités (Gini)

$$\text{GINI} = \beta_0 + \beta_1 \text{ChomageF}_t + \beta_2 \text{TxErbF}_t + \beta_3 \text{ProdAgr}_t + \beta_4 G_t + \beta_5 \text{Pauvrete}_t + \beta_6 \text{ProdInd}_t \quad (3)$$

L'équation Chômage des femmes

$$ChomageF = \gamma_0 + \gamma_1 TxUrbF_t + \gamma_2 ProdAgr_t + \gamma_3 ProdInd_t + \gamma_4 G_t + \gamma_5 GINI_t + \gamma_6 EMPF_t \quad (4)$$

Où :

<i>Pauvreté</i>	Taux de pauvreté.
<i>Gini</i>	L'indice de Gini est une mesure synthétique des inégalités. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, le niveau de vie des pays africain se caractérise par des fortes disparités sociales, ce qui complique davantage le combat mené contre la pauvreté. On ne pourrait pas dans ce cas parler de la pauvreté sans évoquer les inégalités et la promotion de l'égalité des sexes.
<i>Chômage F</i>	Proportion de femmes au chômage. Au niveau de l'emploi, l'attention est portée sur la proportion des femmes parmi les chômeurs. Il faudrait essayer de corriger les discriminations salariales et sectorielles à l'égard des femmes comme c'est le cas dans beaucoup de pays d'Afrique.
<i>Empl_F</i>	Proportion de femmes dans les emprunteurs de microcrédit. Les femmes constituent la tranche de la population la plus touchée par la pauvreté.
<i>ProdAgr</i>	Production agricole par tête par rapport au revenu global. La production agricole par tête utilisée dans notre étude a été approchée par la somme des productions provinciales en céréales, en légumineuses, en oléagineuses, en cannes à sucre et en betteraves à sucre.
<i>ProdInd</i>	Production industrielle par tête par rapport au revenu total.
<i>G</i>	Part des dépenses publiques dans les secteurs sociaux.
<i>TxUrbF</i>	Taux d'urbanisation des femmes.
<i>DS</i>	Le pourcentage des dépenses sanitaires par rapport au PIB.

3.2 Résultats empiriques et interprétation⁵

Dans un premier temps, nous avons estimé chacune des équations individuellement afin de mettre en lumière les différentes liaisons statistiques pouvant exister entre la variable dépendante et les variables explicatives pour chaque équation. L'estimation des équations simultanées par la méthode des doubles moindres carrés nous donne les résultats suivants.

	Eq_Pauvreté	Eq_GINI	Eq_Chômage_Femmes
(Intercept)	-11,305(***)	0,279(***)	2,624(**)
chômageF	0,152(**)	0,002(*)	-
TxUrbF	-5,881(.)	0,834(***)	-377,360(*)
ProdAgr	28,070(**)	-0,212 (***)	57,960(**)
G	-25,097(.)	-0,307 (***)	-49,102(**)
GINI	8,863(.)	-	30,408(*)
EMP_F	0,000()	-	0,000
Pauvreté	-	0,010(*)	-
ProdInd	-	-0,375(***)	41,782(**)
DS	-	-	-
Multiple R-Squared	0.649821	0.838755	0.786436
Adjusted R-Squared	0.614803	0.822895	0.746033

Signif. Codes : 0 (***) 0.001 (**) 0.01 (*) 0.05 (.) 0.1 () 1

L'application a porté sur les indicateurs qui représentent les trois cibles de l'OMD1 : la pauvreté, l'inégalité et le chômage des femmes. Le modèle d'estimation en doubles moindres carrés est consistant en tant que modèle a information limitée (LILF).

Test de causalité réciproque (Granger) pour les trois variables endogènes

	GINI	Pauvreté	Chômage_F
GINI	-	0.4541	10.487 (***)
Pauvreté	1.5155	-	10.731 (***)
Chomage_F	0.0656	1.1259	-

Le test de Granger de causalité prouve que la relation entre la pauvreté, le chômage et l'indice de GINI est surtout tirée par le chômage de femmes.

Globalement les variables retenues expliquent effectivement le taux de pauvreté. Cependant prises individuellement, seules deux sont significatives (production agricole et chômage des femmes). Toute chose égale par ailleurs, la pertinence économique des variables, même celles qui ne sont pas significatives fait que nous les retenons afin de relever leurs comportements vis-à-vis de la pauvreté.

⁵ Les différents tests afférents aux équations sont reproduits en annexe.

Sur le plan économique, l'indice de Gini est positivement lié à la pauvreté. La dépense moyenne par tête (G) aurait tendance à réduire le nombre des pauvres. Par ailleurs, on remarque que les femmes sont les plus vulnérables de la société étant donné que le coefficient relatif à la proportion des femmes au chômage ressort positif. D'autre part, l'urbanisation et donc l'alphabétisation qu'elle représente sont négativement liées à la pauvreté et au chômage des femmes. Ce résultat justifie le caractère féminin de la pauvreté en Afrique. Une intégration de l'approche genre et rural/urbain dans les politiques socioéconomiques s'impose pour pouvoir réduire de manière significative l'incidence de la pauvreté. Il ressort de tous ces constats que les pauvres sont principalement des femmes issus des milieux ruraux et analphabètes.

Parallèlement, on constate que les équipements en infrastructures de base représentés dans l'équation par la dépense moyenne par tête (G) et les dépenses sanitaires par rapport au PIB (DS), réduisent de manière restreinte la pauvreté. Dans ce contexte, il faudrait plutôt penser aux mesures à entreprendre pour améliorer les revenus des populations telles qu'encourager et soutenir les activités créatrices de revenus et le microcrédit. À cet effet justement, le coefficient lié au nombre de bénéficiaires de microcrédit est ambiguë. Ce qui signifie que le microcrédit réduit le nombre de pauvres quoique de manière très faible. Dorénavant, l'attention devrait être portée sur l'aspect qualité et mode de fonctionnement du microcrédit pour améliorer son impact sur la réduction de la pauvreté et le chômage des femmes. En fait, le microcrédit tel qu'il opère aujourd'hui n'a qu'un faible impact sur l'amélioration du revenu des pauvres étant donné que d'une part il ne s'adresse pas réellement aux pauvres et d'autre part les taux d'intérêts appliqués sont plus chers que les taux bancaires.

Concernant la relation entre le dynamisme économique de chaque pays et l'incidence de la pauvreté, les coefficients liés aux productions industrielle et agricole par tête sont tantôt positifs tantôt négatifs. C'est un résultat intéressant mériterait d'être intégré dans l'orientation des programmes de mise à niveau de l'économie africaine pour leur éviter de produire en même temps des pauvres. Le signe du coefficient lié à la production industrielle semble confirmer une idée formulée par Hatzfeld (1971) : « *Une manufacture est une invention pour fabriquer deux articles : du coton et des pauvres* ». En revanche, l'augmentation de la production agricole diminue le nombre de pauvres. Ceci s'explique par le fait que le secteur agricole emploie une part considérable de la population africaine⁶. Ce constat soulève tout de même des inquiétudes quant à l'ouverture commerciale grandissante sans une reconversion des producteurs vers des activités à fortes valeurs ajoutées et une mise à niveau des économies africaines.

Les résultats des estimations relatives à l'équation de l'indice de Gini sont globalement significatifs. Sur le plan économique, les signes des différents paramètres renseignent sur l'éventuel impact de telles variables sur la réduction des inégalités en Afrique. Positivement liées à la pauvreté et au taux d'urbanisation, les inégalités sont accentuées en milieu urbain et dans les provinces peuplées. Le signe du coefficient lié à la dépense moyenne par tête (G) augurent des éventuelles erreurs induites par une interprétation non prudente d'une telle variable. L'élévation de la moyenne peut résulter de l'augmentation des dépenses de n'importe quelle tranche de la population, probablement la plus aisée. C'est ce qui se passe avec la dépense moyenne par tête et la production agricole par tête. L'accroissement de ces deux variables amplifie l'inégalité car, certes les pauvres y gagnent mais les non pauvres y gagnent plus encore.

Paradoxalement, la production industrielle par tête qui semble augmenter le nombre de pauvres réduit les inégalités. Enfin, la pauvreté dans les pays africains est à tendance féminine. L'équation du chômage des femmes dégage des résultats similaires à celle de la pauvreté. En conséquence, la pauvreté et les inégalités en Afrique affectent davantage les femmes qui constituent une population vulnérable souffrant de discrimination économique et sociale.

CONCLUSION

L'aspect monétaire de la pauvreté nous a permis de dégager des réalités alarmantes quant à la réalisation des OMD en Afrique. Néanmoins, la mise en place d'une nouvelle mesure de la pauvreté tenant compte simultanément des disponibilités monétaires et de l'accessibilité à certains services sociaux de base (hôpitaux, écoles, infrastructures...) ne peut qu'améliorer le ciblage des 8 objectifs du millénaire. L'identification d'investissements socialement responsables contribuant à l'amélioration du niveau de vie des populations pourrait les sortir de la pauvreté. L'indicateur de pauvreté monétaire (taux de pauvreté) utilisé dans cette étude, confirme que l'augmentation des infrastructures de base ne changerait que faiblement la situation des pauvres. L'attention devrait être plutôt portée sur l'encouragement des activités

⁶ L'agriculture représente environ 15% du PIB marocain, 14,5% du PIB égyptien, 12% en Tunisie, 2,4% en Afrique du Sud et 7,3% au Gabon et emploie pratiquement toute la population active rurale.

créatrices de revenus et d'emplois et le changement des mentalités reposant essentiellement sur l'alphabétisation. Les résultats de notre étude montrent que ces deux facteurs contribuent significativement à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Cet encouragement des activités créatrices de revenus et d'emplois concerne la vulgarisation du microcrédit et les dispositifs d'accroissement des productions industrielle et agricole. À cet effet, l'État devrait renforcer ses programmes de mise à niveau de l'économie et soutenir les associations de microfinance pour qu'elles puissent réellement s'adresser aux plus pauvres en proposant des taux d'intérêts préférentiels, mieux adaptés à cette couche sociale.

Toutes ces mesures de résorption de la pauvreté auront également un impact considérable sur la réalisation des autres objectifs notamment l'éducation scolaire pour tous et la promotion de l'égalité des sexes. En effet, la pauvreté a été identifiée comme le premier facteur d'entrave à la scolarisation des enfants et à la promotion des droits de la femme. Les infrastructures scolaires (écoles, enseignants, internat...) améliorent l'éducation primaire des enfants en général et des filles en particulier. L'État devrait donc dans la limite de son budget construire davantage d'écoles et surtout prendre des mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement en commençant par le contrôle de la densité des salles des classes et la motivation des enseignants. Les proportions inquiétantes de l'emploi des enfants dans certaines provinces du pays menacent de compromettre tous les efforts de généralisation de l'enseignement. L'État devrait donc prendre des mesures rigoureuses (législations et amélioration des revenus des parents) pour combattre ce fléau qui attire déjà l'attention au plus haut niveau des institutions internationales.

BIBLIOGRAPHIE

- BAKARY F. (2000) *Économétrie, le modèle linéaire général, cours et exercices corrigés*, inédit, Université Cheik Anta Diop, Dakar.
- CEA, UA, BAD, PNUD (2012) *Rapport OMD 2012. Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre des Objectifs du Millénaire pour le développement*, Addis Abeba.
- CHANDY L., HOMI K. (2014) What Do New Price Data Mean for the Goal of Ending Extreme Poverty? www.brookings.edu/blogs/up-front/posts/2014/05/05-data-extreme-poverty-chandy-kharas.
- HATZFELD H. (1971) *Du paupérisme à la Sécurité Sociale*, Paris, Armand Colin (3^e édition, 2004, Presses Universitaires de Nancy).
- HOOD W. C., KOOPMANS T. C. (1953) *Studies in Econometric Method*, New York, Wiley.
- KLEIN L. R., GOLDBERGER A. (1955) *An Econometric Model of the United States, 1929-1952*, Amsterdam, North-Holland.
- KOOPMANS T. C. (1950) *Statistical Inference in dynamic Economic Models*, Cowles Commission Monograph, n° 10, New York, John Wiley & Sons, 468p.
- PNUD (2013) *Rapport OMD 2013 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Sécurité alimentaire en Afrique : enjeux, défis, enseignements*, www.uneca.org/fr/publications/rapport-omd-2013
- PNUD (2014) *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, www.undp.org/.../the-millennium-development-goals-report-2014.html
- SACHS J (2005) *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Résumé, Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies.
- WORLD BANK (2013) *World Development Indicators*, Washington, D.C. <http://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS>

ANNEXE

Statistiques du système d'équations

	N	DF	SSR	detRCov	OLS-R2	McElroy-R2
system	158	138	256.014	0.001906	0.774193	0.623386

Statistiques trois équations

	N	DF	SSR	MSE	RMSE	R2	Adj-R2
EqPauvrete	45	40	35.686254	0.892156	0.944540	0.649821	0.614803
EqGINI	68	61	0.126189	0.002069	0.045483	0.838755	0.822895
EqRevenue	45	37	220.201723	5.951398	2.439549	0.786436	0.746033

Matrice de covariance des résidus

	EqPauvrete	EqGINI	EqRevenue
EqPauvrete	0.89215635	-0.003597847	-0.0188268
EqGINI	-0.00359785	0.000455216	-0.0219876
EqRevenue	-0.01882677	-0.021987552	5.9513979

Matrice de corrélation des résidus

	EqPauvrete	EqGINI	EqRevenue
EqPauvrete	1.00000000	-0.179882	-0.00817045
EqGINI	-0.17988189	1.000000	-0.42563035
EqRevenue	-0.00817045	-0.425630	1.00000000

Statistiques du système d'équation

	'EqPauvrete'	'EqGINI'	'EqRevenue'
Residual standard error	0.94454	0.045483	2.439549
Number of observations	45	68	45
Degrees of Freedom	40	61	37
SSR	35.686254	0.126189	220.201723
MSE	0.892156	0.002069	5.951398
Root MSE	0.94454	0.045483	2.439549
Multiple R-Squared	0.649821	0.838755	0.786436
Adjusted R-Squared	0.614803	0.822895	0.746033

*Matrice de corrélation***Afrique du Sud**

	Pauvreté	PIB Hab USD	chomageF	G	ProdInd	ProdAgr	TxUrbMal	TxUrbF
Pauvrete	1,000	-0,943	-0,036	0,469	0,889	0,776	0,019	-0,270
PIB Hab USD	-0,943	1,000	0,028	-0,378	-0,862	-0,823	0,068	0,229
chomageF	-0,036	0,028	1,000	0,241	-0,013	-0,120	-0,061	0,640
G	0,469	-0,378	0,241	1,000	0,658	0,421	0,019	-0,097
ProdInd	0,889	-0,862	-0,013	0,658	1,000	0,843	-0,002	-0,308
ProdAgr	0,776	-0,823	-0,120	0,421	0,843	1,000	0,030	-0,242
TxUrbMal	0,019	0,068	-0,061	0,019	-0,002	0,030	1,000	0,120
TxUrbF	-0,270	0,229	0,640	-0,097	-0,308	-0,242	0,120	1,000

Égypte

	Pauvreté	PIB Hab USD	chomageF	G	ProdInd	ProdAgr	TxUrbMal	TxUrbF
Pauvreté	1,000	-0,851	-0,374	0,709	0,803	0,780	-0,264	-0,691
PIB Hab USD	-0,851	1,000	0,333	-0,530	-0,465	-0,708	-0,103	0,359
chomageF	-0,374	0,333	1,000	-0,268	-0,220	-0,310	0,136	0,052
G	0,709	-0,530	-0,268	1,000	0,481	0,364	0,031	-0,346
ProdInd	0,803	-0,465	-0,220	0,481	1,000	0,625	-0,650	-0,807
ProdAgr	0,780	-0,708	-0,310	0,364	0,625	1,000	-0,302	-0,604
TxUrbMal	-0,264	-0,103	0,136	0,031	-0,650	-0,302	1,000	0,638
TxUrbF	-0,691	0,359	0,052	-0,346	-0,807	-0,604	0,638	1,000

Gabon

	Pauvreté	PIB Hab USD	chomageF	G	ProdInd	ProdAgr	TxUrbMal	TxUrbF
Pauvreté	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
PIB Hab USD	NA	1	NA	-0,777	0,634	0,025	0,904	0,903
chomageF	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA
G	NA	-0,777	NA	1	-0,409	0,057	-0,762	-0,76
ProdInd	NA	0,634	NA	-0,409	1	0,133	0,812	0,817
ProdAgr	NA	0,025	NA	0,057	0,133	1	0,049	0,053
TxUrbMal	NA	0,904	NA	-0,762	0,812	0,049	1	1
TxUrbF	NA	0,903	NA	-0,76	0,817	0,053	1	1

Maroc

	Pauvreté	PIB Hab USD	chomageF	G	ProdInd	ProdAgr	TxUrbMal	TxUrbF
Pauvreté	1,000	-0,934	0,579	-0,122	0,874	0,480	-0,412	-0,447
PIB Hab USD	-0,934	1,000	-0,650	0,090	-0,833	-0,494	0,387	0,425
chomageF	0,579	-0,650	1,000	-0,675	0,637	0,693	-0,626	-0,669
G	-0,122	0,090	-0,675	1,000	-0,101	-0,347	0,467	0,486
ProdInd	0,874	-0,833	0,637	-0,101	1,000	0,576	-0,505	-0,541
ProdAgr	0,480	-0,494	0,693	-0,347	0,576	1,000	-0,204	-0,251
TxUrbMal	-0,412	0,387	-0,626	0,467	-0,505	-0,204	1,000	0,997
TxUrbF	NA	0,903	NA	-0,760	0,817	0,053	1,000	1,000

Tunisie

	Pauvreté	PIB Hab USD	chomageF	G	ProdInd	ProdAgr	TxUrbMal	TxUrbF
Pauvreté	1,000	-0,757	0,687	-0,223	0,594	0,907	-0,855	-0,854
PIB Hab USD	-0,757	1,000	-0,706	-0,329	-0,485	-0,805	0,966	0,968
chomageF	0,687	-0,706	1,000	0,220	0,657	0,850	-0,789	-0,788
G	-0,223	-0,329	0,220	1,000	-0,053	-0,034	-0,215	-0,219
ProdInd	0,594	-0,485	0,657	-0,053	1,000	0,603	-0,598	-0,595
ProdAgr	0,907	-0,805	0,850	-0,034	0,603	1,000	-0,887	-0,886
TxUrbMal	-0,855	0,966	-0,789	-0,215	-0,598	-0,887	1,000	1,000
TxUrbF	-0,854	0,968	-0,788	-0,219	-0,595	-0,886	1,000	1,000

Perceptions et stratégies de lutte contre la pauvreté : cas du Gabon et du Maroc

Mhammed ECHKOUNDI¹, Gwenaëlle OTANDO² et Hicham HAFID³

Cet article analyse les perceptions de la pauvreté ainsi que les stratégies de lutte contre ce phénomène mises en place par le Maroc et le Gabon. Le choix de ces deux pays est motivé par l'intensification de leur coopération dans les domaines liés à la lutte contre la pauvreté et particulièrement à l'amélioration des conditions de vie des populations. L'article est structuré en trois parties. La première inventorie les différentes approches de la pauvreté et en souligne la richesse et les limites. La deuxième est consacrée à l'analyse des perceptions de la pauvreté par les personnes considérées pauvres par les responsables chargés de la lutte contre ce phénomène au Maroc et au Gabon. La troisième est dédiée aux nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté mises en place par les deux pays.

1. APPROCHES THÉORIQUES DE LA PAUVRETÉ

Depuis le milieu des années 1980 et après l'échec des programmes d'ajustement structurel, la lutte contre les inégalités et la réduction de la pauvreté ont été au centre des débats menés dans le cadre des sommets et conférences organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU). De même, nous assistons chez les dirigeants africains à l'émergence d'une volonté de mettre en place des politiques publiques visant la conversion de la croissance économique en développement humain. D'où la place grandissante qu'occupent les politiques de lutte contre la pauvreté dans les programmes socio-économiques de ces pays. Dans ce contexte, le principal défi consiste à mesurer et caractériser la pauvreté dans un cadre spatio-temporel (Bourguignon, 2004). Il s'agit, d'une part, d'identifier les personnes vivant dans la pauvreté : combien sont-elles et où se trouvent-elles ? Et, d'autre part, de mesurer le degré de la pauvreté, d'identifier ses caractéristiques et les causes de ce phénomène ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour le combattre. Dans ce cadre, nous distinguons deux approches de la pauvreté : l'approche utilitariste et l'approche non utilitariste. La différence entre elles se traduit par des profils différents des pauvres et une divergence sur la mesure et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

1.1 *Approche utilitariste*

L'approche utilitariste est basée sur la notion d'utilité telle que la définissent les économistes néoclassiques. Elle se réfère au bien-être économique des individus (PNUD, 2007), considérés comme rationnels, capables d'effectuer des choix leur permettant de maximiser leur fonction d'utilité (PNUD, 2007, 5). Le

¹ Enseignant-chercheur à l'Institut des études africaines, Université Rabat Mohammed V. echkoundi@yahoo.fr

² Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation, Université d'Artois. otando@voila.fr

³ Enseignant-chercheur à l'Institut des études africaines, Université Rabat Mohammed V. hichamhafid@ymail.com

bien-être est, dans cette conception, entendu seulement comme la satisfaction que procure à un individu la consommation des biens et services. Cette approche a été fortement mobilisée par les instances internationales, notamment la Banque mondiale, comme fondement de mesure et d'analyse de la pauvreté pendant de nombreuses années. Elle considère le revenu (ou les dépenses de consommation) comme mesure du bien-être et définit la pauvreté en termes monétaires.

Au niveau pratique, la définition de la pauvreté monétaire est basée sur une méthode purement comptable qui consiste à établir un seuil minimal de revenu (ou de dépenses de consommation) dont l'individu devrait disposer pour satisfaire ses besoins et atteindre un certain niveau de bien-être économique. Elle suppose la capacité d'ordonner des paniers de biens alternatifs par rapport à l'utilité perçue par chaque individu. Ainsi, la pauvreté existe dans une société lorsqu'une ou plusieurs personnes ne parviennent pas à atteindre un niveau de bien-être économique considéré comme un minimum raisonnable selon les standards de cette société. Ce seuil ou ligne de pauvreté sépare de manière objective les pauvres des non pauvres.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'approche souligne l'importance d'un accroissement des revenus à travers une augmentation de la productivité et de l'emploi. De ce point de vue, la réduction de la pauvreté est la résultante de la croissance. Cette approche fait excessivement confiance aux forces du marché supposées en mesure de faire profiter les pauvres des bénéfices de la croissance sans aucune intervention de l'État.

Compte tenu de la difficulté de mesurer l'utilité, l'approche utilitariste s'appuie sur la consommation de biens et services, ou le revenu comme indicateurs de mesure du niveau d'utilité d'un ménage ou d'un individu. Ce qui donne naissance à deux définitions, voire deux méthodes de calcul de la pauvreté : pauvreté relative et pauvreté absolue.

Malgré l'avantage que présente la méthode du seuil de pauvreté, qui révèle différents aspects de la pauvreté, notamment son incidence (nombre de ménages en dessous du seuil de pauvreté), son étendue et sa sévérité (qui prend en compte la distribution des revenus parmi les pauvres), elle est remise en cause dans la mesure où le critère monétaire ou de revenu ne permettrait pas de capter l'essentiel des privations dont sont victimes les individus ou les ménages les plus démunis (Bertin et Leyle, 2007). Selon le PNUD (2010, 112) « les mesures de pauvreté monétaires sont évidemment importantes, mais il faut aussi prendre en compte les autres déprivations et les déprivations concomitantes, d'autant plus que les ménages qui sont victimes de multiples déprivations sont souvent dans des situations pires que ne le suggère la mesure de la pauvreté en termes de revenu. »

De même, le rapport 1997 de la même organisation sur le développement humain durable, affirme que le manque de revenu, même s'il forme un aspect majeur voire incontournable de la pauvreté, ne représenterait qu'une image partielle de nombreux facteurs qui agissent sur le bien-être des individus et des ménages. Il s'agit, non seulement de définir la pauvreté sur la base du revenu ou de dépenses de consommation, mais d'appréhender un ensemble de dimensions pouvant affecter les conditions de vie de la population considérée comme pauvre. « La pauvreté n'implique pas seulement une pénurie d'éléments nécessaires au bien-être matériel, mais aussi l'absence d'opportunités qui permettraient de bénéficier d'une existence tolérable » (PNUD, 1997, 16). En dernier lieu, l'approche utilitariste de la pauvreté, bien qu'intéressante, donne une vision incomplète des phénomènes susceptibles de briser les vies humaines (PNUD, 1997). D'où l'importance des approches non utilitaristes de la pauvreté qui mettent l'accent sur les différentes facettes de la pauvreté au-delà de sa dimension monétaire.

1.2 *Approche non utilitariste de la pauvreté*

Les approches non utilitaristes peuvent être regroupées en deux catégories : celle centrée sur les besoins essentiels et celle sur les capacités.

1.2.1 *Approche par les besoins essentiels*

Cette approche définit la pauvreté en référence à un ensemble de biens et services spécifiquement identifiés et perçus comme nécessaires aux individus ou aux ménages de différentes cultures et civilisations pour couvrir des besoins essentiels et mener une vie décente. Il s'agit notamment d'une alimentation adéquate, d'une bonne santé, d'une éducation de base et d'un logement décent. Selon cette approche, la pauvreté est considérée comme le fait d'être privé des moyens matériels assurant la satisfaction d'un minimum acceptable de besoins essentiels, notamment alimentaires (PNUD, 1997, 17). Dans cette conception, la privation dans l'approche des besoins essentiels va au-delà de l'insuffisance du revenu pour

incorporer les besoins de prestations élémentaires de santé et d'éducation car elle y adjoint les services de base fournis par la communauté afin d'éviter que les individus ne sombrent dans la pauvreté (PNUD, 1997, 17). De plus, contrairement à l'approche utilitariste où le seul accomplissement est l'utilité, l'espace des accomplissements est ici multidimensionnel. Cette approche de la pauvreté par les besoins essentiels se réclame d'une vision humaniste qui dépasse l'économie pour en appeler à la morale et à un développement de l'homme dans toutes ses dimensions (Destremau et Salama, 2002).

1.2.2 *Approche par les capacités*

C'est une approche qui a révolutionné la recherche en économie du développement dans la mesure où elle définit la pauvreté par l'absence, chez un individu, des capacités fonctionnelles élémentaires. « Cette forme de pauvreté s'applique aux personnes n'ayant pas la possibilité d'atteindre des niveaux minimums acceptables concernant ces capacités fonctionnelles » (PNUD, 1997, 17). Tout en conciliant les approches de la pauvreté relative et absolue, elle montre comment un dénuement relatif en termes de revenu et de produits de base peut conduire à une privation absolue des capacités fonctionnelles élémentaires (PNUD, 1997, 17) et souligne l'importance des politiques volontaristes pour les renforcer, prenant ainsi le contrepied des approches utilitaristes qui mobilisent les forces du marché pour arriver à de tels objectifs.

Selon l'approche par les capacités, la pauvreté résulterait d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités lié à une santé déficiente, à une éducation insuffisante, à un déséquilibre nutritionnel... Réduire voire éradiquer la pauvreté revient donc dans cette approche à se focaliser sur le renforcement des capacités des individus.

L'approche des capacités de Sen (2000) a largement influencé les analyses du PNUD qui, depuis 1990, édite un rapport annuel sur le développement humain reflétant l'idée de développement comme « élargissement des choix des personnes » (PNUD, 2010, 27). Si le développement humain est considéré par le PNUD, comme une approche globale permettant d'évaluer les progrès réalisés par l'ensemble des composantes de la communauté, riches et pauvres confondus, la prise en compte des pauvres nécessite la mise en place d'une approche « par les manques » (PNUD, 1997). L'approche de la pauvreté au regard du développement humain mise en place par le PNUD mobilise des indicateurs composites faisant la synthèse des autres approches et conceptions de la pauvreté. Le PNUD dans son rapport de 1996, a tenté de mettre en place un indicateur homogène d'évaluation de la pauvreté : l'indicateur de « Pénurie de capacités » (PNUD, 1996). Dans son rapport de 1997, il a développé un autre indicateur de la pauvreté introduisant un éventail plus large de variables en étroite relation avec l'Indicateur de Développement Humain (IDH). Il s'agit de l'indicateur composite de la pauvreté humaine (IPH).

2. LES DIFFÉRENTES PERCEPTIONS DE LA PAUVRETÉ AU MAROC ET AU GABON

Si la pauvreté est un phénomène commun aux deux pays, les différentes facettes que recouvre ce phénomène diffèrent d'un pays à l'autre. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté explique que les perceptions par les populations ou par les dirigeants préoccupés de sa réduction ou de son éradication, soient distinctes d'un pays à l'autre voire d'un territoire à l'autre au sein du même pays.

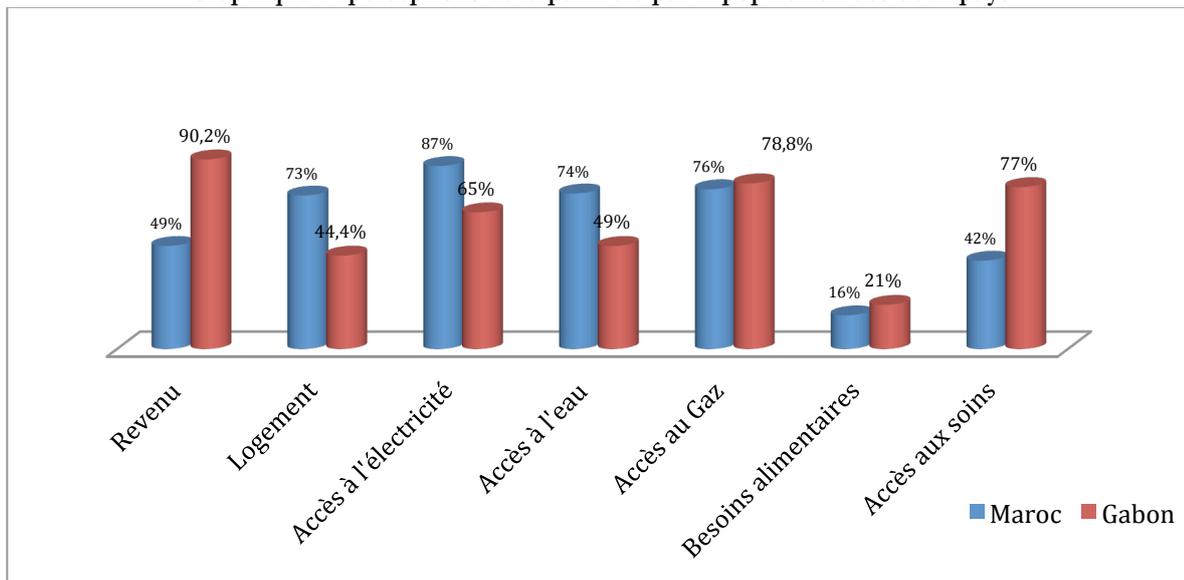
L'enquête nationale sur la pauvreté demeure le seul moyen pour les deux pays étudiés de saisir les perceptions de la pauvreté par la population (pauvreté vécue). De même, nous mobilisons les résultats de l'enquête Afro baromètre⁴. Cette dernière interroge les personnes sur leurs conditions de vie en leur posant les questions suivantes : au cours de l'année passée, combien de fois vous ou votre famille avez-vous manqué de nourriture pour manger à votre faim, d'eau potable pour les besoins domestiques, de médicaments ou de soins médicaux, de combustible pour la cuisson des repas, d'argent. ? Les personnes peuvent répondre par : jamais, une ou deux fois, plusieurs fois, souvent et toujours.

En s'appuyant sur les résultats des enquêtes nationales menées par les gouvernements des deux pays ainsi que sur celle effectuée par l'Afro baromètre entre octobre 2011 et juin 2013, pour le Maroc, nous avons pu élaborer le graphique ci-après. Il fait ressortir les perceptions de la pauvreté par la population des deux pays. Ces enquêtes mettent l'accent sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la pauvreté. Cinq éléments

⁴ Cette enquête n'a pas couvert le Gabon. Afro baromètre est un institut de recherche et de sondage sur les perceptions de la gouvernance, de la politique et de la pauvreté par la population africaine. Il a réalisé déjà 3 Round de sondage. Le premier, entre 2004-2006, a couvert pratiquement tous les pays d'Afrique Australe. Le deuxième (2006-2010) a inclus quelques pays de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Le troisième a eu lieu entre 2012-2013 et a intégré le Maroc et l'Algérie.

en matérialisent les facettes : le revenu, le logement, l'accès aux soins médicaux, les besoins alimentaires, l'accès à l'énergie (électricité, eau et gaz) et les équipements sanitaires.

Graphique 1 : perceptions de la pauvreté par la population des deux pays



Source : Afro baromètre, 2013 et enquêtes nationales sur le niveau des ménages effectuées par les gouvernements des deux pays.

Le graphique 1 donne une vue d'ensemble sur les principales dimensions de la pauvreté dans les deux pays telles que ressenties et exprimées par les populations interrogées. S'agissant du revenu, la question posée à la population ayant fait l'objet de questionnaire est de savoir si elle est satisfaite de son revenu au regard des besoins quotidiens. Le pourcentage d'insatisfaits est de 49% pour le Maroc et de 90,2% pour le Gabon. Ces pourcentages renseignent sur la dimension monétaire de la pauvreté. L'insuffisance du revenu comme une des facettes de la pauvreté renvoie au coût de la vie et donc au pouvoir d'achat. Au Maroc, l'enquête Afro baromètre révèle que 49% des répondants déclarent avoir été confrontés au moins une fois au problème d'insuffisance du revenu alors que 36% y avaient été confrontés au moins une ou deux fois. En plus du revenu, le logement est considéré par les ménages comme un facteur important dans leur perception de la pauvreté. En Afrique la propriété du logement faisant partie des préoccupations majeures de la population, elle influence considérablement l'image que se font les ménages de leur niveau de vie. 27% de la population marocaine interrogée déclare ne pas être propriétaire de son logement, dont 12,5% en milieu rural. 13% des répondants déclarent ne pas avoir accès à l'électricité. Selon l'enquête Afro baromètre, 74% de la population interrogée dit n'avoir jamais subi, ne serait-ce qu'une fois, une pénurie d'eau potable alors que 5% sont en permanence confrontés à ce problème. La même enquête révèle que 28% de la population n'ont jamais subi aucune coupure de gaz alors que 24% déclarent être aux prises avec ce problème d'une manière permanente.

Les résultats de l'enquête nationale sur les revenus et les niveaux de vie des ménages de 2006/2007 effectué par le Haut Commissariat au Plan (HCP), fournissent des données plus précises et détaillées sur les conditions de logement des ménages marocains. « 94,3% des ménages citadins déclarent disposer de l'électricité. Ils sont seulement 67,9% à en disposer dans les campagnes. De même, 7,1% dans le monde rural déclarent utiliser l'énergie solaire. Seulement 11,3% des ménages ruraux déclarent être raccordés au réseau d'eau potable. Ils ont accès à d'autres sources d'approvisionnement telles que les Oueds, les sources, les puits. En 2007, 58,9% des ménages ruraux déclarent avoir recours aux sources naturelles d'approvisionnement. 81,4% de ces ménages ne traitent pas l'eau utilisée pour la boisson » (Haut commissariat au plan, 2007).

Au Gabon, 55,6% de la population interrogée se dit non propriétaire de son habitation et 67,6% déclare, d'après l'Enquête nationale sur la pauvreté au Gabon effectuée en 2004 « que ses conditions de logement sont mauvaises ». Concernant la qualité de l'habitat, le logement de 45,4% des ménages est fait de planches, il est en semi dur pour 25,3% et en dur pour 21,9%. 35% de la population interrogée déclare être fréquemment confrontée au problème d'électricité (ne pas être raccordée au réseau d'électricité). En effet, 27,5% de la population est alimentée en électricité par les voisins (donc par des sources informelles). 6% s'éclaire à la lampe.

De même, 51% de la population ayant fait l'objet de l'enquête déclare ne pas avoir accès à l'eau. Moins de la moitié du panel bénéficie d'une adduction d'eau personnelle. 32,7% utilisent la source informelle (le voisin), 11,9% ont recours à une borne fontaine. En outre, 21,2% du panel déclare ne pas avoir accès au gaz domestique utilisé pour la cuisson. 18,8% font encore appel au feu du bois » (République du Gabon, PNUD, 2004).

2.1 Perceptions de la pauvreté au Gabon

Les études sur la pauvreté et sa compréhension au Gabon à l'instar des autres pays africains remontent aux années 1990. La première étude fut réalisée en 1994 par la Banque mondiale (contexte d'échec des politiques d'ajustement structurel oblige). D'autres ensuite ont porté sur le budget de consommation et les dépenses des ménages mais, dans la mesure où elles se focalisaient essentiellement sur les dimensions monétaires de la pauvreté, elles n'ont pas réussi à bien saisir le phénomène dans ses multiples facettes.

D'où l'importance de l'enquête nationale sur la pauvreté réalisée en 2004 en collaboration entre le gouvernement gabonais et le PNUD qui capte les dimensions non essentiellement monétaires de la pauvreté (accès à la nourriture et à l'eau, santé, logement, éducation, services de base et revenu). L'enquête a porté sur un échantillon de 1 000 ménages, couvrant les neuf capitales provinciales. Sept indicateurs renseignaient sur les perceptions de la pauvreté par les ménages : santé, éducation, habitat, emploi et chômage, alimentation, transport, revenu et situation socio-économique générale.

En 2005, le Gabon a réalisé l'enquête gabonaise pour l'évaluation de la pauvreté (EGEP) (République du Gabon, 2005). L'EGEP a porté sur 7 900 ménages au niveau national. Cette étude a consacré un module à la perception de la pauvreté pour savoir l'appréciation des citoyens, d'une part sur le niveau de pauvreté de la localité et de leur ménage, d'autre part sur le revenu minimum vital (pauvreté subjective). Une autre étude, menée en 2013, a donné lieu à la Stratégie d'Investissement Humain au Gabon (République du Gabon, 2013).

Ce dernier rapport, considéré comme le document de référence en matière de diagnostic de la pauvreté au Gabon, sert de base à la stratégie nationale de lutte contre ce phénomène. Il dresse les constats suivants :

- 30% des foyers gabonais sont économiquement faibles (FEF), soit environ 95 000 ;
- 55% des FEF sont localisés dans 6 départements urbains ;
- 45% des FEF sont localisés dans des départements ruraux ;
- 60% des départements gabonais sont en décrochage en termes d'accès aux minima sociaux et infrastructures de base ;
- 70% des villages sont enclavés.

Les perceptions de la pauvreté par les dirigeants gabonais sont manifestes dans le « Plan Stratégique Gabon Emergent » (République du Gabon, 2012). La réduction de la pauvreté et des inégalités sociales est incorporée dans l'objectif global intitulé « prospérité partagée ». « L'objectif fondamental du Gabon Emergent est d'améliorer les conditions de vie des populations. Le partage des fruits de la croissance sera réalisé à travers cinq leviers : la mise en place des services de santé de qualité pour tous, la garantie de l'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement, la facilitation de l'accès à un logement décent pour tous, la promotion de l'emploi et la lutte contre l'exclusion, et enfin la valorisation du patrimoine culturel et la facilitation de l'accès des populations aux services culturels. Des réponses efficaces seront données aux préoccupations sociales majeures des populations en leur garantissant une bonne qualité de vie et en offrant à chaque Gabonais les moyens d'avoir une vie décente » (République du Gabon, 2011, 125).

Quant aux perceptions de la pauvreté par les populations, l'enquête menée en 2005 par le gouvernement gabonais en collaboration avec le PNUD fait ressortir trois éléments jugés comme des facettes importantes de la pauvreté.

- Le niveau de revenu est le discriminant le plus sensible au sein du panel. Plus de la moitié des enquêtés (50,9%) définit la pauvreté en fonction du revenu. Cette relation est d'autant plus significative que 90,2% du panel considèrent que le revenu disponible n'est pas du tout suffisant.
- L'état de santé vient au second rang des « facteurs de pauvreté ». Pour 80,9% la santé n'est « pas du tout suffisante ». 56,4% des ménages estiment qu'il y a une relation de cause à effet entre les maladies dominantes, comme le paludisme, et la pauvreté.
- Les conditions de logement complètent le tableau des facteurs structurants de la représentation de la pauvreté. 55,6% des répondants ne sont pas propriétaires de leur habitation, dont la qualité laisse de plus à désirer. Seuls 29,5% du panel se considèrent bien logés, tandis que 67,6% estiment mauvaises leurs

conditions de logement. En réalité, plus que la qualité de l'habitat individuel, c'est l'ensemble de la situation de l'habitat qui est en cause. Selon 89,1% des répondants, la situation du logement au Gabon est jugée "pas du tout satisfaisante".

2.2 Perceptions de la pauvreté au Maroc

Afin de bien saisir les perceptions de la pauvreté au Maroc, nous avons mobilisé l'enquête nationale sur les revenus et les niveaux de vie des ménages de 2006/2007 effectué par le Haut Commissariat au Plan (HCP) ainsi que celle relative à l'Afro baromètre de 2013. Depuis l'enquête de 2007 effectuée par le HCP, il y a eu le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain au Maroc, laquelle a apporté des améliorations notables en matière des conditions de vie et d'accès aux services sociaux de base durant la période allant de 2006 à 2013.

Tableau n° 3 : Perceptions de la pauvreté par la population marocaine

Le niveau du revenu	L'enquête Afro baromètre révèle que 49% des répondants ont été confrontés au moins une fois au problème d'insuffisance du revenu, 36% y ont été confrontés au moins deux fois et 15% déclarent avoir été confrontés plusieurs fois à l'insuffisance du revenu.
L'état de santé	31,3% des malades les moins favorisés déclarent avoir fréquenté un dispensaire, 12,2% un centre médical, 5,7% une clinique privée. Le manque de moyens matériels en est la principale raison pour 50,8% des ménages interrogés. La distance moyenne pour joindre le lieu de consultation est de 21,9 Km. Selon l'enquête Afro baromètre, 52% de la population n'a jamais subi une pénurie de soins médicaux alors que 20% déclarent en avoir subi plusieurs fois.
Les conditions de logement	73% du panel déclarent être propriétaires de leur logement. 87,5% des personnes interrogées en milieu rural déclarent être propriétaires de leur logement.
L'alimentation et la nutrition	L'alimentation, l'habillement, les soins de santé et la scolarisation des enfants sont considérés comme les dépenses qui posent le plus de problèmes. Elles représentent respectivement 18,3%, 16,3%, 16,3% et 11,3% dans le total des dépenses des ménages. 81% de la population interrogée répondent n'avoir jamais subi une pénurie de nourriture.
L'eau et les sources d'énergie	Alors que 85,7% des ménages citadins déclarent être raccordés au réseau d'eau potable, 11,3% seulement des ménages ruraux le sont. Ils ont accès à d'autres sources d'approvisionnement telles que les Oueds, les sources, les puits. En 2007, 58,9% des ménages ruraux déclarent avoir recours aux sources naturelles d'approvisionnement. 81,4% de ces ménages ne traitent pas l'eau utilisée pour la boisson. Selon l'enquête Afro baromètre, 74% de la population interrogée déclarent n'avoir jamais subi ne serait qu'une fois une pénurie d'eau potable alors que 5% déclarent en avoir subi une ou plusieurs. 94,3% des ménages citadins disposent de l'électricité. Ils sont seulement 67,9% dans les campagnes. 7,1% dans le monde rural déclarent utiliser l'énergie solaire. L'enquête Afro baromètre révèle que 72% de la population déclare n'avoir jamais subi une pénurie de gaz alors que 24% déclare en avoir subi au moins une ou deux fois.
Équipement sanitaire et salubrité	85% des ménages dans le milieu urbain déclarent être raccordés au réseau d'égouts. Ce taux ne représente que 2,5% pour les zones rurales. 38,1% des ménages ruraux jettent leurs eaux usées directement dans la nature alors que 58,4% utilisent des latrines et des fosses septiques. 90,4% des ménages citadins déclarent bénéficier des services municipaux pour l'évacuation des ordures ménagères. Ils sont seulement 2,8% en milieu rural à en bénéficier

Source : *Enquête nationale sur les revenus et les niveaux de vie des ménages 2006/2007, Rapport de synthèse* (Haut Commissariat au plan, 2007).

Selon l'enquête 2006/2007 du HCP, l'accès à la propriété est considéré par les personnes interrogées comme un objectif fondamental pour assurer la stabilité et la pérennité du ménage (Haut commissariat au plan, 2007). Ce qui veut dire que dans les perceptions de la pauvreté, l'incapacité d'un ménage marocain à accéder à la propriété est perçue comme un facteur de pauvreté.

Le Haut Commissariat au Plan (HCP) a commencé, depuis 2008, en complément avec l'approche monétaire des revenus à fixer une approche multidimensionnelle à ses analyses des phénomènes de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités sociales. L'approche retenue vise à surmonter les limites avérées des anciennes méthodes. En effet, l'indice numérique de la pauvreté utilisé depuis l'indépendance basé sur la dépense de consommation par personne (mesure monétaire) était motivé par l'avantage d'être parmi toutes les mesures de pauvreté, la plus simple et la plus facile à appréhender.

3. LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU MAROC ET AU GABON

Afin de mettre en évidence les stratégies de lutte contre la pauvreté dans les deux pays, il s'agit, de prime abord, de définir stratégies et politiques publiques⁵. La stratégie se décline en termes de vision, de coordination, de communication et de planification. Donc, elle peut être définie comme la volonté de changer méthodiquement et consciemment le présent avec la participation de toutes les composantes dynamiques de la Nation. Même si le Maroc a mis, depuis les années 1960, des programmes visant l'amélioration de l'accès de la population aux services de base, la généralisation de la scolarisation et le soutien aux produits de première nécessité, ces programmes ont modestement réduit la pauvreté.

Les années 1980 ont constitué un tournant majeur dans les politiques sociales marocaines. En effet, dans un contexte national marqué par les retombées négatives des politiques d'ajustement structurel imposées depuis 1983, le pays s'est doté d'une nouvelle stratégie en vue de pallier les déficits sociaux chroniques. Pour ce faire, trois programmes structurels ont été mis en place.

❖ Le Programme d'Électrification Rurale Globale (PERG) avait pour objectif de rattraper le retard du Maroc en matière d'électrification. Enclenché en 1996, il a permis de porter l'électrification rurale à 55% en 2003. Taux qui dépasse actuellement 85% suite à la mise en place de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

❖ Le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER), lancé à partir de 1995, a élevé le taux de desserte à plus de 60% en 2004, alors qu'il ne dépassait pas 14% en 1995.

❖ Le Programme National de Construction des Routes rurales (PNCRR), lancé en 1995, vise l'amélioration du taux d'accessibilité des populations rurales aux routes pour le porter à 80% en 2015, tout en réduisant les disparités entre les provinces.

Parallèlement, d'autres programmes sociaux ont été lancés pour améliorer les conditions de vie de la population pauvre, notamment en soutenant les activités génératrices de revenus (AGR) à travers, par exemple, la création des Associations de Micro Crédit (AMC) développées au milieu des années 1990, l'instauration d'organismes à vocation sociale comme les Agences de Développement Social (ADS), le lancement de plusieurs programmes encourageant les jeunes à l'entrepreneuriat ou soutenant les activités liées à la valorisation des produits du terroir (APT).

Toutefois, ce n'est qu'à partir de 2004 que la question de la pauvreté (exclusion sociale, analphabétisme, accès aux soins de santé, enclavement, besoins alimentaires, vulnérabilité, chômage, accès au logement...) a pris de l'importance dans le discours des dirigeants marocains. Du coup, la lutte contre la pauvreté est devenue centrale dans les préoccupations des politiques publiques

Comme il est noté dans le « *Rapport 50 ans de développement humain, perspectives 2025* », qui a donné lieu à la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, matérialisée par l'Initiative Nationale de Développement Humain : « En raison de la faible connaissance de la pauvreté (catégorisation et localisation), les programmes sociaux ont opéré des ciblage approximatifs, préférant souvent les mesures générales aux actions localisées. En outre, et comme les réalités urbaines sont plus hétérogènes qu'en milieu rural, les programmes publics trouvent une grande difficulté à atteindre les poches de pauvreté urbaine et périurbaine. De plus, les fuites des aides vers les non-pauvres n'ont souvent pas été évitées, comme c'est encore le cas en matière de subventionnement de certains produits de base » (Royaume du Maroc, 2012, 10).

3.1 L'INDH comme stratégie de lutte contre la pauvreté au Maroc

Le Maroc, en lançant l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), se fixe deux objectifs. Le premier consiste à réduire les inégalités existantes entre les communes marocaines pour les munir des mêmes dotations en facteurs et leur permettre de repartir sur de « bonnes bases » de développement (Echkoundi, 2008). Le second introduit une conception nouvelle de la réduction des inégalités dans le pays. Cette approche s'inspire de la conception d'Amartya Sen (2000) en mettant l'accent sur les investissements et les capacités humaines. Dans cette perspective, l'INDH, entrée en vigueur en 2005, ambitionne de :

⁵ Une stratégie consiste à partir d'un diagnostic prenant en compte la finalité de la politique publique concernée, à dégager les priorités et les leviers d'actions ainsi qu'à identifier des objectifs sélectifs et quantifiés reflétant ces priorités et à définir des indicateurs de résultats afin de mesurer les résultats réalisés. Donc, une stratégie contient les trois éléments suivants : programme, objectifs, indicateurs et acteurs.

- S'attaquer au déficit en matière d'équipement et de produits de base, de promouvoir des activités génératrices de revenu en adoptant une vision imaginative du secteur informel,
- Venir en aide aux personnes les plus démunies,
- Remettre à niveau la vie sociale de 360 communes rurales et de 250 quartiers pauvres (bidonvilles, anciennes médinas...).

3.2 *L'INDH comme démarche évolutive*

Si l'INDH fut lancée au début en vue de lutter contre la pauvreté, elle n'a cessé de s'étendre à des domaines plus larges et globaux ayant trait au développement humain⁶. L'initiative a connu trois phases essentielles au cours desquelles les objectifs ont évolué. L'importance de l'initiative et sa constance ont conduit l'État marocain à mettre en place une structure essentiellement dédiée au suivi et à l'évaluation des projets entrant dans le cadre de l'INDH. Il s'agit de l'Observatoire National de Développement Humain (ONDH, 2009, 2012).

Dans la plateforme INDH 2011-2015, la stratégie de lutte contre la pauvreté au Maroc s'enrichit de cinq nouveaux programmes : lutte contre la pauvreté en milieu rural, lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, lutte contre la précarité, transversal, mise à niveau territoriale.

Chaque programme contient un objectif global et des objectifs spécifiques. Par exemple, dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, on trouve les éléments suivants :

Objectif global : améliorer la qualité de vie de la population rurale

Objectifs spécifiques :

- Améliorer l'accès aux services sociaux de base
- Promouvoir l'approche genre
- Promouvoir l'animation sociale, culturelle et sportive
- Promouvoir les activités génératrices de revenus
- Promouvoir le développement durable local
- Renforcer la gouvernance locale

3.3 *La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Gabon : stratégie d'investissement humain*

La nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, dite Stratégie d'Investissement Humain du Gabon, se veut intégrée car articulée autour de quatre volets complémentaires : des « filets sociaux », des Activités Génératrices de Revenus (AGR), le développement de l'accès aux services de base et le déploiement d'infrastructures d'intégration économique et sociale (en milieu urbain et rural) (République du Gabon, 2013, 10). La démarche envisagée dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie est participative et inclusive dans la mesure où la réduction de la pauvreté serait une politique nationale portée par l'ensemble des ministères concernés. En outre, la stratégie repose sur des aides fortement conditionnelles pour favoriser le développement humain des populations. De ces constats, découlent de nouvelles aspirations pour réduire la pauvreté au Gabon qui s'articulent autour des éléments suivants :

- doublement des revenus des Foyers Économiquement Faibles (FEF) via les aides directes,
- promotion de 10 000 projets d'autonomisation sur tout le territoire en 5 ans (agriculture, pêche, artisanat, tourisme...),
- réalisation d'infrastructures d'accueil pour les segments les plus fragiles (personnes âgées, orphelins, handicapés),
- mise à niveau de 25 départements sur l'ensemble des indicateurs sociaux (santé, éducation, logement...).

La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Gabon marque un tournant dans l'histoire des politiques sociales du pays en ce qu'elle vise le passage de l'assistanat à l'autonomisation des FEF et la transversalité dans la mesure où elle requiert une forte coordination entre plusieurs ministères voire administrations.

⁶ Voir le rapport juin 2009 de l'Observatoire National de Développement Humain (ONDH, 2009).

Volet 1	Filets de protection économique et transferts solidaires. L'objectif est de permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs minimum, avec une forte conditionnalité.
Volet 2	Portefeuille de projets AGR intégrés et fortement territorialisés. L'objectif est de permettre aux FEF de développer des AGR viables qui les rendraient autonomes sur le plan économique.
Volet 3	Accès aux minima sociaux. L'objectif est de réduire les inégalités d'accès aux services sociaux/publics entre zones pauvres et zones prospères.
Volet 4	Politique ciblée d'intégration économique et sociale. L'objectif est d'assurer une meilleure intégration économique/sociale des poches de pauvreté rurales (désenclavement) et péri-urbaines (réhabilitation de l'habitat, mobilité/connectivité).

Source : *Stratégie d'investissement Humain du Gabon, Rapport d'étude et de recommandations*, décembre 2013 (République du Gabon, 2013).

CONCLUSION

La pauvreté en tant que problématique liée à la fois aux conditions sociales et économiques des individus, est largement reconnue par les responsables des deux pays. Les études réalisées en vue de saisir le phénomène dans ses multiples facettes et dimensions ont permis de poser un diagnostic préalable à la mise en place des politiques publiques de réduction voire d'éradication de la pauvreté.

Malgré les spécificités de la pauvreté caractérisant chaque pays, il existe des traits communs au niveau des stratégies de réduction du phénomène. Des éléments comme l'accès aux services de base, l'investissement dans les infrastructures en vue de désenclaver certains territoires, la distribution des aides sociales, la création d'activités génératrices de revenus, la promotion du développement local, essentiellement dans le milieu rural, la politique de ciblage des groupes vulnérables, reviennent fréquemment dans les stratégies développées par les dirigeants.

Autre similitude, la problématique de la pauvreté est abordée en termes de développement humain. Pour les dirigeants des deux pays la lutte contre la pauvreté n'est pas une fin en soi, la priorité est désormais donnée au renforcement des capacités des individus pour une meilleure insertion économique, sociale et politique.

BIBLIOGRAPHIE

- AFRO BAROMÈTRE (2013) Synthèse de politique générale n°1, après une décennie de croissance en Afrique, peu de changement de la pauvreté pour le peuple, Boniface Dulani, Robert Mattes, Carolyn Logan (dir), octobre.
- BERTIN A., LEYLE D. (2007) Mesurer la pauvreté multidimensionnelle dans un pas en développement. Démarche méthodologique et mesure appliquées au cas de l'observatoire de Guinée maritime, *Cahier de GRETHA*, n° 2007-17, Pessac, 19p.
- BOURGUIGNON F. (2004) Le triangle pauvreté - croissance - inégalités, *Afrique contemporaine*, n° 211, 29-56.
- DESTREMAU B., SALAMA P. (2002) *Mesure et démesures de la pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris.
- ECHKOUNDI M. (2008) Gouvernance et développement humain. L'expérience de l'Initiative Nationale de Développement Humain, *Les Cahiers de Préludes*, Solidarité nationale et territoire, n° 12, 20-27.
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN (2007) *Enquête nationale sur les revenus et les niveaux de vie des ménages 2006/2007, Rapport de synthèse*, Royaume du Maroc, Rabat, 233 pages.
- ONDH (Observatoire National de Développement Humain) (2012) *Étude sur la convergence des programmes INDH et ceux menés par les différents départements ministériels*, ONDH, Rabat, 20p.
- ONDH (Observatoire National de Développement Humain) (2009) *Rapport sur le développement humain. Revue à mi-parcours de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain*, Rabat, 96p.
- PNUD (2010) *Rapport sur le développement humain, durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*, PNUD, New York, 195p.
- PNUD (2007) *Mesure de la pauvreté selon la méthode de degré de satisfaction des besoins essentiels (DSBE), expérience du Niger*, PNUD, Niamey, 197p.
- PNUD (1997) *Le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Economica, Paris, 268p.
- PNUD (1996) *Rapport sur le développement humain*, Paris, Economica, 251p.

- RÉPUBLIQUE DU GABON (2013) *Stratégie d'investissement Humain du Gabon, Rapport d'étude et de recommandations*, Libreville, décembre.
- RÉPUBLIQUE DU GABON (2012) *Plan stratégique Gabon émergent, vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*, Libreville, juillet.
- RÉPUBLIQUE DU GABON (2011) *Rapport sur la vision 2015 et orientations stratégiques 2011-2016*, Libreville.
- RÉPUBLIQUE DU GABON (2005) *Enquête gabonaise pour l'évaluation de la pauvreté*, République Gabonaise, Libreville.
- RÉPUBLIQUE DU GABON, PNUD (2004) *Enquête nationale sur la pauvreté au Gabon : enquête de perception*, Libreville, janvier.
- ROYAUME DU MAROC (2011) *Initiative Nationale de Développement Humain, plateforme INDH 2011-2015*, Rabat, 55p.
- ROYAUME DU MAROC (2012) *Rapport 50 ans de développement humain, perspectives 2025*, Rabat, 115p.
- SEN A. (2000) *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.

Construire « des systèmes locaux d'échange » et lutter contre la pauvreté : dynamismes économiques de la Chinafrique en République démocratique du Congo (RDC). Les récits de vie des petits commerçants au grand marché de Kinshasa (Zando)

Nuah MAKUNGU MASUDI¹

La réduction de la pauvreté implique en priorité l'élaboration de politiques ciblées sur des groupes sociaux vulnérables dépourvus d'argent (pauvreté économique). Ces groupes sociaux² sont parfois dépourvus de toute relation sociale (pauvreté sociale). Leur vulnérabilité est palpable sur le marché du travail à Kinshasa et ailleurs en RDC. Comment peut-on élaborer des politiques ciblées et les mettre en œuvre quand l'existence même de l'État est problématique et que les élites politiques sont surtout préoccupées par leur propre enrichissement dans un contexte de mondialisation, caractérisé par les flux de l'information, financiers, migratoires et de marchandises (Makungu, 2013), et de « privatisation sauvage³ » où les politiques d'ajustement structurel ont toutes échoué ?

Notre hypothèse est que la présence chinoise en RDC ouvre l'élargissement des possibilités du petit commerce local. Les échoppes, les marchés urbains élémentaires, les petites boutiques d'artisans en construction rendent accessibles les biens et services nécessaires au plus grand nombre de la population et apportent un certain bien-être individuel dans un contexte de pauvreté. C'est-à-dire que les produits chinois écoulés au grand marché de Kinshasa constituent une innovation frugale, une innovation peu coûteuse, mais profitable au plus grand nombre de la population. Ces « services de proximité » constituent une « économie sédentaire » fortement exposée à la compétition mondiale.

Ce texte est le produit d'une recherche ethnographique effectuée au grand marché de Kinshasa dans un contexte d'insécurité et de brutalité policière. Il comprend les parties suivantes : une méthodologie, un cadre théorique, la sociographie des répondants à l'enquête, les motivations des acteurs commerçants, les effets d'entraînement dans les milieux de vie, le travail en réseau, l'innovation frugale, et conclut sur la nécessaire gouvernance étatique. Il examine comment les petits commerçants congolais valorisent (important, achètent sur place et vendent) des marchandises chinoises : vêtements, produits alimentaires, machines, produits électriques, etc. accessibles à tous les groupes sociaux.

¹ Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, Canada. nmakungu@uottawa.ca, nuahmmm@gmail.com

² Jeunes diplômés au chômage, fonctionnaires (dont les salaires ne sont pas versés pendant plusieurs mois), femmes, compressés de la fonction publique, congédiés des entreprises privées pillées lors des violences politiques récurrentes depuis 1991.

³ Elle renvoie à la prédation. Dans l'histoire de la RDC, le capitalisme sauvage a été à la base de beaucoup de malheurs internes tout comme externes : esclavage, colonisation, enrichissement illicite, vol, corruption, guerres,... sans jamais arriver à une certaine stabilité. Pire, les voleurs et les personnes honnêtes se retrouvent ensemble. Les marchés sont faussés sans fin. Ainsi, par exemple, si on ferme les yeux sur le fléau de la corruption, on ne peut plus savoir la vraie valeur d'un produit, d'un contrat, de tout produit faisant l'objet des négociations. Le « libre marché » est biaisé (Bayart, Ellis et Hibou, 1997).

1. MÉTHODOLOGIE

Tout d'abord, nous nous sommes adressés aux Congolais propriétaires de petites boutiques ou d'entreprises (cybercafés, salons de coiffure, etc.) impliquées dans le commerce des produits chinois au marché central de Kinshasa (*Zando*) en juin et juillet 2012. Deuxièmement, nos contacts nous ont présenté certains propriétaires de magasins congolais. Pour recueillir les récits de vie, nous avons choisi les répondants par "l'itération" qui « consiste en ce que le chercheur va chez X, qui lui dit d'aller vers Y de l'autre côté du village ou de la cité, puis revient chez Z qui habite près de X. Les interlocuteurs ne sont pas choisis à l'avance par une méthode de tri (statistique, aléatoire), mais ils prennent place selon un compromis permanent entre les plans du chercheur, leurs disponibilités, les opportunités qui se présentent, les filières de parenté ou d'amitié déjà constituées, et quelques autres variables. Le choix des interlocuteurs s'opère ainsi pour une bonne part par "buissonnement" ou "arborescence" : de chaque entretien naissent de nouvelles pistes, de nouveaux interlocuteurs possibles, suggérés directement au cours de l'entretien » (Olivier de Sardan, 1995, 95). Les récits de vie (ou histoires de vie) illustrent la vie économique quotidienne réelle des Congolais propriétaires de petites entreprises à Kinshasa. Les histoires de vie (Pineau, 1983 ; Mucchielli, 1991) recueillies auprès d'eux aident à comprendre ce qui se passe. Nous avons interrogé 17 personnes impliquées dans le petit commerce des produits chinois mais seulement 11 entrevues sont analysées dans ce texte. Les entrevues des revendeurs feront l'objet d'un autre texte. L'étude a utilisé des entretiens semi-structurés (Beaud et Weber, 1998). Les microanalyses, les cas, permettent de voir concrètement à l'œuvre les logiques d'ensemble.

Notre perspective consiste à montrer que là où l'État est déliquescence et où les Objectifs du Millénaire pour le Développement⁴ (OMD) ne seront pas atteints, les individus⁵ et les réseaux sociaux informels ou virtuels⁶ auxquels ils appartiennent déploient des efforts pour que le plus grand nombre de gens échappe au piège de la pauvreté en participant activement à la construction des systèmes locaux d'échange, les marchés urbains élémentaires et les petites boutiques d'artisans (Braudel, 1985, 116).

Kinshasa, capitale de la RDC, se situe au sud-ouest du pays. S'étendant sur 9 965 km², la province de Kinshasa est subdivisée en 24 communes urbaines et semi-rurales dirigées par les Bourgmestres. Sa population est estimée à 9 millions d'habitants (Saint Moulin, 2010, 274), soit 34,2% de la population de la RDC. La densité est très élevée. La taille moyenne des ménages est de 6 personnes. Le réseau de transport urbain est inefficace. Il relie difficilement le centre-ville à la périphérie. Les citadins pauvres passent leur temps à marcher. L'innovation sociale dans les quartiers difficilement accessibles en voiture rendra la ville plus agréable à vivre et fera entrer les quartiers délaissés par le développement dans la modernisation.

En RDC, sous les politiques d'ajustement structurel, les élites politiques étaient préoccupées par l'organisation des industries extractives⁷. Aujourd'hui, la même préoccupation d'extraire les ressources du sous-sol est présente. La RDC est toujours engagée dans la voie du développement moderne mais elle est demeurée un pays exportateur de ressources naturelles (pétrole, cuivre, diamant, étain, huile de palme, caoutchouc, café, thé, etc.) (Makungu, 2014). Les rentes tirées de ces exportations constituent la source principale des revenus du gouvernement (Kuediasala, 2012). Aujourd'hui, les revenus générés par les secteurs miniers et pétroliers⁸ ainsi que par celui des télécommunications demeurent les plus importants pour le trésor public. L'envol du prix mondial des matières premières, à cause du développement économique de l'Inde, de la Chine et d'autres pays émergents, a rentabilisé certains produits miniers et le pétrole. Le pays est mondialisé sur le plan financier (Makungu, 2013). Le développement des ressources minières et pétrolières en RDC a provoqué une entrée importante de capitaux étrangers sans pouvoir générer le développement. Les secteurs des ressources naturelles citées n'ont pas créé un nombre d'emplois suffisant pour la classe moyenne congolaise. Le secteur manufacturier ne s'est pas développé suffisamment. Quelques manufactures locales ont souffert de la « maladie hollandaise⁹ ».

L'économie est le résultat d'une agriculture de subsistance (ou vivrière) organisée dans les zones rurales et des activités informelles développées dans les milieux urbains. Le pays est inséré dans la mondialisation,

⁴ Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le HIV/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; assurer un environnement durable ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

⁵ Petits commerçants locaux, acteurs marchands, entrepreneurs.

⁶ Cercles sociaux, associations, coopératives.

⁷ Mines, foresterie, pêche, etc.

⁸ Les mines représentent encore 33% du PIB congolais. <http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/16534-augustin-matata-po>

⁹ Dans un pays, le boom du secteur des ressources naturelles entraîne un repli de son secteur manufacturier. Le cours de change du franc congolais s'est stabilisé et le taux d'échange s'est apprécié.

mais il n'est pas « mondialisateur ». Rien de concret n'a été fait pour que ces Congolais passent de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale. Les politiques d'industrialisation des années 1960 et 1970, les « cinq chantiers » du deuxième quinquennat Kabila (Kushner, 2013), les contrats miniers chinois (2012) n'ont pas créé suffisamment d'emplois et n'ont pas contribué à l'accroissement des revenus de la population. L'ascenseur social est bloqué. Des milliers de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail n'ont pas de perspectives professionnelles, ne peuvent pas voyager ou simplement consommer. Il n'y a pas de signe de changement qui incite vraiment à l'optimisme. Les inégalités sociales réduisent la mobilité sociale. Il est nécessaire que les élites politiques déploient des efforts en faveur d'un système de transfert qui limiterait ces tendances observées. L'accapement des richesses par une minorité au pouvoir qui profite de « contrats léonins¹⁰ » en vue d'obtenir sa part du « gâteau », crée des tensions sociales. Les élites politiques agissent sur un horizon à moyen terme pour se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible. Elles utilisent des mesures de court terme pour satisfaire dans l'immédiat la rapacité de leurs clientèles politiques (par exemple, la distribution des véhicules aux députés et aux professeurs d'universités, etc.).

En fait, l'exploitation des ressources naturelles est l'un des facteurs explicatifs de l'augmentation des inégalités en RDC. La « modernisation¹¹ » du pays ne s'est pas enclenchée et, en l'absence de « rattrapage », le retard s'accumule. Le pays mondialisé n'a pas encore su construire ni « de systèmes locaux d'échange », ni de structures locales d'échange. « Avant d'être une affaire d'ordre politique mondial, d'aide et d'investissement économique, de progrès technique et culturel, le développement s'exprime par le rôle des structures sociales, des catégories, des groupes, des classes, des genres et des individus, acteurs du développement, des conditions sociales de l'exercice du pouvoir et de la production économique » (Copans, 2010, 11). Sans l'organisation efficace des échanges marchands, la pauvreté s'amplifie surtout après la crise alimentaire de 2008 et les OMD ne sont pas atteints en 2015..

2. CADRE THÉORIQUE

Braudel (1985, 116) distingue plusieurs niveaux d'organisation de la vie économique. Il y a très longtemps (du XVI^e au XVIII^e siècle), une partie importante de la population européenne vivait pour l'essentiel d'autoconsommation, soit au premier étage de l'économie. À l'étage moyen, un confectionneur d'habillement par exemple, est soumis, dans la fabrication et l'écoulement de sa production, à la stricte voire féroce loi de la concurrence. On pourrait, au dernier étage, citer les grandes firmes concurrentes sur le marché international. Les foires et les bourses y représentent un degré d'organisation et de centralisation le plus élevé des échanges marchands. Les techniques financières y sont sophistiquées et des masses financières considérables sont manipulées. La question de l'attitude de l'État est, à cette époque charnière, lourde de conséquences. Pourquoi les sociétés techniquement et politiquement très développées des pays musulmans ou de la Chine ne sont-elles pas le lieu d'une révolution industrielle analogue à celle que connaît l'Europe occidentale ? Braudel met au cœur de sa réponse l'attitude de l'État. Dans les empires, le pouvoir politique, désireux de maintenir son monopole du pouvoir, empêche la patiente et lente accumulation des richesses par la bourgeoisie qui s'est constituée en Occident durant la période dont traite Braudel, en gros du XVI^e au XVIII^e siècle. Les fortunes peuvent être confisquées, la propriété foncière redistribuée au bon vouloir du souverain.

Bien avant que le terme de mondialisation n'existe, Braudel explique que « Toute économie-monde se partage en zones successives. Le cœur, c'est-à-dire la région qui s'étend autour du centre : les Provinces-Unies (mais pas toutes les Provinces-Unies) quand Amsterdam domine le monde au XVII^e siècle ; l'Angleterre (mais pas toute l'Angleterre) quand Londres, à partir des années 1780, a définitivement supplanté Amsterdam. Puis, viennent des zones intermédiaires, autour du pivot central. Enfin, très larges, des marges qui, dans la division du travail qui caractérise l'économie-monde, se trouvent subordonnées et dépendantes, plus que participantes. Dans ces zones périphériques, la vie des hommes évoque souvent le Purgatoire, ou même l'Enfer » (1985, 86-87).

¹⁰ La clause d'un contrat est dite « léonine » lorsque les charges en sont supportées par une seule des parties alors que l'autre en tire tous les avantages. L'existence d'une telle clause dans un contrat ne le rend pas nul, la clause est seulement réputée non écrite.

¹¹ La modernisation passe par la mise en scène et la réalisation de « grands projets techniques » sous l'impulsion de l'État : l'énergie, le téléphone, l'aviation ou encore l'informatique, etc. C'est l'accélération du changement d'ordre social, économique, technique, psychologique et démographique.

Dans la mondialisation en cours, la présence chinoise en RDC représente une chance pour le pays et pour les individus entrepreneurs (ou les « débrouillards »). Les acteurs créent ainsi leurs propres emplois pour gagner des revenus. Les boutiques montées contribuent à structurer des marchés urbains élémentaires et des petites boutiques d'artisans manquant. Certes, la mondialisation profite surtout à « l'économie-monde » (Braudel, 1985), mais elle « revêt une dimension sociale et humaine, les stratégies de développement doivent être formulées avec l'objectif de réduire autant que faire se peut les conséquences sociales négatives de ce phénomène et d'en optimiser les incidences positives, tout en veillant à ce que tous les groupes de la population et en particulier les pauvres en bénéficient. Au niveau international, tous les efforts doivent être axés sur les moyens de réaliser les objectifs internationaux de développement, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire »¹³ (CNUCED XI, 2004, 1). Cette citation atteste que le consensus de São Paulo sur le commerce et le développement véhicule un schéma radicalement nouveau de l'interdépendance économique globale. Il s'éloigne de l'ajustement structurel. Il entérine l'idée qu'il n'y a pas de politique unique ou de prescription universelle à destination des pays en développement. Il reflète et appuie le retour en force de l'économie du développement et de la sociologie du développement, une sociologie progressiste dans laquelle le sous-développement est perçu comme une étape, un retard. C'est le retour à une sociologie allant au-delà de la socio-économie antérieure, aliénée à l'économie et à la croissance. Le développement devient la lutte contre la pauvreté.

En dépit de la déliquescence de l'État, tous les efforts des individus et de leurs réseaux sociaux sont axés sur les moyens d'échapper au piège de la pauvreté. Avec la présence chinoise au grand marché de Kinshasa, les acteurs individuels et collectifs créent des activités et services originaux.

En effet, la société a une dimension imaginaire, tout comme la réussite ou l'échec, l'idée du progrès ou de l'efficacité. Pour Castoriadis (1975), la réalité est tissée dans le symbolique. L'on retrouve les significations imaginaires sociales dans le langage. Le référent, selon cet auteur, est en lui-même ouvert, il baigne dans le magma inépuisable des significations sociales. Les significations sociales d'une société constituent sa manière générale de voir, de penser, d'agir et de vivre le monde. Dans cette théorie, l'histoire est la création de nouvelles significations imaginaires sociales, constituées par des créations imaginaires. Castoriadis accorde aux individus un potentiel créateur qui investit la société de nouvelles significations imaginaires, et, en cela, en occasionne la transformation.

Mais qui agit en nous et nous met en mouvement ? Dans *l'esprit de l'utopie*, Bloch (1976) apporte une explication complémentaire à la théorie de l'imaginaire de Castoriadis. Pour lui, c'est « l'obscurité de l'instant vécu » par chacun qui est à la base du mouvement. « L'instant vécu » est ce qui est à la base du mouvement et c'est, selon, Bloch (1976), ce qui nous précipite sans cesse vers l'avant. Bloch accorde une importance certaine aux rêves éveillés qui sont, pour lui, un instrument de l'imagination dans l'avenir.

La présence chinoise interpelle les personnes qui veulent se lancer en affaires. Les individus qui réalisent le potentiel qu'ont les marchandises chinoises dans le petit commerce tentent de s'aider eux-mêmes. Ainsi, à Kinshasa, « l'attentisme¹⁴ » cède progressivement la place à la « débrouille¹⁵ ». Les rêveurs qui sont dans le besoin pensent à ce qui leur arrive et traduisent leurs pensées en actions concrètes en créant des boutiques et des services multiples. Ceci atteste que « Le développement est d'une part changement de structures mentales et d'habitudes sociales d'une population, d'autre part changements observables dans le système économique et dans les types d'organisation. [...] Il transforme en effet les progrès particuliers en un progrès du tout social » (Perroux, 1966, 240). Le progrès résulte de « la propagation de la nouveauté aux moindres coûts humains et à la vitesse optimum dans un réseau de relations dont le sens s'universalise » (Perroux, 1966, 241).

Et, comme les politiques qui visent à renforcer la position économique et sociale des groupes sociaux vulnérables ne sont pas promues et qu'il n'y a pas de promotion de l'organisation des pauvres par l'intermédiaire de la législation, des coopératives, ou d'associations locales, les individus « débrouillards », lancent des petites boutiques qui contribuent progressivement à structurer les marchés urbains élémentaires. Les marchandises importées de la république populaire de Chine s'y vendent et font le bonheur du commun des mortels. De chaque vendeur ou vendeuse dépendent plusieurs revendeurs (des « gagne-petit » : marchands municipaux, marchands ambulants, marchands de téléphones portables,

¹³ Se reporter à la Déclaration officielle de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, le « Consensus de São Paulo », 18 juin 2004, la 11e Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) dont le thème central était de « renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance et le développement ».

¹⁴ Une masse des Congolais instruits, réfléchis mais ne voulant prendre aucun risque. Ils espèrent un monde meilleur, subissent les cours des événements et sont parfois à la limite de la dépression. Pour eux, l'espoir fait vivre.

¹⁵ Des gens mus par une farouche volonté de s'en sortir, les moyens auxquels ils recourent pour atteindre leurs objectifs importent peu.

vendeurs d'unités de téléphone, propriétaires de cabines de téléphone, cybercafés, etc.) et de chaque individu marchand dépendent 4 à 7 individus entretenus par son emploi. Ceci est un «développement économique et social par le bas » qui produit des changements dans la vie des gens et dont les effets d'entraînement dans tous les sens sont perceptibles.

À Kinshasa, les produits chinois sont moins chers que ceux importés d'Europe et d'Amérique du Nord. Petits commerçants congolais et propriétaires de magasins tiennent un nombre croissant de boutiques. Ils facilitent ainsi le commerce entre les consommateurs en RDC et les producteurs chinois. La plupart des Congolais sont contents d'avoir accès aux produits de consommation bon marché importés de la Chine (Makungu, 2013). Depuis la fin des années 2000, les produits chinois ont contribué à soulager les pauvres en milieux urbains en RDC. Les petits commerçants locaux sont en train de se constituer une clientèle des consommateurs de la mince classe moyenne. Ces petites boutiques locales créent des dynamismes économiques et les pauvres se sentent soulagés en ayant de petits emplois temporaires « sans qualité » (Sennett, 2000).

3. SOCIOGRAPHIE DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE¹⁶

Kikuli, vendeur, âgé de 36 ans, a fait le premier cycle d'études supérieures à l'institut du commerce. Il parle français et *lingala*, et se défend bien en anglais. Il a travaillé chez *Plastica*, une usine locale productrice de sacs en plastique. Après son congédiement, il a travaillé comme vendeur de cigarettes. Puis, il a découvert les marchandises chinoises. Il fut respectivement vendeur de téléphones et d'unités, puis, propriétaire d'une cabine de téléphone. Il importe des marchandises de Chine, notamment des objets ménagers en plastique, des textiles, des appareils électroniques et d'autres produits divers. Il travaille en réseau avec les Congolais résidents permanents en Chine. Il a un magasin spacieux. Il a investi dans deux cybercafés. Il a quatre employés et se sert des *tâcherons* (ouvriers temporaires) régulièrement.

Nzale, ancien agent de sécurité (gardien ou vigile), âgé de 39 ans, a terminé les études secondaires. Il a appris à réparer les téléphones chinois sur le tas. Ensuite, il a vendu des unités de téléphone. Maintenant, il vend dans sa boutique des téléphones chinois de toutes les marques (*Suning, Citi, Poton, Lenovo, Umi, Xiaomi, Meizu, ZTE*, etc.), des produits ménagers, des chaises, des jouets, des pantalons, des robes, des chemises, des sous-vêtements, des chaussettes, des chaussures et des tissus. Il est aussi photographe et vend des photos de paysages urbains. Il parle français et *lingala*. Il a une voiture. Il a deux employés et recourt souvent aux services de quelques *tâcherons* (hommes et femmes).

Pitcho, ancien chauffeur, âgé de 41ans, sait lire et écrire. Il fonctionne bien en *lingala*. Il vend les produits électroniques et mécaniques : radios, CD, magnétoscopes, bandes cassettes, motocyclettes, vélos, tuyaux, etc. Il est propriétaire d'une camionnette. Il compte 3 employés et 1 mécanicien temporaire.

Wapaboa, ingénieur de chemin de fer, âgé de 56 ans, a fait ses études en Chine dans les années 1980. Il faisait du petit commerce pendant ses études. Il parle mandarin, anglais, français et *lingala*. Il a été fonctionnaire pendant 4 ans. Face aux difficultés de carrière, il s'est investi totalement dans le commerce marchand. Depuis 5 ans, il importe divers produits : motocyclettes, bicyclettes, groupes électrogènes, accessoires de moto et pièces détachées. Il possède un cybercafé, un camion et une voiture personnelle. Il a trois employés (deux hommes et une jeune fille). Quand il n'est pas en mesure de voyager, il travaille en réseau avec les Congolais qui résident en Chine et quelques fournisseurs chinois.

Kanku, vend des jouets, montres électroniques, bijoux pour femmes, robes, sous-vêtements, draps de lits, couvertures, chaussettes, chaussures, valises, chemises, pantalons, divers produits pour la couture, etc. Il a 43 ans. Il parle français et *lingala*. Il possède une motocyclette pour se déplacer. Il emploie les services d'une personne à temps plein et quelques *tâcherons* (hommes et femmes).

Meta, âgée de 33 ans, vend des produits de beauté fabriqués en Chine. Elle détient deux salons de coiffure et de maquillage. Il lui arrive aussi de vendre des robes, des sous-vêtements, des bijoux et des parfums. Elle a une voiture personnelle et deux motocyclettes exploitées comme taxis. Elle a deux employés et recourt aux services des *tâcherons*. Elle parle français et *lingala*.

Zizina, mère monoparentale de 34 ans, est vendeuse. Ancienne institutrice, elle évolue dans le petit commerce où elle vend des téléphones portables et des unités de téléphone. Elle veut devenir importatrice de produits chinois. Elle a un cybercafé et y emploie deux personnes à temps partiel. Elle parle français et *lingala*.

¹⁶ Pour garder l'anonymat des répondants à l'enquête, nous utilisons des pseudonymes.

Ngalula, 40 ans, fait le commerce général de vêtements pour femmes (grande et petite taille), de bijoux, d'accessoires. Elle a un diplôme d'État d'études secondaires. Elle parle français, *lingala* et a appris l'anglais sur le tas quand elle importait des habits de Lagos.

Sofia, infirmière de formation, âgée de 38 ans, a abandonné ce métier à cause de la modicité du salaire. Elle vend essentiellement des téléphones portables de toutes marques (*Iko, Lelon, TCL, zopo, THL, Meizu, Lenovo, Xiaomi*, etc.) et des unités de téléphone. Elle parle français et *lingala*.

Omba, ancienne employée au ministère des affaires sociales, a été victime des compressions du personnel. À 34 ans, elle s'est mise à vendre des wax hollandais au grand marché. Depuis 2009, elle vend tous les produits chinois recherchés par les consommateurs : chaises en plastique, sacs en plastique, assiettes, tasses, fourchettes, cuillères, marmites, etc. À 41 ans, elle emploie des travailleurs journaliers pour exécuter certaines tâches lourdes. Elle parle français et *lingala*.

Shentale, 51 ans, importe des vêtements d'occasion pour femmes et enfants. Elle gère un réseau important de revendeurs sur les marchés secondaires. Elle a deux employées et des *tâcherons* (hommes) occasionnels. Propriétaire d'une maison, elle a une camionnette et une voiture personnelle. Elle parle *lingala*.

L'âge moyen de l'échantillon (6 hommes et 5 femmes) est de 40 ans en 2012. Les répondants à l'enquête sont d'âge mûr. Vivant dans les incertitudes, ils se sont lancés en affaires à partir de rien. C'est « l'obscurité de l'instant vécu » (Bloch, 1976) par chacun de ces petits commerçants qui est à l'origine de l'entrepreneuriat.

Sur le plan culturel, ils sont presque tous scolarisés. Les qualifications scolaires vont du diplôme de fin d'études secondaires au diplôme d'ingénieur civil. Ils ont des histoires de vie différentes. Ils sont « métis » pas la diversité de leur éducation et de leurs professions. Avant de se lancer dans le commerce, certains avaient déjà travaillé dans les services publics ou privés. Leurs trajectoires montrent qu'ils ont évolué en situation de précarité d'emploi, occupant des emplois de courte durée avec des périodes de crise.

Le *lingala* est la langue vernaculaire. Le français et l'anglais sont utilisés avec des étrangers et avec des gens de même niveau d'instruction qui mènent les mêmes activités. Le mandarin sert à quelques-uns dans les contacts qu'ils ont avec les partenaires chinois. C'est un signe d'ouverture d'esprit et d'ambition, un sentiment noble.

Le nombre d'employés est variable d'un employeur à l'autre. Il y a des employés réguliers et des tâcherons (toutes origines sociales confondues). Pour les tâcherons, la rémunération est négociée continuellement en fonction des services qu'ils offrent. Une redistribution financière se fait dans les transactions qui se passent entre les employeurs et les employés. C'est l'illustration d'une certaine réussite dans ce commerce marchand. C'est aussi un signe d'évolution de mentalités. Les types de commerce qu'ils ont créés sont des boutiques et des services (*cybercafés, salon de coiffure, etc.*). La manutention (chargement et déchargement des marchandises), nécessaire pour exécuter certaines tâches dans ces activités, est réservée à une main-d'œuvre corvéable et bon marché (les tâcherons). Dans l'imaginaire collectif, la « sale besogne », comme on dit, est réservée à certaines catégories sociales de la population. Le clivage inégalitaire lié à l'origine sociale des individus existerait sur le marché de l'emploi au grand marché de Kinshasa. L'origine sociale des individus est un facteur de stratification économique, et les groupes vulnérables sont à la traîne.

Les employeurs répondant à notre enquête comprennent l'importance d'une entreprise commerciale et voudraient un jour s'enrichir. Ils sont propriétaires de bâtiments et d'autres biens durables (motocyclettes, ordinateurs, téléphones, voitures, camions) qui attestent une certaine accumulation financière.

4. MOTIVATIONS DES ACTEURS COMMERÇANTS

Les propos recueillis auprès de deux boutiquiers expriment sans détour leurs motivations. Le répondant Wapaboa déclare : « *Quand j'étais étudiant, j'envoyais des colis de marchandises aux amis et à ma famille ici. Pendant les vacances, je rentrais avec beaucoup d'articles divers. Après mes études, je voulais travailler dans un bureau administratif pour l'honneur de mes parents. Le salaire modique, le programme d'ajustement structurel m'ont dissuadé de poursuivre ce travail. Je voulais avoir une paix d'esprit, une sécurité. Je suis retourné à mon amour : le commerce.* »

La répondante Omba va dans le même sens : « *Comme mère de famille, c'était dur de vivre avec un salaire qui ne permettait pas de payer un loyer. Avec ce salaire, je ne nouais pas les deux bouts. J'ai réfléchi sur ma vie. J'ai observé les ouest-africains qui détiennent des boutiques, des libanais qui vivent comme des pachas. J'ai décidé de travailler comme marchande. J'allais acheter des soutiens-gorge, des sous-vêtements et je les revendais dans le quartier. Comme les retombées financières étaient alléchantes, j'ai continué. Voilà, comment, j'ai commencé ma vie de femme commerçante.* »

Après avoir occupé des emplois précaires, ils ont rêvé de créer des activités indépendantes et ont pris le risque de matérialiser leurs idées et rêves. Ils ont un potentiel créateur (Castoriadis, 1975) en tant qu'individus actifs. L'histoire vécue leur a servi de repères et a contribué à la création de leurs activités commerciales et autonomes. L'obscurité de l'instant vécu (Bloch, 1976), les contraintes de la vie (emploi précaire, salaire insignifiant) les ont poussés à se prendre en charge et à compter sur eux-mêmes. Les rêves éveillés (Bloch, 1976) leur ont servi d'instrument de l'imagination dans l'avenir. Ces rêves ont été alimentés partiellement par des exemples concrets observés dans leurs milieux de vie.

5. EFFETS D'ENTRAÎNEMENT DANS LES MILIEUX DE VIE

Un petit commerçant, Kikuli, témoigne : *« Je vends mes marchandises ici au grand marché et en même temps, quand j'importe beaucoup de produits, je les mets à la disposition de mes émules qui vont les vendre dans les marchés municipaux comme à Matete, à Lemba et à Ngaba. Actuellement, sept personnes revendent mes produits et viennent faire des versements d'argent tous les trois jours. Mettre les marchandises à la disposition des revendeurs, c'est une question d'intérêt mais c'est aussi le partage. Nous voulons que les marchandises s'écoulent rapidement. Nous voulons aussi que les autres membres de la communauté travaillent et entretiennent leurs familles. Je ne peux pas tout faire. J'ai deux cybercafés, les jeunes du quartier disponibles y travaillent. J'y vais seulement pour superviser. Je n'ai pas de temps pour tout faire. Je leur fais confiance. S'ils détruisent ces services, ils retourneront au chômage. Je leur dis : « prenez soin de vos biens. »*

Ces propos confirment que de chaque commerce de produits chinois dépendent directement des revendeurs et indirectement les membres de leurs familles. Des emplois précaires sont ainsi créés. À Kinshasa, de chaque personne active dépendent 4 à 6 personnes entretenues.

Une petite commerçante, Meta, confirme les propos ci-dessous : *« Je commence à respirer. Mes activités fonctionnent bien. Les salons de coiffure et de maquillage fonctionnent à pleine capacité. Les filles qui aiment augmenter l'estime d'elles-mêmes viennent s'y faire jolies. Elles découvrent ce que je fais et d'autres se mettent à revendre mes produits chinois pour se faire un peu d'argent : robes, bijoux, sous-vêtements, etc. Je compte présentement 25 revendeuses. Celles qui ne versent pas bien l'argent des biens vendus ne sont pas servies à nouveau. D'autres les remplacent pour éviter des disputes stériles. La liste des demandeuses est longue. Plusieurs filles viennent ici apprendre comment faire le maquillage pour les fêtes de mariage, par exemple. Elles paient les droits d'apprentissage. »*

Plusieurs jeunes femmes dépendent de son petit commerce. Le commerce de maquillage est à la hausse et le service est demandé, Meta est donc une commerçante à succès. Un nombre croissant de jeunes femmes sont en situation d'apprentissage dans ses studios et voudraient ouvrir des services connexes dans ce domaine. Non seulement on peut voir dans le petit commerce de Meta le reflet d'une demande croissante pour le maquillage (et par conséquent d'autres biens et services de divertissement liés), mais aussi un potentiel pour une augmentation du marché de l'emploi pour les jeunes femmes à Kinshasa, à travers la RDC et l'Afrique, et aussi un partage de cette culture et du travail en réseau.

6. TRAVAIL EN RÉSEAU

Les réseaux sociaux permettent de disposer de ressources (services multiples, écoute, entraide, information, contact, connaissances, support affectif, etc.). Toute relation sociale implique des interactions répétées (Bidart, Degenne et Grossetti, 2011 ; Mercklé, 2004). Ceci est une réalité dans le petit commerce.

Le répondant à l'enquête, Wapaboa, explique le réseautage par des mots simples : *« Je connais deux compatriotes sérieux établis à Guangzhou en Chine. Ils travaillent dans l'expédition de colis de marchandises vers la RDC. Nous discutons des tendances observées sur le marché de temps en temps. Ils m'achètent des marchandises dont j'ai besoin et je règle les comptes. Je leur demande de me fournir des marchandises auprès des commerçants chinois avec qui je fais des affaires. Notre survie dépendra de notre capacité à travailler en réseau. On ne peut toujours pas effectuer des voyages coûteux à chaque fois qu'il sera nécessaire d'acquérir quelques marchandises. Ce n'est pas facile de faire tous ces arrangements mais je crois que nous sommes sur la bonne voie. »*

Des relations d'interconnaissances, des réseaux sociaux inter-congolais et sino-congolais non structurés se mettent en place. Ils permettent l'approvisionnement des petits commerçants congolais qui ne peuvent pas effectuer des déplacements fréquents en Chine. Quelques commerçants congolais s'établissent de façon permanente en Chine. Les flux financiers vont de la RDC à la république populaire de Chine et réciproquement. « Favorisés », quelques rares commerçants congolais constituent un atout pour leur pays mondialisé. Ces flux financiers et migratoires sino-congolais sont une preuve éloquente de la mondialisation de la RDC et de la Chine. Cette dynamique migratoire donne l'un des plus surprenants

mouvements migratoires du XXI^e siècle : l'établissement massif de Chinois en RDC et ailleurs en Afrique, l'établissement en Chine de quelques Congolais (et autres Africains) en qualité de résidents permanents. Les flux de marchandises sont incessants entre la RDC et la Chine. Bertonecello et Bredeloup (2009) confirment la pratique d'envoi de colis de Guangzhou vers la RDC et disent que les Congolais peinent à bien le faire. Peu importe leur appréciation, ils le font tout de même. Ceci est une avancée non négligeable. Ces petits commerçants sont soumis à une compétition féroce ; un moment d'inattention ou de faiblesse de leur part, et c'est la débâcle (Braudel, 1985).

Pour Kikuli, l'achat des marchandises en Chine, leur expédition en RDC, l'usage de *smartphones* (téléphones intelligents) pour jouer aux jeux vidéo et les cybercafés ont des effets structurant dans les milieux de vie à Kinshasa. Kikuli, un répondant à l'enquête, témoigne : « *Nous faisons des commandes de téléphones smartphones¹⁷ auprès des compatriotes résidant en Chine. Ils nous les fournissent. Ils nous permettent aussi d'acquérir des ordinateurs bon marché que nous utilisons dans nos cybercafés. Ils nous font parvenir aussi des jeux vidéo bon marché. Tout le monde gagne dans ces opérations. Les malbonnêtes en sont exclus. Venez le soir au quartier Matonge, vous verrez comment ça discute à tout va dans les cybercafés. Les hommes et les femmes jouent aux jeux vidéo. Quelques jeunes regardent des documentaires sur Youtube. Les propriétaires de boutiques, les commerçants, les marchandes et les employés des entreprises de transport ont tendance à travailler tard dans la nuit. Ensuite, à la fin de la journée, ils se rendent en grand nombre dans des bars, des cybercafés et des restaurants qui se multiplient aux alentours des lieux où il y a des échanges commerciaux nocturnes. Nous faisons tout ceci sans avoir accès aux crédits facilement. Seuls les commerçants grossistes commencent à nous accorder des prêts aux taux usuraires. Mais nous n'avons pas le choix. Ainsi, ces services et les marchandes de rues font des bonnes affaires. Les femmes marchandes de rue vendent leurs produits jusqu'au petit matin. Les ambianceurs mangent jusqu'à trois heures du matin. C'est la fête chaque jour à Matonge.* »

Les jeux électroniques sont de plus en plus accessibles à quelques habitants de Kinshasa. Les gens se réunissent dans des cybercafés pour jouer aux jeux vidéo à peu de frais. C'est une indication de l'émergence d'une certaine nouvelle classe moyenne. Certains jeux (l'employé zélé, la chasse au trésor et l'effort individuel, etc.) sont particulièrement appréciés. Le défi actuel, cependant, réside dans la création de jeux rentables pour les millions d'utilisateurs de *smartphones* dans la capitale et au-delà. Les *smartphones* abordables sont introduits à Kinshasa par les fabricants chinois. Même si leur acquisition demeure encore limitée à cause de la faible capacité d'achat, il y a un débouché pour les jeux vidéo, surtout si les Congolais se mettent à inventer des jeux pour les marchés locaux et mondiaux.

Les jeux électroniques regroupent les locaux. Cela pourrait alimenter positivement le sentiment d'appartenance à la ville et au pays. C'est pourquoi la création de certains jeux devrait faire l'objet d'études. Il faudrait privilégier ceux qui auraient le plus d'effets positifs pour valoriser la créativité, le réseautage, l'effort, l'unité, l'entraide, la solidarité et le sentiment national plutôt que le contraire. Avec la téléphonie mobile, l'internet et sa kyrielle d'applications, le volume des échanges entre Congolais ou entre humains s'est accru de manière exponentielle. Lorsqu'entre novembre et décembre 2011, les sociétés des télécommunications avaient reçu, des autorités nationales, l'ordre de couper les « *sms* » afin d'empêcher les Congolais de compiler les résultats des élections législatives et présidentielles, le coup avait été durement ressenti. Le manque à gagner pour les compagnies de téléphonie, les propriétaires des cybercafés et leurs employés à temps partiel était considérable. Tout récemment, lors des événements du 19 au 21 janvier 2015, le gouvernement congolais est allé plus loin en décrétant l'embargo sur l'internet, les « *sms* », et les réseaux sociaux, plongeant momentanément le pays dans une « obscurité profonde » télécommunicationnelle dont les effets pervers secouent encore tous les secteurs de la vie nationale. En quelques secondes, la vie de la Nation s'est dérégulée pour plusieurs jours. La RDC n'a pas échappé à l'évolution technologique : elle est mondialisée sur le plan de l'information (Makungu, 2013).

Comme le confirment les propos cités précédemment du répondant à l'enquête, Kikuli, les femmes marchandes sont économiquement actives dans le petit commerce. Elles deviennent des actrices. Les retombées financières de leurs activités augmentent leur pouvoir domestique, leur capacité de négociation et leur autonomie financière. Elles ne sont plus considérées comme des cadets sociaux.

Cependant, l'accès au crédit reste problématique pour les acteurs congolais du petit commerce. Le crédit est rare. Les foires et les bourses représentent un degré d'organisation et de centralisation plus élevé des échanges marchands (Braudel, 1985) auquel les Congolais ne sont pas encore arrivés. Elles doivent être inventées, créées localement en fonction des besoins des gens. Les services financiers sont indispensables pour les acteurs du petit commerce qui veulent étendre leurs activités au marché mondial et ne pas se limiter seulement au local. Les capitaux et le crédit sont « le plus sûr moyen d'atteindre et de pénétrer un marché extérieur » (Braudel, 1985, 118). Avec la technologie actuelle, il est possible d'utiliser des applications et des logiciels qui permettent d'atteindre le système financier le plus efficace. La volonté

¹⁷ Téléphones intelligents.

politique est nécessaire pour y parvenir. Ainsi, ils pourront avoir un meilleur accès au système financier et profiter de l'abondance de l'offre chinoise de marchandises dont les gens ont besoin. Un plus grand nombre de consommateurs congolais pourra donc en bénéficier.

7. UNE INNOVATION FRUGALE

Un petit commerçant interrogé au sujet des prix des produits chinois s'exprime en ces termes : « *Les prix des produits importés de Chine sont accessibles à tous. La nouvelle des prix sans équivalent se répand et les gens viennent pour profiter des offres bon marché. Les Congolais n'ont pas le choix même si la qualité laisse à désirer parfois.* » Ces propos confirment que les produits importés de la Chine sont profitables au plus grand nombre de consommateurs de Kinshasa. Les vêtements et les ustensiles sont vendus à des « prix démocratiques ». Il en est de même pour d'autres produits comme le ciment. Dzaka-Kikouta (2009, 136) rapporte qu'un sac de ciment (50kg) importé de Chine coûte 4 \$US contre 20 \$US pour le sac de ciment produit en RDC ou au Congo-Brazzaville.

Au grand marché de Kinshasa, les rivalités s'exacerbent entre commerçants locaux et nouveaux arrivés. Le 26 juillet 2012, les commerçants nationaux sont descendus dans la rue pour réclamer que l'exercice du petit commerce leur soit exclusivement réservé : « Dans notre mémo, nous réclamons que le petit commerce soit sécurisé. Il faut qu'il revienne aux Congolais. Nous constatons qu'il est envahi par les expatriés », a déclaré l'un des manifestants (Radio Okapi, 2012). Ceci est une difficulté sociale à surmonter. Nous avons observé que le bas prix des produits textiles importés de Chine (par les Chinois et quelques rares Congolais) a presque détruit l'industrie locale. Les usines textiles locales tournent au ralenti. Ces marchandises importées entrent en concurrence avec celles fabriquées à Kinshasa. Il revient aux Congolais (ou mieux aux Africains) de protéger leurs industries et de négocier les transferts de technologies en signant des accords précis, en élaborant de bonnes politiques d'immigration et des politiques industrielles dignes de ce nom.

La présence massive de produits chinois sur le grand marché de Kinshasa permet de réfléchir sur un autre modèle de développement fondé sur la simplicité, l'accessibilité, la satisfaction des besoins essentiels et la coopération. Compte tenu de la pauvreté, tout ce que les innovateurs, les inventeurs développent doit être abordable et durable. Il doit valoriser le local. L'innovation locale devra être le moteur de tout nouveau modèle de développement (Haudeville et Le Bas, 2016). Ainsi, les pauvres auront du pouvoir dans leurs milieux de vie. Pour y parvenir, il faudra que la gouvernance de demain soit décentralisée et participative.

CONCLUSION : La nécessaire gouvernance étatique

Le répondant à l'enquête Kikuli partage son angoisse sur la sécurité au grand marché en particulier, et dans le pays en général : « *Nous travaillons fort mais nous le faisons avec la peur au ventre. Rien n'est sûr ici. Les élites au pouvoir peuvent organiser les rackets n'importe quand. Les badauds peuvent venir briser les fenêtres, défoncer les portes et emporter tout.* » Cette citation confirme les propos cités de Braudel (1985) sur l'attitude de l'État. Dans les empires, le pouvoir politique, désireux de maintenir son monopole du pouvoir, empêche la patiente et lente accumulation des richesses par la bourgeoisie nationale. Les fortunes peuvent être confisquées, la propriété foncière redistribuée au bon vouloir du souverain en RDC. Les violences qui frappent fréquemment Kinshasa dégénèrent en émeutes et pillages. Les boutiques sont éventrées, de la petite échoppe au magasin général. La police et l'armée sont incapables d'assurer la sécurité des biens et même des personnes.

En conclusion, la pauvreté n'est pas éradiquée et les OMD n'ont pas été atteints, mais force est de constater que la présence chinoise dans le paysage urbain de Kinshasa participe au progrès social des citoyens par l'intermédiaire des biens et services vendus accessibles au plus grand nombre de la population. Les réseaux sociaux se mettent en place et les sentiments d'appartenance aux milieux de vie se renforcent progressivement. Quelques petits commerçants congolais sont connectés les uns aux autres selon leurs milieux de vie et leurs expériences professionnelles. Le réseautage (ou *networking*) leur donne un ancrage social qui leur facilite des contacts d'affaires et les activités d'import-export entre les deux continents. L'existence des réseaux sociaux articulés leur permettra de former à l'avenir des organisations collectives. En effet, il y a également d'autres intérêts dans quelques débouchés créatifs tels que la photographie, comme on le voit dans l'histoire de vie de certains répondants à l'enquête (comme Nzale). Cette spécialisation confirme encore l'émergence progressive d'une mince classe moyenne à Kinshasa. Bien qu'il

y ait des aspects négatifs dans les conséquences de la présence chinoise au grand marché de Kinshasa, notamment, les tensions sociales entre petits commerçants, les conséquences de l'économie de marché, etc., les histoires de vie des petits commerçants de Kinshasa redonnent espoir aux pauvres. La plupart des Congolais démunis peuvent avoir accès aux services sociaux (pharmacie, médecine chinoise) et commerciaux de proximité (boutiques achalandées) ainsi qu'aux biens manufacturés multiples dont ils ont besoin. La construction « des systèmes locaux d'échange » est un impératif si la RDC veut réduire considérablement la pauvreté. Les dynamismes de la Chinafrique ont encore de beaux jours devant eux. Un État stable, capable d'exercer ses fonctions régaliennes sera indispensable pour que la construction de cette économie soit durable. L'attitude de l'État (Braudel, 1985) est déterminante pour faciliter l'accumulation des capitaux.

BIBLIOGRAPHIE

- BAYART J.-F., ELLIS S., HIBOU B. (dir.) (1997) *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 167 p.
- BEAUD S., WEBER F. (1998). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- BERTONCELLO B., BREDELOUP S. (2009) Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 45-70.
- BIDART C., DEGENNE A., GROSSETTI M. (2011) *La vie en réseaux. Dynamique des relations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », Chap.1 : Comprendre les relations, 22-51.
- BLOCH E. (1976) *Le principe espérant*, 3 vol., Paris, Gallimard.
- BLOCH E. (1976) *L'esprit de l'utopie*, 3 vol., Paris, Gallimard.
- BRAUDEL F. (1985) *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud.
- CASTORIADIS C. (1975) *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- CNUCED (2004) *Renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance et le développement*, Onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement ((CNUCED XI), Sao Paola, Brésil, 13-18 juin.
- COPANS J. (2010) *Sociologie du développement. Domaines et approches*, Paris, Armand Colin.
- DZAKA-KIKOUTA T. (2009) L'aide publique au développement de la Chine à l'Afrique centrale et son impact sur le transfert de connaissances vers les pays d'accueil : une étude exploratoire, *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde* n° 24, 127-142.
- HAUDEVILLE B., LE BAS C. (2016) L'innovation frugale : une nouvelle opportunité pour les économies en développement ? *Mondes en Développement*, tome 44, n° 173, 11-29.
- KUEDIASALA F. (2012) Code minier, dix ans déjà : quel avenir pour les mines de la République démocratique du Congo ?, in S. Maryse et J. Omasombo (dir) *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*, Paris/Tervuren, L'Harmattan.
- KUSHNER, J. (2013) *China's Congo plan*, <https://contest.creatavist.com/story/1181/> (consulté le 01 mai 2014).
- MAKUNGU MASUDI N. (2014) *Économie mondialisée, coopératives délaissées. Sociologie du développement et de la coopération en RDC*, Paris, L'Harmattan, collection Études africaines, 142 p.
- MAKUNGU MASUDI N. (2013) Is The Democratic Republic of Congo (DRC) being globalized by China? The case of small commerce at Kinshasa central market, *Quarterly Journal of Chinese Studies*, vol. 2, n° 1, Autumn, 89-101.
- MERKLÉ P. (2004) *Les réseaux sociaux : un nouveau concept, une vieille histoire*, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 6-21.
- MUCCHIELLI A. (1991) *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995) La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie, *Enquête*, n° 1, 71-109.
- PERROUX F. (1966) Les obstacles de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions), *Tiers Monde*, n° 26, 239-250.
- PINEAU G. (1983) *Produire sa vie, autoformation et autobiographie*, Paris, Éditions Saint-Martin.
- SAINT MOULIN L. (2010) La population congolaise : situation et perspectives, *Congo-Afrique*, n° 444, avril, 263-280.
- SENNETT R. (2000) *Le travail sans qualité*, Paris Alban Michel.
- WALLERSTEIN I. (1996) *La restructuration capitaliste et le système-monde*.
http://classiques.uqac.ca/contemporains/WALLERSTEIN_Immanuel/ (page consultée le 23-02-2010).

Impact de la microfinance sur la pauvreté et les inégalités : une analyse de causalité hétérogène en données de panel

Lansana BANGOURA¹, Momar Khary MBOW²,
Albert LESSOUA³ et Diadié DIAW⁴

Depuis le lancement dans les années 1970⁵ des prêts de ce type, la microfinance a toujours nourri l'espoir d'un avenir meilleur pour les couches pauvres de la population. Depuis, le nombre d'Institutions de Microfinance (IMF) a très fortement augmenté, passant de 618 en 1997 à 3 133 en 2005 (Hermes et Lensink, 2007). Mais ces chiffres sous-estiment très nettement le nombre réel de ces institutions, car plusieurs d'entre elles sont de très petite taille et échappent aux statistiques (Daley-Harris, 2006 ; Creusot et Poursat, 2009). En même temps, le nombre de pauvres bénéficiaires est passé de 13.5 millions à 113.3 millions, dont 84% de femmes (Daley-Harris, 2006). Face à l'urgence dans la lutte contre les situations d'extrême pauvreté, il est important de se questionner sur le bénéfice réel de cette prolifération des IMF dans les pays en développement. En d'autres termes, le développement des services financiers proposés par les IMF favorise-t-il la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenu dans les pays en développement ?

Ce qui nous conduit à la question de l'évaluation de l'impact de la microfinance sur la pauvreté qui demeure une tâche complexe (Banerjee et *al.* 2015). Les difficultés, y afférentes, résident entre autres dans la spécificité et les particularités du secteur qu'est la microfinance, en particulier les problèmes de ciblage (Tarrozi et *al.* 2013) et la difficulté de constituer un groupe de contrôle approprié (Brau et Woller 2004 ; Armendariz de Aghion et Morduch 2010). Devant ces difficultés, la plupart des travaux optent pour les études de cas, rendant ainsi difficiles les comparaisons et l'identification des principaux mécanismes à l'œuvre dans ce lien entre microfinance et conditions sociales.

S'inscrivant dans une démarche proche de celle d'Imai et *al.* (2012) et Hermes (2014) nous analysons le lien entre la microfinance et la pauvreté sur un échantillon de 44 pays en développement, dans une démarche macroéconomique. L'étude que nous proposons commence par la construction de deux mesures d'intensité de la microfinance dont nous évaluons l'impact sur la pauvreté et les inégalités à partir d'une analyse en panel et se termine par l'analyse de la causalité avec une prise en compte de l'hétérogénéité des pays. L'objectif principal de ce travail reste l'identification des conditions de réussite des IMF dans la lutte contre la pauvreté.

Nos résultats mettent en évidence une relation négative et significative entre l'intensité de la microfinance et les inégalités de revenus. Ils indiquent que les inégalités de revenus ont tendance à baisser dans les pays

¹ Université d'Angers, ESO-Angers CNRS : UMR 6590, CIAPHS (Université Rennes 2) et CRESE (Université de Franche-Comté). labangoura@gmail.com/ lansana.bangoura@univ-angers.fr

² University of Rouen, CREAM (Université de Rouen). momarmbow@yahoo.fr

³ ESCE, International Business School, CIRCEE. albert.lessoua@esce.fr

⁴ Université de Rennes 2, CIAPHS et CREAM (Université de Rouen). diadie.diaw@univ-rennes2.fr

⁵ La *Grameen Bank*, première institution financière spécialisée dans le micro-crédit, est créée en 1976 au Bangladesh par le très célèbre Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006.

où l'intensité de la microfinance est forte et s'inscrit dans une logique entrepreneuriale. En effet, nous montrons que pour être efficace, la présence des IMF doit être couplée avec une offre significative de produits et services.

Après une revue de la littérature, la deuxième partie présente la méthodologie, la troisième propose les résultats, dans la quatrième nous effectuons une analyse de la causalité entre l'intensité de la microfinance et la pauvreté. Cette dernière partie nous permettra d'identifier les pays concernés par l'éventuelle causalité.

1. REVUE DE LITTÉRATURE SUR LE LIEN ENTRE LA MICROFINANCE, LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS DE REVENUS

La microfinance, au même titre que la finance traditionnelle, agit sur la pauvreté via deux canaux. Les études sur la finance traditionnelle montrent d'une part que le développement des services financiers (et donc de la microfinance également) peut déboucher sur une meilleure croissance économique. Dans ce cas, si la distribution des revenus est équitable, cette croissance économique induira une augmentation homogène des revenus de l'ensemble des couches de la population (Soubbotina et Sheram, 2000 ; Besley et Burgess, 2003 ; Bourguignon, 2004 ; Bhargava, 2006 ; Honohan, 2003). Elles montrent, d'autre part que si ces services sont mieux orientés vers les pauvres (ce qu'est généralement l'objet de la microfinance) ils vont contribuer à réduire les inégalités de revenu au sein de la population (Datt et Ravallion, 1992 ; Ravallion, 2001 ; Bigsten et Levin, 2000 ; Beck *et al.*, 2007 ; McKenzie et Woodruff, 2008 ; Bourguignon, 2004).

La microfinance peut constituer un réel outil de lutte contre la pauvreté car, selon plusieurs auteurs, elle est une alternative à la finance traditionnelle (Yunus, 1997, 1999 ; Khandker, 1998). Sa pertinence tient au fait qu'elle permet aux populations pauvres de disposer de fonds leur permettant de maintenir leurs activités économiques ou d'en créer des nouvelles (Yitamben, 2004 ; Ashraf *et al.*, 2006 ; Banerjee *et al.*, 2015 ; Feigenberg *et al.*, 2010 ; Armendáriz and Morduch, 2010 ; Karlan and Valdivia, 2011 ; Ahlin et Jiang, 2008). La microfinance offre des produits très variés qui peuvent aller du simple contrat de crédit à de l'intermédiation financière très complexe : épargne, assurance, transferts d'argent, etc. (Lelart, 1995). Elle peut ainsi améliorer l'accès à la santé et à l'éducation (Morduch and Haley, 2002). Selon Littlefield *et al.*, (2003), la microfinance constitue aujourd'hui un outil efficace de développement d'activités économiques et de promotion sociale. Sur la question de l'accès des pauvres aux services financiers, des auteurs comme Li *et al.* (1998), Honohan (2003), Clarke *et al.* (2006) ou Beck *et al.* (2007) montrent que les inégalités sont en partie dues aux imperfections de marché dans le secteur financier et qu'un système financier incluant mieux les pauvres (avec le moins d'imperfections possible), ce qui est le cas de la microfinance, constitue un bon vecteur de croissance économique et de réduction des inégalités.

Cela nous renvoie à la périlleuse question de l'évaluation de l'impact de la microfinance sur la pauvreté. Des études d'impact récentes ont été conduites et sont aujourd'hui des références dans le domaine : Crépon *et al.* (2015) sur le Maroc, Banerjee *et al.* (2015), Angelucci *et al.* (2013) sur le Mexique, Augsburg *et al.* (2012) sur la Bosnie-Herzégovine, Karlan et Zinman (2010, 2011) sur l'Afrique du Sud et en Philippines, etc. Banerjee *et al.* (2015) ont mesuré l'impact des services d'une IMF (Spandana) dans la moitié des 104 bidonvilles de Hyderabad en Inde, sélectionnés de manière aléatoire tout en considérant les autres bidonvilles comme groupe de contrôle. Dans une démarche méthodologique presque similaire à celle de Banerjee *et al.* (2015), Tarrozi *et al.* (2013) ont effectué la même analyse sur des groupes de villages en Éthiopie. Ils partent du constat que les IMF choisissent généralement de s'implanter dans des endroits ciblés, c'est-à-dire des zones où des impacts positifs de leurs activités sont attendus. Ils ont pour cela jugé pertinent d'étudier l'impact de l'accès aux produits des IMF sur un certain nombre d'indicateurs socio-économiques à partir de données appariées tirées d'une même population choisie aléatoirement au niveau des zones rurales d'Amhara et d'Oromia en Éthiopie sur la période 2003-2006. Plus récemment, Crépon *et al.* (2015) ont fait le même travail sur les effets de l'accès à la microfinance par les populations en zone rurale au Maroc.

Dans ces deux études, à la différence de Banerjee *et al.* (2015), il y avait très peu d'activité d'autres IMF avant ou pendant l'étude de sorte que les résultats des estimations peuvent être interprétés comme des effets de « première génération d'IMF ». L'impact obtenu par Banerjee *et al.* (2015) est positif et significatif sur l'accès au crédit ainsi que sur les dépenses durables et sur le rendement des activités génératrices de revenus des populations. Par contre, il n'y a pas d'impact réel positif sur les indicateurs de santé, d'éducation, et d'autonomie de la femme. Ces résultats sont compatibles avec ceux obtenus à partir de

quatre autres travaux d'évaluation d'impact de programmes similaires dans des contextes différents, à savoir les travaux de Crépon et *al.* (2015) en zone rurale au Maroc, Angelucci et *al.* (2013) sur le Mexique, Attanasio et *al.* (2011) sur la Mongolie ainsi que Augsburg et *al.* (2012).

Nous remarquons que la majorité des études empiriques traitant l'impact de la microfinance sur la pauvreté ou sur d'autres indicateurs socio-économiques sont donc de nature microéconomique, avec une utilisation quasi systématique des enquêtes-ménages ou des populations de contrôle. Rares sont les travaux qui ont tenté de mettre en relation la microfinance et la pauvreté dans un cadre macroéconomique. À notre connaissance, très peu d'auteurs abordent ce sujet sous l'angle macroéconomique ; à part les travaux de Cuong et *al.* (2007) et Mahjabeen (2008) qui peuvent être considérés comme des études de cas respectives sur le Vietnam⁶ et le Bangladesh, ceux de Kai et Hamori (2009)⁷, Imai et *al.* (2012)⁸ et Hermes (2014)⁹ constituent à notre connaissance les plus récents et les seuls qui traitent la question dans un cadre global. Ces auteurs effectuent des études en coupe transversale pour évaluer l'impact de l'intensité de la microfinance sur diverses mesures de la pauvreté et des inégalités. Imai et *al.* (2012) montrent que le niveau du prêt par habitant a un impact positif sur la pauvreté, s'il dépasse un certain seuil. Cet effet bénéfique est confirmé par Hermes (2014) qui montre qu'une forte implication des populations dans la microfinance permet de réduire les inégalités¹⁰.

2. MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

Dans une démarche proche, mais différente de celle d'Imai et *al.* (2012) et Hermes (2014), nous analysons dans une perspective macroéconomique l'impact simultané du nombre de personnes touchées par les IMF (N_{it}) et le volume des prêts accordés ($Loans_{it}$) sur la pauvreté.

Afin d'évaluer la contribution de la microfinance sur la dynamique de la pauvreté dans certaines régions du monde, nous analysons la relation suivante :

$$Pov_{it} = \alpha \cdot \frac{N_{it}}{Pop_{it}} + \beta \cdot \frac{Loans_{it}}{GDP_{it}} + \gamma \cdot X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Où les indices i et t désignent respectivement des pays (i) et des années (t) dans notre échantillon; Pop_{it} et GDP_{it} représentent respectivement la population et le produit intérieur brut de pays (i) à la date (t). $\alpha \in [0,100]$, $\beta \in [0,100]$ et $\gamma \in [0,100]$ sont les coefficients estimés du modèle, ils représentent les élasticités des différentes variables.

Or, $Loans_{it} = l_{it}N_{it}$ avec l_{it} le montant unitaire moyen des prêts. Ce lien introduit alors un problème de colinéarité dans le modèle estimé et nous conduit à transformer cette relation initiale, en l'écrivant en fonction de l_{it} .

$$Pov_{it} = \alpha \cdot \frac{N_{it}}{Pop_{it}} + \beta \cdot \frac{N_{it} \cdot l_{it}}{GDP_{it}} + \gamma \cdot X_{it} + \varepsilon_{it}$$

$$Pov_{it} = \alpha \cdot \frac{N_{it}}{Pop_{it}} + \beta \cdot \frac{N_{it}}{Pop_{it}} \cdot \frac{l_{it}}{pcGDP_{it}} + \gamma \cdot X_{it} + \varepsilon_{it}$$

$$Pov_{it} = \alpha' \cdot \frac{N_{it}}{Pop_{it}} + \beta' \cdot \frac{l_{it}}{pcGDP_{it}} + \gamma \cdot X_{it} + \varepsilon_{it}$$

En posant $MI_nb_{it} = \frac{N_{it}}{Pop_{it}}$ et $MI_loans_{it} = \frac{l_{it}}{pcGDP_{it}}$, nous estimons alors la relation suivante:

$$Pov_{it} = \alpha' \cdot MI_nb_{it} + \beta' \cdot MI_loans_{it} + \gamma \cdot X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (2)$$

En résumé, l'impact de la microfinance est mesuré à travers deux indicateurs d'intensité : le nombre de personnes actives qui accèdent aux produits et services des IMF, pondéré par la population totale du pays et la valeur unitaire moyenne des prêts, pondérée par le PIB par tête du pays.

⁶ Les auteurs concluent à l'issue de leur travail que les mesures d'accès au crédit en faveur des pauvres avaient induit une baisse négligeable des inégalités.

⁷ Cette étude porte sur un échantillon de 61 pays en développement et sur la période allant de 2005 à 2007. Les auteurs utilisent l'indice de Gini comme mesure des inégalités et le nombre d'emprunteurs ainsi que le nombre d'IMF dans chaque pays comme mesure de l'intensité de la microfinance.

⁸ Cette étude porte sur deux échantillons : l'un regroupant 48 pays pour 2007 et l'autre composé d'un panel de 61 pays sur deux périodes, 2003 et 2007. Les auteurs mesurent la pauvreté à l'aide du ratio de pauvreté au seuil de 1.25\$ par jour.

⁹ Cette étude porte sur un échantillon de 70 pays en développement et sur la période allant de 2000 à 2008.

¹⁰ L'impact négatif de la microfinance sur les inégalités obtenu par Hermes (2014) reste tout de même modeste et l'auteur justifie cela par la faible taille du secteur de la microfinance dans les pays de son échantillon. Ce faible poids pousse ces auteurs à suggérer que la microfinance doit être combinée avec d'autres instruments afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Nous estimons les paramètres de cette relation (2) en utilisant l'estimation des effets fixes, où X est un ensemble de variables de contrôle. Comme l'ensemble des variables de contrôle, la population des pays et le PIB par tête en parité de pouvoir d'achat sont issus de la base de données de la Banque mondiale (WDI, 2013). Les variables de contrôle sont : les terres arables (hectares), les dépenses d'éducation (% du PIB), les dépenses de santé (% du PIB), le taux d'inflation et le taux d'ouverture (commerce par rapport au PIB). Comme variable expliquée, nous avons d'une part le taux de pauvreté à 2 dollars par jour (% de la population vivant avec moins de 2 \$ par jour) et l'indice d'inégalité de Gini.

Les données relatives à la pauvreté sont caractérisées par une importante quantité d'observations manquantes. Dans plusieurs pays, sur la période allant de 1996 à 2011, seules quelques observations sont disponibles, et rares sont les pays pour lesquels les données sont complètes. Afin de rendre la base de données exploitable dans une analyse en panel, nous décidons de combler les vides par une méthode d'extrapolation reposant sur le taux de croissance observé des variables¹¹. Mais, conscient de l'imperfection de cette méthodologie, nous vérifions la robustesse de nos résultats en évaluant la sensibilité des résultats par rapport au nombre de données manquantes. Nous présentons donc, d'une part, les estimations pour un premier panel composé de pays ayant au moins 4 années d'observations disponibles pour l'indice de pauvreté (colonnes A : 44 pays) et, d'autre part, celles d'un panel avec au moins 8 observations disponibles (colonnes B : 25 pays).

Hermes (2014) précise par ailleurs que les études empiriques traitant du lien entre l'intensité de la microfinance et la pauvreté doivent tenir compte du problème d'endogénéité. En effet, bien que l'on évalue l'impact positif que peut avoir l'implantation d'IMF dans un pays, cet impact peut être faussé par le fait que ces IMF tendent naturellement à s'installer dans les régions où la pauvreté est élevée. Ainsi, la causalité entre l'intensité de la microfinance et la pauvreté est bidirectionnelle, et donc source d'endogénéité (Brooks, 2008). Dans la même logique, ce problème d'endogénéité se pose pour l'accès à la santé (Larcher, 2007) et à l'éducation (Henaff et *al.*, 2009). En effet, un taux de pauvreté sévère peut limiter l'accès à la santé et à l'éducation, mais en même temps, un mauvais accès au soin et à l'éducation peut enfermer une personne dans la pauvreté.

Devant ce problème d'endogénéité, nous estimons une dernière fois notre modèle avec la technique des variables instrumentales sur données de panel. Les instruments utilisés sont les variables suivantes ainsi que leurs retards de premier et second ordre : le nombre de lits dans les hôpitaux (par 1 000 habitants) ; les crédits domestiques accordés par le secteur financier (en % du PIB) ; les crédits domestiques accordés par les banques au secteur privé (en % du PIB) ; le nombre d'emprunteurs actifs ; la valeur du prêt par habitant ; le taux d'accès aux sources d'eau améliorée (% de la population ayant accès) et cinq indicateurs de la liberté institutionnelle (l'indice de liberté par rapport à la corruption, l'indice de la liberté d'entreprise, l'indice de liberté fiscale, l'indice de dépenses publiques et l'indice de liberté financière).

La qualité de ces instruments doit être évaluée sur la base principalement de trois tests. Il s'agit tout d'abord du test d'*Overidentification*, puis du test de faiblesse des instruments (*Weak instruments*) et enfin du test d'*Underidentification d'Anderson*¹². La principale condition à vérifier est l'hypothèse d'identification. Une possible condition nécessaire pour l'identification est la condition du premier ordre. Cependant, elle ne suffit pas (Baum et *al.*, 2007). La condition du premier ordre pour l'identification implique qu'il doit y avoir au moins autant d'instruments¹³ exclus qu'il y a de variables explicatives endogènes. La régression est exactement identifiée si elles sont d'un nombre égal ; la régression est overidentification si le nombre d'instruments exclus est plus grand que le nombre de variables endogènes.

Le premier test que nous faisons est le test d'overidentification. La statistique présentée est la p-valeur du test de Sargan (1988). Le deuxième est le test d'underidentification d'Anderson (1951)¹⁴. En outre, nous présentons le test des instruments faibles proposé par Stock et Yogo (2005). En effet une des conditions pour une régression valable est d'avoir une corrélation suffisante entre les variables explicatives endogènes et les instruments exclus ; si cette corrélation est faible (par exemple, si les instruments sont faibles), la qualité de l'inférence sera affectée.

¹¹ Entre deux années (n et n-k) s'il existe des vides nous calculons le taux de croissance de la variable sur l'intervalle puis nous utilisons ce taux pour déterminer les données manquantes entre les deux années. Nous supposons dans cette démarche que les variables évoluent à un rythme constant sur un intervalle déterminé. Le taux de croissance s'écrit alors :

$$g = \left(\frac{v_n}{v_{n-k}} \right)^{1/k} - 1$$

¹² Le test d'underidentification est un test LM qui permet de savoir si l'équation est identifiée, et si les instruments exclus sont pertinents, ce qui signifie qu'ils sont en corrélation avec les variables explicatives endogènes.

¹³ Les instruments inclus sont des variables explicatives exogènes du modèle qui sont utilisées dans l'ensemble des instruments et les instruments exclus sont d'autres variables qui sont utilisées dans l'ensemble des instruments.

¹⁴ STATA journal : http://www.stata-journal.com/sjpdf.html?articlenum=st0030_3

3. LES RÉSULTATS

Les résultats présentés dans le Tableau 1 permettent d'identifier les principaux déterminants de la pauvreté et le rôle joué par l'accès à la microfinance.

Tableau 1 : Résultats des estimations

Variables	Indice de Gini			Taux de pauvreté (à 2\$/j)		
	A (OLS)	B (OLS)	C (2LS)	A (OLS)	B (OLS)	C (2LS)
Nombre de clients actifs	-0.210*	-0.322	-0.439***	-1.617***	-1.689***	-1.949***
Prêt par client	-0.049**	-0.029***	-0.203*	0.237	0.046*	0.532
Dépenses de santé	-0.054	0.022	-0.570	-1.414**	-0.387	-3.727**
Dépenses d'éducation	-0.195	-0.318	-0.065	-2.178*	-2.703**	-4.773**
Terres arables	-0.266	-0.695	-0.273	-0.889**	-0.447	-0.690
Taux d'inflation	-0.000***	0.016	-0.001	0.004***	0.073**	0.022***
Taux d'ouverture	0.017	0.011	0.014	-0.011	-0.048	0.019
Nombre d'observations	704	400	616	704	400	616
Nombre de pays	44	25	44	44	25	44
F-test	844.088	4.156	19.098	6914.528	10.486	288.934
Weak identification test (Cragg-Donald Wald F-stat)			16.262			16.262
Overidentification test (pvalue of Sargan)			0.262			0.427
Underidentification test (pvalue of Anderson)			0.840			0.840

Note : Nous utilisons des estimations à effets fixes. Nous présentons dans les colonnes (A) les estimations pour l'échantillon principal (44 pays). Pour vérifier la robustesse de notre méthode d'interpolation, nous présentons dans les colonnes (B) les estimations issues d'un deuxième échantillon de 25 pays. Enfin, nous présentons dans les colonnes (C) les résultats issus de la prise en compte de l'endogénéité. Les niveaux de significativité retenus sont ***(1%), **(5%), *(10%).

Les estimations présentées dans les colonnes « B » et « C » ne contredisent pas nos principaux résultats (ceux présentés dans les colonnes A). Cette stabilité des résultats est d'autant plus forte quand nous prenons comme variable dépendante le taux de pauvreté.

Les résultats présentés dans le tableau 1 montrent qu'il existe une relation négative claire entre les mesures des intensités de la microfinance (nombre d'emprunteurs actifs et de prêts par client et les indicateurs de pauvreté (indice de Gini et taux de pauvreté). Nous observons que la relation entre le taux de la pauvreté et le nombre d'emprunteurs actifs est significative (-1,617 ***) indiquant qu'une couverture plus large des IMF permet de mieux sortir de la pauvreté. À l'inverse, l'inflation des prix a un impact négatif sur la pauvreté (0,004 ***). En effet, une hausse de l'inflation accroît la contrainte budgétaire des pauvres et leur précarité. L'augmentation des dépenses de santé et d'éducation favorisent l'amélioration des conditions de vie et conduit à la réduction de la pauvreté.

Pour des résultats par rapport à l'indice de Gini, nous trouvons un coefficient négatif et significatif à la fois pour le nombre d'emprunteurs actifs (-0,210 *) et des prêts par habitant (-0,049 **). Ce résultat nous montre que dans les pays où les montants des prêts individuels sont faibles, les inégalités sont plus élevées. Ce résultat doit toutefois être nuancé. En effet, selon Mbow (2013) l'impact positif de l'accès à la microfinance sur la pauvreté dépend aussi du nombre de prêts dont bénéficie un emprunteur. Le montant unitaire des prêts¹⁵ que nous utilisons dans notre travail rend donc très partiellement compte de la relation entre l'accès à la microfinance et la pauvreté. Le travail de l'auteur a porté sur un panel composé des 8 pays de l'UEMOA sur la période 1989 à 2007. Il trouve un impact non significatif du volume des prêts accordés par les IMF sur la pauvreté, mais parallèlement un impact significatif du nombre de prêts par personne active sur la pauvreté. Ce résultat traduit selon l'auteur, d'une part, le fait que les IMF offrent des crédits de petite taille qui en termes de volumes auraient difficilement un impact dans une approche macroéconomique, ou, d'autre part, le problème de la fongibilité et du détournement des petits crédits (Lapie et al., 2007). L'auteur insiste ainsi sur le fait que l'action de la microfinance sur la pauvreté s'inscrit dans la proximité et la durée des relations entre populations et IMF. Ainsi, l'introduction dans notre modèle d'une variable « nombre de prêts par personne » aurait sans doute amélioré nos résultats, qui demeurent tout de même très cohérents avec ceux de Mbow (2013) dans la mesure où, si un client

¹⁵ Rappelons que le prêt unitaire que nous utilisons est la moyenne, à l'échelle macroéconomique, des ratios suivants : « Volume total de prêts/Nombre d'emprunteurs » par IMF.

bénéficie d'un nombre important de prêts, le montant global du prêt pour ce client sera élevé. Ainsi, nous dirons que le montant du prêt unitaire compte, mais les IMF doivent veiller à son étalement pour éviter que les bénéficiaires n'utilisent une partie importante du prêt à d'autres fins. Ces deux premiers résultats confirment alors le fait que les populations pauvres, à cause de leur défaut de garantie et du risque de sélection ou d'aléa moral, se retrouvent généralement exclues du système financier classique, d'où la nécessité de recourir à la microfinance.

Cependant, nous constatons un résultat négatif sur le lien entre l'inflation et le Gini (-0.001***) : les pays pour lesquels l'inflation serait plus élevée auraient globalement les niveaux d'inégalités de revenus les plus bas. Donc, à l'inverse d'Albanesi (2007) et Hermes (2014), nous trouvons un résultat contre-intuitif, mais qui suggère que dans notre échantillon, des pays à niveau d'inflation élevé auraient de meilleurs indices de Gini. Ce résultat opposé entre le Gini, le taux de pauvreté et l'inflation met un doute sur la linéarité de la relation entre les prix et la pauvreté dans ses multiples dimensions.

Comme Hermes (2014), nous constatons que la disponibilité des terres arables facilite la lutte contre la pauvreté. Nous trouvons une corrélation négative entre les terres arables et le ratio de pauvreté ; mais là encore, nous ne trouvons pas une corrélation significative avec l'indice de Gini trouvé par Hermes (2014). Hermes (2014) prolonge son analyse en testant la nature et le sens des effets de causalité entre la microfinance et les inégalités, mais uniquement dans l'hypothèse de l'existence d'une homogénéité des pays de l'échantillon. Afin d'affiner les résultats, nous entreprenons ici d'utiliser une technique de causalité hétérogène pour mieux identifier les pays pour lesquels le bénéfice lié au développement du secteur de la microfinance est valide.

4. ANALYSE DE LA CAUSALITÉ AVEC UNE PRISE EN COMPTE DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PAYS

La causalité hétérogène que nous proposons repose sur le concept de causalité développé par Granger (1969) : une variable X cause une variable Y si la prédiction de Y est améliorée lorsque les valeurs retardées de X sont incluses dans l'analyse. Sur l'analyse des données de panel, des tests de causalité de Granger sont confrontés à un problème majeur qui est l'hétérogénéité des individus. En effet, un lien de causalité observé dans un groupe peut ne pas concerner certains membres de ce groupe. Lorsque la relation de causalité n'est pas homogène, les interprétations ne peuvent être généralisées. Plusieurs études ont minimisé ce problème et ont conduit l'analyse de causalité développée en données de panel en supposant l'homogénéité. Nous pouvons citer les travaux de Holtz-Eakin et *al.* (1988) ou Arellano et Bond (1991) sur des panels dynamiques.

Nous suivons l'approche de la causalité hétérogène de Hurlin et Venet (2001) sur la base de l'estimation du modèle ci-dessous, et en comparant la somme des carrés des résidus (SCR1) avec ceux des trois autres modèles contraints.

$$Pov_{it} = \sum_{l=1}^p \alpha_{il} \cdot Pov_{i(t-l)} + \sum_{l=0}^p \beta_{il} \cdot MI_nb_{i(t-l)} + \sum_{z=1}^n \gamma_z \cdot Z_{it} + \mu_i + \varepsilon_{it} \quad (5)$$

avec $i = 1, \dots, N$; $t = 1, \dots, T$; $Pov = Gini$ ou $Taux$ de pauvreté.

Hurlin et Venet (2001) proposent en premier de tester la présence d'une situation homogène non-causalité (HNC) dans l'ensemble du groupe. L'hypothèse HNC ne sera acceptée que si tous les β_{il} du modèle (5) sont nuls. Nous devons comparer le modèle (5) avec un autre modèle contraint où $\beta_{il} = 0, \forall(i, l)$. Si l'hypothèse HNC est rejetée, nous pouvons considérer la présence de la causalité. Dans ce cas, une deuxième étape est de vérifier l'homogénéité de la relation causale (causalité homogène - HC). La relation de causalité est considérée comme homogène si elle est valable pour toutes les personnes dans le groupe, c'est-à-dire, si tous les β_{il} sont simultanément significatifs. Nous devons comparer le modèle (5) avec un autre modèle contraint dans lequel $\beta_{il} = \beta_l, \forall i$. Si HC est rejetée, le test indique la présence d'un lien de causalité hétérogène.

Dans ce cas, une dernière étape consiste en l'identification d'individus pour lesquels la relation de causalité existe. Pour ce faire, nous comparons le modèle (5) avec un dernier modèle dans lequel β_{il} , pour un individu donné (i) est supposé être non significatif. Pour chaque individu, la causalité sera rejetée si le test n'est pas significatif.

Rappelons que l'étude de la causalité entre l'intensité de la Microfinance (MI_nb ou MI_Loans) et Pov ($Gini$ ou le $ratio$ de pauvreté) nécessite des séries stationnaires que nous testons en utilisant les tests de racine

unitaire de Levin-Lin-Chu (LLC) (2002) et Im-Pesaran-Shin (IPS) (2003). Le tableau 2 ci-dessous montre que toutes les variables sont stationnaires en premières différences. Cela nous donne la possibilité de faire un test de causalité de Granger (1969) entre elles avec cette transformation.

Tableau 2 : Test de racine unitaire en 1ère différence (P-values)

Variables	Levin-Lin-Chu	Im-Pesaran-Shin
Indice de Gini	9.06E-05	5.27E-26
Taux de pauvreté	1.68E-21	1.07E-18
Nombre de clients actifs	3.50E-33	2.05E-23
Prêt par client	0.00	5.21E-208

Afin de faciliter la lecture des résultats des tests de causalité hétérogène, nous les représentons graphiquement. Les graphiques ci-dessous permettent de lire les pays pour lesquels la causalité existe, pour un seuil de significativité de 10%. En complément, le tableau 5 en annexe présente les résultats détaillés pour tous les pays. Chaque graphique présente les résultats (P-values des tests de causalité non-homogène) dans le cas où le lien entre X et Y est significatif dans le tableau 1 précédent (colonne « A »). Les figures prennent en compte les pays avec au moins 4 observations (44 pays).

Figure 1 : Taux de pauvreté/Nombre de clients actifs

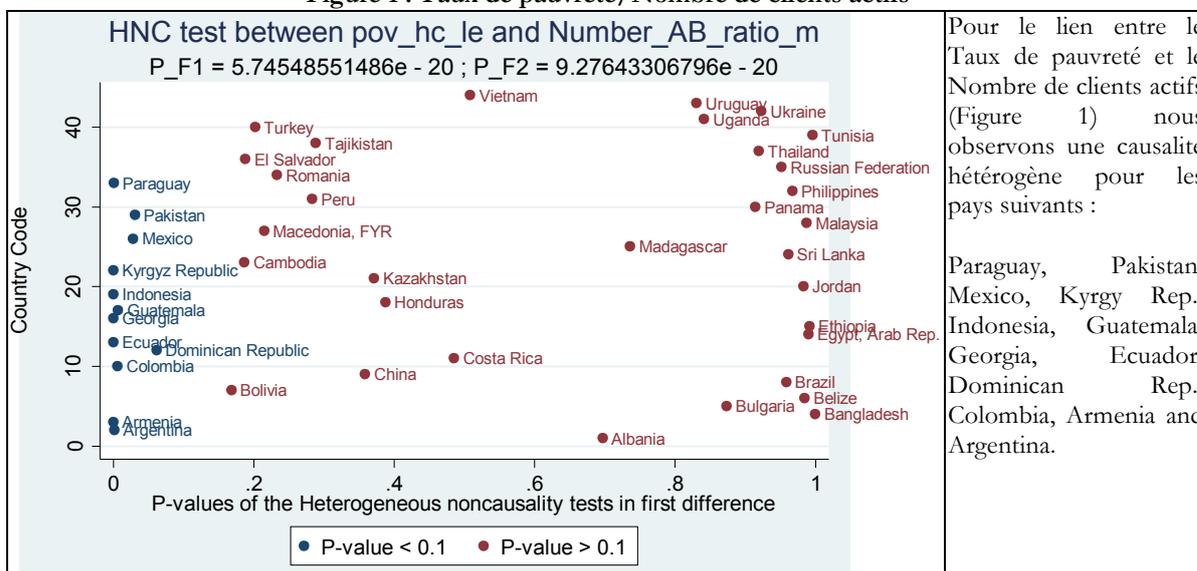


Figure 2 : Indice de Gini / Nombre de clients actifs

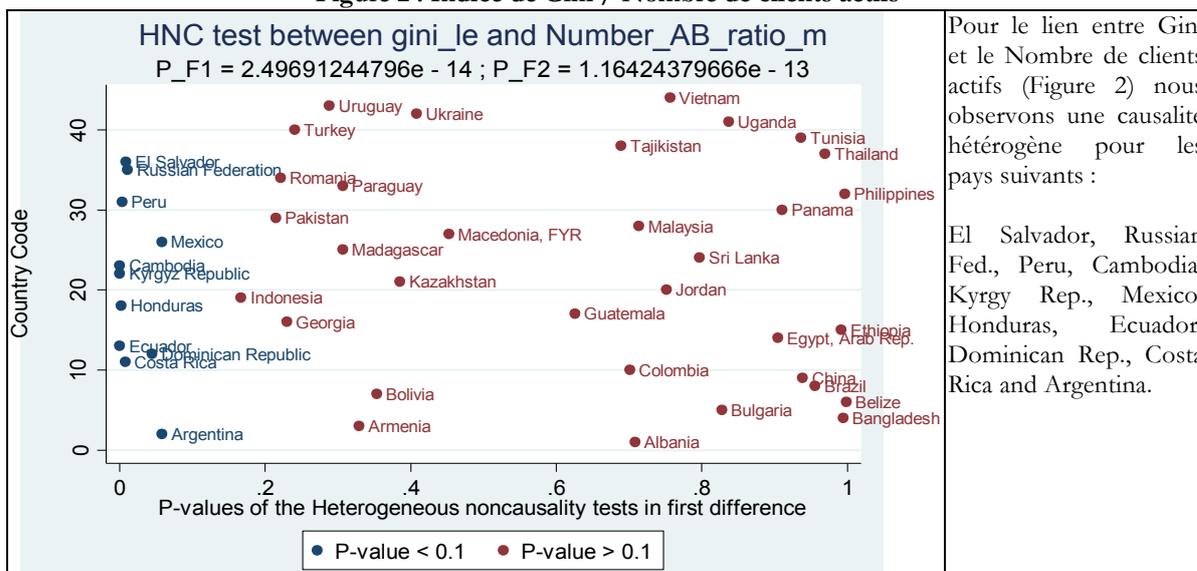
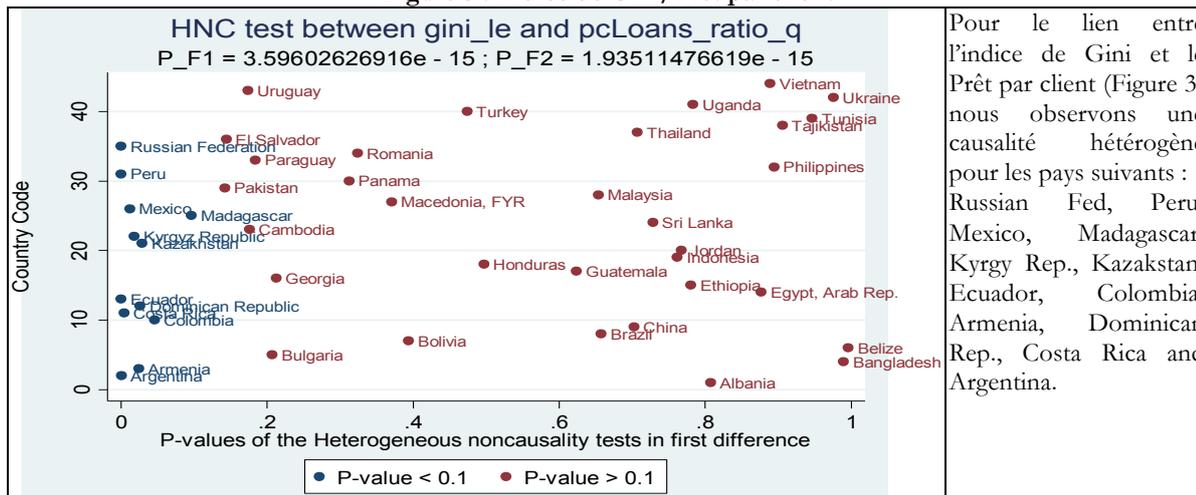


Figure 3 : Indice de Gini/Prêt par client



Afin de mieux comprendre les raisons de cette causalité hétérogène, nous nous référons à notre hypothèse de départ selon laquelle la microfinance peut affecter la pauvreté à travers deux vecteurs : le nombre de personnes ciblées et le montant des prêts unitaires. Toutefois, nous posons la question de savoir si une stratégie de ciblage élargi, offrant des prêts à petits montants, exerce les mêmes effets qu’une stratégie de ciblage limité, avec des montants de prêts plus importants ?

Comme nous pouvons le lire dans nos trois représentations graphiques réunies, au Bangladesh, berceau de la microfinance, l’impact de la microfinance sur la pauvreté est relativement inexistant. On constate en effet qu’en 2010, plusieurs années après l’expérimentation des premiers projets de microcrédits, le Bangladesh demeure l’un des pays qui présentent le taux de pauvreté à 2 \$ par jour le plus élevé (77% de la population). Ce pays a le plus grand nombre de personnes bénéficiaires de programme de microfinance (tableau 3), mais c’est aussi celui pour lequel le montant du prêt unitaire est le plus bas (124\$ par emprunteur, alors que la moyenne sur l’ensemble des pays se situe aux environs de 3 252\$). Au regard de l’expérience au Bangladesh, il nous semble donc que la solution n’est pas dans le ciblage extrême, mais dans le financement de projets qui peuvent avoir un réel impact économique.

Tableau 3 : Les statistiques descriptives en 2010

Variables	Moyenne	Minimum	Maximum
PIB par tête	4536	302	11520
Taux de pauvreté (à 2\$/jour)	21	0,03	93
Nombre de clients actifs (% pop)	3	0,01 Thailand	15 Bangladesh
Prêt par client (\$)	2921	124 Bangladesh	20 200 Indonesia
Nombre d’IMF	19	1 Tunisie	62 Mexico

La question qu’on pourrait se poser à ce moment est de savoir dans quels pays la présence d’IMF est un réel levier pour la lutte contre la pauvreté ?

Sur la base de nos graphiques et du tableau 4 en annexe, nous trouvons que la région qui réunit le plus de pays avec une causalité positive est l’Amérique latine et les Caraïbes. Sur les 16 pays de cette région inclus dans ce travail, 11 valident la causalité et dans tous ces pays le nombre d’IMF en 2010 est proche ou plus élevé que la moyenne de notre échantillon (cas du Mexique avec 62 institutions, de l’Équateur avec 48 institutions, etc.). En termes de population touchée également, cette région présente des statistiques bien souvent au-dessus de la moyenne. Au Pérou, par exemple, plus de 11% de la population active et au Paraguay près de 7% de la population active bénéficient d’un accès aux microcrédits. À l’inverse, les pays pour lesquels le taux d’accès aux microcrédits est faible présentent un taux de pauvreté très bas (c’est le cas de l’Argentine) et/ou un prêt unitaire relativement important (c’est le cas du Costa Rica). Ce dernier résultat montre que le montant du prêt reste déterminant dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. En effet, nous observons également que les montants des prêts unitaires sont relativement élevés dans cette région, ce qui montre bien que les projets financés sont économiquement significatifs.

Dans les autres régions, les pays pour lesquels la présence d’une causalité est validée par notre modèle ont les mêmes caractéristiques que ceux identifiés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour le cas des pays d’Europe de l’Est et d’Asie centrale, nous en dénombrons trois (Arménie, Géorgie et Kirgystan) dans

lesquels la pauvreté est un réel défi et où la microfinance joue bien son rôle. Dans ces trois pays, le nombre de personnes actives touchées est relativement élevé, mais le montant des prêts unitaires y est élevé.

Pour la région asiatique et pacifique, le Cambodge semble réunir les critères moyens que dégage notre modèle de causalité. Mais, le cas de l'Indonésie nous permet d'appuyer davantage notre hypothèse de départ selon laquelle plus le montant est élevé, plus l'impact sur la pauvreté est fort. Les IMF indonésiennes ne ciblent en effet que 0.17% de la population active, mais en leur offrant le montant le plus élevé (comparé aux autres pays de notre échantillon). Cette stratégie de ciblage semble donc pertinente dans la mesure où son impact sur la pauvreté et sur les inégalités est significatif. Le Pakistan quant à lui présente des caractéristiques très proches de Bangladesh, mais avec un niveau de pauvreté moins sévère (Taux de pauvreté : 59 pour Pakistan et 77 pour Bangladesh). Cette différence expliquerait donc la meilleure réussite des IMF au Pakistan par rapport au Bangladesh.

Enfin, pour nos pays de la région Afrique et Moyen-Orient, la causalité est validée uniquement pour Madagascar (pays qui présente le niveau de pauvreté le plus élevé dans l'échantillon). Dans ce pays, le prêt unitaire est certes faible (560\$), mais dépasse en moyenne le PIB par habitant (419\$). Pour ce pays également, l'impact sur la pauvreté semble passer par le montant de prêt unitaire, car seul 0.44% de la population active a accès aux 9 IMF présentes dans le pays en 2010. De façon générale, les autres pays de ces différentes régions présentent de faibles taux de couverture par les institutions (en nombre d'IMF et en nombre de clients) et un volume unitaire de prêts insuffisants pour permettre à leurs populations d'avoir des activités génératrices de revenus. Dans ces conditions, les prêts se retrouvent utilisés pour la plupart dans les besoins de consommation finale.

CONCLUSION

Nos résultats suggèrent que l'intensité de la microfinance est négativement et significativement liée aux inégalités de revenus. Cela signifie que dans les pays où la microfinance est très développée, les inégalités de revenus ont tendance à diminuer. Assurer l'accès à des prêts à travers la microfinance permet aux personnes pauvres d'avoir des activités génératrices de revenus. Nos résultats confirment également l'hypothèse de la causalité hétérogène. Le lien entre la microfinance et la pauvreté est spécifique à chaque pays, mais il dépend tout de même de la stratégie de ciblage suivie par les institutions de microfinance.

Nous montrons qu'il existe une relation négative entre l'augmentation du nombre d'emprunteurs actifs et les inégalités de revenus. Cela signifie que si les pays insistent sur la croissance du nombre d'emprunteurs auprès des institutions de microfinance, les inégalités de revenus peuvent diminuer. Nous constatons par ailleurs que les institutions de microfinance semblent avoir un meilleur impact sur la pauvreté si le montant du prêt par emprunteur est élevé (cela veut dire que des prêts insignifiants risquent d'entraîner les pauvres dans un cercle vicieux d'endettement sans jamais pouvoir s'assumer financièrement).

L'introduction, dans notre analyse, d'indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement nous a permis de voir que l'accès aux soins de santé d'un plus grand nombre de pauvres améliore les conditions de vie et contribue à réduire la pauvreté et les inégalités.

BIBLIOGRAPHIE

- AHLIN C., JIANG N. (2008) Can micro-credit bring development?, *Journal of Development Economics*, 86, 1-12.
- ALBANESI S. (2007) Inflation and inequality, *Journal of Monetary Economics*, vol. 54(4), 1088-1114, May.
- ANDERSON T. W. (1951) Estimating linear restrictions on regression coefficients for multivariate normal distributions, *Annals of Mathematical Statistics*, 22, 327-51.
- ANGELUCCI M., KARLAN D. ZINMAN J. (2013) Win some lose some? Evidence from a randomized microcredit program placement experiment by Compartamos Banco, J-PAL working paper.
- ARELLANO M., BOND S. (1991) Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence and an application to employment equations, *The Review of Economic Studies*, 58, 277-297.
- ARMENDÁRIZ DE AGHION B., MORDUCH J (2010) *The Economics of Microfinance*, 2nd ed. Cambridge, MA, MIT Press, volume 1.
- ASHRAF N., KARLAN D., YIN W. (2006) Tying Odysseus to the mast: evidence from a commitment savings product in the Philippines, *Quarterly Journal of Economics*, 121, 635-72.
- ATTANASIO O., AUGUSBURG B., DE HAAS R., FITZSIMONS E., HARMGART H. (2011), Group lending or individual lending? Evidence from a randomised field experiment in Mongolia, EBRD, Working Paper, n° 136.

- AUGSBURG B., DE HAAS R., HARMGART H., MEGHIR C. (2012) Microfinance at the Margin: Experimental Evidence from Bosnia and Herzegovina, European Bank for Reconstruction and Development Working Paper 146.
- BANERJEE A., DUFLO E., GLENNERSTER R., KINNAN C. G. (2015) The miracle of microfinance? Evidence from a randomized evaluation, *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 22-53.
- BANQUE MONDIALE (BM) (2013) World Development Indicators (WDI), databank, <http://wdi.worldbank.org>
- BAUM C. F., SCHAFFER M. E., STILLMAN S. (2007) Enhanced routines for instrumental variables/generalized method of moments estimation and testing, *The Stata Journal* 7, n° 4, 465-506.
- BECK T., DEMIRGÜÇ-KUNT A., LEVINE R. (2007) Finance, Inequality, and the Poor, *Journal of Economic Growth*, 12, 27-49.
- BESLEY T., BURGESS R. (2003) Halving Global Poverty, *Journal of Economic Perspectives*, 17(3), 3-22.
- BHARGAVA V. (2006) *Global Issues for Global Citizens: An Introductory to Key Development Challenges*, World Bank, Washington, DC.
- BIGSTEN A., LEVIN J. (2000) Growth, income distribution and poverty: A review. Working Paper in Economics n° 32, Goteborg University.
- BOURGUIGNON F. (2004) Trade exposure and income volatility in cash-crop exporting developing countries, *European Review of Agricultural Economics*, Foundation for the *European Review of Agricultural Economics*, vol. 31(3), 369-387.
- BRAU J. C., WOLLER G. M. (2004) Microfinance: A comprehensive review of the existing literature. *Journal of Entrepreneurial Finance and Business Ventures* 9(1), 1-26.
- BROOKS C. (2008) *Introductory Econometrics for Finance*, Cambridge University Press, Cambridge.
- CLARKE G., COLIN XU L., ZOU H.-Fu. (2006) Finance and income inequality: what do the data tell us?, *Southern Economic Journal*, 72, 578-96.
- CRÉPON B., DEVOTO F., E. DUFLO E., PARIENTÉ W. (2015) Estimating the Impact of Microcredit on Those Who Take It Up: Evidence from a Randomized Experiment in Morocco, *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 123-50.
- CREUSOT A.-C., POURSAT C. (2009) Pour une meilleure inclusion financière : renforcer les institutions intermédiaires, *Revue Tiers Monde*, vol. 1, n° 197, 17-36.
- CUONG N., BIGMAN D., VAN DEN BERG M., VU T. (2007) Impact of Micro-credit on Poverty and Inequality: The Case of the Vietnam Bank for Social Policies, MPRA Paper 54154, University Library of Munich, Germany.
- DALEY-HARRIS S. (2006) State of the Microcredit Summit Campaign Report.
- DATT G., RAVALLION M. (1992) Growth and Redistribution Components of Changes in Poverty Measures: Decomposition with Applications to Brazil and India in the 1980s, *Journal of Development Economics*, 38, 275-295.
- FEIGENBERG B., FIELD E., PANDE R. (2010) Building Social Capital through Microfinance, NBER Working Paper n° 16018.
- GRANGER C. W. J. (1969) Investigating Causal Relations by Econometric Models and Cross-Spectral Methods, *Econometrica*, 37(3), 424-438.
- HENAFF N., LANGE M.-F., MARTIN J.-Y. (2009) Revisiter les relations entre pauvreté et éducation, *Revue Française de Socio-économie*, vol. 1, n° 3, 187-194.
- HERMES N. (2014) Does microfinance affect income inequality?, *Applied Economics*, 46(9), 1021-1034.
- HERMES N., LENSINK R. (2007) The empirics of microfinance: what do we know?, *Economic Journal, Royal Economic Society*, vol. 117(517), F1-F10, 02.
- HOLTZ-EAKIN D., NEWEY W., ROSEN H. S. (1988) Estimating vector autoregressions with panel data, *Econometrica*, 56, 137-195.
- HONOHAN P. (2003) Financial development, growth and poverty: How close are the links? Policy research Working Paper 3203, World Bank, Washington, DC.
- HURLIN C., VENET B. (2001) Granger Causality Tests in Panel Data Models with Fixed Coefficients, *Cahier de Recherche EURISCO*, n° 2001-09, Université Paris IX Dauphine.
- IM K. S., PESARAN M. H., SHIN Y. (2003) Testing for Unit Roots in Heterogeneous Panels, *Journal of Econometrics*, 115, 1, 53-74.
- IMAI K. S., GAIHA R., GAIHA G. et al. (2012) Microfinance and poverty: a macro perspective, *World Development*, 40, 1675-1689.
- KAI H., HAMORI S. (2009) Microfinance and inequality, *Research in Applied Economics*, 1, 1-14.
- KARLAN D., ZINMAN J. (2010) Expanding credit access: Using randomized supply decisions to estimate the impacts, *Review of Financial Studies*, 23, 433-464.
- KARLAN D., ZINMAN J. (2011) Microcredit in theory and practice: Using randomized credit scoring for impact evaluation, *Science*, 332 (6035), 1278-1284.
- KARLAN D., VALDIVIA M. (2011) Teaching entrepreneurship: impact of business training on microfinance clients and institutions, *Review of Economics and Statistics*, 93, 510-27.
- KHANDKER S. (1998) *Fighting Poverty with Microcredit: Experience in Bangladesh*, New York: Oxford University Press.
- LABIE M., NYSENS M., WÉLÉ P. (2007) Microfinance et micro-assurance santé : réflexions sur des articulations possibles à partir de quelques expériences au Bénin et au Burkina Faso, *Mondes en développement*, n° 139, 57-71.
- LARCHER P. (2007) Principales répercussions de la pauvreté sur la santé, *Laennec*, n° 4, tome 55, 15-26.

- LELART M. (1995) Tontines africaines et tontines asiatiques, *Afrique Contemporaine*, n° 176, 75-86.
- LEVIN A., LIN C. F., CHU C. S. J. (2002) Unit root test in Panel Data: Asymptotic and finite sample properties, *Journal of Econometrics* 108, 1-24.
- LI H., SQUIRE L., ZOU H.-Fu (1998) Explaining international and inter-temporal variations in income inequality, *Economic Journal*, 108, 26-43.
- LITTLEFIELD E., MURDURCH J., HASHEMI S. (2003) Is Microfinance an Effective Strategy to reach the Millennium Development Goals?, CGAP Focus Note, Washington, DC.
- MAHJABEEN R. (2008) Microfinance in Bangladesh: impact on households, consumption and welfare, *Journal of Policy Modeling*, 30, 1083-92.
- MBOW M.-K. (2013) *Les institutions de microfinance entre émergence, efficacité et organisation. Quel impact sur la pauvreté et la scolarisation ? Le cas de l'UEMOA*, Thèse de Doctorat ès sciences économiques, Université de Rouen, 475 p.
- MCKENZIE D., WOODRUFF C. (2008) Experimental evidence on returns to capital and access to finance in Mexico, *World Bank Economic Review*, 22, 457-482.
- MORDUCH J., HALEY B. (2002) Analysis of the Effects of Microfinance on Poverty Reduction, NYU Wagner Working Paper n° 1014, june.
- RAVALLION M. (2001) Growth, inequality and poverty: Looking beyond averages, *World Development*, 29(11), 1803-1815.
- SARGAN J. (1988) Testing for misspecification after estimation using instrumental variables, In J. Sargan, E. Maasoumi (ed.), *Contributions to econometrics*, vol. 1. Cambridge, Cambridge University Press.
- SOUBBOTINA T., SHERAM K. (2000) *Beyond Economic Growth: Meeting the Challenges of Global Development*, World Bank, Washington, DC.
- STOCK J. H., YOGO M. (2005) Testing for weak instruments in linear IV regression, In D. W. K. Andrews and J. H. Stock (ed.), *Identification and Inference for Econometric Models: Essays in Honor of Thomas Rothenberg*, Cambridge, Cambridge University Press, 80-108.
- TAROZZI A., DESAI J., JOHNSON K. (2013) On the impact of microcredit: Evidence from a randomized intervention in rural Ethiopia. BREAD Working Paper n° 382.
- YITAMBEN G. M. (2004) La microfinance en Afrique : en lutte contre la pauvreté, *Finance & Bien Commun*, vol. 3, n° 20, 74-78.
- YUNUS M. (1997) *Vers un monde sans pauvreté*, Paris, J.-C. Lattès, 339 p.
- YUNUS M. (1999) *Banker to the poor: Micro-lending and the battle against world poverty*, New York, Public Affairs.

Annexes

Tableau 4 : L'échantillon principal (Présentation des données de 2010)

Pays	Région	PIB par tête	Taux de pauvreté (2\$/j)	Nombre de clients actifs (% pop)	Prêt par client (\$)	Nombre d'IMF	
Ethiopia	Moyen-Orient et Afrique	302	68	0,83	154	3	
Madagascar		419	93	0,44	560	9	
Uganda		472	61	1,15	658	11	
Egypt, ArabRep.		2804	14	1,06	215	12	
Jordan		4371	2	2,99	844	8	
Tunisia		4207	4	1,49	359	1	
Bangladesh	Asie du Sud-Est et Pacifique	664	77	14,69	124	34	
Pakistan		1025	59	1,09	132	28	
Sri Lanka		2400	24	6,51	393	20	
Cambodia		783	46	8,69	931	17	
China		4433	25	0,19	9874	55	
Indonesia		2947	46	0,17	20200	23	
Malaysia		8754	2	0,86	1137	1	
Philippines		2136	40	3,19	217	50	
Thailand		4803	4	0,01	182	1	
Vietnam		1334	39	9,73	550	18	
Albania		Europe de l'est et Asie centrale	3764	3	2,76	4224	6
Armenia			3125	20	9,32	1907	14
Bulgaria			6453	0	0,61	15009	19
Georgia	2614		36	3,54	2917	12	
Kazakhstan	9071		1	0,43	2329	21	
Kyrgyz Republic	880		23	6,95	502	16	
Macedonia, FYR	4442		9	1,87	6142	4	
Romania	8139		1	0,21	7383	6	
Russian Fed.	10710		0	0,04	4410	37	
Tajikistan	740		24	1,57	3548	32	
Turkey	10135		5	0,06	290	2	
Ukraine	2974		0	0,04	13778	2	
Argentina	9133		2	0,08	997	13	

Belize		4530	3	1,33	2926	1
Bolivia		1935	25	9,06	2524	25
Brazil		10978	10	0,87	1129	26
Colombia		6179	16	4,57	2071	33
Costa Rica		7773	7	0,57	2690	15
Dominican Rep.		5166	10	3,67	1593	12
Ecuador		4501	11	5,02	2270	48
El Salvador		3444	20	2,56	2440	14
Guatemala		2882	12	2,30	566	21
Honduras		2064	27	2,20	1498	21
Mexico		8885	5	4,54	377	62
Panama		7229	14	0,37	1462	4
Paraguay		3101	13	6,81	1677	6
Peru		5386	13	11,34	2111	60
Uruguay		11520	1	0,04	3247	1
Moyenne		4536	21	3	2921	19

Tableau 5 : P-values des tests de non-causalité hétérogène

Pays	Région	Gini/Nombre de clients actifs	Gini/Prêt par client	Taux de pauvreté/Nombre de clients actifs
Ethiopia	Moyen-Orient et Afrique	0,99	0,78	0,99
Madagascar		0,31	0,10	0,74
Uganda		0,84	0,78	0,84
Egypt, Arab Rep.		0,90	0,88	0,99
Jordan		0,75	0,77	0,98
Tunisia		0,94	0,95	1,00
Bangladesh		0,99	0,99	1,00
Sri Lanka	Asie du Sud-Est et Pacifique	0,80	0,73	0,96
Pakistan		0,21	0,14	0,03
China		0,94	0,70	0,36
Indonesia		0,17	0,76	0,00
Cambodia		0,00	0,18	0,19
Malaysia		0,71	0,65	0,99
Philippines		1,00	0,89	0,97
Thailand		0,97	0,71	0,92
Vietnam		0,76	0,89	0,51
Albania		Europe de l'est et Asie centrale	0,71	0,81
Armenia	0,33		0,02	0,00
Bulgaria	0,83		0,21	0,87
Georgia	0,23		0,21	0,00
Kazakhstan	0,39		0,03	0,37
KyrgyzRep.	0,00		0,02	0,00
Macedonia, FYR	0,45		0,37	0,21
Romania	0,22		0,32	0,23
Russian Fed.	0,01		0,00	0,95
Tajikistan	0,69		0,91	0,29
Turkey	0,24		0,47	0,20
Ukraine	0,41		0,98	0,92
Argentina	Amérique latine et Caraïbe		0,06	0,00
Belize		1,00	1,00	0,98
Bolivia		0,35	0,39	0,17
Brazil		0,96	0,66	0,96
Colombia		0,70	0,05	0,01
Costa Rica		0,01	0,00	0,49
Dominican Rep.		0,04	0,03	0,06
Ecuador		0,00	0,00	0,00
Guatemala		0,63	0,62	0,01
Honduras		0,00	0,50	0,39
Mexico		0,06	0,01	0,03
Panama		0,91	0,31	0,91
Peru		0,00	0,00	0,28
Paraguay		0,31	0,18	0,00
El Salvador		0,01	0,14	0,19
Uruguay	0,29	0,17	0,83	

Dette publique, croissance économique et réduction de la pauvreté en Tunisie : modèle ARDL

Riadh BRINI¹ et Arafet FERROUKH²

Au cours de ces dernières années la réduction de la pauvreté est considérée comme l'un des plus importants objectifs de développement pour la Tunisie. Pour les responsables politiques la réalisation de cet objectif passe essentiellement par l'augmentation de la croissance économique. Cependant, l'insuffisance des moyens de financement a poussé le gouvernement tunisien à recourir à l'endettement public interne et externe. La conséquence de cette politique d'endettement provoque un accroissement considérable de l'encours de la dette publique. Selon le rapport de la Banque Centrale (2014), elle s'est élevée de 6.350 MDT en 1990 à 28.780 MDT en 2011, date de la révolution, et atteint 35 MDT en 2013. Inversement, le taux de pauvreté monétaire décroît de 32.4% en 2000 à 23.3% en 2005 et à 15.5% en 2010 avant d'augmenter après la révolution suite à la dégradation de la situation économique et sociale.

L'objectif de ce papier est d'étudier l'impact de la dette publique sur la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique en Tunisie. Après la revue de la littérature dans la première partie, la deuxième présente la méthodologie économétrique adoptée et les données. La troisième propose les résultats empiriques et les interprétations.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1 *Dette publique et croissance économique*

Les travaux traitant la relation entre la dette publique et la croissance économique sont abondants. La majorité de ces travaux se base principalement sur des modèles de croissance de type néoclassique où le capital physique, le travail et le capital humain sont les principaux déterminants. L'hypothèse que l'impact de la dette extérieure sur la croissance économique est linéaire, revient à conclure qu'elle exerce un effet néfaste sur l'activité économique, et ce, quel que soit le niveau d'endettement. Toutefois, cette relation n'est pas systématique et ne peut se manifester qu'à partir d'un certain seuil.

Warner (1992) a montré, pour les pays à revenu intermédiaire, que le surendettement n'a pas affecté négativement leurs investissements.

Pour Savvides (1992) le ratio de l'encours de la dette sur le PIB n'exerce pas un impact statistiquement significatif sur l'investissement.

Hansen (2001), de son côté, a introduit d'autres variables explicatives (le déficit budgétaire, l'inflation et le degré d'ouverture) et il a conclu, pour un échantillon de 54 pays en développement dont 14 pays pauvres

¹ Université Tunis el Manar (Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis). riadh_brini@yahoo.fr

² Université Tunis el Manar (Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis). arafet.farroukh@yahoo.fr

très endettés, que l'effet négatif de la dette extérieure sur la croissance de ces pays n'est pas statistiquement significatif. Alors que Panizza et Presbitero (2014) ont montré un effet négatif et significatif de la dette publique sur la croissance économique pour un échantillon de pays de l'OCDE.

Idlemounden et Raffinot (2005) jugent que la dette extérieure constitue un fardeau pour une économie. Ils soutiennent que le paiement du service de la dette extérieure tend à peser sur les dépenses publiques, menant à une baisse de l'investissement global, et son poids futur, décrit par l'encours, influencerait sur les incitations des agents économiques privés via l'accroissement de la pression fiscale.

Sen, Kasibhatla, et Stewart (2007) ont analysé la relation entre le surendettement et la croissance économique pour un échantillon de pays de l'Asie et de l'Amérique latine. Pour eux, le surendettement ralentit d'une manière très importante la croissance économique des économies de l'Amérique latine, alors que l'impact demeure modérément négatif dans la région asiatique.

Pattillo, Poirson et Ricci, (2002) ont étudié la relation entre le stock de la dette extérieure et la croissance économique en estimant une relation non linéaire pour un échantillon de pays en développement. Ils ont constaté que le doublement du niveau moyen de leur dette extérieure réduit de près d'un point la croissance. Les résultats obtenus ont permis de prouver que la dette aurait une relation en forme de courbe en U inversée avec la croissance et confirment la thèse du fardeau virtuel de la dette extérieure.

Dans une étude plus récente, Pattillo, Poirson et Ricci, (2004) ont montré que l'impact marginal de la valeur actuelle nette de la dette extérieure sur la croissance économique devient négatif pour des ratios qui varient entre 45% et 50% du PIB.

Selon Kumar et Woo (2010) il y a une relation inverse entre le niveau initial de la dette publique et la croissance du PIB pour un panel de 38 pays développés et émergents au cours d'une période qui s'étale de 1970 à 2010. De même, Qureshi et Ali (2010) ont constaté que le niveau élevé de la dette publique au Pakistan entre 1981 et 2008, avait nui à la croissance économique.

Une des recherches importantes et récentes, portant principalement la question de la dette publique à l'échelle internationale, est l'étude de Reinhart et Rogoff (2010). Dans leur article, les auteurs ont étudié l'impact des différents niveaux de la dette publique sur le taux de croissance du PIB réel à long terme en considérant un échantillon hétérogène de 20 pays développés et 24 pays émergents sur une période de plus de 200 ans entre 1790 et 2009. Ils ont confirmé une relation non linéaire entre la dette et la croissance en constatant qu'en dessous du niveau de 90% du PIB, la dette publique a un effet positif, mais un faible impact sur le taux de croissance du PIB à long terme, tandis que l'impact d'une dette supérieure à 90% du PIB est négatif et significatif.

1.2 Croissance économique et réduction de la pauvreté

La majorité des études traitant la relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté semble s'appuyer largement sur la thèse de l'existence d'une relation positive. Dollar et Kraay (2000) ont montré pour un échantillon de 80 pays, l'existence d'une relation positive entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ils ont trouvé qu'une augmentation du PIB par tête de 10% provoque une augmentation du revenu des pauvres de la même proportion.

Adams (2003) a estimé la relation entre la pauvreté et le revenu moyen par une étude en coupe transversale et a montré qu'une augmentation de la croissance du revenu moyen est associée à une réduction de la pauvreté.

Dans une étude menée sur 29 provinces de la Chine, Meng, Gregory et Wang (2005) ont étudié l'effet de la croissance du revenu moyen sur la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté. Ils ont trouvé une relation négative entre le revenu moyen et le taux de pauvreté.

Les études théoriques et empiriques montrent bien l'existence d'une relation entre la dette publique et la croissance économique d'un côté et entre la dette publique et la réduction de la pauvreté d'un autre côté. L'objectif de ce papier sera donc d'étudier l'effet de la dette publique sur la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique en Tunisie.

2. DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Notre échantillon comporte un seul pays, la Tunisie sur la période 1990-2013. Les données sont principalement la dette publique interne et externe en pourcentage du PIB réel (DP), le PIB réel (PIB) et la consommation (alimentaire et non alimentaire) privée des ménages par habitant au prix réel (PAUV) comme indicateur de pauvreté. Toutes les variables sont transformées en termes logarithmiques.

Les données sont celles de la Banque Centrale de Tunisie, de l'INS et de la Banque mondiale (WDI, 2013). La méthodologie empirique suivie pour examiner les relations de court et de long terme entre la dette publique, la croissance économique et la réduction de la pauvreté se base sur l'approche ARDL (Bounds Testing Approach) développée par Pesaran *et al.* (2001).

Le recours à cette technique se justifie par ses avantages par rapport à la cointégration standard de Johansen. D'abord, elle peut résoudre les problèmes potentiels d'endogénéité des variables explicatives. Ensuite, elle permet de tester les relations indépendamment du fait que les séries soient stationnaires au niveau (I(0)) ou intégrées d'ordre 1. Enfin, l'approche ARDL est la plus appropriée pour l'analyse d'un échantillon de petite taille et l'estimation simultanée de la relation de long et de court terme (Senay, Acikgoz et Mert, 2010).

L'approche ARDL permet d'estimer le modèle à correction d'erreur (ECM) par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) :

$$\Delta LPDEBT_t = \alpha_{0PDEBT} + \sum_{i=1}^n \beta_{iPDEBT} \Delta LPDEBT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \chi_{iGDP} \Delta LGDP_{t-i} + \sum_{i=1}^n \delta_{iPAUV} \Delta LPAUV_{t-i} + \varphi_{PDEBT} LPDEBT_{t-1} + \gamma_{GDP} LGDP_{t-1} + \lambda_{PAUV} LPAUV_{t-1} + \varepsilon_{1t} \tag{1}$$

$$\Delta LGDP_t = \alpha_{0GDP} + \sum_{i=1}^n \beta_{iGDP} \Delta LGDP_{t-i} + \sum_{i=1}^n \chi_{iPDEBT} \Delta LPDEBT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \delta_{iPAUV} \Delta LPAUV_{t-i} + \varphi_{GDP} LGDP_{t-1} + \gamma_{PDEBT} LPDEBT_{t-1} + \lambda_{PAUV} LPAUV_{t-1} + \varepsilon_{2t} \tag{2}$$

$$\Delta LPAUV_t = \alpha_{0PAUV} + \sum_{i=1}^n \beta_{iPAUV} \Delta LPAUV_{t-i} + \sum_{i=1}^n \chi_{iPDEBT} \Delta LPDEBT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \delta_{iGDP} \Delta LGDP_{t-i} + \varphi_{PAUV} LPAUV_{t-1} + \gamma_{PDEBT} LPDEBT_{t-1} + \lambda_{PAUV} LGDP_{t-1} + \varepsilon_{3t} \tag{3}$$

Avec Δ présente la différence première et ε_{jt} , ($j = 1,2,3,4$) les termes d'erreurs.

Selon le modèle ARDL, on dit qu'il existe une relation de long terme entre les variables si on rejette l'hypothèse nulle H0 d'absence de cointégration ($H_0 : \varphi_{PDEBT} = \gamma_{GDP} = \lambda_{PAUV} = 0$) et si on accepte H1 ($H_1 : \varphi_{PDEBT} \neq \gamma_{GDP} \neq \lambda_{PAUV} \neq 0$).

Selon Pesaran *et al.* (2001), le F-statistique utilisé pour tester cette hypothèse suit une distribution asymptotique non standard et génère deux ensembles de valeurs limites. Le premier suppose que toutes les variables sont intégrées d'ordre zéro, I (0) et le deuxième qu'elles sont toutes intégrées d'ordre un, I (1). Si le statistique-F calculé dépasse la limite supérieure I(1), l'hypothèse nulle d'absence de cointégration est rejetée et nous pouvons conclure qu'il existe une relation de long terme. Elle n'est pas rejetée si le F-statistique est inférieur à I(0) et le résultat n'est pas concluant si le F-statistique est entre les limites inférieure et supérieure.

À partir des relations de long terme, nous pouvons déterminer le terme de correction d'erreurs (ECT) pour les différentes équations du modèle. Selon Engle et Granger (1987) l'inclusion de ce terme d'erreurs retardé d'une période dans les équations de court terme permet d'éviter des estimations biaisées et de tenir compte de la vitesse d'ajustement de la variable dépendante vers sa valeur d'équilibre. Par conséquent les effets de court terme seront déterminés à travers les équations suivantes :

$$\Delta LPDEBT_t = \alpha_{0PDEBT} + \sum_{i=1}^n \beta_{iPDEBT} \Delta LPDEBT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \chi_{iGDP} \Delta LGDP_{t-i} + \sum_{i=1}^n \delta_{iPAUV} \Delta LPAUV_{t-i} + \theta_1 ECT1_{t-1} + \varepsilon_{1t} \tag{4}$$

$$\Delta LGDP_t = \alpha_{0GDP} + \sum_{i=1}^n \beta_{iGDP} \Delta LGDP_{t-i} + \sum_{i=1}^n \chi_{iPDEBT} \Delta LPDEBT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \delta_{iPAUV} \Delta LPAUV_{t-i} + \theta_2 ECT2_{t-1} + \varepsilon_{2t} \tag{5}$$

$$\Delta LPAUV_t = \alpha_{0PAUV} + \sum_{i=1}^n \beta_{iPAUV} \Delta LPAUV_{t-i} + \sum_{i=1}^n \chi_{iPDEBT} \Delta LPDEBT_{t-i} + \sum_{i=1}^n \delta_{iGDP} \Delta LGDP_{t-i} + \theta_3 ECT3_{t-1} + \varepsilon_{3t} \tag{6}$$

3. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

3.1 Test de racine unitaire

La première étape de notre analyse empirique consiste à étudier la stationnarité des variables utilisées. Pour ce faire, on utilise le test de Dickey Fuller augmenté (DFA) et celui de Phillips-Perron (PP). Ces deux tests sollicitent la non-stationnarité de la série temporelle sous l'hypothèse nulle H_0 . Si le t-statistique calculé dépasse la valeur critique, on accepte l'hypothèse nulle de présence de racine unitaire. Sinon, on rejette l'hypothèse nulle, et la série est considérée comme stationnaire.

Le tableau (1) présente les résultats des tests de DFA et de PP au niveau et en différence première. Nous constatons que toutes les variables sont non stationnaires au niveau et elles sont intégrées d'ordre 1 quel que soit le type d'ajustement du modèle, c'est-à-dire avec constante et tendance ou avec constante et sans tendance.

Tableau 1 : Résultats du test de racine unitaire

variables	DFA		PP	
	Intercept	Intercept and trend	Intercept	Intercept and trend
LGDP	-0.718	-1.715	-0.500	-1.953
DLGDP	-2.731**	-3.651**	-4.382*	-4.315**
LDP	-0.950	-1.372	-0.916	-2.078
DLDP	-3.88*	-3.812**	-5.320*	-5.164*
LPAUV	0.639	0.083	0.751	0.862
DLPAUV	0.051***	0.083***	0.010**	0.022**
Critical value				
1%	-3.76	-4.44	-3.75	-4.41
5%	-3.00	-3.63	-2.99	-3.62
10%	-2.64	-3.25	-2.63	-3.24

Note: D indique que la variable est en différence première.

* significativité au seuil de 1%, ** significativité au seuil de 5%, *** significativité au seuil de 10%.

3.2 Test de Cointegration

Nous allons commencer dans une première étape par la détermination du nombre de retard optimal du modèle ARDL. Pour ce faire, de nombreux critères d'information sont utilisés. On se limite dans notre étude aux critères d'Akaike (AIC) et de Schwarz (SIC) qui s'appuient sur l'apport d'information généré par des retards supplémentaires dans le modèle. L'ordre choisi est celui qui les minimise.

Le tableau (2) présente les deux critères d'informations utilisés pour différents retards du modèle ARDL.

Tableau 2 : Les critères d'informations (AIC) et (SIC)

Les critères	Lag(1)	Lag(2)
Akaike (AIC)	-3.79	-7.62
Schwartz (SIC)	-3.41	-7.12

Nous remarquons que les deux critères AIC et SIC, aboutissent aux mêmes résultats. Nous allons donc choisir le nombre de retard égal à 2.

La deuxième étape consiste à tester l'existence d'une relation de cointégration entre les variables en utilisant le test F-statistique développé par Narayan (2005). Les résultats sont présentés dans le tableau 3.

Table 3 : test de cointégration- approche ARDL

Equation used (1-3)	F-statistique
$F_{LPD} (LPD/LGDP, LPAUV)$	9.513*
$F_{LGDP} (LGDP/LPD, LPAUV)$	2.866
$F_{LPAUV} (LPAUV/LPD, LGDP)$	9.60*
Critical value of F-statistic	I(0)=3.88, I(1)=4.61

Valeur critique pour 5%.

Les résultats de test de cointégration montrent l'existence d'une relation de cointégration entre les variables lorsque la dette publique est une variable dépendante. Cette relation de cointégration persiste si la

pauvreté est considérée comme variable dépendante. À l'inverse, si le taux de croissance est une variable dépendante il n'y a pas de relation de cointégration.

L'étape suivante consiste à étudier la relation de long terme entre les différentes variables du modèle.

3.3 Relation de long terme

Le tableau 3 présente les résultats des estimations en se basant sur la méthode Moindre Carrée Ordinaire.

Table 3 : relation de long terme

	Variable dépendante		
	LPD	LGDP	LPAUV
LPD	-	-0.195* (0.003)	-0.009 (0.32)
LGDP	-1.80* (0.003)		-0.75* (0.004)
LPAUV	-0.518 (0.322)	-0.45* (0.004)	-
Constante	19.98* (0.002)	10.25* (0.00)	10.25* (0.00)

*significativité au seuil de 1%, ** significativité au seuil de 5%, ***significativité au seuil de 10%.

Les résultats des estimations montrent qu'à long terme la croissance économique réduit la dette publique, alors que l'augmentation de la pauvreté ne l'affecte pas. Dans le cas où la croissance économique est une variable dépendante, la dette publique agit négativement et significativement sur la croissance économique. L'augmentation de la pauvreté réduit le taux de croissance économique à long terme.

Cependant, la dette publique n'a pas d'impact sur la pauvreté à long terme. Alors que la croissance économique affecte négativement et significativement la pauvreté. Donc, la création de richesses réduit la pauvreté à long terme.

On peut conclure qu'à long terme une diminution de la dette publique en Tunisie améliore la croissance économique qui réduit à son tour la pauvreté.

3.4 Effet de court terme et causalité au sens de Granger

Les résultats de l'étude de causalité au sens de Granger sont présentés dans le tableau 4. On peut dire qu'il y a une causalité de long terme liant la croissance économique et la pauvreté à la dette publique. Cependant, la causalité à court terme n'est pas vérifiée.

Les résultats montrent aussi, que la dette publique et la croissance exercent un effet sur la pauvreté à long terme. Par ailleurs, le test de corrélation (LM) confirme l'absence de corrélation sériale.

Table 4 : Granger causality test: Wald test

variables	DLDP	DLGDP	DLPAUV
DLPD(-1)	-	-0.106 (0.48)	0.08 (0.52)
DLPD(-2)	-	-0.147 (0.31)	0.07 (0.55)
DLGDP(-1)	0.86 (0.33)	-	-0.15 (0.66)
DLGDP(-2)	0.98 (0.30)	-	-0.40 (0.32)
DLPAUV(-1)	0.153 (0.88)	0.598 (0.26)	-
DLPAUV(-2)	1.14 (0.24)	0.49 (0.30)	-
ECT(-1)	-0.56** (0.02)	-0.49 (0.22)	-0.73*** (0.06)
Serial correlation LM Test. Prob. chi (2)	0.16	0.35	0.50

* indicate significance at 1%, **indicates significance at 5%,*** indicates significance at 10%.

Les chiffres entre parenthèse (.) sont les probabilité de t-student.

Le terme d'erreur de la croissance économique est négatif mais non significatif signifie qu'il n'y a pas de relation de causalité à long terme liant la dette publique et la pauvreté à la croissance économique.

Afin de vérifier la stabilité des coefficients de régression, nous appliquons le test de somme cumulée (CUSUM). Les figures 1, 2 et 3 montrent que les valeurs critiques ne dépassent pas la signification de 5%, ce qui implique la stabilité des coefficients.

Figure 1

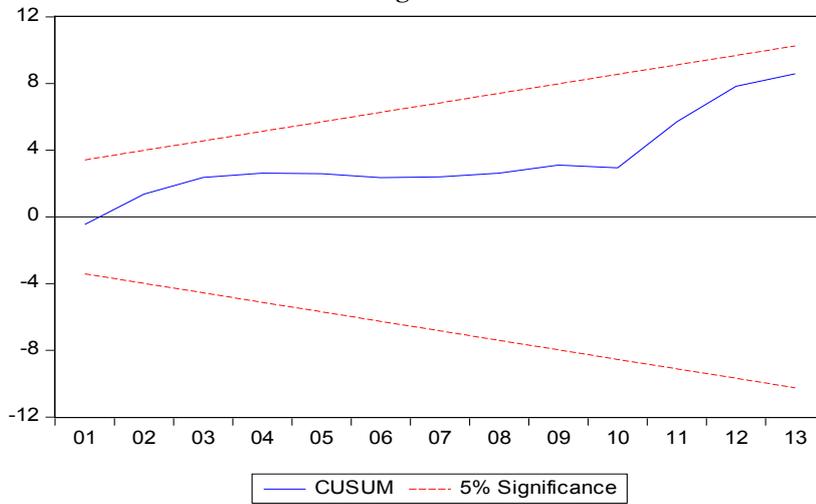


Figure 2

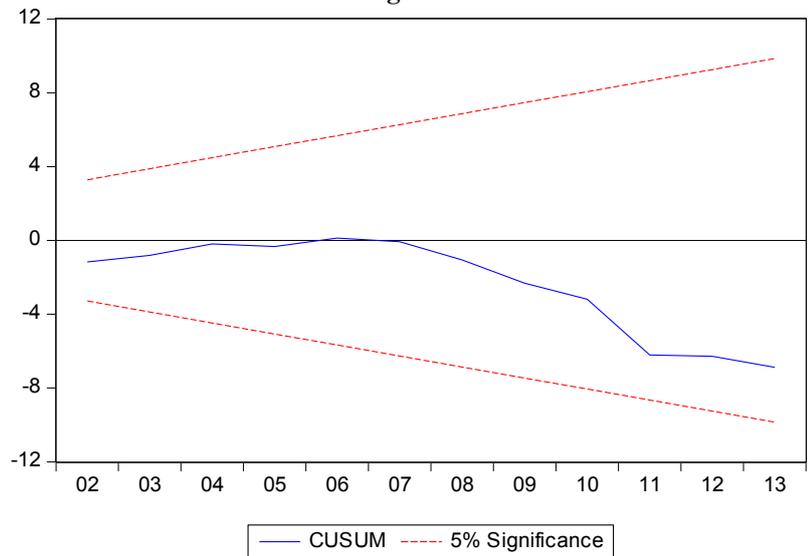
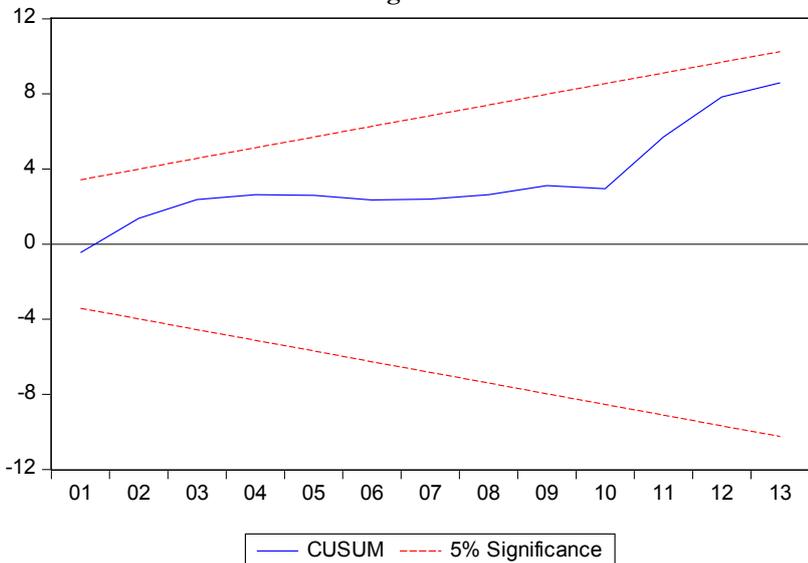


Figure 3



CONCLUSION

Dans ce papier, nous avons examiné les relations entre la dette publique, la croissance économique et la pauvreté en Tunisie sur une période qui s'étale de 1990 à 2013. Les résultats du modèle ARDL montrent qu'à long terme la dette publique réduit la croissance économique. Alors que son effet sur la pauvreté est non significatif. Cependant, la croissance économique affecte négativement et significativement la pauvreté et la dette publique. Ce qui confirme que la dette publique joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique. Nous avons aussi montré, en se basant sur le modèle à correction d'erreurs (ECM), qu'il y a une causalité de long terme allant de la dette publique et de la croissance économique à la pauvreté. En outre, la croissance économique et la pauvreté causent à long terme la dette publique. À court terme, on a montré qu'il n'y a pas de relation de causalité entre les différentes variables.

Ces résultats doivent inciter le gouvernement Tunisien à adopter des politiques de réduction de la dette publique et à trouver d'autres sources de financement afin d'améliorer la croissance économique qui réduit à son tour la pauvreté.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS M., CHRISTENSEN J. E. (2007) The Role of Domestic Debt Markets in Economic Growth: An Empirical Investigation for Low-income Countries and Emerging, *IMF Working Paper* 07/127, Washington, DC, IMF.
- ADAMS R. (2003), Economic growth, poverty and inequality: findings from a new dataset, *Policy Research Working Paper*, 2973, Washington, DC, World Bank.
- AGÉNOR P. R., BAYRAKTAR N., EL AYNAOUI K. (2008) Roads out of poverty? Assessing the links between aid, public investment, growth, and poverty reduction, *Journal of Development Economics* 86, 277-295.
- BANQUE CENTRALE DE TUNISIE (2014) Rapport annuel de la Banque centrale de la Tunisie.
- BANQUE MONDIALE (2013) *World Development Indicator*.
- CAMEN R., ROGOFF K. (2011) From financial crash to debt crisis, *American Economic Review*, 101, 1676-1706.
- CLEMENTS B., BHATTACHARYA R., NGUYEN T. Q. (2003) External Debt, Public Investment and Growth in Low-income Countries, *IMF Working paper*, 03/249, Washington, DC, IMF.
- DOLLAR D., KRAAY A. (2000), Growth is Good for the Poor, World Bank, Washington, D.C. Draft.
- ENGLE R. F., GRANGER C. W. J. (1987) Co-Integration and Error Correction: Representation, Estimation, and Testing, *Econometrica*, 55(2), 251-276.
- FORSLUND K., LIMA L., PANIZZA U. (2011) The determinants of composition of public debt in developing and emerging market countries, *Revue of Development finance*, 1, 207-222.
- HANSEN H. (2001) The Impact of Aid and External Debt on Growth and Investment: Insights from Cross-Country Regression Analysis, paper presented at *WIDER Conference on Debt Relief*, Helsinki, United Nations University, August.
- IDLEMOUNDEN K., RAFFINOT M. (2005) Le fardeau virtuel de la dette extérieure, *Cahier de recherche ERISCO*, 3.
- ISMIHAN M., OZKAN F. G. (2012) Public debt and financial development: a theoretical exploration, *Economics Letters*, 115, 348-351.
- KRUGMAN P. (1988) Financing vs. Forgiving a Debt Overhang: Some Analytical Issues, *NBER Working Paper*, n° 2486, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- KUMAR M. S., WOO J. (2010) Public Debt and Growth, *IMF Working Paper*, 10/174, Washington, DC, IMF.
- MENG X., GREGORY R., WANG Y. (2005) Poverty, Inequality and Growth in Urban China 1986-2000, *Journal of Comparative Economics*, 33, 710-729.
- NARAYAN P. K. (2005) The saving and investment nexus for China: evidence from cointegration tests, *Applied Economics*, 37, 1979-1990.
- PANIZZA U., PRESBITERO A. F. (2014) Public debt and economic growth: Is there a causal effect? *Journal of Macroeconomics*, 41, 21-41.
- PATILLO C., POIRSON H., RICCI R. (2002), External debt and growth, *IMF Working Paper*, 02/69.
- PATILLO C., POIRSON H., RICCI R. (2004) What are the channels through which external debt affects growth? *IMF Working Paper*, 04/15.
- PESARAN H. M., SHIN Y., SMITH R. J. (2001) Bounds test approaches to the analysis of level relationships, *Journal of Applied Econometrics*, 16, 289-326.
- QURESHI M. N., ALI K. (2010) Public debt burden and economic growth: evidence from Pakistan, *Journal of Finance and Economics*, 53, 100-108.
- REINHART C. M., ROGOFF K. S. (2010) Growth in a Time of Debt, *American Economic Review*, 100(2), 573-578.

- SAVVIDES A. (1992), Investment Slowdown in Developing Countries During the 1980s: Debt Overhang or Foreign Capital Inflows?, *International Review for social Sciences*, 45(3), 363-378.
- SEN S., KASIBHATLA K. M., B. STEWART D. B. (2007) Debt overhang and economic growth—the Asian and the Latin American experiences, *Economic Systems*, 31(1), 3-11.
- SENAY A. ACIKGOZ S., MERT M. (2010) The endogeneity of the natural rate of growth: An application to Turkey, *Panoeconomicus*, 57(4), 447-469.
- WARNER A. (1992) Did the Debt Crisis Cause the Investment Crisis?, *The Quarterly Journal of Economics*, 107(4), 1161-1186 .

Démocratisation et inégalités de revenu : cas des pays en développement

Salah AHMED¹

Les dernières décennies ont connu une percée démocratique sans précédent dans l'histoire des pays en développement. Le modèle démocratique s'est imposé largement dans le monde.

En théorie, une répartition moins inégalitaire du pouvoir politique devrait logiquement conduire à moins d'inégalités dans le partage des richesses. En effet, l'extension du droit de vote à l'ensemble de la société, en déplaçant l'électeur médian vers les couches les plus pauvres de la société, devrait en principe conduire au développement de la redistribution et une baisse des inégalités. Une démocratisation devrait donner plus de poids aux préférences des pauvres dans la prise de décision collective et favoriser davantage l'égalité dans la répartition des richesses. Malgré le raisonnement théoriquement peu controversé de l'effet négatif de la démocratie sur l'inégalité, ces arguments ont reçu peu de soutien empirique. Les données disponibles indiquent que les épisodes de changement positif de régime ont rarement été suivis d'une réduction des inégalités des revenus dans les démocraties émergentes. Elles se sont même renforcées dans une majorité de pays quel que soit leur régime politique. Il serait difficile de trouver une jeune démocratie ayant connu une diminution significative de l'inégalité, à plus forte raison une chute brutale conformément à ce que prédit la théorie de l'électeur médian de Meltzer et Scott (1981). La démocratisation serait-elle alors sans effet sur les inégalités ? Pourquoi la démocratisation n'aurait-elle pas en réalité un impact significatif sur la politique publique de redistribution ? Dans quelles circonstances, la démocratie affecte la redistribution et les inégalités des revenus ?

L'ambiguïté et/ou l'absence d'une relation significative entre la démocratie et l'inégalité des revenus ont deux explications (Acemoglu *et al.*, 2015 ; Timmons, 2010 ; Gradstein et Milanovic, 2004 ; Gil, Mulligan, Sala-i-Martin, 2004). La première est la courbe de Kuznets politique. Chong (2004) a montré que la démocratisation produit d'abord une augmentation de l'inégalité pour conduire ensuite, dans une seconde phase, à une amélioration de la distribution des revenus. Cependant, ce résultat est contesté par Palma (2011) selon lequel l'inégalité ne diminue pas après la démocratisation dans les pays ayant des niveaux historiquement élevés d'inégalité. Une deuxième explication suggère que les démocraties qui commencent par de fortes inégalités développent des institutions économiques et politiques défaillantes qui perpétuent la distribution inégale des revenus.

Par ailleurs, les résultats non concluants des travaux empiriques sont tributaires de la qualité des données et des outils économétriques utilisés. En particulier, les estimations dans ces travaux ne traitent pas suffisamment les problèmes d'endogénéité qui se manifestent dans l'analyse de la relation entre la démocratie et les inégalités. Le récent travail d'Acemoglu *et al.* (2015) propose d'étudier la relation dans sa dynamique à cause d'une relation inverse et décalée dans le temps entre l'inégalité et la démocratie. En suivant cette démarche, nous traitons la question de l'impact de la démocratisation sur les inégalités de revenu dans sa dimension institutionnelle et dans le contexte des pays en développement. Les inégalités de

¹ GEMAS, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université de Tunis El Manar. ahmedtun7@yahoo.fr

revenu sont dans une certaine mesure liées aux interactions entre les institutions économiques et politiques. La démocratisation se réfère à l'introduction du suffrage universel et d'élections compétitives. Elle implique non seulement l'émergence ou l'approfondissement d'une démocratie électorale, avec des larges libertés politiques mais aussi une déconcentration du pouvoir politique et une mise en place d'institutions inclusives.

La première partie présente les mécanismes par lesquels la démocratisation affecte les inégalités, en insistant sur les dysfonctionnements de ces mécanismes. La deuxième décrit les données statistiques utilisées dans notre analyse empirique. La troisième propose la méthodologie et les résultats. La conclusion dégage les limites de notre analyse et les perspectives de recherche.

1. MÉCANISMES DU LIEN ENTRE LA DÉMOCRATIE ET LES INÉGALITÉS : REVUE DE LA LITTÉRATURE

Nous rappelons les principaux mécanismes par lesquels la démocratie est censée conduire à une distribution de revenus moins inégalitaire, tout en insistant sur les facteurs de blocage liés à ces mécanismes.

Le canal principal de redistribution repose sur deux hypothèses fondamentales conformément au modèle de l'électeur médian par Meltzer et Scott (1981) : (i) les décisions de redistribution sont basées sur des choix rationnels des individus maximisant leur utilité; et (ii) tous les individus sont des électeurs, ce qui implique que le lien entre l'inégalité produite par le marché et la redistribution serait plus élevée dans les démocraties que dans les non-démocraties. Sachant que dans les sociétés fortement inégalitaires, la répartition des revenus a une asymétrie décalée vers la gauche et que le revenu moyen est plus élevé que le revenu médian, l'électeur médian aura toujours intérêt à voter pour une taxation progressive des revenus plus élevés et une redistribution favorable à la majorité. En vertu de l'impôt progressif, la redistribution profite davantage à l'électeur médian. Par conséquent, plus inégale est la répartition du revenu, plus l'électeur médian votera pour des impôts plus élevés et progressifs. En d'autres termes, dans les sociétés plus inégalitaires, l'électeur médian exercerait des pressions pour obtenir de la redistribution des avantages supérieurs aux coûts associés à une imposition plus élevée. Avec l'élargissement des droits de vote, l'électeur médian imposerait une plus grande pression sur le gouvernement afin de redistribuer la richesse au détriment des riches. La fiscalité devrait augmenter et peut-être devenir plus progressive. Ainsi, l'extension du droit de vote devrait générer une réduction des inégalités. En déplaçant l'électeur médian vers les couches les plus pauvres de la société, l'extension du droit de vote à l'ensemble de la société, devrait en principe conduire au développement de la redistribution et à une baisse des inégalités. En plus, une démocratisation devrait donner plus de poids aux préférences des pauvres dans la prise de décision collective et favoriser davantage l'égalité dans la répartition des richesses. Le modèle de Meltzer et Scott prédit une réduction des inégalités associée à la transition d'un régime autoritaire à un régime démocratique.

La démocratisation aurait-elle réellement un impact significatif sur la politique publique de redistribution conforme à ce modèle ?

Les résultats économétriques ne corroborent pas le modèle de Meltzer (Gradstein et Milanovic, 2004 ; Chong, 2004). En utilisant les données microéconomiques, Milanovic (2000), a souligné l'absence d'une redistribution par la voie de l'électeur médian, en constatant que les classes moyennes ne sont pas bénéficiaires nets de transferts redistributifs. Gil, Mulligan et Sala-i-Martin (2004) rejettent l'existence même d'une relation significative entre les mesures de la démocratie, comme le score de Polity, et les variables de politique publique tels que la part des recettes fiscales du gouvernement par rapport au PIB, ou le montant des dépenses sociales par rapport au PIB. En utilisant un panel de 128 pays, sur la période 1960-2010, l'analyse d'Acemoglu et al. (2015) explique pourquoi la démocratisation ne conduit pas à une baisse uniforme des inégalités après impôt, en dépit des changements dans la redistribution fiscale et les structures économiques. Premièrement, la démocratie peut être capturée par certaines élites. Dans le contexte des démocraties émergentes, il est probable que les procédures de prise de décisions et de l'exécution des politiques ne soient pas aussi transparentes que dans les vieilles démocraties. Les institutions politiques ne sont pas efficaces pour bloquer l'influence des groupes économiquement et politiquement privilégiés. Deuxièmement, la démocratisation bouleverse la répartition du pouvoir *de jure* au sein de la société. Toutefois, les effets réels des politiques sur l'inégalité ne dépendent pas de la seule répartition du pouvoir *de jure*, mais de la répartition du pouvoir *de facto*. Ceux qui voient leur pouvoir *de jure* décliner vont tenter de garder le contrôle du processus politique en cherchant à gagner davantage de

pouvoir de facto. Les groupes perdants de la démocratisation vont organiser leur résistance (via le contrôle de l'application locale de la loi, le lobbying) en vue d'avoir le pouvoir de facto et continuer à contrôler le processus politique, ce qui affaiblit l'impact de la démocratisation sur la politique publique de redistribution et donc sur les inégalités. Troisièmement, la démocratie peut davantage transférer de pouvoir politique aux classes moyennes qu'aux pauvres, auquel cas la redistribution peut s'opérer au seul profit des premiers.

Les expériences des démocraties émergentes dans les pays en développement montrent que le mécanisme de Meltzer et Scott n'est pas vraiment approprié. Selon Timmons (2010) la démocratie n'a pas d'effet significatif sur l'inégalité pour deux raisons. Premièrement, les données utilisées ne reflètent pas les conditions empiriques réelles dans la plupart des démocraties émergentes. Deuxièmement, d'autres facteurs ont été omis dans les régressions, tels que les effets du niveau de confiance sociale, de la qualité de la gouvernance, de la répartition initiale des actifs (Timmons 2010, 755-756).

Le second mécanisme principal par lequel la démocratisation affecte la redistribution et les inégalités de revenu porte sur le développement institutionnel. En effet, les inégalités économiques s'expliquent aussi par le jeu des institutions politiques et économiques. Les institutions économiques protègent les droits de propriété des citoyens selon leur degré d'inclusion au système politique. La démocratie façonne ces institutions économiques en incluant ou excluant les citoyens du processus politique qui construit des systèmes économiques. Ainsi, les questions de droits de propriété pourraient être liées à la nature du régime politique. La démocratie affecte la qualité des institutions économiques par des droits de vote accordés aux citoyens les plus pauvres exigeant plus de redistribution. En d'autres termes, la démocratie favorise non seulement une plus grande participation des électeurs mais aussi la mise en place d'institutions inclusives. Des droits de propriété bien définis créent de nouvelles opportunités pour les pauvres qui auraient la possibilité de diversifier leurs actifs et d'accéder aux nouveaux marchés. Les institutions démocratiques émergentes empêcheraient l'élite d'ériger des barrières à l'entrée et de profiter des marchés avec un pouvoir de monopole. Cette description théorique est rarement observée dans la réalité des PED. Alors que dans les économies développées les institutions sont stables et consolidées, dans les économies moins développées les défaillances institutionnelles sont plus fréquentes et plus profondes. Après tout, la question de la réforme institutionnelle, notamment la clarté des droits de propriété, figure parmi le programme des spécialistes du développement et des décideurs politiques.

En effet, dans les pays à fortes inégalités, les comportements de recherche de rente des élites politiques et économiques perpétuent la répartition inégale des richesses et du pouvoir politique.

L'influence disproportionnée des élites sur les processus de prise de décision politique se manifeste par les activités de lobbying. En outre, des pratiques assez fréquentes comme la corruption, le népotisme et le clientélisme peuvent servir les intérêts économiques et politiques des groupes restreints, ce qui bloque une redistribution progressive. Sur la base d'un échantillon de 70 pays développés ainsi que les pays en développement, les estimations de Chong et Calderon (2000) ont montré que l'effet de la qualité institutionnelle sur l'inégalité des revenus est significatif. La qualité des institutions est mesurée par un indice composite basé sur des données de l'International Country Risk Guide (ICRG) et de l'Environmental Business Risk Intelligence (BERI). Utilisant un vecteur autorégressif de panel et un test de causalité de Granger, Chong et Gradstein (2007) ont validé une relation de causalité bidirectionnelle entre les inégalités et un certain nombre d'indicateurs institutionnels, capturant les aspects démocratiques et institutionnels.

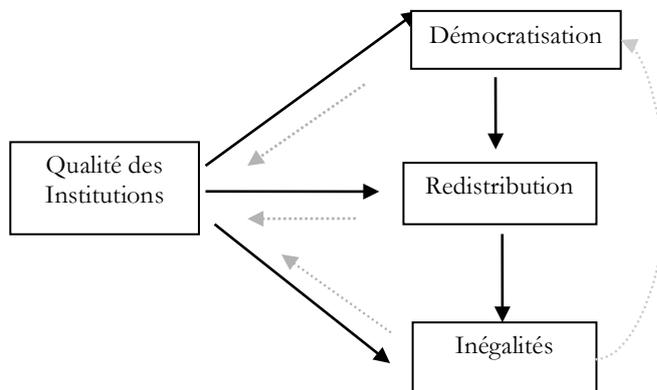
L'analyse de Chang (2007) soutient que la démocratisation a aggravé les inégalités des revenus dans les démocraties de la troisième vague en raison de l'abus de la responsabilité politique. L'ampleur des redistributions effectuées par les autocraties est ainsi sous-estimée. Haggard et Kaufman (2008) décrivent en détail comment les régimes autocratiques (en Amérique latine, dans la région arabe et en Asie du Sud-est) proposent des politiques de protection sociale assez étendues, y compris les systèmes d'éducation à grande échelle. La poursuite des diverses politiques de redistribution vise à construire la légitimité et le soutien dans les segments les plus pauvres de la population.

L'analyse de Savoia et *al.* (2010) attribue l'inégalité élevée et persistante à la présence des institutions économiques et politiques inefficaces qui résultent d'une forte inégalité initiale. La démocratie n'est pas une condition suffisante pour réduire les inégalités de revenu selon les estimations de d'Amendola et *al.* (2013) sur un panel des PED.

La revue des mécanismes de transmission de la démocratisation vers les inégalités de revenu permet de dégager un schéma (présenté dans la figure 1) qui fait intervenir des interdépendances décalées dans le temps. Les régimes politiques sont des phénomènes historiquement datés. Le changement du niveau de la démocratie dans une année donnée d'un pays est susceptible d'affecter avec des retards le niveau des inégalités. Les avantages de la démocratie ont des impacts intergénérationnels, comme dans le cas de

l'éducation. En d'autres termes, la démocratie est susceptible d'avoir à long terme des impacts cumulatifs sur les résultats sociaux. À son tour, la démocratisation en tant que variable endogène pourrait être le résultat des nombreuses institutions politiques et économiques.

Figure 1 : Schéma des interdépendances stylisées



Les flèches grisées pointillées indiquent les effets qui reviennent avec des décalages temporels.

2. LES DONNÉES

Nous suivons la méthode de Hadenius et Teorell (2005) qui combine les scores de Polity IV et les indices de Freedom House en une moyenne des mesures sur une échelle de 0 à 10, où 0 est le moins démocratique et 10 est le plus démocratique. Il s'agit d'un indice composite de Polity IV et celui de Freedom House (FH_iPolity2).

L'indice de démocratie Polity IV prend en compte la façon dont l'exécutif est choisi, le degré de contrôle sur le pouvoir exécutif et la forme de la compétition politique (Marshall et al., 2010). Cet indicateur est très sensible, il emploie une échelle de vingt et un points (-10 à 10) à partir de plus autocratique à plus démocratique, et offre une bonne couverture historique et géographique. Les données de Freedom House, mesurées relativement aux droits politiques et aux libertés civiles, sur une échelle de 1 (le plus libre) à 7 (moins libre) sont disponibles à partir de 1970. Comme il est courant dans les études empiriques de la démocratisation, nous générons des indicateurs de démocratisation à partir de ces scores. Une catégorie dichotomique de la démocratie permet d'établir les épisodes de changement positif de l'autoritarisme à la démocratie. Pour développer une mesure de la démocratisation, nous avons retenu une variable muette. Elle est codée 1 pour tout pays qui a un score de FH_iPolity2 \geq 5. La variable Démocratie du pays i à la date t prend la valeur zéro si le score FH_iPolity2 reste inférieur.

Sur l'ensemble de la période pour laquelle nous avons les deux types de données de Freedom House et Polity (1965 -2010) nous avons repéré 47 cas de changement de régime.

Les données des inégalités de revenu utilisées ici proviennent de la Standardized World Income Inequality Database (SWIID) de Solt (2009) où les coefficients de concentration de Gini sont harmonisés selon la mesure du revenu disponible pour les ménages, ce qui rend possible les comparaisons inter-pays et inter temporelles. Cette base allège le problème chronique de l'arbitrage entre la comparabilité et la couverture géographique et historique parmi les séries de données de l'inégalité du revenu existants, tels que le Luxembourg Income Study et la base de données de World Income Inequality. Elle élargit la comparabilité des coefficients de Gini pour le plus vaste ensemble de pays disponibles et des années de 1960 à nos jours (4540 observations provenant de 153 pays). Par conséquent, cette base de données est plus appropriée pour les études transversales vastes, en particulier pour les pays en développement. Le coefficient de Gini est une mesure normalisée entre 0 et 100, où des niveaux plus élevés indiquent une répartition plus inégale des revenus. Un avantage supplémentaire de la base de données Solt est qu'elle rapporte des coefficients de Gini pour la distribution du revenu net (après impôts et transferts) et la répartition du revenu brut.

L'indice de liberté économique (EFW) publié par l'Institut Fraser est notre proxy pour la variable institutions économiques. L'indice EFW contient les domaines suivants : (1) taille du gouvernement, (2) structure juridique de la protection des droits de propriété, (3) accès à une monnaie saine, (4) liberté de commerce international et (5) réglementation du crédit, du travail et des affaires (Gwartney, Lawson et Hall, 2011). Les scores de l'indice EFW varient de zéro à dix avec les cotes élevées indiquant une plus

grande liberté économique. Afin de mesurer la qualité des institutions politiques et économiques nous avons retenu l'indice ICRG (disponible depuis 1980) qui exprime à la fois l'État de droit, la corruption et la qualité de la bureaucratie.

3. DÉMOCRATISATION ET INÉGALITÉS DE REVENU : ANALYSE EMPIRIQUE

3.1 Méthodologie d'estimation

Le modèle dynamique qui découle du schéma proposé dans la seconde section s'exprime par l'équation suivante :

$$G_{it} = \rho G_{it-1} + \beta D_{it-1} + \gamma X'_{it-1} + \mu_t + u_i + \varepsilon_{it}, \quad (1)$$

où G_{it} est la variable dépendante, soit le log du coefficient de Gini ; D_{it-1} - démocratie retardée d'une période de cinq ans ; X'_{it-1} - variables de contrôle retardées d'une période de cinq ans, en log ; μ_t désigne l'effet temps lié aux chocs et tendances communs pour tous les pays ; u_i désigne les effets fixes pays ; ε_{it} est un terme d'erreur capturant tous les autres facteurs omis.

La présence de la variable dépendante retardée G_{it-1} à droite de l'équation permet de capturer la persistance (et retour à la moyenne) qui peut être un facteur déterminant de la démocratie ou corrélée avec d'autres variables.

L'estimateur de la Méthode des Moments Généralisée (GMM) est le plus adapté, notamment en présence d'une dimension temporelle faible relativement à la dimension individuelle et d'instrumentalisation des variables explicatives endogènes retardées (Roodman, 2006). Cette méthode permet de résoudre le problème d'endogénéité non seulement au niveau de la variable dépendante, mais aussi au niveau des autres variables explicatives par l'utilisation d'une série de variables instrumentales générées par les retards des variables. Dans nos spécifications, les retards sont de cinq ans, l'impact de la démocratisation sur les inégalités n'étant pas simultané. Les valeurs retardées des variables endogènes sont des instruments valables, tant qu'il n'y a pas corrélation sérielle des erreurs de second ordre. Il s'agit de l'estimateur d'Arellano et Bond (1991) obtenu en prenant des premières différences.

La transformation en différences premières élimine l'effet individuel fixe. L'équation de différenciation par rapport au temps estimée est donc :

$$\Delta G_{it} = \rho \Delta G_{it-1} + \beta \Delta D_{it-1} + \gamma \Delta X'_{it-1} + \Delta \mu_t + \Delta \varepsilon_{it}, \quad (2)$$

où les effets fixes pays sont éliminés par différenciation de temps.

L'estimateur GMM en différences premières consiste à obtenir des estimateurs convergents. Cette méthode utilise comme instruments les niveaux des variables retardées de la variable endogène, mais aussi, éventuellement, des autres variables explicatives. Les instruments pour cette régression en différence sont conformes à l'estimateur d'Arellano et Bond (1991) qui consiste à instrumenter les différences premières des variables explicatives endogènes par leurs valeurs retardées (d'au moins deux périodes) en niveau.

En l'absence d'une corrélation sérielle des résidus ε_{it} , les variables retardées G_{it-2} et D_{it-2} ne sont pas corrélées avec $\Delta \varepsilon_{it}$ et peuvent donc être utilisées comme instruments de ΔG_{it-1} . Quant à la méthode de Blundell et Bond (2000) qui fonctionne avec l'équation en niveau (plutôt que l'équation en différence), elle utilise les différences premières de la variable dépendante comme instruments pour le niveau retardé. Cet estimateur suppose donc que la valeur initiale de la variable démocratie n'est pas corrélée avec les effets fixes. Cette hypothèse n'est pas plausible dans notre cas qui se caractérise par des variables historiquement déterminées comme la démocratie et les inégalités de revenu. Nous préférons donc l'estimateur GMM en différence sur l'estimateur GMM système.

3.2 Résultats et interprétation de l'estimation

Les estimations utilisent un panel non cylindré de cinq ans, où nous prenons une observation tous les cinq ans de 1965 à 2010 et non des moyennes, qui introduiraient un schéma complexe de corrélation sérielle et rendraient plus difficile une estimation convergente.

Les statistiques descriptives pour toutes les variables utilisées dans l'échantillon sont présentées dans le tableau 1, séparément les observations dans les non-démocraties et les démocraties. Dans chaque cas, nous présentons les moyennes, les écarts-types, ainsi que le nombre total d'observations. Ces statistiques montrent que les démocraties ont tendance à être beaucoup plus développées économiquement que les

non-démocraties, avec un PIB par habitant supérieur, et un niveau d'éducation plus élevé. Ce qui apporte un soutien pour la théorie de la modernisation. Cependant, les démocraties sont plus inégalitaires que les non-démocraties selon l'indice de Gini de concentration de revenu avant et après impôt, bien qu'elles redistribuent davantage que les non-démocraties. En revanche, la qualité des institutions politiques et économiques est plus élevée dans les démocraties.

Les tableaux 2 et 3 présentent les résultats de nos estimations des effets de la démocratisation sur les inégalités de revenu en utilisant le coefficient de Gini net (après impôts et transferts) et le coefficient de Gini brut (avant impôt et redistribution) comme variables dépendantes. Toutes les variables (à l'exception de la variable démocratisation) sont exprimées en logarithme népérien. Compte tenu des limites de l'échantillon et de la qualité des données, le message le plus important de ces résultats est qu'il n'y a pas systématiquement d'effet significatif de la démocratisation sur les inégalités de revenu. Certaines de nos spécifications montrent un effet négatif de la démocratie sur l'inégalité mais celui-ci n'est pas stable, notamment quand on introduit le PIB per capita comme variable de contrôle. Conformément à l'analyse d'Acemoglu et *al.* (2015) l'ajout de variables de contrôles, comme les indicateurs de libertés économiques et le capital humain, ne modifie pas sensiblement les résultats selon la méthode retenue de GMM en différences. Le PIB par habitant a un effet positif significatif sur l'indice de Gini brut et net. L'effet de l'indice des libertés économiques sur les inégalités est non significatif. On a introduit dans le modèle une variable interactive entre la qualité des institutions et la démocratisation. La qualité des institutions est mesurée par l'indice de l'ICRG (à partir de la qualité bureaucratique et de l'État de droit). L'effet négatif et significatif est constaté uniquement sur les indices de Gini brut. Mais la variable démocratisation devient significative. Le test de sur-identification de Hansen ne rejette pas la validité des instruments utilisés (l'hypothèse nulle est : la validité des variables retardées en niveau comme instruments). Le test d'Arellano et Bond, avec l'hypothèse nulle : l'absence d'auto corrélation des erreurs du second ordre, rejette l'autocorrélation de second ordre dans presque tous les cas des estimations de l'indice de Gini de concentration du revenu net et brut.

CONCLUSION

Nos estimations basées sur l'estimateur GMM en différence d'Arellano-Bond montrent que la démocratisation en soi n'exerce pas un impact statistiquement significatif. Bien que certaines spécifications montrent un impact négatif sur l'inégalité de la démocratie, il n'y a pas d'impact robuste stable. L'estimateur d'Arellano-Bond conduit à des résultats qualitativement similaires à ceux d'Acemoglu et *al.* (2015) dans la mesure où l'augmentation de la démocratie ne réduit pas systématiquement les inégalités. L'explication est à la fois théorique et empirique. Il y a les arguments théoriques avancés dans la littérature sur la capture de la démocratie par les élites, ainsi que l'incapacité des institutions émergentes démocratiques de mettre en place une redistribution favorable aux pauvres. Les interactions de la démocratisation avec les institutions politiques et économiques jouent un rôle crucial. Elles conditionnent les effets de la démocratisation sur les inégalités. Nos résultats suggèrent que la présence d'un effet significatif de la démocratisation sur les inégalités est conditionnée par le développement institutionnel. Ces résultats sont tributaires de la qualité des données relatives aux inégalités de revenu, de la mesure des variables institutionnelles et de la méthode d'estimation utilisée. En plus, notre travail reste limité par la prise en compte formelle des variables institutionnelles sans analyse approfondie qualitative de leurs effets sur la relation entre la démocratisation et les inégalités dans le contexte des PED. En effet, il est important d'identifier les mécanismes par lesquels la démocratisation agit sur les niveaux d'inégalité, compte tenu des conséquences négatives des niveaux élevés d'inégalités sur les perspectives de développement de ces pays. L'échec des régimes démocratiques émergents dans la maîtrise des inégalités de revenus pourrait miner la confiance de la population dans les institutions politiques et exacerber les conflits sociaux, et ainsi, retarder la consolidation démocratique et précipiter un retour à l'autoritarisme.

BIBLIOGRAPHIE

- ACEMOGLU D., NAIDU S., RESTREPO P., ROBINSON J. (2015) Democracy, Redistribution and Inequality, *in* A. B. Atkinson, F. Bourguignon F. (eds.) *Handbook of Income Distribution*, vol. 2B, Elsevier, North Holland, Amsterdam, 1885-1960.
- AMENDOLA A., EASAW J., SAVOIA A. (2013) Inequality in developing economies: the role of institutional development, *Public Choice*, 155(1), 43-60.

- ARELLANO M., BOND S. (1991) Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an Application to Employment Equations, *Review of Economic Studies*, 58(2), 277-297.
- BLUNDELL R., BOND S. (2000) GMM Estimation with Persistent Panel Data: An Application to Production Functions, *Econometric Reviews* 19(3), 321-340.
- CHANG E. (2007) Political Transition, Corruption and Income Inequality in Third-Wave Democracies, *Afro barometer working paper* 79.
- CHONG A., GRADSTEIN M. (2007) Inequality and Institutions, *Review of Economics and Statistics*, August, 89(3): 454-465
- CHONG A. (2004) Inequality, Democracy, and Persistence: Is there a Political Kuznets curve?, *Economics and Politics*, 16(2), 189-212.
- CHONG A., CALDERON C. (2000) Institutional Quality and Income Distribution, *Economic Development and Cultural Change* 48, 761-86.
- GIL R., MULLIGAN C. B., SALA-I-MARTIN X. (2004) Do Democracies Have Different Public Policies than Non democracies?, *Journal of Economic Perspectives*, 18, Winter, 51-74.
- GRADSTEIN M., MILANOVIC B. (2004) Does Liberté = Egalité? A Survey of the Empirical Links between Democracy and Inequality with some Evidence on the Transition Economies, *Journal of Economic Surveys*, 18(4), 515-537.
- GWARTNEY J., LAWSON R., HALL J. (2011) *Economic Freedom Dataset*, published in *Economic Freedom of the World: 2011*, Annual Report Fraser Institute.
- HADENIUS A., TEORELL J. (2005) Assessing Alternative Indices of Democracy, Concepts and Methods, *Working Papers* 6, IPSA.
- HAGGARD S., KAUFMAN R. (2008) *Development, Democracy, and Welfare States: Latin America, East Asia, and Eastern Europe*, Princeton, Princeton University.
- MARSHALL M. G., JAGGERS T. R., GURR K. (2013) Polity IV Project: Political regime characteristics and transitions, 1800-2012, Tech. Rep., The Center for Systemic Peace, University of Maryland.
- MELTZER A. M., SCOTT F. R. (1981) A Rational Theory of the Size of Government, *Journal of Political Economy*, 89(5), 914-927.
- MILANOVIC B. (2000) The median-voter hypothesis, income inequality, and income redistribution: an empirical test with the required data, *European Journal of Political Economy*, 16(3), 367-410.
- PALMA J. (2011) Homogeneous Middles vs. Heterogeneous Tails, and the end of the Inverted-U: It's all about the share of the rich, *Development and Change*, 42(1), 87-153.
- ROODMAN D. (2006) How to Do xtabond2, *North American Stata Users' Group Meetings 2006*, Stata Users Group.
- SAVOIA A., EASAW J., MCKAY A. (2010) Inequality, democracy, and Institutions: A critical review of recent research, *World Development*, 38(2), 142-154.
- SOLT F. (2009) Standardizing the World Income Inequality Database, *Social Science Quarterly*, 90, 231-242.
- TIMMONS J. (2010) Does Democracy Reduce Economic Inequality? *British Journal of Political Science*, 40(4), 741-757

Annexes

Tableau 1 : Statistiques descriptives

Variable	Panel des pays et des périodes autoritaires			Panel des pays et des périodes démocratiques		
	Obs	Moyenne	Écart-type	Obs	Moyenne	Écart-type
PIB pc	367	2465.0	2606.3	303	5276.6	4967.2
Libertés économiques	242	5.24	0.92	274	5.99	0.98
Capital humain	306	3.51	1.92	279	5.58	2.36
Gini net	227	42.88	8.79	254	45.31	8.00
Gini brut	225	45.85	9.79	252	48.23	8.14
fh_ipolity2	367	2.411	1.23	303	7.74	1.21
Recettes fiscales en % du PIB	70	13.38	6.311	126	15.55	6.85
ICRG	192	0.41	0.16	236	0.47	0.14

Tableau 2 : Estimations des effets de la démocratisation sur les inégalités du revenu (Variable dépendante =Gini net)

Variables explicatives	1	2	3	4	5	6
Gini net	0.53***	0.49***	0.33**	0.38**	0.387**	0.43***
(t-1)	(0.13)	(0.17)	(0.15)	(0.14)	(0.14)	(0.15)
Démocratie	-0.01	-0.04	-0.05**	-0.11**		
	(0.02)	(0.02)	(0.02)	(0.05)		
PIB pc	0.16*		0.25***	0.25***	0.26***	0.08
	(0.08)		(0.06)	(0.07)	(0.07)	(0.05)

Libertés écon.		0.05* (0.03)	0.03 (0.02)			
Var. interactive				0.17 (0.14)	-0.09 (0.06)	-0.14* (0.07)
Obs.	365	193	193	193	193	193
Pays	77	63	63	63	63	63
Hansen p-value	0.94	0.78	0.65	0.62	0.81	0.71
AR1 p-value	0.10	0.87	0.58	0.64	0.62	0.93
AR2 p-value	0.01	0.24	0.18	0.18	0.14	0.07
Instruments	72	52	52	52	52	52

Notes : Écart-type en parenthèses. ***, **, * significativité à 1%, 5%, et 10% respectivement.

**Tableau 3 : Estimations des effets de la démocratisation sur les inégalités du revenu
(Variable dépendante =Gini brut)**

Variables explicatives	1	2	3	4
Gini brut(t-1)	0.48*** (0.13)	0.61*** (0.14)	0.63*** (0.14)	0.75*** (0.13)
Démocratie	-0.06* (0.03)	-0.06* (0.02)	-0.04 (0.05)	
PIB pc	0.23** (0.09)			
Libertés économiques	0.11 (0.09)	0.15 (0.09)	0.16 (0.11)	
Cap.hum		-0.10 (0.18)	-0.07 (0.18)	
Var. interactive			-0.06 (0.13)	-0.23*** (0.08)
Observations	171	171	171	192
pays	53	53	53	64
Hansen p-value	0.49	0.44	0.49	0.48
AR1 p-value	0.28	0.19	0.21	0.17
AR2 p-value	0.80	0.62	0.64	0.36
Instruments	48	48	48	48

Notes : Écart-type en parenthèses. ***, **, * significativité à 1%, 5%, et 10% respectivement.

Quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs¹

Rédha YOUNES BOUACIDA²

Le concept de développement durable désigne une nouvelle vision du développement, qui prend en compte le respect de l'environnement et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, et permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il recouvre différentes dimensions, économiques, sociales et environnementales, mais aussi culturelles et spatiales (Sachs, 1997 ; Nurse, 2006).

Du côté des pays en voie de développement (PVD), la dimension environnementale se traduit difficilement dans les politiques publiques de développement. Pourtant, les populations de ces pays, notamment les plus pauvres, sont les plus vulnérables car fortement exposées aux risques environnementaux dont les effets sont souvent irréversibles. Compte tenu de leur croissance et de leur structure de consommations carbonées, les PVD sont confrontés à des enjeux majeurs avec le changement du régime climatique. La croissance de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) implique en effet pour eux des efforts accrus en matière de contribution à la lutte contre les changements climatiques, et ils ont désormais un rôle important dans les négociations internationales sur ce sujet (Nguyen et *al.*, 2010). Cependant, les discours, les négociations et les coopérations internationales sur les objectifs du développement durable ont montré la réticence de certains pays du Nord en termes de politiques économiques et les conflits d'intérêt qui se nouent autour des ressources naturelles et des changements climatiques. L'absence de cohérence entre les discours et les pratiques en matière de développement durable a réduit l'efficacité de la coopération mondiale, et les pays du Sud restent méfiants face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour la durabilité du développement.

Les questions liées au développement durable rendent en effet ce processus de développement plus coûteux et semblent donc compliquer la situation des PVD. Néanmoins, en dépit des contraintes, certains d'entre eux ont affiché leur volonté et engagement pour garantir une stratégie de croissance et de développement intégrant la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

Dès les premières conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, l'Algérie, dont la croissance économique est tirée par le secteur des hydrocarbures qui fournit l'essentiel des exportations (97%) et une grande partie des recettes de l'État (70%), a été partie prenante de ce processus. Elle a signé en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) élaborée au Sommet de la Terre à Rio. Elle a adhéré au Protocole de Kyoto en 2005 et a ratifié l'ensemble des conventions climatiques internationales. L'Algérie a marqué ainsi sa volonté de participer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques et de s'attaquer aux problèmes

¹ L'auteur tient à remercier les professeurs Bernard Haudeville (CEGAM Aix Marseille Université) et Michel Lesourd (Université de Rouen) de leurs précieux commentaires et remarques pour améliorer ce travail de recherche.

² Université du 20/08/1955 Skikda, Chercheur associé au CAE-CERGAM d'Aix Marseille Université. redha.younes.bouacida@bbox.fr

environnementaux. Elle a intégré, à travers son engagement politique, les principes de développement durable et les questions environnementales à sa stratégie globale de développement, dans un souci de maintenir l'équilibre entre les impératifs de son développement socio-économique et la préservation de l'environnement.

Cet article traite la question de l'intégration de l'Algérie dans le développement durable. La première partie expose la stratégie de développement durable enclenchée. La seconde propose un ensemble d'indicateurs pour évaluer l'efficacité des politiques algériennes mises en place depuis une quinzaine d'années.

1. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ALGÉRIE

Depuis 2000, l'Algérie a adopté une stratégie de développement durable qui s'est traduite par des politiques mises en place de façon progressive par le biais d'instruments de planification et d'actions. Cette stratégie repose sur différents axes qui concernent notamment la gestion des actifs naturels et la lutte contre la pollution, des choix économiques et sociaux, et l'implication des différents acteurs de la société au processus de développement soutenable.

1.1 *Les politiques environnementales*

Les politiques environnementales en Algérie sont pilotées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), créé à cet effet en 2000. Le pays dispose aussi d'un réseau d'organismes sous tutelle pour coordonner sa politique, dont le plus important est certainement l'Observatoire National de l'Environnement (ONE) créé en 2002, qui gère les réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux naturels. La mise en œuvre de cette politique, comme le contrôle et le suivi des programmes environnementaux sont relayés au niveau régional et au niveau local par des services décentralisés. Les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics sont l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des populations, la conservation du patrimoine écologique, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et enfin la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Les actions mises en œuvre ont été appuyées par la création de plusieurs organismes publics pour accompagner et consolider les politiques sur le terrain. Plusieurs plans ont été mis en œuvre depuis 2002.

Le premier Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD, 2002-2012), lancé en 2002, vise à renforcer le cadre législatif et réglementaire du développement durable, intégrer le concept de durabilité dans les différents programmes de développement, réduire la pauvreté, associer les différents acteurs économiques et les populations à sa mise en œuvre à travers la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA-ACC) qui couvre la période 2003-2013, a comme objectifs la lutte contre l'érosion et la participation à l'effort international de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le plan de développement quinquennal (2010-2014) renouvelle la prise en compte de toutes les questions relatives à la biodiversité, la dégradation des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la protection du littoral, et la maîtrise des rejets polluants du secteur énergétique.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et le Programme de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PDEREE) qui s'étalent sur la période 2010-2030, sont la continuité des programmes précédents pour la réduction des émissions de carbone, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Enfin, en 2013, un Plan National Climat (PNC) a relayé les plans précédents, il vise notamment à l'adaptation des infrastructures industrielles aux règles et normes environnementales internationales et à la promotion du secteur des énergies renouvelables.

1.2 *Les mesures principales*

Les émissions de gaz à effet de serre: la consommation d'énergie, qui repose majoritairement sur les combustibles fossiles en pétrole et gaz (99%), constitue la source principale des rejets polluants en Algérie. Les quantités importantes de GES, principalement le dioxyde de carbone (CO₂), rejetées dans l'atmosphère proviennent du secteur des transports (44%), du résidentiel et du tertiaire (34%), et de

l'industrie (14%) (APRUE, 2012). Dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle, le MATE a introduit des mesures coercitives avec le renforcement des valeurs limites des rejets industriels, notamment la réduction drastique des gaz torchés du secteur des hydrocarbures, et des mesures qui incitent les entreprises à recourir aux normes environnementales internationales dans leurs activités économiques (management environnemental, responsabilité sociétale...). Ces actions se sont traduites par l'introduction progressive d'une fiscalité écologique basée sur le principe de « pollueur payeur », afin d'encourager les opérateurs économiques à maîtriser leur impact sur l'environnement et à utiliser de façon efficace les ressources naturelles. Concernant le secteur résidentiel, en vue de promouvoir une consommation énergétique rationnelle, des mesures ont été introduites en 2011 dans le cadre du Programme National de Maîtrise de l'Énergie (PNME), notamment l'isolation thermique des bâtiments. Aussi, pour lutter contre les atteintes à l'environnement liées aux transports urbains, l'Algérie a opté progressivement ces dernières années en faveur de modes de transport plus économes en énergies⁵.

Les énergies renouvelables : la diversification du bouquet énergétique en Algérie constitue un axe important dans la politique de lutte contre le changement climatique. Le programme des énergies renouvelables (ER) mis en place ces dernières années permettra selon les décideurs politiques d'augmenter la part des ER dans la consommation énergétique à hauteur de 14% d'ici 2020. C'est un défi majeur au regard des enjeux environnementaux et de la problématique de préservation des ressources naturelles. Pour subvenir aux besoins énergétiques du pays, qui devraient doubler à l'horizon 2020, la politique en faveur du développement des énergies renouvelables sera appuyée en grande partie par la filière solaire. Avec son immense Sahara et un ensoleillement très élevé, l'Algérie dispose de l'un des meilleurs potentiels solaires au monde. C'est non seulement une opportunité pour couvrir la demande énergétique intérieure et augmenter la part des énergies vertes dans la consommation totale, mais aussi un tremplin potentiel pour le développement d'un marché régional en énergie solaire, et donc pour l'implantation d'industries créatrices d'une nouvelle richesse pour le pays. À ce titre, l'Algérie participe depuis 2008 au Plan Solaire Méditerranéen (PSM) pour le développement de la filière solaire et éolienne et a conclu, en 2009, une coopération avec l'Allemagne pour la construction de la première tour thermique dans le monde, qui devrait lui permettre de satisfaire d'ici 2030 un tiers de ses besoins énergétiques à partir de ressources renouvelables. Enfin, depuis 2011, l'Algérie dispose de sa première centrale hybride solaire-gaz, dont 20% est d'origine solaire (Ministère de l'Énergie, 2011).

La biodiversité : l'Algérie présente une diversité taxonomique, écosystémique et paysagère importante. Cette richesse de la biodiversité s'explique par l'étendue de son aire géographique, du Nord méditerranéen au Sud saharien, où l'on rencontre des zones côtières, humides, montagneuses, forestières, steppiques et sahariennes. Cependant, cette diversité biologique est menacée par la sécheresse, la désertification, les incendies, les pollutions, l'expansion démographique et l'urbanisation, la destruction et/ou la surexploitation des ressources... L'Algérie a adhéré à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) du sommet de Rio et au protocole de Nagoya qui sont à l'origine de sa politique globale pour la biodiversité. Dans ce cadre, elle a défini en 1997 une stratégie et un plan d'action national et élaboré en 2002 une politique afin de réduire les menaces pesant sur la biodiversité. L'engagement a été renouvelé par un nouveau plan pour la période 2011-2020. Les actions déployées concernent principalement la lutte contre la désertification et l'avancée du désert menaçant le nord du pays, la réduction des pertes des habitats naturels, la dépollution du milieu marin, la protection et la valorisation du littoral, la gestion de l'eau, la sauvegarde des aires protégées et des espaces verts, la protection des ressources biologiques, et la valorisation des ressources rares sahariennes comme l'eau fossile.

La santé et la qualité de vie : dans la mesure où la santé est intrinsèque au développement durable, une politique dans ce contexte doit garantir à l'être humain l'accès aux soins, mais aussi de vivre bien et en bonne santé, notamment à travers la prévention vis-à-vis de la détérioration de l'environnement. Dans cette perspective, les principaux objectifs du PNAE-DD mis en place par les pouvoirs publics en 2002 sont l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens. Ces mesures ont été prises dans un contexte où la pauvreté touchait près du quart de la population algérienne. Dans les zones urbaines, la population pauvre souffrait de problèmes de santé liés au logement précaire, à l'accès difficile à l'eau potable, à l'exposition aux pollutions industrielles et aux eaux usées. Un constat semblable valait dans les zones rurales puisque c'est toujours la catégorie pauvre de la population qui est la

⁵ Ceci a concerné dans un premier temps les grandes villes (projets pilotes) et va s'étendre, à terme, à l'ensemble des autres agglomérations.

plus exposée à la dégradation de l'environnement et aux risques climatiques. Aussi, une politique de libéralisation partielle du système de santé a été instaurée ces dernières années en Algérie afin de promouvoir l'émergence d'un marché de la santé permettant d'améliorer l'efficacité productive des secteurs sanitaires.

La sensibilisation et l'éducation environnementale : en 2002, une stratégie d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) a été instaurée. C'est un protocole d'accord signé entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'environnement pour l'introduction de « l'éducation à l'environnement » dans les cursus de formation scolaire et la création d'activités complémentaires à travers les clubs verts des établissements d'enseignement. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation aux problèmes environnementaux sont menées en direction des différents acteurs de la société. Les thèmes du changement climatique, des gestes éco-responsables, des effets de la pollution de l'air sur la santé, de la préservation des ressources... sont abordés et débattus.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années, les enjeux du développement durable ont été intégrés dans des politiques environnementales algériennes.

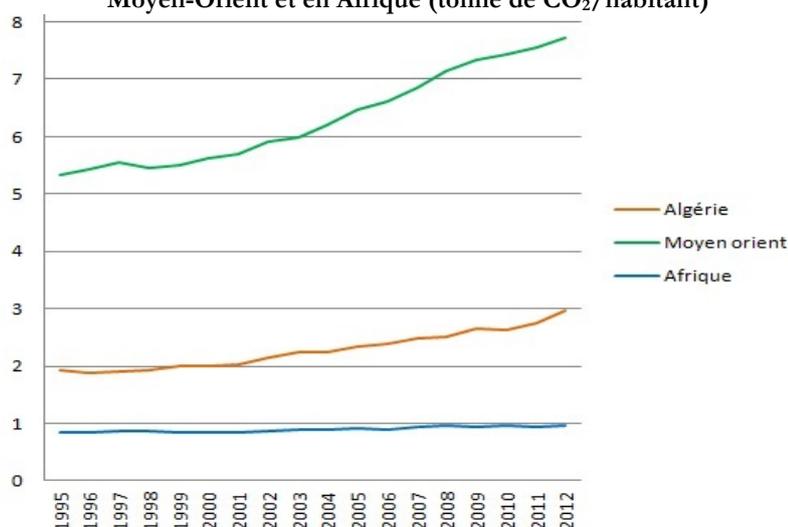
2. LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ALGÉRIE

Nous utiliserons une des méthodes de mesure les plus courantes qui consiste à sélectionner un certain nombre d'indicateurs pour chacune des trois dimensions du développement durable. Il s'agira d'indicateurs phares qui couvrent les trois objectifs transversaux du développement durable, d'indicateurs composites obtenus à partir d'un agrégat d'indicateurs individuels pour rendre compte de l'efficacité économique, de l'équité sociale et la durabilité de l'environnement, enfin d'indicateurs globaux qui s'inscrivent dans une démarche de mesure exclusivement comptable de la performance économique en y intégrant l'environnement.

2.1 Les indicateurs phares

Les émissions de gaz à effet de serre : l'Algérie n'avait pas d'engagement quantifié de réduction de ses émissions de GES en ratifiant le protocole de Kyoto, cependant elle a consenti des efforts afin de maîtriser ses émissions dans le cadre de la lutte mondiale contre le réchauffement climatique. En 2012, les émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie s'élèvent à 114 millions de tonnes, soit environ deux fois celles de 1995. Les émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie rapportées à la population sont de 2,97 tonnes de CO₂/habitant (t CO₂/hab), soit une fois et demie supérieure à 1995 (Graphique 1).

Graphique 1 : Évolution des émissions de CO₂ dues à la combustion d'énergie par habitant en Algérie, au Moyen-Orient et en Afrique (tonne de CO₂/habitant)



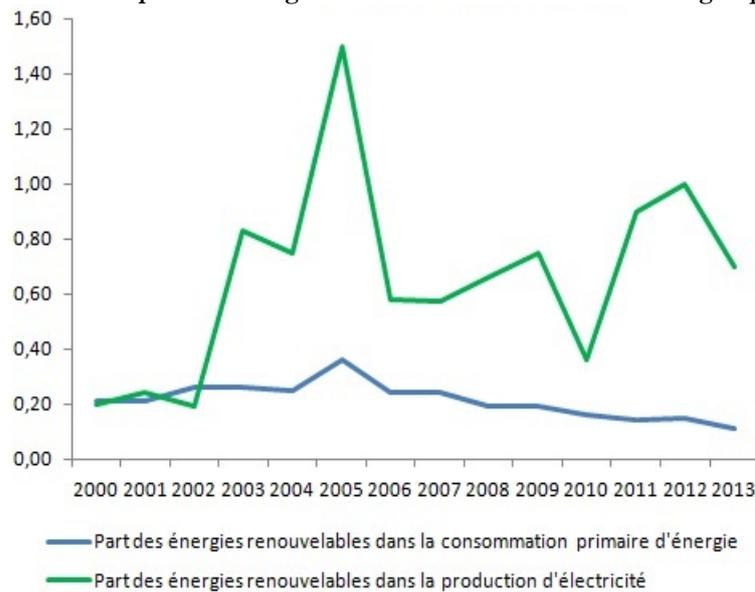
Source : AIE (2012).

Les émissions par habitant en Algérie sont supérieures à la moyenne en Afrique (1 t CO₂/hab), et inférieures à la moyenne dans la région du Moyen-Orient (7,6 t CO₂/hab) et dans le monde (4,5 t

CO₂/hab). Les principaux secteurs polluants en Algérie sont : transports (49%), résidentiel et tertiaire (31%), et industriel (12%) (APRUE, 2012 ; AIE, 2012). Avec une consommation énergétique finale qui a augmenté en moyenne de 6,5% par an sur la période 2000-2012 et une très faible part des énergies propres (on le verra par la suite) l'Algérie a du chemin à faire pour maîtriser ses émissions polluantes.

Les énergies renouvelables : en Algérie, le bouquet énergétique est encore très peu diversifié. Sur la dernière décennie, la part des ER dans le bilan énergétique n'a pas évolué et reste très faible, ne représentant aujourd'hui que 0,11% (Graphique 2). La part des ER dans le mix électrique se situe à 0,7%, loin de la moyenne de la zone de l'Afrique du Nord à 6,5%. La production électrique d'origine renouvelable est partagée entre le solaire et l'hydraulique qui représentent respectivement 15% et 85% (l'éolien est presque inexistant). Les objectifs fixés par les pouvoirs publics d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à un niveau de 14% d'ici 2020 ne seront probablement pas atteints.

Graphique 2 : Évolution de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique en Algérie (en %)



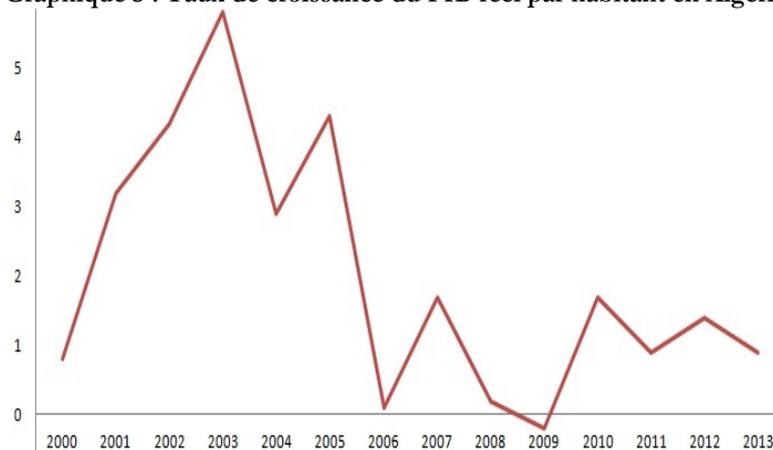
Source : Enerdata (2013).

L'utilisation rationnelle d'énergie : l'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Elle se calcule en faisant le rapport entre consommation d'énergie et PIB et s'exprime en kilogrammes d'équivalent pétrole/dollars (kep/\$).

En Algérie, l'intensité énergétique a augmenté de plus d'un point depuis 2000 et a atteint 0,16 kep/\$2005 ppa en 2013 selon les statistiques d'Enerdata (2013), niveau toutefois inférieur à la moyenne mondiale (0,20 kep/\$2005 ppa) et africaine (0,25 kep/\$2005 ppa). Mesurée par habitant, la consommation d'énergie a nettement augmenté ces dix dernières années, et représente aujourd'hui 1100 kep/hab (moyenne mondiale 1800 kep/hab). Face à cette progression rapide, le programme de l'efficacité énergétique mis en place par les pouvoirs publics depuis 2011 constitue une opportunité pour renverser cette tendance et aller vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Le taux de croissance du PIB par habitant : la croissance du PIB illustre le dynamisme économique et la capacité d'un pays à produire de la richesse lui permettant de répondre aux besoins sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures. De ce point de vue, le taux de croissance du PIB par habitant à prix constant peut être utilisé comme un indicateur (même s'il est discutable) pour comparer les situations économiques en termes de revenu.

Entre 2000 et 2013, le PIB réel de l'Algérie par habitant a augmenté en moyenne de 2% par an (Banque mondiale, 2013), contre 3,32% au Maroc, 2,92% en Tunisie et 2,57% en Égypte (Graphique 3). Avec plus de 7500 dollars par habitant (ppa 2005), l'Algérie se place devant le Maroc et l'Égypte mais derrière la Tunisie. En l'absence d'un tissu économique diversifié capable de produire de la richesse, l'économie algérienne reste fortement dépendante des revenus du secteur des hydrocarbures, qui représente près de 40% du PIB et pose la question de la dynamique réelle de la croissance du PIB et de l'amélioration des revenus de la population.

Graphique 3 : Taux de croissance du PIB réel par habitant en Algérie

Source : Banque mondiale, 2013.

L'espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est aussi un indicateur de développement durable. Il représente la durée de vie moyenne, soit l'âge moyen du décès, d'une génération d'hommes et de femmes. Cet indicateur est généralement complété par l'espérance de vie en « bonne santé » qui indique le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre sans incapacité.

En Algérie, l'espérance de vie à la naissance est de 71 ans, identique à celle des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord. Elle est de 69 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes (OMS, 2012) et s'est allongée d'environ 5 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes depuis 1990. Les écarts se réduisent entre les hommes et les femmes pour l'espérance de vie en bonne santé, respectivement 62 et 63 ans pour l'année 2007 (dernière année disponible).

L'accès à l'emploi et à l'éducation : le développement durable vise à assurer l'éducation pour tous et à fournir un emploi à l'ensemble de la population active, l'objectif étant de lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale.

En Algérie, le taux d'alphabétisation des jeunes s'est amélioré ces quinze dernières années. Selon l'UNESCO (2012), il est passé de 87% en 1998 à 92% en 2012. Même constat pour le taux de scolarisation qui affiche des taux élevés (Tableau 1). De ce double point de vue, le bilan est plutôt satisfaisant.

Tableau 1 : Indicateurs du niveau d'éducation en Algérie (en %)

Année	1997	2012
Taux de scolarisation dans le primaire	96	97,30
Taux de scolarisation dans le secondaire	68,5	97,60

Source : <http://www.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=DZA>, UNESCO, 1999.

En dépit d'une amélioration sur la dernière décennie, le taux de chômage en Algérie reste élevé et se situe à plus de 10% de la population active (ONS, 2014). Il touche principalement les jeunes diplômés universitaires (un jeune actif sur quatre). Le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire celui qui concerne les personnes en chômage depuis plus d'un an, représente 6,5% de la population active. L'emploi précaire (personnes employées en tant qu'aides familiales non rémunérées et travailleurs indépendants) représente près de 30% de l'emploi total (PNUD, 2014). La lutte contre les inégalités de revenus, le chômage (notamment de longue durée), et la pauvreté reste un vrai défi. À ce titre, en 2013, l'Algérie a été distinguée pour avoir réalisé le premier OMD. Elle a enregistré une réduction de la pauvreté⁸, qui est passée de 14,1% en 1995 à 5% en 2008 (dernière statistique officielle disponible).

L'évolution de la biodiversité : conformément à sa stratégie environnementale pour la conservation de la diversité biologique, la multitude des zones terrestres protégées en Algérie couvre tous les secteurs écologiques des domaines biogéographiques avec 28 aires protégées (soit près de 34% du territoire national), 23 zones humides et 11 parcs nationaux (MATE, 2014). Pratiquement tous les parcs naturels

⁸ Calculé selon le niveau de revenu pouvant procurer des produits alimentaires dont l'apport calorique serait de 2100 calories par jour et par personne.

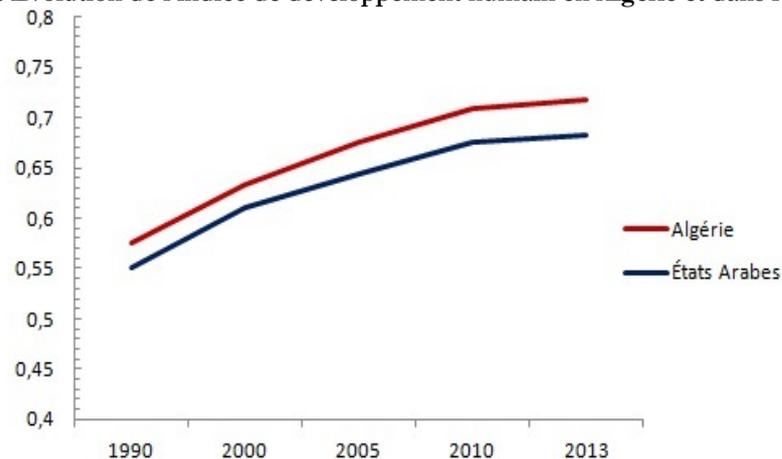
nationaux ont été dotés d'un plan de gestion, ce qui a permis d'associer les populations riveraines aux différents programmes de développement et de limiter les dégâts causés à ces patrimoines naturels (Laouar, 2010). Toutefois, les surfaces forestières protégées ne représentent toujours que 0,6% du territoire national et les zones marines protégées 0,4% des eaux territoriales. Le projet de barrage vert lancé au début des années 1970 pour lutter contre la désertification, qui s'étend de la frontière occidentale à la frontière orientale du pays, a connu un taux de réalisation de 10% seulement. Beaucoup d'efforts restent donc à accomplir en Algérie pour faire évoluer, protéger et restaurer la biodiversité.

2.2 Les indicateurs composites

L'Indice de Développement Humain (IDH) : il s'agit d'un indice composé qui a pour objectif de mesurer le niveau de développement d'un pays, sans en rester simplement à son poids économique. Il permet à travers ses trois composantes (santé et longévité, niveau d'instruction, et niveau de vie décent) d'appréhender la dimension sociale du développement durable.

En 2013, l'Algérie est parmi les pays ayant « un indice de développement humain élevé ». Ce dernier s'établit à 0,717, contre 0,682 dans les États Arabes. Avec un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de l'ordre de 0,95% par an depuis 2000 (Graphique 4), l'Algérie a gagné 13 places en se classant au 93^{ème} rang sur 187 pays. Cette amélioration de l'IDH est due notamment à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et au niveau d'instruction comme souligné plus haut. Toutefois, les disparités entre les femmes et les hommes restent relativement importantes. Selon le PNUD, en 2013, l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG) est de 0,425 (0,451 au niveau mondial) (PNUD, 2014). L'Algérie a donc encore des efforts à fournir pour satisfaire les critères du développement humain.

Graphique 4 : Évolution de l'indice de développement humain en Algérie et dans les pays arabes



Source : UNDP, 2014.

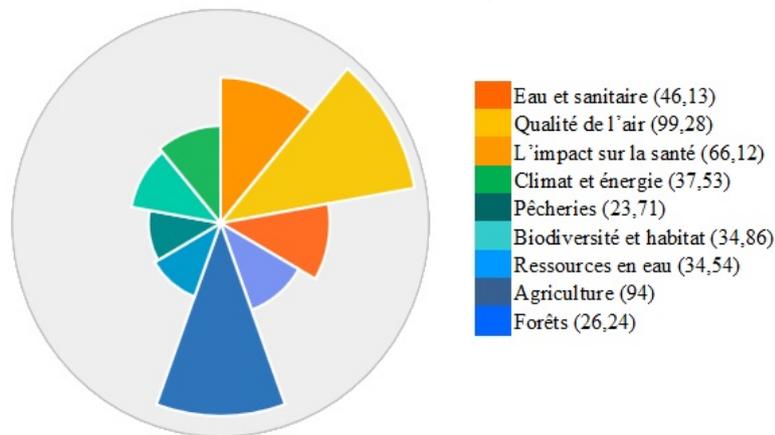
L'Indice de Performance Environnementale (IPE) : créé en 2006 par des chercheurs des universités américaines de Yale et de Columbia, l'Indice de Performance Environnementale « *The Environmental Performance Index, EPI* » est un outil d'évaluation de l'efficacité des politiques environnementales d'un pays. L'IPE couvre deux domaines principaux de politiques : la protection de la santé publique contre les risques environnementaux et la protection des écosystèmes. Cet indice est construit par le calcul et l'agrégation de 20 indicateurs qui, reliés aux neuf politiques publiques⁹, reflètent les données environnementales d'un pays et permettent une évaluation détaillée pour obtenir à la fin une note sur 100.

Dans le récent classement mondial IPE établi en 2014, l'Algérie figure à la 92^{ème} place sur 178 pays, avec un score de 50,08. 13^{ème} pays arabe en termes de performances environnementales, elle est devancée par l'Égypte, la Tunisie et le Maroc, classés respectivement aux 50^{ème}, 52^{ème} et 81^{ème} places. L'IPE de l'Algérie affiche des scores très élevés pour la qualité de l'air, les subventions agricoles et la réglementation de pesticides. Le score de la mortalité infantile est légèrement au-dessus de la moyenne, et celui de la distribution de l'eau et des conditions sanitaires est très moyen. Cependant, l'Algérie obtient de faibles scores pour le climat et l'énergie, l'habitat naturel et la biodiversité, ou les ressources en eaux. Enfin, pour la protection des stocks halieutiques et la couverture des surfaces forestières, les scores sont très faibles

⁹ Elles concernent : eau et sanitaire, qualité de l'air, l'impact sur la santé, climat et énergie, pêcheries, biodiversité, ressources en eau, agriculture, et forêts.

(Figure 1). Au cours de ces dix dernières années, le score de l'IPÉ de l'Algérie ne s'est pas amélioré. Ceci nous donne un aperçu du niveau d'efficacité des politiques environnementales conduites jusqu'ici par les pouvoirs publics algériens.

Figure 1 : Scores de 9 catégories d'indicateurs de performance environnementale sur une échelle de 100 en Algérie (2014)

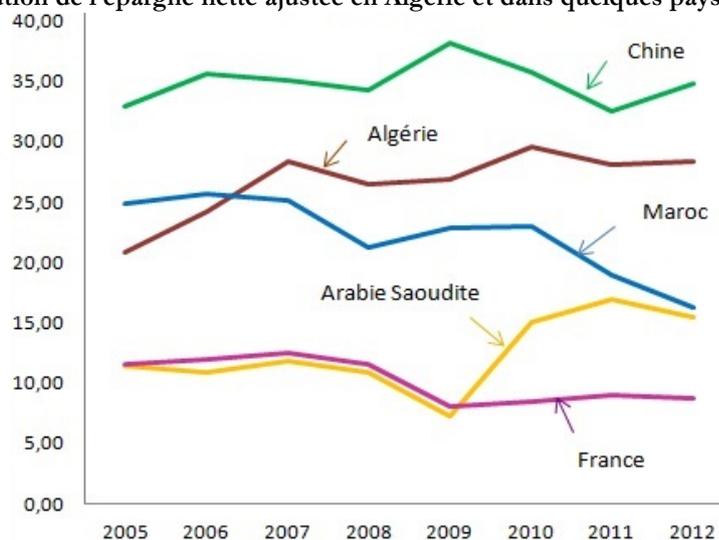


Source : <http://epi.yale.edu/epi/country-profile/algeria>

2.3 Les indicateurs globaux

L'épargne nette ajustée : c'est un indicateur de soutenabilité mis au point par la banque mondiale (2012) pour exprimer la variation du capital économique, humain, et naturel d'un pays à l'issue d'un cycle annuel de production. Il est calculé à partir de l'épargne brute, moins la consommation de capital fixe, plus les dépenses liées à l'éducation, moins les dommages causés aux ressources naturelles (énergie, minéraux et forêts) et les dommages causés par la pollution (émission de CO₂ et de particules). L'épargne nette ajustée est renseignée en pourcentage du Revenu National Brut (RNB). Plus elle est élevée, plus le pays dispose d'une capacité de production de revenus et plus sa trajectoire de croissance est durable, et inversement.

Graphique 5 : Évolution de l'épargne nette ajustée en Algérie et dans quelques pays (en % du RNB)



Source : Banque mondiale, 2013.

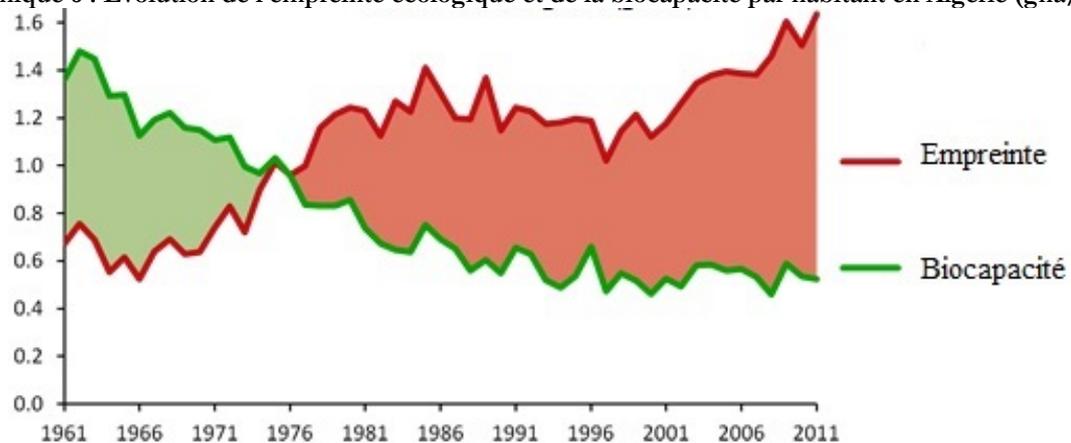
En Algérie, depuis le début des années 1990, l'épargne nette ajustée est orientée à la hausse. En 2012, elle représente 28,30% du RNB, un score qui se situe parmi les meilleures performances mondiales (Graphique 5) alors qu'un pays fortement dépendant des ressources pétrolières affiche généralement une épargne nette ajustée faible. Le niveau élevé de l'épargne nette ajustée de l'Algérie s'explique par une compensation de l'investissement en capital humain (dépenses d'éducation), et une épargne nette relativement élevée, d'autant que les pollutions sont inférieures à celles des pays développés. Théoriquement, cela veut dire que l'Algérie s'inscrit sur une trajectoire soutenable. Cependant, la substituabilité entre le capital produit, l'éducation et les dommages environnementaux doit être

appréhendée avec prudence dans la mesure où un pays pourrait épuiser ses richesses naturelles et continuer à avoir une épargne nette ajustée positive grâce à un investissement en capital important et sans qu'il n'y ait de changement dans la richesse.

L'empreinte écologique : pour estimer le niveau de consommation des ressources disponibles lié aux activités humaines et la valeur des actifs écologiques d'un pays, et identifier ainsi les risques associés à ses déficits écologiques, deux indicateurs sont utilisés : l'empreinte écologique et la biocapacité. La différence entre ces deux indicateurs représente la réserve écologique ou le déficit. Les deux indicateurs se mesurent en hectares globaux (gha).

En Algérie, depuis 1995, l'empreinte écologique par habitant a augmenté d'environ 30%, et la biocapacité par habitant est restée pratiquement stable (Graphique 6). En 2011, l'empreinte écologique (1,65 gha/h) est presque égale à l'empreinte écologique moyenne en Afrique, mais avec une biocapacité de 0,5 gha/h (plus de deux fois inférieure à la moyenne en Afrique), le déficit écologique représente 1,15 gha/h, ce qui est très important (70% de l'empreinte). Résultat de l'exploitation des ressources fossiles (pétrole et gaz) et de leur utilisation, l'empreinte carbone forme la composante dominante (plus de 36%) de l'empreinte écologique totale en Algérie.

Graphique 6 : Évolution de l'empreinte écologique et de la biocapacité par habitant en Algérie (gha/hab)



Source : Global FootPrint Network, 2015.

Si les indicateurs statistiques utilisés ne donnent pas d'informations sur les relations d'interdépendances entre les différentes mesures¹⁰, ils sont utiles pour suivre les performances en matière de développement durable. Cette approche pragmatique renseigne sur la stratégie en direction du développement durable autour de plusieurs thèmes (changement climatique, biodiversité, flux des ressources naturelles, pollutions...) et offre des bases sur lesquelles les politiques publiques peuvent s'appuyer pour avancer.

CONCLUSION

Dans ce papier nous avons examiné la question de l'intégration de l'Algérie dans le développement durable. Pour rendre compte de l'efficacité des politiques environnementales mises en place depuis une quinzaine d'années, nous avons choisi une liste d'indicateurs statistiques qui ont démontré, dans l'ensemble, que les progrès vers la voie du développement durable sont encore moyens. Dans un pays en voie de développement comme l'Algérie où la culture du développement durable est encore peu présente au sein de la société, les pouvoirs publics ont le rôle de mieux informer et de sensibiliser davantage sur les questions environnementales. Inciter et encourager les entreprises et les organismes publics à des comportements responsables permet de promouvoir des modes de consommation et de production durables susceptibles d'accroître les performances environnementales et sociales des produits et des procédés de fabrication. En adoptant les normes environnementales en matière de gestion des ressources humaines et du capital nature, les entreprises amélioreront leurs performances globales. De fait, elles vont

¹⁰ Un Système de Comptabilité Environnementale et Économique intégrée (SCEE) a été conçu conjointement par plusieurs organisations internationales et adopté comme norme statistique officielle internationale par la commission statistique des Nations Unies en 2012. Il permet de mieux observer les interactions entre l'économie et l'environnement et soutenir ainsi les politiques d'économie verte.

jouer un rôle proactif en faveur du développement durable. La prise de conscience par les citoyens des questions liées à la préservation des ressources naturelles, à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'amélioration de leur qualité de vie, modifie leur rapport à l'environnement. Au final, le développement durable n'est pas uniquement une affaire de responsables politiques, il s'élargit aux différents acteurs de la société pour un nouvel ordre social.

BIBLIOGRAPHIE

- AIE (2012) *Indicateur des émissions de CO₂: fiche Algérie, Afrique, et Moyen Orient*, Home page, <http://www.iea.org/>.
- APRUE (Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie) (2012.) *Consommation énergétique finale de l'Algérie*, Home page, <http://www.aprue.org.dz/publications.html>.
- BANQUE MONDIALE (2013) *Croissance du PIB réel: fiche Algérie, Égypte, Tunisie et Maroc*, Home page, <http://www.banquemondiale.org/>
- BANQUE MONDIALE (2012) *Statistiques mondiales sur l'épargne nette ajustée*, Home page, <http://www.banquemondiale.org/>
- ENERDATA (2013) *World statistics of energy intensity*, Home page, <http://yearbook.enerdata.net/#energy-intensity-GDP-by-region.html>
- ENVIRONMENTAL PERFORMANCE INDEX (2014) *EPI-Country Rankings*, Home page, <http://epi.yale.edu/epi/country-profile/algeria>
- GLOBAL FOOTPRINT NETWORK (2015) *Footprint of Algeria*, Home page, <http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/trends/algeria/>
- LACOUR P., SIMON J.-C. (2012) Quelle intégration des pays en développement dans le régime climatique ? Le Mécanisme pour un Développement Propre en Asie, *Développement durable et territoires*, en ligne, vol. 3, n° 3, Home page, <http://www.developpementdurable.revues.org/>
- LAOUAR S. (2010) État de la biodiversité en Algérie, Colloque : *L'efficacité des évaluations environnementales dans l'atteinte des objectifs du développement durable-Application à la gestion de la biodiversité*, 20 octobre, Paris.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE (2011) *Programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique*, Home page, <http://www.mem-algeria.org>
- MATE (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) (2014) *L'introduction de l'éducation environnementale dans le milieu scolaire et l'éducation des nouvelles générations à la protection de l'environnement*, Home page, <http://www.mate.gov.dz/>
- NGUYEN N.-T., HA-DUONG M., GREINER S., MEHLING M. (2010) Improving the Clean Development Mechanism Post-2012: A Developing Country Perspective, *Working Papers Series*, CIRED, n° 19.
- NURSE K. (2006) Culture as the Fourth Pillar of Sustainable Development, Paper prepared for the Commonwealth Secretariat, London, UK.
- UNDP (2014) *HDI Indicators By Country*, Home page, <https://data.undp.org/dataset/HDI-Indicators-By-Country-2014/5tuc-d2a9>
- UNESCO (2012) *General information of education in Algeria*, Home page, <http://www.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=DZA>
- UNESCO (1999) *Correspondance sur les taux de scolarisation par groupe d'âge*, Paris.
- ONS (Office National des Statistiques) (2014) *Activité, emploi et chômage*, Home page, <http://www.ons.dz/-emploi-et-chomage-au-Quatrieme,56-.html>
- PNUD (2014) *Rapport sur le développement humain*, Home page, <http://www.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>, consulté le 10/03/2015
- SACHS I. (1997) *L'écodéveloppement, stratégie pour le XXI^e siècle*, Paris, Éditions la Découverte et Syros.
- WHO (World Health Organization) (2012) *African Health Observatory*, Home page, <http://www.who.int/fr/node/1426>

2. Varia

Dynamique des prix céréaliers et efficacité des mesures de stabilisation au Bénin

Denis ACCLASSATO¹ et Achille ASSOUTO²

La volatilité des prix agricoles est devenue un phénomène préoccupant à la suite de la crise alimentaire intervenue courant 2006-2007. Elle l'est davantage parce que la récurrence des perturbations imprévisibles de prix réguliers crée des chocs sur le revenu des ménages. Les ménages urbains craignent une hausse des coûts d'accès aux produits vivriers tandis que les ménages ruraux redoutent une chute drastique de leurs revenus. Dans un cas ou dans l'autre, les effets des perturbations renforcent la précarité et fragilisent les acteurs au point de forcer les décideurs politiques à prendre des mesures pour atténuer l'incertitude des prix sur les marchés agricoles (David-Benz et *al.*, 2010). En effet, l'instabilité des prix entraîne des conséquences néfastes aussi bien pour les producteurs, les consommateurs que pour les gouvernements, notamment dans les pays en développement les plus vulnérables. Ces derniers sont les plus touchés par l'instabilité des prix agricoles car les dépenses alimentaires représentent parfois 70% du budget des ménages, alors qu'elles sont de l'ordre de 10 à 20% du budget des ménages dans les pays riches (Cohen et Garrett, 2009).

Au Bénin en particulier, les fluctuations de prix sont susceptibles de renforcer la situation d'insécurité alimentaire, notamment pour les ménages les plus pauvres, et de saboter l'effort de poursuite de l'objectif du millénaire qui s'y rattache. L'agriculture constitue, en effet, la principale source de création de richesses du pays et la contribution de ce secteur à la formation du PIB est de l'ordre de 34,3% avec une production végétale dominante à 24,1% (MAEP, 2010). Mais ce secteur, en dépit de ses potentialités, sa disponibilité en terres cultivables, son réseau hydrographique assez fourni, etc., reste confronté à d'énormes difficultés marquées, entre autres, par la forte dépendance aux aléas climatiques, le faible taux d'utilisation d'intrants spécifiques, d'équipements agricoles mécanisés et un faible accès aux marchés.

Le niveau moyen des prix des produits alimentaires, notamment les céréales, est toujours plus élevé que celui d'avant 2007, c'est-à-dire avant la crise alimentaire, bien que les prix aient connu une baisse depuis le pic atteint en 2008. Ces hausses semblent paradoxalement ne pas profiter aux producteurs en raison notamment des fluctuations qui caractérisent les prix eux-mêmes et donc de leur mauvaise anticipation. Le caractère imprévisible des fluctuations empêche la formation d'anticipations correctes. La situation d'incertitude rend difficile la prise de décisions des agents et des entreprises privées participant à la chaîne de valeur. La volatilité des prix constitue ainsi une source potentielle d'insécurité alimentaire. Elle décourage les investissements, perturbe les stratégies nationales de sécurité alimentaire, et sur le long terme, peut faire basculer beaucoup de ménages dans la précarité et l'extrême pauvreté.

Le débat autour de la volatilité des prix agricoles a suscité un grand intérêt de la part de plusieurs auteurs suite à la crise alimentaire survenue vers la fin de la décennie 2000 (Dawe et *al.*, 2015 ; Maples et *al.*, 2013 ;

¹ Faculté des Sciences Économiques et de Gestion/Université d'Abomey-Calavi, Laboratoire d'Économie d'Orléans. denacl_bj@yahoo.fr

² Laboratoire d'Économie d'Orléans (LEO) et FASEG, Université d'Abomey-Calavi. monachille01@gmail.com

Regmi et Meade, 2013 ; Tangermann, 2011 ; David-Benz et *al.*, 2010 ; Boussard et *al.*, 2008). Un tel engouement a donc engendré une profusion de travaux riches en approches et perspectives dont la plupart sont axés sur l'évaluation et l'analyse du comportement des prix agroalimentaires, utilisant des données de marché actualisées ou de nouvelles méthodes. Cette littérature accorde une attention particulière aux principaux facteurs de déclenchement de la volatilité des prix sur les marchés, aux effets collatéraux apparaissant sur différents marchés, et aux impacts tout au long de la chaîne alimentaire, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

De manière générale, l'analyse économique opère une distinction sur les sources d'instabilité affectant les marchés agricoles. Selon une première source, la volatilité des prix trouve son origine dans les facteurs endogènes liés au fonctionnement même des marchés agricoles, et la seconde source se réfère aux causes exogènes prenant en compte les facteurs exogènes qui peuvent aussi bien agir sur la chaîne de production, côté offre que sur la consommation, côté demande. L'incapacité des acteurs, dans ce contexte, à agir sur les mécanismes de formation des prix les contraint à subir la volatilité des cours des productions agricoles. Dès lors, ils adoptent diverses stratégies. Ces stratégies, pour les producteurs, se résument à un comportement de survie pour certains alors que d'autres (les gros producteurs) s'orientent vers les cultures de rente (Ouédraogo, 2007). À partir de leur production, beaucoup de producteurs visent donc principalement à pourvoir à leur autosubsistance et assurer leurs besoins sociaux et monétaires recourant ainsi au marché pendant les périodes de soudure.

Cet état de chose maintient les acteurs du secteur agricole, les producteurs notamment, dans une situation de précarité et d'incapacité à planifier sereinement leurs investissements. L'intervention publique aux fins de stabilisation des prix trouve sous cet angle tout son sens. Plusieurs travaux scientifiques (Shively, 1996 ; Araujo-Bonjean, 1997, 1998 ; Boussard, 2010 ; CSAO³/OCDE, 2011) privilégient d'ailleurs la réhabilitation des politiques agricoles actives. Mais Tangermann (2011) met en garde quant à l'incertitude des effets des politiques de stabilisation qui, plutôt que de stabiliser les prix, donnent en définitive l'impression d'en renforcer les fluctuations. De tels effets pervers peuvent provenir d'une connaissance insuffisante de la dynamique des prix et des mécanismes de fonctionnement des marchés agricoles par les décideurs politiques. La volatilité des prix peut donc être plus ou moins élevée sur les différents produits domestiques en fonction des politiques en place.

L'article montre que les mesures de politique peuvent être une source d'instabilité et se révéler contre-productives en termes de stabilisation des revenus agricoles. L'article éprouve l'efficacité des instruments de stabilisation mis en œuvre au Bénin. Pour ce faire, deux approches sont utilisées. La première, descriptive, s'appuie sur l'analyse des écarts de fluctuations de prix et la seconde, pour analyser l'impact sur la volatilité des mesures de politiques mises place, estime un modèle économétrique de type ARCH initialement développé par Engle (1982) pour traiter de l'inflation en Grande Bretagne puis appliqué dans plusieurs autres travaux (Barrett, 1997 ; Balcombe, 2009 ; Maître D'Hôtel et *al.*, 2012) au secteur agricole.

La suite de l'article est organisée en trois parties. Outre l'introduction et la conclusion, la première traite des aspects théoriques et empiriques de la volatilité des prix. La deuxième procède à la caractérisation de la volatilité des prix du maïs, principale céréale de base alimentaire sur les marchés au Bénin. Elle présente aussi la démarche méthodologique utilisée. La troisième est consacrée à l'analyse et à la discussion des effets des principales mesures de politique adoptées par les autorités publiques.

1. ÉTAT DES CONTROVERSES THÉORIQUES SUR LA FLUCTUATION DES PRIX AGRICOLES

La fluctuation des prix enregistrée dans le secteur agricole a longtemps fait l'objet de vives attentions dans le rang des économistes. Les débats sur la volatilité des prix des produits agricoles sont soutenus par une riche littérature (Malan, 2013 ; Maître d'Hôtel et *al.*, 2012 ; Boussard, 2010 ; Subervie, 2007 ; Fafchamp, 1992, Newbery et Stiglitz, 1981 ; Ezekiel 1938). Le caractère particulier des denrées alimentaires justifie sans doute cet engouement.

La plupart des travaux soulignent les effets pervers de l'instabilité des prix observée sur les marchés agricoles. Malan (2013) indique que l'instabilité des prix agricoles a un impact négatif sur l'activité des agriculteurs, car avec des prix volatils, il est impossible pour eux de choisir les bonnes techniques de production ou de planifier leurs investissements. À une échelle agrégée, Subervie (2007) pense que les effets de la volatilité des prix peuvent être durement ressentis sur l'économie globale. Les conséquences

³ Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

négatives dépendent fortement des différences observées entre les prix et les coûts marginaux. Pour Boussard (2010), les économistes reconnaissent que la volatilité des prix est imputable à l'inélasticité de la demande des biens agricoles par rapport au prix et aux revenus. L'explication en est que les besoins alimentaires sont toujours satisfaits en priorité par les agents économiques de sorte que des prix élevés des produits vivriers peuvent entraîner la diminution de la demande pour d'autres produits sans que la demande alimentaire en soit réduite. Face à une demande rigide, de petites modifications dans l'offre peuvent conduire à de grands changements sur les prix.

Mais si l'unanimité est ainsi acquise sur les conséquences néfastes de la volatilité des prix et, dans une moindre proportion, sur la cause immédiate de la volatilité des prix à savoir l'inélasticité-prix de la demande des biens agricoles, elle est loin d'être obtenue quant aux sources des variations de l'offre. La recherche des sources de variation des prix conduit à deux explications théoriques. On distingue d'un côté ceux qui évoquent les fluctuations causées par des événements extérieurs aux marchés (Piot-Lepetit et Mbarek, 2011 ; Balcombe, 2009) auxquelles ces derniers s'adaptent et, de l'autre, les partisans de la théorie des fluctuations endogènes qui considèrent les variations de l'offre comme provenant des chocs endogènes liés aux caractéristiques propres des marchés et proposent d'en modifier le fonctionnement naturel pour y remédier. Les premiers fondent leur raisonnement sur l'idée que les fluctuations d'offre des matières premières agricoles sont d'origine fortuite, provoquées par des événements hors du contrôle des producteurs (sécheresse, inondations, ravages de criquets, etc.). La principale caractéristique des événements à l'origine des fluctuations exogènes est de se produire en dehors de toute action humaine. Certes, il est possible d'en effacer les effets par des actions appropriées, telles que la prophylaxie des maladies ou la culture de variétés résistantes à tel ou tel aléa. Mais comme le signale Boussard (2010) ce n'est pas parce qu'on se protège que les maladies n'existent pas, ou parce qu'on irrigue qu'il pleut. C'est cette indépendance entre les événements nuisibles et les actions des opérateurs qui est au cœur de la théorie des assurances.

Par contre, l'argumentaire qui sous-tend la théorie des fluctuations endogènes repose sur une vision dynamique du marché. On postule ici l'impossibilité pour les acteurs de réagir automatiquement aux variations des prix étant donné le décalage temporel entre le moment de constatation d'un prix sur le marché et les variations correspondantes de l'offre qui s'ensuivent (Malan, 2013). En conséquence, les erreurs d'anticipations s'expliquent par le fait que le prix à une date donnée peut induire des modifications de l'offre un peu plus tard, laquelle offre génère à son tour de nouveaux prix. C'est ce que développe Ezekiel (1938), dans son modèle de toile d'araignée (Cobweb) basé sur le principe selon lequel le prix de l'année $n-1$ détermine la production de l'année n . Les variations de prix peuvent s'accroître de manière exponentielle à chaque période du fait de la rigidité de la demande notamment pour les produits agricoles. L'instabilité des prix et des quantités ont, de ce point de vue, peu de chance de se compenser mais tendent au contraire à s'amplifier dans un mécanisme de surréaction cyclique (Fraval, 2000). L'inertie constitutive de l'activité agricole, d'autant plus élevée qu'on a affaire à des cultures à cycle long produisant avec un décalage de quelques mois voire années après la plantation, interdit en effet, les possibilités d'ajustement immédiat de l'offre à la demande.

En somme, les deux théories diffèrent quant au remède à proposer pour le traitement de cette instabilité. On en est toujours à se demander s'il faut, tel que le préconisent les partisans de la théorie des fluctuations exogènes, supprimer l'aléa, élargir le marché, stocker ou déstocker, laisser perdurer les fluctuations tout en atténuant les effets ou alors, sur la base des aléas endogènes, choisir de stabiliser les prix sans contrôler l'offre, ce qui rendrait sans doute inévitable une intervention publique. L'échec manifeste des efforts pour employer exclusivement les méthodes libérales convenant aux fluctuations d'origine exogène, oblige à envisager sérieusement l'hypothèse d'endogénéité, la plus souvent négligée par certains économistes. Faut-il alors réguler les marchés agricoles à l'instar des économies dirigistes ?

1.1 De la pertinence des méthodes libérales à la régulation des marchés agricoles

En dépit de l'existence d'un consensus sur les effets néfastes de la volatilité, les modes de gestion de l'instabilité des prix agricoles et le rôle des institutions de régulation sont des questions qui sont toujours demeurées d'actualité chez les économistes (Maître d'Hôtel et *al.*, 2012). Mais avant d'examiner la régulation, il importe d'évoquer d'abord la pertinence ou non de l'intervention publique.

1.1.1 Méthodes libérales versus méthodes dirigistes

Les discussions foisonnent sur la nature et/ou la forme des réponses dans la gestion de la volatilité caractéristique, des marchés agricoles. Les remèdes diffèrent selon qu'on est en présence des sources

endogènes ou exogènes. Fraval (2000) fait une synthèse des outils de marché et des instruments publics de régulation qui peuvent être empruntés. Les stratégies individuelles basées sur le marché proposées aux producteurs vont de l'épargne de précaution à la spéculation en passant par les marchés d'option.

L'épargne de précaution bien qu'étant un mode valable d'auto-assurance pour les producteurs est, dans la pratique, difficile à mettre en œuvre en raison de l'imprévisibilité des fluctuations et compte tenu de l'importance des variations interannuelles. De plus, la capacité à épargner est d'autant plus faible que les producteurs sont pauvres. S'agissant de la spéculation, il est un outil théorique de stabilisation mais plusieurs auteurs, à l'instar d'Araujo-Bonjean et Boussard (1999), ont montré qu'en économie fermée, les interventions des opérateurs stockeurs en information imparfaite peuvent conduire à une instabilité des prix, plus grande que dans un équilibre d'anticipations rationnelles. En outre, le stockage coûte cher bien que profitable pour le stockeur. Boussard (2010) mentionne que pour des raisons mathématiques, il est virtuellement sûr que le niveau de stock sera vide à un moment donné. C'est en se fondant d'ailleurs sur cet argument que Newbery et Stiglitz (1981) déconseillent d'y avoir recours tout comme Deaton et Laroque (1990) qui l'accusent d'être finalement déstabilisateur. La couverture sur les marchés d'option ou marché à terme est, elle aussi, une solution valable théoriquement mais malheureusement confrontée, dans la pratique, aux problèmes de coûts de transaction trop élevés au regard de l'enjeu.

Les instruments publics de régulation, quant à eux, relèvent d'un contrôle des prix sur les marchés soit à travers une stabilisation rigide ou via des interventions ponctuelles. Mais le modèle développé par Ezekiel (1938) justifiait déjà l'intervention publique – sans que cela implique une conversion des autorités au « socialisme » – partant du constat que la demande des denrées agricoles est rigide. Cependant, ce modèle ne rend pas compte de ce que les fluctuations de prix sans rapport avec les coûts de production sont assez fréquentes mais qu'en revanche, jamais les prix des denrées agricoles ne dépassent une certaine limite plancher et plafond (Boussard, 2010). Il faut donc des mécanismes accessoires pour les empêcher d'atteindre des valeurs extrêmes. Même s'il y a de nombreux exemples de politiques de stabilisation qui n'ont pas donné les résultats escomptés, certaines politiques convergent bien vers lesdits objectifs (Tangermann, 2011 ; Fraval, 2000). Certes, il n'y a aucune raison que le libre jeu du marché conduise à des prix stables et plutôt que d'opposer de façon frontale stabilisation et libre-échange, il est préférable de voir, à la lumière des cas concrets, quelles conditions doivent être recherchées pour permettre au niveau national une stabilisation efficace et la moins coûteuse possible (Fraval, 2000).

À l'évidence, l'intervention publique convient pour remédier aux aléas endogènes alors que les méthodes libérales semblent plus efficaces pour se prémunir des chocs exogènes. Il est par exemple normal de laisser le secteur privé et le marché se débrouiller avec l'assurance-récolte qui garantit contre les risques de rendements anormaux dus aux circonstances météorologiques, et qui fonctionne très bien avec la loi des grands nombres, tout en ayant recours à des systèmes publics pour les garanties de prix, qui sortent complètement du domaine de l'assurance. Dans tous les cas, les fluctuations de prix agricoles sont préjudiciables non seulement aux agriculteurs mais également et davantage aux consommateurs.

1.1.2 Faisabilité de la régulation

Outre l'opportunité ou non de réguler au plan national les marchés agricoles, la faisabilité ou non des politiques interventionnistes n'apparaît pas simple (Poulton et *al.*, 2006). L'analyse des faits stylisés révèle que de nombreux pays optent pour le libre fonctionnement là où d'autres pays s'engagent dans la régulation des marchés des denrées alimentaires (Maître d'Hôtel et *al.*, 2012). Parmi ces derniers, certains ont pu réussir à atteindre les objectifs de stabilisation alors que d'autres en sont restés éloignés. Néanmoins, il demeure des zones d'ombres sur l'efficacité des instruments utilisés ou l'adéquation des mesures mises en œuvre.

Au cours des deux dernières décennies, plusieurs travaux ont mis en relation les réformes libéralisatrices de l'agriculture et la volatilité des prix agricoles. Les résultats empiriques obtenus divergent. Alors que certains aboutissent à la conclusion que la libéralisation a amplifié la volatilité des prix des céréales (Barrett, 1997 ; Yang et *al.*, 2001), d'autres relèvent par contre que les mesures basées sur le marché ont tendance à réduire les fluctuations imprévisibles des prix céréaliers (Crain et Lee, 1996). Une partie de la littérature souligne, en effet, que la capacité d'une intervention publique à réguler les prix peut être handicapée par des problèmes de gouvernance (Poulton et *al.*, 2006), les échecs de gouvernance (Jayne et Tschirley, 2009) ou les défaillances de coordination (Dorward et *al.*, 2005). Des études empiriques portant sur la question ont révélé que, dans un contexte de volatilité, une intervention publique visant à contenir la flambée des prix pourrait n'avoir aucun effet (Galtier, 2010), ou pire, se traduire par une aggravation de celle-ci (Nijhoff et *al.*, 2002 ; Mwanaumo et *al.*, 2005 ; Chapoto et Jayne, 2009). Les auteurs évoquent comme causes probables de l'inefficacité, les problèmes nés de la mise en application effective des

politiques annoncées ainsi que le manque de prévisibilité desdites politiques. Les cas de la Zambie (2001, 2002), du Malawi (2005) et du Kenya (2008) illustrent bien cette situation. Maître d'Hôtel et *al.* (2012) indiquent que pour ces pays, les interactions entre l'État et le secteur privé dans un environnement d'incertitudes des politiques, peuvent donner davantage lieu à une montée vertigineuse des prix. D'autres auteurs relèvent que ces pays ayant connu les plus fortes interventions en Afrique australe et orientale connaissent le plus grand degré de volatilité du prix du maïs par rapport aux autres pays tels que l'Ouganda, la Tanzanie et le Mozambique où les interventions publiques ont été modestes (Pauw et Edelman, 2015 ; Minot, 2012 ; Sarris et Morison, 2010). L'intervention publique peut ainsi potentiellement produire des conséquences inattendues. En clair, comme le résumait si bien Tschirley et Jayne (2010), des politiques, même au contenu bien précis, peuvent être moins importantes que celles qui sont participatives et auxquelles toutes les parties prenantes accordent de la crédibilité.

Les travaux portant sur la volatilité des prix agricoles s'intéressent souvent aux marchés internationaux et, par conséquent, peu d'informations sont disponibles sur les marchés intérieurs. Pourtant, les mouvements des prix intérieurs peuvent être sensiblement différents de ceux des prix internationaux et ce, particulièrement dans les pays en développement (FAO/OCDE, 2011). Maître d'Hôtel et *al.* (2012) justifient d'ailleurs ces différences par les chocs localisés de production et l'effet isolé des politiques adoptées dans chaque pays. Le présent article apporte une contribution empirique dans ce sens en analysant les effets des mesures de politique prises en vue d'une stabilisation des prix céréaliers. L'article utilise une modélisation ARCH qui s'inspire des travaux de Maître d'Hôtel et *al.* (2012) pour tester l'effet des mesures de politique mises en place au Bénin en vue d'atténuer les impacts de la crise.

1.2 Modèle et données utilisés

L'analyse procède d'une modélisation ARCH (Autoregressive Conditionally Heteroskedastic) pour caractériser la volatilité des prix du maïs et appréhender les effets des mesures de politique prises au Bénin pendant la crise alimentaire pour en atténuer les effets. Elle a été initialement développée par Engle (1982). Les principes sous-jacents aux modèles ARCH et ses formes généralisées (GARCH) reposent sur l'idée qu'il existe des périodes de volatilité relativement élevée et faible au-delà de la volatilité inconditionnelle qui, elle, reste tout de même inchangée. La modélisation ARCH présente l'avantage d'estimer simultanément des variations temporelles de la moyenne et de la variance conditionnelle d'une variable dépendante comme le prix du maïs dans la présente étude. L'analyse du terme d'erreur de l'équation de la moyenne peut fournir des informations utiles quant à l'interprétation de la prévisibilité du prix. La variance conditionnelle du terme d'erreur de l'équation de la moyenne est, en particulier, rarement homoscedastique, et cet écart peut être interprété comme une mesure de l'imprévisibilité des prix. Le modèle se présente comme suit :

$$P_{it} = \beta_0 + \sum_{k=1}^s \beta_k P_{i,t-k} + \gamma' X_{it} + \varepsilon_{it} \quad \varepsilon_t \text{ iid } N(0, h_t) \quad (1)$$

$$h_{it} = \alpha_0 + \sum_{k=1}^r \alpha_k \varepsilon_{i,t-k}^2 + \sum_{k=1}^q \omega_k P_{i,t-k} + \delta' X_{it} + \vartheta_{it} \quad (2)$$

Où, i et t représentent respectivement le marché et le temps, P le prix, X les variables exogènes. L'équation (1) représente l'équation de la moyenne qui détermine le processus de la série de prix du maïs P_t comme un processus autorégressif d'ordre s et X_{it} les variables exogènes expliquant le niveau des prix du maïs. L'estimation se fait par la méthode du maximum de vraisemblance. L'équation (2) est l'expression de la variance conditionnelle des termes d'erreur de l'équation (1) et se présente comme un processus autorégressif d'ordre q expliqués par les prix passés ainsi que le vecteur des variables exogènes X_t .

Le prix observé pour le mois courant est donc une fonction linéaire d'une constante, des prix passés et des variables indicatrices de saison (soudure et récolte) et de politique.

Shively (1996), Barrett (1997) et Maître D'Hôtel et *al.* (2012) et bien d'autres auteurs ont essentiellement utilisé cette approche pour évaluer l'impact des réformes de politique sur la volatilité des prix. Ainsi, d'importantes variables explicatives de la variance conditionnelle peuvent constituer de précieux facteurs explicatifs du caractère imprévisible des prix. Cette imprévisibilité ne correspond pas parfaitement à la volatilité mais elle capture la composante qui ne peut être anticipée de la volatilité des prix telle que mesurée par le carré des différences entre le prix réel et le prix prédit à partir d'un modèle utilisant un ensemble de variables connues par la plupart des participants au marché au moment où la prévision est réalisée. Etant donné que les mesures de politiques agricoles font partie des nombreux facteurs qui

peuvent influencer la volatilité des prix (Abbott, 2010 ; Gilbert et Morgan, 2010 ; Roache, 2010), nous utilisons cette approche pour examiner l'impact des instruments mis en place au Bénin.

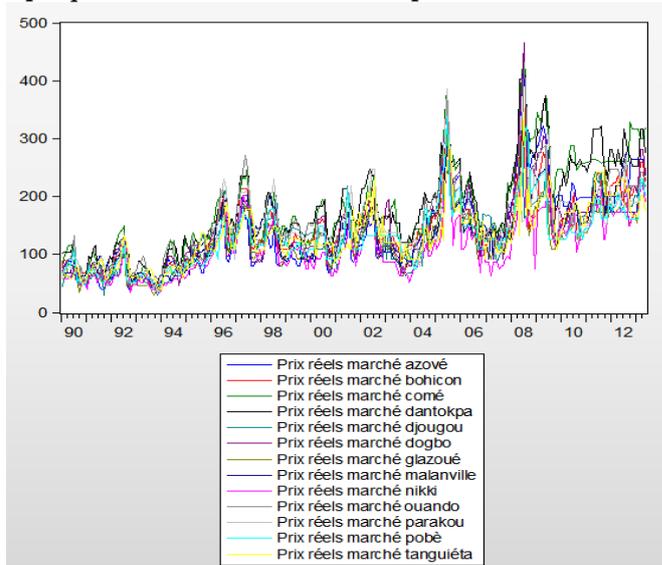
Les données utilisées sont issues des observations mensuelles du niveau des prix nominaux du maïs sur treize (13) principaux marchés du Bénin de janvier 1990 à mai 2013. Ces marchés ont été sélectionnés en combinant les critères de répartition spatiale (niveau départements) et de zones agro-écologiques dans le but de couvrir toute l'étendue du territoire national tout en respectant les spécificités liées aux conditions de production. Mais pour des raisons de disponibilité des données secondaires, les marchés retenus sont ceux des régions de fortes productions et pour lesquelles les données existent.

Les différentes données portant sur les séries de prix mobilisées dans le cadre de l'étude proviennent des bases statistiques tenues par l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire (ONASA), un organisme public béninois. Les séries nominales ont été déflatées par l'indice des prix à la consommation (IPC) de Mai 2013 afin d'obtenir des séries de prix réels pour le maïs sur l'ensemble des marchés. Le maïs a été retenu en raison de son importance au Bénin. Oloukoï et Adégbola (2009) ont montré que la production annuelle de cette spéculacation dans le pays correspond à 80% de la production céréalière totale et sa consommation représente 70% du panier alimentaire de base pour les céréales⁴.

2. VOLATILITÉ DES PRIX DU MAÏS SUR LES MARCHÉS AU BÉNIN

Le graphique 1 présente l'évolution des prix dans le temps sur chacun des treize marchés de 1990 à 2013. Il permet d'observer l'allure des différentes séries et d'appréhender leur nature notamment l'existence d'une tendance. L'examen de l'évolution des séries de prix du maïs relevés sur les treize marchés (tableau A1 en annexe) montre qu'elles révèlent des similitudes et sont caractérisées par des fluctuations temporelles irrégulières et asymétriques.

Graphique 1 : Évolution des séries de prix réels sur les marchés



Source : Auteurs à partir des données de l'ONASA.

Les flambées des prix s'observent par endroit notamment durant les campagnes 2004-2005 en raison du déficit céréalier commun à l'ensemble des pays de l'Uemoa avec pour corollaire la hausse du niveau général des prix à la consommation et 2007-2008, période marquée par la crise économique internationale à laquelle le Bénin n'a pas échappé ; laquelle crise a eu des répercussions sur les pays en développement importateurs d'intrants. La production de maïs au Bénin a, en effet, considérablement baissé entre les saisons 2006-2007 et 2007-2008, passant de plus d'un million de tonnes à moins de 800.000 tonnes⁵ (cf. graphique A1 en annexe). Il y a, en outre, lieu de soupçonner une tendance à l'observation de l'évolution des différentes séries. Les séries filtrées qui correspondent aux différences premières des séries des logarithmes népériens sont stationnaires. On note une grande sensibilité aux chocs des prix du maïs sur les

⁴ En 2012-2013, sa production au plan national représente 76,57% du total de la production céréalière du pays

⁵ Statistiques de la BCEAO, www.bceao.int

différents marchés. En revanche, l'analyse des dites séries laisse présager une forte volatilité sur la période. Cette observation suggère un processus de type ARCH pour la modélisation de la série.

En outre, l'analyse des statistiques descriptives des séries révèle que le prix le plus bas s'observe sur les marchés de Djougou et Glazoué (28,77FCFA/Kg) alors que le marché de Dogbo affiche le prix le plus élevé soit 465,99FCFA/Kg. Théoriquement, les écarts-types renseignent sur le degré de dispersion des prix autour de leur moyenne mais ne fournissent pas suffisamment d'informations quant à leur degré d'homogénéité. Toutefois les coefficients de variation indiquent dans le cas présent que les prix sont hétérogènes avec des variations allant de 39,09 à 51,33%.

Les statistiques descriptives montrent que le coefficient de *kurtosis* est différent de 3 (valeur pour la loi normale) pour l'ensemble des séries excepté pour les marchés de Bohicon, Comé et Dantokpa dont la valeur semble très proche de celle de la loi normale. Le coefficient de *skewness* est positif et différent de 0 et illustre la présence d'asymétrie comme indicateur de non linéarité puisque l'on sait que les modèles linéaires gaussiens sont nécessairement symétriques. Ce coefficient positif indique que les prix réagissent davantage à un choc positif qu'à un choc négatif. Le test de Jarque et Bera montre que les spéculations ne suivent pas une loi normale, ce qui explique le choix d'un modèle ARCH.

Tableau 1 : Statistiques descriptives des séries de prix réels sur les 13 marchés en étude

Marchés	Obs	Mean	Max	Min	Std, Dev	CV (en %)	Skewness	Kurtosis	Jarque-Bera
Azové	281	138,83	431,48	40,27	71,26	51,33	1,01	3,93	58,08
Bohicon	281	141,57	322,17	46,02	56,10	39,63	0,54	2,86	13,64
Comé	281	174,36	460,24	40,27	80,38	46,10	0,63	2,94	18,46
Dantokpa	281	179,07	437,23	51,78	76,43	42,68	0,60	2,94	16,71
Djougou	281	131,57	310,66	28,77	54,67	41,55	0,21	2,48	5,24
Dogbo	281	142,45	465,99	46,02	65,78	46,18	1,15	5,50	135,22
Glazoué	281	122,50	310,66	28,77	50,30	41,06	0,57	3,24	15,80
Malanville	281	135,39	316,42	43,15	56,93	42,05	0,69	3,20	22,89
Nikki	281	112,53	281,90	34,52	49,53	44,02	0,70	3,06	22,70
Ouando	281	149,86	431,48	46,02	62,92	41,98	0,93	4,16	55,97
Parakou	281	142,34	385,45	34,52	56,97	40,02	0,61	3,69	22,84
Pobé	281	128,08	339,43	46,02	52,04	40,63	0,89	4,30	56,41
Tanguiéta	281	132,13	350,93	40,27	51,64	39,09	0,67	3,58	24,96

Source : Auteurs à partir des données de l'ONASA.

Le test ARCH impose de procéder à l'estimation de l'équation de la moyenne à partir de laquelle on récupère les résidus⁶. L'estimation des paramètres par la méthode du maximum de vraisemblance conduit aux résultats du tableau 2.

Au regard des résultats, les prix du maïs sur les différents marchés à l'instant t sont très significativement liés aux prix passés P_{t-k} avec un coefficient positif pour les marchés qui sont dans le Sud et négatif pour les marchés situés dans la partie septentrionale du pays sauf pour le marché de Parakou où le coefficient reste positif. En revanche, les producteurs fondent leur décision de production sur la base des prix observés aux périodes précédentes.

Les résultats corroborent en outre la présence d'effets ARCH sur les marchés ciblés. L'existence d'effets ARCH implique l'hétéroscédasticité de la variance du terme d'erreur ε_t , laquelle variance est fonction de ε_{t-p} . On conclut donc qu'en plus d'être variables, les prix sont volatils et, par conséquent imprévisibles sur l'ensemble des marchés étudiés à l'exception de ceux de Dantokpa, de Bohicon et de Comé. Si le résultat est quelque peu surprenant pour les marchés de Bohicon et de Comé, la relative stabilité affichée par celui de Dantokpa peut, quant à elle, se justifier du point de vue du caractère atomique de l'offre et de la demande sur ce marché international. En effet, Dantokpa étant le plus important marché de consommation de produits vivriers au Bénin (Fiamohé et de Frahan, 2012), l'atomicité offre des conditions favorables à la concurrence aboutissant ainsi à la stabilité des prix autour d'une valeur centrale.

⁶ Pour ce faire, la méthodologie de Box et Jenkins permet d'identifier les types de processus qui conviennent. L'examen des corrélogrammes laisse présager d'un modèle autorégressif d'ordre 1 pour toutes les séries à l'exception des séries de prix sur les marchés de Nikki et de Tanguiéta pour lesquels les modèles autorégressifs retenus sont respectivement d'ordre 3 et 2. L'estimation des paramètres conduit à des résultats qui corroborent ces différents processus retenus. Les tests de spécification de type ARCH par le multiplicateur de Lagrange réalisés sur l'ensemble des séries ont permis de retenir les ordres dont les coefficients sont significatifs.

Tableau 2 : Estimation ARCH sur les différents marchés

	Azové	Djougou	Dogbo	Glazoué	Malanville
Equation de la moyenne					
P_t					
C	3.997*** (0.122)	0.003 (0.005)	3.254** (1.290)	0.007 (0.005)	0.006 (0.005)
P_{t-1}	0.908*** (0.020)	-0.300*** (0.078)	0.978*** (0.018)	-0.189*** (0.070)	-0.299*** (0.061)
Equation de la variance					
h_t					
C	0.004*** (0.000)	0.0154*** (0.001)	0.006*** (0.000)	0.011*** (0.001)	0.013*** (0.001)
ε_{t-1}^2	0.267*** (0.072)	0.261*** (0.095)	0.931*** (0.120)	0.480*** (0.132)	0.247*** (0.092)
ε_{t-2}^2	0.549*** (0.124)				
Equation de la moyenne					
P_t					
C	0.001 (0.006)	4.578*** (0.128)	4.359*** (0.159)	4.174*** (0.098)	0.001 (0.004)
P_{t-1}	-0.248*** (0.068)	0.887*** (0.022)	0.896*** (0.025)	0.864*** (0.021)	-0.246*** (0.065)
P_{t-2}	-0.238*** (0.066)				-0.161** (0.074)
P_{t-3}	-0.167*** (0.056)				
Equation de la variance					
h_t					
C	0.018*** (0.001)	0.010*** (0.000)	0.014*** (0.001)	0.009*** (0.000)	0.008*** (0.001)
ε_{t-1}^2	0.171** (0.071)	0.427*** (0.100)	0.192*** (0.074)	0.404*** (0.098)	0.421*** (0.107)
ε_{t-2}^2					0.157** (0.077)

***significatif à 1%, **significatif à 5%, *significatif à 10%

(.) Std. Error

Source : Résultats d'estimation.

3. EFFETS DES MESURES DE POLITIQUES MISES EN PLACE AU BÉNIN

Afin d'atténuer les effets des crises successives de 2007-2008 et 2010-11, l'État béninois a mis en place un ensemble de dispositifs d'urgence qui ont été reconduits par la suite. Ces mesures concernent la baisse des taxes à l'importation, la fixation des prix, le contrôle des prix, la constitution de stock tampon, la mise en place de boutiques témoins, etc. (voir en annexe). Ces différentes réformes conjoncturelles avaient alors été envisagées dans le Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA), lequel intègre des éléments d'anticipation de la crise de 2007-2008. Ce programme a été conçu en vue de renforcer les stratégies mises en place dans le cadre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), non encore validé. Le PUASA a été couplé, pour la saison 2007-2008 à des exonérations fiscales importantes (40.6 Milliards de FCFA) ainsi qu'à des subventions de 30.5 milliards de FCFA. Il insiste très spécifiquement sur les filières riz et maïs.

L'analyse prend en compte les mesures de contrôle des prix mises en œuvre en 2008 ainsi que la mise en place des boutiques témoins de déstockage et de vente par l'ONASA intervenue depuis mai 2008 sur toute l'étendue du territoire. Pour capter les éventuels effets des variations saisonnières, nous incluons dans le modèle, les variables liées aux périodes de récolte et de soudure en tenant compte des différences de saison entre la partie septentrionale et le Sud du pays (voir annexe). L'estimation reprend le modèle précédent dans lequel les variables indicatrices servent à analyser l'incidence de chacun de ces facteurs sur la volatilité des prix. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau 3.

Les résultats des estimations au tableau 3 révèlent que le coefficient de la variable (C) relative au contrôle des prix institué par le Gouvernement en 2008 sur toutes les denrées de base est significatif sur les marchés d'Azové, de Dogbo, de Glazoué, de Parakou et de Tanguéta. De plus, ce coefficient est positif pour les marchés de Dogbo, de Parakou et de Tanguéta, et renseigne sur la nature de l'impact des

mesures de politique prises par les pouvoirs publics afin de juguler la crise. Les signes positifs indiquent que les prix n'ont pas été maîtrisés comme souhaité par le Gouvernement à travers le contrôle des prix.

Tableau 3 : Résultats estimation ARCH de l'effet des mesures de politique sur les différents marchés

	Azové	Djougou	Dogbo	Glazoué	Malanville	Nikki	Ouando	Parakou	Pobè	Tanguiéta
P_t	Equation de la moyenne									
C	4.730*** (0.264)	0.003 (0.009)	4.379** (1.857)	0.009 (0.013)	0.014 (0.009)	0.001 (0.017)	5.001*** (0.133)	4.856*** (0.259)	4.659*** (0.129)	0.008 (0.009)
Reco	-0.002 (0.010)	-0.002 (0.019)	-0.116 (0.333)	-0.004 (0.020)	-0.018 (0.017)	0.008 (0.031)	-0.015 (0.402)	-0.006 (0.021)	0.002 (0.017)	-0.003 (0.017)
Soud	0.014 (0.008)	0.000 (0.010)	-0.057 (0.121)	-0.003 (0.015)	-0.012 (0.012)	0.000 (0.020)	0.299* (0.180)	0.029 (0.029)	-0.010 (0.014)	-0.016 (0.010)
Cont	-0.043 (0.076)	0.014 (0.034)	0.006 (0.009)	0.069*** (0.022)	0.031 (0.034)	0.035 (0.108)	0.004 (0.016)	0.064 (0.152)	-0.055 (0.327)	0.061 (0.038)
Bout	0.240 (0.473)	0.003 (0.009)	0.015 (0.009)	-0.006 (0.016)	-0.006 (0.009)	-0.005 (0.012)	-0.014 (0.013)	-0.131 (0.462)	0.368 (0.359)	0.000 (0.008)
P_{t-1}	0.973*** (0.013)	-0.243*** (0.067)	0.995*** (0.011)	-0.151 (0.070)	-0.323*** (0.072)	-0.170** (0.071)	0.933*** (0.019)	0.961*** (0.019)	0.944*** (0.021)	-0.303*** (0.054)
P_{t-2}						-0.184*** (0.059)				-0.199*** (0.043)
P_{t-3}						-0.099** (0.046)				
h_t	Equation de la variance									
C	0.006*** (0.001)	0.011*** (0.001)	0.003*** (0.001)	0.010*** (0.001)	0.0105*** (0.001)	0.020*** (0.003)	0.014*** (0.001)	0.025*** (0.001)	0.008*** (0.001)	0.008*** (0.001)
ε_{t-1}^2	0.223*** (0.066)	0.311*** (0.098)	0.962*** (0.143)	0.373*** (0.111)	0.200** (0.090)	0.133* (0.071)	0.354*** (0.101)	0.188** (0.085)	0.367*** (0.101)	0.326*** (0.089)
ε_{t-2}^2	0.495*** (0.124)									-0.054*** (0.039)
Reco	0.002 (0.0001)	0.015*** (0.003)	0.005 (0.011)	0.011*** (0.003)	0.012*** (0.004)	0.008 (0.006)	0.003 (0.007)	-0.014*** (0.000)	0.003** (0.001)	0.011*** (0.002)
Soud	-0.000 (0.0001)	0.003*** (0.001)	-0.001 (0.001)	-0.003* (0.001)	0.005*** (0.001)	-0.011*** (0.003)	-0.004*** (0.001)	-0.011*** (0.001)	0.001 (0.001)	0.000 (0.001)
Cont	-0.005*** (0.0001)	0.014 (0.010)	0.007*** (0.001)	-0.004** (0.002)	0.015 (0.014)	0.061 (0.040)	0.000 (0.002)	0.047*** (0.017)	0.010 (0.008)	0.073* (0.039)
Bout	-0.004*** (0.0001)	-0.010*** (0.001)	0.000 (0.001)	0.000 (0.002)	-0.008*** (0.001)	-0.003 (0.002)	-0.006*** (0.001)	-0.010*** (0.001)	-0.000 (0.001)	-0.005*** (0.001)

***significatif à 1%, **significatif à 5%, *significatif à 10% ; () Std. Error

Source : Résultats d'estimations

Parmi les explications plausibles figure le pouvoir de marché exercé par certains acteurs participant au marché. Carlton et Perloff (1995) trouvent d'ailleurs que ce pouvoir de marché a pour but de maintenir les prix à des niveaux différents de ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence. Dans ces conditions, les niveaux de prix affichés par les marchés ne résultent pas d'un prix d'équilibre de l'offre et de la demande et révèlent une politique inefficace à terme.

Par contre, les coefficients de la variable relative aux « boutiques témoins » de l'ONASA sont significatifs pour tous les marchés à l'exception de Dogbo, Glazoué, Nikki et Pobè. Les coefficients obtenus sont affectés d'un signe négatif, ce qui laisse présager de l'incidence positive de la mise en place des boutiques témoins. Ce résultat empirique corrobore les conclusions tirées par Houngbo (2013) quant à l'efficacité relative de la stratégie des boutiques témoins dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Il est quasiment identique à celui obtenu par Jayne *et al.* (2008) et Barrett (1997) respectivement pour les cas du Kenya et de Madagascar. Cependant, il contraste avec les conclusions de Maître d'Hôtel *et al.* (2012) qui, dans leurs travaux, ont testé, entre autres, l'effet de la mise en place des stockages publics sur la volatilité des prix du maïs.

Cependant, il importe d'indiquer que la baisse relative des prix des produits agricoles enregistrée en 2009 à la suite du pic atteint dans la première moitié de 2008 ne résulte pas véritablement des mesures de politiques conjoncturellement prises par les pouvoirs publics au Bénin. La baisse n'a d'ailleurs pas été significative. Les prix céréaliers ont connu une baisse mais sont tout de même restés significativement très élevés par rapport à leur niveau de 2007. Dawe *et al.* (2015) notent d'ailleurs que les niveaux de prix en 2013, dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires, ont été plus élevés qu'ils ne l'étaient au premier semestre de 2007. On peut bien admettre que l'intervention publique ait eu des effets mais peut-être à très court terme car les acteurs (notamment les intermédiaires commerciaux) ont parfaitement anticipé l'effet court terme de ces mesures.

CONCLUSION

L'article analyse la dynamique des prix céréaliers notamment du maïs et teste l'effet des interventions publiques sur ces prix. Les résultats montrent que les prix du maïs sont très volatils. La volatilité reste néfaste aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs avec parfois plus d'intensité dans certaines régions. L'article met en évidence l'existence d'une volatilité des prix testée à l'aide d'un modèle ARCH d'une part et relativise les effets des mesures de politiques conjoncturelles mises en place par l'État en période de crise, d'autre part.

La volatilité des prix des denrées alimentaires a un impact particulièrement préjudiciable sur la sécurité alimentaire car elle affecte les anticipations des acteurs insuffisamment protégés contre ces variations. L'intervention publique apparaît de toute évidence nécessaire mais seulement pour en limiter les effets et tout juste minimiser les conséquences néfastes. Les pouvoirs publics dans les pays en développement ont des raisons suffisantes de se préoccuper de l'implication de ces variations de prix sur les personnes vulnérables bien que leur choix de politique reste limité. La recherche d'un mode de stabilisation efficace et moins coûteux demeure un défi pour les pays en développement.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT P. (2010) Stabilisation policies in developing countries after the 2007-2008 food crisis. Working Party on Agricultural Policies and Markets, Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- ARAUJO-BONJEAN C. (1997) Termes de l'échange : de la baisse tendancielle au chaos, *Revue d'Économie du Développement*, n° 1, 105-128.
- ARAUJO-BONJEAN C. (1998) Les marchés mondiaux des produits agricoles sont-ils efficaces ?, *Économie Rurale*, n° 243, 8-15.
- ARAUJO-BONJEAN C., BOUSSARD J.-M. (1999) La stabilisation des prix aux producteurs agricoles : approches microéconomiques, *Tiers-Monde*, tome 40 n° 160, 901-928.
- BADOLO, F. (2011) « Chocs de prix internationaux et transmission dans le marché de riz importé au Burkina Faso », 2011.
- BALCOMBE K. (2009) The nature and determinants of volatility in agricultural prices: An empirical study from 1962-2008, M. P. n°24819, Reading University.
- BARRETT C. (1997) Liberalization and food price distributions: ARCH-M evidence from Madagascar, *Food Policy*, 22(2), 155-173.
- BOUSSARD J.-M. (2010) Pourquoi l'instabilité est-elle une caractéristique structurelle des marchés agricole ?, *Économie Rurale*, n° 320, 69-83.
- BOUSSARD J.-M., GÉRARD F., PIKETTY M.-G. (2008) *Should Agriculture Be Liberalized? Theories, Models and Realities*, Paris, Quae, et Science Publishers, Enfield (NH, USA), 173p..
- CARLTON D. W., PERLOFF J. M. (1995) *Modern Industrial Organization*, 2nd ed.; New York, Harper Collins.
- CHAPOTO A., JAYNE T. (2009) The impacts of trade barriers and market interventions on maize price predictability: Evidence from Eastern and Southern Africa, Draft Working Paper 102, M. I. Development. East Lansing, Michigan State University.
- COHEN M. J., GARRETT J. L. (2009) Human Settlements Working Paper Series: The Food Price Crisis and Urban Food (In) security, UNFPA et IIED, août, <http://pubs.iied.org/pdfs/10574IIED.pdf>
- CRAIN S., LEE J. (1996) Volatility in wheat spot and future markets, 1950-1993: government farm programs, seasonality, and causality, *Journal of Finance*, 51, 325-343.
- CSAO/OCDE (2011) Volatilité des prix agricoles : vues et perspectives africaines, Rapport Session 'Outreach' du G20, Centre de Conférence de l'OCDE, Paris. 14-15 juin.
- DAVID-BENZ H., DIALLO A., LANÇON F., MEURIOT V., RASOLOFO P., TEMPLE L., WANE A. (2010) L'imparfaite transmission des prix mondiaux aux marchés agricoles d'Afrique subsaharienne, Rapport FARM, février, 97 p.
- DAWE D., MORALES-OPAZO C., BALIE J., PIERRE G. (2015) How much have domestic food prices increased in the new era of higher food prices ?, *Global Food Security*, volume 5, June, 1-10 ; Special Section on « Selected papers from the 3rd Africa Rice Congress ».
- DEATON A., LAROQUE G. (1990) On the Behaviour of Commodity Prices, NBER Working Paper n° 3439, Cambridge University Press, Cambridge.
- DORWARD A., KYDD J., POULTON C. (2005) Beyond liberalization: Developmental coordination policies for african smallholder agriculture, *Institute of Development Studies Bulletin*, 36(2), 80-85.
- ENGLE R. E. (1982) Autoregressive conditional heteroscedasticity with estimate of the variance of U.K. inflation, *Econometrica*, vol. 50.
- EZEKIEL M. (1938) The Cobweb Theorem, *The Quarterly Journal of Economics*, 52, 255-280.

- FAFCHAMPS M. (1992) Cash Crop Production, Food Price Volatility, and Rural Market Integration in the Third World, *American Journal of Agricultural Economics*, 74(1), 90-99.
- FAO/OECD (2011) Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses, Policy Report including contributions by FAO, IFAD, IMF, OECD, UNCTAD, WFP, the World Bank, the WTO, IFPRI and the UN HLTF, 2 June.
- FIAMOHÉ R. E., HENRY DE FRAHAN B. (2012) Transmission des prix et asymétrie sur les marchés de produits vivriers au Bénin, *Région et Développement*, n° 36, 205-228.
- FRAVAL P. (2000) Éléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique subsaharienne, Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire DCT/EPS.
- GALTIER F. (2010) Efficacité des politiques de stabilisation des prix alimentaires : l'expérience du Mali (2004-2009), Groupe de recherches et d'Échanges sur la Régulation des Marchés Agricoles (GREMA).
- GILBERT C., MORGAN W. (2010) Food price volatility, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, 365, 3023-3034.
- HOUNGBO N. E. (2013) Stratégie des "boutiques témoins" contre l'insécurité alimentaire au Bénin : efficacité et perspectives pour l'Afrique, Communication à la 1^{ère} Conférence internationale de recherche africaine sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (AGRAR), Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 4-6 juin.
- JAYNE T., TSCHIRLEY D. (2009) Food price spikes and strategic interactions between the public and private sectors: Market failures or governance failures ?, Discussion Paper, Project on Policies for good economic management and food price swings in african countries, FAO Trade and Markets Division.
- JAYNE T., MYERS R. J., NYORO J. (2008) The effects of NCPB marketing policies on maize market prices in Kenya, *Agricultural Economics*, 38, 313-325.
- MAEP (Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche) (2010) Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), Version finale, Cotonou, Bénin, MAEP.
- MAÎTRE D'HÔTEL É., LE COTTY T., JAYNE T. (2012) Is a public regulation of food price volatility feasible in Africa? An arch approach in Kenya, European Association of Agricultural Economists. Price volatility and farm income stabilization, Modelling Outcomes and Assessing Market and Policy Based Responses, February, Dublin, Ireland. <http://purl.umn.edu/122551>
- MALAN B. B. (2013) Volatility and stabilization of the price of coffee and cocoa in Côte d'Ivoire, *Agricultural Economics Czech*, 59, 333-340.
- MAPLES J., HARRI A., RILEY M. J., TACK J. B. (2013) Marketing Margins and Input Price Uncertainty, Selected paper prepared for presentation at the Agricultural & Applied Economics Association's 2013, AAEA & CAES Joint Annual Meeting, Washington, DC, August 4-6.
- MINOT N. (2012) Food Price Volatility in Africa: Has it really increased?, Discussion paper n° 01239, International Food Policy Research Institute.
- MWANAUMO A., JAYNE T., ZULU B., SHAWA J., MBOZI G., HAGGBLADE S., NYEMBE M. (2005) Zambia's 2005 maize import and marketing experience: lessons and implications, Policy Synthesis n° 11, Food Security Research Project.
- NEWBERY D. M. G., STIGLITZ J. E. (1981) *The Theory of Commodity Price Stabilization: A Study in the Economics of Risk*, Clarendon press, Oxford.
- NIJHOFF J., JAYNE T., MWINGA B., SHAFFER J. (2002) Markets need predictable government actions to function effectively: the case of importing maize in times of deficit, Policy synthesis n° 6, Food Security Research Project.
- OLOUKOÏ L., ADEGBOLA P. Y. (2009) *Crise alimentaire au Bénin: Analyse, en termes de prix, de l'efficacité des mesures de politiques adoptées par l'État*, CILSS, Communication présentée à la conférence régionale sur la dynamique des marchés en Afrique de l'Ouest, Bamako (Mali), 14, 15, et 16 juillet.
- OUÉDRAOGO T. (2007) *Modélisation de l'offre des produits céréaliers*, mémoire d'ingénieur statisticien économiste, ENSAE Abidjan, 73p.
- PAUW K., EDELMAN B. (2015) *Is Malawi's mix of maize market policies ultimately harming food security?*, Policy Note 22, International Food Policy Research Institute.
- PIOT-LEPETIT I., MBAREK R. (2011) *Methods to analyze agricultural commodity price volatility*, Springer, 1-11.
- POULTON C., KYDD J., WIGGINS S., DORWARD A. (2006) State intervention for food price stabilisation in Africa: Can it work?, *Food Policy*, 31, 342-356.
- REGMI A., MEADE B. (2013) Demand side drivers of global food security, *Global Food Security*, 2(3), 166-171.
- ROACHE S. (2010) *What explains the rise in food price volatility?*, I.W.P. WP/10/129, International Monetary Fund.
- SARRIS A., MORRISON J.(Eds) (2010) *Food Security in Africa: Market and Trade Policy for Staple Foods in Eastern and Southern Africa*, FAO and Edward Elgar Publishing, Northampton, Massachusetts, USA.
- SHIVELY G. E. (1996) Food price variability and economic reform: an ARCH approach for Ghana, *American Journal of Agricultural Economics*, 78(1), 126-136.
- SUBERVIE J. (2007). *La transmission de l'instabilité des prix agricoles internationaux et ses conséquences dans les pays en développement*, thèse, University d'Auvergne, Clermont-Ferrand.
- TANGERMANN S. (2011) *Policy Solutions to Agricultural Market Volatility: A Synthesis*, ICTSD Issue Paper n° 33, International Centre for Trade and Sustainable Development, Geneva.
- TSCHIRLEY D., JAYNE T. (2010) Exploring the logic behind Southern Africa's Food Crises, *World Development*, 38(1), 76-87.

YANG J., HAIGH M., LEATHAM D. (2001) *Agricultural liberalization policy and commodity price volatility: a GARCH application*, *Applied Economics Letters*, 8, 593-598.

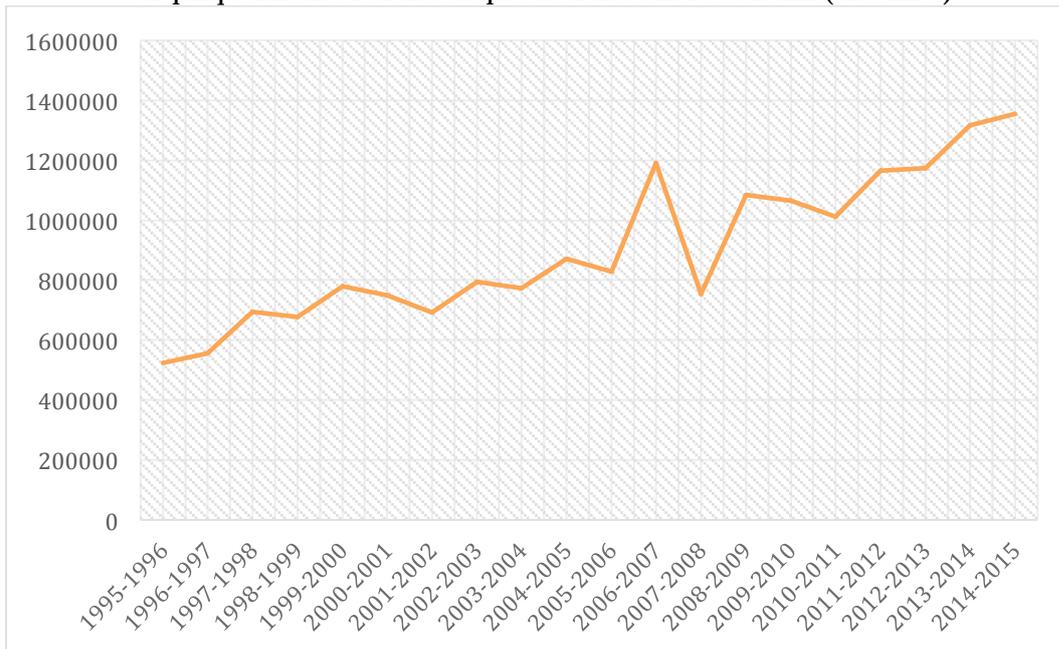
Annexe

Tableau A1 : Les différents marchés en étude

Départements	Atacora-Donga	Borgou-Alibori	Mono-Couffo	Zou-Collines	Atlantique-Littoral	Ouémé-Plateau
Marchés	Djougou Tanguiéta	Malanville Nikki Parakou	Azovè Comé Dogbo	Bohicon Glazoué	Dantokpa	Ouando Pobè

Source : Auteurs.

Graphique A1 : Évolution de la production du maïs au Bénin (en tonnes)



Source : Auteurs à partir des statistiques de la Bceao.

L'économie informelle à Tizi-Ouzou (Algérie) : déterminants, segmentation et mobilité

Omar BABOU¹ et Philippe ADAIR²

Depuis son apparition dans la littérature économique (BIT, 1972), le secteur informel ne cesse d'alimenter les débats sur sa définition et ses contours ainsi que sur sa dynamique.

L'économie informelle recouvre une double dimension : celle de l'emploi informel salarié et celle de l'emploi non-salarié des micro-entreprises. L'emploi informel constitue-t-il la norme (Jutting et Laiglesia, 2009) ? Est-il « satisfaisant » au regard du bien-être (Bensidoun et Souag, 2013) ? Au regard des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le travail décent (ou l'emploi durable) est-il hors de portée (BIT, 2002) ? À quelles conditions la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est-elle envisageable (BIT, 2013) ?

L'intérêt d'une enquête mixte, la première réalisée en Algérie à notre connaissance (Babou, 2014), est d'étudier la double dimension de l'emploi informel à la fois sous l'angle de l'offre de travail (salarié) et sous celui de l'offre de biens (demande de travail non salarié). Notre objet est d'analyser les caractéristiques et les motivations des individus qui opèrent dans l'emploi et dans le secteur informel, pour ce faire nous exploitons les résultats de l'enquête ménage.

Dans la première partie, nous définissons les notions d'emploi et de secteur informel (Charmes, 2006) ; nous présentons les différentes méthodes de mesure et d'enquête sur l'emploi et le secteur informel puis les diverses théories de la segmentation du marché du travail depuis le modèle fondateur de Lewis (1954) jusqu'aux modèles de Fields (1990) en mettant l'accent sur la mobilité. Dans la deuxième, nous estimons la taille du secteur informel ainsi que celle de l'emploi informel selon notre enquête au regard des données de l'enquête nationale sur l'emploi (ONS, 2013), et nous réalisons une typologie des activités et des individus opérant dans l'informel. Dans la troisième, nous analysons, à l'aide d'une régression logistique, les déterminants de l'emploi et du secteur informel, ainsi que la mobilité socio-professionnelle des actifs tant entre les deux segments (formel et informel) qu'au sein du secteur informel lui-même.

1. L'ÉCONOMIE INFORMELLE : DÉFINITION, COMPOSANTES, MESURES ET THÉORIES DE LA SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

1.1 Définition et composantes de l'économie informelle

Depuis la naissance du concept d'économie informelle dans le rapport Kenya du BIT (1972) et l'étude de Hart (1973) sur l'emploi au Ghana, le débat sur la définition, la mesure et les contours de ce phénomène

¹ Université de Tizi-Ouzou. o_babou@yahoo.fr

² Université Paris-Est Créteil, ERUDITE. adair@u-pec.fr

ne cesse de susciter un intérêt grandissant, au sein du BIT et d'autres institutions internationales (OCDE et Banque mondiale). Le débat est d'importance non seulement sur l'origine du concept (BIT ou Hart) mais dans le choix du niveau d'analyse. Ainsi, Hart situe l'analyse au niveau des ménages et utilise le concept "d'informel" sans référence à un quelconque secteur ; le BIT situe l'analyse au niveau des unités de production dénommées "secteur informel" (Lautier, 1994, 9). Afin de mieux cerner et harmoniser les statistiques sur le secteur informel la 15^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) propose en 1993 (BIT, 1993a) une définition statistique opérationnelle du secteur informel mais aussi de l'emploi informel qui sont considérés comme deux nouveaux concepts de population active complétant la panoplie des concepts classiques forgés par la CIST (Charmes, 2006, 11).

Le secteur informel est considéré « comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail lorsqu'elles existent sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » (BIT, 1993b). Le secteur informel est constitué des entreprises informelles de travailleurs à compte propre (entreprises familiales) employant des aides-familiaux ou des salariés occasionnels et des entreprises d'employeurs informels (micro-entreprises) qui peuvent employer un nombre restreint des travailleurs permanents (inférieur à 5 ou 10 selon les pays).

L'emploi informel se définit « par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de protection sociale (emploi non protégé), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes » (Charmes, 2006, 16). L'emploi informel est donc la somme du secteur informel et des emplois informels dans les entreprises du secteur formel.

1.2 Méthodes de mesure et d'enquête

La mesure de l'économie informelle relève de deux approches, indirectes et directes, qui recouvrent plusieurs méthodes non comparables et aboutissent à des estimations disparates en raison des limites du champ des activités qui est circonscrit. Les approches indirectes reposent sur quatre méthodes distinctes : compte nationaux, agrégats monétaires et demande de monnaie, méthode multi-variables, offre implicite de travail (Adair, 2002, 16 ; Archambault et Greffe, 1984). Les enquêtes directes sont basées sur des enquêtes annuelles sur l'emploi et/ou sur le secteur informel. Il s'agit des enquêtes ménages, des enquêtes établissements ou encore des enquêtes mixtes (ménages et établissements).

Les enquêtes auprès des ménages rendent compte de la pluriactivité, du travail à domicile et fournissent quelques informations sur les entreprises informelles. Cependant, si les employeurs indépendants peuvent répondre facilement à toutes les questions, sauf à vouloir cacher certaines informations, les autres catégories « salariés, apprentis, aides-familiaux et occasionnels ignorent la plupart du temps le statut de l'entreprise où ils travaillent, si elle tient une comptabilité complète, si elle est enregistrée... » (Charmes, 1997).

Les enquêtes auprès des établissements ou des entreprises sont réalisées auprès des micro-entreprises (moins de cinq ou dix employés selon les pays) et fournissent des estimations des revenus des entrepreneurs. Cependant, ces enquêtes ne couvrent pas le travail à domicile, le commerce ambulancier et la pluriactivité.

Les enquêtes mixtes (ménages-entreprises) se déroulent en deux phases. La première phase consiste à faire une enquête ménages qui permet d'identifier les employeurs et indépendants actifs dans le secteur informel auxquels sera administré un questionnaire établissement en deuxième phase. Ces enquêtes mixtes sont considérées comme les plus fiables et les plus exhaustives des méthodes d'enquêtes sur le secteur informel.

1.3 Théories de la segmentation du marché du travail et mobilité

Les premiers travaux sur la segmentation du marché de travail des économies en développement (Lewis, 1954) n'abordent pas le secteur informel ni le chômage urbain. L'intégration du chômage urbain à partir des années 1970 (Harris et Todaro, 1970), de même que celle du secteur informel vers le milieu des années 1970, inaugure la troisième génération de modèles de segmentation du marché du travail. La quatrième génération distingue deux segments au sein du secteur informel, l'un d'accès facile et l'autre d'accès difficile.

La troisième génération de modèles (Mazumdar, 1976 ; Fields, 1975 ; Lopez, 1970) relève l'existence d'un secteur informel urbain d'accès facile contrairement au secteur moderne, mais dont la rémunération est plus basse que dans l'agriculture. Ces modèles se différencient notamment en ce qui a trait aux stratégies de recherche d'un emploi.

Dans le modèle de Lopez (1970), le citoyen qui cherche un emploi dans le secteur moderne prend automatiquement, en cas d'insuccès, un emploi dans le secteur informel (Bodson et Roy, 1993, 11), ce qui exclut le chômage urbain du modèle. Dans une variante du modèle précédent, Mazumdar (1976a, 1976b) reconnaît l'existence du chômage urbain et aboutissent à un modèle avec trois possibilités offertes au migrant potentiel en provenance d'une zone rurale : trouver un emploi dans le secteur moderne, se résigner au chômage en ville ou prendre un emploi dans le secteur informel urbain.

Lopez Castano en 1989 (in Roubaud, 1992) élabore un modèle de mobilité triphasé entre secteur moderne et secteur informel en fonction du cycle vital. Les jeunes, de 20-30 ans, commencent leur vie active dans le secteur informel comme salariés, aides familiaux ou apprentis. Après quelques années d'activité dans le secteur informel, ces jeunes choisissent, lorsque l'occasion leur est offerte, d'intégrer le secteur moderne en tant que salariés. Enfin, à partir d'un certain âge (40-50 ans), les salariés du secteur moderne, après avoir accumulé des fonds et un savoir-faire technique ainsi qu'un certain capital social, quittent le secteur moderne pour s'installer à leur compte dans le secteur informel (comme indépendants ou petits patrons). Ce déplacement du secteur moderne vers le secteur informel serait motivé par la recherche de meilleurs revenus et un certain désir d'indépendance.

Le modèle de Fields (1990, 62) intègre le secteur informel dont les différentes caractéristiques sont : facilité d'accès aux activités, possibilité réelle de pratiquer une recherche en cours d'emploi en vue d'un autre emploi, avec une probabilité de succès dans la recherche d'un emploi dans le secteur moderne moins importante que celle des chômeurs et, enfin, rémunérations dans le secteur informel urbaines inférieures aux rémunérations dans l'agriculture.

Selon Bodson et Roy (1993, 14-15) divers travaux remettent en cause la validité du modèle de Fields : la facilité d'accès au secteur informel n'est pas toujours vérifiée ; la rémunération du secteur informel n'est pas toujours inférieure à celle du secteur moderne ni même à celle de l'agriculture ; le secteur informel ne constitue pas une étape ou une halte temporaire en attendant de rejoindre le secteur moderne formel ; certains travailleurs du secteur informel préfèrent rester dans ce secteur plutôt que de rejoindre le secteur moderne tandis que d'autres travailleurs rejoignent parfois le secteur informel après avoir travaillé des années dans le secteur moderne.

La quatrième génération de modèles est initiée par Fields (1990, 73) en réponse aux critiques adressées à son modèle initial. Il ajoute une hypothèse supplémentaire, celle de l'existence de deux segments distincts au sein du secteur informel lui-même : un segment inférieur d'accès facile et dont les rémunérations sont inférieures au secteur moderne et un segment supérieur d'accès difficile et dont les rémunérations sont plus élevées que celle du secteur moderne. Il s'ensuit que certains individus choisissent, volontairement, de travailler dans le segment informel supérieur après avoir accumulé un capital et un savoir-faire dans le secteur moderne.

2. ESTIMATION DE L'EMPLOI DU SECTEUR INFORMEL ET ESSAI DE TYPOLOGIE

2.1 Méthodologie de l'enquête mixte de Tizi-Ouzou

Nous avons mené une enquête mixte (ménages/entreprises) en deux phases auprès d'un échantillon de 8 communes sur les 67 communes que compte la wilaya de Tizi-Ouzou. Pour la constitution de notre échantillon de ménages (première phase) nous avons utilisé la base de sondage fournie par le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008 qui fixe à 197 410 le nombre de ménages de la wilaya de Tizi-Ouzou. L'enquête a porté sur 550 ménages soit 0,27% de l'ensemble des ménages de la wilaya et 1,02% des ménages de l'échantillon de communes. L'échantillon des ménages a été tiré de façon aléatoire au niveau des 8 communes sélectionnées sur la base de trois critères : un critère géographique distinguant les communes urbaines, semi-urbaines et rurales ; un critère démographique relatif à la concentration de la population et un critère économique relatif à l'importance de l'activité économique. Le sondage comporte deux étapes : la première consiste à sélectionner l'échantillon des communes (8 sur les 67 communes de la wilaya), la seconde à sélectionner, au sein des communes retenues, l'échantillon des ménages initialement retenu au prorata du nombre de ménages que compte chacune d'entre elles.

Parmi les 8 communes retenues, quatre sont urbaines (Tizi-Ouzou, Draa-Ben-Khedda, Tizi-Rached et Larbaa-N'ath-Irathen.) et quatre semi-urbaines (Beni-Zmenzer, Souk-El-Tenine., Maatkas et Tadmaït). Ces 8 communes concentrent 26% de la population, 27 % des ménages et 33% des PME de la région. Sur les 550 questionnaires ménages réalisés, 14 ont été supprimés, après vérification, vu le nombre important de questions non renseignées. 536 questionnaires ont été retenus, ce qui représente un échantillon total de 2 851 individus. Un quart (25%) des individus de notre population est âgé de 20 à 30 ans.

La répartition des individus de notre enquête selon leur situation par rapport à l'emploi se présente comme suit : la population en âge de travailler concerne 2256 individus répartis en deux groupes : la population active (1293 individus) et la population inactive (963 individus). La population active est elle-même répartie en deux catégories : la population active occupée (1 022 individus) et la population au chômage (271 individus), soit un taux de chômage de 16,78%, qui est élevé comparativement au taux de chômage national de 9,8% (ONS, 2013).

La population active occupée se décline en trois catégories : 699 salariés, 291 non-salariés et 32 autres individus (apprentis et aides familiaux).

2.2 Typologie des non-salariés

Les 291 non-salariés, dont on retranche les patrons et les indépendants agriculteurs (9 individus), se déclinent en deux groupes : les indépendants (165 individus) et les employeurs (117 individus). Leur rapport à la réglementation et à la loi est observé selon quatre critères : l'immatriculation au registre de commerce, l'affiliation à la caisse de sécurité sociale (CASNOS), le paiement des impôts et la tenue d'une comptabilité régulière (tableau 1).

Tableau 1 : Respect de la réglementation par les employeurs et indépendants (Tizi-Ouzou, 2013)

Rapport à la réglementation	Employeurs		Indépendants		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Total	%
Immatriculation au registre de commerce						
Oui	96	82,05	116	70,30	212	75,18
Non	21	17,95	49	29,70	70	24,82
Total	117	100	165	100	282	100
Affiliation CASNOS						
Oui	89	76,06	122	73,93	211	74,82
Non	28	23,94	43	26,07	71	25,18
Total	117	100	165	100	282	100
Paiement des impôts						
Oui	92	78,63	110	66,67	202	71,63
Non	25	21,37	55	33,34	80	28,37
Total	117	100	165	100	282	100
Tenue d'une comptabilité						
Oui régulière	64	54,7	59	35,75	123	43,61
Oui, irrégulière	35	29,91	61	36,97	96	34,04
Non	18	15,39	45	27,27	63	22,34
Total	117	100	165	100	282	100

Source : notre enquête.

Il ressort du tableau 1 que les indépendants sont plus enclins au non-respect de la réglementation que les employeurs, ceci conforte la thèse de la corrélation entre la taille de l'établissement et le respect de la loi. À l'instar de Bellache (2010) et Babou (2007), une typologie des employeurs et indépendants permet d'identifier trois sous-ensembles.

Les formels purs : sont immatriculés au registre de commerce et respectent toutes les obligations légales. Sur les 282 petites entreprises immatriculées, seules 123 satisfont l'ensemble de la réglementation, notamment celle de la tenue d'une comptabilité régulière.

Les informels purs : 70 petites entreprises non immatriculées au registre de commerce.

Les informels hybrides (Bellache, 2010) ou les semi-informels (Babou, 2007) regroupent le reste des microentreprises qui ont un pied dans la légalité (immatriculation) et un pied dans l'illégalité (non-respect de toute la réglementation), ce groupe concerne 89 des micro-entreprises enquêtées.

Le secteur informel qui regroupe les informels purs (70 patrons et indépendants) et les informels hybrides (89 patrons et indépendants) représente 56% des non-salariés.

2.3 Typologie des salariés

Les salariés et autres actifs (apprentis, aides familiaux, coopérants et femmes partiellement occupées) concernent respectivement, 699 et 32 individus parmi les 1 022 individus occupés.

Les 699 salariés se déclinent en deux catégories, salariés du secteur public (349 individus) et salariés du secteur privé (346 individus hors agriculture).

Les actifs informels se répartissent en trois groupes : les salariés non assurés, les pluriactifs et les apprentis, aides familiaux, coopérants et femmes partiellement occupées non assurés.

Les salariés non assurés : ce groupe comprend 90 salariés du secteur privé non déclarés à l'assurance.

Les pluriactifs : cette catégorie d'actifs informels inclut 20 salariés du secteur public et de 11 salariés du secteur privé ayant un emploi secondaire.

Les autres : ce groupe, intègre 19 actifs hors agriculture, essentiellement des aides familiaux. Par la suite, cette catégorie sera intégrée aux non-salariés informels, comme le recommande le BIT.

Les 140 individus relevant de ces trois groupes composent la catégorie des salariés informels. Leurs caractéristiques sont représentées dans le tableau 2.

2.4 Estimation de l'emploi et du secteur informel

À partir de ces données, nous pouvons estimer l'emploi informel dans la wilaya de Tizi-Ouzou (tableau 2). Celui-ci regroupe les salariés du secteur privé non affiliés à la sécurité sociale (90 individus), les pluriactifs (emploi secondaire) du secteur public et les affiliés du secteur privé (20+11 individus), les non assurés parmi les autres actifs (19 individus) et enfin les employeurs et indépendants informels purs et hybrides (70+89 individus).

Tableau 2 : catégories de l'emploi informel à Tizi-Ouzou (2013)

Catégories de l'emploi	Effectifs	Part de l'emploi informel (%)
Employeurs et indépendants informels purs et hybrides (secteur informel)	159	
Salariés non affiliés	90	
Pluriactifs	31	
Autres actifs informels	19	
Total emploi informel	299	
Emploi total	1 022	29,25
Emploi total hors agriculture	996	30,20
Emploi du secteur privé hors agriculture	647	46,21

Source : notre enquête.

Il ressort du tableau 2 que près de la moitié (46,21%) de l'emploi privé est assuré par des informels dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Par ailleurs, l'emploi informel représente 29,25% de l'emploi total, ou encore, 30,20% de l'emploi total hors agriculture. Au niveau national l'emploi informel représente 42,4% de la population occupée totale (ONS, 2013 in Charmes et Remaoun, 2014).

3. LES DÉTERMINANTS DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET AU SECTEUR INFORMEL

3.1 Les déterminants de l'accès aux différents segments du marché du travail

Pour cerner les déterminants de l'accès aux différents segments du marché du travail (chômage, salarié formel, salarié informel, non-salarié formel et non-salarié informel) nous avons effectué une régression logistique multinomiale à l'aide du logiciel SPSS.

Les résultats de l'analyse selon le maximum de vraisemblance (tableau 3) pour l'ensemble des actifs (1267) sont de qualité moyenne. Les variables explicatives sont significatives (le χ^2 est très significatif) du positionnement des individus dans les différents segments du marché du travail. Le pouvoir explicatif est relativement élevé (le pseudo R^2 est de 41,8%) et la capacité prédictive du modèle est satisfaisante (50,6% des individus de l'échantillon sont correctement classifiés).

Les déterminants de l'accès aux différents segments du marché du travail reposent sur des variables relatives à la démographie (âge, sexe, état matrimonial, taille du ménage et lien avec le chef du ménage), à la strate et au niveau du capital humain (annexe 1).

Les variables sociodémographiques (genre, âge, taille du ménage, situation matrimoniale et lien avec le chef du ménage) exercent une influence quant à l'accès à tel ou tel segment du marché du travail.

Le fait d'être un homme accroît la probabilité (logarithme des chances de choix) d'accéder aux différents segments du marché du travail plutôt que de rester au chômage. Les hommes ont plus de chances, relativement aux femmes, d'accéder au marché du travail respectivement d'abord comme non-salarié formel ensuite comme salarié informel et enfin comme non-salarié.

L'âge accroît la probabilité d'accéder aux différents segments du marché du travail, tandis que les individus de jeune âge ont plus de chances de se retrouver au chômage.

Selon la situation matrimoniale, les mariés ont relativement plus de chances d'accéder à un emploi que de se retrouver au chômage.

Tableau 3 : Les déterminants d'accès aux segments du marché du travail à Tizi-Ouzou (2013)

Segments du marché du travail	Salarié formel		Salarié informel		Non-salarié formel		Non-salarié informel	
	B	Exp(B)	B	Exp(B)	B	Exp(B)	B	Exp(B)
Taille de ménage	-,060	,942	,009	1,009	-,215	,806	-,132	,877
Age	,214	1,238	,138	1,147	,472	1,604	,200	1,222
age ²	-,001	,999	,000	1,000	-,004	,996	-,001	,999
[strate=urbain]	-,045	,956	-,884	,413	,391	1,479	-,806	,447
[sexe=masculin]	,642	1,900	1,227	3,412	2,140	8,503	1,044	2,840
[lien cm=chef de ménage]	,702	2,018	-,337	,714	1,537	4,653	,904	2,470
[lien cm=époux/ époux]	-,141	,868	-,677	,508	-,395	,674	-,029	,971
[lien cm=fils/ fille]	-,300	,741	-,775	,461	-,052	,949	-,347	,707
[état mat=marié]	,051	1,052	,346	1,414	,223	1,249	,345	1,412
[nivinst=aucun/primaire/moyen]	-,972	,378	,513	1,670	,464	1,590	1,377	3,963
[nivinst=secondaire]	-,686	,504	,043	1,044	,554	1,740	1,128	3,088
[qualification=oui]	,838	2,313	,876	2,400	1,071	2,917	,816	2,260

Taille de l'échantillon (nombre d'individus) **1267**

Pourcentage des cas correctement prédits **50,6%**

-2 log vraisemblance **2838**

Khi-deux **633,379**

Pseudo R² Nagelkerke **0,418**

Variable de référence : **chômeur**

Source : notre enquête.

Les chefs de ménage ont plus de chances d'avoir un emploi non salarié formel ou informel ou encore salarié formel que de se retrouver au chômage ou d'exercer comme salarié informel.

Plus la taille du ménage est importante, plus ses membres actifs ont une chance d'occuper un emploi salarié informel ou de rester au chômage.

Les actifs résidant dans les zones semi-urbaines ont plus de chance d'accéder à un emploi informel salarié ou non salarié que de trouver un emploi salarié formel. A contrario, les actifs urbains ont plus de chances d'être salariés informels que de se retrouver au chômage.

Un niveau d'instruction supérieur donne plus de chance d'accéder au marché du travail comme salarié formel sinon de rester chômeur, tandis que la qualification augmente relativement la probabilité d'accéder à tous les segments.

3.2 Les déterminants de l'emploi informel

Afin d'analyser les déterminants de l'accès à l'emploi informel, en plus des variables précédentes (âge, état matrimonial niveau d'instruction, etc.), nous avons ajouté quatre autres variables : le revenu, le secteur d'activité la régularité de l'emploi et le lieu d'exercice de l'emploi (annexe 1).

L'emploi formel est plus exercé par des femmes, des universitaires, des chefs de ménage, des résidents en milieu urbain et ayant une qualification professionnelle. A contrario, les hommes, les individus mariés, âgés et d'un niveau d'instruction moyen ou secondaire ont plus de chances d'occuper un emploi informel.

L'emploi informel est, par ailleurs, plus concentré dans le BTP, le commerce ou le transport que dans l'industrie et l'artisanat, ces secteurs procurent un revenu plus faible que celui des autres services où les

emplois sont plutôt formels. Ceux qui occupent un emploi informel ont deux fois moins de chances de se stabiliser dans l'emploi (emploi non permanent) et deux fois plus de chances de travailler dans leur commune, sinon dans les autres communes de la wilaya.

Tableau 4 : le modèle logit des déterminants de l'emploi informel à Tizi-Ouzou (2013)

statut formel/ informel	Informel*		Formel**	
	B	Exp(B)	B	Exp(B)
Taille ménage	,074	1,077	-,074	,928
Age	,214	1,239	-,214	,807
Revenu	-,093	,911	,093	1,097
[strate= urbain]	-1,154	,315	1,154	3,172
[sexe=masculin]	,060	1,061	-,060	,942
[lien cm=chef de ménage]	-,251	,778	,251	1,286
[lcm=époux/ épouse]	,797	2,220	-,797	,450
[lcm= fils/ fille]	-,021	,979	,021	1,021
[etmatr=marié]	,011	1,011	-,011	,989
[nivinst= aucun/primaire/moyen]	,757	2,131	-,757	,469
[nivinst=secondaire]	,278	1,321	-,278	,757
[qualif=oui]	-,022	,978	,022	1,023
[sectact=industrie/ artisanat]	,534	1,706	-,534	,586
[sectact=BTP]	,818	2,267	-,818	,441
[sectact=commerce/ transport]	,601	1,825	-,601	,548
[regempl=permanent]	-1,005	,366	1,005	2,733
[lclemp=commune]	,926	2,525	-,926	,396
[lclemp=wilaya]	,369	1,447	-,369	,691

Taille de l'échantillon (nombre d'individus) **996**

Pseudo R² Nagelkerke **0,570**

-2 log vraisemblance **631,43**

Pourcentage des cas correctement prédits **85,4%**

Khi-deux **461,260**

* variable de référence : formel ; ** variable de référence : informel

Source : notre enquête.

3.3 Les déterminants du secteur informel

Après avoir analysé les déterminants de l'accès à l'emploi informel, nous analysons les déterminants d'accès au secteur informel.

Dans ce cas nous avons encore rajouté d'autres variables : le lieu d'exercice, le créateur de l'unité de production, le mode de financement, les raisons du choix de l'activité et enfin la possession d'un compte bancaire.

Les non-salariés, qu'ils soient formels ou informels, ont les mêmes probabilités d'avoir un chiffre d'affaires élevé. L'âge a très peu d'influence sur le choix du secteur, par contre les hommes ont cinq fois plus de chances que les femmes d'exercer comme non-salarié formel.

Les chefs de ménage, leurs conjoints ainsi que leurs enfants, de même que les individus mariés ont plus de chances que les autres d'être des non-salariés formels.

Un niveau d'instruction universitaire de même qu'une qualification donne plus de chance d'exercer comme non-salariés formels.

Les non-salariés formels exercent notamment dans le BTP, l'industrie et l'artisanat dans des locaux ou lieux fixes, d'une part parce que ces activités sont difficiles à dissimuler, d'autre part pour bénéficier des différents avantages consentis par l'État en faveur de ces deux secteurs, notamment celui de l'octroi des marchés publics. A contrario, les non-salariés informels sont plus présents dans le commerce, le transport ou les services et, le plus souvent, sans local ou lieu d'activité fixe.

Contrairement aux non-salariés formels, les non-salariés informels possèdent rarement un compte bancaire et n'ont pas recours à la banque ou l'État pour obtenir un financement ; leur établissement est leur propriété, qu'ils possèdent seuls ou avec d'autres membres de la famille dans la majorité des cas.

Concernant la raison du choix de l'activité, si les non-salariés formels ont espéré obtenir un revenu plus élevé ou accéder à un statut meilleur, les non-salariés informels considèrent que leur choix est dicté par la nécessité de subvenir à leurs besoins.

Tableau 5 : le modèle logit des déterminants du secteur informel à Tizi-Ouzou (2013)

type non-salariés	Non-salarié formel		Non-salarié informel	
	B	Exp(B)	B	Exp(B)
Age	-,042	,959	,042	1,043
Chiffre d'affaires annuel	,000	1,000	,000	1,000
[sexe=masculin]	1,607	4,990	-1,607	,200
[lien chef du ménage= chef du ménage]	2,563	12,974	-2,563	,077
[lien chef du ménage =époux/ épouse]	2,689	14,718	-2,689	,068
[lien chef du ménage =fils/ fille]	2,209	9,103	-2,209	,110
[état matrimonial=marié]	,553	1,738	-,553	,575
[niveau d'instruction=aucun/ primaire/ moyen]	-,743	,476	,743	2,101
[niveau d'instruction=secondaire]	-,080	,923	,080	1,083
[qualification=oui]	,092	1,096	-,092	,912
[secteur d'activité=industrie/ artisanat]	,474	1,606	-,474	,622
[secteur d'activité =BTP]	,785	2,192	-,785	,456
[secteur d'activité =commerce/ transport]	-,243	,784	,243	1,275
[lieu d'exercice=sans local]	-,713	,490	,713	2,040
[créateur = propriétaire seul]	-1,118	,327	1,118	3,060
[créateur= propriétaire avec d'autres]	-1,463	,231	1,463	4,320
[créateur = un/ des membres de la famille]	-,192	,825	,192	1,211
[financement =personnel/ familial]	-,446	,640	,446	1,562
[raison du choix de l'activité= revenus élevés]	1,365	3,914	-1,365	,255
[raison du choix de l'activité =désir d'indépendance]	,282	1,326	-,282	,754
[raison du choix de l'activité =par nécessité]	-,776	,460	,776	2,173
[compte bancaire=oui]	2,038	7,677	-2,038	,130

Pseudo R² Nagelkerke **0,505**
 Pourcentage correctement prédit **83,8%**
 - 2 logs vraisemblance **169,264**
 Khi-deux **89,788**

Source : notre enquête.

3.4 La mobilité socio-professionnelle

Selon le tableau 6, 133 des 996 actifs occupés non agricoles (13,3%) sont concernés par la mobilité socio-professionnelle : 72 formels (36 salariés et 36 non-salariés) et 61 informels (20 salariés et 41 non-salariés). La mobilité intersectorielle affecte plus de la moitié des individus mobiles (79 sur 133) dont les trajectoires s'orientent dans les deux sens : 43 actifs formels étaient précédemment informels et 36 actifs informels étaient précédemment formels. La mobilité intrasectorielle concerne plus du tiers des individus mobiles (51 sur 133) dont les trajectoires se dirigent plutôt du salariat vers l'auto-emploi : 40 non-salariés (formels et informels) étaient précédemment salariés (formels et informels) et 11 salariés (formels et informels) étaient précédemment non-salariés (formels et informels). La diversité des trajectoires ne permet pas de valider le modèle de Fields ou de Lopez Castano.

Tableau 6 : mobilité inter et intra-sectorielle des actifs salariés et non-salariés à Tizi-Ouzou (2013)

Statut actuel	Salarié formel	Salarié informel	Non-salarié formel	Non-salarié informel	Total
Statut antérieur					
Salarié formel	/	16	19	14	49
Salarié informel	21	/	14	21	56
Non-salarié formel	7	/	/	6	13
Non-salarié informel	8	4	3	/	15
Total	36	20	36	41	133

Source : notre enquête.

Parmi les 36 salariés formels, 10 ont moins de 31 ans et 19 ont entre 31 et 40 ans, 6 ont un niveau d'instruction universitaire, 21 perçoivent un revenu entre un et deux SMIG et 7 moins du SMIG. Parmi les 20 salariés informels, 7 ont moins de 31 ans et 10 ont plus de 40 ans, 9 ont un niveau d'instruction universitaire, 8 perçoivent un revenu entre un et deux SMIG et 5 moins du SMIG. Parmi les 36 non-salariés formels, 6 ont moins de 31 ans, 14 ont entre 31 et 40 ans, 16 ont plus de 40 ans, 2 ont un niveau d'instruction universitaire, 18 perçoivent plus de deux fois le SMIG. Parmi les 41 non-salariés informels, 9 ont moins de 31 ans, 18 ont plus de 40 ans, 2 ont un niveau d'instruction universitaire, 14 perçoivent un revenu entre un et deux SMIG et 3 touchent moins du SMIG. À l'évidence, les individus qui rejoignent l'emploi ou le secteur informel font un choix par défaut. Les salariés et les non-salariés informels sont plus âgés que leurs homologues salariés et non-salariés formels ; pour la plupart, leur niveau d'instruction est inférieur au bac et ils perçoivent un revenu plus faible. Il s'agit de jeunes sans emploi ou d'individus plus âgés ayant perdu leur emploi ou ayant quitté le non-salariat formel pour réduire leurs charges sociales et fiscales faute de rentabilité. Seuls les individus qui rejoignent le secteur formel peuvent prétendre à un statut et un revenu meilleurs.

CONCLUSION

Nous avons élaboré une double typologie, des employeurs et indépendants informels (secteur informel), et des actifs informels. Le secteur informel regroupe la catégorie des informels purs et hybrides ; les actifs informels regroupent les salariés non assurés, les pluriactifs et les autres.

Nous estimons que l'emploi informel dans la wilaya de Tizi-Ouzou représente 46,21% de l'emploi privé et 30,2% de l'emploi total non agricole.

Une régression logistique multinomiale a identifié les déterminants d'accès aux différents segments du marché du travail, et singulièrement à l'emploi et au secteur informels : l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, le revenu, le secteur d'activité, etc.

Au regard de la mobilité socio-professionnelle, les trajectoires diversifiées des actifs s'orientent aussi bien du formel vers l'informel qu'inversement. Les individus qui rejoignent l'informel le font le plus souvent par nécessité.

Ce travail se limite essentiellement aux résultats de l'enquête ménage. L'enquête entreprise et l'analyse des fonctions de gains font l'objet d'autres travaux en cours.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAIR P. (2002) L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail, *Cahiers du GRATICE*, (22), 95-126.
- ARCHAMBAULT E., GREFFE X. (1984) *Les économies non officielles*, Paris, La Découverte.
- BABOU O. (2014) L'économie informelle en Algérie. Analyse à travers une enquête mixte dans la wilaya de Tizi-Ouzou, *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n° 29, 53-62.
- BABOU O. (2007) *Essai d'analyse d'un secteur productif informel émergent dans la wilaya de Tizi-Ouzou : cas de l'activité de confection de vêtements de Maatkas*, Mémoire de Magister en Sciences Économiques, Université de Tizi-Ouzou.
- BELLACHE Y. (2010) *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages. Le cas de Bejaia*, Thèse de doctorat en cotutelle, Université Paris-Est Créteil et Université de Bejaia.
- BENSIDOUN I., SOUAG A. (2013) Emploi informel en Algérie : caractéristiques et raisons d'être, *Centre d'études de l'emploi*, document de travail n° 166, juillet.
- BIT (1972) *Employment, incomes and equality: a strategy for increasing productive employment in Kenya*, ILO, Genève.
- BIT (1993a) *Statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, Rapport pour la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Bureau International du Travail, Genève, 19-28 janvier.
- BIT (1993b) Rapport de la Conférence, Rapport pour la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Bureau International du Travail, Genève, 19-28 Janvier.
- BIT (2002) *Travail décent et économie informelle*, Conférence Internationale du Travail, 87^{ème} session, Bureau International du Travail, Genève.
- BIT (2003) Rapport Général, Rapport pour la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Bureau International du Travail, Genève, 24 novembre-3 décembre.
- BIT (2013) *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Conférence internationale du Travail, 103^e session, Bureau International du Travail, Genève.
- BODSON P., ROY P. M. (eds.) (1993) *Politiques d'appui au secteur informel dans les pays en développement*, Paris, Economica.

- CHARMES J. (1997) La nouvelle définition internationale du secteur informel et ses conséquences sur les systèmes et méthodes de mesure, AFRISTAT, *Actes du séminaire sur le secteur informel et le politique économique en Afrique subsaharienne*, Bamako, 61-78.
- CHARMES J. (2006) Secteur informel et emploi informel au Maghreb, in M. S. Musette et J. Charmes (dir.) *Informalisation des économies maghrébines*, CREAD, 11-26.
- CHARMES J., REMAOUN M. (2014) L'économie informelle en Algérie : estimations, tendances, politiques, Bureau International de Travail, Genève.
- FIELDS G. S. (1990) La modélisation du marché du travail et le secteur informel urbain : la théorie et l'empirique, in D. Turnham, B. Salomé et A. Schwarz (dir.), *Nouvelles approches du secteur informel*, Séminaires du Centre de développement, OCDE, Paris, 53-79.
- FIELDS G. S. (1975) Rural-urban migration, urban unemployment and underemployment, and job search activities in less developed countries, *Journal of Development Economics*, 2, 165-188.
- HART K. (1973) Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 11(1), 61-89.
- HARRIS J. R., TODARO M. P. (1970) Migration, Unemployment and Development: A Two Sectors Analysis, *American Economic Review*, vol. 60(1), 126-142.
- JUTTING J.-P., LAIGLESIA J.-R. (eds.) (2009) *L'emploi informel dans les pays en développement. Une normalité indépassable*, Centre de développement de l'OCDE.
- LAUTIER B. (1994) *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte.
- LEWIS A. W. (1954) Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School of Economic and Social Studies*, (2), 139-191.
- LOPEZ T.-A. (1970) Migration and Urban Marginality in Underdeveloped Countries, *Demographia y Economia*, Juanaguato, Mexique.
- LOPEZ-CASTANO H. (1989) Le secteur informel, substitut d'un système d'assurances sociales en Colombie, *Problèmes d'Amérique latine* (92), la Documentation française, Paris.
- MAZUMDAR D. (1976a) The Rural-Urban Wage Gap, Migration, and the Shadow Wage, *Oxford Economic Papers*, vol. 28, 406-425.
- MAZUMDAR D. (1976b) The urban informal sector, *World Development*, vol. 4(8), 655-679.
- ONS (2013) Activité, emploi et chômage au 4ème trimestre, *Données statistiques*, 653, Office National des Statistiques, Alger.
- ROUBAUD F. (1992) La dynamique du secteur informel urbain au Mexique : le rôle de la mobilité intersectorielle, *Revue Tiers Monde*, n° 132, 893-924.

Annexe 1 : liste de variables et des modalités utilisées

Taille ménage	Continue de 1 à 14 individus
Age	Moins de 30 ans/30 à 40 ans/41 à 50 ans/plus de 50 ans
Revenu	Moins du SMIG, 1 à 2 SMIG, 2 à 3 SMIG, 3 à 4 SMIG, plus de 4 SMIG
Strate	Urbain/rural
Sexe	Masculin/féminin
lien cm	Chef de ménage, époux ou épouse, fils ou fille, autre liens
Etmatr (état matrimonial)	Marié/autre situation
Nivinst (niveau d'instruction)	Aucun ou primaire ou moyen, secondaire, supérieur
Qualif (qualification)	Oui/non
Sectact (secteur d'activité)	Industrie/ artisanat, BTP, commerce, transport, autres services
Regempl (régularité de l'emploi)	Permanent/non permanent
Lclemp (lieu de l'emploi)	Commune/wilaya/autres lieux
Chiffre d'affaire annuel	continue
Lieu d'exercice	Sans local/avec local
Créateur	Propriétaire seul, propriétaire avec d'autres, avec un ou plusieurs membres de la famille
Financement	Personnel/ familial
Raison du choix de l'activité	Revenus élevés, désir d'indépendance, par nécessité
Compte bancaire	Oui/non

Changement climatique et développement : le cas du MDP en Afrique

Charlotte FONTAN SERS¹, Virginie LOUBET DUTHIL²
et Nicolas PECASTAING³

Selon le Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), toutes les parties du monde sont concernées par l'impact du changement climatique. Néanmoins, les pays les plus pauvres sont les plus vulnérables aux changements et aux variabilités climatiques (International Panel on Climate Change (IPCC), 2007). Les conséquences économiques et sociales du changement climatique (baisse des rendements agricoles affectant la sécurité alimentaire, montée des eaux, hausse des maladies, migrations) seront accentuées par des facteurs internes propres à certains pays en développement (taux de pauvreté élevés, manque de moyens d'adaptation, infrastructures défaillantes, problèmes de gouvernance). Notre analyse va se centrer sur le continent africain. Les études sur les conséquences du changement climatique en Afrique (voir par exemple UNEP, 2014 ou IPCC, 2014⁴) prévoient une hausse des températures, une baisse de la pluviométrie provoquant par exemple une augmentation de la fréquence des sécheresses ou une décroissance des ressources halieutiques. Les secteurs primaires, dont dépend une majorité d'Africains, seront tout particulièrement affectés. Le dernier rapport du GIEC (IPCC, 2014) confirme que la baisse des rendements agricoles liée au changement climatique renforcera les risques sur la sécurité alimentaire dans les pays moins avancés (PMA) africains (Roudier et *al.*, 2011 ; Cline, 2007).

Le protocole de Kyoto a été la réponse internationale face au changement climatique. Il propose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5,2% entre 2008 et 2012 par rapport à leurs niveaux de 1990. Il intègre 3 mécanismes de flexibilité permettant d'atteindre cet objectif à moindre coût (échange de droits, Mécanisme pour un développement propre (MDP) et Mise en œuvre conjointe (MOC)).

Dans le cadre du protocole de Kyoto, le MDP est le seul mécanisme mettant en relation les pays industrialisés et les pays en développement (PED). Il permet d'associer les PED à l'effort de lutte globale contre le changement climatique⁵, le protocole de Kyoto ne posant pas d'objectifs de limitation de GES pour les PED.

Le MDP permet aux investisseurs des pays de l'« Annexe I »⁶ d'investir dans des projets « propres » à l'extérieur de leurs frontières, à moindre coût. Ils reçoivent en échange de ces réductions de GES des crédits « carbone » appelés « Unités de réduction certifiée des émissions (URCE) ». Le montant de ces crédits (valorisés ensuite sur le marché carbone au prix de la tonne de dioxyde de carbone CO₂) correspond à la différence entre les émissions estimées grâce à la mise en place du projet et un scénario de référence défini auparavant et validé par le Conseil exécutif du MDP.

¹ Institut de Recherche en Management et Pratiques d'Entreprise (IRMAPE), ESC PAU. Charlotte.sers@esc-pau.fr

² Institut de Recherche en Management et Pratiques d'Entreprise (IRMAPE), ESC PAU. virginie.loubet@esc-pau.fr

³ Centre d'Analyse Théorique et Traitement des données économiques (CATT), Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA). nicolas.pecastaing@univ-pau.fr

⁴ Le rapport du GIEC (IPCC) de 2014 a consacré un chapitre au continent africain.

⁵ D'autres fonds d'adaptation pour les PED existent comme le fonds pour les PMA.

⁶ Pays de l'annexe I : pays qui ont des objectifs chiffrés de réduction d'émissions de GES quantifiés.

Le MDP couvre plusieurs secteurs d'activités (énergie, transport, agriculture, gestion des déchets ou gestion forestière). Pour recevoir un projet MDP, les pays « non-annexe I » doivent avoir ratifié le protocole de Kyoto et nommé une Autorité nationale désignée (AND) chargée de valider les projets. Depuis son lancement au début des années 2000, le MDP a rencontré un vif succès. Le premier projet a été enregistré par le Conseil exécutif en novembre 2004 et les premiers crédits MDP ont été générés en octobre 2005. Le « CDM pipeline⁷ » compte en octobre 2015 plus de 8541 projets enregistrés (*Registered*) (Fenhann, 2015). La répartition géographique des projets MDP au sein des Pays en développement (PED) reste fortement inégalitaire puisque le continent africain n'a accueilli que 2,8% des projets en octobre 2015 (Fenhann, 2015).

Le MDP répond à un double objectif Environnement-développement. D'une part, il permet aux firmes des pays industrialisés (pays de l'Annexe I) de mener des investissements « propres » (réduction des émissions de GES) dans les pays en développement (pays non-Annexe I). D'autre part, les pays en développement bénéficient ainsi à la fois d'un transfert de technologies respectueuses de l'environnement et d'une source supplémentaire de financement de leur développement. Après plus d'une décennie d'existence et malgré l'engouement suscité par le MDP, l'évaluation de son impact potentiel sur le développement durable en Afrique nous semble une voie insuffisamment explorée.

La première partie caractérise les projets MDP en Afrique et analyse leur implantation sur ce continent. La seconde étudie l'impact attendu du MDP sur le développement en Afrique.

1. ANALYSE ET PERSPECTIVE DU MDP EN AFRIQUE

Pour étudier les caractéristiques des projets MDP développés en Afrique, cette étude propose tout d'abord une analyse descriptive que nous soumettrons ensuite à une analyse multidimensionnelle (CAH). Elle nous permettra de mieux comprendre l'implantation et le développement des projets MDP sur ce continent.

1.1 État des lieux du MDP en Afrique

Il existe un profond déséquilibre dans l'implantation des projets MDP au niveau mondial. Le continent africain ne reçoit que 2,8% des projets (81,9% en Asie et 13% en Amérique latine) (Fenhann, 2015) alors que ce continent sera durement affecté par les conséquences du changement climatique (IPCC, 2007).

Quelques auteurs se sont intéressés aux facteurs pouvant justifier cette inégale répartition géographique du MDP, avec un délaissement des PMA au niveau mondial mais également au niveau intracontinental. Jung (2005) explique que trois facteurs interviennent pour justifier cette concentration : le niveau d'émission de gaz à effet de serre dans le pays, une forte capacité institutionnelle et un climat favorable à l'investissement. D'autres études empiriques ont été réalisées et permettent d'identifier les déterminants suivants comme pouvant expliquer l'attractivité de certains pays pour recevoir des projets MDP (Dinar et al., 2008 ; Flues, 2010) : (i) émission de GES ; (ii) climat d'investissement général ; (iii) niveau de coopération internationale. Les PMA ne réunissent aucune de ces trois conditions de façon générale avec des émissions relativement faibles ou un climat d'investissement défavorable (qualité des institutions jugée défailante dans l'ensemble).

L'Afrique compte actuellement 238 projets MDP (Fenhann, 2015). Le tableau 1 détaille leur répartition par région, au niveau du nombre et de l'investissement. Nous constatons une répartition inégalitaire des projets à l'intérieur du continent africain : 27,3% en Afrique de l'Est, 22,7% en Afrique du Nord, 33,6% en Afrique du Sud et 13,9% en Afrique de l'Ouest. Les projets MDP se sont fortement concentrés dans quelques pays : 69 projets en Afrique du Sud, 23 projets au Kenya et 22 projets en Égypte.

Tableau 1 : Nombre de projets MDP et investissements par région

Régions	Nombre de MDP	%	Investissement (en Millions \$ USD)	%
Afrique Centrale	6	2,5	12,5	0,1
Afrique de l'Est	65	27,3	3 494,8	23,3
Afrique du Nord	54	22,7	2 251,3	15,0
Afrique du Sud	80	33,6	4 815,1	32,2
Afrique de l'Ouest	33	13,9	4 406,5	29,4
Total	238	100,0	14 980,3	100,00

Source CDM Pipeline – Projets *Registered* et *At Validation*-10/2015.

⁷ Le CDM Pipeline est chargé de répertorier l'ensemble des projets MDP par type, par localisation (UNEP-RISOE).

Le continent africain a reçu un montant total de 14,98 milliards de dollars USD (tableau 1). La répartition régionale, en termes d'investissements reçus, apparaît moins inégalitaire qu'en termes de nombre de projets. Par exemple, l'Afrique de l'Ouest, qui ne reçoit que 13,9% des projets MDP, obtient une proportion plus forte des investissements sur son territoire (29,4%). Nous remarquons que l'investissement moyen d'un projet MDP développé en Afrique de l'Ouest serait ainsi supérieur à celui des autres régions.

Comme nous l'avons vu, les projets MDP peuvent porter sur différents domaines comme l'énergie, l'agriculture, les transports ou la gestion des déchets. Le tableau 2 décrit les types de projets développés dans l'ensemble des pays étudiés par sous-région⁸. Les projets d'énergie renouvelable (ER) sont majoritaires dans l'ensemble des régions (50,8% en Afrique de l'Est, 44,4% en Afrique du Nord, 45% en Afrique du Sud et 33,3% en Afrique de l'Ouest). Sur l'ensemble du continent, les projets d'énergie renouvelable (ER) représentent 42,2% du total des projets. Les 99 projets ER se décomposent ainsi : 38 projets éoliens, 22 de biomasse, 21 hydrauliques, 13 solaires et 5 géothermiques.

Nous pouvons noter une spécialisation de l'Afrique de l'Est pour les projets forestiers (16,9% du total de ses projets mais 78,6% du total des projets forestiers en Afrique). L'Afrique de l'Ouest s'est plutôt spécialisée dans les projets d'« émissions fugitives » (60% du total de ces projets en Afrique). Les projets d'émissions fugitives, liés au secteur énergétique au Nigéria et implantés dans cette zone, sont particulièrement importants en termes d'investissement. Les projets protoxyde d'azote N₂O ont été développés uniquement en Afrique du Nord et en Afrique du Sud. Enfin, la région d'Afrique du Sud reçoit 40,4% des projets d'Efficiéce énergétique (EE).

Au sein de l'ensemble de l'Afrique, les projets d'afforestation/reforestation représentent 5,9% du total des projets MDP ; ils sont pourtant essentiels pour lutter contre la déforestation. Néanmoins, leur développement à plus grande échelle reste incertain car il est lié à leur futur encadrement qui sera décidé lors des prochaines négociations climatiques (accès limité des crédits forestiers sur le marché européen).

Tableau 2 : Type de projets MDP par région en %¹⁰

Types de projets ¹¹	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique du Sud	Afrique de l'Ouest
AR :Boisement/Reboisement	16,9%	0,0%	0,0%	6,1%
EE : Efficacité énergétique	18,5%	16,7%	23,8%	15,2%
ER : Energies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydraulique)	50,8%	44,4%	45%	33,3%
FFS : Substitution de combustibles	1,5%	5,6%	5,0%	3,0%
Fug : Emissions Fugitives	0,0%	1,9%	2,5%	18,2%
LG : Landfill gas ¹²	6,2%	14,8%	11,3%	21,2%
MA : Methane Avoidance ¹³	6,2%	5,6%	5,0%	3,0%
N ₂ O : Réduction du Protoxyde d'Azote	0,0%	11,1%	7,5%	0,0%

Nous avons choisi de supprimer du tableau les types de projets Cement et Transport car non significatifs (1 seul projet en Afrique).
Source CDM Pipeline – Projets Registered et At Validation-10/2015

Au final, il est difficile de proposer une typologie précise des projets MDP par région géographique. C'est pourquoi nous allons créer des groupes plus homogènes en fonction de certains critères économiques, sociaux, environnementaux et politiques. L'analyse multidimensionnelle qui suit va donc permettre de mieux caractériser les types de projets MDP développés en Afrique.

1.2 Analyse multidimensionnelle des caractéristiques des projets MDP en Afrique

L'analyse des données à l'aide du logiciel SPSS nous permet de confronter un grand nombre d'informations, d'extraire et de hiérarchiser les tendances les plus marquantes. Le choix s'est porté sur la

⁸ Sauf l'Afrique centrale où peu de projets sont développés.

⁹ Les projets MDP classés dans la catégorie *Fugitives* consistent généralement à récupérer et à utiliser le gaz issu des puits de pétrole ou à réduire les émissions *fugitives* provenant des pipelines transportant du gaz naturel.

¹⁰ <http://siteresources.worldbank.org/INTCARFINASS/Resourses/GuidedefinancementdeprojetsMDP.pdf>. Guide de financement des projets MDP. Explications des différents types de projet éligible au titre de MDP.

¹¹ Nous retenons la classification de l'UNFCCC pour les types de projets MDP : Afforestation/reforestation (AR) ; Biomass energy (BIO) ; Efficiency Energy (EE) ; Fossil fuel switch (FFS) ; Geothermal (GEO) ; Hydro (HYDRO) ; Landfill gas (LG) ; Methane avoidance (MA) ; N₂O ; Solar ; Wind.

¹² Les projets *Landfill gas* (LFG) sont liés à la récupération/valorisation des gaz de décharge (Ex. : récupération/ valorisation du méthane, production d'électricité à partir des gaz de décharge).

¹³ Les projets *Methane avoidance* sont des projets de valorisation/gestion des déchets solides et liquides.

Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) même si d'autres méthodes ont été mises en œuvre. Celle-ci présente l'avantage d'être adaptée à des variables mixtes (quantitatives et qualitatives) et d'être neutre vis-à-vis du nombre de groupes à établir.

Nous proposons d'effectuer une typologie des pays africains afin de mieux comprendre l'implantation géographique des projets MDP. L'intérêt est d'étudier le choix des investisseurs en matière de MDP. Pour cela, nous avons retenu des critères économiques, environnementaux, sociaux ou politiques décrits dans le tableau de l'annexe 1.

La CAH consiste à agréger progressivement les individus selon leur ressemblance, mesurée à l'aide d'indices de similarité et de dissimilarité. L'algorithme utilisé rassemble d'abord les couples d'individus les plus ressemblants puis agrège progressivement les autres individus ou groupes d'individus en fonction de leurs ressemblances jusqu'à ce que la totalité des individus ne forme plus qu'un seul groupe¹⁴. La lecture des résultats et l'analyse du dendrogramme que nous avons obtenu font apparaître quatre groupes statistiquement homogènes de pays dont les moyennes des variables introduites sont données dans le tableau 3¹⁵

Tableau 3 : Moyennes des variables retenues selon les groupes

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
Nombre de projets	10,8	5,6	1,7	69,0
Réduction des émissions attendues (tonnes de CO ₂)	2956,3	798,8	215,4	11952,7
PIB (en millions de dollars)	131938,0	14173,5	13065,7	363475,0
Intensité carbone (CO ₂ par unité de PIB)	0,7	1,2	4,1	1,0
Investissement MDP (en millions de dollars)	816,7	261,6	34,8	4007,4
Taux de pauvreté	21%	40%	55%	46%
IDE (en milliards de dollars)	2995,5	864,1	999,8	8118,0
IDH ¹⁶	0,67	0,55	0,43	0,66
Stabilité Politique et Non violence ¹⁷	-1,3	0,0	-0,9	-0,1
Respect des règles ¹⁸	-0,7	-0,2	-1,0	0,1

Source : nos calculs¹⁹.

La CAH a isolé l'Afrique du Sud (G4) qui regroupe près de 30% des projets MDP de toute l'Afrique. Le premier groupe de pays (G1) compte essentiellement des pays d'Afrique du Nord ainsi que le Nigéria, avec un niveau moyen de PIB nettement supérieur à celui des pays des groupes 2 et 3. Ces pays reçoivent en moyenne une dizaine de projets MDP. Leur niveau de développement social est plus élevé que celui des pays des groupes 2 et 3 avec un IDH plus important et un taux de pauvreté bien plus faible. De même, le niveau d'attractivité économique, marqué par le montant d'IDE, est plus fort. En revanche, ces pays sont en moyenne plus instables au niveau politique. Le cas du Nigéria est particulier. On retrouve dans ce pays des investissements MDP élevés avec le développement des projets de type *Fugitive*. Ces projets consistent généralement à récupérer et à utiliser le gaz issu des puits de pétrole ou à réduire les émissions *fugitives* provenant des pipelines transportant du gaz naturel. Ce groupe (G1) s'est également spécialisé sur la destruction de l'oxyde Nitreux (projets N2O) qui est un GES particulièrement important en termes de réchauffement climatique ; il provient des industries chimiques. Enfin, ce groupe a développé de nombreux projets MDP liés aux énergies renouvelables avec une véritable spécialisation sur les projets éoliens (Exemple : Maroc).

Peu d'investisseurs se sont intéressés aux pays des catégories G2 et G3 puisqu'ils reçoivent en moyenne moins de 6 projets. Ils font partie des pays du monde qui ont le plus de difficultés économiques ou sociales. Ils reçoivent effectivement peu d'IDE et ont un IDH inférieur à celui des autres groupes. La catégorie G2 apparaît plus hétérogène que la précédente. En effet, certains pays de ce groupe ont réussi à

¹⁴ Selon le manuel d'utilisation d'XLSTAT.

¹⁵ Groupe 1 : Algérie, Égypte, Lybie, Maroc, Nigeria et Tunisie.

Groupe 2 : Gabon, Ghana, Kenya, République de Maurice, Namibie, Ouganda, Lesotho, Malawi, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Zambie.

Groupe 3 : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gambie, Liberia, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Sierra Leone, Soudan, Togo et Zimbabwe.

Groupe 4 : Afrique du Sud.

¹⁶ L'IDH est compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 1 plus le niveau de développement du pays est satisfaisant.

¹⁷ Indice compris entre -2,5 et 2,5. Si la valeur est proche de -2,5, cela signifie que la probabilité d'insécurité et d'instabilité politique est forte.

¹⁸ Indice compris entre -2,5 et 2,5. Si la valeur est proche de -2,5, cela signifie que les règles et la loi ne sont pas respectées.

¹⁹ Nous avons gardé au sein de l'échantillon les pays qui reçoivent au moins un projet.

attirer de nombreux projets et même à se spécialiser sur certains types de projets aux investissements parfois conséquents.

Par exemple, le *Kenya*, issu du G2, a enregistré 20 projets avec une spécialisation sur les projets MDP forestiers (30% des projets de reforestation du continent) et surtout géothermiques (100% des projets du continent africain). Ces projets représentent des investissements importants pour ce pays (15% des investissements totaux reçus par ce pays). Le groupe G2 comprend également l'Ouganda qui a enregistré 14 projets pour un investissement de 546 millions de \$USD (4,2% des investissements en Afrique). Ce pays possède 28,5% des projets hydrauliques et 46,6% des projets de reforestation. Le cas du Ghana est aussi intéressant puisque avec seulement 2 projets enregistrés, il a reçu 5% des investissements africains ; il a en effet développé un projet réduisant les émissions dont les impacts en termes d'investissement ont été évoqués précédemment dans le cas du Nigéria.

Le groupe 3 paraît assez homogène avec un niveau économique et social faible, selon les critères retenus dans notre analyse. En moyenne, leur niveau d'IDH atteint 0,43 et leur taux de pauvreté 55%. Ce groupe se caractérise également par des difficultés en termes de gouvernance. De plus, nous remarquons que la variable environnementale (intensité carbone) est supérieure, en moyenne, à celles des autres groupes. Ces caractéristiques peuvent expliquer la faible implantation des projets et donc des investissements MDP au sein de ce groupe de pays.

L'Afrique du Sud (G4), en recevant près du tiers des investissements MDP en Afrique, est particulièrement attractive. Le même constat peut être émis en tenant compte du niveau d'IDE. Il n'est pas surprenant de constater l'afflux de projets MDP dans ce pays émergent (caractéristique des BRICS) marqué par des indicateurs économiques élevés par rapport aux autres groupes. Par contre, concernant les indicateurs sociaux et politiques, l'Afrique du Sud ne se distingue pas sensiblement des autres groupes (taux de pauvreté de 46% par exemple).

L'analyse multidimensionnelle a permis de décrire la répartition des projets MDP en associant d'autres variables pour expliquer l'attractivité des pays en ce qui concerne l'accueil des projets MDP. Ainsi, selon la classification définie et les variables introduites, il apparaît que les investisseurs souhaitant développer des projets MDP semblent d'abord et avant tout s'intéresser aux dimensions économiques du pays (G1 et G4). De plus, peu de projets se développent actuellement vers les pays les plus pauvres (G3), où les conséquences du changement climatique seront fortes compte tenu du peu d'investissement consacré à l'adaptation face aux risques climatiques.

Après avoir mieux caractérisé l'implantation des projets MDP en Afrique il s'agit maintenant de mettre en exergue l'impact attendu de ces projets sur le développement.

2. MDP ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

2.1 *La contribution du MDP sur le développement : revue de littérature*

La littérature économique concernant l'évaluation du MDP révèle que les analyses se sont principalement centrées sur l'objectif environnemental des MDP, à savoir leur capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de développement du MDP dans les pays hôtes semble avoir été largement sous-évalué (Austin and Faeth, 2000 ; Olsen, 2007). L'une des explications tient au fait que l'incitation à évaluer l'impact environnemental (réduction des émissions de GES) est particulièrement forte, puisqu'il détermine le niveau des revenus générés par chaque projet sur le marché carbone. La contribution au développement n'est qu'un objectif affiché dans le Project Design Document²⁰ (PDD) de chaque projet servant à faciliter l'acceptation du projet par le pays hôte. Chaque pays (par l'intermédiaire de son Autorité nationale désignée) développe ainsi ses propres évaluations en fonction de ses priorités politiques nationales et de sa conception de ce qu'est le développement « durable ». Pour être acceptés, ces projets doivent généralement participer au développement local par la construction de nouvelles infrastructures, par la création d'emplois, par le financement de projets sociaux (éducatifs ou sanitaires) ou par une amélioration de la qualité de l'environnement. Même si cette contribution au développement du MDP est inscrite dans le PDD de chaque projet, les données y faisant référence ne sont pas exhaustives tant au niveau quantitatif que qualitatif (Alexeew et al., 2010). Afin d'en faciliter la validation, les bénéfices d'un MDP sur le développement risquent donc d'être surestimés par le développeur du projet.

²⁰ Le *Project design document* (PDD) est le format standard international de soumission du projet MDP. Il contient des informations sur les aspects législatifs du projet, sur les scénarios de lignes de base adoptés et sur l'impact du projet sur le développement « durable ».

Plusieurs auteurs ont donc souligné la nécessité d'appliquer un standard international pour évaluer la contribution du MDP au développement (Sutter et Parreno, 2007 ; Cosbey, 2006 ; Cosbey et *al.*, 2005). Olsen et Fenhann (2008) ont, par exemple, proposé une taxonomie dont la sélection des dimensions et des critères s'inspire de l'approche dite check-list et de l'approche multicritères (Sutter, 2003), habituellement utilisées comme base méthodologique. Cet outil d'évaluation s'appuie sur les informations inscrites dans le PDD concernant les bénéfices potentiels du projet sur les 3 dimensions du développement « durable » (environnementale, sociale, économique). Son application à 744 PDDs a permis à Olsen et Fenhann (2008) de montrer que le MDP touche principalement cinq critères : la création d'emplois, la croissance économique, la qualité de l'air, l'accès à l'énergie et le bien-être de la population. Ils précisent également que les projets dédiés aux énergies renouvelables ont d'importants bénéfices socio-économiques alors que ceux liés à la réduction des émissions de méthane sont plus favorables à la dimension environnementale du développement « durable ». Ces résultats permettent d'orienter l'Autorité nationale désignée (AND) du pays hôte sur les types de projets MDP ayant une tendance positive sur le développement (Boyd et *al.*, 2009 ; Alexeew et *al.*, 2010 ; Bumpus and Cole, 2010 ; Subbarao and Lloyd, 2011). L'objectif est donc de hiérarchiser les projets en fonction de leur contribution aux dimensions du développement durable du pays hôte (Kolshus et *al.*, 2001 ; Huq, 2002 ; Begg et *al.*, 2003 ; Sutter, 2003 ; Anagnostopoulos et *al.*, 2004 ; Olhoff et *al.*, 2004 ; Olsen, 2007 ; Sutter and Parreno, 2007 ; Olsen and Fenhann, 2008 ; UNFCCC, 2012). Au final, pour de nombreux auteurs, l'évaluation de la contribution du MDP au développement reste discutable (Bumpus et Cole, 2010 ; Boyd et *al.*, 2009 ; Olsen 2007 ; Pécastaing, 2013).

D'autres analyses ont étudié le rôle du MDP sur le développement par le transfert technologique. Dans la lutte contre le changement climatique, il est en effet essentiel que les pays en développement puissent, dès maintenant, profiter des technologies les plus « propres » afin de limiter leurs émissions de GES. C'est pourquoi un des objectifs du MDP est d'encourager le transfert technologique vers les pays en développement (transfert d'équipements ou de connaissances). Certaines analyses économétriques ont par conséquent essayé de classer les types de projets MDP en fonction de leur contribution en termes de transfert technologique (Dechezleprêtre et *al.*, 2008 ; Haïtes et *al.* 2006 ; Seres et Haïtes, 2008). D'après Dechezleprêtre et *al.* (2009), la contribution du MDP au transfert technologique varie de 12% à 68%²¹ selon les pays étudiés. Aussi, les projets réduisant les GES ayant un pouvoir de réchauffement global élevé dans l'industrie chimique, dans l'agriculture, ou dans la gestion des déchets ont souvent un impact positif sur le transfert technologique. En revanche, les projets hydrauliques, les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique (EE) et de biomasse apporteront peu de transfert technologique (Dechezleprêtre et *al.*, 2008, 2009 ; Haïtes et *al.*, 2006 ; Seres, 2007) car ils feraient souvent appel à des technologies locales. Pour évaluer l'influence du MDP sur le transfert technologique, l'UNFCCC (2010) a étudié 4 984 projets : 24,18% des projets ne donnent aucune information sur le transfert technologique, 45,04% des projets font appel à des technologies locales, 10,3% des projets apportent un transfert d'équipement, 4,11% des projets apportent des connaissances, 15,89% apportent des équipements et des connaissances.

Notre objectif est de contribuer à une évaluation qualitative de la contribution du MDP sur les dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) en Afrique.

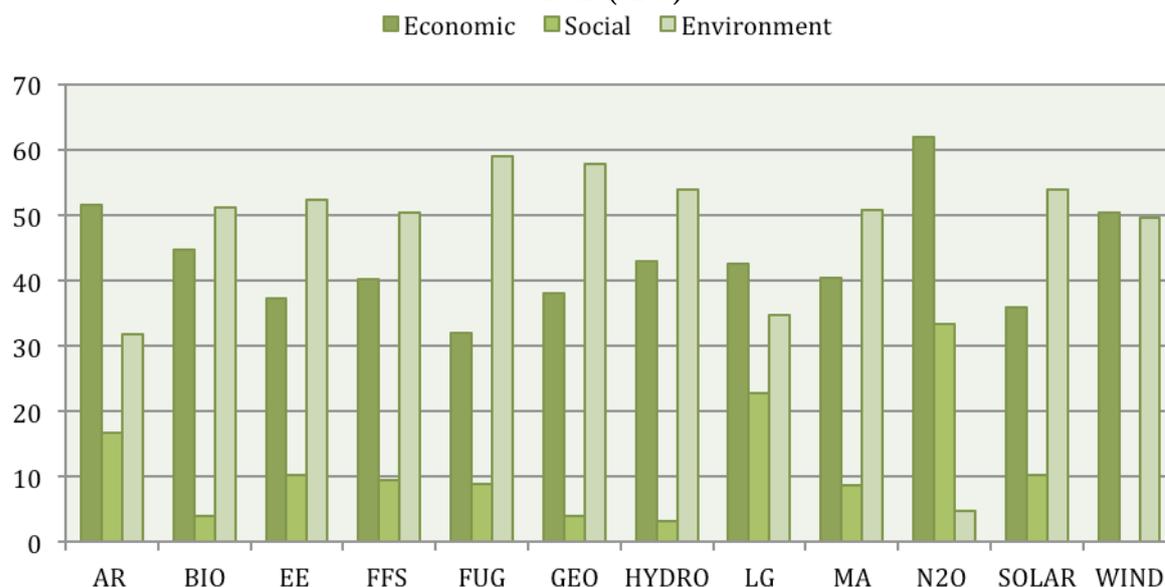
2.2 *Impacts attendus du MDP sur les dimensions du développement durable en Afrique*

2.2.1 *Méthodologie*

Cette étude s'appuie sur le travail de l'UNFCCC (UNFCCC, 2012) qui analyse les effets attendus de chaque type de projet MDP sur les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Le graphique 1 résume, à partir des indicateurs de l'annexe 2, la contribution attendue de chaque type de projet aux trois dimensions du développement durable. Pour la plupart des projets, l'impact environnemental est celui qui est le plus élevé. Il apparaît néanmoins que pour certains types de projets (Afforestation/reforestation, Landfill Gas ou Protoxyde d'azote N₂O) l'impact économique l'emporterait. Même si pour les projets « Landfill Gas » et « Protoxyde d'azote », la dimension sociale est plus importante que pour les autres types, un projet MDP a peu d'effets sociaux directs.

²¹ Cette étude a été réalisée sur 644 projets enregistrés en mai 2007.

Graphique 1 : Impacts attendus d'un projet MDP par type sur les trois dimensions du développement durable (en %)


Source : Calculs propres à partir de UNFCCC (2012).

Afforestation/reforestation (AR) ; Biomass energy (BIO) ; Efficiency Energy (EE) ; Fossil fuel switch (FFS) ; Fugitive (FUG) ; Geothermal (GEO) ; Hydro (HYDRO) ; Landfill gas (LG) ; Methane avoidance (MA) ; N2O ; SOLAR ; WIND.

2.2.2 Application au continent africain

En pondérant chaque dimension du développement par le nombre de projets correspondant en Afrique, le tableau 4 introduit l'impact attendu des projets MDP sur les différents indicateurs du développement durable définis en annexe 2 pour les quatre groupes de la typologie réalisée dans la partie précédente. Il indique qu'en moyenne, un projet MDP implanté en Afrique, quel que soit son type, contribue d'abord aux dimensions environnementales (47%) puis économiques (42,3%).

En prenant en compte les pays des quatre groupes, nous n'avons pas observé de différences significatives sur les effets attendus des projets MDP sur les dimensions du développement. La dimension environnementale l'emporte là encore, quelles que soient les caractéristiques économiques, sociales ou politiques des pays de chaque groupe.

Tableau 4 : Contribution attendue des projets MDP en Afrique sur les dimensions du développement durable

Dimension	Économique			Sociale			Environnementale		
	emploi	transfert technologique	Infrastructure	Santé	connaissances	bien-être	air et eau	énergie	sols - préservation
Groupe 1	24,5%	14,8%	2,8%	5,1%	0,6%	5,9%	12,3%	19,3%	14,7%
Groupe 2	28,2%	11,2%	3,3%	3,5%	0,2%	5,2%	14,4%	17,4%	16,5%
Groupe 3	26,1%	14,7%	1,8%	6,5%	0,4%	6,5%	15,5%	17,3%	11,2%
Groupe 4	24,7%	15,0%	2,3%	4,5%	0,5%	5,8%	12,4%	19,3%	15,4%
Moyenne en Afrique	25,9%	13,7%	2,7%	4,6%	0,4%	5,7%	13,4%	18,5%	15,2%
Moyenne en Afrique par dimension	42,3%			10,7%			47,0%		

Source : Calculs propres à partir de UNFCCC (2012).

2.2.3 Limites méthodologiques

Cette analyse souffre de quelques limites méthodologiques. D'abord, même si la séparation du « développement durable » en trois dimensions peut sembler arbitraire, elle est nécessaire pour les besoins de l'analyse.

Ensuite, la comparaison des critères est discutable. En effet, nous comparons des critères incommensurables entre eux (croissance et préservation) ; nous mettons ainsi sur un même plan des variables aux horizons temporels différents (temps économique et temps biologique). Cette méthodologie nous permet néanmoins de surmonter les difficultés méthodologiques et théoriques de l'évaluation monétaire des ressources naturelles.

De plus, les données quantitatives et qualitatives étant assez rares dans les PDDs, il est difficile de définir des seuils. Par exemple, certains projets peuvent créer des milliers d'emplois alors que d'autres en annoncent une dizaine.

Enfin, les résultats de notre analyse sur la contribution du MDP au développement sont des bénéfices potentiels (Ex-ante²²) et non pas des bénéfices réels et mesurables compte tenu de la durée des projets (jusqu'à 30 ans). Les bénéfices (potentiels) des projets MDP sur le développement sont annoncés de manière générale et « vague » dans le descriptif du projet (Project Design Document - PDD). Par exemple, des emplois sont évoqués, sans en connaître le nombre exact. Rien ne démontre que ces bénéfices sont réels, ils sont supposés. Il sera donc important de vérifier la véracité et la réalité de ces bénéfices et de leur impact. Comme pour les retombées socio-économiques, la réalité de l'impact sur l'environnement est supposée. Rien ne permet de confirmer ces prévisions. C'est pourquoi, il serait souhaitable de comparer les impacts du MDP sur le développement décrits dans le PDD et ses impacts effectifs une fois le projet terminé (Ex-post).

CONCLUSION

Cette étude a permis de caractériser précisément les projets MDP implantés sur le continent africain au niveau de la répartition géographique et du type. De plus, il apparaît, par rapport aux variables introduites dans la typologie réalisée, que l'implantation des projets MDP a surtout été déterminée par des considérations économiques. Les déterminants sociaux, environnementaux ou politiques semblent moins influencer sur le choix des investisseurs pour le MDP. Si ce continent n'a reçu que peu de projets, l'accueil de certains types de projets, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, est encourageant en termes de transfert technologique.

Au niveau méthodologique, même si le choix des variables retenues peut être discuté, cette étude permet de mieux comprendre l'implantation et les déterminants des projets MDP en Afrique. Il apparaît qu'un projet MDP, quel que soit son type, devrait d'abord permettre de satisfaire les dimensions environnementales et économiques du développement des pays considérés.

Après une décennie d'existence et en pleine réflexion sur les mécanismes post-Kyoto à introduire pour lutter contre les risques climatiques, le MDP nous apparaît être un mécanisme insuffisant pour financer l'adaptation de l'Afrique au changement climatique et pour répondre à ses objectifs de développement. De nouveaux mécanismes de financement complémentaires, mieux adaptés aux spécificités de ce continent, tels que les programmes REDD+ pour lutter contre la déforestation ou le renforcement des fonds d'adaptation pour faire face aux risques climatiques, devront être encouragés.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXEEV J., BERGSET L., MEYER K., PETERSEN J., SCHNEIDER L., UNGER C. (2010) An analysis of the relationship between the additionality of CDM projects and their contribution to sustainable development, *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, vol. 10, n° 3, 233-248.
- ANAGNOSTOPOULOS K., FLAMOS A., KAGIANNAS A. G., PSARRAS J. (2004) The impact of clean development mechanism in achieving sustainable development, *International Journal of Environmental Pollution*, vol. 21, n° 1, 1-23.
- AUSTIN D., FAETH P. (2000) How much sustainable development can we expect from the Clean Development Mechanism? An overview, In D. Austin, P. Faeth (eds.) *Financing sustainable development with the Clean Development Mechanism*, World Resources Institute, 1-12.
- BEGG K., PARKINSON S., HORST D. V. D., WILKINSON R., THEURI D., GITONGA S., MATHENGA M., AMISSAH-ARTHUR H., ATUGBA S., ACKON S., AGEBY S., MEENA H., MWAKIFWAMBA S., MWAKASONDE S. (2003) *Encouraging CDM energy projects to aid poverty alleviation*, final report of project R8037 under the DFID KAR programme, Center for Environmental Strategy, University of Surrey, 1-113.

²² Les projets MDP ont une durée allant de 7 à 30 ans.

- BOYD E., HULTMAN N., ROBERTS J., CORBERA E., COLE J., BOZMOSKI A., EBELING J., TIPPMAN R., MANN P., BROWN K., LIVERMAN D. (2009) Reforming the CDM for sustainable development: lessons learned and policy futures, *Environmental Science & Policy*, vol. 12, n° 7, 820-831.
- BUMPUS A. G., COLE J. C. (2010) How can the current CDM deliver sustainable development?, *Climate Change*, vol. 1, n° 4, 541-547.
- CLINE W. R. (2007) *Global Warming and Agriculture: Impact Estimates by Country* (Washington, Center for Global Development and Peterson Institute for International Economics).
- COSBEY A. (2006) *Defining and measuring the development dividend, Meeting of the Expert Task Force of the IISD*, International Institute for Sustainable Development, vol. 12.
- COSBEY A., PARRY J. E., BROWNE J., BABU Y. D., BHANDARI P., DREXHAGE J., MURPHY D. (2005) *Realizing the development dividend: Making the CDM work for developing countries*, Phase 1 Report - Prepublication Version, International Institute for Sustainable Development (IISD), 1-72.
- DECHEZLEPRÊTRE A., GLACHANT M., MÉNIÈRE Y. (2008) The Clean Development Mechanism and the international diffusion of technologies: An empirical study, *Energy Policy*, 36(4), 1273-1283.
- DECHEZLEPRÊTRE A., GLACHANT M., MÉNIÈRE Y. (2009) Technology transfer by CDM projects: a comparison of Brazil, China, India and Mexico, *Energy Policy*, 37(2), 703-711.
- DINAR A., RAHMAN S. M., LARSON D., AMBROSI P. (2008) Factors Affecting Levels of International Cooperation in Carbon Abatement Projects, Policy Research Working Paper, World Bank.
- FENHANN J. (2015) UNEP Risø CDM Pipeline 1 novembre 2015. Available from <http://www.CD4CDM.org>
- FLUES F. (2010) Who hosts the Clean Development Mechanism ? Determinants of CDM Project Distribution, Working Paper, Center for Comparative and International Studies (ETH Zurich and Univ. of Zurich).
- HAITES E., DUAN M., SERES S. (2006) Technology transfer by CDM projects, *Climate Policy*, 6(3), 327-344.
- HUQ S. (2002) Applying sustainable development criteria to CDM projects: PCF experience, Prototype Carbon Fund, World Bank, 1-37.
- IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2014) *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation and vulnerability*.
- IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2007) *Fourth Assessment Report: Climate Change*.
- JUNG M. (2005) *Host country attractiveness for CDM non-sink projects*, Hamburg Institute of International Economics.
- KOLSHUS H. H., VEVAATNE J., TORVANGER A., AUNAN K. (2001) Can the clean development mechanism attain both cost-effectiveness and sustainable development objectives? CICERO Working Paper 2001: 8. Oslo, Norway.
- OLHOFF A., MARKANDYA A., HALSNÆS K., TAYLOR T. (2004) CDM sustainable development impacts, UNEP Risø Centre, 1-88.
- OLSEN K. H. (2007) The clean development mechanism's contribution to sustainable development: a review of the literature, *Climatic Change*, 84(1), 59-73.
- OLSEN K. H., FENHANN J. (2008) Sustainable development benefits of clean development mechanism projects. A new methodology for sustainability assessment based on text analysis of the project design documents submitted for validation, *Energy Policy*, vol. 36, n° 8, 2819-2830.
- PÉCASTAING N. (2013) L'impact du mécanisme de développement propre (MDP) sur le développement « durable » : le cas du Pérou, *L'Actualité Économique*, Société Canadienne de Science Économique, 89(1), 39-56.
- ROUDIER P., SULTAN B., QUIRION P., BERG A. (2011) The impact of future climate change on west African crop yields: What does the recent literature say?, *Global Environmental Change*, vol. 21, n° 3, 1073-1083.
- SERES S. (2007) *Analysis of Technology Transfer in CDM Projects*, UNFCCC Secretariat, Bonn.
- SERES S., HAITES E. (2008) Analysis of technology transfer in CDM Projects, report prepared for UNFCCC Registration & Issuance Unit CDM/SDM.
- SERES S., HAITES E., MURPHY K. (2009) Analysis of technology transfer in CDM projects: An update, *Energy Policy*, 37(11), 4919-4926.
- SUBBARAO S., LLOYD B. (2011) Can the clean development mechanism (CDM) deliver?, *Energy Policy*, vol. 39, n° 3, 1600-1611.
- SUTTER C. (2003) *Sustainability check up for CDM projects. How to assess the sustainability of international projects under the Kyoto Protocol*, WVB, Wissenschaftlicher Verlag Berlin.
- SUTTER C., PARREÑO J. C. (2007) Does the current clean development mechanism (CDM) deliver its sustainable development claim? An analysis of officially registered CDM projects, *Climatic Change*, vol. 84, n° 1, 75-90.
- UNEP (2014) *Africa's Adaptation Gap. Climate change impacts, adaptation challenges and costs for Africa*.
- UNFCCC (2010) The contribution of the clean development mechanism under the Kyoto Protocol to technology transfer, June. Available at https://cdm.unfccc.int/about/CDM_TT/index.html
- UNFCCC (2012) *Benefits of the clean development mechanism 2012*, United Nations Climate Change Secretariat, Bonn, Germany.

Annexe 1 : Variables retenues pour effectuer la typologie des pays africains

Définition	Source
Nombre de projets MDP développés dans le pays	UNFCCC
Réductions attendues de gaz à effet de serre (tonnes de CO ₂)	UNFCCC
Intensité carbone ²³	UNFCCC
PIB annuel (en millions de dollars)	Banque mondiale
Investissement total pour les projets MDP (en millions de dollars)	UNFCCC
Investissement direct à l'étranger (en millions de dollars)	Banque mondiale
Taux de pauvreté relative (% de la population sous le seuil de pauvreté)	Banque mondiale
Indice de développement humain	PNUD
Stabilité politique et non violence	Worldwide governance indicators
Respect des règles et de la loi	Worldwide governance indicators

Annexe 2 : Critères de l'UNFCCC qui permettent d'évaluer la contribution du MDP aux 3 dimensions du développement durable*

Dimension	Critères UNFCCC	indicateurs
<i>Économique</i>	Création d'emplois, nouveaux revenus	emploi
	Transfert de connaissance et d'équipement	transfert technologique
	Amélioration des infrastructures	Infrastructure
<i>Sociale</i>	Baisse des risques sanitaires (maladies, accidents) par la construction d'hôpitaux, baisse des polluants, centre de santé	Santé
	Hausse de l'information et des connaissances sur la gestion des déchets, des énergies renouvelables, du changement climatique par la construction d'écoles, de programme scolaire, de visites des sites	connaissances
	Amélioration de la qualité de vie, de travail, réduction du trafic routier, baisse de la pauvreté, redistribution de revenus par la hausse des revenus municipaux (taxes)	bien-être
<i>Environnementale</i>	Amélioration de la qualité de l'air, réductions des polluants (sol, Nox, particules). Amélioration de la qualité de l'eau, de la distribution, purification	air et eau
	Amélioration de l'accès et de la distribution et de la qualité de l'électricité/chauffage.	énergie
	Protection des sols, réduction des déchets, utilisation de fertilisants propres (compost). gestion durable des ressources (plantes, animaux minéraux, biodiversité (sauf déchets), forêts, rivière	sols - préservation

Source : UNFCCC.

*Basés sur les critères de l'UNFCCC pour évaluer le rôle du MDP sur le développement durable.

²³ L'intensité carbone correspond aux émissions de CO₂ par unité de PIB.

Mécanismes d'allocation des contrats pour les services environnementaux dans les pays en développement : une analyse théorique et comparative des solutions alternatives

Mathurin FOUNANOU¹

Dans les pays en développement, comme dans les pays développés, la construction d'infrastructures vertes est à l'ordre du jour pour assurer, ou restaurer les capacités des écosystèmes après plusieurs décennies de dégradation et de fragmentation dues à l'expansion urbaine, aux infrastructures de transport, et à certaines pratiques agricoles. Le développement des mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE) s'inscrit dans cette perspective. L'objet de cette étude est d'analyser la possibilité de développer des politiques de protection des ressources naturelles et de la biodiversité, fondées sur des contrats entre les agriculteurs et l'État dans les pays en développement. Dans les pays développés, de nombreux exemples témoignent d'un processus dynamique de développement des « paiements pour les services environnementaux ». Ceux-ci concernent particulièrement la quantité et la qualité de la ressource en eau, la protection des bassins versants contre l'érosion, la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité et la préservation des paysages. Le champ des PSE ne se limite pas aux pays développés. La protection des forêts en Afrique et en Amérique latine constitue une première illustration de l'application des PSE dans les pays en développement. La question du financement de la protection des espèces menacées en Afrique par la chasse ou le tourisme constitue un autre exemple intéressant. La durabilité est aussi maintenant reconnue comme un élément essentiel de tout projet d'avenir pour l'agriculture.

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction de pauvreté (OMD1), la plupart des gouvernements des pays en développement ont entrepris des efforts pour faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance économique, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015. Les Gouvernements et les autres acteurs du secteur rural ont mis en œuvre des stratégies et des actions concrètes pour hisser l'agriculture sur une nouvelle trajectoire de développement durable. Depuis près de 15 ans, les instruments d'intervention des politiques agricoles ont évolué, à la fois pour répondre aux carences institutionnelles des États, aux contraintes écologiques ou foncières, au faible recours aux innovations technologiques, aux contraintes budgétaires internes et pour se conformer aux systèmes d'exploitation assurant une gestion durable des ressources naturelles.

Les politiques agricoles adoptées dans la plupart des États africains après l'adoption de l'initiative NEPAD-PDDAA² ont favorisé des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. En effet, l'agriculture joue un rôle déterminant dans l'aménagement de l'espace, la vitalité des territoires ainsi que la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. En Afrique subsaharienne, le

¹ LARES, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal. mathurin_founanou@hotmail.com

² Le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) représente le volet agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le PDDAA adopté en 2002 définit un cadre de référence commun aux pays africains pour développer le secteur agricole en augmentant les exportations et en luttant contre la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

développement agricole pose des problèmes environnementaux très préoccupants dans un contexte de forte urbanisation et d'absence d'intensification des systèmes de production, avec une dégradation continue du couvert forestier et l'épuisement des sols. Les politiques agricoles s'inscrivent alors dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

En Afrique de l'Ouest par exemple, au regard des caractéristiques actuelles du secteur agricole et des tendances lourdes de l'économie et des populations régionales, la politique agricole de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) se propose de relever trois défis : nourrir convenablement une population de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée, promouvoir le développement durable au double plan social et environnemental³, et améliorer la productivité et la compétitivité de l'agriculture. La politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États-membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays. Les nouveaux systèmes de production agricole devront puiser dans le potentiel encore largement sous-exploité, notamment en matière d'aménagement, d'irrigation et d'utilisation des innovations.

Au Sénégal par exemple, le Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA, 2011-2015) contribuera à l'accroissement et à la diversification de la production agricole, il sera important de protéger les écosystèmes et la santé des personnes contre les risques environnementaux et la pollution qui pourraient être causés par ces activités⁴. Aujourd'hui, les collectivités locales participent au financement de l'environnement et des ressources naturelles à travers leurs budgets annuels. Les montants inscrits annuellement, représentant en moyenne 5% de leurs dépenses totales, servent à financer des actions de reboisement, de lutte contre les feux de brousse, de nettoyage et d'aménagement. Toutefois, la faiblesse des ressources allouées ne permet pas de mener des actions d'envergure. L'objectif est de les amener à s'investir davantage dans la prise en charge des questions d'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Des expériences sont déjà en cours avec le projet de lutte contre la désertification qui demande une contribution aux collectivités locales dans la mise en œuvre des actions de gestion de ressources naturelles.

Une stratégie soutenable en ce domaine nécessite la mise en place de rémunérations appropriées, pour inciter aux investissements de protection et à la production de services environnementaux. L'analyse des potentialités de tels dispositifs mérite une attention particulière dans la perspective de développement de l'agriculture dans les pays en développement. Comme le souligne Bureau (2010, 1), « l'enjeu est plus vaste, les politiques de protection des ressources naturelles pouvant généralement trouver profit au développement de mécanismes combinant efficacement PSE et mise en place d'obligations strictes de compensation de certaines atteintes à l'environnement ».

La conception et la mise en place des paiements pour services environnementaux sont susceptibles d'être influencées par les asymétries d'information entre l'acheteur des services environnementaux (l'État) et les fournisseurs des services (les agriculteurs). Depuis plus de trente ans, une littérature abondante s'est développée sur la théorie des jeux non coopératifs et la théorie des contrats qui ont amélioré la compréhension de différentes institutions d'échanges et le fonctionnement des marchés. En particulier, de nombreux travaux portent sur les enchères et sur la négociation dans des environnements divers⁵. De plus, il existe quelques travaux théoriques et empiriques récents sur les programmes des paiements pour services environnementaux dans les pays en développement (Ajayi et al., 2012 ; Ferraro, 2008). Ces travaux montrent que la théorie économique moderne offre plusieurs possibilités qui devraient être prises en compte pour allouer de façon efficace les contrats de conservation de l'environnement dans ces pays.

La question d'importance est de savoir, quand un État désire allouer les contrats de services environnementaux, quels mécanismes d'allocation doit-il utiliser s'il retient le critère de l'efficacité par les coûts ? Les pays développés utilisent différents mécanismes d'enchères pour allouer les contrats de conservation aux agriculteurs ayant les coûts les plus bas. Certains pays en développement ont privilégié

³ Au plan social, il s'agit de parvenir à renverser la tendance à la paupérisation des acteurs du secteur agricole et transformer les zones rurales en cadre de vie attrayant. Au plan environnemental, il s'agit de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en s'appuyant sur des systèmes de production performants et respectueux de l'environnement.

⁴ Il existe aujourd'hui quelques exemples de financement de la conservation de l'environnement par les collectivités locales au Sénégal. Le projet de gestion durable des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE) à Tambacounda et Kolda, le projet Wula Nafa dans le Centre Est, le Sud Est et le Sud, comme le projet PERACOD interviennent dans l'appui à l'aménagement des forêts classées et des forêts régionales. De plus, les collectivités locales développent des initiatives pour mobiliser des financements de leurs Plans d'actions Environnementaux Régionaux (PAER).

⁵ Cf. McAfee et McMillan, 1987 pour une revue de la littérature

une procédure de réglementation (négociation directe). De nombreux programmes de paiements pour services environnementaux combinent plusieurs éléments de ces mécanismes alternatifs.

Utilisant l'approche des mécanismes optimaux dans la lignée de Laffont et Tirole [1993], nous évaluons et comparons dans cet article les différents mécanismes d'allocation des contrats entre les agriculteurs éligibles aux PSE, c'est-à-dire les agriculteurs dont les terrains présentent une valeur écologique à protéger. Les paiements pour services environnementaux offrent une approche théoriquement élégante pour lutter contre les externalités qui résultent des décisions d'utilisation des terres privées. Les services environnementaux des terres agricoles représentent un problème classique d'externalités, dans lequel le secteur privé ne devrait pas agir dans l'intérêt de la société si les coûts ou les bénéfices de son action sont partagés avec d'autres. Dans beaucoup de cas, les externalités environnementales de l'agriculture n'ont pas de prix, et en maximisant son propre revenu des terres agricoles, l'agriculteur peut générer des externalités négatives.

Fixer un prix pour une externalité, à travers une taxe sur l'utilisation de pesticides ou une subvention sur les abattements, devrait réduire la production d'externalités négatives et améliorer le bien-être social tant que le coût marginal des abattements reste inférieur au bénéfice social des abattements. Bien qu'une taxe ou une subvention puisse être utilisée pour générer un changement de comportement des agents, le choix entre ces options a des implications distributives. Un mécanisme optimal pour l'allocation des contrats de conservation devrait aligner le bénéfice privé de l'agriculteur dû à l'utilisation des pratiques qui produisent l'externalité avec le bénéfice social de cette externalité.

Nous analysons l'efficacité relative de deux mécanismes d'allocation incitatifs : les procédures d'enchères et les procédures de réglementation. Dans une relation contractuelle impliquant les services environnementaux, l'État connaît moins que les agriculteurs les coûts de mise en œuvre du contrat. Dans ce contexte, les agriculteurs utilisent leur information privée comme une source de pouvoir de marché pour extraire la rente informationnelle. La réduction de cette rente informationnelle est une tâche importante pour un État qui souhaite maximiser les services obtenus dans un contexte de ressources budgétaires insuffisantes. Les différents mécanismes diffèrent en termes de complexité institutionnelle, informationnelle et technique, aussi bien qu'en termes de capacité à réduire les rentes informationnelles (Ajayi et al., 2012 ; Ferraro, 2008).

Les propositions de contrats optimaux de réglementation ont été développées par la littérature économique relative au modèle Principal-Agent (Laffont et Martimort, 2002). Conçue au départ pour résoudre le problème d'asymétrie d'information surgissant dans les contrats d'assurance et la délégation, le modèle Principal-Agent a été plus récemment appliqué aux contrats de conservation de l'environnement (Wu et Babcock, 1995).

Les procédures d'enchères sont un autre moyen pour résoudre le problème d'asymétrie d'information entre les pouvoirs publics et les agriculteurs. Dans un contrat de conservation alloué par enchères, les pouvoirs publics se portent acheteurs de services environnementaux et les agriculteurs enchérissent sur le paiement qu'ils souhaitent obtenir en contrepartie de la fourniture de leurs services environnementaux. Selon Latacz-Lohmann et Van Der Hamsvoort (1997), l'utilisation des mécanismes d'enchères pour l'attribution de contrats de conservation de l'environnement présente théoriquement deux avantages par rapport à l'allocation de contrats à prix fixes : la réduction de la rente informationnelle et diminution des coûts sociaux de production de services environnementaux.

Dans le contexte des pays en développement (et dans les zones rurales des pays développés), les programmes PSE peuvent avoir deux objectifs en concurrence : offrir les aménités environnementales à moindre coût et fournir une distribution de revenu aux ruraux pauvres. Dans de tels cas, on peut raisonnablement se demander si la réduction de la rente informationnelle devrait être une priorité. Il y a plusieurs réponses à cette question. La première est que la réduction de la rente informationnelle des agriculteurs est possible, mais sans pouvoir l'éliminer complètement. Donc la réduction de la rente n'implique pas la disparition de celle-ci. La seconde réponse est qu'il n'est pas certain que les individus à faible coût d'opportunité soient nécessairement pauvres. La troisième est que, en cas de budget fixe pour le programme de PSE, réduire la rente informationnelle implique un arbitrage entre des paiements importants pour peu de bénéficiaires et des faibles paiements pour plus de bénéficiaires⁶.

⁶ Aujourd'hui, les collectivités locales sénégalaises participent au financement de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles à travers leurs budgets annuels. Les montants inscrits annuellement représentent en moyenne 5% de leurs dépenses totales, servant à financer des actions de reboisement, de lutte contre les feux de brousse, de nettoyage, et d'aménagement. Toutefois, la faiblesse des ressources allouées ne permet pas de mener des actions d'envergure. L'objectif est de les amener à s'investir davantage dans la prise en charge des questions d'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Bien que la lutte contre les externalités agricoles et l'accroissement de la fourniture des services environnementaux par la modification des prix soit une solution séduisante en théorie, il peut être difficile de définir une politique ou un programme réalisable pour mettre en place une telle approche. La littérature sur les PSE souligne les obstacles dans la conception et la mise en place de ces programmes dans les pays en développement (Ferraro, 2008, 24-27). Face au défi particulier lié l'information privée détenue par les agriculteurs, nous nous limitons ici à comparer les mécanismes alternatifs qui permettent de réduire la rente informationnelle. Nous montrons que pour allouer de façon efficace les contrats de conservation, différentes procédures peuvent être appliquées. Dans un contexte budgétaire difficile, et face aux problèmes environnementaux que pose le développement agricole dans les pays en développement, il est certain qu'un intérêt particulier sera accordé à l'efficacité des interventions publiques, aussi bien en termes de gain environnemental qu'en termes de coût. Nous analysons les critères et les procédures d'allocation des contrats de conservation qui devraient permettre aux gouvernements d'identifier les priorités environnementales, de définir les pratiques qui devraient être financées, de déterminer le montant des transferts à accorder et de s'assurer que les politiques agricoles et les programmes agri-environnementaux atteignent leurs objectifs.

La première partie présente le modèle de base et détermine les solutions de premier rang. La deuxième caractérise les mécanismes optimaux en situation d'information incomplète. La comparaison des mécanismes sur la base de deux critères (la réduction de la rente et le bien-être social) dans la troisième partie permet la formulation de propositions pour les pays en développement. Nos principaux résultats sont résumés dans la conclusion.

1. UN MODÈLE DE BASE POUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Dans cette partie, nous comparons les performances d'un mécanisme d'enchères avec les résultats d'un mécanisme de réglementation : un paiement à tarif unique fixé par l'État. Après avoir présenté les hypothèses du modèle, nous caractérisons les mécanismes optimaux d'allocation des contrats de conservation en supposant que l'État connaît les paramètres privés de coûts de gestion durable de chaque agriculteur.

1.1 *Hypothèses du modèle*

Considérons un État qui décide de mettre en place un système permettant aux populations des zones rurales de valoriser les actions de conservation de l'environnement (la réduction des impacts environnementaux des pesticides ou protection des forêts) qu'elles sont prêtes à entreprendre sur leurs terres⁷. Supposons que l'économie soit composée de N individus $i \in \{1, \dots, N\}$, pratiquant des activités agricoles qui peuvent avoir un impact positif (ou négatif) sur l'environnement en fonction de certaines pratiques dans les activités de production (par exemple, adoption de bonnes pratiques agri-environnementales, une utilisation excessive des pesticides et autres produits agrochimiques ou une pression élevée de déforestation). Pour réduire l'impact négatif sur l'environnement ou le nombre de parcelles exploitables, l'État décide d'instaurer un système de rémunération pour la fourniture de services environnementaux par les agriculteurs (réduction de pollution ou restriction d'espace exploitable). L'État doit déterminer le nombre de parcelles ou la surface à attribuer à chaque agriculteur, sachant que la pollution ou la déforestation engendre des dommages, mais qu'elle permet aussi aux agriculteurs de générer un revenu. Dans cette perspective, deux instruments de politique environnementale sont envisageables : la mise aux enchères des parcelles (ou de permis d'exploitation) et le recours à la réglementation (attribution des terres par négociation directe avec les populations). Dans cette dernière procédure, nous supposons que les agriculteurs sont en concurrence pour obtenir les parcelles de terre, puisque la quantité globale des parcelles à exploiter est limitée par la fonction de dommage. Les agriculteurs doivent ainsi diminuer leurs émissions polluantes (ou limiter les espaces exploitables) en adoptant les nouvelles pratiques de conservation de l'environnement. Lorsque les agriculteurs s'engagent à

⁷ La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest doit, parmi les objectifs de sa politique agricole (ECOWAP), assurer une intensification des systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro-écologiques, afin d'assurer une croissance de la production tout en valorisant et en préservant les ressources naturelles et la biodiversité.

mettre en œuvre le contrat de conservation, ils subissent un coût. On note ce coût de gestion durable d'une exploitation agricole $C_i(\theta_i, q_i) = \theta_i c_i(q_i) + k_i$. Il dépend d'un paramètre θ_i , du nombre de parcelles (ou d'hectares) à exploiter q_i et des coûts fixes k_i .

Le coût de l'amélioration de la qualité de l'environnement de l'agriculteur i , $C(\theta_i, q_i)$ est croissant en fonction de la quantité de parcelles et du paramètre coût θ_i . Nous supposons que $\frac{\partial C_i}{\partial q_i} > 0$, $\frac{\partial^2 C_i}{\partial q_i^2} \geq 0$, et

$$\frac{\partial^2 C_i}{\partial q_i \partial \theta_i} > 0.$$

Le terme $q_i \geq 0$ représente le nombre de parcelles (ou d'hectares) de l'agriculteur i dans le nombre global de parcelles (ou d'hectares) à protéger par les pouvoirs publics ($\sum_{i=1}^N q_i = Q$), et le paramètre θ_i représente la productivité de l'agriculteur i (une valeur élevée de θ_i correspond à un haut coût, c'est-à-dire un producteur inefficace).

Lorsque l'agriculteur i , $i = 1, \dots, N$, obtient q_i parcelles présentant une valeur écologique à protéger, il reçoit une compensation t_i , le profit qu'il réalise en appliquant le contrat de conservation s'écrit :

$$\pi_i(\theta_i, q_i, t_i) = t_i - \theta_i c_i(q_i) - k_i, \tag{1}$$

Si l'État désire contrôler l'exploitation des ressources naturelles, c'est parce qu'elle engendre des dommages pour la santé et pour l'environnement⁸. Le bénéfice social engendré par la réduction des émissions (ou la déforestation) est donné par la fonction $V(Q)$, qui possède les propriétés suivantes : avec

$$\frac{\partial V}{\partial q_i}(\cdot) > 0 \text{ et } \frac{\partial^2 V}{\partial q_i^2}(\cdot) \leq 0.$$

L'objectif de l'État est de déterminer la quantité de parcelles à attribuer à chaque agriculteur, de façon à maximiser le bénéfice environnemental total. En notant λ le coût social des fonds publics, la fonction de bien-être social W a donc la forme suivante:

$$W(\theta, Q) = \alpha V(Q) - (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N t_i + (1 - \alpha) \sum_{i=1}^N \pi_i, \tag{2}$$

où $\alpha \geq 0$ et $(1 - \alpha)$ sont les poids respectifs que l'État accorde à la protection de l'environnement et au profit des agriculteurs.

Dans un programme de conservation de l'environnement, le nombre de parcelles (ou d'hectares) q_i est vérifiable tandis que θ_i est une information privée de chaque agriculteur i et il est connaissance commune que chaque caractéristique θ_i est distribuée de façon indépendante et identique selon une loi de fonction de répartition $F_i(\cdot)$ définie sur $\theta_i = [\underline{\theta}, \bar{\theta}]$, de densité correspondante $f_i(\cdot)$ continûment différentiable et telle que $\frac{F_i(\cdot)}{f_i(\cdot)}$ soit non décroissant.

L'État peut choisir une procédure d'enchères inversées ou une procédure de réglementation pour allouer les contrats de conservation. Nous pouvons mettre en évidence les solutions de premier rang dans les différentes procédures.

1.2 Allocation optimale de contrats de conservation et information complète

Considérons l'allocation de contrats de conservation de premier rang, lorsque l'État a une information parfaite sur les paramètres de coût de gestion durable. L'État maximise la fonction de bien-être donnée par l'équation (2), sous des contraintes de participation ($\pi_i \geq 0, i = 1, \dots, N$) et de faisabilité ($q_i \geq 0, i = 1, \dots, N$).

1.2.1 Procédure d'enchères

Soit $\theta_{-i} = (\theta_1, \dots, \theta_{i-1}, \theta_{i+1}, \dots, \theta_N)$. Lorsque l'État choisi une procédure d'enchères inversées, il maximise par rapport au nombre de parcelles ou d'hectares q_i et les rémunérations t_i , le surplus net :

$W^e(\theta_1, \dots, \theta_N) = \alpha V(Q) - (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N t_i(\theta_i, \theta_{-i}) + (1 - \alpha) \sum_{i=1}^N \pi_i$, sous les contraintes de participation des agriculteurs. L'État utilise une enchère inversée pour encourager l'adoption des pratiques de conservation. Dans cette enchère, les agriculteurs soumettent simultanément des offres en demandant une compensation pour l'adoption du contrat de conservation. L'offre d'un agriculteur doit assurer que

⁸ Il convient de remarquer que l'expansion de l'activité agricole a des effets contradictoires sur la qualité de l'environnement et sur l'aménagement du territoire, à la fois positifs lorsque l'agriculture contribue à entretenir des aménités paysagères et à fournir des services écologiques, mais aussi négatifs lorsque les pratiques intensives participent à la pollution et à la surexploitation des ressources.

son profit espéré en participant à l'enchère est supérieur à son profit de réservation. La contrainte de participation assure que le profit espéré du fait de participer est supérieur au profit de réservation. Ainsi, l'offre doit satisfaire :

$$E(\pi_i(\theta_i)) = E_{\theta_{-i}}[t_i(\theta_i, \theta_{-i}) - \theta_i c_i(q_i(\theta_i, \theta_{-i})) - k_i] \geq 0, i = 1, \dots, N, \quad (3)$$

Si l'État observe les coûts, il doit attribuer le contrat à l'agriculteur le plus efficace et fixer son transfert égal à son coût plus le coût d'opportunité tandis que les autres agriculteurs ne reçoivent rien. La solution de premier rang est : $t_i^*(\theta_i, \theta_{-i}) = \theta_i c_i(q_i^*) + k_i$ si $\theta_i = \min(\theta_1, \dots, \theta_N)$ et $t_i^*(\theta_i, \theta_{-i}) = 0$ sinon. On obtient les N conditions de Kuhn et Tucker suivantes :

$$q_i^* \left[\alpha \frac{\partial V}{\partial q_i^*} (\sum_{i=1}^N q_i^*) - (1 + \lambda) \theta_i \frac{\partial c_i}{\partial q_i^*} (q_i^*) \right] = 0, i = 1, \dots, N. \quad (4)$$

Le nombre de parcelles attribuées à chaque agriculteur résulte de la résolution du système de N équations (4).

1.2.2 La procédure de réglementation

Dans le cas d'une procédure de réglementation, l'État maximise par rapport à $\sum_{i=1}^N \bar{t}_i(\theta)$ le surplus net $W^r(\theta) = \alpha V(Q) - (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N \bar{t}_i(\theta) + (1 - \alpha) \sum_{i=1}^N \pi_i$ sous des contraintes de participation des agriculteurs $\pi_i(\theta) = \bar{t}_i(\theta) - \theta c_i(q_i) - k_i \geq 0, i = 1, \dots, N$. Si l'État peut observer le coût marginal de chaque agriculteur, il est capable de mettre en œuvre une solution de premier rang, qui consiste à payer le service au coût de production plus le coût fixe. Le transfert de l'agriculteur est : $\bar{t}_i(\theta) = \theta c_i(q_i^*) + k_i$. Le nombre total de parcelles attribué s'élève à, $Q^* = \sum_{i=1}^N q_i^*$. D'après (4), cette quantité est telle que : $\alpha \sum_{i=1}^N \frac{\partial V(\cdot)}{\partial q_i^*} = (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N \theta_i \frac{\partial c_i}{\partial q_i^*}$. Le nombre total de parcelles résulte d'un arbitrage entre le bénéfice marginal global et le coût marginal global pondérés.

1.2.3 Enchères versus réglementation

Lorsque l'État a une information parfaite sur les paramètres de coût du programme de conservation, les subventions accordées aux agriculteurs devraient couvrir exactement les coûts de conservation dans les deux procédures, et la politique de conservation optimale devrait être telle que le bénéfice marginal social de conservation soit égal au coût marginal social, pondérés par le coût social des fonds publics et les préférences de l'État. L'ensemble de ces résultats conduit à énoncer la proposition suivante.

Proposition 1. Lorsque l'information est complète, le contrat optimal de conservation de l'environnement est tel que le bénéfice marginal social de conservation est égal au coût marginal social. Le nombre total de parcelles allouées est d'autant plus faible que le coût social des fonds publics est important et est d'autant plus élevé que la préférence de l'État pour la conservation de l'environnement est élevée.

Lorsque l'information est parfaite, l'État verse aux agriculteurs une rente qui couvre exactement leur coût d'adoption du contrat de conservation. Le nombre optimal de parcelles est attribué en respectant le critère d'efficacité, les agriculteurs recevant d'autant plus de parcelles que leur paramètre de coût est faible.

2. ALLOCATION OPTIMALE DES CONTRATS DE CONSERVATION ET ASYMÉTRIE D'INFORMATION

Supposons maintenant que l'État dispose d'informations incomplètes concernant les paramètres de coût des agriculteurs. Dans cette partie, nous allons chercher un mécanisme direct et révélateur, qui tienne compte de cette asymétrie d'information.

2.1 Utilisation des mécanismes d'enchères inversées pour l'allocation de contrats de conservation

Dans le cas des mécanismes d'enchères inversées, l'agence de conservation de l'environnement, considéré ici comme l'acheteur des services fournis par les agriculteurs, sollicite les offres de N agriculteurs. Chaque offre spécifie le nombre parcelles (ou d'hectares) à exploiter q_i et une rémunération t_i . Dans la pratique, l'État n'observe pas $\theta = (\theta_1, \dots, \theta_N)$. Les agriculteurs annoncent simultanément et indépendamment leurs offres (proposent un prix au dessus duquel ils acceptent de fournir le service). Le contrat est attribué à

l'agriculteur ayant l'offre la plus basse, mais le prix qu'il reçoit en échange pour la fourniture du service est la seconde plus basse offre. Cette procédure a l'avantage d'être incitative (dans ce jeu il y a une stratégie dominante pour les offreurs qui consiste à annoncer leur vrai coût θ_i) et de maximiser le surplus espéré de l'État.

En vertu du principe de révélation, on peut se restreindre à l'étude des mécanismes directs et révélateurs caractérisés par les fonctions $x_i(\theta, q)$ et $t_i(\theta, q)$, où $x_i(\theta, q)$ est la probabilité de gagner de l'agriculteur i et $t_i(\theta, q)$ le paiement moyen à i lorsque $\theta = (\theta_1, \dots, \theta_N)$ est le vecteur des caractéristiques annoncées et lorsque le vecteur exogène des parcelles (ou d'hectares) est $q = (q_1, \dots, q_N)$ avec $Q = \sum_{i=1}^N q_i$. L'administrateur du programme de conservation doit donc déterminer les fonctions $x_i(\theta, q)$ et $t_i(\theta, q)$ qui maximisent son espérance de surplus net (5) sous les contraintes incitatives (6), les contraintes de participation (7) et les contraintes de possibilité (8). Il s'agit alors de résoudre le problème suivant :

$$\max_{(x_i(\theta, q), t_i(\theta, q))} EW^e = \int_{\underline{\theta}}^{\bar{\theta}} [\sum_i (x_i(\theta, q) \alpha V(Q) - (1 + \lambda) t_i(\theta, q)) + (1 - \alpha) \sum_{i=1}^N \pi_i] f(\theta) d\theta \quad (5)$$

sous :

$$E\pi_i(\theta_i, q) \geq E\pi_i(\theta_i, \theta_{-i}, q), \forall \theta_i, \forall \theta_{-i}, \forall i, \quad (6)$$

$$\text{avec } E\pi_i(\theta_i, \theta_{-i}, q) = \int_{\theta_{-i}} [t_i(\theta_i, \theta_{-i}, q) - x_i(\theta_i, \theta_{-i}, q) \theta_i c_1(q_i(\theta_i, \theta_{-i})) - k_i] f(\theta_{-i}) d\theta_{-i}$$

$$E\pi_i(\theta_i, q) = \int_{\theta_{-i}} [t_i(\theta, q) - x_i(\theta, q) \theta_i c_1(q_i(\theta_i, \theta_{-i})) - k_i] f(\theta_{-i}) d\theta_{-i} \geq 0, \forall \theta_i, \forall i \quad (7)$$

$$\sum_i x_i(\theta, q) \leq 1 \text{ et } x_i(\theta, q) \geq 0 \forall i \quad (8)$$

Pour résoudre ce problème, conformément à la problématique de l'enchère optimale⁹, on peut le transformer en réécrivant la fonction objectif comme suit :

$$EW^e = \int_{\underline{\theta}}^{\bar{\theta}} \left\{ \sum_{i=1}^N x_i(\theta, q) [\alpha V \left(\sum_{i=1}^N q_i \right) - J(\theta_i, q_i)] \right\} f(\theta) d\theta - (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N k_i + (\alpha - \lambda) \sum_{i=1}^N E\pi_i(\bar{\theta}, t, q_i) \quad (9)$$

$$\text{avec } J(\theta_i, q_i) = c_i(q_i(\theta)) \left[(1 + \lambda) \theta_i - (\alpha - \lambda) \frac{(F_i(\theta_i))}{f_i(\theta_i)} \right]$$

EW^e est maximisée par $E\pi_i(\bar{\theta}, t, q) = 0 \forall i$ et par le choix de l'agriculteur dont l'offre maximise $[\alpha V(\sum_{i=1}^N q_i)] - c_i(q_i(\theta)) \left[(1 + \lambda) \theta_i - (\alpha - \lambda) \frac{(F_i(\theta_i))}{f_i(\theta_i)} \right]$

Proposition 2. Dans le mécanisme d'enchère optimal, la règle d'attribution d'un contrat de conservation vérifie les conditions suivantes :

$$x_i(\theta, q) = 1 \text{ et } [\alpha V(\sum_{i=1}^N q_i)] - c_i(q_i(\theta)) \left[(1 + \lambda) \theta_i - (\alpha - \lambda) \frac{(F_i(\theta_i))}{f_i(\theta_i)} \right] > 0$$

et

$$[\alpha V(\sum_{i=1}^N q_i)] - c_i(q_i(\theta)) \left[(1 + \lambda) \theta_i - (\alpha - \lambda) \frac{(F_i(\theta_i))}{f_i(\theta_i)} \right] > [\alpha V(\sum_{j=1}^N q_j)] - c_j(q_j(\theta)) \left[(1 + \lambda) \theta_j - (\alpha - \lambda) \frac{(F_j(\theta_j))}{f_j(\theta_j)} \right] \quad \forall j \neq i$$

$x_i(\theta, q) = 0$ sinon.

Considérons maintenant le transfert optimal versé à chaque agriculteur.

La condition $E\pi_i(\bar{\theta}, t, q) = 0$ implique que la contrainte de rationalité individuelle s'écrit :

$$t_i(\theta) = x_i(\theta, q) \theta_i c_i(q_i(\theta)) + k_i + \int_{\theta_i}^{\bar{\theta}} E_{\theta_{-i}} [x_i(s, q) c_i(q_i(s, \theta_{-i}))] ds$$

La rente qu'un agriculteur espère gagner lorsqu'il est un des N offreurs d'une telle enchère est :

$$E\pi_i(t, \theta_i) = \int_{\theta_i}^{\bar{\theta}} E_{\theta_{-i}} [x_i(s, q) c_i(q_i(s, \theta_{-i}))] ds, \quad i = 1, \dots, N \quad (10)$$

On peut définir $J(\theta_i, q_i)$ comme le coût ajusté compte tenu de l'asymétrie d'information. Le contrat est attribué à l'agriculteur dont la valeur sociale ajustée est la plus élevée. Le nombre total de parcelles attribué résulte d'un arbitrage entre le bénéfice marginal global et le coût marginal global ajusté.

⁹ Cf. Myerson (1981), pour l'enchère au plus offrant.

2.2 Réglementation optimale et conservation de l'environnement

Dans le cas d'une procédure de réglementation, l'agence de conservation de l'environnement est engagée dans une relation principal-agent avec un agriculteur qui doit réaliser une production exigeant l'utilisation d'un input potentiellement polluant (le nitrogène). Le but du principal est de maximiser le surplus net social espéré avec la production agricole, avec comme instrument politique un contrat de conservation qui doit être signé entre les deux parties. Ce contrat spécifie le nombre de parcelles $q_i(\theta)$ et le transfert forfaitaire $\bar{t}_i(\theta)$ du principal vers l'agriculteur i . Une hypothèse cruciale dans ce cas est l'asymétrie d'information entre les deux parties. Protégé par l'asymétrie d'information, l'agriculteur peut toujours prétendre qu'il est inefficace, ce qui est impossible à vérifier.

De plus, on doit intégrer le fait que les agriculteurs sont en concurrence pour obtenir les terres exploitables, puisque le nombre total de parcelles à attribuer est limité par la fonction de dommage. Ce mécanisme optimal sera caractérisé par deux fonctions, $\{q_i(\theta), \bar{t}_i(\theta)\}$, lorsque $\theta = (\theta_1, \dots, \theta_N)$ est le vecteur des paramètres annoncés. L'information du régulateur sur θ est représentée par une fonction $f(\theta)$ qui est positive sur l'intervalle $[\underline{\theta}, \bar{\theta}]$ et zéro sinon. Un paiement à tarif unique \bar{t} fixé par l'administrateur du programme, qui présente l'avantage de laisser une rente à tous les agriculteurs ayant un coût d'opportunité positif, est considéré comme incitatif pour adopter les pratiques de gestion durable des parcelles. De nombreux programmes dans l'Union européenne emploient cette règle de paiement. Le principe de révélation implique qu'une politique de réglementation incitative, sous laquelle l'agriculteur n'a aucune motivation de manipuler son paramètre coût, soit optimale. La recherche de la politique optimale peut être restreinte à la classe des politiques qui vérifient les contraintes d'incitation.

$$E\pi_i(\theta_i, q_i, \bar{t}_i) \geq E\pi_i(\theta_i, \theta_i, q_i, \bar{t}_i), \forall \theta, \theta \in [\underline{\theta}, \bar{\theta}] \quad (11)$$

avec $E\pi_i(\theta_i, \theta_i, q_i, \bar{t}_i) = E_{\theta_{-i}}[\bar{t}_i(\theta_i, \theta_{-i}, q) - \theta_i c_i(q_i(\theta_i, \theta_{-i})) - k_i]$. Étant donnée la politique de réglementation, l'agriculteur doit choisir d'annoncer son coût θ de façon à maximiser son espérance de profit. La politique de réglementation doit aussi satisfaire les conditions de rationalité individuelle.

$$E\pi_i(\theta_i, q_i, t_i) \geq 0, \forall \theta, \theta \in [\underline{\theta}, \bar{\theta}] \quad (12)$$

Le bien-être espéré ex-ante EW résultant d'une politique incitative est donc donné par :

$$EW^r(Q, \theta) = \int_{\underline{\theta}}^{\bar{\theta}} [\alpha V(Q) - (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N \bar{t}_i(\theta) + (1 - \alpha) \sum_{i=1}^N \pi_i] f(\theta) d\theta \quad (13)$$

Le problème du régulateur est le suivant :

$MaxEW^r$

sous (11) et (12).

Le contrat optimal pour l'État est dans ce cadre décrit par la proposition 3.

Proposition 3. La solution au problème de conservation de l'environnement a les propriétés suivantes $\forall \theta \in [\underline{\theta}, \bar{\theta}]$ et pour tout $q_i(\theta) \geq 0 \forall i$:

(i) La rente informationnelle est : $E\pi_i(\theta_i, q_i, \bar{t}) = \int_{\theta_i}^{\bar{\theta}} E_{\theta_{-i}} c_i(q_i(s, \theta_{-i})) ds$.

(ii) Le coût total du contrat de conservation, qui est la somme des coûts de production de l'agriculteur, $E_{\theta_{-i}}[\theta_i c_i(q_i(\theta_i, \theta_{-i})) + k_i]$, plus la rente informationnelle est égal à :

(iii) $\bar{t}_i(\theta) = \int_{\theta_i}^{\bar{\theta}} E_{\theta_{-i}} c_i(q_i(s, \theta_{-i})) ds + \theta_i c_i(q_i(\theta)) + k_i$.

(iv) Le surplus net espéré de l'État est alors constant :

$$EW^r = \int_{\underline{\theta}}^{\bar{\theta}} \left\{ \left[\alpha V(\sum_{i=1}^N q_i) \right] - \sum_{i=1}^N \left[c_i(q_i(\theta)) \left[(1 + \lambda)\theta_i - (\alpha - \lambda) \frac{F_i(\theta_i)}{f_i(\theta_i)} \right] \right] \right\} f(\theta) d\theta - (1 + \lambda) \sum_{i=1}^N k_i + (\alpha - \lambda) \sum_{i=1}^N \pi_i(\bar{\theta}) \quad (14)$$

La maximisation de la fonction EW^r par rapport à q_i donne les conditions de premier ordre suivantes :

$$q_i \left[\alpha V_{q_i}(\sum_{i=1}^N q_i) \right] - \sum_{i=1}^N \left[c_{iq_i}(\theta) \left[(1 + \lambda)\theta_i - (\alpha - \lambda) \frac{F_i(\theta_i)}{f_i(\theta_i)} \right] \right] = 0, i = 1, \dots, N.$$

Comme la fonction EW^r est décroissante de $\pi_i(\bar{\theta})$, on a : $\pi_i(\bar{\theta}) = 0$.

3. CHOIX D'UN MÉCANISME D'ALLOCATION DES CONTRATS DE CONSERVATION EN INFORMATION INCOMPLÈTE

Pour comparer les deux mécanismes d'allocation de contrats de conservation, nous retiendrons deux critères : la rente informationnelle et le surplus net espéré de l'État.

3.1 Réduction de la rente informationnelle

La comparaison de la rente informationnelle d'un agriculteur dans une enchère inversée et dans le cadre d'une négociation directe montre que la rente dans une enchère est inférieure à la rente dans une réglementation. La rente individuelle d'un agriculteur est une fonction décroissante par rapport au nombre de participants N et tend vers zéro dans une industrie concurrentielle.

Proposition 4. Lorsque l'État utilise une procédure d'enchère pour attribuer les contrats de conservation, il réduit la rente attendue par l'agriculteur.

Cette proposition confirme le résultat intuitif de Latacz-Lohmann et Van Der Hamsvoort (1997), l'utilisation des mécanismes d'enchères pour l'attribution de contrats de conservation de l'environnement présente théoriquement deux avantages par rapport à l'allocation de contrats à prix fixes : la réduction de la rente informationnelle et diminution des coûts sociaux de production de services environnementaux.

3.2 Comparaison du niveau de bien-être

Une comparaison du bien-être sous une procédure de réglementation ou sous une enchère conduit au résultat suivant :

$$EW^e - EW^r = \int_{\underline{\theta}}^{\bar{\theta}} \left[\left(\sum_{i=1}^N x_i(\theta, q) - 1 \right) \alpha V(Q) - \sum_{i=1}^N (x_i(\theta, q) - 1) J(\theta_i, q_i) \right] f(\theta) d\theta \geq 0$$

Proposition 5. Lorsque l'État doit choisir entre une procédure d'enchères et un mécanisme de régulation, il choisit une enchère car l'introduction de la concurrence lui permet de réduire la rente espérée par les agriculteurs. La rente étant un coût pour l'État, une procédure d'enchères accroît le surplus collectif du même montant. Le bénéfice social global augmente avec l'intensité de la concurrence.

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons analysé les avantages de l'utilisation d'une procédure d'enchères comparée à une procédure de réglementation dans le cadre d'attribution des contrats de conservation de l'environnement. Deux critères de choix ont été retenus : la réduction de la rente informationnelle et le bien-être espéré pour la collectivité.

Lorsque l'information est complète, la quantité de parcelles attribuée à chaque agriculteur est la même dans les deux procédures et résulte d'un arbitrage entre le bénéfice marginal social et le coût marginal social pondérés. Cette quantité est d'autant plus faible que le coût social des fonds publics est important et d'autant plus élevée que la préférence de l'État pour la conservation de l'environnement est élevée.

Lorsque l'information est incomplète, la rente dans une enchère est inférieure à la rente dans une réglementation. La rente individuelle d'un agriculteur dans une procédure d'enchères est une fonction décroissante par rapport au nombre de participants et tend vers zéro dans une industrie concurrentielle.

Nos résultats confirment que les procédures d'enchères sont des outils politiques nécessaires pour augmenter l'efficacité des mesures agro-environnementales à travers une amélioration de l'allocation des contrats de conservation. En théorie, dans une allocation d'un contrat par enchères, les agriculteurs ont une incitation à révéler leurs coûts, ce qui aide l'État à réduire la rente informationnelle et à augmenter l'efficacité des mesures de conservation. Bien que cette étude confirme l'intérêt des mécanismes d'enchères pour l'allocation des contrats de conservation de l'environnement, force est de constater que ces mécanismes n'attirent pas encore assez l'attention des décideurs publics dans les pays en développement. Les exemples les plus récents en Afrique doivent encourager aussi bien la recherche future sur les propriétés de ces mécanismes que leur utilisation effective dans de nombreux domaines de l'activité économique.

BIBLIOGRAPHIE

- AJAYI O. C., JACK B. K., LEIMONA B. (2012) Auction Design for the Private Provision of Public Goods in Developing Countries: Lessons from payments for Environment Services in Malawi and Indonesia, *World Development*, vol. 40, n° 6, 1213-1223
- BUREAU D. (2010) Les PSE : des rémunérations pour les services environnementaux, *Conseil Économique pour le Développement durable*, n° 17, 1-8.
- FERRARO P. J. (2008) Asymmetric information and contract design for payments for environmental services, *Ecological Economics*, 65(4), 810-821.
- LAFFONT J.-J., TIROLE J. (1993) *The theory of incentives in procurement and regulation*, Cambridge Ma., MIT Press.
- LAFFONT, J.-J., MARTIMORT, D. (2002) *The theory of incentives: the principal-agent model*, Princeton University Press.
- LATACZ-LOHMANN U., VAN DER HAMSVOORT C. (1997) Auctioning conservation contracts: a theoretical analysis and application, *American Journal of Agricultural Economics*, n° 79, 407-418.
- MCAFEE P., MCMILLAN J. (1987) Auctions and bidding, *Journal of Economic Literature*, n° 25, 699-738.
- MYERSON R. B. (1981) Optimal auction design, *Mathematics of Operation Research*, 6(1), 58-73.
- WU. J., BABCOCK B. A. (1995) Optimal Design of a Voluntary Green Payment Program under Asymmetric Information, *Journal of Agricultural and Resource Economics*, vol. 20, 316-327.

Les objectifs de l'action humanitaire : vers une généralisation des impératifs de performance ?

Perrine LAISSUS-BENOIST¹

En 1762, Diderot écrivait « *Il ne suffit pas de faire le bien, il faut encore le bien faire* ». Cette phrase caractérise depuis plus d'une décennie les réflexions qui structurent le monde du développement². Les années 1990 ont en cela été un moment de bascule. Les grandes crises humanitaires qu'ont été la guerre dans les Balkans, le génocide rwandais et l'intervention de l'ONU dans la Guerre du Golfe ont profondément ébranlé la communauté humanitaire et de développement. Afin de répondre, au moins partiellement, à ces dilemmes et défis, une redéfinition des principes éthiques a été tentée ainsi que le renforcement d'une déontologie commune, réaffirmant l'utilité, la nécessité, la qualité des actions menées. Par la suite, un phénomène de normalisation s'est mis en place, entre autres dû à la judiciarisation croissante des relations sociales (Roman, 2012). L'identification de principes « supérieurs », la standardisation des interventions, la définition des responsabilités, enfin la pénétration de la terminologie de la performance (avec l'identification de seuils et la quantification à outrance des objectifs) sont autant de conséquences de ce processus. Par ailleurs, le monde du développement a proposé une réponse managériale aux critiques qui lui sont adressées (questionnements autour de l'efficacité budgétaire et pression pour une action rapide à moindre coût). Mais, à vouloir revaloriser sa pertinence, le monde du développement a-t-il posé non pas seulement les cadres de sa légitimité, mais aussi les limites de sa capacité d'intervention ? John Cosgrave³ disait qu'il y a parfois « *too much of a good thing* » et que par ce travail de redéfinition, le monde du développement a créé « *a stick to beat us with* ».

Nous proposons dans cet article une vision comparée de ces questionnements au sein des systèmes humanitaire et de développement, en étudiant d'abord les phénomènes de standardisation, ensuite leur traduction comme éthique contrainte, enfin les nouvelles théories du changement qui portent les débats actuels sur l'agenda pour le développement post-2015.

1. ÉTUDE DU PHÉNOMÈNE DE STANDARDISATION DANS LE SECTEUR HUMANITAIRE

1.1 *Un premier regard sur deux corpus fondamentaux : les OMD et le projet SPHERE*

À partir de 1995, les exercices de formalisation d'objectifs à dimension universelle (dépassant l'approche purement organisationnelle) vont se multiplier. En 2012, Cragg a recensé pas moins de 72 textes reprenant

¹ CLERSE UMR CNRS 8019– Université Lille 1. perrine.benoist@gmail.com, perrine.laissus@ed.univ-lille1.fr

² Nous comprenons ici la notion de monde du développement à l'anglo-saxonne, sans schisme tranché entre urgence, humanitaire et développement ; une dissociation qui peut être plus stricte dans le monde francophone.

³ John Cosgrave a longtemps été membre de l'ALNAP (Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action), qui travaille à l'articulation des différents codes de bonne pratique/bonne conduite dans l'humanitaire.

des objectifs de développement, standards d'intervention et code de bonnes pratiques à vocation globale (Cragg, 2013). Parmi ces textes, deux ont eu un écho particulièrement large : les Objectifs du Millénaire pour le Développement et le projet SPHERE.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés en 2000 par l'ONU et au moins 23 organisations internationales, regroupent les objectifs à atteindre d'ici 2015 pour huit thématiques recouvrant de grands enjeux humanitaires⁴. En 2010, Jan Vandemoortele rappelle les enjeux derrière la formalisation de ces objectifs : « *The aim of the MDGs was to go beyond the narrow growth paradigm to encapsulate a human-centred perspective of sustainable and equitable well-being* » (Vandemoortele, 2010). Les OMD ont formalisé une nouvelle approche de la pauvreté comme phénomène multidimensionnel dynamique et non plus seulement monétaire. Cela a permis d'identifier de manière partagée des objectifs de gouvernance, de lutte contre les inégalités et contre la pauvreté. Ce processus a pu ainsi faire du droit au développement « une réalité pour tous ». Les OMD ont formalisé une « promesse des droits humains », les politiques de développement se sont accordées sur une éthique de l'équité, articulée autour d'interventions quantifiables, temporelles, ancrées dans la réalité.

Le Projet SPHERE est issu d'une réflexion multi-acteurs de 1996 à 2000, visant à améliorer la qualité de l'aide fournie aux personnes victimes de désastres et renforcer la redevabilité du système humanitaire. Une Charte humanitaire a été développée ainsi qu'un ensemble de standards minimums à atteindre. Bien que non-contraints temporellement, ces standards vont définir un socle de priorités d'intervention largement reconnu dans cinq secteurs : accès à l'eau, hygiène et assainissement ; nutrition ; aide alimentaire ; abris et gestion de sites ; services de santé. Comme l'indique le Manuel publié en 2004, « *The Minimum Standards which follow are based on agencies' experience of providing humanitarian assistance. Although the achievement of the standards depends on a range of factors, many of which may be beyond our control, we commit ourselves to attempt consistently to achieve them and we expect to be held to account accordingly.* »

Proposant d'une part une dimension proactive (on ne cherche plus à minimiser la mortalité, mais à permettre aux bénéficiaires d'atteindre leur plein potentiel), d'autre part une standardisation schématique qui permet l'apparition de règles structurées, et enfin des cadres techniques qui renforcent la dimension professionnelle du secteur, ces deux outils vont formaliser de manière intégrée un ensemble de standards, une sorte de *soft law* (Buchanan-Smith, 2003). Par la définition d'un certain nombre de seuils à atteindre, et en conjuguant les notions de développement, de paix, de sécurité et de droits de l'homme, ils vont progressivement devenir des « Discours de la Méthode » du secteur.

1.2 Une standardisation globale...

Il faut s'interroger sur les évolutions qu'a connues le monde humanitaire pour en arriver à l'établissement de textes à telle portée universelle. Cela s'explique notamment par le développement de la rhétorique de la responsabilité et de la redevabilité, que l'on retrouve aussi dans le domaine de l'action publique. À l'origine issu d'une volonté de questionner la qualité, le processus d'*accountability* finit dans les secteurs privé, public comme dans le monde du développement, par promouvoir les cultures opérationnelles des institutions, c'est-à-dire développer des processus de contrôle valant preuve de qualité (on se concentre sur la méthodologie plus que sur l'analyse des causes et résultats) (Tableau 1). Ce phénomène va avoir une grande résonance, notamment parce qu'une approche « *One size fits all* » permet une adhésion large autour d'objectifs difficilement contestables⁵. Ainsi, si certaines ONG, comme Médecins Sans Frontières, ont dès le début dénoncé les limites de l'approche, la plupart des acteurs y ont aussi trouvé des outils de légitimation qui faisaient défaut à un moment où le secteur était sous le feu des critiques.

Rapidement toutefois, ce processus oblige à une transcription quantitative en indicateurs normés, avec un calendrier fixé. Ce phénomène peut être vu comme extrêmement pragmatique, mais oblige à une simplification de réalités dynamiques et à une hiérarchisation des interventions, voire des publics. Les stratégies des acteurs ne vont pas toujours être portées par un attachement profond aux valeurs, mais par une nécessaire adhésion au discours majoritaire dans un monde hautement concurrentiel. Cela va

⁴ Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim, 2 : assurer à tous l'éducation primaire, 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 4 : réduire la mortalité infantile, 5 : améliorer la santé maternelle, 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, 7 : assurer un environnement humain durable, 8 : construire un partenariat mondial pour le développement.

⁵ Dans *The MDGs after 2015: Some reflections on the possibilities*, texte produit par le UN System Task Team on the Post-2015 UN Development Agenda en avril 2012, Deepak Nayyar écrit « *The MDGs are simple, catchy and acceptable, and, in part they focus on ends with which no one would disagree.* »

notamment amener des critiques sur le manque d'universalité des standards développés, et une professionnalisation se faisant au détriment de l'humanitarisme (Dufour et al., 2004).

Tableau 1 : Comparatif de l'évolution des notions de redevabilité et de responsabilité

Période	Rhétorique de la responsabilité	Évolution de l'évaluation et de la redevabilité dans le secteur du développement
1970-1984	Rationalisation des choix budgétaires et diagnostics-actions	Développement des premiers guides techniques internes aux ONG visant à faciliter les diagnostics-actions
1985-1990	Chartes internes, rapport à l'utilisateur (rocardisme)	Régulation interne sur les valeurs par le développement de Chartes d'organisation
1990-1995	Management public : economy, efficiency, effectiveness	Audits financiers, évaluation de l'efficacité des fonds investis
1995-2000	Obligation de moyens dépassée par obligation de résultats	Évaluations externes : respect des contrats d'engagement, dissociation outputs/outcomes
2000-2005	New Public Management	Évaluations internes : justification plus-value et technicités dans un monde très concurrentiel. Généralisation des exigences de mesures des résultats (objectifs/indicateurs/cibles)
2005-2010	Benchmarking, bonnes pratiques	Diffusion des codes de la RSE. Normalisation des modalités d'interventions
2010-2015	Ère des experts	Déplacement de l'étude de l'éthique de la dimension des valeurs morales à la notion de performance (experts pour définir et évaluer les niveaux minimum d'efficacité)

1.3... et universelle ?

Une critique, développée par les théoriciens de la mondialisation, avance que ces approches de développement sont descendantes, avec des OMD grandement dictés par les donateurs. Clairement, les OMD ont eu une forte influence sur les volumes et thématiques sectorielles de l'aide. En cela, leur premier but est largement atteint. William Easterly écrit en 2009 « *The MDGs were meant as a major motivational device to increase development efforts in and on behalf of poor countries, and the resulting publicity and aid increases suggest they can claim considerable achievement on that score.* » Il ajoute « *A less-discussed angle on the MDGs is that they are also measures of performance* » (Easterly, 2009, 26). La formalisation « ONU-sienne » de ces objectifs offre toutefois une simplification discursive des enjeux. En cela, les OMD vont échouer à leur deuxième but. Richard Heeks (2005, 1) décrit cela clairement « *The MDGs arguably arose as a counter-blast to the perceived failure of the "neo-liberal" agenda [...]. Yet the new agenda falls into many of the same traps as the old one. Neo-liberalism was accused of being "hegemonic": of imposing a one-size-fits-all model that allowed no deviations from orthodoxy. But the new approach does just the same, forcing policies through the MDG filter and hammering them hard until they pass through.* »

Le projet SPHERE va être confronté aux mêmes accusations. Cela est d'autant plus prégnant qu'aucun acteur du Sud n'a pu prendre part au Steering Committee initial. Si ce défaut initial a été corrigé par la suite, l'outil en lui-même garde un pouvoir de contrainte non pas seulement technique (qui appuierait alors l'obligation de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de l'aide) mais aussi politique dans la définition des priorités du système humanitaire. Dans *Birthing Sphere*, Peter Walker et Susan Purdin se questionnent : « *Sphere, like the process that produced it, has its value in how people choose to use it ; to serve the humanitarian organisation or to serve the victims of war and disaster.* » (Walker et Purdin, 2004, 12) ; reprenant les hypothèses qu'Orbinski avançait en 1998 : « *In attempting to achieve minimum standards for humanitarian action, there is a risk that humanitarian action may simply become a technical and purely professional pursuit* » (Orbinski, 1998, 5).

De la volonté de standards communs d'intervention, on a créé des normes rigides qui conditionnent les interventions. Cette nouvelle éthique va donc souvent être « contrainte », les finalités poursuivies par les ONG s'effaçant généralement derrière les choix imposés par les bailleurs, privilégiant souvent les actions d'urgence à celle de relèvement (pour une meilleure visibilité des effets des fonds investis, en particulier).

2. VERS UNE ÉTHIQUE CONTRAINTE DE L'INTERVENTION

2.1 Limites théoriques de l'éthique contrainte

Afin d'assurer une adhésion large et une normalisation simplifiée, les OMD comme le projet SPHERE ont choisi de prioriser des objectifs cadrés, restreints et quantifiés. Cela pose des problèmes à plusieurs niveaux. La première limite est la logique derrière la définition des seuils « acceptables » et de

« déchéance ». Si cela permet de voir énoncées en *soft law* certaines normes de dignité, leur choix reste subjectif, voire parfois arbitraire⁶. D'autre part, on peut questionner la place laissée aux récipiendaires de l'aide dans la définition de ces seuils. Comme l'indiquait Walker (1996) « *To elaborate technical standards to guide agency practice without reference in any way to the rights or aspirations of the assisted beneficiaries risks becoming a self-serving exercise concerned more with agency accountability to donors and their public...* » Ce ne sont pas seulement les seuils qui sont remis en question, mais aussi la définition de la fonction « coût pour achèvement d'une situation », l'échelle d'étude (individu, ménage, communauté, État...), etc.

Un autre problème complexe de la formalisation de standards dans le secteur humanitaire est l'adaptation aux réalités et volontés locales (Grünewald, Pirotte, De Geoffroy, 1999). Deepak Nayyar (2012, 6) écrit ainsi « *the MDGs are stipulated without any reference to initial conditions, but where a country gets to in any given time horizon depends at least, in part, on where it starts out from. Global goals meant as norms, but often read as targets, also do not recognize that there may be significant differences in national priorities.* » Il est alors facile de dénoncer les limites de répliquabilité et prédictibilité des bonnes pratiques. La place des États et des bénéficiaires dans la construction de leur propre agenda de développement est effacée : « *Developing nations have been dragged from one Northern-inspired orthodoxy to the next: a state agenda in the 1960s and 1970s; a private sector agenda in the 1980s and 1990s; and now perhaps an NGO agenda in the 2000s. Where is the breathing space and support for countries to construct their own individual agendas?* » (Heeks, 2005, 1).

Dans leur conception même, les OMD « *specify an outcome but do not set out the process which would make it possible to realize the objectives.*» (Nayyar, 2012, 6), sans préciser ou reconnaître les obligations de moyens. Le Projet SPHERE a essayé d'éviter cette lacune, mais l'appropriation qui en a été faite par les bailleurs a abouti à la même situation. Cela est d'autant plus délicat que certaines notions utilisées dans ces standards ne sont pas clairement définies ou du moins appropriées par tous les acteurs. Comme le disait Bachelard, « En utilisant ces notions (vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience...) pour caractériser à la fois des états et des processus, ces théories à moyenne portée les expriment et croient donc les expliquer, les reconnaissent et croient donc les connaître » (Bachelard, 1938, 73). On peut donc dénoncer la pseudo-scientificité des standards développés.

Les OMD comme SPHERE sont aussi souvent critiqués pour leur manque de mesurabilité. Construits autour de critères quantitatifs avec des feuilles de route détaillées, les corpus sont confrontés aux faiblesses du suivi-évaluation sur les terrains. Il y a à la base une faiblesse des données statistiques qui empêche de connaître précisément les situations initiales des zones d'intervention. L'ONU tente de proposer une réponse à cette limite⁷. Parfois, ce sont les modalités même de suivi-évaluation qui sont remises en cause. William Easterly a travaillé à la reformulation de l'atteinte des OMD par l'Afrique pour questionner les résultats mis en avant par l'ONU à Porée 2015. En 2009, il écrit « *Setting targets in a particular way will make some regions look better and others look worse depending on a number of choices that any target-setting exercise must make* » (Easterly, 2009, 27).

Toutes ces limites questionnent sur la pertinence des priorités et modalités d'action proposées par les OMD et SPHERE, et ce bien qu'elles aient permis une mobilisation sans commune mesure des acteurs du monde du développement. Reddi et Heuty résumaient en 2006 cette situation en rappelant que « *effective strategic choice requires the assessment of the costs and benefits of alternative strategies* » (Reddy et Heuty, 2006, 3), ce qui n'est pas pleinement possible dans le cadre de l'éthique contrainte posée ici.

2.2 Limites empiriques de l'éthique contrainte

Malgré les critiques théoriques, il est toujours possible de voir dans les OMD comme dans le projet SPHERE des facteurs d'harmonisation des interventions. Ces textes ont le mérite de présenter de manière accessible des priorités de développement visant à promouvoir la dignité de tout un chacun. Toutefois, les effets de la standardisation se ressentent aussi sur la pertinence de certaines actions menées (encadré 1).

Les critiques récurrentes tiennent d'abord à l'omission de certains secteurs ou certaines thématiques transversales, comme les questions de handicap, ou de protection. Les corpus sont actuellement travaillés pour être adaptés mais leur volonté simplificatrice empêche une représentativité large des possibilités d'intervention. Cela n'est pas en soi paralysant au quotidien sur le terrain, mais peut amener des dédoublements d'intervention ou des *gaps* de couverture.

⁶ Voir « *A new global Partnership: Eradicate poverty and transform economies through sustainable development* », High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda, p. 7, 2013.

⁷ « *Too often, development efforts have been hampered by a lack of the most basic data about the social and economic circumstances in which people live...* » Communiqué Meeting of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda, Bali, Indonésie, mars 2013, p. 3.

Encadré 1 : Exemples d'applications opérationnelles illogiques des standards

Il y aura toujours trop d'exemples de traduction illogique des normes et standards sur les terrains d'intervention. Nous ne citerons ici que deux exemples rencontrés lors de nos missions qui sont selon nous particulièrement révélateurs.

En 2009, l'ONU a assuré la promotion des actions de promotion du genre de manière transversale dans l'ensemble des secteurs en réaffirmant sur la base du manuel SPHERE « *Le double objectif de proportionnalité et d'impartialité de l'action humanitaire signifie qu'il faut veiller à ce qu'il y ait équité de traitement entre les hommes et les femmes, et faire en sorte de leur assurer des chances égales* ». En République Démocratique du Congo, où les violences liées au genre sont centrales dans le conflit, les premières traductions de promotion de la dignité des femmes et jeunes filles et de protection ont été de voir ajoutées aux kits d'hygiène intime des serviettes hygiéniques (introuvables dans le pays, culturellement non-utilisées et ayant un impact écologique conséquent) et d'ajouter aux latrines pour femmes des cadenas. L'ensemble des prismes au travers desquels les standards et lignes directrices passent entre leur énonciation et leur traduction empirique sur les terrains peut ainsi affaiblir grandement leur portée.

En 2010 à la frontière entre Soudan et RCA, il était difficile de voir soutenus des projets de plus de six mois en relance agricole car les bailleurs présents avaient classé le pays en zone de conflit et donc sous financements d'urgence priorisant la lutte contre la faim à la promotion d'un environnement humain durable. Alors que la Commission Européenne actait à Bruxelles la fin de la dissociation nette entre urgence, humanitaire et développement, comme les nouvelles approches SPHERE le recommandent, les représentants sur le terrain ont proposé de développer des actions de promotion de la culture fruitière quand les ONG soutenaient une relance du petit élevage. La culture fruitière présentait selon les bailleurs un moindre risque (car les « intrants » étaient moins fragiles), et un moindre coût (car les « intrants » pouvaient être apportés en un projet et ne nécessitaient pas de réinjection de financements sur la durée). Ce choix ne considérait ni le fait que l'apport en fruits dans la zone était quasi-exclusivement permis par des manguiers sauvages en accès libre (et donc qu'une culture spécifique de fruits n'aurait qu'un faible espoir de gains à l'échange), ni que le retour sur investissement pour une culture fruitière était d'environ deux ans contre un an en petit élevage. L'agenda politique, la temporalité restreinte et les limites financières des bailleurs font ainsi parfois oublier une réflexion sur le « coût réel du développement », le discours des bailleurs s'appuyant sur les recommandations SPHERE d'approches efficaces du cycle de relèvement et de développement trans-sectoriel (OMD).

En 2014, alors que la République Centrafricaine sortait d'un coup d'état et d'une guerre civile violente dont la médiatisation a permis la mobilisation de nombreux acteurs du monde du développement, des textes présentant la traduction des OMD et critères SPHERE en agenda national de reconstruction et de relance ont été développés par la coordination humanitaire. Ils présentaient notamment, comme recommandé par les normes SPHERE, un Plan à 100 jours qui démontrait la capacité du pays, avec pourtant un état, si ce n'est inexistant, sans contrôle sur son territoire, à assurer la résilience des populations ; ce que plus de 25 ans d'interventions humanitaires n'avaient pas réussi à atteindre. Cette démonstration s'appuyait sur une évaluation des besoins dans l'ensemble du pays (Strategic Paper) grâce à la mobilisation de multiples acteurs dans l'ensemble des provinces, pendant deux semaines. Nulle part dans ces documents n'a été exposée la limite de pertinence d'une évaluation aussi rapide, la difficulté à obtenir une *baseline* pertinente, le manque crucial de données, de statistiques et de récits de vie dans l'ensemble des provinces, la capacité à assurer la soutenabilité des actions ici promues, ni même la définition des processus derrière la réification de la terminologie de résilience employée. Nulle part n'ont non plus été abordés les projets menés avant la crise.

La standardisation oblige aussi à une certaine vision linéaire du développement, quand celui-ci est en réalité très cyclique, avec des temporalités variables et des risques qui se renouvellent, se combinent. On a ainsi pu observer la difficulté à promouvoir des projets de relèvement agricole, pourtant pérennes et à forte plus-value, dans un agenda de développement car des distributions alimentaires des acteurs de l'urgence avaient encore lieu, démobilisant les bénéficiaires vis-à-vis d'actions aux bénéfices moins évidents à court terme. Cela impacte la compréhension qu'on a alors de la redevabilité (Tong, 2004).

De plus, cette question de temporalité est soulevée par rapport aux agendas des bailleurs. Les financements, dans un monde où le quantitatif est devenu la norme, ne couvrent pas toujours les étapes de diagnostic et définition des projets, ni leur passation ou suivi-évaluation. Cela amène à une méconnaissance des nuances contextuelles voire culturelles, aux effets néfastes dans certains projets. Nous prendrons pour exemple la construction en masse de latrines collectives à l'Est du Tchad dans une zone où l'orientation cardinale des latrines et leur utilisation uniquement familiale sont des points cruciaux pour la bonne appropriation des infrastructures proposées. Ce poids de l'agenda des bailleurs peut aussi être très politique, avec par exemple l'obligation lors des distributions alimentaires de se fournir en denrées dans le pays financeur, et ce même au détriment des agricultures locales.

Pour résumer, les corpus développés obligent empiriquement les acteurs humanitaires à être performants et responsables, sans pour autant leur donner les clés nécessaires (Darcy, Hofmann, 2003 ; Gostelow, 1999). Ils sont notamment contraints dans leur légitimité (mandats et programmation en silos (c'est-à-dire sectorisée), coopération réelle et concurrence des acteurs), l'attractivité des zones (poids de la médiatisation, *gaps* de développement et appels d'air), la faisabilité des actions demandées (accessibilité,

logistique, soutenabilité), la capacité à intervenir au mieux (contrainte de ciblage géographique ou statutaire⁸ dans les financements), et les temporalités envisagées d'intervention.

2.3 *La contrainte de la performance totale*

En 2010, Jagdish Bhagwati écrivait « Il est difficile de contester les objectifs du Millénaire pour le développement, mais cela ne signifie pas qu'ils constituent un projet de développement efficace » (Bhagwati, 2010, 1). Il faut noter en effet que les corpus ici concernés ont donné une certaine illusion de l'efficacité des modes de gouvernance par pilotage automatique. En réalité, ils réifient de nombreuses dynamiques de développement, utilisent des mots-parapluies que chaque acteur définit différemment, et finissent parfois par donner priorité à la performance sur la pertinence.

Florence Jany-Catrice définit la performance comme « une modalité de coordination des actions, un dispositif cognitif de repères collectifs de valorisation, un outil de contrôle mais aussi une idéologie, une croyance » (Jany-Catrice, 2012). Mesurer la performance revient à mesurer quantitativement l'efficacité par rapport à des objectifs fixés. C'était l'un des objectifs de la formalisation des OMD et de SPHERE. Il apparaît pourtant clairement qu'« au lieu d'opérer comme des points de repère parmi d'autres, importants et utiles à des formes de connaissance, les indicateurs de performance apparaissent rapidement comme une convention validée ; comme si, dès lors qu'on énonce un chiffre pour quantifier une réalité sociale, celle-ci renvoyait spontanément à un savoir accepté et explicitement exprimé » (Jany-Catrice, 2012).

Avec le développement des plans d'évaluation, on analyse de moins en moins le pourquoi des écarts entre le projet et ses réalisations effectives (Bamberger, Rugh, Mabry, 2006). On voit plutôt se systématiser la simple mesure de ses écarts. Jan Vandemoortele dénonce ce phénomène en rappelant que « *nobody should be gullible as regards statistics because all indicators have inherent limitations. Too often it is overlooked that they are called 'indicators' because they are supposed to indicate: they can never be precise or exact. Many analysts assume, however, that indicators are exact and precise* » (Vandemoortele, 2010, 2). L'apogée de cette *performance totale* questionne l'insaisissabilité de ce qui est produit et la confusion entre processus et résultats. On a ultra-rationalisé les activités, ce qui paralyse d'autant notre capacité à réfléchir à un autre modèle. « Lorsque le chiffre n'est pas – ou n'est plus – envisagé comme un espace négociable de controverse, il affaiblit les capacités de confrontation des points de vue qui permettaient d'envisager, parfois dans le conflit collectif, les raisons de l'engagement de soi au travail, et les manières de bien s'y engager » (Jany-Catrice, 2012).

Les débats actuels laissent à penser qu'il sera, cette fois encore, difficile de dépasser les enjeux de quantification et les contraintes de temporalité. Il faut noter toutefois des évolutions nettes : une volonté de se concentrer sur les processus autant que sur les effets, une attention particulière aux droits des bénéficiaires, une réflexion sur le rôle de chacun des acteurs du développement. De manière ascendante, de nouvelles théories de la transition se développent aussi, notamment autour de la notion de risques, que ce soit dans sa répartition entre acteurs ou dans sa temporalité et son management par les acteurs. Ces approches ont le mérite de questionner plus en profondeur le « coût réel du développement ».

3. **VERS DE NOUVEAUX CADRES DE LECTURE : REPENSER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION**

3.1 *La performance par la responsabilité ?*

La réflexion sur les standards oblige à questionner à nouveau la répartition de la responsabilité. Retrouver une performance sociétale (Frederick, 1978), c'est poser les bases d'une éducation à la responsabilité, définie par l'acquisition de l'autonomie (capacité de chacun à faire entendre sa voix sans pour autant se dissocier de ses lieux d'appartenance), la reconnaissance de l'interdépendance, la responsabilité structurelle (savoir questionner sa responsabilité en temps de crise... mais aussi au-delà des dimensions conjoncturelles) et la précaution sociale (Igalens, 2001).

On a pu observer un phénomène de *risk-dropping* (la notion de responsabilité première change d'échelon) avec l'apparition des différents corpus de standards. D'abord, la responsabilité de l'atteinte des OMD par les pays du Sud a été dissociée de l'impact de l'histoire coloniale et de la dette. Ensuite, la responsabilité

⁸ Les bailleurs peuvent parfois être contraints dans leur ciblage de bénéficiaires. L'exemple type est le travail du UNHCR (Haut Commissariat aux Réfugiés) qui a longtemps priorisé dans ses actions les réfugiés, au détriment des personnes déplacées internes et populations autochtones des zones de réinstallation, pourtant elles-aussi touchées par l'arrivée massive de nouvelles populations, au risque d'exacerber par ailleurs les tensions inter-communautaires.

d'assurer la dignité de la vie n'est plus revenue aux États vis-à-vis de leur population mais aux organisations non-gouvernementales. Enfin, le bénéficiaire est passé d'un statut de victime à la figure d'être en capacité, responsable, devant se ressaisir face à l'adversité (ce qui n'est pas toujours facile face à des chocs).

En repositionnant ces enjeux dans un système plus intégré, on peut établir des parallèles avec le développement durable, notamment l'idée d'équilibre harmonieux : bonne gouvernance et principes de précaution, responsabilité, équité, participation. Il faut ainsi repenser les échelles de responsabilité entre les bailleurs (qui ne doivent être ni des agents soutenant des agendas politiques propres ni de simples « courtiers de générosité »), les États (qui doivent garder la responsabilité première vis-à-vis de leur population), les ONG, les bénéficiaires enfin (qui grâce à la reconnaissance de droits-créances passent d'un statut de victime à celui d'acteur du relèvement). Plusieurs dynamiques ascendantes proposent ainsi de repenser la question de la responsabilité. L'un des arguments centraux est la poursuite du 8^{ème} OMD (Mettre en place un partenariat pour le développement), en retravaillant les cibles définies initialement non plus seulement vers les acteurs privés et les États mais aussi vers les acteurs humanitaires et de la société civile. Dans le secteur humanitaire, il s'agit d'aller vers une forme de coopération où la performance ne serait plus évaluée seulement par les financeurs autour d'une efficacité économique rationnelle (Ramalingam, Mitchell, 2009). En cela, certaines ONG, principalement francophones, ont mis en place des Plateformes Qualité (voir groupe URD notamment). Un travail de labélisation par les pairs s'est notamment développé (voir Label People First). Enfin, des organes tels que le IASC⁹ regroupant des agences, des organisations internationales et des plateformes d'ONG ont été créés, travaillant entre autres autour du « *good donorship concept* » (Graves et Wheeler, 2006).

3.2 *Se recentrer sur le bénéficiaire et les processus : la performance par la résilience ?*

Depuis quelques années, la terminologie de la résilience, jusque-là utilisée en sciences « dures » et en psychologie, apparaît dans le monde du développement. En 2012, USAID définissait la résilience comme l'« *ability of people, societies and countries and systems to mitigate, adapt to and recover from shocks and stresses in a manner that reduces chronic vulnerability and facilitates inclusive growth* ». On considère ici des chocs brutaux et diffus (corruption, insécurité, etc.). Cela revient à « anticiper ce qui peut l'être, réagir face à l'imprévu, aspirer à une amélioration réalisable de sa situation » (Lallau et Mbetid-Bessane, 2010).

Ici, le focus sur les conditions d'existence que proposent les OMD est effacé pour se concentrer sur les moyens d'existence. Ensuite on note une évolution du modèle de responsabilité basé sur les défaillances individuelles. On voit évoluer le statut de victime vers celui d'agent avec des capacités de résistance, d'adaptation et de transformation (Ambrosetti et Buchet de Neuilly, 2009). On adopte alors l'argument du « Building Back Better », dans une dynamique de cercle vertueux malgré les crises et l'instabilité. Cette approche a le mérite de limiter la scission entre les acteurs humanitaires et du développement, de promouvoir une approche multisectorielle et dynamique du relèvement, diversifiant la définition des risques auxquels sont confrontés les systèmes (Adger, 2003). Au plan heuristique, on voit se développer des réflexions pré et post-crisis et un questionnement de fond sur les temporalités, les cycles et la linéarité (McDougal, Beard, 2011). Opérationnellement, elle offre de nouvelles perspectives à haute flexibilité et limite la répliquabilité ad-aeternam d'interventions basiques. Politiquement, elle permet de repenser les pratiques en dépassant la logique du zéro risque et donc les projections mathématiques de développement construites sur des hypothèses d'environnement stable. L'idée est très attractive : une alternative à moindre coût (« coût réel du développement »), en soutien à ce que les gens peuvent faire eux-mêmes (une approche certes très moralisante mais particulièrement appréciée des bailleurs, notamment anglo-saxons).

Il est certain que cette vision a aussi des limites. Le terme de résilience recouvre des réalités et des définitions différentes selon les acteurs. Se complaire dans une théorie qui permettrait l'intégration absolue n'est pas souhaitable si cette théorie finit par être une schématisation normative inopérable (Levine, 2014). Il y a un risque réel à ce que l'attractivité de la notion ne se limite alors qu'à faire descendre encore d'un cran la responsabilité du développement sur les individus eux-mêmes. Opérationnellement, on peut aussi questionner la répliquabilité des bonnes pratiques, qui était déjà complexe avec les théories précédentes. « *Novelty changes relationships, and there is no method for comparing resilience between two different systems* » (Martin-Breen et Anderies, 2011, 54). S'il a été prouvé que l'approche préventive a un meilleur ratio coût/bénéfice que l'approche curative (d'1/4 à 1/7 selon les différents bailleurs), la théorie de la performance par la résilience a tout de même un coût particulier, notamment en Diagnostic, Monitoring et Evaluation. Sans

⁹ Inter-Agency Standing Committee.

engagements financiers spécifiques, on peut donc craindre que le terme de résilience soit utilisé pour « repackager » des actions traditionnelles.

Au-delà des débats sur les échelles appropriées pour mesurer les dynamiques de résilience (individu, ménage, communauté, état, système), il y a une difficulté certaine à éviter un monitoring non-schématique (qui ne chercherait qu'à répondre à une question fermée « résiliens ou non-résilients ? » selon des standards pré-définis et simplifiés). En effet, il est nécessaire de bien connaître les situations ex-ante et ex-post, de dissocier ce qui est suscité de ce qui est spontané, enfin de comprendre les contraintes perçues et préférences adaptatives des populations (voir Reboud, 2006). Cette théorie de la performance par la résilience nécessite donc d'accepter la complexité qu'il y a à définir les situations des individus, leurs dynamiques, etc. Trop simplifiée et polysémique, elle risque de se limiter à un concept multidisciplinaire inopérable, réduit à une utopie discursive (Reghezza-Zitt et al., 2012).

3.3 *Quelles leçons croisées pour les secteurs de l'humanitaire et du développement ?*

L'étude des deux principaux corpus de standards démontre la même volonté, dans chaque secteur, de se rassurer quant à son efficacité, son efficience, sa performance, par une approche quantifiable : étude comparée des besoins, ciblage des ressources, mesures de l'impact, évaluation du *value for money*. Comme l'indique le *Rapport Annuel* de la Banque mondiale pour 2014, les acteurs de l'humanitaire et du développement sont passés « *from crisis fighters to proactive and systematic risk managers* ». On note aussi les mêmes difficultés de décontextualisation et de détournement des outils à des fins de valorisation d'acteurs dans un jeu hautement concurrentiel. Si la recherche de durabilité sociale est au cœur des deux secteurs, on reste confronté à des évaluations à des instants T qui questionnent la capacité à maintenir et à transformer. Dans les deux domaines, la question des seuils est posée ainsi que celle de l'analyse des trappes à vulnérabilité.

C'est l'ensemble du monde du développement qui est à la recherche de nouveaux principes organisateurs, alors que les idéaux paradigmatiques (État central, stabilité, idylle des communautés rurales équitables et solidaires...) sont affaiblis. Les acteurs concernés cherchent à atteindre des buts identiques d'optimisation : renforcement du monitoring et de l'évaluation, identification affinée des déterminants, capitalisation de *lessons learned*, limitation de la programmation en silos, approche préventive comme une autre vision du *value for money*... (Beck, 2003).

On note ici un changement net vers des obligations de moyens et non plus de résultats. S'il est certain que le jeu administratif d'allocation des ressources oblige à des engagements d'impacts, la redevabilité est aujourd'hui attendue plus sur les processus que sur les effets immédiats des projets mis en œuvre. On peut ainsi envisager une nouvelle gamme de standards cherchant à atteindre trois principes clés.

- Soutenir la durabilité sociale des individus et systèmes. « *Social sustainability refers to whether a human unity (individual, household or family) can not only gain but maintain an adequate and decent livelihood. This has two dimensions one negative, one positive. The negative dimension is reactive, coping with stress and shocks, and the positive dimension is proactive, enhancing and exercising capabilities in adapting to, exploiting and creating change, and in assuring continuity* » (adapté de Chambers et Conway, 1991).

- Assurer la *fair adaptation* des processus mis en œuvre. L'objectif ici est de permettre un meilleur accès des plus pauvres aux mécanismes de prise de décision : « *How can societies build the capacity to adapt when vulnerable groups are marginalized and excluded from decisions ?* » (Adger, 2000).

- Soutenir une démocratie délibérative au sein des organisations et de la coordination de la communauté internationale. Zimmermann en 2004 vantait cette approche qui « par les vertus du dialogue échapperait au double avatar d'une démocratie délégative, confisquant la parole citoyenne, et d'une science confinée dans un monde de spécialistes ». Cela passerait par un renforcement d'une légitimité procédurale (arbitrages, pluralisme des enjeux, reconnaissance de l'ensemble des parties prenantes) et donc de l'éthique selon Habermas (reconstruction des arènes de débats, des espaces de dispute et de controverses).

C'est la combinaison de ces trois principes qui permettront un savoir partagé pour gagner en justesse et justice sociale (Salais, 2010). Jan Vandemoortele rappelle que l'enjeu n'est pas de rejeter en bloc les corpus mais de les considérer à leur juste place. Il écrit ainsi « *The MDGs have also been misappropriated for a particular development paradigm, thereby confusing ends and means. There are no silver bullets, no orthodox remedies, no universal blueprints and no single trajectories to human well-being. National development must be seen as a process of collective self-discovery. A century ago, the poet Antonio Machado described it well: No hay camino, se hace camino al andar* » (Vandemoortele, 2010, 3).

L'opérationnalisation de ces principes peut s'envisager autour de quatre grandes priorités : une capacité d'évolution progressive entre les phases d'urgence, relèvement et développement ; une recherche

d'approche « *bottom-up* » tant dans le focus donné aux évaluations et diagnostics que dans le renforcement d'une redevabilité à la base ; l'intégration pleine et entière de la notion de risques (chocs aigus comme diffus) dans la programmation humanitaire ; enfin, la place centrale donnée au renforcement de compétences à toutes les échelles, notamment nationale, et entendu au-delà d'un simple soutien aux capacités. Encore faut-il que les coûts et impacts de la mise en œuvre de ces priorités soient pleinement compris comme des investissements pertinents et donc justifiés dans un secteur en pleine crise financière. Or, c'est une des conditions centrales d'un engagement réel vers des obligations de moyens comme pierre angulaire de la performance humanitaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ADGER W. (2003) *Why resilience is needed in a globalised world, in Building resilience to promote sustainability*, IHDP Update 2/2003, 1-3.
- ADGER W. (2000) Social and ecological resilience: are they related?, *Progress in Human Geography*, 24(3), 347-364.
- ALNAP (2008/2009) *The Humanitarian Performance Project: Briefing Notes*, Londres: ODI, <http://www.alnap.org/resource/5681>
- AMBROSETTI D., BUCHET DE NEUILLY Y. (2009) Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs, *Culture et conflits*, vol. 75, n° 3, 7-14
- BACHELARD G. (1938) *La formation de l'esprit scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin, 257 p.
- BAMBERGER M., RUGH J., MABRY J. (2006) *Real World Evaluation: Working Under Budget, Time, Data, and Political Constraints*, Thousand Oaks, Londres, New Delhi, SAGE Publications.
- BANQUE MONDIALE (2013) *World development report 2014: risk and opportunity - managing risk for development*, Rapport annuel.
- BHAGWATI J. (2010) *Repenser les OMD, Finances & Développement*, septembre, 14-16.
- BECK T. (2003) *Humanitarian Action: improving monitoring to enhance accountability and learning*, ALNAP Annual Review, Londres, ODI.
- BUCHANAN-SMITH M. (2003) *How the Sphere Project Came into being*, ODI Working Paper 215, Londres, HPN, Juillet
- CHAMBERS R., CONWAY G. R. (1991) *Sustainable Rural Livelihoods: Practical Concepts for the 21st Century*, Institute of Development Studies DP 296, 1991. University of Sussex: Brighton, <https://www.ids.ac.uk/files/Dp296.pdf>
- CRAGG L. (2013) *Mapping and analysis of quality and accountability initiatives in the humanitarian sector for the Joint Standards Initiative*, JSI, janvier, <http://pool.fruitycms.com/humanitarianstandards/QA-Mapping-Exercise-Report-from-Liza-Cragg-website.pdf>
- DARCY J., HOFMANN C. A. (2003) *According to need? Needs assessment and decision-making in the humanitarian sector*, HPG Report 15, Londres, ODI, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/285.pdf>
- DUFOUR C., DE GEOFFROY V., MAURY H., GRUNEWALD F. (2004) Rights, Standards and Quality in a Complex Humanitarian Space: Is Sphere the Right Tool?, *Disasters*, 28(2), 124-141.
- EASTERLY W. (2009) How the Millennium Development Goals are Unfair to Africa, *World Development*, vol. 37, n° 1, 26-35.
- ECB (2007) *Le guide « suffisamment bon » de la mesure de l'impact et de la redevabilité dans les situations d'urgence*, Projet ECB, <http://www.ecbproject.org/resource/18045>
- FREDERICK W. C. (1978) *From CSR 1 to CSR 2: the maturing of Business & Society thought*, Working Paper, Graduate School of Business, University of Pittsburgh.
- GOSTELOW L. (1999) The Sphere Project: the implications of making humanitarian principles and codes work, *Disasters*, 23(4), 316-25.
- GRAVES S., WHEELER V. (2006) *Good Humanitarian Donorship: overcoming obstacles to improved collective donor performance*, Discussion Paper, Humanitarian Policy Group, Décembre, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/327.pdf>
- GRUNEWALD F., PIROTTE C., DE GEOFFROY V. (1999) Debating Accountability, *Humanitarian Exchange*, n° 19.
- HEEKS R. (2005) *ICTs and the MDGs: On the wrong track?*, Development Informatics Group, University of Manchester, UK, http://wsispapers.choike.org/ict_mdg.pdf
- HIGH-LEVEL PANEL OF EMINENT PERSONS ON THE POST-2015 DEVELOPMENT AGENDA (2013) *Communiqué Meeting of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda*, Bali, Indonésie, Mars, <http://www.un.org/sg/management/pdf/Final%20Communique%20Bali.pdf>
- IDS (2012) *Resilience: New Utopia or New Tyranny? Reflection about the Potentials and Limits of the Concept of Resilience in Relation to Vulnerability Reduction Programmes*, IDS Working Paper 405, CSP WP, septembre, 61 p.
- IGALENS J. (dir) (2004) *Tous responsables*, Paris, Éditions d'organisations, 572 p.

- JANY-CATRICE F. (2012) *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Éditions Septentrion Presses Universitaires, Collection Capitalismes – Éthique – Institutions, 175 p.
- LALLAU B., MBETID-BESSANE E. (2010) *Observer la résilience rurale*, ISDA 2010, Montpellier, France. Cirad-Inra SupAgro, juin, 12 p.
- LEVINE S. (2014) *Political flag or conceptual umbrella?*, HPG Policy Brief 60, Londres, HPN, ODI, juillet.
- MARTIN-BREEN P., MARTY ANDERIES J. (2011) *Resilience: A Literature Review*, Brighton : IDS, The Rockefeller Foundation, septembre, <http://www.rockefellerfoundation.org/media/download/a63827c7-f22d-495c-a2ab-99447a8809ba>
- MCDUGAL L., BEARD J. (2011) Revisiting SPHERE, *Disasters*, 35(1).
- NAYYAR D. (2012) *The MDGs after 2015: Some reflections on the possibilities*, UN System Task Team on the Post-2015 UN Development Agenda, avril, http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/deepak_nayyar_Aug.pdf
- ORBINSKI J. (1998) On the Meaning of the Sphere Standards to States and Other Humanitarian Actors, discours prononcé à Londres lors du lancement du projet Sphere, 3 décembre, <http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/1998-12-03-Orbinski.pdf>
- RAMALINGAM B., MITCHELL J. (2009) *Counting what counts: performance and effectiveness in the humanitarian sector*, ALNAP 8th Review of Humanitarian Action, Londres, ODI.
- REBOUD V. (dir.) (2006) *Amartya Sen : un économiste du développement ?*, coll. Notes et document, AFD.
- REDDY S., HEUTY A. (2006) *Achieving the Millennium Development Goals: What's wrong with existing analytical models?*, DESA Working Paper n° 30, septembre.
- REGHEZZA-ZITT M., RUFAT S., DJAMENT-TRAN G., LE BLANC A., LHOMME S. (2012) What Resilience Is Not: Uses and Abuses, *Cybergeo : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage*, document 621.
- ROCHE C. (2000) Impact Assessment: Seeing the Wood and the Trees, *Development in Practice*, vol. 10, n° 3/4, Août.
- ROMAN D. (2012) La justiciabilité des droits sociaux ou les enjeux de l'édification d'un État de droit social, *La Revue des droits de l'homme*, n° 1.
- SALAI R. (2010) La donnée n'est pas un donné. Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance, *Revue française d'administration publique*, n° 135, 497-515.
- SPHERE (2011) Charte Humanitaire et Standard Minimums de l'intervention humanitaire, <http://www.sphereproject.org>
- TONG J. (2004) Questionable accountability: MSF & Sphere in 2003, *Disasters*, 28(2).
- UNITED NATIONS (2005) *Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals*, New-York, <http://www.unmillenniumproject.org/documents/MainReportComplete-lowres.pdf>
- VANDEMOORTELE J. (2010) *Changing the Course of MDGs by Changing the Discourse*, ARI 132/2010, septembre, http://www.realinstitutoelcano.org/wps/portal/web/riecano_en/contenido?WCM_GLOBAL_CONTEXT=/elcano/elcano_in/zonas_in/cooperation+developpment/ari132-2010#.VLOA-HvQNIQ
- WALKER P., PURDIN S. (2004) Birthing Sphere, *Disaster*, 28(2).
- WALKER P. (1996) Developing Minimum Performance Standards in Humanitarian Relief: Why Bother?, *Humanitarian Exchange Magazine*, n° 6, novembre.
- WATSON C. (2008) *Impact Assessment of Humanitarian Response: A Review of the Literature*, Medford, MA: Feinstein International Center, Tufts University, <http://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2012/01/Impact-Assessment-of-Hum-Projects-CW-lit-review-final-reduced-size3.pdf>

Régime de change, stabilité des prix et qualité des institutions

Adama BA¹ et Cécile BASTIDON²

La réalisation et le maintien de la crédibilité de la politique monétaire par rapport aux critères que constituent le ciblage inflationniste et l'indépendance de la banque centrale par rapport au cycle politique constituent pour celle-ci une tâche cruciale (Ferguson et Schularick, 2008 ; Gilles, 1992). Bien que les avantages de la crédibilité soient évidents, ses déterminants évoluent. Ainsi, les dernières décennies sont marquées par de profondes mutations dans la gouvernance des banques centrales. En particulier, la délégation de la politique monétaire à une banque centrale indépendante vis-à-vis des pouvoirs publics est devenue un des principaux déterminants de la crédibilité dans les économies avancées (Bordo et Orphanides, 2013 ; Goodfriend, 2012 ; Persson et Tabellini, 1993 ; Cukierman, 1992).

Pour les Pays en développement, en revanche, le débat sur la nécessité et la faisabilité des mécanismes d'engagement n'est pas tranché. Le choix du régime de change, et en particulier l'adhésion à un système de change fixe, peut faire partie de ces mécanismes d'engagement (Bordo et Macdonald, 2012). En particulier, il est fréquemment conseillé aux pays en développement d'opter soit pour une parité fixe, soit pour une parité flottante, pour éviter la fragilisation de la crédibilité résultant des régimes de change intermédiaires (Calvo et Mishkin, 2003). Ainsi, depuis plus de deux décennies, l'un des principes clefs de nombreux programmes du FMI en Afrique subsaharienne est que les régimes de taux de change flottants, associés à une plus grande indépendance des banques centrales, permettraient d'assurer des politiques monétaires crédibles (Schadler, 1995). De manière complémentaire, pour ces pays, la crédibilité et la réputation de la politique monétaire supposeraient d'établir les règles de politique monétaire au niveau régional dans le cadre d'une union monétaire, éventuellement avec la participation des pays avancés (Collier, 1991).

Cependant, ce groupe de pays se caractérise spécifiquement par une forte exposition aux chocs internationaux de prix et de revenu (Assoumou-Ella et Bastidon, 2015), et un manque de crédibilité des institutions (Gilles, 2009) qui ne permet pas une mobilisation efficace des ressources domestiques (Botlhole et al., 2012 ; Ajaz et Ahmad, 2010). Autrement dit, le niveau de corruption y est élevé et la gouvernance est peu fiable, (Attila et al., 2009 ; Krugman et al., 1992). Dès lors, les études théoriques portant sur la crédibilité de la politique monétaire, qui jusqu'ici n'isolent pas les économies moins avancées, ne peuvent être exemptes de réserves (Huang et Wei, 2006).

Par conséquent, bien que le cycle économique, l'incohérence temporelle, et le seigneuriage soient des explications assez pertinentes de l'inflation et de sa persistance au cours des deux décennies précédentes (Rahmani et Yousefi, 2009), il existe d'autres causes plausibles de l'inflation, en particulier la mise en évidence d'une relation positive entre corruption et inflation (Al-Marhubi, 2000). Nous proposons un modèle théorique qui met en évidence le rôle de la qualité des institutions dans le processus de mise en œuvre d'une politique monétaire crédible. Nous soulignons d'abord les faits saillants dans la gouvernance de la Banque Centrale au cours des dernières décennies (partie 1), puis proposons une brève revue de la

¹ LEAD (EA 3163), Université de Toulon. adamaba129@live.fr

² LEAD (EA 3163), Université de Toulon. bastidon@univ-tln.fr

littérature portant sur la crédibilité (partie 2). Ensuite, nous exposons la forme générale du modèle théorique, d'abord dans le cadre d'un régime de change fixe, puis dans celui d'une délégation (partie 3) et nous en comparons les caractéristiques (partie 4). Enfin, nous en tirons un certain nombre de recommandations de politique monétaire.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA GOUVERNANCE DES BANQUES CENTRALES DEPUIS DEUX DÉCENNIES : FAITS STYLISÉS

L'étude des faits stylisés récents de la gouvernance des banques centrales montre que deux points méritent une attention particulière. Il s'agit de la tendance à l'adoption du principe d'indépendance (Figure 1 à 4) et de la performance relative des pays en termes d'inflation (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau 1 : Résultats de ciblage d'inflation dans 26 pays en 2009

Pays	Adoption du ciblage d'inflation	Taux d'inflation initial	Taux d'inflation en 2009	Cible d'inflation
Nouvelle-Zélande	1990	3,3	0,8	1 – 3
Canada	1991	6,9	0,3	2 +/- 1
Royaume-Uni	1992	4,0	2,2	2 +/- 1
Suède	1993	1,8	-0,3	2 +/- 1
Australie	1993	2,0	1,9	2 – 3
République Tchèque	1997	6,8	1,0	3 +/- 1
Israël	1997	8,1	3,3	2 +/- 1
Pologne	1998	10,6	3,8	2,5 +/- 1
Bésil	1999	3,3	4,9	4,5 +/- 2
Chili	1999	3,2	1,5	3 +/- 1
Colombie	1999	9,3	4,2	2 – 4
Afrique du Sud	2000	2,6	7,1	3 – 6
Thaïlande	2000	0,8	-0,9	0.5 – 3
Mexique	2001	9,0	5,3	3 +/- 1
Corée	2001	2,9	2,8	3 +/- 1
Islande	2001	4,1	12,0	2,5 +/- 1,5
Norvège	2001	3,6	2,2	2,5+/-1
Hongrie	2001	10,8	4,2	3+/-1
Pérou	2002	-0,1	2,9	2+ /-1
Philippines	2002	4,5	1,6	4,5+ /-1
Guatemala	2005	9,2	1,8	5+/-1
Indonésie	2005	7,4	4,6	4-6
Roumanie	2005	9,3	5,6	3,5 +/-1
Turquie	2006	7,7	6,3	6,5 +/-1
Serbie	2006	10,8	7,8	4-8
Ghana	2007	10,50	19,50	14,5+ /-1

Source : Roger, 2009.

Premièrement, pendant la période 1980-2003, on observe une tendance générale à plus d'indépendance des banques centrales vis-à-vis des autorités politiques. Pour tous les groupes de pays, l'indice composite global d'indépendance en 1980 est relativement faible (0,50). Pour l'ensemble des 163 banques centrales étudiées, en moyenne, l'indice composite global d'indépendance progresse au cours de la période. Les résultats sur l'évolution des dix banques centrales d'Afrique subsaharienne pour la période comprise entre début 1980 et fin 2003 montrent que leur indice d'indépendance globale est passé de 0,33 à 0,53, soit un rythme comparable à celui des pays en développement dans leur ensemble (0,35 à 0,57).

Deuxièmement, la délégation de la politique monétaire donne des résultats considérés comme satisfaisants. En terme de maintien du niveau des prix, la performance du ciblage d'inflation semble effective. En moyenne, l'inflation dans les pays émergents et développés a été plus faible après qu'avant l'adoption du ciblage (Tableau 1). Néanmoins, la crédibilité de l'Autorité monétaire dans la conduite de la politique monétaire *via* le ciblage d'inflation n'est pas exempte de réserves (Romer et Romer, 2013 ; Bastidon et *al.*, 2010 ; Ball et Sheridan, 2005). Cargill (1989) montre par exemple, dans une comparaison des expériences d'inflation entre le Japon et les États-Unis pendant les années 1980, une contradiction avec le résultat traditionnel, selon lequel les banques centrales indépendantes génèrent des taux d'inflation plus faibles. En dépit du fait que la Réserve Fédérale est très indépendante conformément à la littérature

des indices, elle est pourtant responsable de la « grande inflation » (Bordo et Orphanides, 2013). En revanche, la Banque Centrale du Japon, l'une des plus légalement dépendantes, a réussi à contenir l'inflation en 1950, et devient au début des années 1980 un modèle de Banque Centrale crédible en termes de maintien de la stabilité des prix (Hutchison, 1988).

Figure 1 : Autonomie par groupes de revenu, fin des années 1980

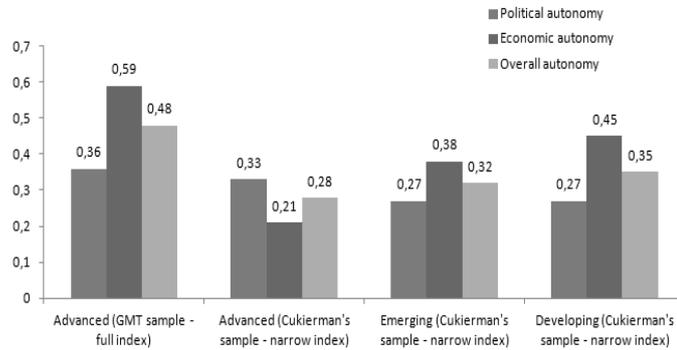


Figure 2 : Autonomie par groupes de revenu, 2003

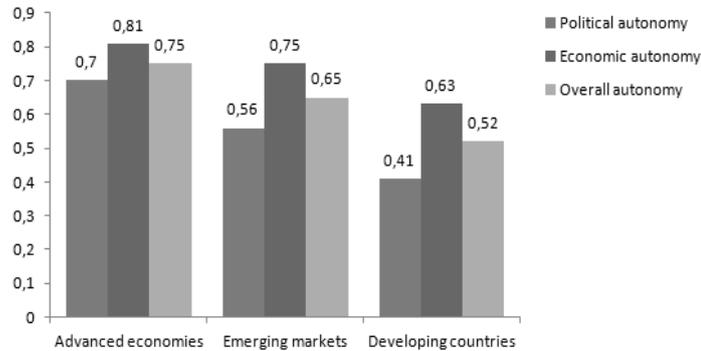


Figure 3 : Autonomie par sous-groupes de revenu, fin des années 1980

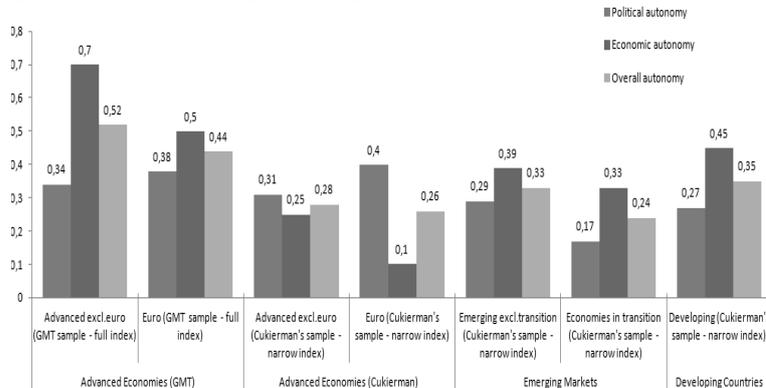
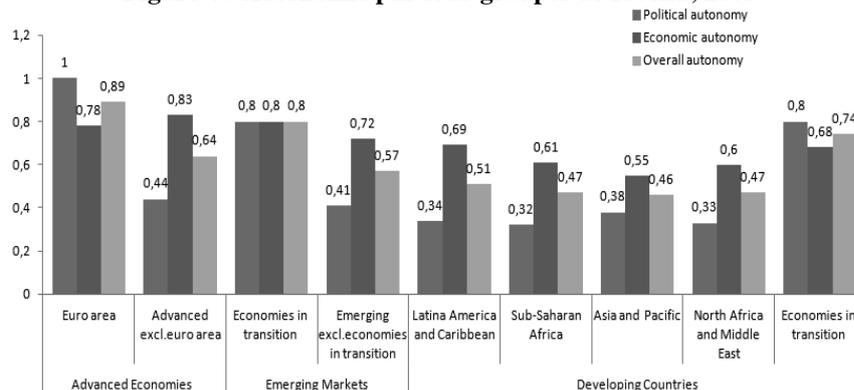


Figure 4 : Autonomie par sous-groupes de revenu, 2003



Source : Laurens et al., 2009.

2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Il est communément admis dans la littérature que la politique monétaire doit être menée par une banque centrale «indépendante» ayant pour mission première la stabilité des prix. Ce consensus est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la meilleure façon de favoriser la stabilité macroéconomique et financière et de réduire les incertitudes par rapport au cycle électoral des affaires et à l'instrumentalisation de la politique monétaire à des fins électorales, pour une Banque centrale, est de maîtriser l'inflation (Bordo et Orphanides, 2013). Par conséquent, la mise en évidence, d'une part, d'une corrélation négative entre l'inflation moyenne et le degré d'autonomie de cette institution et, d'autre part, de l'absence de lien entre les indices d'indépendance et les taux de croissance économique ou leur variabilité (Alesina et Summers, 1993) souligne l'importance des travaux théoriques fondés sur un jeu entre décideur public et secteur privé (Barro et Gordon, 1981 ; Kydland et Prescott, 1977).

Le résultat essentiel de ces modèles indique qu'un gouvernement qui mène une politique discrétionnaire génère un coût lié à son incitation à revenir sur ses engagements, une fois formées les anticipations des acteurs économiques. Ce phénomène d'incohérence temporelle induit une hausse inutile de l'inflation, alors qu'en moyenne l'activité économique n'augmente pas. En effet, dans tous les états de la nature il est difficile d'appliquer une norme de politique monétaire contingente, d'où l'orientation de la réflexion théorique vers le statut optimal de la banque centrale en terme d'indépendance, et la meilleure façon d'assurer la crédibilité anti-inflationniste de ses annonces. En ce sens, la proposition de Rogoff (1985) de confier la politique monétaire à un Gouverneur conservateur dont l'aversion à l'inflation est supérieure à celle de la société, requiert une attention particulière. L'adoption d'une règle rigide n'est préférable que si le Gouverneur conservateur ne peut pas simultanément atténuer le coût d'un manque de réputation et de réaction à des chocs. C'est-à-dire que l'accroissement de la variabilité de l'output d'une stratégie discrétionnaire n'a pu réduire le biais inflationniste. Cette solution institutionnelle trouve son origine dans l'idée de Schelling (1960), qui consiste à se « lier les mains » en confiant le pouvoir de mise en œuvre de la politique monétaire à un agent réputé averse à l'inflation.

Récemment, des travaux empiriques ont confirmé la pertinence de la délégation de la politique monétaire en termes de stabilité des prix pour les pays de l'OCDE (Klomp et de Haan, 2010a ; Laurens et al., 2009 ; Sturm et de Haan, 2001), et d'incitation à la discipline budgétaire (Masciandaro et Tabellini, 1988). D'autres études récentes ont mis en doute la pertinence et la robustesse de ces résultats. Par conséquent, l'hypothèse fondamentale de la délégation de la politique monétaire est à relativiser (Daunfeldt et al., 2013 ; Taylor, 2013 ; Cargill, 2013a, b ; Hielscher et Markwardt, 2012 ; Klomp et de Haan, 2010b).

En effet, la plupart des études empiriques ont utilisé un indice légal (l'indépendance *de jure*), mais une approche juridique n'est pas adaptée pour les pays en développement. Selon Cukierman (1992), le statut juridique d'une banque centrale est l'un des éléments qui déterminent son indépendance réelle. De nombreux textes régissant le fonctionnement des banques centrales sont très incomplets et peuvent être l'objet d'interprétation. Par conséquent, des facteurs tels que la tradition ou les personnalités du Gouverneur et d'autres hauts responsables de la banque impactent le niveau réel d'indépendance. Même lorsque la loi est très explicite, la réalité peut être très différente. Ainsi, selon Fuhrer (1997), l'indépendance légale et réelle peut être très différente, dans les pays où la pratique de la politique monétaire ne respecte pas les textes. Les indices légaux doivent donc être considérés comme des indicateurs sous-jacents d'indépendance, raison pour laquelle Cukierman (1992) et Cukierman et Webb (1995) ont construit un indicateur *de facto* de l'indépendance des banques centrales, plus approprié que l'indicateur légal en particulier pour les pays d'économie moins avancée.

Notre démarche est une contribution à la littérature théorique relative à la justification de la crédibilité, qui dépend de la capacité du gouvernement à déléguer la responsabilité de la politique monétaire à un dirigeant de banque centrale qui ne partage pas les mêmes préoccupations que la société au sujet de l'importance respective de l'emploi et de l'inflation (Rogoff (1985), ou du degré d'engagement des autorités publiques à un régime de change fixe (Giavazzi et Pagano (1988), dans le cas particulier des économies moins avancées (Agénor, 1994), compte tenu de la qualité du niveau d'indépendance de la banque centrale (Huang et Wei, 2006).

3. LE MODÈLE : CHOIX DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Notre démarche s'insère dans le cadre de trois orientations différentes de l'économie monétaire. Deux d'entre elles s'intéressent à la politique monétaire. Une première orientation s'intéresse au rôle des

institutions dans la politique monétaire (Walsh, 2010 ; Alesina et Tabellini, 1987 ; Rogoff, 1985 ; Barro et Gordon, 1981 ; Kydland et Prescott, 1977). Dans cette optique, le dispositif institutionnel occupe une place très importante dans la mise en œuvre de la politique monétaire, mais la corruption en tant que faiblesse des institutions n'est pas explicitement modélisée.

Dans une deuxième orientation, l'interaction entre politique fiscale et régime de change est privilégiée (Tornell et Velasco, 2000 ; De Kock et Grilli, 1993). Étant donné que la politique monétaire peut contribuer au financement du budget via le seigneurage, on peut la considérer comme partie intégrante de la politique fiscale (Popkova, 2011). Cette vision est fondée sur la complémentarité entre inflation faible et taxation élevée.

La troisième orientation traite des effets de la corruption sur les revenus fiscaux (Tornell et Velasco, 1992 ; Aidt, 2003). La corruption y est perçue comme source de fuite des taxes, elle réduit la capacité fiscale. Pour autant, son impact sur le choix du régime monétaire n'a été pris en compte dans les études que récemment (Huang et Wei, 2006).

En effet, North (1990) définit les institutions comme les règles du jeu dans une société ou de manière plus formelle comme des contraintes humainement conçues qui déterminent les interactions humaines. En conséquence, elles encadrent les échanges humains (politiques, sociaux ou économiques). Le rôle majeur des institutions dans une société est de réduire l'incertitude en établissant une structure stable des interactions humaines. Lorsque la corruption est élevée et l'application de la règle faible, l'allocation des ressources et le jugement équitables seront moins souhaitables. Lorsque les bureaucraties sont lourdes, la prestation de services tels que les permis et licences pourrait être retardée, ce qui entrave le processus par lequel les avancées technologiques s'incarnent dans de nouveaux procédés de production. Ces problèmes de qualité institutionnelle augmentent le degré d'incertitude, ce qui accroît les coûts de transaction et affecte négativement la performance économique (Baek et Oh, 2013).

3.1 La banque centrale

En utilisant un modèle simple et une fonction de perte de la banque centrale similaire à celles de Ball (1999), Cavoli (2008), Hefeker (2010) et Popkova (2011), nous comparons deux régimes de change différents afin de déterminer lequel des cas est le plus susceptible d'inciter les gouvernements à intensifier la lutte contre la corruption, tout en maintenant l'objectif de stabilité des prix. Les principaux résultats sont qu'un régime d'ancrage crédible conduit à une taxation élevée et un faible niveau de corruption et d'inflation, mais également à un niveau de croissance faible. Un régime monétaire indépendant sans ancrage, en revanche, conduit généralement à un niveau plus élevé de corruption.

Cependant, lorsque le niveau initial d'indépendance de la banque centrale est assez fort, le régime monétaire indépendant sans ancrage conduit à moins de corruption (Minea et Villieu, 2009), plus de production et de dépenses publiques, bien qu'avec une inflation plus élevée qu'un régime monétaire avec ancrage. Ces résultats semblent indiquer que dans le cas des pays en développement, l'indépendance de la banque centrale associée à l'ancrage du taux de change ne serait ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante à la stabilité des prix, dans le sens des conclusions théoriques de Hayo et Hefeker (2008). En conséquence, la qualité des institutions en tant que déterminant positif des effets de réputation et de crédibilité de la politique monétaire montre que la réussite de la politique de stabilité des prix est fonction de la qualité des institutions, dans les pays les moins avancés.

L'économie est représentée par deux acteurs : le gouvernement et la banque centrale. Les équations (1) et (2), représentent respectivement, la fonction agrégée de demande globale et le niveau des dépenses publiques du gouvernement. Toutes les variables sont exprimées en logarithmes. Dans l'équation (1), (Y) est la production, (β) le multiplicateur des dépenses publiques, (g) et (δ) la demande publique et la demande privée.

$$y = \beta g + \delta \tag{1}$$

$$g = k + \tau - \theta + \rho\pi \tag{2}$$

Dans l'équation (2), (θ) représente la corruption ou qualité des institutions. Nous entendons par corruption toutes les formes d'expropriation de fonds ou de ressources publiques. Cela peut être le fait de dirigeants élus, des gestionnaires des industries publiques d'extraction des ressources, ou de toute autre personne ayant accès à des fonds ou ressources publiques. Contrairement à Huang et Wei [2006], dans notre modèle la corruption affecte non seulement les recettes fiscales, mais aussi les autres flux de ressources de l'Etat, tels que les aides publiques au développement, les aides bilatérales, et les revenus qui proviennent de l'exploitation des ressources naturelles. On suppose qu'il existe une relation inverse entre niveau de corruption et qualité des institutions (Svensson, 2005).

On note ($k \geq 0$) les revenus exogènes du gouvernement. Les pays les moins avancés disposent généralement de flux publics significatifs et/ou de revenus importants liés à l'exploitation des ressources naturelles. (τ) correspond aux revenus issus des taxes, (ρ) à la contribution de l'inflation au budget de l'Etat, et (π) est le taux d'inflation. L'économie est donc représentée par deux acteurs indépendants (Calvo [2012]) non-coopératifs, le gouvernement et la banque centrale. L'objectif principal de la banque centrale est d'éviter une déviation de l'inflation de zéro ; et de stabiliser la production, dont le niveau naturel est nul en logarithme (Hefeker, 2010). Le degré d'indépendance de la banque est mesuré par (φ), qui correspond au poids accordé à l'inflation dans la fonction objectif minimisée par la banque centrale :

$$L = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 \text{ avec } \gamma_1 \leq 0 \quad (3)$$

3.2 Le gouvernement

Le gouvernement est sous l'influence de groupes de pression d'intérêts opposés, et veut simultanément stabiliser la production et l'inflation. Il cherche également à atteindre un niveau cible des dépenses publiques qui maximisera les chances de réélection. Par ailleurs on suppose que le gouvernement cherche à diminuer la corruption. Il existe une relation décroissante entre la corruption (θ) et les ressources exogènes (k), et une relation croissante entre les dépenses publiques (g) et les ressources exogènes (k). En effet, toute hausse de la corruption engendre un coût et des pertes potentielles de partenaires tels que les investisseurs privés et les organismes financiers internationaux, d'où la nécessité de mettre en place des programmes anti-corruption. Par ailleurs on suppose que la corruption peut être réduite à partir de son niveau initial ($\hat{\theta}$) par l'augmentation du contrôle des fonctionnaires, par la réduction de la recherche de rente, par l'amélioration de la qualité des institutions, et par l'adoption du principe d'indépendance de la banque centrale. La politique monétaire est déterminée, pour un niveau de corruption initiale donné ($\hat{\theta}$).

La fonction objectif minimisée par le gouvernement est alors :

$$V = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 + \gamma_2 (g - \bar{g})^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2, \quad \varphi > 0, \gamma_1 \leq 0, \gamma_2 \leq 0, \gamma_3 \leq 0 \quad (4)$$

Les paramètres ($\varphi, \gamma_1, \gamma_2, \gamma_3$) sont respectivement le degré d'indépendance de la banque centrale, le poids accordé à la stabilisation de la production, des dépenses publiques, et la corruption. On suppose que la corruption (θ) et la taxation sont simultanément fixées (Hefeker, 2010). Ceci implique que le gouvernement peut contrôler le niveau de la corruption, alternativement à une hausse de la taxation. La stratégie du gouvernement consiste à pondérer de manière optimale les objectifs de lutte contre la corruption et de hausse des taxes.

3.3 Taxation et corruption optimales en régime de change fixe

En raison de problèmes de crédibilité de la politique monétaire, les pays en développement optent généralement pour un régime de change fixe (Calvo et Reinhart, 2000 ; Keller et Richardson, 2003). Pour faire face à l'incohérence temporelle dans l'élaboration de la politique monétaire, ces pays importent la stabilité par l'ancrage à une économie de faible inflation. Selon Popkova (2011) et Hefeker (2010), on peut supposer, pour simplifier, que le taux d'inflation du pays d'ancrage, noté ($\hat{\pi}$), est nul et exogène. On pose alors ($\pi = \hat{\pi} = 0$). Il n'y a dans ce cas aucune action de la banque centrale sur le choix de politique monétaire. Le gouvernement détermine la combinaison optimale entre corruption et taxation, en tenant compte du taux d'inflation nul dans le pays d'ancrage.

Le programme du gouvernement est alors de minimiser l'équation (4), sa fonction objectif, sous contrainte des équations (1) et (2) représentant respectivement la production et les dépenses publiques.

$$\begin{cases} \text{Min } V = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 + \gamma_2 (g - \bar{g})^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2 \\ s/c & y = \beta g + \delta \\ & g = k + \tau - \theta + \rho\pi \end{cases}$$

Pour déterminer les niveaux de taxation et de corruption optimaux, on recherche les dérivées premières de la fonction (V) par rapport à (τ) et (θ) respectivement. Les niveaux de taxation et de corruption optimaux qui en résultent sont les suivants (voir annexe) :

$$\frac{\partial V}{\partial \tau} = 0 \Rightarrow V = \gamma_1 [\beta(k + \tau - \theta) + \delta]^2 + \gamma_2 [k + \tau - \bar{g}]^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2$$

Soit :

$$\tau^* = \theta - k + \frac{\gamma_2 \bar{g} - \gamma_1 \beta \delta}{\gamma_1 \beta^2 + \gamma_2} \quad (5)$$

Le niveau de corruption optimal correspondant est :

$$\frac{\partial V}{\partial \theta} = 0 \Rightarrow V = -2\gamma_1\beta[\beta(k + \tau - \theta) + \delta] + \delta]^2 - 2\gamma_2[k + \tau - \theta - \bar{g}] + 2\gamma_3(\theta - \hat{\theta})$$

Soit :

$$\theta^* = \frac{(\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k + \tau) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} + \gamma_3\hat{\theta}}{\gamma_1\beta^2 + \gamma_2 + \gamma_3} \quad (6)$$

3.4 Taxation et corruption optimales avec politique monétaire indépendante

Pour mener une politique monétaire indépendante, on suppose à présent que la banque centrale ne reçoit aucune directive ou pression du gouvernement. Il n'y a pas d'ancrage. La Banque centrale et le gouvernement choisissent leur politique dans le cadre d'un jeu non-coopératif à la Nash. La banque centrale est indépendante et fixe le taux d'inflation objectif. Le gouvernement fixe la taxation optimale et le niveau optimal de la corruption est supposé être nul. Étant donné que la fiscalité et la corruption sont des facteurs qui influent sur la capacité fiscale, c'est-à-dire sur la capacité de générer des revenus, le gouvernement détermine la combinaison optimale entre augmentation de la fiscalité et hausse du niveau de la corruption, supposées entretenir une relation inverse.

L'inflation optimale pour la banque centrale s'obtient en minimisant (3) sous contrainte de (1) et (2) (voir annexe). Le programme de la banque centrale s'écrit :

$$\begin{cases} \text{Min } L = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 \\ s/c \quad Y = \beta g + \delta \\ g = k + \tau - \theta + \rho\pi \end{cases}$$

$$\text{Soit Min } L = \varphi\pi^2 + \gamma_1[\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta]^2$$

La condition de premier ordre qui correspond à l'annulation de la dérivée première de L par rapport à π est donnée par :

$$\frac{\partial L}{\partial \pi} = 0 \Rightarrow \varphi\pi + \gamma_1[\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta][\beta\rho] = 0$$

Soit :

$$\pi^* = -\frac{\gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2} \quad (7)$$

Le programme du gouvernement est le suivant :

$$\begin{cases} \text{Min } V(\theta, \tau) = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 + \gamma_2 g^2 + \gamma_3(\theta - \hat{\theta})^2 \\ s/c \quad Y = \beta g + \delta \\ G = k + \tau - \theta + \rho\pi \end{cases}$$

Les conditions de premier ordre qui correspondent à l'annulation des dérivées premières de V par rapport à θ et τ sont les suivantes :

V

$$\begin{aligned} &= -\varphi \left[\frac{\gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2} \right]^2 + \gamma_1[\beta(k + \tau - \theta - \rho A) + \delta]^2 \\ &+ \gamma_2 \left[\beta \left(k + \tau - \theta - \rho - \frac{\gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2} \right) - \bar{g} \right]^2 + \gamma_3(\theta - \hat{\theta})^2 \end{aligned}$$

A partir des conditions de premier ordre $\frac{\partial V}{\partial \tau} = 0$ et $\frac{\partial V}{\partial \theta} = 0$, il vient respectivement :

$$\tau^* = k - \theta - \frac{\delta(\gamma_1^2\beta^3\rho^2 + \varphi\gamma_1\beta - \gamma_2\gamma_1\beta\rho^2) - \bar{g}\gamma_2(\varphi + \gamma_1\beta\rho^2)}{\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \varphi\beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi} \quad (8)$$

$$\theta^* = \frac{(k + \tau)(\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \varphi\beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi) + (\delta(\gamma_1^2\beta^3\rho^2 + \varphi\gamma_1\beta - \gamma_2\gamma_1\beta\rho^2) - \bar{g}\gamma_2(\varphi + \gamma_1\beta\rho^2) - \gamma_3\hat{\theta}(\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2)^2)/\varphi}{\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \varphi\beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi + \gamma_3(\varphi + \beta^2\gamma_1\rho^2)/\varphi} \quad (9)$$

La résolution simultanée du programme du gouvernement nous permet d'obtenir le niveau de corruption optimal, étant donné le niveau de taxation optimal.

4. LE MODÈLE : INFLATION OPTIMALE, INDÉPENDANCE, CORRUPTION ET TAXES

4.1 Inflation optimale et indépendance de la Banque centrale

Le résultat traditionnel de Cukierman (1992) et Laurens et *al.*, (2009) stipule que la relation entre degré d'indépendance de la Banque Centrale et inflation est négative. Dans notre modèle, nous trouvons que la qualité des institutions peut conditionner cette relation.

Nous avons l'inflation optimale (équation (7)) :

$$\pi^* = -\frac{\gamma_1 \beta \rho [\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2}$$

La dérivée première de cette expression nous permet d'avoir le sens de la relation entre degré d'indépendance et inflation :

$$\frac{\partial \pi^*}{\partial \varphi} = \frac{\gamma_1 \beta \rho [\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{(\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2)^2}$$

Dans notre modèle, si $\theta < k + \tau + \frac{\delta}{\beta}$, $\frac{\partial \pi^*}{\partial \varphi} \leq 0$, l'inflation optimale est une fonction inverse du degré d'indépendance de la banque centrale, ce qui correspond au résultat traditionnel.

Si $\theta > k + \tau + \frac{\delta}{\beta}$, $\frac{\partial \pi^*}{\partial \varphi} \geq 0$. L'inflation optimale est une fonction croissante de l'indépendance de la banque centrale, ce qui concorde avec les travaux récents de De Haan et Kooi (2000), Sturm et De Haan (2001), Dreher et *al.*, 2008, 2010), et Hielscher et Markwardt (2012).

4.2 Inflation optimale et corruption

Le sens de la relation entre inflation et corruption s'obtient par la recherche du signe de la dérivée première de la fonction d'inflation optimale par rapport à la corruption.

On utilise, à nouveau, l'inflation optimale donnée par l'équation (7) :

$$\pi^* = -\frac{\gamma_1 \beta \rho [\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2}$$

$$\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} = \frac{\gamma_1 \beta^2 \rho}{\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2}$$

Si $\varphi > -\gamma_1 \beta^2 \rho^2$, $\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} \leq 0$, la corruption est une fonction décroissante de l'inflation. Cette situation correspond au cas des banques centrales indépendantes, et des institutions performantes.

Si $\varphi < -\gamma_1 \beta^2 \rho^2$, $\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} \geq 0$, alors, la corruption est une fonction croissante de la contribution de l'inflation au budget, et de l'inflation, ce qui valide les résultats empiriques obtenus par Al-Marhubi (2000) et Rahmani et Yousefi (2009).

Par ailleurs, une augmentation des dépenses publiques induit plus d'efforts pour lutter contre la corruption. Plus les recettes provenant des ressources exogènes sont élevées (plus k est élevé), plus la corruption sera tolérée, comme cela est fréquemment observé dans les pays riches en ressources naturelles (Van der Ploeg, 2006 ; Bornhorst et *al.*, 2009).

4.3 Inflation optimale et taxes

La relation entre inflation et taxes s'obtient par l'annulation de la dérivée première de la fonction d'inflation optimale (équation (7)) par rapport aux taxes.

$$\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} = -\frac{\gamma_1 \beta^2 \rho}{\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2}$$

Si $\varphi < -\gamma_1 \beta^2 \rho^2$, $\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} \geq 0$, la hausse de l'inflation s'accompagne d'une hausse des taxes.

Par contre si $\varphi \geq -\gamma_1 \beta^2 \rho^2$, $\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} \leq 0$. Les taxes baissent avec une augmentation de l'inflation.

Finalement, plus la banque centrale est indépendante, plus le gouvernement sera incité à lutter contre la corruption et d'autres formes de fuites, car ne il ne peut s'attendre qu'à une petite contribution du seigneurage au budget (voir 4.1.). La corruption est une fonction décroissante de l'indépendance de la

banque centrale (voir 4.2.). La fiscalité s'accroît avec la production, les recettes exogènes, et décroît avec la corruption. Elle baisse avec la contribution de l'inflation au budget (4.3.), mesurée par ρ .

Par ailleurs, une comparaison des résultats obtenus dans les deux régimes monétaires (sections 3.3. et 3.4.) nous permet de noter que la corruption est plus basse dans le cas d'un régime d'ancrage crédible, et les taxes plus élevées. En raison de l'hypothèse d'un taux d'inflation nul du pays d'ancrage, l'inflation est plus faible comparée à un régime monétaire indépendant sans ancrage. Les dépenses publiques et la production sont également moins élevées dans un régime d'ancrage crédible, que dans celui d'une politique monétaire indépendante. Un régime d'ancrage crédible conduit donc à une taxation élevée, une faible corruption, une faible inflation, une faible production et des dépenses publiques faibles.

En comparaison, un régime monétaire indépendant sans ancrage présente un degré relativement élevé de corruption, dans le cas $\varphi < -\gamma_1 \beta^2 \rho^2$ (alors $\theta^* \rightarrow \hat{\theta}$), ce qui est conforme aux résultats théoriques de Hefeker (2010), et Popkova (2011). Cependant lorsque l'indépendance de la banque centrale est assez forte de telle sorte que $\varphi > -\gamma_1 \beta^2 \rho^2$, alors $\theta^* \rightarrow 0$. Dans ce cas le régime monétaire indépendant sans ancrage conduit à moins de corruption, plus de production et de dépenses publiques, et une inflation plus élevée qu'un régime monétaire avec ancrage, ce qui confirme notre hypothèse de départ selon laquelle l'indépendance de la banque centrale n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante à la stabilité des prix, et est conforme aux conclusions théoriques de Hayo et Hefeker (2008).

CONCLUSION et implications de politique monétaire

En utilisant un modèle et une fonction de perte de la banque centrale simples, pour chaque cas, nous sommes en mesure d'extraire des informations sur la manière dont l'objectif de politique monétaire réagit en fonction du degré d'indépendance de la banque centrale et du niveau de corruption. Dans cette contribution, nous avons analysé les effets de l'adoption du principe d'indépendance sur la corruption. Nous avons comparé deux régimes différents afin de déterminer lequel des cas est plus susceptible d'inciter les gouvernements à intensifier la lutte contre la corruption, tout en maintenant l'objectif de stabilité des prix. Notre modèle, contrairement à Huang et Wei (2006), fait état d'un impact favorable de ce régime monétaire sur la qualité des institutions. Ainsi, nous montrons que le ciblage d'inflation dans le cadre d'une politique monétaire indépendante constitue une incitation pour le gouvernement à augmenter ses efforts dans l'amélioration de la qualité des institutions. Ces résultats théoriques sont en accord avec certains faits stylisés, soulignant que les pays qui adoptent le ciblage d'inflation sont incités à la recherche d'une bonne qualité des institutions (Minea et Villieu, 2009).

Parce que la corruption freine l'action publique, réduit l'efficacité des dépenses publiques, et les recettes de l'Etat, mettre en place des institutions capables de la réduire permettrait, en sens inverse, de réaliser des améliorations significatives sur le maintien du niveau général des prix, soit la possibilité d'une dynamique circulaire vertueuse entre objectif de ciblage d'inflation et réduction de la corruption. Par ailleurs, dans le cadre d'une politique monétaire avec banque centrale indépendante, le gouvernement fera plus d'efforts pour lutter contre la corruption, afin de compenser un « manque à gagner » causé par la perte de seigneurage et de réduire la distorsion causée en augmentant la fiscalité. Néanmoins, la dépense publique va augmenter et la production va baisser, à la condition d'un impact négatif de la corruption sur la production significatif.

Des politiques nationales et internationales et des réformes sont nécessaires pour lutter contre la corruption, qui est un phénomène multidimensionnel. La corruption a une relation positive avec l'inflation élevée en raison de la forte dépendance au seigneurage monétaire. La corruption fiscale élevée est associée à un ralentissement de la vitesse d'ajustement de la dette publique. La corruption affecte négativement la capacité fiscale du gouvernement à gérer l'équilibre budgétaire. En conséquence, l'évolution de la dette publique peut être considérablement impactée.

La forte corruption fiscale est associée à un ralentissement de la vitesse d'ajustement de la dette publique. L'autorité budgétaire est contrainte de réduire les dépenses publiques productives (hors corruption) et de s'écarter de plus en plus de son objectif de dépenses. Une économie associée à une forte corruption fiscale se retrouve avec un niveau plus élevé de dette publique, un faible niveau de dépenses publiques et un ralentissement de la vitesse d'ajustement de la dette publique.

Dans notre modèle, l'indépendance de la banque centrale est un déterminant pertinent de la crédibilité et de la réputation. En outre, celles-ci sont liées à la lutte contre la corruption. L'implication de politique monétaire principale est que, toutes choses étant égales par ailleurs, les réformes visant à accroître l'indépendance de la banque centrale auront tendance à réduire la corruption.

BIBLIOGRAPHIE

- AGÉNOR P. R. (1994) Credibility and exchange rate management in developing countries, *Journal of Development Economics*, 45(1), 1-16.
- AIDT T. S. (2003) Economic analysis of corruption: a survey, *The Economic Journal*, 113(491), 632-652.
- AJAZ T., AHMAD E. (2010) The Effect of Corruption and Governance on Tax Revenues, *The Pakistan Development Review*, 405-417.
- ALESINA A., SUMMERS L. (1993) Central bank independence and macroeconomic performance: some comparative evidence, *Journal of Money, Credit and Banking*, 151-62.
- ALESINA A., TABELLINI G. (1987) Rules and discretion with non-coordinated monetary and fiscal policies, *Economic Inquiry*, 25(4), 619-630.
- AL-MARHUBI F. A. (2000) Corruption and inflation, *Economics Letters*, 66(2), 199-202.
- ASSOUMOU ELLA G., BASTIDON C. (2015) Canal du commerce extérieur, politiques publiques et spécialisation des PED africains : étude empirique, *African Development Review*, 27(2), 171-184.
- ATTILA G., CHAMBAS G., COMBES J.-L. (2009) Corruption et mobilisation des recettes publiques : une analyse économétrique, *Recherches économiques de Louvain*, 75(2), 229-268.
- BAEK S. G., OH Y. (2013) Governance, Institutional Quality and the Euro Area Crisis: What Lessons to East Asian Integration?, *Journal of East Asian Economic Integration*, 17(4), 361-383.
- BALL L. (1999) Efficient rules for monetary policy, *International Finance*, 2(1), 63-83.
- BALL L., SHERIDAN N. (2005) Does Inflation Targeting Matter?, In B. Bernanke & M. Woodford (eds.), *The Inflation Targeting Debate*, Chicago, University of Chicago Press for the National Bureau of Economic Research, 249-276.
- BARRO R. J., GORDON D. B. (1981) A positive theory of monetary policy in a natural-rate model, National Bureau of Economic Research.
- BASTIDON C., BRASSEUL J., GILLES P. (2010) *Histoire de la globalisation financière : essor, crises et perspectives des marchés financiers internationaux*, Paris, Armand Colin.
- BORDO M. D., MACDONALD R. (eds.) (2012) *Credibility and the international monetary regime: A historical perspective*, Cambridge University Press.
- BORDO M. D., ORPHANIDES A. (eds.) (2013) *The Great Inflation: The rebirth of modern central banking*, University of Chicago Press.
- BORNHORST F., GUPTA S., THORNTON J. (2009) Natural resource endowments and the domestic revenue effort, *European Journal of Political Economy*, 25(4), 439-446.
- BOTLHOLE T., ASAFU-ADJAYE J., CARMIGNANI F. (2012) Natural resource abundance, institutions and tax revenue mobilisation in Sub-Saharan Africa, *South African Journal of Economics*, 80(2), 135-156.
- CALVO G. (2012) Financial crises and liquidity shocks a bank-run perspective, *European Economic Review*, 56(3), 317-26.
- CALVO G., REINHART C. (2000) Fear of floating, National Bureau of Economic Research.
- CALVO G., MISHKIN F. S. (2003) The mirage of exchange rate regimes for emerging market countries, n° w9808, National Bureau of Economic Research.
- CARGILL T. (1989) *Central bank independence and regulatory responsibilities: the Bank of Japan and the Federal Reserve*, Salomon Brothers Center for the Study of Financial Institutions.
- CARGILL T. F. (2013a) A Critical Assessment of Measures of Central Bank Independence, *Economic Inquiry*, 51(1), 260-272.
- CARGILL T. F. (2013b) The statistical association between central bank independence and inflation, *PSL Quarterly Review*, 48(193).
- CAVOLI T. (2008) The exchange rate and optimal monetary policy rules in open and developing economies: some simple analytics, *Economic Modelling*, 25(5), 1011-1021.
- COLLIER, P. (1991) Africa's external economic relations: 1960-90, *African Affairs*, 339-356.
- CUKIERMAN A., WEBB S. (1995) Political influence on the central bank: International evidence, *The World Bank Economic Review*, 9(3), 397-423.
- CUKIERMAN A. (1992) *Central bank strategy, credibility, and independence: Theory and evidence*, MIT press.
- DAUNFELDT S. O., LANDSTRÖM M., RUDHOLM N. (2013) Are Central Bank Independence Reforms Necessary for Achieving Low and Stable Inflation?, n° 863, Umeå University, Department of Economics.
- DE HAAN J., KOOI W. J. (2000) Does central bank independence really matter: New evidence for developing countries using a new indicator, *Journal of Banking and Finance*, 24(4), 643-664.
- DE KOCK G., GRILLI V. (1993) Fiscal policies and the choice of exchange rate regime, *The Economic Journal*, 347-358.
- DREHER A., STURM J. E., HAAN J. D. (2008) Does high inflation cause central bankers to lose their job? Evidence based on a new data set, *European Journal of Political Economy*, 24(4), 778-87.
- DREHER A., STURM J. E., HAAN J. D. (2010) When is a central bank governor replaced? Evidence based on a new data set, *Journal of Macroeconomics*, 32(3), 766-781.
- FERGUSON N., SCHULARICK M. (2008) The "Thin Film of Gold": Monetary Rules and Policy Credibility in Developing Countries, n° w13918, National Bureau of Economic Research.

- FUHRER J. (1997) Central bank independence and inflation targeting: monetary policy paradigms for the next millenium?, *New England Economic Review*, January, 19-36.
- GIAVAZZI F., PAGANO M. (1988) The advantage of tying one's hands: EMS discipline and central bank credibility, *European Economic Review*, 32(5), 1055-1075.
- GILLES P. (1992) Incertitude, risque et asymétrie d'information sur les marchés financiers, *Revue française d'économie*, 7(2), 53-115.
- GILLES P. (2009) *Histoire des crises et des cycles économiques : des crises industrielles du 19e siècle aux crises actuelles*, Paris, Armand Colin.
- GOODFRIEND M. (2012) The elusive promise of independent central banking, n° 12-E-09, Institute for Monetary and Economic Studies, Bank of Japan.
- HAYO B., HEFEKER C. (2008) Does Central Bank Independence Cause Low Inflation: A Skeptical View, Paolo Baffi Centre Research Paper, 4.
- HEFEKER C. (2010) Taxation, corruption and the exchange rate regime, *Journal of Macroeconomics*, 32(1), 338-346.
- HIELSCHER K., MARKWARDT G. (2012) The role of political institutions for the effectiveness of central bank independence, *European Journal of Political Economy*, 28(3), 286-301.
- HUANG H., WEI S. J. (2006) Monetary policies for developing countries: The role of institutional quality, *Journal of International Economics*, 70(1), 239-252.
- HUTCHISON M. (1988) Monetary control with an exchange rate objective: The Bank of Japan, 1973-86, *Journal of international money and finance*, 7(3), 261-71.
- KELLER P., RICHARDSON T. J. (2003) *Nominal Anchors in the CIS*, International Monetary Fund.
- KLOMP J., DE HAAN J. (2010a) Inflation and Central Bank Independence: A Meta-Regression Analysis, *Journal of Economic Surveys*, 24(4), 593-621.
- KLOMP J., DE HAAN J. (2010b) Central bank independence and inflation revisited, *Public Choice*, 144(3-4), 445-457.
- KRUGMAN P. R., COLLINS S. M., ALM J., REMOLINA E. [1992] "Transforming the Philippine economy". National Economic and Development Authority
- KYDLAND F. E., PRESCOTT E. C. (1977) Rules rather than discretion: The inconsistency of optimal plans, *The Journal of Political Economy*, 473-91.
- LAURENS M. B., SEGALOTTO J. F., ARNONE M. M. (2009) *Central Bank Independence, Accountability, and Transparency--A Global Perspective*, International Monetary Fund.
- MASCIANDARO D., TABELLINI G. (1988) *Monetary regimes and fiscal deficits: A comparative analysis*, Springer.
- MINEA A., VILLIEU P. (2009) Can inflation targeting promote institutional quality in developing countries?, 26th Symposium on Money, Banking and Finance, University of Orléans.
- NORTH D. C. (1990) *Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge university press.
- PERSSON T., TABELLINI G. (1993) Designing institutions for monetary stability, *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, n° 39, 53-84.
- POPKOVA K. (2011) Can the exchange rate regime influence corruption?, *Volkswirtschaftliche Diskussionsbeiträge*, Universität Siegen.
- RAHMANI T., YOUSEFI H. (2009) Corruption, Monetary Policy and Inflation: A Cross-Country Examination, *Unpublished manuscript*.
- ROGER M. S. (2009) *Inflation targeting at 20: achievements and challenges*, International Monetary Fund.
- ROMER C., ROMER D. (2013) The most dangerous idea in federal reserve history: Monetary policy doesn't matter, *The American Economic Review*, 103(3), 55-60.
- ROGOFF K. (1985) The optimal degree of commitment to an intermediate monetary target, *The Quarterly Journal of Economics*, 1169-1189.
- SCHADLER S. (ed.) (1995) *IMF conditionality: Experience under stand-by and extended arrangements*, Part II: Background papers, vol. 129, International monetary fund.
- SCHELLING T. (1960) *The strategy of conflict*, Cambridge, Mass.
- STURM J. E., DE HAAN J. (2001) Inflation in developing countries: does central bank independence matter?, n° 511, *CESifo Working Paper*.
- SVENSSON J. (2005) Eight questions about corruption, *The Journal of Economic Perspectives*, 19(3), 19-42.
- TAYLOR J. B. (2013) The Effectiveness of Central Bank Independence vs. Policy Rules, *Business Economics*, 48(3), 155-162.
- TORNELL A., VELASCO A. (1992) The tragedy of the commons and economic growth: why does capital flow from poor to rich countries?, *Journal of Political Economy*, 1208-31.
- TORNELL A., VELASCO A. (2000) Fixed versus flexible exchange rates: Which provides more fiscal discipline?, *Journal of Monetary Economics*, 45(2), 399-436.
- VAN DER PLOEG R. (2006) Challenges and opportunities for resource rich economies, *CEPR Discussion paper*.
- WALSH C. E. (2010) *Monetary theory and policy*, MIT press.

ANNEXE

1. Taxation optimale et niveau de corruption dans un régime de change fixe

$$Y = \beta g + \delta \quad (1)$$

$$G = k + \tau - \theta + \rho\pi \quad (2)$$

$$V = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 + \gamma_2 g^2 + \gamma_3 \theta^2 \quad (4)$$

Nous avons $\gamma_1 \leq 0, \gamma_2 \leq 0, \gamma_3 \leq 0$

Taxation Optimale

Le programme du gouvernement est de minimiser l'équation (4) sous contrainte de (1) et (2).

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Min} V = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 + \gamma_2 (g - \bar{g})^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2 \\ \text{s/c} \quad Y = \beta g + \delta \\ \quad \quad g = k + \tau - \theta + \rho\pi \\ V = \gamma_1 [\beta(k + \tau - \theta) + \delta]^2 + \gamma_2 [k + \tau - \bar{g}]^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2 \\ V = \gamma_1 y^2 + \gamma_2 (g - \bar{g})^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2 \\ V = \gamma_1 [\beta(k + \tau - \theta) + \delta]^2 + \gamma_2 [k + \tau - \theta - \bar{g}]^2 + \gamma_3 (\theta - \hat{\theta})^2 \end{array} \right.$$

Condition de premier ordre :

$$\frac{\partial V}{\partial \tau} = 2\gamma_1 [\beta(k + \tau - \theta) + \delta] + 2\gamma_2 [k + \tau - \theta - \bar{g}]^2 = 0$$

Soit :

$$V = (2\gamma_1\beta^2 + 2\gamma_2)(k + \tau - \theta) + 2\gamma_1\beta\delta - 2\gamma_2\bar{g} = 0$$

$$V = (\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k + \tau - \theta) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} = 0$$

$$V = (\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)\tau + (\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k - \theta) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} = 0$$

Soit finalement :

$$\tau^* = -\frac{(\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k - \theta) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g}}{(\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)} \quad (5)$$

Niveau de corruption

$$V = -2\gamma_1\beta[\beta(k + \tau - \theta) + \delta] + \delta]^2 - 2\gamma_2 [k + \tau - \theta - \bar{g}] + 2\gamma_3 (\theta - \hat{\theta})$$

Condition de premier ordre :

$$\frac{\partial V}{\partial \theta} = -\left((\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k + \tau - \theta) - \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} + \gamma_3(\theta - \hat{\theta})\right) = 0$$

Soit :

$$V = (\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k + \tau - \theta) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} + \gamma_3(\theta - \hat{\theta}) = 0$$

$$V = -(\gamma_1\beta^2 + \gamma_2 + \gamma_3)\theta + ((\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k + \tau) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} + \gamma_3\hat{\theta}) = 0$$

Soit finalement :

$$\theta^* = \frac{(\gamma_1\beta^2 + \gamma_2)(k + \tau) + \gamma_1\beta\delta - \gamma_2\bar{g} + \gamma_3\hat{\theta}}{\gamma_1\beta^2 + \gamma_2 + \gamma_3} \quad (6)$$

2. Inflation et taxation optimales, et niveau de corruption dans le cadre d'une politique monétaire indépendante

$$Y = \beta g + \delta \quad (1)$$

$$G = k + \tau - \theta + \rho\pi \quad (2)$$

$$L = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 \quad (3)$$

Nous avons $\gamma_1 \leq 0, \gamma_2 \leq 0, \gamma_3 \leq 0$

$$V = \varphi\pi^2 + \gamma_1 y^2 + \gamma_2 g^2 + \gamma_3 \theta^2 \quad (4)$$

Inflation optimale

Le programme de la banque centrale est le suivant:

$$\text{Min } L = \varphi\pi^2 + \gamma_1 [\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta]^2$$

$$\frac{\partial L}{\partial \pi} = 2\varphi\pi + 2\gamma_1 [\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta][\beta\rho]$$

$$\begin{aligned}
\frac{\partial L}{\partial \pi} &= 2\{\varphi\pi + \gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta]\} \\
\frac{\partial L}{\partial \pi} = 0 &\Leftrightarrow \varphi\pi + \gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta] = 0 \\
\pi[\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2] + \gamma_1\beta\rho[(k + \tau - \theta) + \delta] &= 0 \\
\pi^* &= -\frac{\gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2}
\end{aligned} \tag{7}$$

Taxation optimale et niveau de corruption

Le programme du gouvernement est le suivant:

$$\begin{aligned}
V &= \varphi\pi^2 + \gamma_1y^2 + \gamma_2g^2 + \gamma_3\theta^2 \\
V &= \varphi\pi^2 + \gamma_1[\beta(k + \tau - \theta + \rho\pi) + \delta]^2 + \gamma_2[(k + \tau - \theta + \rho\pi)]^2 + \gamma_3\theta^2 \\
\frac{\partial V}{\partial \tau} = 0 &\Leftrightarrow \frac{\varphi}{(\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2)^2}[\gamma_1^2\beta^3\rho^2 + \varphi\gamma_1\beta - \gamma_2\gamma_1\beta\rho^2] - \bar{g}\frac{\gamma_2\varphi}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2} = 0 \\
V &= (k + \tau - \theta)(\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi) + \delta[\gamma_1^2\beta^3\rho^2 + \varphi\gamma_1\beta - \gamma_2\gamma_1\beta\rho^2] - \bar{g}\gamma_2(\varphi + \gamma_1\beta\rho^2) \\
\tau^* &= k - \theta - \frac{\delta(\gamma_1^2\beta^3\rho^2 + \varphi\gamma_1\beta - \gamma_2\gamma_1\beta\rho^2) - \bar{g}\gamma_2(\varphi + \gamma_1\beta\rho^2)}{\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \varphi\beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi}
\end{aligned} \tag{8}$$

Niveau de corruption

$$\begin{aligned}
\frac{\partial V}{\partial \theta} &= \frac{-2\varphi\gamma_1\beta^2\rho}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2} \left[\frac{\gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \rho^2\beta^2\gamma_1} \right] - \frac{2\gamma_1\varphi^2\beta}{(\varphi + \rho^2\beta^2\gamma_1)} [\beta(k + \tau - \theta) + \delta] \\
&\quad - \frac{2\gamma_2\varphi}{(\varphi + \rho^2\beta^2\gamma_1)} \left[\frac{\varphi}{(\varphi + \rho^2\beta^2\gamma_1)} (k + \tau - \theta) \frac{\gamma_1\beta\rho^2}{(\varphi + \rho^2\beta^2\gamma_1)} \delta - \bar{g} \right] + 2\gamma_3(\theta - \hat{\theta})
\end{aligned}$$

La condition de premier ordre donne :

$$\theta^* = \frac{(k + \tau)(\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \varphi\beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi) + (\delta(\gamma_1^2\beta^3\rho^2 + \varphi\gamma_1\beta - \gamma_2\gamma_1\beta\rho^2) - \bar{g}\gamma_2(\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2) - \gamma_3\hat{\theta}(\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2)^2)/\varphi}{\gamma_1^2\beta^4\rho^2 + \varphi\beta^2\gamma_1 + \gamma_2\varphi + \gamma_3(\varphi + \beta^2\gamma_1\rho^2)/\varphi} \tag{9}$$

Sens de la relation entre inflation et corruption

$$\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} = \frac{\gamma_1\beta^2\rho}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2}$$

On a :

$$\gamma_1\beta^2\rho \leq 0$$

$$\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2 \leq 0$$

Si $\varphi \leq -\gamma_1\beta^2\rho^2$ alors $\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} \geq 0$, il existe une relation croissante entre inflation optimale et corruption.

Si $\varphi \geq -\gamma_1\beta^2\rho^2$ alors $\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} \leq 0$, il existe une relation décroissante entre inflation optimale et corruption.

Sens de la relation entre inflation et taxation

$$\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} = -\frac{\gamma_1\beta^2\rho}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2}$$

$$\gamma_1\beta^2\rho \leq 0$$

$$\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2 \leq 0$$

Si $\varphi \leq -\gamma_1\beta^2\rho^2$ alors $\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} \geq 0$, il existe une relation croissante entre inflation optimale et taxes

Si $\varphi \geq -\gamma_1\beta^2\rho^2$ alors $\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} \leq 0$, il existe une relation décroissante entre inflation optimale et taxes

Sens de la relation entre inflation et degré d'indépendance de la Banque centrale

$$\pi^* = -\frac{\gamma_1\beta\rho[\beta(k + \tau - \theta) + \delta]}{\varphi + \gamma_1\beta^2\rho^2}$$

$$\frac{\partial \pi^*}{\partial \varphi} = \frac{\gamma_1 \beta \rho [\beta(k+\tau-\theta)+\delta]}{(\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2)^2}$$

$$\gamma_1 \beta \rho \leq 0$$

$$(\varphi + \gamma_1 \beta^2 \rho^2)^2 > 0$$

$$[\beta(k+\tau-\theta)+\delta] \geq 0$$

$$\beta(k+\tau-\theta) \geq -\frac{\delta}{\beta}$$

Si $\theta \leq k + \tau + \frac{\delta}{\beta}$, alors $\frac{\partial \pi^*}{\partial \varphi} \leq 0$, alors il existe une relation décroissante entre l'inflation optimale et l'indépendance de la banque centrale.

Si $\theta \geq k + \tau + \frac{\delta}{\beta}$, alors $\frac{\partial \pi^*}{\partial \varphi} \geq 0$, alors il existe une relation croissante entre inflation optimale et indépendance de la banque centrale.

Cas particulier $\varphi = 0$

$$\pi^* = -\frac{[\beta(k+\tau-\theta)+\delta]}{\beta \rho} \quad (10)$$

Si $\frac{\partial \pi^*}{\partial \theta} = \frac{1}{\rho} > 0$, alors il existe une relation croissante entre inflation optimale et corruption.

Si $\frac{\partial \pi^*}{\partial \tau} = -\frac{1}{\rho} < 0$, alors il existe une relation décroissante entre l'inflation optimale et les taxes

Classes moyennes rurales et marché du crédit : les petites prospérités d'Itasy (Madagascar) entre peur et capacité d'endettement

Tsiriy ANDRIANAMPIARIVO et Claire GONDARD-DELCROIX¹

Le rôle clé que joue la finance, plus particulièrement l'accès au crédit, dans le développement rural et agricole est largement reconnu et tient une place centrale dans les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté. En effet, dans un environnement rural caractérisé par la prégnance et la multidimensionnalité du risque, un marché financier proposant divers services tels que l'assurance, l'épargne et le crédit peut contribuer à la sécurisation et l'amélioration du niveau de vie et des moyens d'existence des ménages ruraux. Dans un contexte marqué par la saisonnalité et l'incertain, le marché financier peut servir d'instrument de gestion de risque et de vulnérabilité en assurant la trésorerie de court terme et en relâchant les contraintes de liquidité des ménages. Il peut également servir ex post dans des mécanismes de lissage des revenus ou de la consommation pour éviter la décapitalisation et la déscolarisation (Bouquet, 2007). Par ailleurs, dans une perspective de moyen ou de long terme, le crédit peut venir en soutien au processus d'accumulation des ménages ruraux, notamment pour financer des investissements en capital physique (équipements agricoles, cheptel, terrains...), en innovation technologique pour développer leurs activités ou en capital humain par la scolarisation de leurs enfants (Wampfler, 2007). Le développement rural et agricole est donc tributaire du développement d'un marché financier soutenable qui devrait répondre aux besoins des ménages dans leur diversité et hétérogénéité en assurant une certaine équité.

En milieu rural pauvre, le marché financier est pourtant caractérisé par des défaillances structurelles qui engendrent des asymétries d'information et augmentent les incertitudes et les coûts de transaction (Saint-Macary et Zeller, 2011 ; Petrick, 2005). A Madagascar, comme dans la plupart des pays à base agricole, le marché du crédit rural (qui est le plus fréquent par rapport aux autres services financiers) est fortement segmenté avec la présence d'institutions formelles ou semi-formelles encore très peu répandues et des prêteurs informels qui sont la principale source de crédit pour la plupart des ménages (Zeller, 1994). Le secteur agricole et rural des pays du Sud se trouve alors à la fois mal et sous-financé avec une offre insuffisante et inadaptée (Morvant-Roux et Servet, 2007). Les incohérences des différentes politiques d'intervention sur le marché financier rural adaptées par la plupart de ces pays auraient davantage compliqué cette situation.

En effet, depuis les années 1980, le changement de paradigme financier rural a conduit à l'abandon des politiques interventionnistes de l'Etat à travers le crédit agricole au profit du développement d'un secteur financier rural libéralisé (Saint-Macary et Zeller, 2011 ; Wampfler et *al.*, 2009). Ce nouveau paradigme met l'accent sur la promotion des innovations institutionnelles dont les objectifs doivent tourner autour des questions de soutenabilité financière, de portée et d'impact (Zeller et Meyer, 2002). Le succès de la microfinance, qui a pour vocation principale de lutter contre l'exclusion financière, est alors venu en réponse aux défaillances du marché financier en développement. Depuis plus de deux décennies, la

¹ GREThA UMR CNRS 5113, Université de Bordeaux. tsirylala@yahoo.fr, claire.gondard-delcroix@u-bordeaux.fr

microfinance est un instrument très privilégié dans la lutte contre la pauvreté ou dans la promotion de l'autonomisation de la femme. Pourtant, face aux diversités des pratiques et des contextes d'application, ses impacts réels restent très mitigés. Ils sont très variables et dépendent des conditions de son élaboration respectant les questions d'éthique des interventions, de responsabilité et de performances sociales des organisations (Guérin et *al.*, 2009).

En milieu rural malgache, particulièrement dans la région d'Itasy, le crédit rural et agricole peine à se développer malgré les bonnes volontés de l'État, l'expérience et la notoriété internationale de certaines institutions comme la Caisse d'épargne et de Crédit Agricole Mutuelle (CECAM), très innovante dans le domaine et déjà bien établie dans le pays. C'est donc un secteur qui est encore en construction comme dans la plupart des milieux ruraux des pays en développement. Pour accompagner ce processus et proposer des outils financiers adaptés aux besoins particuliers des ménages ruraux, il est nécessaire de mieux comprendre le fonctionnement et les mécanismes du marché rural du crédit en s'intéressant à la nature de la demande et l'adéquation de l'offre (Bouquet et *al.*, 2007). Afin de contribuer à ces réflexions du point de vue de la demande, l'article cherche à mieux comprendre les besoins et choix financiers des ménages ruraux à partir de la diversité de leurs profils et de leurs stratégies. Nous proposons à cette fin de déplacer le focus habituel sur les ménages pauvres et de l'étendre à ceux qui sont à la marge ou en dehors de la pauvreté. Cette catégorie que nous définissons comme étant les Petites Prospérités ou les Classes Moyennes rurales constituerait selon la littérature la principale clientèle privilégiée des organismes de microfinance, soulevant ainsi les problèmes de ciblage et d'éviction des pauvres (Chua et *al.*, 2000 ; Brau et Woller, 2004). Pourtant, sans négliger l'importance de l'inclusion financière des plus pauvres, ces ménages de la Petite Prospérité peuvent également connaître des situations de vulnérabilité et constituent une part importante de la demande que l'on ne connaît guère finalement. Leurs besoins de financement et leurs comportements sur le marché du crédit pourraient répondre à une autre logique que celle des pauvres. Les connaître serait donc d'un intérêt non négligeable pour adopter des politiques plus adaptées et pour révéler quelques pistes de développement financier, agricole et rural.

Ces ménages de la Petite Prospérité, proches de ce que Wampfler (2007) qualifie d'entrepreneurs ruraux, joueraient un rôle clé dans le processus de développement rural et celui du marché financier qui reste à construire. Cette catégorie de ménages, en raison de son dynamisme entrepreneurial et de ses capacités d'accumulation, aurait un besoin plus important de crédit ou de services financiers que les ménages en difficulté (Ries et Chauvière Le Drian, 2008). Même si ces entrepreneurs ruraux ont assez de capacité d'autofinancement, l'accès au crédit leur permettrait de gagner du temps en soutenant et propulsant leur évolution en termes d'activités et d'organisation productive mais aussi d'ascensions sociales.

Dans la littérature sur la demande de crédit rural, les principaux déterminants des choix et de l'accès au crédit des ménages sont les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages, les caractéristiques des prêts et la localisation géographique. L'article s'inscrit donc dans cette perspective mais adopte un point de vue novateur en se focalisant sur une approche en termes de classes sociales. L'objectif de l'article sera d'abord de définir une typologie des ménages de la Petite Prospérité dans la région d'Itasy, ensuite d'évaluer si les différents profils, étant données leurs caractéristiques et leurs activités productives, révèlent des comportements à court terme différenciés en termes de demande de crédit, de participation au marché financier et de choix de sources de financement.

À partir des données du ROR (Réseau des Observatoires Ruraux de Madagascar) de 2008, nous identifions, dans un premier temps, les ménages de la petite prospérité à partir d'une méthode de classification mixte sur la base du revenu par tête des ménages, de l'éducation du chef, du profil de leurs activités et de leur propriété foncière. Dans un deuxième temps, à travers des modèles économétriques nous évaluons respectivement la demande de crédit rural, la participation au marché, l'accès aux sources formelles ou semi-formelles et la peur d'emprunter de ces groupes de ménages de la Petite Prospérité d'Itasy comparés aux plus précaires.

La première partie discute des liens entre le marché du crédit et les classes moyennes rurales en Itasy. La deuxième décrit les données mobilisées dans l'étude empirique ainsi que le cadre conceptuel et la méthodologie. La troisième présente les principaux résultats.

1. MARCHÉ DU CRÉDIT ET CLASSES MOYENNES RURALES

1.1 *Le marché du crédit rural à Madagascar et en région d'Itasy*

L'agriculture malgache caractérisée par une faible intensité et productivité manque considérablement de financement. Le secteur rural pourrait alors tirer profit du développement d'un marché financier adapté.

La microfinance qui est un secteur naissant et très dynamique bénéficie d'ailleurs d'un cadre légal et institutionnel très favorable et d'un système bancaire relativement développé, des conditions idéales qui pourraient impulser son expansion (Ries et Chauvière Le Drian, 2008). Cependant, elle connaît un taux de pénétration encore très limitée en défaveur des zones rurales très reculées. Cette situation paradoxale est d'autant plus surprenante quand le rôle et l'implantation des premières institutions de microfinance (IMF) étaient définis initialement à destination des milieux ruraux et du secteur agricole. À titre d'illustration, la CECAM, leader des IMF rurales, a développé une très large gamme de produits financiers innovants qui sont adaptés aux besoins spécifiques des ménages ruraux, notamment le crédit de production agricole et fermière, le crédit de stockage ou les Greniers Communs Villageois, la Location Vente Mutualiste de matériel agricole, le crédit dépannage et les crédits commerciaux aux organisations agricoles.

L'Itasy qui illustre des aspects importants des milieux ruraux malgaches est une région propice à ce type d'IMF. En effet, en plus de sa proximité avec la capitale Antananarivo et de quelques villes secondaires, elle réalise une bonne production rizicole (3,5 tonnes par hectare) et en commercialise une bonne partie. La région bénéficie également d'assez bonnes conditions agro-climatiques favorables pour des cultures diversifiées, notamment de contre-saison. Elle se caractérise par ailleurs par la diversité des sources de revenus des ménages. En plus de la banque commerciale BOA, deux IMF sont implantées dans la région fournissant des services de crédits, à savoir la CECAM et la TITEM. D'autres types de structures formelles également peuvent fournir des services de prêt sous forme d'avance sur acquisition de matériels agricoles. C'est le cas notamment d'OFMATA (une manufacture de tabac) et LECOFRUIT (une industrie de légumes) qui sont implantées dans la région et qui collaborent avec les ménages. Les principales sources de crédits, qui prêtent à la fois en nature et en numéraire, restent cependant celles informelles constituées des membres de la famille, des voisins, des commerçants ou des collecteurs. Le marché financier y est donc très segmenté et encore très peu développé.

1.2 Petites Prospérités et marché du crédit : une double causalité

La catégorie de ménages ruraux dont les comportements sur le marché financier d'Itasy nous intéressent dans cette étude est celle de la Petite Prospérité. Ce concept est une adaptation de la notion de Classe Moyenne dont l'émergence récente dans le monde en développement a suscité l'engouement de la littérature en économie. Nous estimons que la notion de Classe Moyenne, qui renvoie davantage à un modèle occidental, n'est pas appropriée aux contextes des pays à faible revenu notamment ceux d'Afrique Subsaharienne. Pourtant nombre d'études notamment celle de la Banque Africaine de Développement (2011) affirme l'existence d'une Classe Moyenne émergente africaine dont les caractéristiques seraient proches de celles des Classes Moyennes qu'ont connues l'Europe et les États-Unis durant les Trente Glorieuses. Cette comparaison est trompeuse puisqu'une telle catégorie en Afrique correspond à une minorité de personnes qui appartiennent à l'élite locale plutôt qu'à une catégorie intermédiaire de la société. De plus, dans la plupart des études portant sur ces Classes Moyennes émergentes dans les pays en développement, il s'agit d'une catégorie purement statistique définie à partir de l'unique critère du revenu (Castellani et Parent, 2011 ; Birdsall, 2010 ; Ravallion, 2010 ; Banque mondiale, 2007). Pour pallier ce décalage conceptuel, nous adaptons dans ce travail la notion de Petite Prospérité proposée par Darbon (2012) pour étudier cette catégorie intermédiaire en Afrique. Le concept désigne tous les individus qui arrivent à satisfaire leurs besoins primaires et qui commencent à développer des micro-capacités d'accumulation et d'investissement malgré leur vulnérabilité. Ce concept nous semble plus approprié pour étudier les dynamiques en cours en Afrique Subsaharienne tout en s'affranchissant du modèle de la Classe Moyenne occidentale. De plus, l'étude de cette catégorie en milieu rural africain s'avère plus pertinente pour des pays à base agricole et vient compléter les récentes études de ce phénomène qui sont très marquées par un biais urbain. Dans cette perspective, nous proposons de dépasser la définition strictement monétaire de cette catégorie à travers une analyse socioéconomique de la stratification d'un milieu rural particulier. Les ménages de la Petite Prospérité d'Itasy seront donc identifiés sur la base des principaux facteurs d'opposition sociale de l'espace rural de la région.

Il existe une double causalité entre la catégorie de la Petite Prospérité et le marché du crédit rural qui peut évoluer dans une dynamique vertueuse et favoriser ainsi le développement rural. D'un côté, l'accès au crédit peut soutenir le développement des ménages de cette catégorie à travers le support de leurs activités et de leurs niveaux de vie en accélérant leur processus d'accumulation et en consolidant leurs capacités productives et d'investissement. D'un autre côté, les ménages de la Petite Prospérité peuvent également, de par leurs caractéristiques et leurs profils, dynamiser le marché de crédit en constituant une demande beaucoup plus sophistiquée et plus solvable. Cette demande potentielle mérite donc d'être analysée afin de mettre en évidence des pistes intéressantes pour mieux adapter l'offre.

1.3 *La demande de crédit rural dans la littérature*

Les études sur la demande de crédit rural dans la littérature se basent d'une manière générale sur la théorie du choix du consommateur. Selon cette théorie, les individus vont maximiser leur satisfaction en choisissant une combinaison de biens et services sous la contrainte de leur revenu. Appliquée à notre cadre d'étude, elle suppose que le comportement des individus et les choix rationnels qu'ils vont faire sur le marché du crédit visent à maximiser leur utilité. La demande de crédit d'un individu, sa décision d'emprunter et ses modes de participation au marché du crédit peuvent alors être contraints non seulement par le montant de ses besoins en crédit et son taux d'intérêt mais aussi par d'autres facteurs sociodémographiques et économiques relatifs à l'individu, au ménage auquel il appartient et par son environnement socioéconomique ou géographique. Dans la même lignée, notre objectif est de tester si l'appartenance à une classe sociale pourrait être un facteur explicatif de certains comportements des ménages sur le marché du crédit rural.

Dans la littérature empirique, il existe trois principaux groupes de méthodes et de modèles économétriques pour étudier les facteurs déterminants de la demande et de l'accès au crédit des ménages selon les différentes sources de crédit (formelle, informelle ou semi-formelle). Le premier qui est le plus usité est celui des modèles binaires logit ou probit qui évaluent la probabilité d'accès ou de demande (Li et *al.*, 2011 ; Dzadze et *al.*, 2012) et des modèles multinomiaux qui s'intéressent au choix entre différentes sources possibles de crédit (Tang et *al.*, 2010 ; Pham et Lensink, 2007 ; Okurut, 2006). Le deuxième est celui des modèles à deux étapes (un modèle Tobit ou celui d'Heckman) qui permettent de régler le problème de biais de sélection en analysant simultanément la demande de crédit et le montant du prêt (Vuong Quoc, 2012 ; Saint-Macary et Zeller, 2011). Enfin, le troisième groupe utilise des modèles qui permettent d'étudier l'interaction entre les sources informelles et formelles soit avec un modèle probit multivarié (Saint-Macary et Zeller, 2011 ; Evans et *al.*, 1999) soit avec un modèle empirique d'interaction entre les deux sources (Khoi et *al.*, 2013). Dans notre étude, nous allons adopter un modèle binaire classique pour évaluer la probabilité de choix réalisés par les ménages sur le marché du crédit rural d'Itasy. Notre approche va toutefois se distinguer des modèles précédents pour deux raisons. Premièrement, nous prenons en compte les différents choix possibles qui s'offrent aux ménages sur le marché, notamment les raisons de l'auto-exclusion de certains ménages, les sources d'emprunt en plus de la demande de crédit et la décision d'emprunter. Deuxièmement, le modèle économétrique que nous mettons en œuvre permet de résoudre le problème d'endogénéité que nous avons évoqué quant à la relation de double causalité entre les ménages de la Petite Prospérité et l'accès au crédit rural.

2. DONNÉES, CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE

2.1 *Données*

Les données que nous mobilisons dans cette étude sont issues du ROR, particulièrement de l'observatoire rural d'Itasy qui est composé de quatre zones d'observation assez représentatives de la diversité des systèmes sociaux et de production de la région (Ambohidanerana, Anosibe Ifanja, Antanetibe et Merinavaratra). Le ROR est un système d'information statistique sur les ménages ruraux malgaches composé d'une quinzaine d'observatoires. Chaque observatoire réalise annuellement des enquêtes ménages sur la base d'un questionnaire unique composé de modules très détaillés sur les conditions de vie des ménages et leurs différentes activités. Nous disposons d'un échantillon de 508 ménages de l'observatoire d'Itasy issu des enquêtes de 2008. Cette année marque un point de rupture avec une période de croissance soutenue qu'a connue la Grande île depuis 2005 et le début de la crise politique de 2009 dont le contrecoup socioéconomique n'a pas épargné les zones rurales (Andrianirina et *al.*, 2011).

2.2 *Définition multidimensionnelle des ménages de la Petite Prospérité*

À l'opposé de la majorité des études économiques récentes qui définissent les Classes Moyennes émergentes dans les pays en développement à partir d'un critère purement monétaire, nous proposons une approche plus sociologique dans l'identification des ménages de la Petite Prospérité d'Itasy (Andrianampiarivo, 2016). Il s'agit d'une méthode multidimensionnelle proposée par Bonnefond et *al.* (2015) qui consiste à déterminer des groupes de ménages homogènes sur la base de critères relevant davantage de la définition des classes sociales. Les critères retenus devraient traduire les principales

oppositions socioéconomiques qui prévalent dans l'espace social étudié. Dans notre cas, nous allons distinguer les ménages d'Itasy à partir de quatre principaux facteurs de distinction à savoir leur revenu plus précisément les quintiles de revenu par tête, la structure du revenu c'est-à-dire la principale source (riziculture, salariat agricole, élevage, polyculture ou les activités indépendantes et salariat non-agricole), le niveau d'éducation du chef (illettré, lettré, primaire achevée ou secondaire achevée et plus) et la forme de propriété foncière du ménage (sans titre, autorisation traditionnelle, petits papiers des guichets fonciers ou titre formel). Dans l'identification statistique des ménages de la Petite Prospérité, nous proposons de stratifier simultanément tous les ménages de l'échantillon sur la base des critères multidimensionnels retenus au lieu de fixer arbitrairement un seuil a priori d'indicateurs monétaires ou non-monétaires, comme dans le cas de la plupart des travaux. Pour ce faire, nous adoptons la méthode de classification mixte sur la base des critères précités. Elle consiste à classer dans un premier temps les ménages analysés à partir d'une procédure de classification ascendante hiérarchique. Ensuite, à partir d'une classification en nuées dynamiques elle permet de définir la meilleure partition c'est-à-dire le nombre approprié de clusters en maximisant la variance intergroupe et en minimisant la variance intra-groupe.

2.3 *Cadre conceptuel et modèle économétrique*

L'étude économétrique que nous mettons en œuvre vise ensuite à démontrer si les profils des ménages de la Petite Prospérité identifiés peuvent expliquer des comportements particuliers sur le marché du crédit d'Itasy comparés aux ménages pauvres. Quatre variables binaires dépendantes seront prises en compte dans différentes spécifications pour évaluer ces comportements en sélectionnant dans chaque spécification les ménages concernés. Premièrement, la demande de crédit est codée 0 pour les ménages qui n'ont pas besoin de financement et 1 pour tous les ménages qui en ont besoin, incluant ceux qui ont emprunté et ceux qui s'auto-excluent du marché ou dont la demande a été refusée. Deuxièmement, parmi les ménages qui ont un besoin de crédit, nous étudions la participation au marché qui sera codée 0 pour tous ceux qui s'auto-excluent et 1 pour ceux qui empruntent quelle que soit la source. Troisièmement, parmi les ménages qui participent au marché, nous analysons la source d'emprunt si le ménage accède à une source formelle codée 1 ou informelle codée 0. La source formelle ici regroupe les institutions de microfinance (dans presque la totalité des emprunts formels) ou bancaires et d'autres organismes à structure réglementée. Enfin, parmi ceux qui n'ont pas participé, nous étudions la raison de l'auto-exclusion si c'est la peur d'emprunter codée 1 ou autres raisons d'insolvabilité codée 0.

A part les classes sociales, d'autres déterminants de la participation au marché du crédit qui ont été mis en avant par des travaux empiriques vont servir de variables de contrôle. En l'occurrence, nous contrôlons par quelques caractéristiques démographiques des ménages à savoir l'âge du chef, son genre et le ratio enfants/taille du ménage (Saint-Macary et Zeller, 2011 ; Tang et *al.*, 2010 ; Mpuga, 2008 ; Nguyen, 2007 ; Mohamed, 2003 ; Vaessen, 2001). Nous prenons en compte également les actifs possédés par les ménages notamment la valeur du cheptel possédé, la superficie cultivée et la possession de matériel agricole (Khoi et *al.*, 2013 ; Li et *al.*, 2011 ; Pellegrina, 2011 ; Tang et *al.*, 2010). Enfin nous contrôlons par le site d'appartenance des ménages pour tenir compte des effets géographiques démontrés par quelques études (Khoi et *al.*, 2013 ; Li et *al.*, 2011 ; Saint-Macary et Zeller, 2011).

Afin de résoudre le biais d'endogénéité lié aussi bien à la double causalité entre les catégories sociales et la participation au marché du crédit des ménages qu'aux caractéristiques communes non-observables de ces deux variables d'intérêt, nous adoptons le modèle des effets de traitement que Deb et Trivedi (2006a, 2006b) ont adapté au cas d'une variable de traitement multinomiale endogène. Leur modèle consiste à estimer une équation de résultats (binaire ou continue) avec des équations qui modélisent le processus de production des variables multinomiales de traitement. En utilisant les mêmes facteurs latents dans les deux équations traitement-résultat, ce modèle permet aux influences idiosyncratiques du choix de traitement d'impacter la variable de résultat. Bonnefond et Clément (2014) ont également adopté le même modèle dans leur analyse de l'effet des classes sociales sur le surpoids en milieu urbain chinois. Dans notre cas, nous appliquons cette méthode pour évaluer l'impact des différents profils de Petite Prospérité d'Itasy sur la demande de crédit et la participation des ménages au marché.

Afin d'accroître la robustesse de notre estimation, nous allons introduire trois variables instrumentales uniquement dans les équations des catégories de la Petite Prospérité (Deb et Trivedi, 2006b). Ces instruments devraient être corrélés aux classes de Petite Prospérité mais ne devraient pas avoir de relation directe avec les comportements des ménages sur le marché du crédit (Bonnefond et Clément, 2014). Il s'agit de l'évaluation subjective par les ménages de leur revenu, de leur disposition (souhait) à changer de source d'énergie et de leur prédisposition (sur la base de la déclaration) à manifester pour une cause.

3. RÉSULTATS

3.1 Identification des Petites Prospérités d'Itasy

L'analyse de la stratification sociale dans l'observatoire d'Itasy avec la méthode de classification mixte a permis de définir sept catégories de ménages très hétérogènes qui se distinguent les unes des autres par rapport aux principaux critères retenus (Tableau 1).

En termes de niveau de richesse, elles peuvent être classées en trois principaux groupes de catégories dont un groupe de ménages précaires, un groupe de ménages intermédiaires et un groupe de ménages relativement aisés.

Tableau 1 : Les catégories sociales d'Itasy et leurs caractéristiques socioéconomiques

	Pauvres N=178	Petites Prospérités				Ensemble N= 508
		Diversifiés N=79	Polyculteurs N=75	Riziculteurs N=94	Éduqués N=82	
<i>Variables de Classification</i>						
<i>Quintiles Revenu (%)</i>						
Q1	41.6	<i>0.0</i>	30.7	<i>4.3</i>	<i>0.0</i>	19.9
Q2	50	<i>0.0</i>	<i>4.0</i>	<i>7.4</i>	<i>3.7</i>	20.1
Q3	<i>3.9</i>	98.7	<i>21.3</i>	<i>0.0</i>	<i>1.2</i>	20.1
Q4	<i>2.8</i>	<i>1.3</i>	<i>16.0</i>	85.1	<i>4.9</i>	20.1
Q5	<i>1.7</i>	<i>0.0</i>	28.0	<i>3.2</i>	90.2	19.9
<i>Éducation chef (%)</i>						
Illiterate	19.1	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	6.7
Literate	<i>62.9</i>	<i>65.8</i>	<i>62.7</i>	77.7	<i>47.6</i>	63.6
Primary completed	<i>16.9</i>	<i>21.5</i>	37.3	<i>18.1</i>	<i>18.3</i>	21.1
Secondary completed and more	<i>1.1</i>	<i>12.7</i>	<i>0.0</i>	<i>4.3</i>	34.1	8.7
<i>Source revenu (%)</i>						
Rice farmers	<i>5.6</i>	25.3	<i>0.0</i>	52.1	<i>15.9</i>	18.1
Agricultural workers	39.3	<i>10.1</i>	<i>0.0</i>	<i>2.1</i>	<i>0.0</i>	15.7
Polyculture farmers	<i>15.7</i>	<i>2.5</i>	100.0	<i>6.4</i>	<i>0.0</i>	21.9
Livestock farmers	<i>9.6</i>	26.6	<i>0.0</i>	<i>10.6</i>	35.4	15.2
Independents and Non-Agriculture workers	<i>29.8</i>	<i>35.4</i>	<i>0.0</i>	<i>28.7</i>	48.8	29.1
<i>Propriété foncière (%)</i>						
No title	16.3	<i>12.7</i>	<i>13.3</i>	<i>10.6</i>	<i>4.9</i>	12.4
Traditional authorization	<i>32.6</i>	<i>27.8</i>	<i>42.7</i>	61.7	<i>42.7</i>	40.4
Locally-issued papers	<i>12.4</i>	19.0	<i>4.0</i>	<i>6.4</i>	18.3	12.0
Formal title	<i>38.8</i>	<i>40.5</i>	<i>40.0</i>	<i>21.3</i>	<i>34.1</i>	35.2
<i>Variables de caractérisation</i>						
<i>Sites (%)</i>						
Ambohidanerana	<i>18</i>	<i>20.3</i>	56.0	<i>21.3</i>	<i>20.7</i>	25.0
Anosibe Ifanja	29.2	<i>19.0</i>	<i>10.7</i>	40.4	<i>19.5</i>	25.4
Antanetibe	28.7	<i>17.7</i>	<i>22.7</i>	<i>24.5</i>	<i>24.4</i>	24.6
Merinaravatra	<i>24.2</i>	43.0	<i>10.7</i>	<i>13.8</i>	35.4	25.0
Age Chef	<i>42</i>	<i>44</i>	<i>42</i>	47	<i>44</i>	44
Cheptel (en Ar)	<i>346266</i>	<i>769991</i>	<i>690183</i>	971767	1062720	694326
Superficie Rizière (en Ha)	<i>0.17</i>	<i>0.36</i>	<i>0.39</i>	0.58	0.64	0.38
Sécurité Alimentaire (%)	<i>0.36</i>	<i>0.51</i>	0.61	0.70	0.76	0.55
Revenu par tête (en Ar)	<i>197793</i>	<i>298721</i>	<i>377302</i>	<i>386497</i>	834356	377661
Rendement rizière (en tonnes/Ha)	<i>3.4</i>	<i>3.3</i>	<i>3.1</i>	3.9	<i>3.6</i>	3.4

Notes : Les caractères gras indiquent le fait que la valeur est significativement élevée dans le groupe comparé au reste de la population. Les caractères en italique indiquent l'inverse quand elle est significativement faible.

Source : Auteurs à partir des données du ROR, 2008.

Les trois clusters A, B et C que nous allons commenter ensemble regroupent 35% des ménages de notre échantillon qui se trouvent dans une situation de précarité. Ils rassemblent majoritairement les ménages des deux premiers quintiles du revenu et dont le chef est au mieux lettré. Ils se distinguent des autres groupes par une prévalence des ménages dont la principale source de revenu est le salariat agricole. Ces catégories de ménages précaires ont comme principales caractéristiques communes des actifs (cheptel et superficie rizicole cultivée), un niveau de sécurité alimentaire et des niveaux de production (revenu par tête

et rendements rizi­coles) largement inférieurs à la moyenne. Ces catégories de ménages que nous qualifions de précaires ne font pas partie de nos ménages de la Petite Prospérité.

Le cluster D ou les ménages diversifiés de la Petite Prospérité regroupe 15,5% de notre échantillon. Il est composé par une majorité de ménages (99%) appartenant au troisième quintile du revenu et dont les sources principales de revenu sont assez diversifiées mais dominées par la riziculture (25%) et l'élevage (27%). Cette catégorie se distingue par ailleurs par la prévalence des titres de propriété sous forme de petits papiers issus des guichets fonciers. Les ménages de cette catégorie dégagent un revenu moyen relativement faible mais ils se trouvent dans une situation intermédiaire, juste au dessus des ménages précaires. Elle correspond alors à la catégorie inférieure de la Petite Prospérité d'Itasy.

Le cluster E ou les ménages polyculteurs de la Petite Prospérité rassemble 15% de l'échantillon. Il est constitué essentiellement de ménages dont la principale source de revenu est la polyculture et dont le chef est relativement éduqué (37% ont achevé l'école primaire). Cette catégorie regroupe des ménages des deux quintiles extrêmes (30% du premier quintile et 28% du dernier). Elle est caractérisée par un assez bon niveau de sécurité alimentaire, mais la prévalence de certains ménages à très faibles revenus indiquent que la catégorie a également un profil intermédiaire avec la présence de certains ménages qui restent très vulnérables. Elle correspond à une catégorie intermédiaire de la Petite Prospérité d'Itasy qui a une bonne maîtrise du calendrier cultural et composée de ménages qui pratiquent la culture de tabac, très répandue dans le site d'Ambohidanerana.

Le cluster F ou les ménages riziculteurs de la Petite Prospérité regroupe 18,5% de l'échantillon. Il est majoritairement composé de ménages du quatrième quintile du revenu (85%) dont le chef est lettré (78%) et dont la principale source de revenu est la riziculture (52%). Les ménages de cette catégorie se distinguent également par la prévalence de la possession de titre foncier traditionnel (62%). Ces ménages relativement aisés sont par ailleurs caractérisés par une meilleure dotation en actifs (cheptel et superficie rizicole moyenne très élevés) et un niveau de sécurité alimentaire confortable. L'âge moyen élevé des chefs de ménages indique que cette catégorie représente les riziculteurs qui ont un statut bien établi et qui sont caractéristiques des hautes terres centrales malgaches. Ils reflètent la particularité d'Anosibe Ifanja réputée comme étant le grenier à riz de la région. La catégorie correspond à une catégorie supérieure traditionnelle de la Petite Prospérité d'Itasy.

Le cluster G ou les ménages éduqués de la Petite Prospérité rassemble 16% de notre échantillon. Il est composé essentiellement de ménages du dernier quintile du revenu (90%) et dont les chefs sont les plus éduqués (34% ont le bac). Il regroupe les ménages dont les principales sources de revenu sont l'élevage (35%) et les activités indépendantes ou le salariat non-agricole (49%). Il se distingue également par la prévalence du titre foncier sous forme de petits papiers issus des guichets fonciers. Cette catégorie qui est la plus aisée se caractérise par ailleurs par des actifs (cheptel et rizière), un niveau de sécurité alimentaire et des niveaux de production (rendements rizi­coles) largement au dessus de la moyenne. Ce cluster rassemble des profils de ménages assez diversifiés dont certains pratiquent l'élevage intensif, d'autres des activités indépendantes très rémunératrices et probablement les quelques enseignants et employés des collectivités dans les sites. La catégorie correspond à la frange supérieure de la Petite Prospérité d'Itasy.

3.2 Les Petites Prospérités d'Itasy et l'accès au crédit rural

Les résultats de l'étude économétrique sont présentés dans le tableau 2. En nous limitant dans un premier temps aux variables de contrôle nous pouvons constater que parmi les caractéristiques démographiques des ménages seul le ratio Enfants/taille du ménage influe sur la demande et l'accès au crédit. Les ménages qui ont une charge importante auront plus besoin de crédit et moins accès au crédit formel s'ils participent au marché du crédit. Quant aux actifs des ménages, la valeur du cheptel possédé diminue significativement la probabilité d'avoir besoin de financement mais aussi la peur d'emprunter pour les ménages qui s'auto-excluent du marché du crédit. Cette forme d'actif est plus souvent utilisée comme moyen d'épargne en milieu rural et peut être vendu en cas de besoin de liquidité. La possession d'un matériel agricole est déterminante dans la participation au marché du crédit pour les ménages qui ont un besoin de financement. Paradoxalement, il augmente la probabilité d'avoir peur d'emprunter parmi les ménages qui s'auto-excluent du marché. D'une part, l'équipement en matériel agricole peut indiquer la capacité de production d'un ménage qui serait à même d'emprunter en cas de besoin pour financer ces activités productives, notamment pour les investissements en intrants ou en main d'œuvre agricole. D'autre part, pour les ménages qui s'auto-excluent du marché malgré un besoin de financement, l'équipement agricole pouvant servir de garantie peut être un facteur de dissuasion si l'emprunt est d'envergure et donc source de risque élevé. Quant aux sites d'appartenance, il apparaît clairement que comparés à Anosibe Ifanja (la

catégorie de référence), les autres sites diminuent la probabilité d'emprunter et d'accéder aux sources formelles en cas de besoin. Cela peut s'expliquer par le dynamisme particulier du marché du crédit dans ce site. Cependant, les ménages s'auto-excluant du marché qui habitent à Merinavaratra auront moins peur d'emprunter que ceux qui sont à Anosibe Ifanja.

En s'intéressant aux catégories de Petites Prospérités, d'une manière générale elles auraient moins besoin de crédit comparées aux ménages pauvres. Toutefois, cette relation n'est significative que pour les Petites Prospérités des riziculteurs et des polyculteurs qui ont respectivement 24% et 19.5% moins de chance de demander du crédit. Ce résultat conforte l'hypothèse de Wampfler (2007) selon laquelle les entrepreneurs ruraux auraient moins besoin de crédit que les pauvres. Nous précisons ici que ce trait est particulièrement vrai pour des profils de ménages spécialisés dans l'agriculture et qui ont un bon niveau de sécurité alimentaire.

Parmi les ménages qui ont un besoin de financement, les Petites Prospérités auront plus de chance d'accéder au marché du crédit que les pauvres. Cette probabilité est particulièrement significative pour les Petites Prospérités des polyculteurs et les éduqués et elle est respectivement de 20.4% et 26.5% plus élevée. Cette facilité d'accès au marché en cas de besoin atteste la solvabilité de cette catégorie, particulièrement de ces deux profils, quelle que soit la source. Chez les éduqués, elle s'explique par leur situation aisée et leur niveau d'éducation élevé qui favorisent probablement la confiance des emprunteurs. Quant aux polyculteurs, elle suppose chez ce profil où les chefs ont aussi un niveau d'éducation relativement élevé un dynamisme particulier en termes d'activités.

Parmi les ménages qui participent au marché du crédit, les Petites Prospérités sont les plus à même d'accéder aux sources formelles comparées aux ménages précaires. Ce constat n'est significatif que pour les Petites Prospérités des diversifiés et des polyculteurs avec une probabilité respective de 47% et 52% plus élevée. Ce résultat va également dans le même sens que la littérature qui met en avant l'idée que le microcrédit serait plus approprié pour les ménages vulnérables et qu'il pourrait exister des effets d'éviction des pauvres au sein de certaines IMF (Wampfler, 2007 ; Brau et Woller, 2004 ; Chua *et al.*, 2000). Ces deux profils correspondent en effet à la frange inférieure de la Petite Prospérité d'Itasy caractérisée par une certaine forme de vulnérabilité. Ils partagent cependant une caractéristique commune de diversité agricole ou culturelle qui supposerait l'existence d'investissements particuliers nécessitant un financement. C'est le cas par exemple des dépenses en intrants ou en petits matériels agricoles dans le cas des cultures, ou bien des fonds de départ pour certains ménages qui vont spéculer dans l'engraissement de porc, très fréquent dans la région. Ces formes d'investissement de court terme à petite échelle sont la plupart du temps adaptées aux produits financiers proposés par les IMF lesquelles vont probablement privilégier ces profils de ménages beaucoup plus solvables que les pauvres.

Enfin, parmi les ménages qui s'auto-excluent du marché malgré un besoin de financement, les Petites Prospérités ont plus de chance de le faire par peur de s'endetter que pour des raisons d'insolvabilité. C'est le cas spécifiquement des ménages des riziculteurs et éduqués des Petites Prospérités dont la probabilité d'avoir peur est respectivement de 17.7% et 18.6% plus élevée. Ce résultat est assez inattendu puisque les deux profils de ménages correspondent à la frange supérieure de la catégorie des Petites Prospérités. De plus, on peut supposer que les ménages éduqués pourraient avoir plus de connaissances en matière de démarches et engagement auprès des organismes formels ou bien moins d'appréhension envers les formalités. La peur pourrait alors s'expliquer par l'idée de risque, que l'on a déjà évoqué, lié à un montant élevé de prêt. En effet, ces deux clusters de ménages relativement aisés sont en mesure d'envisager des investissements plus ambitieux qui vont donc exiger des conditions convenables qui peuvent susciter une certaine hésitation. À titre d'exemple, ces investissements peuvent consister à acquérir des bœufs de traits, des races améliorées ou des matériels plus onéreux pour développer une activité déjà très rémunératrice (décortiqueuse, charrettes, machine à forger etc.). Par ailleurs, les IMF dans les zones rurales pauvres rencontrent probablement très peu ce genre de demande ou ne possèdent pas un produit financier adapté. De même, il est peu probable d'emprunter auprès de sources informelles pour de tels projets. Dans ce cas, la seule solution pour ces ménages pourrait être d'emprunter auprès de banque commerciale, ce qui explique leur indécision et leur auto-exclusion.

Il ressort de cette analyse économétrique que la participation des ménages de la Petite Prospérité d'Itasy au marché du crédit rural quand ils ont un besoin de financement répond à deux logiques d'accumulation et d'investissement différentes. D'une part, les ménages diversifiés et des polyculteurs de la frange inférieure de la Petite Prospérité utilisent le marché du crédit pour financer des activités productives assez rodées et souvent à petite échelle. Cela explique leur probabilité d'accéder plus facilement comparé aux pauvres aux sources formelles, d'autant plus que leurs besoins sont souvent adaptés aux produits proposés par les IMF. D'autre part, les ménages éduqués et des riziculteurs de la frange supérieure de la catégorie ont plus

tendance à s'auto-exclure du marché du crédit par peur à cause de l'envergure de leur projet qui engendre un risque relativement élevé. Leurs besoins pourraient dépasser la capacité des IMF mais aussi rester insuffisant pour les institutions bancaires classiques. Il en découle donc la nécessité de proposer à ces profils de ménages une forme intermédiaire de financement comme la mésofinance qui a déjà été évoquée dans quelques études (Wampfler, 2007).

Tableau 2 : Estimations du modèle de traitement multinomial pour la demande de crédit/la participation au marché/la source d'emprunt/la peur d'emprunter

	Demande de crédit	Participation	Emprunt Formel	Peur d'emprunter
Caractéristiques démographiques ménages				
Age chef	-0.0098	-0.0120	-0.0120	-0.0231
	-0.89	-1.02	-0.48	-1.38
Chef Femme (+)	0.4337	-0.1915	-1.5439	0.9232
	1.01	-0.50	-1.29	1.42
Ratio Enfants/taille	1.4334**	0.6061	-3.6200**	1.2040
	2.26	0.96	-2.05	1.32
Dotations en actifs ménages				
Valeur cheptel (en Millions d'Ar)	-0.2983*	-0.2621	0.4831	-0.5166*
	-1.7	-1.46	1.31	-1.73
Superficie Cultivée (en Ha)	-0.0001	0.0075	0.0030	0.0052
	-0.07	1.44	0.92	0.73
Possession Matériel Agricole (+)	0.4101	0.6898**	0.1871	0.8345*
	1.26	2.23	0.25	1.91
Site d'appartenance (Réf Site0)				
Site1 (+)	0.0724	-0.9741**	-4.6280**	-0.8415
	0.20	-2.46	-2.83	-1.47
Site2 (+)	0.1893	-1.1225**	-2.6009**	-0.7911
	0.48	-3.00	-3.11	-1.37
Site3 (+)	-0.5846	-0.5650	-2.0417**	-1.1325*
	-1.57	-1.37	-2.70	-1.85
Catégories Sociales ménages (Réf Pauvres)				
PP Diversifiés (+)	-0.2939	0.5019	2.4794**	0.1253
	-0.62	0.71	2.01	0.21
PP Polyculteurs (+)	-1.0709*	1.0913**	2.7007*	0.2336
	-1.84	2.12	1.75	0.37
PP Riziculteurs (+)	-1.2939*	0.8335	0.8678	1.4052*
	-1.94	1.25	0.92	1.86
PP Eduqués (+)	-0.4040	0.8291*	0.0742	1.5694*
	-0.81	1.73	0.07	1.89
Constant	1.8092*	-0.4163	0.1894	1.5795
	2.24	-0.53	0.11	1.45
Obs	508	393	175	218
Logpseudolikelihood	-895.69529	-720.46898	-273.82093	-356.35121
Significativité (Wald test)	224.28	202.78	157.61	132.07
(p.value)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)
Validité Intruments (Wald test)	41.34	30.32	31.25	14.7
(p.value)	(0.000)	(0.0025)	(0.0018)	(0.2581)

Notes : niveaux de significativité : ** p<0.05, *p<0.1

Source : Auteurs à partir des données du ROR, 2008.

CONCLUSION

La littérature sur le marché du crédit rural dans les pays en développement met en avant l'importance du financement de l'agriculture et du secteur rural et la nécessité d'adapter l'offre et la demande du crédit pour mieux le développer. Dans cette perspective, ce travail propose d'étudier la demande d'une catégorie particulière de ménages encore très peu connue dans la littérature, à savoir les Classes Moyennes rurales que nous appelons les Petites Prospérités. Nous menons alors une étude empirique de l'accès au crédit de cette catégorie dans la région d'Itasy afin de comprendre les logiques sous-jacentes à leurs comportements sur le marché du crédit et leurs besoins particuliers de financement par rapport aux pauvres.

Dans un premier temps, nous réalisons une stratification de l'espace social de la zone d'étude à partir d'une méthode de classification sur la base de principaux facteurs d'opposition sociale qui prévalent dans cet espace à savoir les revenus des ménages, leur principale source de revenu, le niveau d'éducation du chef et la forme de la propriété foncière. Cette démarche statistique nous permet de définir quatre groupes distincts de Petite Prospérité, en l'occurrence (i) les ménages diversifiés, (ii) les ménages des polyculteurs qui correspondent à la frange inférieure de la catégorie, (iii) les ménages éduqués et (iv) les ménages des riziculteurs qui constituent la frange supérieure de la Petite Prospérité d'Itasy.

Dans un second lieu, nous menons une étude économétrique de la relation de causalité qui existerait entre les ménages de la Petite Prospérité et respectivement la demande de crédit, la participation au marché du crédit en cas de besoin, l'accès à une source formelle pour ceux qui empruntent et la raison de l'auto-exclusion du marché malgré un besoin. Afin de résoudre le problème d'endogénéité évidente entre les classes sociales et le besoin et l'accès au crédit, nous adoptons le modèle des effets de traitement dans le cas d'une variable de traitement multinomiale endogène proposé par Deb et Trivedi (2006a, 2006b).

Trois principaux résultats peuvent être soulignés. Premièrement, les ménages des Petites Prospérités, en particulier ceux des riziculteurs et des polyculteurs ont moins besoin de crédit comparés aux ménages pauvres. Par contre, ils ont une probabilité plus élevée de participer en cas de besoin. Deuxièmement, les ménages diversifiés et des polyculteurs sont plus à même d'accéder aux sources formelles quand ils participent au marché. Cela révèle leur objectif de financer des activités productives de court terme et à petite échelle qu'ils arrivent à atteindre facilement grâce à un accès privilégié aux IMF. Enfin, les ménages éduqués et des riziculteurs ont tendance à s'auto-exclure du marché du crédit par peur malgré un besoin de financement. Ce résultat peut nous indiquer que ces ménages peuvent avoir des besoins de crédit plus conséquents donc plus risqués probablement liés à des capacités d'investissement d'envergure. Il en résulte qu'une demande particulière émanant de ces profils de ménages pourrait nécessiter la conception d'une offre plus adaptée sur le marché du crédit rural.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIANAMPIARIVO T. (2016) Moderate Prosperity, an adaptation of the Middle Class concept to a Malagasy rural area: The case of Itasy, *Review of Social Economy*, à paraître.
- ANDRIANIRINA N., BALLEST J., RABEVOHITRA B. N., RASOLOFO P. (2011) *Madagascar dans la tourmente. Analyses socioéconomiques de la crise en zones rurale*, Paris, L'Harmattan.
- BAD (Banque Africaine de Développement) (2011) The Middle of the Pyramid: Dynamics of the Middle Class in Africa, Market brief, Tunis, AfDB.
- BANQUE MONDIALE (2007) *Global Economic Prospects 2007: Managing the New Wave of Globalization*, The World Bank, Washington D.C.
- BIRDSALL N. (2010) Reflections on the Macro Foundations of the Middle Class in the Developing World, *Center for Global Development*, Working Paper n° 130.
- BONNEFOND C., CLÉMENT M., COMBARNOUS F. (2015) In search of the elusive Chinese urban middle class: An exploratory analysis, *Post-Communist Economies*, 27(1).
- BONNEFOND C., CLÉMENT M. (2014) Social class and body weight among Chinese urban adults: the role of the middle classes in the nutrition transition, *Social Science & Medicine*, 112, 22-29.
- BOUQUET E. (2007) Risque, vulnérabilité et produits financiers : un cadre d'analyse appliqué à la finance rurale, BIM 11 décembre, Montpellier, CIRAD-Espace Finance.
- BOUQUET E., WAMPFLER B., RALISAON E., ROESCH M. (2007) Trajectoires de crédit et vulnérabilité des ménages ruraux. Le cas des CECAM de Madagascar, *Autrepart* (44), 157-172.
- BRAU J., WOLLER G. (2004) Microfinance: A comprehensive review of the existing literature, *The Journal of Entrepreneurial Finance and Business Ventures*, 9, 1-26.
- CASTELLANI F., PARENT G. (2011) Being 'middle class' in Latin America, OECD Development, Centre Working Paper n° 305.
- CHUA T. R., MOSLEY P., WRIGHT A. N. G., ZAMAN H. (2000) Microfinance, risk management and poverty, Study submitted to the Office of Microenterprise development Washington DC, USAID.
- DARBON D. (2012) Classes(s) moyenne(s) : une revue de la littérature. Un concept utile pour suivre les dynamiques de l'Afrique, *Afrique contemporaine*, 4 (244), 33-51.
- DEB P., TRIVEDI P. K. (2006a) Maximum simulated likelihood estimation of a negative binomial regression model with multinomial endogenous treatment, *Stata Journal*, 6(2), 246-255.
- DEB P., TRIVEDI P. K. (2006b) Specification and simulated likelihood estimation of a non-normal treatment-outcome model with selection, *Econometrics Journal*, 9(2), 307-331.

- DZADZE P., OSEI MENSAH J., AIDOO R., NURAH G. K. (2012) Factors determining access to formal credit in Ghana: A case study of smallholder farmers in the Abura-Asebu Kwamankese district of central region of Ghana, *Journal of Development and Agricultural Economics*, 4(14), 416-423.
- EVANS T. G., ADAMS A. M., MOHAMMED R., NORRIS A. H. (1999) Demystifying nonparticipation in microcredit: a population-based analysis, *World development*, 27(2), 419-430.
- GUÉRIN I., LAPENU C., DOLIGEZ F. (2009) La microfinance est-elle socialement responsable ? Introduction, *Revue Tiers Monde*, 1(197), 5-16.
- KHOI P., GAN C., NARTEA G., COHEN D. (2013) Formal and Informal Rural Credit in the Mekong River Delta of Vietnam: Interaction and Accessibility, *Journal of Asian Economies*, 26, 1-13.
- LI X., GAN C., HU B. (2011) Accessibility to microcredit by Chinese rural households, *Journal of Asian Economies*, 22, 235-246.
- MOHAMED K. (2003) *Access to Formal and Quasi-formal Credit by Smallholder Farmers and Artisanal Fishermen: A Case of Zanzibar*, Research Report n° 03.6, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota Publishers.
- MORVANT-ROUX S., SERVET J.-M. (2007) De l'exclusion à l'inclusion financière par la microfinance, *Horizons bancaires*, 334, 55-67.
- MPUGA P. (2008) Constraints in Access to and Demand for Rural Credit: Evidence from Uganda, A paper for presentation during the African Economic Conference (AEC) 12-14 November, Tunis, Tunisia.
- NGUYEN C. (2007) *Determinants of credit participation and its impact on household consumption: evidence from rural Vietnam*, Edinburgh, Centre for Economic Reform and Transformation, Heriot Watt University.
- OKURUT F. N. (2006) Access to credit by the poor in South Africa: Evidence from Household Survey Data 1995 and 2000, Stellenbosch economic working papers 13/2006.
- PELLEGRINA L. D. (2011) Microfinance and investment: A comparison with bank and informal lending, *World Development*, 39(6), 882-897.
- PETRICK M. (2005) Empirical measurement of credit rationing in agriculture: A methodological survey, *Agricultural Economics*, 33(2), 191-203.
- PHAM T. T. T., LENSINK R. (2007) Lending policies of informal, formal and semiformal lenders Evidence from Vietnam, *Economics of Transition*, 15(2), 181-209.
- RAVALLION M. (2010) The Developing World's Bulging (but Vulnerable) Middle Class, *World Development*, 38(4), 445-454.
- RIES A., CHAUVIÈRE LE DRIAN G. (2008) Évaluation d'institutions de microfinance en milieu rural à Madagascar, *ExPost*, série Évaluation et capitalisation n° 13 juillet, Agence Française de Développement.
- SAINT-MACARY C., ZELLER M. (2011) Rural credit policy in the mountains of Northern Vietnam: sustainability, outreach and impact, mimeo, Department of rural development theory and policy, University of Hohenheim.
- TANG S., GUAN Z., JIN S. (2010) Formal and Informal Credit Market and Rural Credit Demand in China, Paper selected for presentation at the Agricultural and Applied Economics Association 2010.
- VAESSEN J. (2001) Accessibility of rural credit in Northern Nicaragua: The importance of networks of information and recommendation, *Savings Dev.*, 25(1), 5-31.
- VUONG QUOC D. (2012) Determinants of household access to formal credit in the rural areas of the Mekong Delta, Vietnam, *MPRA*, Paper n° 38202.
- WAMPFLER B., BOUQUET E., RALISON E. (2009) Microfinance et investissement rural : l'expérience de crédit-bail du réseau Cecam de Madagascar, in Rapport 2009 du centre Walras, *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, 255-276.
- WAMPFLER B. (2007) Les besoins de financement de "nouveaux" acteurs économiques, les entrepreneurs ruraux, *BIM* n° 9 octobre.
- ZELLER M., MEYER M. L. (2002) *The triangle of microfinance : financial sustainability, outreach, and impact*, The Johns Hopkins University Press, London.
- ZELLER M. 1994, "Determinants of credit rationing: A study of informal lenders and formal credit groups in Madagascar". *World Development*, 22, 1895-1907.

ANNEXE

Figure A1 : Dendrogramme de la classification mixte

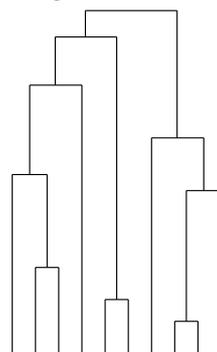


Tableau A1 : Les sept catégories sociales d'Itasy et leurs caractéristiques socioéconomiques

	A	B	C	D	E	F	G	Ensemble
	N=65	N=79	N=34	N=79	N=75	N=94	N=82	N= 508
<i>Variables de Classification</i>								
<i>Quintiles Revenu (%)</i>								
Q1	93.8	0.0	38.2	0.0	30.7	4.3	0.0	19.9
Q2	0.0	100.0	29.4	0.0	4.0	7.4	3.7	20.1
Q3	0.0	0.0	20.6	98.7	21.3	0.0	1.2	20.1
Q4	3.1	0.0	8.8	1.3	16.0	85.1	4.9	20.1
Q5	3.1	0.0	2.9	0.0	28.0	3.2	90.2	19.9
<i>Education Chef (%)</i>								
Illiterate	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.7
Literate	80.0	75.9	0.0	65.8	62.7	77.7	47.6	63.6
Primary completed	20.0	21.5	0.0	21.5	37.3	18.1	18.3	21.1
Secondary completed and more	0.0	2.5	0.0	12.7	0.0	4.3	34.1	8.7
<i>Source Revenu (%)</i>								
Rice farmers	4.6	3.8	11.8	25.3	0.0	52.1	15.9	18.1
Agricultural workers	60.0	26.6	29.4	10.1	0.0	2.1	0.0	15.7
Polyculture farmers	0.0	22.8	29.4	2.5	100.0	6.4	0.0	21.9
Livestock farmers	4.6	13.9	8.8	26.6	0.0	10.6	35.4	15.2
Independents and Non-Agriculture workers	30.8	32.9	20.6	35.4	0.0	28.7	48.8	29.1
<i>Propriété Foncière (%)</i>								
No title	20.0	16.5	8.8	12.7	13.3	10.6	4.9	12.4
Traditional authorization	32.3	26.6	47.1	27.8	42.7	61.7	42.7	40.4
Locally-issued papers	9.2	16.5	8.8	19.0	4.0	6.4	18.3	12.0
Formal title	38.5	40.5	35.3	40.5	40.0	21.3	34.1	35.2
<i>Variables de caractérisation</i>								
Ambohidanerana	16.9	20.3	14.7	20.3	56.0	21.3	20.7	25.0
Anosibe Ifanja	33.8	26.6	26.5	19.0	10.7	40.4	19.5	25.4
Antanetibe	23.1	25.3	47.1	17.7	22.7	24.5	24.4	24.6
Merinaravatra	26.2	27.8	11.8	43.0	10.7	13.8	35.4	25.0
Age Chef	41	43	42	44	42	47	44	44
Cheptel (en Ar)	317186	431340	204185	769991	690183	971767	1062720	694326
Superficie Rizière (en Ha)	0.14	0.21	0.14	0.36	0.39	0.58	0.64	0.38
Sécurité Alimentaire (%)	0.34	0.41	0.31	0.51	0.61	0.70	0.76	0.55
Revenu par tête (en Ar)	164274	209735	234125	298721	377302	386497	834356	377661
Rendement rizière (en tonnes/Ha)	3.5	3.2	3.5	3.3	3.1	3.9	3.6	3.4

Notes : Les caractères gras indiquent le fait que la valeur est significativement élevée dans le groupe comparé au reste de la population. Les caractères en italique indiquent l'inverse quand elle est significativement faible.

Source : Auteurs à partir des données du ROR, 2008.

Tableau A2 : Répartition des ménages selon la demande sur le marché du crédit en Itasy

Demande de crédit			
<i>Pas besoin</i> 22.6%	<i>Besoin</i> 77.4%		
	Accès au marché		
	<i>Pas accès</i> 42.9%		<i>Accès</i> 34.4%
	Raison non accès		Source emprunt
	<i>Insolvabilité</i> 11.4%	<i>Peur</i> 31.5%	<i>Informelle</i> 26%

Source : Auteurs à partir des données du ROR, 2008.

Tableau A3 : Répartition des groupes de ménages selon la demande sur le marché du crédit en Itasy

	Besoin		Accès au marché		Source emprunt		Raison non accès	
	<i>Pas Besoin</i>	<i>Besoin</i>	<i>Pas accès</i>	<i>Accès</i>	<i>Informelle</i>	<i>Formelle</i>	<i>Insolvabilité</i>	<i>Peur</i>
Pauvre	14.6%	85.4%	66.4%	33.6%	84.3%	15.7%	29.7%	70.3%
PP Diversifiés	21.5%	78.5%	58.1%	41.9%	57.7%	42.3%	33.3%	66.7%
PP Polyculteurs	28%	72%	50%	50%	74.1%	25.9%	25.9%	74.1%
PP Riziculteurs	28.7%	71.3%	44.8%	55.2%	73%	27%	20%	80%
PP Eduqués	29.3%	70.7%	41.4%	58.6%	79.4%	20.6%	12.5%	87.5%

Source : Auteurs à partir des données du ROR, 2008.

Tableau A4 : Effets marginaux des estimations

	Demande de Crédit	Participation	Peur d'emprunter	Emprunt Formel
PP Diversifiés	-0.046	0.1245	0.021	0.4703
PP Polyculteurs	-0.1951	0.2651	0.0381	0.5164
PP Riziculteurs	-0.2385	0.2054	0.1775	0.1237
PP Eduqués	-0.0646	0.2043	0.1858	0.009

Source : Auteurs à partir des données du ROR, 2008.

Comment éliminer les problèmes de financement des activités de microcrédit afin d'assurer leur durabilité ?

Sevgi INECI¹

Les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) prévoyaient pour 2015 de réduire de moitié le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Pour commencer, « l'Aide Internationale au Développement » (AID) avait accordé en 2006, 106,5 milliards de dollars aux plus pauvres dont 2 milliards alloués à la microfinance. Selon les estimations de la Banque mondiale le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté devait passer sous la barre des 10% en 2015. Ce recul de la pauvreté permet à la communauté internationale de se rapprocher de son objectif historique visant à mettre fin à la pauvreté à l'horizon 2030 (Banque mondiale, 2015).

Pourtant, selon les notifications des instituts de recherche, cet objectif ne pourra pas être atteint avec les politiques actuelles. D'après les discussions qui se déroulent dans les milieux scientifiques et politiques, il paraît raisonnable de proposer comme solution partielle, d'augmenter le niveau de financement disponible pour la microfinance et d'améliorer la capacité et le fonctionnement des institutions de microfinance. Le Rapport sur le développement humain 2014 (PNUD, 2014) encourage les pays confrontés au problème de sous-emploi à soutenir les activités créatrices d'emplois. Les chiffres récents estiment à 10 000 le nombre des institutions de microfinance dans le monde. Elles possèdent 150 millions de clients dont 84% de femmes. Parallèlement, 66,6 millions de clients font partie de la frange de population la plus pauvre. L'encours de crédits accordés est de 30 milliards de dollars. La croissance annuelle de la microfinance atteint 30%. Comme ces chiffres en attestent, c'est un secteur à très fort potentiel de croissance.

La microfinance, après avoir connu un développement rapide et remarquable, entre dans une phase critique de son développement. Le défi actuel de nombreuses institutions de microfinance est celui de la pérennité. Elles se heurtent à une double difficulté : la première est liée à leur pérennité financière et la seconde à la transparence de leurs opérations, ce qui nécessite une bonne gouvernance.

1. UNE BRÈVE REVUE DE LA LITTÉRATURE

L'origine du microcrédit, tel qu'on le connaît aujourd'hui, repose sur les recherches de Muhammad Yunus (Yunus, 2008), président du Programme économique rural de l'Université de Chittagong, qui avaient pour but de répondre à la question sur la manière de fournir des services bancaires aux personnes à faible revenu vivant dans les zones rurales, et qui ont conduit à la création de la Grameen Bank en 1976. Ce projet de la banque Grameen, qui signifie « rurale » ou « campagne » dans la langue du Bangladesh, a été initié pour réaliser les objectifs suivants : fournir les services bancaires aux gens en situation d'exclusion sociale ; empêcher les personnes à faible revenu d'être exploitées par des prêteurs sur gages ; réduire le chômage par la voie d'accès facile au crédit et encourager les chômeurs pour qu'ils créent leurs propres entreprises, surtout dans les zones rurales.

¹ Université Galatasaray – Istanbul, Département d'économie. ineci.sevgi@gmail.com

La pratique du microcrédit marque les débuts de la microfinance qui, depuis son apparition, fait l'objet de deux approches distinctes même si l'une et l'autre ont en commun le même objectif principal : la réduction de la pauvreté.

La première approche, dite *welfariste*, privilégie la responsabilité sociale des institutions prêteuses de fonds et considère comme prioritaire l'amélioration de la situation économique des pauvres et, bien sûr, leur bien-être. Nommés *welfarists* (Caroll, 1979), ses partisans estiment que les institutions de microfinance (IMF) peuvent être durables grâce aux subventions et aux donations et qu'elles n'ont pas à rechercher l'autosuffisance financière. Ils se sont ainsi montrés « généreux » concernant les subventions et les facilités d'accès aux crédits avec des taux d'intérêt relativement faibles par rapport à ceux du marché. Ils ont été fortement critiqués pour avoir contribué à mener ces institutions à la faillite.

La seconde approche, dite *institutionnaliste*, considère que les IMF doivent être autonomes financièrement si elles veulent être durables. Ses adeptes se concentrent plutôt sur les pratiques institutionnelles et établissent des liens entre le succès des pratiques et les performances des contrats établis par les institutions (Ghatak et Guinane, 1999). On leur reproche d'être trop prudents en ce qui concerne la pérennité financière des institutions de microfinance et de faire de celle-ci leur souci primordial, d'où le recours à des taux d'intérêt assez élevés par rapport à ceux du marché et la pratique de dépôts pour assurer la garantie des crédits accordés.

2. MÉTHODOLOGIE

L'ambition de cette analyse est de concilier ces deux approches, car, pour nous, si l'amélioration de la qualité de vie et également du revenu des pauvres en état d'exclusion est indispensable, ce soutien aux pauvres dépend lui-même de la viabilité financière des institutions qui accordent les crédits.

Cet article identifie les problèmes de financement des activités de microcrédits dans le contexte européen et africain, en recherchant des cas exemplaires (« *cases studies* »), vécus et expérimentés par les bénéficiaires ou les usagers de ces petits fonds. Les données sont collectées à partir des réseaux institutionnels de microfinance qui rassemblent les pratiques des clients et les applications institutionnelles. Le travail se termine par deux analyses SWOT, l'une pour l'Afrique, l'autre pour l'Europe. Nous nous sommes ainsi efforcés d'identifier les entraves à la durabilité des activités de microcrédit dans ces deux continents et de proposer des solutions.

3. LA PAUVRETÉ EN EUROPE ET LA SITUATION DES MICROCRÉDITS

La lutte contre la pauvreté et le soutien aux régions les moins favorisées figurent parmi les objectifs prioritaires de la Communauté Européenne depuis sa fondation. Dans le but de combler les écarts de développement dus aux élargissements successifs, l'Union Européenne a lancé, en 2010, un nouveau projet destiné à lutter contre la pauvreté : « Plateforme Européenne contre la pauvreté » (EAPN, 2011). Il représentait la septième initiative européenne dans le cadre de la Stratégie de l'Europe 2020. Ce grand projet prévoyait une croissance soutenable des pays de l'Union Européenne. L'objectif essentiel de cette « Plateforme » était d'attirer l'attention sur les habitants qui souffrent de l'exclusion sociale et de la pauvreté (Baldwin et Wyplosz, 2015).

La microfinance s'est développée ces dernières années dans la plupart des pays européens ; elle est, en partie, le résultat d'un effort des institutions communautaires pour lutter contre l'exclusion sociale et financière. Il s'agissait de faire face à la montée du chômage, qui dépasse 26 millions de personnes en Europe, et à l'augmentation de la pauvreté qui affecte plus de 16% de la population. Créé en 2003 en France, le Réseau Européen de Microfinance (REM) regroupe aujourd'hui 94 membres originaires de 17 pays. La Commission Européenne, en 2005, a défini le cadre législatif des organisations de microcrédit et des organisations en contact avec les banques. Ces organisations peuvent mener leurs activités et accorder des crédits par l'intermédiaire des banques. Par ailleurs, la Commission Européenne (EMN, 2013) a révisé aussi la définition du microcrédit ; ce dernier correspond à un crédit inférieur à 25 000 euros, destiné au développement de l'auto-entrepreneuriat et des micro-entreprises.

L'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) à l'Union européenne à partir des années 2004 a joué un rôle important dans le développement du secteur de microfinance, car ces pays étaient relativement pauvres et luttaienent contre la précarité et le chômage depuis leur ouverture à l'Occident.

Le volume moyen des prêts se situe autour de 5 100 euros concernant les pays de l'Europe de l'Est et 7 100 euros concernant les pays membres de l'Union européenne (EMN, 2011). Le taux d'intérêt moyen est de 11% et l'échéance moyenne de 35 mois. Le taux d'intérêt varie énormément selon les pays, allant de 4% (France, Belgique) à 30% (Balkans, Roumanie). La marge de rentabilité demeure limitée du fait des taux d'intérêt relativement bas (EMN, 2013 ; Commission Européenne, 2013).

Le soutien au microcrédit au sein de la Communauté se divise en trois phases distinctes. Au cours de la première phase, entre 2000-2007, démarre le premier programme de microcrédit, Multi Annual Program (MAP) mettant en place « des systèmes de garanties pour encourager les banques à prêter des fonds aux Instituts de Microfinance non-bancaires (IMF), car les banques n'avaient pas d'incitations économiques à faire du microcrédit directement » (Gouiffès, 2013, 6). Entre 2007 et 2013, la seconde phase débute par de nouveaux mandats confiés au Fonds Européen d'Investissement (FEI). Une dimension d'insertion sociale en parallèle à la dimension de soutenabilité (et non pas de profitabilité) est mise en application, avec le programme JASMINE (Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe) (Commission européenne, 2013). Ce programme apporte un soutien non financier aux IMF, concernant la formation, l'audit sur la qualité des opérations et sur les bonnes pratiques. Parallèlement, le programme Progress Microfinance visait à pérenniser et à stabiliser les sources de financement disponibles bancaires ou non-bancaires pour les IMF en Europe. L'objectif était de créer un fonds d'investissement de 175 millions d'euros (Commission européenne, 2013). La troisième phase court de 2014 à 2020. Le FEI accorde de l'importance à l'adaptation stratégique à la crise, dans toutes ses dimensions concernant le chômage, l'exclusion, la pauvreté et le développement de l'entrepreneuriat. Ce qui est nouveau dans cette période, c'est la création d'un fonds d'investissement public-privé spécifiquement dédié à la microfinance. Deux axes majeurs ont été retenus pour la période 2014-2020 : en premier lieu, l'assistance technique et le renforcement institutionnel et, en second lieu, la liquidité des IMF (Commission européenne, 2014). Des progrès sont attendus dans les domaines suivants :

1. Par le bais de l'éducation financière, renforcement de la protection de l'emprunteur autrement dit des clients des IMF,
2. Aide à l'élaboration de business-plans avec un suivi client gratuit,
3. Renforcement des soutiens aux fonds propres des IMF pour les mettre à l'abri des chocs conjoncturels,
4. Proposition de création d'une branche microcrédit spécialisée au sein d'une banque classique suivant le modèle espagnol de Microban (Gouiffès, 2013).

De 1950 jusqu'à 1990, l'Union soviétique a marqué le développement économique des anciens pays du bloc socialiste et a joué un rôle déterminant dans leurs échanges extérieurs. 70-75% du chiffre d'affaires du commerce extérieur se réalisait avec les partenaires du bloc. En conséquence, les changements perceptibles à partir de la fin des années 1980 et le rapprochement économique et commercial avec l'Europe de l'Ouest ont déclenché l'ouverture vers l'Occident.

Actuellement les deux tiers des échanges se réalisent avec les économies d'Europe de l'Ouest, en particulier celles des pays membres de l'Union européenne. L'essor du commerce avec ces nouveaux partenaires s'est accompagné de l'apparition de nouvelles formes de coopérations économiques dans les relations commerciales. La participation occidentale à l'économie de ces ex-pays soviétiques a engendré différentes formes de coopération. L'Accord d'association, communément appelé « Accord européen » conclu en 1991, a exercé un effet déterminant sur ce processus d'avancement dans le rapprochement économique (CGAP, 2010a).

L'effet de la crise financière de 2008 a affecté le secteur de la microfinance notamment la capacité de remboursement des crédits par les petits entrepreneurs. La contraction des activités économiques ainsi que la baisse du niveau de la production l'ont perturbé (Banque mondiale, 2013). La réduction des entrées de capitaux en provenance de l'Europe occidentale et de la Russie, correspondant aux transferts de fonds effectués par les travailleurs migrants, a affecté l'équilibre financier du secteur de la microfinance. Vulnérables, les IMF des petits pays de ex-Yougoslavie n'ont pas été en mesure de rembourser leurs engagements et ont enregistré des pertes dans le segment du microcrédit. Cette perte de profit des IMF les a orientées vers les secteurs de la petite et moyenne entreprise. Les entreprises donatrices ont commencé à s'inquiéter et elles ont renoncé au renouvellement des crédits accordés à ces institutions. Pourtant certaines entreprises dans le secteur sanitaire continuaient à les soutenir.

Ces difficultés ont ouvert un nouveau débat sur le redressement des IMF, dans les milieux universitaires et chez les décideurs politiques à la fin de 2009. L'année 2009 apparaît comme un point de retournement dans les évaluations du secteur de la microfinance et par les réformes proposées. Les indicateurs de performances sociaux des clients cibles et les nouvelles mesures pour la gestion des risques, face à la double crise économique et financière, ont été discutés et révisés.

En 2009, le taux de pauvreté s'est accru dans les Balkans et en Europe centrale et orientale alors que ces deux régions sont considérées comme les plus connectées aux économies occidentales.

La crise économique, qui a éclaté aux États-Unis et qui a contaminé immédiatement les marchés européens, a réduit les transferts de fonds des migrants vers les Balkans et les pays de l'Europe de l'Est. Au lendemain de la crise de 2008, beaucoup d'institutions de microcrédit ont été fermées.

Tableau 1 : La situation économique en 2009 dans les Balkans et des pays d'Europe centrale et orientale

Groupes de Pays	Nombre de pays	Population (millions)	PIB par habitant USD	Part de la population en dessous du seuil de pauvreté	Population en dessous du seuil de pauvreté (millions)
Balkans	7	23,1	6 660	17,5%	4,5
Europe centrale et orientale	6	126,5	6 945	25,4%	32,9

Source : Banque mondiale (2009), Rapport sur le développement dans le monde, Washington D.C

Tableau 2 : Services de microfinance par les institutions

Les régions	Nombre d'institutions	Débiteurs (milliers)	Portefeuille total de l'encours USD	Nombre de clients par institution	Solde moyen des dépôts USD	Taux de pénétration
Balkans	40	776	1 921	19 396	2 476	19%
Europe centrale et orientale	3 394	5 387	4 631	1 587	860	17%

Source : CGAP (2010a).

Tableau 3 : Services de microfinance par les institutions

Les régions	Nombre des dépositaires	Dépôts (USD)	Solde moyen des dépôts (USD)	Taux de pénétration
Balkans	1 249	1 721	1 377	31%
Europe centrale et orientale	5 662	5 300	936	18%

Source : CGAP (2010a).

4. LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE ET LA SITUATION DES MICROCRÉDITS

La Grameen Bank, fondée en 1976 par M. Yunus, octroie de petits crédits aux villageois. Le système fonctionne sur la base de la responsabilité conjointe des clients. Loin de se réduire aux microcrédits, ce modèle de financement comprend la formation de groupes qui permettent une surveillance et un contrôle mutuels. Organisés en groupements bénévoles, ces villageois ont du mal à prouver leur solvabilité, puisqu'ils ne possèdent pas de titres de propriété ni de biens pouvant servir de garantie. Ainsi le groupe exerce une pression sur les uns et les autres pour les inciter à rembourser leurs prêts dans les délais voulus. Depuis son apparition, plus de 150 millions de clients dans le monde ont bénéficié des services des institutions de microfinance. Au bout de trente ans, c'est en Asie que les services de microfinance se sont répandus. En Afrique, les résultats sont controversés : pour certains spécialistes, on ne dispose que de peu de preuves solides qui vérifient que la microfinance améliore le niveau de vie des usagers. Deux critiques expliquent cette inquiétude : les ménages sont surendettés et les taux d'intérêts approchent ceux pratiqués par le système bancaire classique. Par ailleurs, une entreprise de survie ou de très petite taille contribue peu à la construction de capacités de production d'une économie.

En Afrique le caractère informel des institutions est le principal souci, car source d'une perte de confiance dans la fiabilité des opérations de microfinance (Cameroun, Ghana, Bénin). Le recours au téléphone mobile pour le transfert des fonds dans les régions dépourvues de banques explique le taux d'intérêt supérieur à celui du marché.

4.1 Problèmes institutionnels

Le défi actuel, auquel de nombreuses institutions de microfinance sont confrontées, est celui de leur pérennité. Pour l'assurer, les IMF se heurtent à deux obstacles : le premier est celui de la pérennité financière et le second, la mise en œuvre de la transparence qui nécessite une bonne gouvernance (Rosenberg, 2010).

Le thème de la « *Good Governance* » existe depuis le début des années 1990. En se propageant, il apporte les concepts de transparence, d'équité et de justice. Désormais pour qu'une opération de microfinance atteigne son objectif, il faut que tous les participants, directs ou indirects (salariés, dirigeants, clients,

baillleurs, actionnaires et partenaires) respectent simultanément les cadres juridiques existants (CGAP, 2006). Les enseignements tirés de ces premières expériences indiquent qu'au début des années 1990, le défi principal était le manque de coordination et de contrôle des établissements de crédits. Ceci étant, il serait indéniable de les placer sous-contrôle de la Banque centrale du pays.

Ainsi en 1996, une initiative autrichienne avait lancé en Ouganda un projet de mise en place d'un système de régulation pour le secteur de la microfinance ; elle visait à fournir une série d'informations professionnelles aux dirigeants de la Banque Centrale de l'Ouganda sur le fonctionnement du système de microfinance, parallèlement, l'établissement de critères d'évaluation au sein des IMF avait été prévu. Pourtant les efforts menés dans le cadre de cette initiative n'ont pas été couronnés de succès. Malgré l'échec de ce projet, la Banque mondiale a maintenu une assistance technique aux IMF. Plus récemment, une autre initiative provenant d'Allemagne, par l'intermédiaire de l'Agence GTZ (Agence allemande de coopération technique), a apporté à la Banque Centrale de l'Ouganda, une assistance technique. Le manque de volonté d'établir d'un système de régulation pour les ONG a persisté. Cela s'explique par le refus des ONG de se placer sous le contrôle de la Banque centrale.

Par ailleurs, le projet PARMEC (Projet d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit) avait été ratifié par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau. Après l'échec de l'instauration d'un contrôle en Ouganda, il est apparu nécessaire de créer un effet de synergie et de rassembler ces pays autour d'un même projet pour résoudre les problèmes communs. Conventionnellement, la régulation implique de disposer d'une série d'informations importantes destinées à être diffusées au bureau d'information central du crédit : enregistrement des institutions autorisées ; divulgation et contrôle des propriétés ; publication de rapports financiers ; normes de contenu et de présentation des déclarations ; standards comptables et audits ; publication transparente des taux d'intérêts pour les consommateurs ; audits externes ; soumission des noms des emprunteurs et de l'état de leurs prêts, de leur échéance et de leurs montants. Au nom de la transparence des opérations, toute intervention ou prise de position du gouvernement sur certains de ces aspects ou sur la conduite de ces institutions ne serait pas acceptable.

4.2 Problème de transparence financière en Afrique

Pour résoudre ce problème, un projet ambitieux, financé par l'Union européenne et par l'Agence Française de Développement sur la période 2010-2012, prévoyait d'assurer la pérennité de la finance inclusive dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal) par des systèmes de gestion interne appropriés et capables de mesurer leur performance tout en se comparant aux normes sectorielles. Comme son guide l'indique, ce projet visait à soutenir l'émergence d'un secteur financier inclusif par les facilités d'accès durable aux services financiers pour les populations les plus pauvres. Dans le but de tirer les enseignements du projet et de synthétiser les meilleures pratiques régionales ce guide a été coordonné par PlaNet Finance (Geslain, 2010) en collaboration avec une équipe de rédaction et des consultations régionales.

4.3 Les problèmes persistants à éliminer pour la pérennité des activités de microcrédits

Selon les indications données par la Fondation Grameen, 1% seulement des IMF sont financièrement viables et 2% sont réglementées, structurées et ont atteint un niveau de maturité convenable. Les dix premières IMF représentent 25% des encours totaux de crédit. De même 8% des IMF sont rentables. En revanche, 20% se trouvent à la limite de l'autosuffisance financière, souffrent du manque de capital, de systèmes d'information abouti et d'employés qualifiés. 70% sont régionales ou sectorisées (CERISE-IRAM, 2005)².

Concernant les besoins en ressources financières, les besoins couverts par rapport à la demande potentielle (300 milliards USD) ne sont que de 10% (CGAP, 2010b ; Grameen Foundation, 2014). Ces 30 milliards de dollars d'encours de crédits représentant 10% de la demande potentielle correspondent à 45% de dépôts (ressources financières locales provenant des micro-entrepreneurs eux-mêmes), 19% de dette nationale, 16% de dette étrangère et 20% de ressources diverses (Grameen Fondation, 2014).

² CERISE : Comité d'échanges de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne-crédit ; IRAM : Institut de recherche et d'applications des méthodes de développement.

4.4 Analyse SWOT-FFOM (Strengths-Weakness-Opportunities-Threats)

Tableau 4 : Analyse SWOT - Union européenne

FORCES	OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un réseau européen de microfinance • Présence de bailleurs de fond engagés pour la microfinance • Existence d'experts qualifiés • Institutions de concertations au sein de l'UE (EMN, BEI, FEI, JASMINE, CGGAP, FSE, FEDER) • Conscience acquise pour l'établissement d'un Business-Plan par les emprunteurs des crédits • Pratiques ou applications standards • Existence de nombreuses institutions financières non gouvernementales • Existence des sociétés donatrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande importante des services financiers par les clients • Intérêt des gouvernements pour le développement du secteur • Niveau de supervision réglementé • Existence des forums de microcrédit pour le faire connaître à un large public • L'intérêt grandissant vers les microcrédits au sein de l'Europe centrale et orientale • Existence des cadres spécialistes • Assistance technique financière • Organisations de rencontres dans les milieux académiques et administratifs.
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre inégal d'institutions entre l'Europe occidentale et orientale • Faibles ressources financières des institutions de microfinance • Le niveau des taux d'intérêt relativement élevé par rapport aux taux de marché • Manque de procédures standards pour évaluer des dossiers des clients, candidats à la microfinance • Faible création de produits et services nouveaux • Faibles mesures prises pour la protection de l'environnement lors de la réalisation d'actions en microfinance 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de standard dans la procédure de dépôt perçu sur les crédits encourus • Manque d'évaluation standard concernant le niveau d'éducation des clients • Orientation et assistance technique hétérogène • Manque de lien entre assistance technique et intérêt professionnel des clients • Difficultés de supervision des ONG • Difficultés de supervisions de l'usage des fonds bénévoles • Difficultés de supervision des pratiques frauduleuses.

Tableau 5 : Analyse SWOT - Afrique

FORCES	OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de bailleurs de fonds engagés pour la microfinance • Existence de cadre de concertations • Existence d'un noyau international et national • Présence des fonds bénévoles créée par certaines entreprises internationales • Bonne collaboration avec les autorités de tutelle et de supervision 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande importante de services financiers par la population • Économie faiblement bancarisée • Niveau de supervision en progrès • Intérêt des gouvernements dans l'essor du secteur • Efforts pour la mise en place d'un cadre légal et réglementaire • Intérêt croissant des bailleurs de fonds pour le secteur de la microfinance • Potentiel de développement de nouveaux produits financiers (mobile banking, Crédit filière...)
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de stratégies nationales de microfinance • Loi sur les Instituts de Microfinance non encore promulguée • Distribution hétérogène ou non équitable des services financiers • Concentration désorganisée des services financiers • Présence des secteurs informels • Faible niveau d'assistance technique • Faible capacité institutionnelle • Manque de réseaux d'information pouvant informer les bénéficiaires de crédit • Manque d'outils générateurs de solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts et divergence de stratégies entre les bailleurs • Faible capacité des experts • Mauvaise gestion de portefeuille • Faible niveau de réalisation de bonne pratique de la microfinance • Difficile coordination des activités de microcrédit • Manque de conscience pour la protection de l'environnement • Instabilité politique accrue

Source : Auteur.

CONCLUSION

La pérennité des institutions de microfinance est indispensable pour la survie des activités de ceux qui bénéficient de leurs concours, de même la pérennité des activités chez les utilisateurs de crédits est indispensable pour garantir l'existence de ces institutions.

Le défi actuel de nombreuses institutions de microfinance, en Europe ou en Afrique, est d'assurer leur pérennité financière et de veiller à la transparence des opérations. Dans le contexte européen, les milieux académiques et professionnels ont souligné le faible ratio de rentabilité par rapport aux crédits alloués et aux gains nets perçus ainsi que le faible niveau de création d'emplois, à cause de la consolidation de l'auto-emploi.

Dans le contexte africain, en deux décennies, la microfinance est devenue le moteur de l'économie. À partir des enseignements tirés de l'expérience d'une multitude de projets mis en œuvre en Afrique, trois obstacles principaux à la pérennité des opérations ont été identifiés : en premier lieu, l'incapacité des institutions financières à assurer des services de détail satisfaisants, en second lieu, l'extension des établissements de crédit pour les pauvres en zones rurales et, en troisième lieu, l'insuffisance d'infrastructures institutionnelles tels que des services comptables, d'information technologiques ou des centres de formation aux techniques financières.

Par ailleurs, demeure le problème d'accès à l'énergie, celui de la transparence de la gouvernance, la faible contribution à la création de nouvelles activités ou de produits de qualité pour un accès à des marchés plus importants. À propos de l'accès à l'énergie électrique il serait utile de favoriser, via le microcrédit, des projets utilisateurs d'énergies renouvelables ou de promouvoir l'assistance technique pour l'usage de bio digesteurs par les entreprises locales.

BIBLIOGRAPHIE

- BALDWIN R., WYPLOSZ C (2015) *The Economics of European Integration*, fifth edition, McGraw-Hill Education.
- BANQUE MONDIALE (2015) *Ending Extreme Poverty and Sharing Prosperity: Progress and Policy*, Policy Research Note n° 3, 4 octobre, Washington D. C, World Bank.
<http://www.worldbank.org/en/research/brief/policy-research-note-03-ending-extreme-poverty-and-sharing-prosperity-progress-and-policies>
- BANQUE MONDIALE (2013) *Emplois, Rapport sur le développement dans le monde*, Washington D.C, World Bank
http://siteresources.worldbank.org/EXTNWDR2013/Resources/8258024-1320950747192/8260293-1322665883147/Overview_French.pdf
- BANQUE MONDIALE (2009) *Repenser la géographie économique, Rapport sur le développement dans le monde*, Washington D.C, World Bank.
- CARROLL A.B., (1979) Three Dimensional Conceptual Model of Corporate Social Performance, *Academy of Management Review*, 4, 497-505.
- CERISE-IRAM (2005) *Guide opérationnel d'analyse de la gouvernance d'une institution de microfinance*, Groupe Iram, Paris.
http://www.iram-fr.org/capitalisation-resultat.php?produit=general&id_domaine=3&id_ssdm=12
- CGAP (2011) *Afrique Subsaharienne 2010 benchmarking et analyse du secteur de la microfinance*, Rapport du Microfinance Information Exchange (MIX) et du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), Avril 2011.
<http://www.cgap.org/sites/default/files/CGAP-MIX-Sub-Saharan-Africa-Microfinance-Analysis-and-Benchmarking-Report-2010-Apr-2011-French.pdf>
- CGAP (2010a) *Eastern Europe and Central Asia Microfinance Analysis and Benchmarking Report*, Rapport du Microfinance Information Exchange (MIX) et du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), March 2010.
<http://www.cgap.org/publications/cgap-mix-2010-eastern-europe-and-central-asia-microfinance-analysis-and-benchmarking>
- CGAP (2010b) *Global Financial Inclusion*, McKinsey Company Publisher, New York.
- CGAP (2006) *Good Practice Guidelines for Funders of Microfinance*, Washington D.C.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2013) *Evaluation of the Jasmin Technical Assistance Pilot Phase*, Final Report.
http://ec.europa.eu/regional_policy/index_en.cfm
- EAPN (European Antipoverty Network) (2011) *La stratégie Europe 2020*, Note d'information d'EAPN, juin, Bruxelles.
- EMN (European Microfinance Network) (2013) *The Role of Microfinance and Entrepreneurship During the Next EU Budgetary Period 2014-2020, Policy Note*, novembre, European Commission, Brussels.
- EMN (European Microfinance Network) (2011) *Microfinance in Europe and its Outreach to Target Groups*, Research Paper, April. www.european-microfinance.org

- GESLAIN P. (2010) Microfinance and Acces to Energy: Major Opportunities for Sustainable Development, *Newsletter*, n° 6. https://ec.europa.eu/energy/intelligent/projects/sites/iee-projects/files/projects/documents/rendev_newsletter_6.pdf
- GHATAK M., GUINNANE T. W (1999) The Economics of Lending with joint liability: Theory and Practice, *Journal of Development Economics*, 60(1), 195-228.
- GOUIFFÈS C. (2013) Microfinance en Europe : réalités et enjeux face à la crise, Conférence du 27 mars. <http://www.clubmicrofinanceparis.org/?events=%C2%AB-microfinance-en-europe-realites-et-enjeux-face-a-la-crise%C2%BB>
- GRAMEEN FOUNDATION (2014) *Global Report on Poverty Measurement with the Progress out of Poverty Index*, Grameen Foundation.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2014) *Pérenniser le progrès humain, Rapport sur le développement humain*, New York.
- ROSENBERG R. (2010) *Does Microcredits Really Help Poor People ? CGAP Focus Notes, 59, Washington D.C, CGAP.*
- YUNUS M. (2008) *Vers un nouveau capitalisme*, Paris, Le livre de poche.

Retour aux valeurs de la microfinance

Marie-Françoise DELAITE¹

Aujourd'hui, nombreux parmi les opérateurs financiers sont ceux qui souhaitent retourner aux valeurs originelles de la microfinance. Ils veulent redécouvrir les principes fondateurs de cette activité afin de ne pas faire un usage abusif de ce mode de financement destiné au départ à combattre la misère.

À ses débuts, la microfinance a une seule finalité : satisfaire les besoins d'une population très pauvre, dans une tout autre logique que la charité, mais avec des considérations éthiques et sociales qui n'existent pas dans la finance traditionnelle (Allemand, 2011). En particulier, elle avait pour objectif de réduire très rapidement la souffrance des populations vulnérables et de permettre un développement local qui ne dépend pas des politiques macroéconomiques de type « *top-down* ». Malgré leurs spécificités culturelles, historiques, statutaires, les orientations des institutions de microfinance (IMF) étaient basées sur des valeurs communes : la solidarité, la confiance, et la proximité géographique avec les clients.

L'objectif de cet article est de mettre en évidence les trois valeurs fondatrices de la microfinance : le refus d'une logique caritative, l'adoption d'une logique sociale et solidaire et le rejet d'un capitalisme actionnarial.

1. LE REFUS D'UNE LOGIQUE CARITATIVE

La microfinance moderne s'est développée récemment sous l'impulsion de la Grameen Bank, une institution financière d'un nouveau type, créée par Muhammad Yunus en 1976 au Bangladesh. Toutefois, les idées de base de la microfinance ont déjà été formulées dans des périodes bien antérieures. Ainsi l'idée d'accorder des crédits spécifiques aux indigents pour les protéger contre les risques du prêt usuraire ou de la détresse existait déjà au XV^{ème} siècle avec la création des Monts de piété par les Franciscains. En 1462, à Pérouse en Italie, un moine récollet italien Barnabé de Terni crée le premier Mont de piété dont le mode de fonctionnement s'appuie sur le prêt sur gage à faible intérêt. Il cherche à faire accepter des formes de crédit distinctes du don. Il souhaite montrer « qu'un prêt peut aider à se préserver et à se relever de la pauvreté, alors qu'une fois tombé dans la pauvreté, il est beaucoup plus difficile de se réinsérer » (Attuel-Mendès, 226). Il est le premier à promouvoir une forme d'assistance autre que la charité. Cette idée est conforme aux principes de la microfinance contemporaine basés sur l'initiative individuelle, sur la volonté des pauvres de gérer leur argent, d'entreprendre une activité et d'assumer le remboursement de leur prêt (Boyé et *al.*, 2009).

Que ce soit la micro-assurance, le microcrédit ou le transfert d'argent, le service est fourni moyennant un taux d'intérêt ou le versement d'une mensualité (Allemand, 2011). Imposer des taux d'intérêt, même bas, permet de « responsabiliser » les bénéficiaires des prêts. En outre, les personnes financièrement fragiles

¹ Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN (CNRS, UMR 7234). delait@univ-paris13.fr

doivent admettre qu'ils sont responsables de leurs propres décisions, et accepter de rembourser leurs emprunts dans les délais prévus (Pérès, 2013).

Les comptes d'épargne proposés par les IMF, quant à eux, sont censés aider les pauvres à se donner un objectif et à surmonter des problèmes « de contrôle de soi ». Notons à ce propos, qu'épargner chaque semaine ou chaque mois est moins désirable pour les populations précarisées que pour les personnes aisées, car leurs objectifs sont généralement très lointains, et parce qu'elles savent que de nombreuses tentations pourront venir les en détourner (Banerjee et Duflo, 2012). Ces dernières sont généralement la manifestation de besoins compulsifs (elles peuvent concerner des biens de consommation tels que le sucre, les aliments gras, les cigarettes) (Banerjee et Duflo, 2012).

Comme le souligne le pape Benoît XVI dans son encyclique *Caritas in Veritate* (2009, n° 65), les formes de finance qui ont pour but de réaliser des projets en faveur du développement sont des expériences intéressantes qu'il convient d'encourager, en faisant appel « à la responsabilité même de l'épargnant ».

Comme le rappelle le Prix Nobel Hayek dans *The Constitution of Liberty* c'est parce que l'être humain est libre qu'il est bien responsable des conséquences de son action. La liberté et la responsabilité ne peuvent pas être séparées (Hayek, 1960). C'est reconnaître la liberté de l'individu que de considérer qu'il est responsable de ses actes, même s'il n'est pas totalement maître de leurs conséquences (Salin, 2000).

Pour Maria Nowak (2005), appliquer un taux d'intérêt répond à la double préoccupation de couvrir les frais, mais aussi de rendre sa dignité au pauvre en le considérant comme un porteur de projet. Notons cependant que les indigents n'ont pas tous la capacité d'être entrepreneur.

Selon Muhammad Yunus, Prix Nobel de la paix, le microcrédit ne s'inscrit pas dans une logique de don. Plusieurs citations éclairent sa conviction profonde : « La charité n'est pas toujours la réponse ». (2008, 190). « L'aumône encourage davantage la dépendance que l'autonomie et la confiance » (2008, 191). « Même quand ils ont d'excellentes intentions et sont bien conçus, les programmes caritatifs ne laissent guère de capacités d'initiative à ceux qui en bénéficient. Les pauvres qui dépendent de telles aides ne se sentent pas incités à se débrouiller seuls » (2010, 46).

En accordant des prêts de faible montant, les IMF peuvent contribuer à lutter contre la précarité et la pauvreté qui est définie par Sen comme une privation de capacités (Sen, 2003). Ces dernières comprennent trois éléments : la potentialité non encore réalisée, la réalisation effective et l'autorisation d'accomplir quelque chose. En octroyant des très petits prêts à des personnes financièrement fragiles, les IMF peuvent transformer des potentialités en réalisations effectives. En donnant à leurs clients des moyens accrus pour bien gérer leur argent et faire face aux imprévus, les IMF peuvent les inciter à entreprendre des actions qui favoriseront leur développement personnel (Poirot et Delaite, 2015). Elles contribuent ainsi à accroître leur autonomie, leur liberté et leur créativité.

Même si depuis ses débuts la microfinance vise à sortir d'une approche caritative du traitement de la misère, il n'en demeure pas moins que des donations publiques et privées ont été souvent utiles, à l'origine, pour la mise en place et le bon fonctionnement des IMF.

Sur tous ces points, la microfinance semble adopter les principes de l'idéologie libérale : liberté, initiative individuelle, responsabilité.

Or, ignorer qu'un prêt implique une dette est une erreur. En effet, les crédits aux indigents peuvent les appauvrir si ces derniers n'ont pas les moyens de les rembourser. Un ouvrage collectif met en évidence les conséquences néfastes de la microfinance : « Alors que la microfinance peut améliorer les flux de trésorerie des ménages et leur gestion, elle peut également conduire à la vulnérabilité financière, à l'addiction au crédit et au piège de la dette » (Guérin et *al.*, 2014, 3). Souvent il est préférable de faire des dons même petits, pour vaincre la très grande pauvreté. À ce propos, Benoît XVI précise que l'Homme est fait pour le don. Il rappelle que la logique de la gratuité et le principe du don trouvent leur place dans la vie économique. Seule la charité, à condition qu'elle soit éclairée par la Vérité, c'est à dire par la raison et par la foi, permettra un développement humain intégral et authentique (*Caritas in Veritate*, n° 9). Le pape ajoute « Si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le principe de gratuité comme expression de la fraternité » (*Caritas in Veritate*, n° 34, 65).

Il ressort de tout ceci que la microfinance, à ses origines, n'a pas un caractère caritatif mais s'appuie sur des valeurs de responsabilité, liberté, et initiative individuelle. Dès lors, la question qui se pose est de savoir si elle s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

2. ENTRE LA CHARITÉ ET LE PROFIT COMME BUT ULTIME : L'IDÉE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans les années 1960 et 1970, des banques publiques de financement sont apparues dans nombre de pays du Sud. Mais ces initiatives connaissent rapidement de nombreuses difficultés. Ces banques sont mal gérées, réalisent des pertes de plus en plus importantes et ont dû être recapitalisées à plusieurs reprises (Boyé et *al.*, 2009). Elles furent donc progressivement démantelées dans le cadre d'une politique de réduction des dépenses publiques. Les banques privées, quant à elles, ne souhaitent pas être au service d'une population extrêmement pauvre et présentant des risques. Elles voulaient couvrir leurs frais et s'assurer une marge suffisante.

Les premières expériences en matière de microfinance ont donc permis de suppléer le vide laissé par ces deux types de banques. En cela, comme le rappelle Sylvain Allemand, elles s'inscrivaient dans le champ de ce qu'il est convenu de nommer « l'économie sociale et solidaire » (ESS) (Allemand, 2011).

Une première approche de l'ESS, renvoie à la notion de tiers secteur (Jany-Catrice, 2013, 40) : « L'ESS aurait un rôle réparateur (de ce qui ne serait plus pris en charge par l'État) ou de substitut (de ce qui ne serait pas encore pris en charge par le marché lucratif. » Force est de constater qu'à ses débuts, la microfinance à forte vocation sociale s'inscrit dans ce tiers secteur qui exclut le profit en tant que but ultime.

Une deuxième approche de l'ESS est celle qui se réfère au statut (Jany-Catrice, 2013) : l'ESS est un ensemble d'organisations qui ont en commun un statut différent de celui des sociétés commerciales. Notons que ce dernier peut entraîner le risque d'une dérive menant l'IMF à ignorer sa mission sociale pour ne plus chercher qu'à maximiser son profit au bénéfice des apporteurs de capitaux. Ceux-ci peuvent en effet transformer ou affaiblir la vocation sociale de l'IMF en l'encourageant à servir des clients essentiellement urbains et moins pauvres et à améliorer la rentabilité de ses opérations de crédit en augmentant à la fois les taux d'intérêt et le montant moyen des crédits.

Il est clair qu'à ses origines la microfinance était un domaine exclusivement réservé aux structures de l'ESS (Organisations non gouvernementales (ONG), coopératives d'épargne et de crédit). Alors que les banques commerciales trouvaient souvent leurs sources de financement en recourant au marché, l'originalité des IMF à leurs débuts consistait en la mobilisation de ressources mixtes : donations de bailleurs de fonds publics (gouvernements de pays donateurs, institutions financières internationales) ou privés (fondations). Le statut des entreprises du *social business*, tel que le définit Yunus en 2008, est celui de la société par action. Toutefois, à la différence des organisations à statut capitaliste classique, ces sociétés ont des objectifs sociaux. En fait, Yunus distingue deux types de *social business*. Le *social business* de type 1 n'a pas de pertes de façon à être pérenne et ne verse pas de dividendes. Il appartient à des apporteurs de capitaux qui refusent une rémunération financière et qui souhaitent réduire la misère et l'injustice sociale. Le *social business* de type 2 fonctionne selon le modèle traditionnel (c'est-à-dire cherche à accroître le profit) mais est détenu par des indigents. « Dans ce cas, l'avantage social découle du fait que les dividendes de l'entreprise bénéficieront aux pauvres, les aidant de ce fait à lutter contre la pauvreté et même à y échapper » (Yunus, 2008, 62). La Grameen Bank qui appartenait aux personnes vulnérables (ses déposants ou ses clients) est un exemple de ce type d'organisation (Yunus, 2010).

À l'inverse des banques classiques, la Grameen Bank a permis une solidarité entre emprunteurs grâce à la mise en place du crédit solidaire. Son fonctionnement est simple : pour compenser l'absence de garantie matérielle, les pauvres doivent se constituer en groupes de cinq personnes et se porter « caution solidaire » (Boyé et *al.*, 2009). Malgré ses limites, ce type de crédit semblait répondre à la logique de l'économie sociale et solidaire.

Le fait que les IMF aient une activité lucrative ou pas, ou bien qu'elles revêtent l'une ou l'autre des formes juridiques est secondaire par rapport au fait de considérer le profit comme un moyen d'atteindre des objectifs humains et sociaux. Comme l'écrit également Benoît XVI dans son encyclique *Caritas in veritate* (2009, n° 21, 42) : « La visée exclusive du profit, s'il est produit de façon mauvaise ou s'il n'a pas le bien commun pour but ultime, risque de détruire la richesse et d'engendrer la pauvreté. »

À ce stade d'évolution, la microfinance semblait s'inscrire dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Mais, fondamentalement, les institutions de microfinance à leurs débuts se comportaient-elles en acteurs socialement responsables ? Quelles étaient leurs particularités par rapport aux banques commerciales ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

3. LE REJET D'UN CAPITALISME ACTIONNARIAL

Les IMF se distinguent des banques actionnariales classiques à plusieurs niveaux.

Par opposition à la banque actionnariale orientée vers la maximisation du profit, les IMF répondent à des objectifs sociaux et s'appuient sur des logiques solidaires. Elles ne fonctionnent pas selon le modèle actionnarial caractérisé principalement par la satisfaction des actionnaires et la restitution du « cash » en leur faveur exclusive (distribution des dividendes et rachat d'actions). Elles ne participent pas à la logique du capitalisme telle que la définit le prix Nobel Friedman. Celui-ci affirmait en 1962 que l'entreprise capitaliste n'a pas d'autre responsabilité sociale que celle de générer des profits. « Dans une économie libre, le business n'a qu'une responsabilité sociale, et une seule : utiliser ses ressources et s'engager dans des activités destinées à accroître ses profits, et cela aussi longtemps qu'il pratique une concurrence ouverte et libre, sans tromperie ni fraude » (Friedman, 1962, 169). Dans une IMF, par contre, l'absence d'actionnaires réduit les exigences de rentabilité. En outre, les objectifs sociaux et les logiques solidaires y sont prioritaires.

Les IMF se distinguent des banques classiques par le faible montant de leurs opérations (microcrédits, micro-épargne, micro-assurance) et par leurs services de proximité. En outre, elles ne demandent pas des garanties matérielles traditionnelles mais des formes de garanties alternatives (garanties physiques classiques souples, épargne obligatoire, garantie de moralité de l'emprunteur) plus adaptées aux populations vulnérables (Boyé et *al.*, 2009).

À la différence des banques classiques dont les clients sollicitent des prêts, elles vont vers leur cible potentielle pour proposer des financements.

Les banques se distinguent des IMF par le fait qu'elles sont seules à avoir un pouvoir de création monétaire. En fournissant des moyens de paiement et en octroyant des crédits, elles sont au cœur du système de paiement. Elles peuvent transmettre une information crédible sur les emprunteurs (Leland et Pyle, 1977) et elles ont la capacité de transformer les dépôts à court terme en prêts à long terme (Diamond et Dybvig, 1977). Elles ont pour mission de gérer des risques (risque de liquidité, risque de transformations d'échéances, risque de marché...) et sont devenues des intermédiaires de marché et des prestataires de services. Du fait de leurs fonctions économiques et de leur manque de transparence, elles sont très réglementées et ont l'obligation de rendre des comptes, non seulement aux autorités de régulation mais également à la société (Scialom, 2013).

Le microcrédit ne peut pas être considéré comme un prêt classique : les procédures de distribution doivent être personnalisées et ne peuvent être normalisées. En 2008, Muhammad Yunus estime qu'il convient de respecter les spécificités du secteur de la microfinance (souplesse administrative, services de proximité, vocation sociale...). Pour lui, les banques traditionnelles peuvent gérer des programmes de microcrédit à la condition qu'elles disposent de ressources humaines spécifiques, qu'elles mettent en œuvre des procédures adaptées, ainsi qu'elles adoptent un management approprié. Il ne s'oppose pas à ce que les banques traditionnelles effectuent des opérations de microfinance mais il leur suggère d'avoir « une gestion totalement distincte du reste de leurs activités, ou du moins une division séparée disposant de sa propre équipe » (Yunus, 2008, 130).

Pour révéler son potentiel, l'opération de microcrédit doit être complétée par un accompagnement qui doit permettre de diminuer les problèmes d'accès et d'usage que rencontrent les populations précarisées lorsqu'elles sont en relation avec des banques classiques (Gloukoviezoff et *al.*, 2013).

L'originalité des opérations de microcrédit par rapport aux prêts traditionnels est d'associer une finalité sociale à un objectif économique. Le microcrédit comme la finance sociale entraîne un processus d'accumulation en remplaçant le circuit « revenu faible - faible investissement - revenu faible » par le circuit vertueux « revenu faible - crédit - investissement - revenu supplémentaire - épargne supplémentaire - investissement supplémentaire - revenu supplémentaire » (Artis, 2011).

Considérer le microcrédit comme un produit bancaire conduirait à reproduire les mécanismes du prêt classique qui ont engendré les difficultés d'accès et d'usage des pauvres.

Que les IMF soient à l'origine aussi différentes des banques commerciales ne les ont pas empêché de se rapprocher d'elles. Elles ont longtemps coexisté près de la finance traditionnelle (Lelart, 2002). Il est clair que le processus de globalisation financière a renforcé les liens entre le monde bancaire et les institutions de microfinance.

CONCLUSION

Le processus de commercialisation de la microfinance constitue une menace pour l'avenir des IMF traditionnelles. Michel Servet, n'hésite pas, dans son dernier livre, à le rappeler. Une citation éclaire sa conviction profonde : « Lorsque l'on confronte les premières initiatives menées par des ONG d'un côté et les actuelles banques de microcrédit cotées en bourse ou les microfinancières empruntant sur des marchés internationaux de capitaux de l'autre, on est tenté de penser que s'est opérée une déviation des projets développementalistes initiaux » (Servet, 2015, 13).

Force est de constater qu'un grand nombre d'IMF se sont éloignées de leurs principes fondateurs. La logique de solidarité qui anime les institutions de microfinance classiques semble être remise en cause, voire rendue incertaine, dans ce monde globalisé caractérisé par les forces du capitalisme financier (Mayoukou, 2015).

Or, il est nécessaire qu'elles conservent leurs spécificités pour s'insérer dans le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est la condition pour que la microfinance constitue un instrument de lutte contre la misère et l'injustice sociale.

La question centrale qui se pose est de savoir comment on peut recourir à des ressources mixtes (ressources publiques, privées, bénévolat) en faveur des IMF lorsque celles-ci auront besoin, à l'avenir, de fonds plus importants (Gloukoviezoff et al., 2013).

On peut se demander également si le processus de globalisation financière, qui se traduit par l'apparition d'un nouveau type de microfinance, ne va pas favoriser une tendance à l'uniformisation des IMF, avec une forme dominante, c'est-à-dire un modèle commercial privilégiant les sociétés à statut capitaliste classique au détriment des organisations de l'économie sociale et solidaire. Les institutions de microfinance constitueraient ainsi une « nouvelle catégorie d'actifs financiers » pour les marchés de capitaux. Les conséquences néfastes du processus de commercialisation des IMF pourraient, à terme, conduire à une situation identique à celle des *subprimes* (Delaite, 2015, 163-164).

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEMAND S. (2011) *La microfinance : la fin de l'exclusion ?*, Paris, Ellipses.
- ARTIS A. (2011) *La finance solidaire, un système de relations de financement*, Thèse de Doctorat de l'Université de Grenoble.
- ATTUEL-MENDÈS L. (2011) Microcrédit et religion : complémentarité ou incompatibilité, in D. Bachet et al. (dir) *L'autre finance. Existe-t-il des alternatives à la banque capitaliste ?* Paris, Éditions du Croquant, 223-244.
- BANERJEE A., DUFLO E. (2012) *Repenser la pauvreté*, Paris, Éditions du Seuil.
- BENOÎT XVI (2009) Lettre encyclique *Caritas in Veritate. L'amour dans la vérité*, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, Paris.
- BOYÉ S., HADDENBERG J., POURSAT C. (2009) *Le guide de la microfinance*, Paris, Eyrolles.
- DELAITE M.-F. (2015) Banques et responsabilités, *Revue marocaine de contrôle de gestion*, numéro special Éthique, entrepreneuriat et développement, 149-170.
- DIAMOND D., DYBVIK P. (1983), Bank Runs, Deposit Insurance and Liquidity, *Journal of Political Economy*, 91(3), 401-419.
- FRIEDMAN M (1962) *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press.
- GLOUKOVIEZOFF G., REBIÈRE N. (2013) *Microcrédit contre pauvreté. Des prêts entre solidarité et marché*, Paris, Les Éditions de l'Atelier.
- GUÉRIN I., MORVANT-ROUX S., VILLARREAL M. (2014) *Microfinance, Debt and Over-Indebtedness, Juggling with Money*, Editions Londres, Routledge, 316 pages.
- HAYEK F. (1960) *The constitution of liberty*, Londres, Routledge et Kegan Paul (trad.fr. de Raoul Audouin, et Jacques Garello, *La constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1993).
- JANY-CATRICE F. (2013) Les trois définitions de l'économie sociale et solidaire, *Alternatives économiques poche*, n° 63 bis, octobre, 39-41.
- LELAND H., PYLE D. (1977) Informational Asymetries, Financial Structure and Financial Intermediation, *Journal of Finance*, vol. 32, n° 2, 371-387.
- LELART M. (2002) L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers, *Mondes en Développement*, Tome 30, n° 119, 9-19.
- MAYOUKOU C. (2015) Les banques multinationales et l'offre de services en microfinance : peut-on encore parler d'éthique financière ? Une analyse par le paradigme "OLI" revisité, *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n° 30, 87-98.
- NOWAK M. (2010) *On ne prête (pas) qu'aux riches. La révolution du microcrédit*, Paris, Lattès.
- PÈRÈS R. (2013) *Thèmes de culture générale. Économie, politique et social*, Paris, Vuibert.

- POIROT J., DELAITE M.-F. (2015) Finance éthique et développement durable : une approche par les capacités, *Revue marocaine de contrôle de gestion*, numéro special Éthique, entrepreneuriat et développement, 211-230.
- SALIN P. (2000) *Libéralisme*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- SCIALOM L. (2013) *Économie bancaire*, Paris, La Découverte.
- SEN A. (2003) *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 126 pages.
- SERVET J.M. (2015) *La vraie révolution du microcrédit*, Paris, Odile Jacob.
- YUNUS M. (2010) *Pour une économie plus humaine. Construire le social -business*. Paris, Lattès.
- YUNUS M. (2008) *Vers un nouveau capitalisme*, Paris, Lattès.

Femmes et emploi informel dans la wilaya de Béjaia (Algérie) : un modèle probit

Hassiba GHERBI¹ et Philippe ADAIR²

Les difficultés liées à la crise économique et à l'ajustement structurel et les solutions d'adaptation développées par les différentes couches de la population font ressortir l'importance du secteur informel dans l'économie algérienne (Adair et Bellache, 2012). Ces activités informelles contribuent pour une part non négligeable au PIB (Vanek et *al.*, 2014). Les activités féminines du secteur informel sont celles qui subissent le plus les effets de la crise (CNES, 2004). Or, leur rôle est croissant pour subvenir aux besoins du ménage. C'est dans la recherche de cette survie qu'apparaît le dynamisme des femmes dans le secteur informel. Les femmes se voient cantonnées dans des activités hautement concurrentielles, faiblement capitalisées et peu rémunératrices avec une forte prédominance du travail à domicile. Les femmes exercent leurs activités dans des secteurs différents de ceux des hommes (Lakjaa, 1997). Ces activités demeurent entravées par des contraintes qui tendent à revêtir un caractère sexospécifique, telles que les normes culturelles, l'inégalité des chances en matière d'emploi, et l'accès restreint au financement (Bellal, 2013).

La segmentation du marché du travail dans les économies en développement est le plus souvent illustrée par l'opposition entre le secteur formel et le secteur informel (Jutting et Laiglesia, 2009). Tout en s'inscrivant dans la logique de validation de la segmentation du marché du travail, de celle des stratégies de survie des ménages et de celle du capital humain (Trzcinski et Randolph, 1991), la présente étude propose d'étudier le phénomène selon une perspective de genre. Les recherches économiques sur l'activité des femmes dans le secteur informel en Algérie sont très rares (Charmes et Remaoun, 2014).

Notre étude vise à identifier les déterminants de l'accès des femmes au secteur informel, ainsi que les logiques de leur comportement. La première partie a pour objet le cadre théorique de l'étude, plus précisément la définition du secteur et de l'emploi informels et les différentes théories qui expliquent la présence des femmes dans le secteur informel. Nous faisons l'hypothèse que la décision de participer au marché du travail dépend des caractéristiques individuelles de la femme, lesquelles sont conditionnées par les caractéristiques du ménage dans lequel elle vit (taille du ménage, milieu de résidence) et du chef de ménage (revenu, niveau d'instruction, secteur d'activité formel ou informel dans lequel il exerce). La deuxième partie présente le modèle probit appliqué à un échantillon de 726 femmes, tiré d'une enquête sur 1016 ménages réalisée à Béjaia en 2012, une région située dans le centre-est de l'Algérie. La troisième partie présente les résultats de l'étude.

¹ ERUDITE (Équipe de Recherches sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Économique), Université Paris-Est Créteil et Université de Bejaia. gherbi.hassiba@gmail.com

² ERUDITE (Équipe de Recherches sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Économique), Université Paris-Est Créteil. adair@u-pec.fr

1. CADRE THÉORIQUE

1.1 *La problématique de l'emploi informel : définition et concepts*

Le concept de secteur informel a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du Programme mondial de l'Emploi entrepris par le Bureau international du Travail au Kenya (ILO, 1972) et par Hart (1973). La définition du secteur informel est énoncée par la conférence internationale des statisticiens du travail (BIT, 1993). Cette définition est élargie par le BIT (2003) à l'emploi informel, tandis que la production du secteur informel s'inscrit comme l'une des composantes de l'Economie Non Observée conjointement définie par le BIT, l'OCDE et le FMI (OECD, 2002 ; Adair, 2014).

Encadré 1 : Définir le secteur et l'emploi informel

Le secteur informel est défini comme « l'ensemble des petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercées typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois et des revenus à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts et le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées » (BIT, 1993).

L'emploi informel est décrit comme suit : « les travailleurs à leur compte qui possèdent leurs propres entreprises du secteur informel ; les employeurs qui possèdent leurs propres entreprises du secteur informel ; les travailleurs familiaux non rémunérés, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou du secteur informel ; les membres de coopératives de producteurs informelles ; les salariés qui occupent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel, par des entreprises du secteur informel ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés ; les personnes qui travaillent d'une manière indépendante à la production de biens destinés à l'usage final exclusif de leur ménage » (BIT, 2003).

1.2 *Théories et prédominance des femmes dans le secteur informel*

1.2.1 *La théorie du capital humain*

Le capital humain est défini comme un ensemble de connaissances (éducation) et de compétences (formation professionnelle) acquises par un individu, qui détermine sa capacité productive et sa rémunération (Mincer, 1958 ; Schultz, 1961). Selon la théorie du capital humain, les femmes participent moins longtemps et de manière discontinue au marché du travail. Par conséquent elles investissent moins dans des formations professionnelles et sont donc moins bien payées. La théorie du choix d'occupation stipule que les femmes ont tendance à choisir des emplois et des secteurs à plus faible productivité, qui demandent moins d'investissements en capital humain et où les interruptions de carrière sont moins pénalisées. Ces deux théories expliquent donc les différences de situation entre les hommes et les femmes sur le marché du travail par la répartition traditionnelle des tâches domestiques (Charmes, 2005).

Cette argumentation s'avère insuffisante pour expliquer les inégalités d'allocation d'emplois et de salaires qui s'observent chez les individus de même niveau d'éducation et de même qualification. Une amélioration du niveau d'instruction des femmes n'engendre pas toujours l'accès à un emploi décent, le fait est qu'il existe des femmes instruites, diplômées de l'enseignement supérieur dans l'économie informelle. Dans certaines régions, on observe également des différentiels salariaux entre hommes et femmes ayant le même niveau d'éducation et de qualification. Par ailleurs, les femmes ont tendance à occuper des emplois plus précaires et bien moins rémunérés que ceux occupés par les hommes (Fortino, 2009 ; Meron, 2008).

1.2.2 *La théorie de la segmentation du marché du travail*

La notion de marché du travail unique, sur laquelle repose la théorie du capital humain, est remise en cause par la théorie de la segmentation du marché du travail : on distingue ainsi le secteur primaire et le secteur secondaire (Doeringer, Piore, 1971), le secteur formel et le secteur informel (Fields, 1975), puis une segmentation au sein même du secteur informel, l'informel « inférieur » d'accès facile et l'informel « supérieur » d'accès difficile (Fields, 1990). Au regard de leur faible niveau d'éducation et de leur accès limité aux ressources financières et foncières, les femmes se retrouvent dans le segment informel inférieur de subsistance.

1.2.3 *Les théories des stratégies de survie du ménage*

Le cadre de vie du ménage au sein duquel vit la femme exerce une influence sur son occupation dans le secteur informel, à travers ses caractéristiques individuelles et les charges familiales du ménage. Au regard des travaux sur les stratégies de survie du ménage comme facteur explicatif de l'emploi des femmes, nous constatons que l'emploi des femmes dans le secteur informel est fonction des ressources dont le ménage dispose. Parmi ces travaux, l'approche néoclassique de l'économie de la famille (Becker, 1985 ; Zerbo, 2006) postule que chaque ménage maximise son utilité en allouant le temps disponible de chacun des membres entre le travail marchand et l'activité domestique. Cette répartition de rôles correspondant à l'optimum beckerien est susceptible de varier en fonction des contraintes et chocs auxquels le ménage fait face. Quand le ménage éprouve des contraintes qui pèsent sur les ressources nécessaires à sa survie, la spécialisation ne constitue plus une stratégie optimale et la mobilisation des autres membres, en particulier des femmes, s'avère incontournable (Oppenheimer, 1997).

1.2.4 *Les théories féministes du travail des femmes*

L'hypothèse retenue est que les femmes appartenant à des ménages ayant de lourdes charges domestiques (plusieurs enfants en bas âge ou nombre de membres) devraient très peu prendre part à l'activité économique. L'homme est supposé disposer d'un meilleur revenu sur le marché du travail et la femme est supposée prendre prioritairement en charge les activités domestiques du foyer. Elle pose la domination masculine comme postulat historique. Les auteurs féministes situent la division sexuelle du travail à l'origine de cette domination, légitimée par la naturalisation des différences et des rapports entre sexes (Bourdieu, 1990, cité par Locoh et Tichit, 1996).

1.3 *L'emploi informel féminin en Algérie : une revue de la littérature*

La participation des femmes aux activités informelles en Algérie est inférieure à celles des hommes, mais non négligeable. Elle est sous-estimée par les statistiques aussi bien en termes d'emploi et de produit que de revenu.

Des travaux sociologiques (Gillet, 2008 ; Abrous, 1989) mettent l'accent sur l'entrepreneuriat féminin, qui ne recouvre qu'un aspect de l'emploi féminin. Lakjaa (1997) étudie l'emploi informel des femmes travailleuses à domicile, à partir des enquêtes main-d'œuvre de l'Office National des Statistiques (ONS) de 1990-1991 ; il montre que parmi les principales raisons de la prédominance du travail à domicile chez les femmes, la recherche d'un revenu de subsistance est privilégiée, puis les contraintes d'opposition familiale au travail à l'extérieur ainsi que les avantages de cette forme d'activité, la garde d'enfants notamment. Musette (2004) a réalisé une enquête exploratoire des activités de trente femmes exerçant dans l'informel dans la région d'Alger. Manry (2006) a mené une enquête à Istanbul sur les nouvelles places marchandes en Méditerranée, d'où il ressort que nombre de femmes algériennes exercent des activités de contrebande dans le commerce à la valise (*trabendo*) de manière régulière et quasi professionnelle.

Souaber (2006) analyse les raisons qui entravent une participation plus importante de la femme à l'activité économique ; selon les résultats d'une régression logistique appliquée aux données de l'enquête emploi de 2004 sur les deux catégories de femmes actives et inactives, le niveau d'instruction joue un rôle primordial dans l'insertion des femmes sur le marché du travail. Chennouf et Hafsi (2007) montrent que le capital humain (niveau d'éducation, expérience professionnelle), l'exercice dans l'industrie ou les services, l'affiliation à la sécurité sociale ont un effet positif sur la probabilité d'être entrepreneur plutôt que femme au foyer ayant une activité. Boufenik (2010) souligne que l'insertion professionnelle des femmes par rapport aux hommes est faible dans l'économie marchande formelle ou informelle et importante dans l'économie informelle non marchande sous la forme de production (travail) domestique.

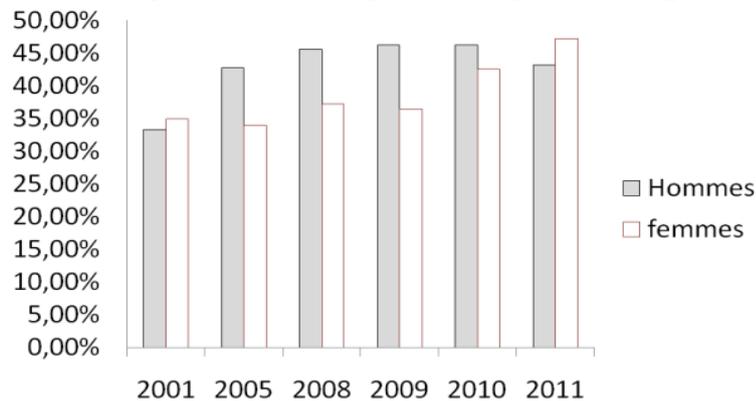
Lassassi et Hammouda (2012) exploitent deux enquêtes emploi de l'ONS (1997 et 2007), afin d'analyser les déterminants de la participation des hommes et des femmes à l'activité économique, d'une part, et d'apprécier le rôle des caractéristiques individuelles dans le choix du statut d'occupation, d'autre part.

L'augmentation de l'emploi informel en Algérie est la conséquence de l'ajustement structurel de l'économie centré sur la privatisation des entreprises de l'État, à l'origine de licenciements massifs et de la suppression d'emplois au cours des années 1990, au moment où l'offre de travail s'accroît. La transition démographique, la montée du taux de chômage surtout chez les femmes, la lenteur des réformes et le maintien d'un fonctionnement administré de l'économie contribuent à l'accroissement de l'emploi informel (Talahite, 2009).

L'emploi informel fluctue. Il atteint un maximum (53,1%) en 2006, se stabilise ensuite légèrement au-dessus de 50% jusqu'en 2011, puis diminue en deçà de 43% après cette date (Charmes et Remaoun, 2014). La variation de l'emploi informel est inversement associée à celle du PIB. L'informel exerce un impact contra cyclique sur le PIB et sur le taux de chômage, conformément à la loi d'Okun.

L'emploi informel féminin non agricole est moins important que celui des hommes (graphique 1), le taux varie entre 34 et 42% entre 2005 et 2010, contre 42 à 46% pour les hommes. Cette spécificité s'inverse en 2011 : 47,2% pour les femmes contre 43,2% pour les hommes (Charmes et Remaoun, 2014).

Figure 1. Taux d'emploi informel non agricole en Algérie selon le genre (2001-2011)



Source : ONS (2012).

Selon l'enquête emploi de l'ONS (2012), la part des femmes dans l'emploi informel progresse plus rapidement que leur participation à l'emploi formel. L'emploi informel est représenté par l'auto-emploi : 91,7% des travailleuses indépendantes ne sont pas affiliées au régime de la sécurité sociale, dont 82% exercent à domicile pour l'industrie manufacturière (58,5%) qui fait appel à une main-d'œuvre jeune et peu qualifiée, concentrée essentiellement dans la branche textile-confection. Le salariat non permanent prédomine, notamment dans le secteur public : 70% de femmes sont embauchées dans le cadre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi ; de fortes disparités sont observées par rapport aux hommes qui représentent 30% des postes dans ce type de recrutements. Les femmes sont plus susceptibles de travailler pour un salaire inférieur au salaire minimum³.

2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

2.1 *Quelques études empiriques de la participation au marché du travail*

Dans la littérature économétrique, la plupart des études portent à la fois sur les hommes et les femmes et visent en majorité à faire ressortir les trajectoires différenciées entre ces deux groupes, tout en mettant en évidence les déterminants de l'insertion professionnelle des femmes (Havet, 2006 ; Lassassi et Hammouda, 2012). Les approches méthodologiques reposent essentiellement sur la théorie des dotations en capital humain. Dans le sillage de Mincer (1963) bon nombre de travaux ont cherché à expliciter les liens entre fécondité et travail féminin. Ces travaux ont, en outre, été l'occasion d'avancées économétriques importantes, notamment dans la façon de traiter le fait que la sous-population des femmes actives n'est pas représentative et comporte un biais de sélection (Heckman, 1974).

Dans les années 1990, les développements ont approfondi la description des comportements. Eggink et *al.* (1994) ont ainsi considéré l'offre conjointe de travail au sein du ménage, en prenant en compte le rôle de l'épouse et de son conjoint : le comportement de la femme est ainsi plus sensible aux variations de l'environnement socio-économique que celui de l'homme. Cette approche a été approfondie par Chiappori et *al.* (1998), puis par Moreau (2000), qui ont mis en évidence, sur des données individuelles, une rationalité collective des choix d'activité au sein du couple (Lollivier, 2001).

La majorité des travaux existants accordent une place prépondérante à la théorie du capital humain à travers la variable « niveau d'instruction ». Rares sont les études qui se basent sur la conciliation entre la théorie du capital humain et les caractéristiques familiales des individus. D'autres chercheurs utilisent des

³ En Algérie, le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) est de 18 000 DA (180€) en 2014.

modèles plus complexes de segmentation comme le modèle logit mixte emboîté (Combarrous, 1999). Havet (2006) reprend le cadre des modèles à variables latentes de McFadden (ou modèle Tobit), afin de modéliser l'insertion professionnelle selon le genre. Il intègre dans son modèle les caractéristiques individuelles, familiales et professionnelles. Il montre que l'emploi antérieur de l'individu est un des facteurs qui freine le plus l'insertion des hommes sur le marché du travail, alors que ce sont surtout les événements familiaux et le manque de qualification qui réduisent l'accès des femmes au marché du travail. Doumbia et Kuepie (2008) testent la théorie du capital humain, la théorie des stratégies de survie et la théorie féministe du travail. Ils montrent que la participation est à caractère multidimensionnel et que l'hétérogénéité des dotations en capital humain ne suffit pas seule à tout expliquer. Lollivier (2001) utilise la méthode de Chamberlain (1984) pour l'estimation des modèles logit et probit à effets individuels. Doyon et Fortin (2008) proposent une estimation en deux étapes basée sur le modèle de Kyriazou (estimateur GMM2 Kernel des moments d'ordre k).

2.2 Sources de données

Le manque de données statistiques individuelles sur le secteur informel en Algérie (notamment par genre) nous a conduits à utiliser les données d'une enquête réalisée auprès de 1016 ménages en 2012 à Béjaia, une région située au centre est de l'Algérie. Le choix de la méthodologie d'enquête retenue est une approche directe auprès des ménages. Ce type d'enquête permet de collecter nombre d'informations concernant tous les membres du ménage. Notre échantillon est constitué de 1 016 ménages, répartis sur 12 communes (6 urbaines et 6 rurales) selon un plan de sondage stratifié à trois niveaux. D'abord, les 12 communes sont sélectionnées sur la base de trois critères (milieu de résidence urbain/rural, caractéristiques démographiques et économiques) ; ensuite le choix des districts (urbains et ruraux), puis les ménages enquêtés sont tirés aléatoirement. Certains ménages ont été déjà interrogés lors d'une enquête réalisée en 2007 (Bellache, 2010).

Tableau 1 : Statistiques descriptives de l'échantillon

Variables	Effectifs
Taille et composition de l'échantillon	
Formel	45%
Informel	22%
Chômeurs	33%
Milieu de résidence	
Urbain	68%
Rural	32%
Situation matrimoniale	
Mariées	31%
Célibataires	65%
Divorcées, veuves ou séparées	4%
Age	
18-24 ans	15,56%
25-39 ans	64,88%
40-50 ans	19,15%
60 et plus	0,41%
Niveaux d'instruction	
Sans instruction/primaire	16%
Moyen	27%
Secondaire	27%
Supérieur	30%
Certification (CFPA)	
	41%
Niveau d'instruction du chef de ménage	
Sans instruction/primaire et moyen	29%
Secondaire /supérieur	71%
Secteur d'activité du chef de ménage	
Chef de ménage du secteur formel	59%
Chef de ménage du secteur informel	32%
Chef de ménage inactif	9%

Source : nos calculs.

L'échantillon comprend 726 femmes âgées de 15 ans et plus appartenant à la population active, dont 239 chômeuses (33% de l'échantillon) et 487 occupées (67% de l'échantillon). Parmi ces dernières, 330 le sont dans le secteur formel (soit deux tiers d'entre elles) et 157 dans le secteur informel (un tiers). Les données de l'enquête emploi de l'ONS de 2013 confirment la représentativité de notre échantillon d'étude. Au niveau national, entre un tiers et deux cinquièmes des femmes au travail exercent dans l'informel (ONS, 2013). Le tableau 1 présente les statistiques descriptives de l'échantillon.

Les variables retenues pour les différentes estimations des modèles sont, tout d'abord, relatives aux caractéristiques propres des individus (l'âge et l'âge au carré) afin d'appréhender le potentiel lié à l'expérience de la femme ; la situation matrimoniale de la femme prend la valeur 1 pour les mariées et 0 pour les non mariées (célibataires, divorcées, veuves, séparées).

Les variables liées au niveau d'instruction de la femme sont réparties selon différents niveaux d'études afin de percevoir l'effet de chaque modalité sur la participation au marché du travail ; être certifiée ou non des centres de formation professionnelle (CFPA) constitue un autre critère.

Les variables liées à l'environnement du ménage concernent le milieu de résidence qui prend la valeur 1 pour l'urbain et 0 pour le rural. La taille du ménage correspond au nombre de personnes résidant dans le ménage. Les ménages des femmes mariées sont constitués du conjoint, des enfants et de la belle famille dans certains cas ; pour les célibataires ce sont les parents, frères et sœurs, grands-parents, etc.

Pour ce qui est des variables relatives aux caractéristiques du chef de ménage, celui-ci est le conjoint pour les femmes mariées, le tuteur ou parent pour les célibataires. Nous avons retenu trois variables le concernant : son niveau d'éducation, distingué selon le niveau 1 (sans instruction/primaire et moyen) et le niveau 2 (secondaire et supérieur) ; son revenu ; sa situation au regard de l'activité, répartie en trois modalités : occupé dans le secteur formel, occupé dans le secteur informel, inactif.

La variable dépendante pour le modèle probit de participation est la variable "participe", qui prend la valeur 1 lorsque la femme est occupée dans le secteur informel et 0 lorsqu'elle est chômeuse.

2.3 Un modèle dichotomique de participation des femmes au marché du travail

Le modèle dichotomique qui est issu des modèles à choix qualitatifs repose sur une formulation assez simple « participe ou ne participe pas ». Nous tentons de répondre aux questions suivantes : quels sont les éléments clés de la participation des femmes au marché du travail ? Quelles sont les variables déterminantes de la participation des femmes au secteur informel ? Dans quelle mesure est-ce que le revenu, le niveau d'éducation et le secteur d'activité dans lequel le chef de ménage exerce ont une influence sur la participation des femmes au marché du travail ? (encadré 2).

Encadré 2 : Le modèle dichotomique de participation

La décision de participation au marché du travail peut être formalisée par une structure à choix discret où l'individu i choisit ($Y_i = 1$) ou non ($Y_i = 0$) de participer au marché du travail.

$$\gamma_i = \beta_0 + \beta'_1 X_i + \beta'_2 F_i + \varepsilon_i \quad [1]$$

X_i : un vecteur de caractéristiques individuelles comprenant des variables visant à capturer le potentiel de productivité ayant un impact sur la participation des femmes au marché du travail (niveau d'éducation, âge, situation matrimoniale, certifiée au CFPA).

F_i : un vecteur de caractéristiques familiales (milieu de résidence, taille du ménage, revenu du chef de ménage, secteur d'activité du chef de ménage (formel, informel)).

β'_k : $k \in (0, 1, 2)$ un vecteur de paramètres à estimer.

ε_i : terme d'erreur.

Source : El Aynaoui (1997).

3. ESTIMATION PROBIT DE L'ACCÈS DES FEMMES À L'EMPLOI INFORMEL

Les résultats de l'estimation probit appliquée à l'échantillon des femmes exerçant dans le secteur informel sont reproduits dans le tableau 2. Quatre des cinq variables liées aux caractéristiques individuelles des femmes sont significatives. Seule la variable formation professionnelle ne joue aucun rôle. Dans l'ensemble, les résultats du modèle montrent que ce sont les variables liées à l'environnement et aux caractéristiques du chef de ménage (conjoint, parent, tuteur) qui sont fortement significatives.

Tableau 2 : Estimation probit de l'accès des femmes à l'emploi informel

Variables	Participe			
	Coefficient	T-stat.	Effets marginaux dy/dx	T-stat
Constante	-3.664701**	0.040		
Démographie référence : mariée				
Age	.2087595**	0.017	.0393696	0.020
Age ²	-.0026262**	0.019	-.004953	0.023
Célibataire	.3784734*	0.098	.068892	0.096
Niveaux d'instruction référence : Primaire				
Moyen	-.1461701	0.623		
Secondaire	-.4403104	0.157		
Supérieur	-1.898972**	0.000	-.2493315	0.000
Certification (CFPA)	-.0510768	0.821		
Environnement familial				
Milieu de résidence Urbain	1.78422***	0.000	.217781	0.000
Taille du ménage	-.1590129**	0.001	-.029988	0.002
Caractéristiques du chef de ménage				
Niveau d'instruction du chef de ménage Référence : Secondaire /supérieur				
Sans instruction, primaire et moyen	-.6192877**	0.015	-.1157434	0.020
Revenu du chef de ménage	-.0000124**	0.071	-.846871	0.062
Secteur d'activité du chef de ménage : référence : inactif				
Secteur formel	-.5500871	0.464		
Secteur informel	.0880066**	0.015	.0160851	0.019
Log vraisemblance	-91.237502			
LR chi2(13)	115.58			
Pseudo-R ²	0.3878			
Prob> chi2	0.0000			

Source : nos calculs. *** significatif au seuil de 1%, ** significatif au seuil de 5%, * significatif au seuil de 10%.

3.1 Effet des caractéristiques individuelles : âge, situation matrimoniale et niveau d'instruction

L'âge a un impact concave sur l'accès des femmes au secteur informel. En effet, la variable *Age* a une influence positive alors que la variable *Age*² a une influence négative. Les effets marginaux obtenus indiquent que la probabilité qu'une femme participe au secteur informel augmente (39,37%) lorsqu'elle est âgée de moins de 40 ans et diminue (0,49%) lorsqu'elle dépasse la quarantaine. Cela signifie que les femmes les plus jeunes ont tendance à participer au secteur informel.

Relativement aux femmes mariées, les femmes célibataires ont une probabilité d'accès au secteur informel plus élevée de 6,89%. En raison de la faiblesse des revenus et de la précarité des activités informelles, les femmes cessent de travailler après le mariage. Au contraire, les femmes qui occupent un emploi formel et stable ont tendance à ne pas quitter leur poste après le mariage même en présence d'enfants en bas âge (Gherbi, 2014). Njikam et al. (2005) montrent à travers leur étude que les femmes en union voient diminuer leur chance d'exercer un emploi.

Le niveau d'instruction agit négativement sur la participation des femmes au secteur informel. Un niveau d'instruction supérieur diminue la probabilité d'exercer dans le secteur informel de 25%. Cependant, le capital humain joue un rôle primordial dans l'accès des femmes au secteur formel plutôt qu'informel. A contrario, le capital humain n'est pas une variable déterminant la participation des hommes au marché du travail, c'est plutôt la variable âge (Lassassi et Hammouda, 2012).

3.2 Effet des caractéristiques du ménage et du chef de ménage

Les deux variables testées *milieu de résidence* et *taille du ménage* sont significatives au seuil de 5%. L'accès des femmes au secteur informel est fortement influencé par le milieu de résidence. Les femmes issues d'un milieu urbain augmentent leur probabilité d'accès au secteur informel d'environ 22% par rapport à celles du milieu rural. Notre échantillon comporte un biais de sélection qui est la surreprésentation des femmes actives urbaines.

La taille du ménage a un impact négatif sur la participation des femmes au secteur informel. Elle réduit d'environ 30% la probabilité d'accès des femmes au secteur informel. L'accroissement de la taille du ménage engendre d'amples charges familiales et domestiques pour la femme, ce qui constitue un obstacle à sa participation au marché du travail. Pour les hommes au contraire, la variable taille du ménage a un effet positif sur la participation au marché du travail (Lassassi et Hammouda, 2012). En effet, plus le ménage compte de membres, plus est grande la probabilité qu'il comporte plusieurs hommes occupés, favorisant ainsi la présence d'autres sources de revenus en plus de celle du chef de ménage.

Le niveau d'éducation du chef de ménage a également une incidence sur l'activité des femmes : le fait que le chef de famille soit analphabète ou peu instruit réduit la probabilité des femmes d'exercer dans le secteur informel (11,57%). Selon Lassassi et Hammouda (2012), les femmes qui vivent dans un ménage où le chef travaille dans l'administration ou comme employeur ont plus de chance d'être actives que celles dont le chef de ménage occupe un emploi agricole, est retraité ou « autre inactif ». Plus le niveau d'éducation du chef de ménage augmente, plus la probabilité des femmes d'exercer une activité s'accroît. Le capital humain du chef de ménage a un impact important.

La position du chef de ménage sur le marché du travail a un effet positif. Un chef de ménage actif dans le secteur informel accroît la probabilité (1,6%) que la femme soit active dans le même secteur. Cela s'explique par le fait qu'un chef de ménage actif disposera de contacts relationnels lui permettant d'insérer plus facilement les femmes membres de son ménage. Selon Cohen et House (1996), cités par Zerbo (2006), l'accès à l'emploi urbain dans les pays en développement passe par l'appartenance des individus à des réseaux.

Selon Doumer (2010), le niveau d'instruction, le secteur institutionnel et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage jouent sur la probabilité d'accéder à un emploi. Avoir un chef de ménage qui a travaillé dans le secteur informel augmente la probabilité de travailler soi-même dans le secteur informel ; un individu dont le chef de ménage a au moins terminé le collège a environ 7 fois plus de chances de terminer lui-même le collège qu'un individu dont le chef de ménage n'a pas terminé le primaire ; un enfant de cadre a quatre fois plus de chances qu'un enfant d'indépendant d'être lui-même cadre plutôt qu'indépendant.

L'effet du revenu du chef de ménage est significatif et négatif sur la participation des femmes au secteur informel. Plus le revenu du chef de ménage augmente, moins la femme est exposée à travailler dans le secteur informel (84,68%). Les ménages d'un faible niveau de vie mobilisent l'ensemble de leurs forces pour pouvoir acquérir les biens de consommations nécessaires à leur survie. Dans ce contexte, les stratégies de survie du ménage expliqueraient l'activité des personnes non qualifiées, telles que les femmes, à exercer dans l'informel.

La constante est significative au seuil de 1% : cela suggère que les femmes, sans aucun niveau d'instruction et relevant de n'importe quelle catégorie de ménage, peuvent avoir une activité rémunératrice.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de cerner les facteurs qui conduisent les femmes algériennes à intégrer le secteur informel. Les caractéristiques individuelles des femmes - capital humain, situation matrimoniale, âge, etc. - sont en partie conditionnées par les conditions de vie du ménage dans lequel elles vivent et déterminent la décision de participer ou non au marché du travail.

L'analyse confirme que pour les femmes du secteur informel, ce sont les variables relatives au chef de ménage qui sont fortement significatives par rapport aux caractéristiques individuelles de la femme. Le revenu du chef de ménage oriente davantage la décision de la femme de participer ou non au secteur informel. Avoir un chef de ménage (conjoint, parent, tuteur) actif dans le secteur informel accroît la probabilité d'accès au secteur informel ; avoir un chef de ménage qui exerce dans le secteur formel accentue la probabilité que la femme exerce dans le formel. La taille du ménage diminue la probabilité de participer au marché du travail.

Concernant les variables liées aux caractéristiques individuelles des femmes, le niveau d'instruction est un facteur déterminant de l'emploi des femmes. Avoir un niveau d'instruction élevé accroît la probabilité d'exercer dans le secteur formel plutôt que de rester chômeuse, et avoir un faible niveau d'éducation augmente la probabilité d'exercer dans l'informel. Les femmes célibataires ont plus de risque d'occuper un emploi informel que les femmes mariées.

Les limites de notre étude tiennent en grande partie à la localisation spatiale de l'échantillon : malgré la représentativité de ce dernier (assurée par un tirage aléatoire et stratifié) les résultats ne permettent pas une extrapolation à l'ensemble de la population du pays. Les activités exercées à domicile sont sous-estimées, faute d'être déclarées aux enquêtrices, étant donné sans doute les faibles gains qu'elles génèrent. D'autres

biais concernent la surreprésentation des femmes urbaines par rapport aux rurales, des célibataires par rapport aux mariées et des jeunes femmes âgées entre 25 et 39 ans.

Notre recherche en cours consiste à étudier les facteurs déterminants de l'accès des femmes et des hommes au marché du travail (formel et informel), en introduisant de nouvelles variables (nombre d'actifs dans le ménage, nombre de chômeurs et nombre d'inactifs, présence d'enfants de moins de 5 ans) liées à la structure du ménage, grâce à un modèle probit bivarié.

BIBLIOGRAPHIE

- ABROUS D. (1989) *L'honneur face au travail des femmes en Algérie*, Paris, L'Harmattan.
- ADAIR P., BROT J. (2014) Économie informelle et développement : emploi, financement et régulations dans un contexte de crise, *Cahiers de l'Association Tiers Monde*, 29, 5-13.
- ADAIR P., BELLACHE Y. (2012) Emploi et secteur informel en Algérie : déterminants, segmentation et mobilité de la main-d'œuvre, *Région et développement*, 35, 121-149.
- BECKER G. S. (1985) Human Capital, Effort and Sexual Division of Labor, *Journal of Labor Economics*, 3, 33-58.
- BELLACHE Y. (2010) *L'économie informelle en Algérie. Approche par enquête auprès des ménages. Le cas de la wilaya de Béjaia*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Est Créteil et Université de Béjaia.
- BELLAL N. (2013) Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord : bonnes pratiques et leçons à tirer. Cas de l'Algérie, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Bureau pour l'Afrique du Nord, Ethiopie.
- BIT (2003) Rapport pour la 17^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, Bureau international du travail, Genève, 24 novembre-3 décembre.
- BIT (1993) Rapport pour la 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, Bureau international du travail, Genève, 19-28 janvier.
- BOUFENIK F. (2010) *L'intégration du genre dans l'approche de l'économie informelle : Le cas de la production domestique en Algérie*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Tlemcen.
- CHAMBERLAIN G. (1984) Panel Data, in Z. Griliches and M. D. Intriligator (eds.), *Handbook of Econometrics*, Elsevier Science II, 1248, 1318.
- CHARMES J. (2005) Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance, *Revue Tiers-monde*, 46(182), 255-279.
- CHARMES J., REMAOUN M. (2014) L'économie informelle en Algérie. Estimation, tendances, politiques, Bureau international du travail, Genève.
- CHENNOUF S., HAFSI T. (2007) Femmes entrepreneurs, femmes au foyer et femmes salariées : le cas de l'Algérie, *Cahier de recherche* 07-35-09, septembre, HEC Montréal, Canada.
- CHIAPPORI P.-A., FORTIN B., LACROIX G. (2001) Marriage Market, Divorce Legislation and Household Labor Supply, *Journal of Political Economy* 56, 63-89.
- CNES (Conseil National Économique et Social) (2004) Femme et marché du travail, 25^{ème} session plénière, Alger.
- COMBARNOUS F. (1999) La mise en œuvre du modèle logistique multinomial emboîté dans l'analyse de la participation au marché du travail. Université de Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail.
- DOERINGER P., PIORE M. (1971) *Internal labor markets and manpower analysis*, Lexington, MA: D. C. Heath and Co.
- DOUMBIA A., KUEPIE M. (2008) Niveau et déterminants de l'insertion des femmes sur le marché du travail au Mali, Développement, *Institutions et Analyses de Long terme*, IRD, 22.
- DOUMER L. (2010) L'inégalité des chances sur le marché du travail urbain en Afrique de l'ouest, Document de travail, DT 2010/09, IRD.
- DOYON M., FORTIN M. (2008) Modèle dynamique en présence de biais de sélection et d'hétérogénéité inobservée. Application à la participation des femmes sur le marché du travail au Canada, Université de Sherbrooke, *Cahier de recherche GREDI*, 08-23.
- EGGINK E., HOP J. P., VAN PRAAG B. M. S. (1994) A Symmetric Approach to the Labour Market with the Household as a Unit of Observation, *Journal of Applied Econometrics*, 9, 133-161.
- EL AYNAOUI J. P. K. (1997) Participation, choix occupationnel et gains sur un marché du travail segmenté : une analyse appliquée au cas du Maroc, document de travail 18, Centre d'Économie du Développement, Université Montesquieu Bordeaux IV.
- FIELDS G. S. (1990) Labour market modelling and the urban informal sector: Theory and evidence, in D. Turnham, B. Salomé, A. Schwarz (eds.) *The Informal Sector Revisited*, Paris, OCDE, 49-69.
- FIELDS G. S. (1975) Rural-urban migration, urban unemployment and underemployment, and job search activity in LDCs, *Journal of Development Economics*, 2, 165-187.
- FORTINO S. (2009) L'apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité en féminin. L'exemple d'une recherche sur l'insertion professionnelle des chômeuses de longue durée, Université Paris 10-Nanterre CNRS-GTM et CRESPPA, 30.
- GHERBI H. (2014) Caractéristique et déterminants de l'emploi informel en Algérie : cas de la wilaya de Béjaia, *Mondes en Développement*, tome 42, n° 166, 45-58.

- GILLET A. (2008) Emploi et entrepreneuriat des femmes en Algérie : des dynamiques entre traditions et innovations, *in* A. Abedou, A. Bouyacoub, M. Lallement, M. Madoui (éds) *PME, emploi et relations sociales France-Maghreb*, Paris, L'Harmattan.
- HART K. (1973) Informal income opportunities and urban unemployment in Ghana, *Journal of modern African studies*, n° 2, 61-89.
- HAVET N. (2006) L'insertion professionnelle des jeunes et mesures publiques : des trajectoires différenciées entre hommes et femmes, Groupe d'analyse économique (Montréal, Canada)-LEO, Université d'Orléans.
- HECKMAN J. (1974) Shadow Prices, Market Wages, and Labor Supply, *Econometrica*, 42, 679-694.
- ILO (1972) *Employment, incomes and equity: a strategy for increasing productive employment in Kenya*, International Labour Office, Geneva.
- JUTTING J.-P., LAIGLESIA J.-R. (eds.) (2009) *L'emploi informel dans les pays en développement. Une normalité indépassable*, Centre de développement de l'OCDE.
- LAKJAA A. (1997) Le travailleur informel : figure sociale à géométrie variable (le travail à domicile), *Insaniyat*, 1, Oran, 20-42.
- LASSASI M., HAMMOUDA N. E. (2012) Le fonctionnement du marché du travail en Algérie : population active et emplois occupés, *Région et Développement*, 35, 100-120.
- LOCOH T., LABOURIE-RACAPE A., TICHIT C. (1996) *Genre et développement : des pistes à suivre*, CEPED, Paris.
- LOLLIVIER S. (2001) Les choix d'activité des femmes en couple : une approche longitudinale, *Revue Économie et Statistique*, n° 349-350, 125-140.
- MANRY V. (2006) Trabendo au féminin. Les femmes algériennes dans le commerce à la valise, *in* F. Abelkhal, J.-F. Bayart (eds) *Voyage du développement. Émigration, commerce, exil*, Paris, CERI, Karthala, 219-268.
- MERON M. (2008) Femmes et hommes dans l'emploi : permanences et évolution, *In* L'emploi, nouveaux enjeux, *Insee Référence*, 85-93.
- MINCER J. (1958) Investment in Human Capital and Personal Income Distribution, *Journal of Political Economy*, 66, 281-302.
- MINCER J. (1963) Market Prices, Opportunity Costs and Income Effects, *in* C. F. Christ et al., *Measurement in Economics*, Stanford University Press, Stanford.
- MOREAU N. (2000) Une application d'un modèle collectif d'offre de travail sur données françaises, *Économie et Prévision*, n° 146, 61-71.
- MUSETTE D. (2004) Les pratiques informelles des femmes en milieu urbain : le cas d'Alger, communication au colloque international, *La question de l'emploi en Afrique du Nord, tendances récentes et perspectives 2020*, CREAD, juin, Alger.
- NJIKAM G., TCHOFFO R., MWAFFO V. (2005) Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun, Unités Politique de l'emploi/Département de la stratégie en matière d'emploi, 91 pages.
- OECD (2002) *Measuring the Non-Observed Economy: A Handbook*, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- ONS (2014) Enquête emploi auprès des ménages (2013), *Données statistiques* n° 653, Alger, Office national des statistiques.
- ONS (2013) Enquête emploi auprès des ménages (2011), Collections statistiques n° 173/2013, Office National des Statistiques, Alger.
- ONS (2012) Enquête emploi auprès des ménages (2010), Collections statistiques n° 170/2012, Office national des statistiques, Alger.
- OPPENHEIMER V. K. (1997) Women's Employment and the Gain to Marriage: The Specialization and Trading Model, *Annual Review of Sociology*, 23, 431-453.
- SCHULTZ T. W. (1961) Investment in Human Capital, *American Economic Review*, 51, 1-17.
- SOUABER H. (2006) Activité féminine en Algérie : réalités et perspectives, *Centre de l'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme*, Alger, 11, 20-29.
- TALAHITE F. (2009) Algérie, l'emploi féminin en transition, communication au colloque international *Inégalités et développement dans les pays Méditerranéens*, GDRI DREEM, Université de Galatasaray, Istanbul, Turquie, 21-23 mai.
- TRZCINSKI E., RANDOLPH S. (1991) Human capital investments and relative earning mobility: the role of education, training, migration, and job search, *Economic Development and cultural change*, University of Chicago Press, 40(1), 153-168.
- VANEK J., CHEN M. A., CARRÉ F., HEINTZ J., HUSSMANN S. R. (2014) Statistics on the Informal Economy: Definitions, Regional Estimates & Challenges, WIEGO Working Paper (Statistics) 2, April.
- ZERBO A. (2006) Marché du travail urbain et pauvreté en Afrique subsaharienne : un modèle d'analyse, document de travail, 129, Centre d'Économie du Développement, Université Montesquieu Bordeaux IV.

Évaluation du dispositif de renforcement des capacités, d'accompagnement et de mise à niveau des entreprises camerounaises dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE)

Gilles Célestin ETOUNDI ELOUNDOU¹

La signature en 2014 de l'Accord de Partenariat Économique (APE) par l'État du Cameroun a constitué pour certains un gisement important d'opportunités, pour d'autres de nombreuses sources de menaces et d'inquiétudes. Pour les pouvoirs publics, il est « une approche stratégique traduisant l'ambition de notre pays, de conquérir des parts de marché sur la scène internationale² ». Le patronat relève les dangers de cette option « stratégique » car « à partir du moment où la balance commerciale est déficitaire, les APE ne pourront qu'amplifier la situation, car c'est un véritable appel d'air pour les exportations étrangères qui vont envahir nos marchés, alors que nos produits seront freinés par des barrières non tarifaires³ ». Comme on peut le constater, les débats houleux, animés et souvent controversés issus de la signature de cet accord ont contraint l'État du Cameroun en 2014 à développer un plan de modernisation de son économie autour de trois grands axes génériques : renforcement des capacités d'offre, développement des capacités d'exportation et réformes fiscales et institutionnelles liées à la mise en œuvre de l'APE.

Cette contribution, en marquant un point d'arrêt sur le premier axe du plan de modernisation, propose un retour d'expérience relatif à la mise à niveau des entreprises camerounaises, au renforcement de leurs capacités de production, de leur système de normalisation et de leur qualité. Il s'agit de procéder à une évaluation de ce dispositif en questionnant ses effets ou apports. L'évaluation apprécie empiriquement le lien entre le programme mis en place par le Bureau National de Mise à Niveau des Entreprises (BMNE) dans le renforcement des capacités et les conséquences produites. Compte tenu de notre problématique nous indiquerons dans un premier temps, les fondements théoriques qui sous-tendent notre réflexion en nous inspirant des perspectives développées par les sciences de gestion. En second lieu, nous procéderons à l'évaluation proprement dite du dispositif de mise à niveau des entreprises, exercice qui nous permettra de définir la perspective d'émergence ou de compétitivité des entreprises camerounaises.

1. LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉTUDE

Les enjeux de l'émergence d'une économie basée sur une logique de mise à niveau des entreprises sont nombreux et complexes. Ces enjeux peuvent se justifier à partir de deux axes de réflexion complémentaires. Le premier axe procède de la nécessité de déployer et développer une stratégie explicite

¹ ESSEC, Université de Douala, Cameroun. etoundi_eg@yahoo.fr

² Point de presse donné le 15 juillet 2014 à ce sujet par le ministre de la communication porte-parole du gouvernement.

³ Interview du 18 juillet 2014, du Président du mouvement patronal camerounais E – CAM.

de structuration de l'industrie. De ce point de vue, les perspectives développées par Porter (1990) sur la définition des diamants de l'industrie et la dynamique de constitution des écosystèmes de Moore (1993) nous semblent fortement édifiantes. Le deuxième axe relève du mode de management mobilisé et des objectifs qui lui sont assignés. Ces deux axes nous paraissent pertinents pour capter les compétences et les ressources nécessaires au renforcement des capacités des entreprises dans une industrie donnée.

1.1 Les diamants de la compétitivité : une réponse à la structuration de l'industrie

Les APE peuvent réduire la capacité des gouvernements à agir de manière directe pour influencer sur le comportement des entreprises. Le gouvernement est alors contraint d'agir de manière indirecte en créant les conditions qui mènent les entreprises à prendre des décisions favorables à sa politique, la capacité compétitive des nations devenant alors un concept utile à considérer (Hafsi, Toulouse, 1997, 393). Cette situation justifie le recours au diamant de la compétitivité dans une industrie. Porter (1980) affirmait déjà que la structuration de l'industrie était la base de la stratégie. Afin de mesurer la capacité concurrentielle des nations, Porter (1990) suggère de le faire industrie par industrie, à partir d'un modèle simple : le diamant de la compétitivité nationale.

Le diamant définit la capacité concurrentielle d'une nation, pour une industrie donnée, comme sa capacité à inciter les entreprises à faire du pays une plate-forme d'actions dans leur compétition internationale. C'est cette idée qui nous semble justement prônée par le bureau de mise à niveau à travers le dispositif de renforcement des capacités des entreprises décliné en deux phases distinctes. La phase pilote couvrant deux programmes, le programme d'appui et de soutien aux Accords de Partenariat Economiques (PASAPE) et le programme Pilote d'Appui à la Mise à Niveau, la Normalisation et la Qualité (PPAMMQ). La phase de pérennisation de la mise à niveau couvrant également deux programmes : le Programme National de Mise à Niveau des Entreprises (PNMAN) et le programme d'Appui à l'amélioration de la compétitivité de l'Économie Camerounaise (PACOM). Le diamant a l'avantage de décrire les facteurs susceptibles d'influencer les décisions des entreprises en faveur ou en défaveur du pays à partir de quatre piliers : les caractéristiques de la demande pour les produits de l'industrie, dimension prise en compte dans le programme de normalisation ; les caractéristiques des facteurs de production, prises en compte dans les volets formation et sensibilisation du programme ; les caractéristiques de la structure du secteur et donc de la concurrence en son sein. Cette réalité est observée dans le choix de 13 secteurs prioritaires retenus dans le programme et enfin, comme quatrième pilier, la qualité des industries de soutien.

Ces piliers semblent opérationnalisables dans le contexte de notre problématique. La demande des produits dans le cadre des APE doit conduire le bureau à aider l'entreprise camerounaise à prendre conscience du caractère exigeant et sophistiqué des produits. Le strict respect des normes dans la conception des produits devrait être visé afin de développer les capacités concurrentielles des entreprises.

Dans la même veine, les volets du dispositif relatifs à la formation et à l'investissement immatériel sont de nature à mieux caractériser certains facteurs de production et susciter une attractivité dans les secteurs industriels ciblés. Les conditions de concurrence saine et fluide devraient, elles aussi, permettre de mieux structurer les secteurs et donc la concurrence devant s'y jouer.

La complémentarité entre industries devrait également être prise en compte dans le dispositif afin de catalyser l'innovation et la synergie nécessaires entre entreprises relevant d'un même système ou de filières complémentaires. Cette dynamique encourage le développement de véritables écosystèmes d'affaires.

1.2 La dynamique des écosystèmes : un aiguillon de la structuration de l'industrie

L'une des stratégies susceptibles d'accélérer la structuration de l'industrie consiste à encourager le développement d'écosystèmes d'affaires. Ce concept, lancé par Moore (1993), traduit l'interaction entre entreprises, individus et organismes du monde des affaires, constitués en communauté économique. Selon Pluchart, (2009, 83) les écosystèmes révèlent l'éventail des liens susceptibles de se construire entre les entreprises et les divers partenaires constituant une communauté de destin stratégique. Le développement des écosystèmes d'affaires favorise ainsi l'émergence d'une dynamique concurrentielle pour des entreprises hétérogènes, provenant de secteurs différents. Cette logique a été développée et théorisée par Moore (1996), Nguyen (2002) et Guegen et Torrès (2004). Ces travaux sont susceptibles de guider l'action des politiques et, en l'occurrence, les activités du bureau de mise à niveau des entreprises. Ce dernier, à travers le programme PACOM, pourrait structurer l'industrie en écosystèmes pour faire ressortir les modes d'organisation et de fonctionnement afin d'en mesurer les avantages et les limites. Cette démarche peut aider à une meilleure allocation des ressources et un ciblage plus cohérent des aides et appuis divers.

À la suite des travaux de Attour et Burger-Helmchem (2014), Hagel et *al.* (2008), il semble possible d'attribuer au bureau national de mise à niveau, à travers ses différents programmes, le rôle de « *Sharppers* » (Hagel et *al.*, 2008) traduit comme « faconnneur » (Donada, 2014) dès lors que l'on tient ce bureau pour responsable de la structuration du collectif des entreprises camerounaises ayant été déclarées éligibles. Le PACOM comme faconnneur est responsable de la structuration de l'industrie. Il a vocation et qualité à explorer, expliquer les opportunités de création de valeur. De même, pour orienter l'industrie, le PACOM dévoile clairement la vision qu'il aura définie sur la base d'une analyse diagnostique formelle et globale de la situation. Cette démarche permet non seulement de maîtriser les modèles d'affaires, mais aussi de développer la capacité à mobiliser les ressources et compétences fondamentales et à rassembler toutes les parties prenantes autour d'un projet commun.

Le bureau de mise à niveau a créé une plate-forme de l'écosystème comme moyen technique de mise en relation des parties prenantes désignées par le programme Cameroon Business Forum (CBF). Cette plate-forme d'échanges et de concertation se tient régulièrement afin de faire un point d'évaluation. Le bureau de mise à niveau marque ainsi sa fonction par des actes de régulation en vue de maintenir le cap. C'est pour cette raison que les actions sur les normes et les standards, sans lesquels il ne peut y avoir ni de synergie ni d'externalités positives entre parties prenantes, doivent être renforcées par un bon management des ressources et compétences.

1.3 *Le modèle d'interaction organisation-environnement*

Les APE renforcent l'interdépendance des organisations les unes par rapport aux autres. Cette interdépendance peut se faire à partir du mode de management des ressources et compétences envisagé. La perspective fondée sur les ressources, initiée par Penrose (1959) et théorisée depuis les travaux de Wernerfelt (1984) offre un éventail de justifications à la nécessité de procéder au renforcement des capacités des entreprises. L'idée centrale est de considérer que les différences de succès dans les organisations peuvent s'expliquer par les caractéristiques des ressources et compétences dont elles disposent. Bengtson et Kock (2000) établissent que l'hétérogénéité des ressources entre organisations rend celles-ci potentiellement complémentaires et interdépendantes. Ces constats encouragent une lecture des activités données par le bureau de mise à niveau à partir des ressources et compétences. Pfeffer et Salancic (2003) affirment à ce sujet, que la nécessité d'accéder à certaines ressources constitue une voie de contournement des chocs, des perturbations et de l'incertitude en provenance du milieu extérieur. Dans le cadre de notre réflexion, nous mobilisons trois perspectives susceptibles d'expliquer la motivation au renforcement des capacités dans un environnement donné.

La première perspective est celle de la contribution du management stratégique des compétences. Cette vision, initiée par Prahalad et Hamel (1990), justifie la mise à niveau des entreprises par l'intégration du changement des compétences dans le cadre des relations inter-organisationnelles (Prévot et *al.*, 2010). En rapprochant le management stratégique des compétences dans une perspective relationnelle entre organisations, les compétences centrales identifiées peuvent être exploitées dans une logique d'apprentissage dans l'action concertée, et contribuer au développement ou au renforcement de ce type d'action pour un meilleur accès à des nouveaux marchés comme celui présagé par les APE.

Emboitant le pas à cette perspective, l'approche par les capacités dynamiques développées par Teece et *al.* (1997) suggère de s'intéresser en profondeur au développement des compétences et des ressources au sein même des organisations. En fait, dans un environnement instable, les capacités dynamiques perçues comme un ensemble de processus spécifiques et identifiables, renforcent les capacités pour permettre aux organisations de s'adapter aux changements du marché. Ces capacités permettent à l'organisation de saisir de nombreuses opportunités mais aussi d'assurer l'efficacité de l'action par une manière spécifique d'intégration, de reconfiguration, d'acquisition et de suppression de ressources en vue de s'adapter aux changements de l'environnement.

Ces deux perspectives sont complémentaires à la vision relationnelle de l'organisation qui se crée de façon implicite et se développe de manière explicite. Dans le contexte d'APE, les organisations ne se constituent plus uniquement sur des ressources possédées en propre (Prévot et *al.*, 2010), mais aussi par une capitalisation des ressources périphériques et mobilisables, cette perspective vient positionner l'initiative du bureau de mise à niveau comme un vecteur de création et de développement des compétences et des ressources des organisations.

Le rôle et l'importance du bureau de mise à niveau ressortent dans la dynamique du partage et de l'échange de l'information (Dyer et Singh, 1998 ; repris par Prévot et *al.*, 2010). L'existence d'effets de synergies liés à la complémentarité des ressources et des compétences des partenaires, ainsi que la

possibilité de mettre en place des mécanismes de gouvernance adaptés et susceptibles de mieux régir la relation entre partenaires, positionnent le renforcement des capacités des entreprises comme un mode de développement des organisations dans un environnement instable.

Comme on peut le constater après cette brève revue de quelques pans de la littérature, les sciences de gestion peuvent être considérées comme une boussole du politique (Donada, 2014) en ce sens qu'elles orientent et guident l'action du politique au quotidien dans sa démarche de construction de l'émergence, comment le politique parvient-il à mettre en œuvre les politiques retenues ?

2. RÉALITÉS ET DÉTERMINANTS DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE MISE À NIVEAU (BMN)

Evaluer les activités du bureau de mise à niveau (BMN) suppose au préalable une bonne connaissance des activités entreprises, pour en faire une analyse diagnostique aux fins d'une évaluation empirique objective.

2.1 *Les grandes lignes du plan d'action du bureau de mise à niveau des entreprises*

La politique de mise à niveau des entreprises et de promotion de la qualité, axée sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises avait pour objectif, une transformation importante de la structure du tissu productif national par la mise en œuvre d'une politique volontariste de diversification de l'économie. L'objectif était de porter la production manufacturière à 23% du PIB⁴ et que l'exportation des produits manufacturés prenne une place plus importante dans la structure des échanges extérieurs au détriment des produits primaires. Pour atteindre ce but le bureau de mise à niveau (BMN) a développé des programmes d'actions déployés en deux phases distinctes : une première de lancement des activités, qualifiée de Phase Pilote, et une seconde de consolidation, dite Phase de Pérennisation.

La phase pilote, pour concrétiser la politique du gouvernement en matière de mise à niveau des entreprises et d'amélioration de la qualité des produits camerounais, a lancé deux programmes : le Programme d'Appui et de Soutien aux Accords de Partenariat Économiques (PASAPE) d'une part, et le Programme Pilote d'Appui à la Mise à Niveau, la Normalisation et la Qualité (PPAMMQ) d'autre part. Ces deux programmes s'appuyant sur les structures opérationnelles créées pour les besoins de la cause (BMN, ANOR, BSPP, IRAD...) ont contribué au renforcement des capacités des consultants et des cadres des structures nationales sur les thématiques liées à la mise à niveau, à la sous-traitance et à la qualité ; à la sensibilisations des acteurs sur l'importance des programmes et leur vulgarisation ; à l'accompagnement de la certification qualité d'entreprises pilotes ; à l'élaboration d'un plan national qualité et de développement de la métrologie ; à l'accréditation de laboratoires d'analyses et d'essais selon le référentiel ISO 17025 sur différents scopes ; à l'élaboration d'un programme national de Mise à Niveau des Entreprises.

Dans *la phase de pérennisation*, deux programmes ont été proposés : le Programme National de Mise à Niveau des entreprises (PNMAN) et le Programme d'Appui à l'Amélioration de la Compétitivité de l'Économie Camerounaise (PACOM). Les objectifs visés étaient de renforcer et pérenniser la compétitivité de l'économie camerounaise à travers l'amélioration de la productivité et la progression qualitative des entreprises pour mettre en œuvre les deux composants de la stratégie commerciale souhaitée : la valorisation des avantages comparatifs des filières compétitives sur les marchés d'exportation régionaux et internationaux ; le développement des entreprises nationales sur le marché extérieur, notamment sur l'axe de la sous-traitance. De ce point de vue, un accent particulier a été porté sur la mise à niveau de la PME, avec un renforcement de la normalisation et de la qualité, une amélioration de l'environnement concurrentiel et le développement du dialogue entre secteur public et secteur privé.

Le principe de fonctionnement du BMN a été décliné en quatre points : l'adhésion volontaire des entreprises ; la confidentialité des informations ; un coaching personnalisé, des actions structurantes de groupes. Ainsi, chaque entreprise aura bénéficié d'un suivi personnalisé et continu durant les différentes étapes du processus de mise à niveau. L'équipe d'experts intervenant en termes d'appui et de conseil. Par ailleurs, le BMN a constitué une base de données de consultants formés aux métiers de la mise à niveau et mobilisés dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, ou pour les sollicitations propres émanant des entreprises pour des appuis à leurs structures de production.

Ces différentes actions devraient avoir pour effet, une pérennisation de la démarche de mise à niveau et de croissance des entreprises, une opérationnalisation des réajustements réglementaires et institutionnels, une

⁴ Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE).

mise à niveau d'un premier groupe de 600 entreprises, un développement des pôles de compétences à haute valeur ajoutée, une réduction de l'impact de la production industrielle sur l'environnement, avec un renforcement de la normalisation et des systèmes de management des entreprises. Une dynamisation de l'investissement avec stabilisation ou création d'emplois était fortement attendue. Après deux années d'intense activité, quel diagnostic peut ou alors établir ?

2.2 *Les déterminants des activités du BMN*

Le contenu du dispositif d'appui et les modes d'interventions des différents programmes réalisés en totalité, tout au moins dans la phase pilote, ont porté sur plusieurs points.

Pour la mise à niveau des entreprises trois activités complémentaires ont été menées. D'abord les fonctions ont fait l'objet d'analyses profondes de même que le positionnement stratégique et le système de management. Le diagnostic de l'ensemble des fonctions de l'entreprise a été fait sur la technique, la finance et les ressources humaines. Le marketing et le positionnement concurrentiel sur le système de management, le cas échéant, pour identifier les forces et les faiblesses de l'entreprise, les opportunités et menaces du secteur d'activité. Par la suite, en vue d'accentuer la focalisation sur le processus, des mesures relatives à l'élaboration d'un plan de mise à niveau dévoilant les choix stratégiques arrêtés en concertation avec le chef d'entreprise, les investissements immatériels envisageables, le schéma de financement approprié, les impacts attendus sous forme de prévisions financières, de meilleur positionnement sur les marchés, de développement des exportations, de réduction des consommations intermédiaires, d'amélioration de la gestion et de l'organisation, de gain de productivité... ont été prises. La troisième activité a consisté à assurer un coaching et un accompagnement des entreprises pour la mise en place des actions et des recommandations arrêtées dans leurs plans respectifs de mise à niveau en appui au renforcement de leur compétitivité et positionnement sur les marchés. Les aspects concernant le financement de l'investissement immatériel, fixé à hauteur de 80% pour le BMN et 20% pour l'entreprise, ont été particulièrement suivis. L'investissement matériel, financé par l'entreprise elle-même sur fonds propres ou d'emprunts, pouvait ouvrir droit à une prime, versée par le BMN, en fonction des investissements réalisés et limitée à un plafond de 50 millions de francs CFA.

Pour ce qui relève du coaching et du compagnonnage des entreprises et des laboratoires, on constate que l'accompagnement vers la certification procède d'abord de la réalisation d'un diagnostic exhaustif de la situation de l'entreprise. Par la suite, un plan de mise en place du système de management est arrêté. Ce plan favorise l'accompagnement de l'entreprise par des consultants pour le déploiement des systèmes de management sur une durée maximum de 18 mois pour les entreprises et de 24 mois pour les laboratoires. Un audit est réalisé à la fin du processus d'accompagnement permettant de s'assurer que l'entreprise est prête pour la certification ou l'accréditation. Les entreprises n'ayant pas satisfait cet audit ne seront pas admises à la certification dans le cadre de l'accompagnement du BMN. Elles peuvent toutefois poursuivre le processus de manière autonome.

Dans la phase pilote, 16 entreprises auront bénéficié des appuis du programme pilote (PPMNQ), 18 ont été accompagnées à la mise en conformité aux normes ISO 9001, ISO 22000 ou ISO 14001 et trois laboratoires ont bénéficié des appuis nécessaires à la mise en conformité à la norme ISO 17025. Ces entreprises se recrutent essentiellement dans les trois secteurs prioritaires arrêtés par le BMN : 18 dans l'agroalimentaire, 6 dans le textile-confection et une dans le bois-ameublement. Pour chacune d'entre elles, il a été réalisé un diagnostic, un plan de mise à niveau, un accompagnement pour la réalisation des investissements, la mise en place des systèmes de management, voire l'accompagnement à la certification.

À la lumière des multiples entretiens, réalisés auprès des responsables du BMN, du patronat, de certains chefs d'entreprise et d'experts divers, et des visites sur site de certaines unités de production, nous avons pu réaliser un diagnostic de l'existant.

2.3 *Analyse diagnostique des activités du BMN*

Par le diagnostic, nous avons voulu faire ressortir les écarts éventuels par rapport à l'objectif visé, les satisfactions et les insatisfactions. Cette analyse devrait également aider à déceler les causes de ces écarts et leurs conséquences. En effet, la mise en évidence des conséquences (réelles et potentielles) pourrait permettre de trouver de nouveaux problèmes et d'évaluer l'urgence et l'importance en termes de priorités de résolution.

Nous présentons à cet effet, les points de faiblesse et de force observés dans la réalisation des activités.

2.3.1 *Les points de faiblesse observés*

Ils ont été recensés et regroupés en cinq rubriques.

Au niveau de la réalisation des investissements, seule une entreprise semblait avoir déjà atteint un niveau de réalisation des investissements de plus de 40% lui permettant de prétendre à une première tranche de prime à l'investissement matériel.

On relève le caractère inapproprié de plusieurs options d'investissements inscrits dans les plans de mise à niveau de certaines entreprises qui, au final, n'apparaissent plus prioritaires en raison de l'absence de réalisme ou d'un manque de sincérité.

Au niveau de la conduite du PPAMNQ (Programme pilote), les méthodes de travail, les procédures et l'appréciation générale des réalisations montrent que l'accompagnement des entreprises dans le cadre de la mise à niveau n'a pas été conduit à son terme. L'essentiel des efforts a porté sur l'élaboration des diagnostics et des plans de mise à niveau. Les lenteurs dans l'approbation des plans et la signature, dans la précipitation, des conventions à la fin de période de mise en œuvre du PPAMNQ n'ont pas permis d'assurer le suivi des entreprises ni dans la consolidation des acquis issus des investissements immatériels dont elles ont bénéficié ni dans la mise en œuvre de leurs plans respectifs d'investissements matériels. La fermeture du PPAMNQ s'est traduite par un relâchement important dans l'appropriation des processus.

Au niveau de l'appui institutionnel, les entreprises déplorent l'absence d'une structure technique capable de les assister dans l'optimisation des procédés, l'assistance technique, la qualification du personnel, la diffusion d'informations analytiques sur les marchés, la définition des choix stratégiques...

Au niveau de l'approvisionnement en matières premières, plusieurs entreprises se heurtent à des difficultés soit parce qu'elles ne disposent pas d'une information suffisante sur les marchés, soit parce qu'elles sont incapables de maîtriser les fluctuations saisonnières des prix, de gérer les stocks ou les capacités de stockage. Les suggestions en vue de réduire la concurrence déloyale, de stopper les importations illégales, la contrebande ou l'entrée sur le marché de produits hors normes, ne semblent pas encore mises en application.

Au niveau de la compétitivité et du positionnement concurrentiel, d'importants déficits ont été observés dans la planification de la production, l'utilisation des équipements, les fiches produits, la formation du personnel, les processus utilisés nécessitant plusieurs opérations manuelles, les niveaux de consommation d'énergie, une diffusion interne insuffisante des changements initiés par la mise à niveau... Au regard du marketing, on dénote une absence presque totale de veille commerciale susceptible de favoriser l'accès à l'information sur la concurrence, l'importation, le positionnement stratégique sur les marchés régionaux et locaux. Les entreprises donnent l'impression de travailler à la commande, sans gestion de stocks ni maîtrise du marché local. Le management, généralement hyper concentré sur une ou deux personnes, voire familial sans véritable professionnalisme, est apparu peu performant. Des déficits organisationnels ont également été observés comme l'absence d'organigramme, de fiche de responsabilités et d'exécution des tâches, de manuels de procédures.

En dépit de ces nombreuses faiblesses, quelques points de satisfaction ont tout de même été observés, constituant les points de force du diagnostic.

2.3.2 *Les points de force observés*

Les entretiens avec les responsables de plusieurs entreprises et la visite des structures internes ont permis de relever des points de satisfaction. Dans certaines entreprises on constate une assez bonne appropriation des acquis des investissements immatériels, notamment dans la formation en marketing, souvent suivie d'actions concrètes, les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, bien que des importantes améliorations soient encore nécessaires. De nombreux chefs d'entreprises témoignent de l'impact positif des appuis reçus, notamment en termes d'amélioration de l'organisation des processus de production.

La multiplication des initiatives propres des entreprises pour le renforcement de leurs capacités compétitives : par exemple, certaines entreprises se sont lancées dans la mise en place de GPAO professionnel. Des réductions d'énergie et des déchets matières ont été relevées chez certaines entreprises en particulier, pour celles ayant bénéficié de la certification ISO 14001. Certaines entreprises ont vu leur clientèle s'accroître notamment du fait de la notoriété acquise à la suite des certifications, bien que les composantes d'activités sources d'accroissement du chiffre d'affaires ne soient pas en lien direct avec l'objet des appuis. On relève des initiatives de développement des comparaisons inter laboratoires et des efforts perceptibles pour l'entretien de l'accréditation des laboratoires. Au vu des résultats mitigés de ce diagnostic, quelles évaluations et perspectives d'amélioration pourrions-nous envisager ?

Évaluation des activités du BMN et perspectives d'amélioration

L'évaluation repose sur l'observation et l'analyse des programmes implémentés dans le cadre des politiques de mise à niveau du BMN. Elle se fonde sur les trois paradigmes recensés par Nioche (2010, 2014). Il s'agit successivement de l'évaluation stratégique ou évaluation par les preuves. C'est celle qui à partir de ses arguments, catalyse la confirmation, la réorientation ou l'abandon d'une politique donnée pour des raisons diverses. Ce paradigme devrait nous permettre de confronter la logique de la politique de mise à niveau et suggérer les améliorations éventuelles en vue de rendre pérenne l'option, par un respect des règles établies. Le deuxième paradigme, dit « de l'évaluation collaborative », vise à valoriser le débat entre les parties prenantes. Cette évaluation autorise un « diagnostic partagé » et des conclusions reposant sur un « consensus » ou équilibre raisonné entre les intérêts en présence. Le troisième, celui de l'évaluation managériale, consistera à l'apprécier les résultats atteints par les différents programmes d'action sur la base de critères, normes et objectifs fixés ou définis. Il s'agit de revisiter globalement la conduite et l'organisation des différents programmes.

Au vu des conclusions tirées de l'analyse, des constats et des problèmes observés, eu égard à la nécessité de veiller à la viabilité des activités de BMN et à une compétitivité durable des entreprises et de leur environnement, l'évaluation suivante est proposée.

Sur le plan stratégique

Afin que l'appui au positionnement stratégique soit plus efficace, des études par branche seraient nécessaires. Elles devraient traiter des questions relatives à l'approvisionnement en matières premières et autres intrants. Le renforcement du coaching dans toutes les étapes du processus de mise à niveau et d'entretien des systèmes de management et des certifications ou accréditations sur la base d'une programmation calendaire par entreprise, pourrait autoriser un meilleur suivi et un cadrage plus précis des actions et résultats. Renforcer l'identification et la mise en œuvre d'actions structurantes en faveur des entreprises prévus dans le cadre du PACOM et visant à apporter des changements considérables au sein des entreprises sans réelle contrainte d'investissements pour les dites entreprises. Renforcer l'information et la sensibilisation des entreprises sur le processus de compagnonnage. Mettre en place des mécanismes permettant de faciliter l'accès des entreprises au financement pour leurs investissements dans le cadre de la mise à niveau ou du processus de mise en place de système de management. Veiller à une réelle appropriation des études de diagnostic concernant les aspects techniques et marketing.

Sur l'évaluation collaborative

Améliorer l'analyse de l'éligibilité des entreprises, en particulier leur situation financière et comptable afin de pouvoir mieux apprécier leur capacité à s'investir dans un processus de mise à niveau ou d'accompagnement à la certification/accréditation et à éviter ainsi de retenir ou sélectionner des entreprises présentant des risques élevés. Faire remonter auprès du décideur politique, les incohérences réglementaires, de marché qui pénalisent certaines activités à l'instar des droits d'assises sur certaines productions. Rendre éligible les entreprises à capitaux étrangers sous réserve d'un impact significatif de leurs activités sur l'économie nationale en termes d'emplois, de consommation de matières premières locales... Développer un partenariat avec les établissements bancaires de manière à impliquer des gestionnaires de portefeuille des dites banques dans le suivi des appuis aux entreprises de sorte à faciliter l'accès de ces dernières au crédit d'investissement matériel. L'une des solutions consisterait à identifier au sein de chaque banque un point focal de mise à niveau. La viabilité du BMN, comme outil de renforcement de la compétitivité des entreprises étant étroitement liée à l'adhésion des entreprises, les membres du comité de pilotage, par leur bonne maîtrise du tissu productif national, devraient jouer un rôle de premier plan pour la mobilisation des entreprises industrielles ayant un potentiel de compétitivité.

Sur l'évaluation managériale

Procéder progressivement au renforcement quantitatif et qualitatif des capacités des ressources humaines du BMN. Développer des cycles de formation diplômantes et continues sur les métiers de la mise à niveau en particulier les aspects techniques et technologiques de mise en place des systèmes de management. Coordonner les actions des différents programmes et structures, afin d'éviter des interférences et mieux conjuguer les efforts dans le sens de la complémentarité. Faire appliquer les dispositions douanières incitatives des investissements, notamment le taux de 5,5% de droits de douanes pour certains équipements, en vigueur depuis plusieurs années et encore non appliquées.

CONCLUSION

La mise à niveau des entreprises est une réalité dans le contexte de l'étude. Des efforts sont faits pour soutenir l'entreprise camerounaise sur tous les aspects de son dessein. L'analyse diagnostique dévoile un bilan mitigé avec une faible traduction des objectifs préalablement fixés en réalité. Les faiblesses semblent se justifier pour des raisons de lenteurs et lourdeurs administratives, des raisons de timing et de communication. Toutefois, la réticence et les hésitations des responsables d'entreprises à adhérer aux différents programmes peuvent justifier le peu d'engouement observé et le manque d'implication véritable de certains partenaires. Il serait utile que le BMN revisite quelque peu ses méthodes d'approche de terrain, de communication et de sensibilisation afin de rendre plus visible ses activités et plus fluide son mode de partenariat, en ciblant, organisant et rationalisant ses activités par branche et en fonction des spécificités culturelles par secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTOUR A., BURGER-HELMCHEN T. (2004) Écosystème et modèles d'affaires : introduction, *Revue d'économie industrielle*, n° 146, 11-25.
- BENGTSON M., KOCK S. (2000) Competition in Business Networks: to cooperate and compete simultaneously, *Industrial Marketing Management*, vol. 29, 411-426.
- DONADA C. (2014) Les sciences de gestion, boussole du politique. Étude sur l'émergence d'une nouvelle industrie de l'électromobilité, *Revue Française de Gestion*, n° 245, 35-54.
- DYER H., SINGH H. (1998) The relational view: cooperative strategies and sources of interorganizational competitive advantage, *Academy of Management Review*, vol. 23, 660-679.
- GUEGEN G., TORRÈS O. (2004) La dynamique des écosystèmes d'affaires. Linus contre Microsoft, *Revue Française de Gestion*, vol. 158, 227-248.
- HAFSI I., TOULOUSE J.-M. (1997) *La stratégie des organisations : une synthèse*, VILLE, Les éditions transcontinentales inc, PAGES.
- HAGEL J., BROWN J. S., DAVISON L. (2008) Shaping strategy in a world of constant disruption, *Harvard Business Review*, vol. 86, n° 10, 80-89.
- MOORE J. F. (1996) *The Death of Competition-Leadership an Strategy in the Age of Business Ecosystems*, VILLE, Harper Business, 297 p.
- MOORE J. F. (1993) Predators an prey: a new ecology of competition, *Harvard Business Review*, May-June, 75-86.
- NGUYEN T. N. (2002) The ecology of software: a framework for the investigation of business IT integration, *The journal of American Academy of Business*, 2(1), 7-11.
- NIOCHE J.-P. (2014) L'évaluation des politiques publiques et la gestion en France un rendez-vous manqué ?, *Revue Française de gestion*, n° 245, 71-84.
- NIOCHE J.-P. (2010) Theoretical logic in evaluation and its sources, communication, Université d'été internationale de la recherche en évaluation, IEP de Lille, 30 août-3 septembre.
- PENROSE E. (1959) *The theory of the growth of the firm*, New York, Willy.
- PFEFFER G.R., SALANCIK J. (2003) *The External Control of Organizations: A resource Dependence Perspective*, Stanford, Stanford University Press.
- PLUCHART J. J. (2009) *Master Strategie*, VILLE, Éditions ESKA, PAGES.
- PORTER M. E. (1990) *The competitive advantage of Nation*, New York, The Free Press.
- PORTER M. E. (1980) *Competitive Strategy*, New York, The Free Press.
- PRAHALAD C. K., HAMEL G. (1990) The core competence of the corporation, *Haward Business Review*, May-June, 79-91.
- PREVOT F., BRULHART F., GUIEU G., MALTESSE L. (2010) Perspectives fondées sur les ressources, proposition de synthèse, *Revue Française de Gestion*, n° 204, 87-103.
- TEECE D. J., PISANO G., SHUEN A. (1997) Dynamic capabilities and strategic management, *Strategic Management Journal*, vol. 18, n° 7, 509-583.
- WERNERFELT B. (1984) A resource-based View of the firm, *Strategic Management Journal*, vol. 5, 171-180.